This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

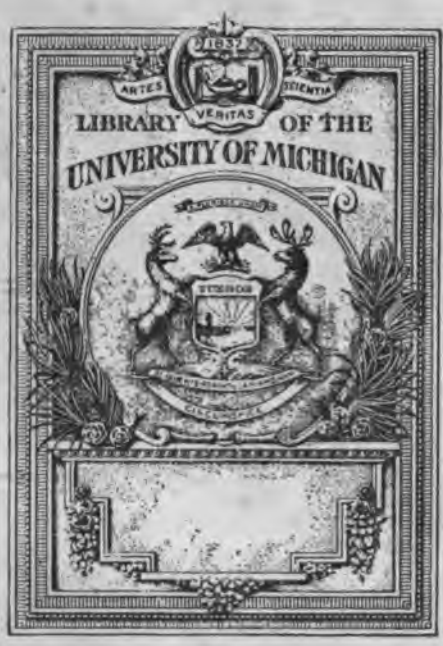
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

A
16
.B7

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 28 Aout 1834.

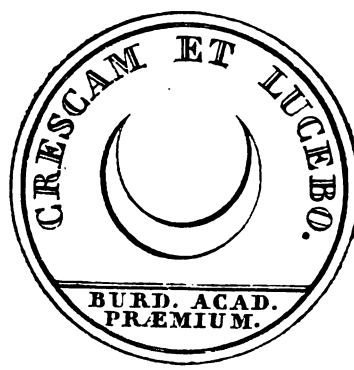

A BORDEAUX,
CHEZ DELIÈGE AINÉ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,
GENDRE ET SUCCESSEUR DE BROSSIER, RUE ROYALE, N.° 13.

M. DCCC. XXXIV.

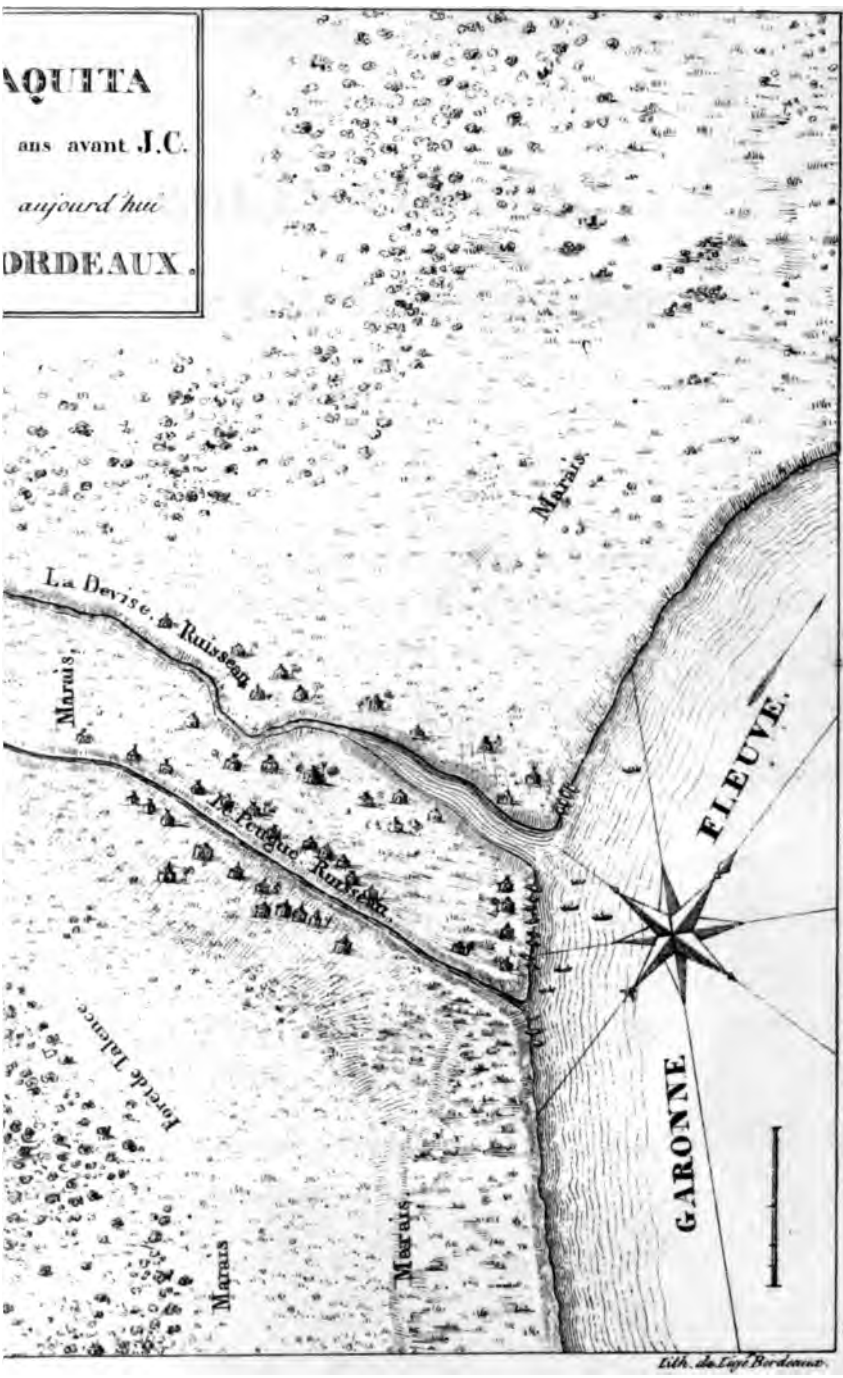
AQUITA
ans avant J.C.
aujourd'hui
DRDEAUX.
Marais
La Devise, Ruisseau
Marais
Le Peugue, Ruisseau
Porte de Talence
Marais
Marais
FLEUVE
GARONNE
Lith. de Lagl Bordeaux.

Reference
Rapport
N° 22
4333

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 28 AOUT 1834.

M DE SAINCRIC, président, ouvre la séance, à sept heures du soir, par un discours renfermant un aperçu historique sur Bordeaux.

M. BOURGES, secrétaire-général, présente le Rapport sur les travaux de l'Académie depuis sa dernière séance publique.

M. GACHET lit les articles du Programme relatifs aux prix proposés. (*Voy.* le Programme).

M. DUTROUILH prononce l'éloge de M. Jean-Félix Capelle, membre résidant.

M. IZARD prononce l'éloge de M. le baron Rateau, membre honoraire.

M. E. Lanet termine la séance par la lecture d'une méditation poétique : *Le Lierre au château de Duras* (vallée de Blanquefort).

La séance est levée à neuf heures et demie.

J. B. De Saincric, *président.*

Gachet, *secrétaire.*

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 28 AOUT 1834.

PAR M. DE SAINCRIC, *président*.

MESSIEURS,

L'ANNÉE dernière, mon honorable prédécesseur fit, dans la séance publique de cette Académie, un discours très-piquant pour démontrer que votre président ne devait jamais prendre la parole en pareille occasion, et qu'il devait se borner à dire, en quatre mots, *la séance est ouverte !*

Je respecte infiniment les opinions de notre cher et savant confrère ; mais l'usage, cette loi

traditionnelle, qu'on ne viole pas toujours impunément, me défend, aujourd'hui, de me soumettre à la décision lacédémonienne de M. Lacour.

Cependant, Messieurs, une circonstance, heureuse pour moi, me permettra de respecter une antique et vénérable coutume académique, tout en ne faisant pas moi-même un discours d'ouverture.

Je veux parler d'un vieillard inconnu, qui m'a fait remettre, avant hier, un volumineux manuscrit, dont je vais avoir l'honneur de vous lire quelques fragmens :

« Je suis né, il y a *vingt-quatre siècles*, dans la cité de *Boios*, sur la rive occidentale du golfe de Gascogne, à cette époque glorieuse et mémorable où mes compatriotes se joignirent à la grande armée gauloise de *Bellovèse*, pour aller conquérir l'Étrurie et menacer Rome que Tarquin-l'Ancien gouvernait.

» Alors ma patrie était florissante, et les productions résineuses de son territoire donnaient lieu, sur toute la côte *Médulienne*, à un commerce assez étendu.

» Privé par une mort prématurée de tous mes parens, je me promenais un jour tristement sur la plage battue par la mer agitée; je contem-

plais les mouvemens des barques nombreuses qui s'éloignaient du port de *Boios*, ou qui cherchaient à s'en approcher, lorsqu'un Druide vénérable parut tout près de moi, et par ses discours persuasifs m'inspira le désir de quitter mon pays, pour aller visiter une cité naissante qu'une peuplade asiatique venait de fonder sur les bords de la *Garonne*, au *nord-est* de *Boios*.

» Venez avec moi, me dit-il, éloignez-vous de ces lieux qui nourrissent votre tristesse; l'aspect d'une autre contrée adoucira votre douleur, et, peut-être que dans *vingt-quatre siècles*, vous me remercierez de vous avoir fait entreprendre un voyage, dont le mode et le terme ne peuvent, aujourd'hui, vous être dévoilés.

» Nous partîmes à pied, en nous dirigeant vers l'orient et le nord; nous traversâmes des champs sablonneux, des forêts séculaires de pins maritimes et de chênes, et, après une marche pénible de deux jours, nous arrivâmes aux limites orientales de la sombre et vaste forêt du *Bouscat*.

» Là, j'aperçus de loin les flots bourbeux et jaunâtres de la Garonne, dans laquelle allaient se perdre deux faibles et limpides ruisseaux, la *Devèze* et le *Peugue*.

» En approchant de la rivière, la cité naissante se dessinait à mes yeux.

» Elle se composait alors d'une agglomération irrégulière de cabanes circulaires, faites de troncs d'arbres et de claies, couvertes de chaume et de roseaux.

» Toutes ces habitations de pêcheurs et de commerçans bien pauvres, s'étendaient sur le revers des deux collines basses qui avoisinaient la *Devèze* et le *Peugue*, en se dirigeant de l'ouest à l'est, et formant ainsi une grande bourgade, limitée, à l'orient, par la Garonne, à l'occident, par des marais et des forêts gigantesques, et vivifiée par la *Devèze* et le *Peugue*, ruisseaux alors navigables, depuis leur embouchure jusques au-delà de la Chartreuse actuelle.

» Une population laborieuse circulait dans cette bourgade aquatique : des barques de pêcheurs, aux voiles de cuir ou de joncs tressés, des navires de commerce aux voiles colorées, flottaient sur la *Garonne* et sur la *Devèze :* on apercevait, dans le lointain, la colline escarpée de *Cénon*, couverte de chênes et de cyprès, et le coteau de Lormont, orné, depuis sa base jusqu'à la cime, de lauriers toujours verts.

» Mon fils, me dit le Druide, vous voyez devant vous la pauvre, la faible bourgade d'*Aquita*, berceau bien modeste d'une cité future qui, par son vaste commerce et sa prospérité, effacera le

souvenir des ports les plus fréquentés de la Syrie et de la Phénicie. Sur ces collines arrondies, sur les bords de ces ruisseaux sinueux, sur la rive vaseuse et inabordable de la Garonne, le long de ce demi-cercle tourné vers l'orient, maintenant couvert de saules, de pâturages et de roseaux, s'élevera, dans la suite des siècles, un grand et majestueux ensemble de maisons, de temples, de monumens de tout genre qu'on nommera *Bordeaux.*

» Alors, mon fils, votre patrie actuelle sera couverte par la mer; alors on cherchera vainement les traces de *Boios*, votre ville natale; alors le culte druidique sera détruit avec les forêts qui lui servaient de temples, et des régions stériles et désertes remplaceront les plaines fertiles du pays des antiques *Boyens.*

» J'écoutais, avec une incrédulité secrète, le grave et prophétique langage du vénérable vieillard, lorsque, tout à coup, un nuage voila mes yeux, une langueur agréable me saisit et je perdis le sentiment de mon existence.

» J'ignore combien de temps cette profonde stupeur me tint éloigné de ce monde; mais quand j'ouvris les yeux, le vieillard était debout à ma droite : hâtez-vous, me dit-il, de me suivre et de quitter le port d'*Aquita.* Une peuplade du

centre des Gaules, exilée de sa patrie, vient envahir la colonie naissante dont vous observâtes autrefois l'industrieuse activité. Les *Bituriges vivisques* approchent, partons, et cherchons, dans la forêt du Bouscat, un abri contre ces usurpateurs.

» Bientôt nous fûmes établis dans notre asyle sauvage, d'où je vis une flotille de longues et étroites barques, à proue pointue et recourbée, se dirigeant vers le port d'*Aquita.*

» Une foule d'hommes armés, de vieillards, de femmes et d'enfans, débarquèrent sur la plage bourbeuse, voisine de la *Devèze;* et après une négociation pacifique, les *Bituriges vivisques* purent construire des cabanes et des maisons auprès des habitations des fondateurs d'*Aquita.*

» Ce peuple nouveau fit, en peu de temps, oublier aux habitans de la bourgade usurpée, la manière à demi-belliqueuse dont ils étaient venus grossir et enrichir leur colonie; et lorsque je fis, avec mon protecteur mystérieux, de fréquentes incursions au sein d'*Aquita*, nouvelle patrie des *Bituriges vivisques*, je pus observer l'accroissement extraordinaire opéré par ce peuple laborieux, dans la faible cité dont le commerce et la prospérité étaient, de jour en jour, plus remarquables.

» J'en étais là de mes observations, lorsqu'un nouvel engourdissement physique et moral me fit perdre connaissance, et je ne revins à la vie qu'au moment où *P. Crassus*, lieutenant de *César*, venait de s'emparer, au nom de la république romaine, de l'opulente *Aquita*.

» Voyez, mon fils, me dit le Druide vénérable, la marche progressive de la civilisation dans cette cité jadis si faible et si pauvre ! Sous le joug protecteur de *César* et d'*Auguste* et de ses successeurs, revêtus de la pourpre impériale romaine, cette ville, déjà commerçante, va connaître les jouissances du luxe. Les sciences, les lettres et les arts vont briller dans ces murs embellis; un culte nouveau, le culte des idoles, mais un culte plein de pompeuses cérémonies, de sanglans sacrifices, de mystères infâmes et de grossiers mensonges, va désormais remplacer le grand, le noble culte des Druides; et des temples somptueux, élevés pour adorer de chimériques divinités, verront s'incliner et se prosterner des peuples qui, jusqu'alors, adoraient le vrai Dieu dans la majestueuse obscurité de nos antiques forêts !

» Mon fils, quittons encore ce monde, et ne revenons en ces lieux, que pour être les témoins de cette grande métamorphose.

» Je voulus répondre, et ma langue paraly
ne put articuler un seul mot: tout disparu
mes yeux, et, quand l'existence me fut rend
je me trouvai, avec mon grave conducteur,
milieu du *Forum* de *Burdigala*, ville *gallo-*
maine, ayant ses consuls, son sénat, ses po
fes, ses patriciens, ses chevaliers et ses esclav
ayant ses temples, son prétoire, ses therm
ses amphithéâtres, ses aqueducs, ses fontain
et vers laquelle aboutissaient des voies mul
pliées, construites avec une solidité, qui
raissait devoir être éternelle.

» J'étais ébloui par le spectacle nouveau
frappait mes regards.

» Des hommes à longs vêtemens, largement d
pés et la tête nue, garnie d'une chevelure t
courte; des femmes avec la *Palle*, la *Stolle*
la tunique, plus ou moins ornées, la chevel
artistement arrangée et retenue par des ban
lettes étroites; de graves sénateurs vêtus de l
gues toges blanches, bordées de pourpre;
consuls précédés de licteurs; des pontifes a
le bonnet de laine, de forme conique et la
guette entourée de laine; des augures port
le *lituus* ou bâton sacré; des flamines, habil
d'une robe de pourpre placée sur leur to
des victimaires conduisant les victimes aux c

Echelle de 200 Toises
25 50 100
Gardette Sculp.

nes dorées et le corps couvert d'une housse étroite, enrichie de broderies et de franges ; des chars élégans et rapides ; de lourds chariots, chargés de marchandises variées ; des chaises et des litières portées par des esclaves, vêtus d'une casaque rouge, voilà ce qui formait le tableau mouvant que j'avais sous les yeux : un langage inconnu se faisait entendre, et se mêlait aux accents rudes des *Gaulois-vivisques*, et des anciens habitans d'*Aquita*.

» Vous voyez, me dit mon protecteur, la réalisation de mes prévisions passées. A la faible bourgade d'*Aquita*, succède, grande, forte et riche, *Burdigala*, cité *gallo-romaine!* remarquez les nombreuses barques, les galères élégantes, les trirèmes dorées, les navires de charge, ornés de la corbeille indicative, qui flottent sur la Garonne, et, au milieu du long demi-cercle qui forme la rade, observez le port carré fermé par la porte *navigère*, et où va se perdre la *Devèze*, bordée de maisons d'une architecture simple et gracieuse.

Mais, ajouta le druide mystérieux, je vais, à cause de vous, surmonter une juste répugnance religieuse, et vous rendre témoin des cérémonies du culte des *Gallo-romains*.

» Nous visitâmes tour-à-tour, les temples de

Jupiter, de Mars, de Mercure, de Minerve et des autres dieux. Dans tous, le luxe de la plus noble, la plus sévère architecture; celui des décors les plus riches et les plus gracieux arrêtaient les regards. Nous vîmes une foule attentive prier le dieu du Temple, la tête couverte, et puis le prêtre prononcer avec elle, les paroles consacrées, toucher souvent les autels et la statue du dieu, tourner circulairement, en allant de gauche à droite, porter la main droite à la bouche pour exprimer l'adoration, et se prosterner ensuite à terre.

» Dans le temple de Jupiter, nous vîmes des prêtres subalternes nus jusqu'à la ceinture, conduire la victime à l'autel. Alors le pontife imposa silence. Il prit un gâteau salé, fait de farine et de miel, le broya dans du vin, qu'il goûta préalablement, et qu'il fit goûter aux assistans qui l'environnaient, il répandit ce mélange au-dessus de la tête du jeune taureau destiné au sacrifice; il versa également du vin mêlé avec de l'encens, entre les cornes de l'animal, un prêtre frappa la victime de plusieurs coups de maillet, on l'égorgea avec un couteau, on répandit sur l'autel, le sang reçu dans des vases, on écorcha la victime, on la coupa en morceaux, et ses parties furent partagées entre les prêtres du temple et la personne qui offrait le sacrifice.

» Le pontife se lava les mains, il récita certaines prières, il fit une nouvelle libation avec le vin préparé, et il renvoya la foule en disant : *ire licet.*

» Nous terminâmes nos visites religieuses en allant admirer hors de l'enceinte de la ville, et, non loin de la rive du fleuve, le magnifique temple consacré *au Dieu tutélaire* des *Bituriges vivisques.* Ce monument majestueux, et dont les colonnes isolées étaient encore debout lorsque Rome payenne n'existait plus, s'élevait sur le lieu même, où plusieurs siècles plus tard, on devait construire un vaste théâtre, et, de l'autel placé dans le centre du temple, autel que la main du temps et la hache des barbares ne devaient pas détruire, nous vîmes dans toute son étendue, la rade burdigalienne, et les côteaux boisés et pittoresques, qui limitaient, sur la rive opposée, le cours de la Garonne, trois fois plus large, alors, devant *Burdigala*, qu'elle ne l'est actuellement (1).

---

(1) Un jour, favorisé par ma qualité d'étranger, je fus admis par un Sénateur burdigalien à voir, derrière un rideau tranparent, une partie de la toilette de sa femme, qui devait se rendre au cirque dans la matinée.

On donna d'abord une couleur artificielle à ses cheveux qu'on rendit d'un jaune brillant, on les parfuma en-

» Pendant la domination romaine, qui dura jusqu'au règne d'Honorius, je ressentis plusieurs fois les effets de la puissance surnaturelle de mon guide mystérieux.

---

suite avec des essences précieuses, on les frisa avec des fers chauds, on éleva la chevelure de cette dame à une grande hauteur par des étages de boucles et une pyramide de faux cheveux, en maintenant cet édifice léger avec de longues épingles. L'esclave (*ciniflone*) qui arrangeait la chevelure de sa maîtresse eut le malheur de mal former une boucle, et sur le champ il fut chassé de l'appartement afin de recevoir, pour punition de son grave délit, une rude flagellation.

Un autre esclave aussi maladroit reçut de la main de la dame un coup à la tête avec un miroir d'argent poli.

Plusieurs femmes assistaient à la toilette de notre violente burdigalienne uniquement pour diriger le travail de la coiffure.

Enfin un esclave plus habile orna la chevelure de sa maîtresse d'or, de perles et de pierres précieuses.

On colora ensuite les joues de la dame avec un peu de rouge, un peu de minium; on peignit le bord de ses paupières et les sourcils d'une poudre noire; on lui mit sur la joue droite une petite mouche en forme de croissant. On mit ensuite à ses oreilles des pendans de perles, d'une grande valeur. On orna son cou d'un collier d'or et de pierres précieuses; et, comme la toilette allait continuer, le sénateur m'entraîna doucement hors de l'appartement.

» Je quittai plus d'une fois ce monde et j'y revins à diverses époques, ce qui me permit d'observer, par moi-même, les grands événemens dont *Burdigala*, fut le théâtre, durant cette longue période.

» Je vis, entre autres choses, le président de l'Aquitaine, *Tetricus*, se révêtir, dans le temple de Jupiter, de la pourpre impériale; je le vis plus tard, après ses brillantes victoires sur les barbares et les pirates, entrer, pour la seconde fois, dans *Burdigala*, monté sur un char de triomphe, avec son fils chéri, surnommé le *Prince de la jeunesse*, aux acclamations du sénat et du peuple burdigalien et d'un grand nombre de citoyens de Nérac, cité que *Tetricus* avait embellie de temples, de palais, et de thermes, dont, au 19.me siècle, on devait pouvoir recueillir et admirer les ruines magnifiques. Je vis établir le collège célèbre, où brilla comme professeur le poète *Ausone*, et où se forma *Ponce Paulin*, le fondateur de la ville de Bourg sur les rives de la Dordogne. Je vis enfin la population de *Burdigala* se presser dans le vaste amphithéâtre nommé *Palais-Galien*, pour assister à des combats de gladiateurs, à des combats d'animaux féroces, et s'écouler ensuite paisiblement par la voie romaine qui, traversant des champs cultivés, conduisait du cirque à la cité, au milieu

des nuages de poussière que le passage de mille chars légers et rapides faisaient élever du sol foulé par la masse populaire.

» Vous remarquez, me dit alors le Druide, ce peuple joyeux, se laissant aller gaiement sur la pente agréable des plaisirs et des fêtes? Hélas! mon fils, bientôt des jours de désolation et de deuil vont succéder à ces momens de joie et de bonheur! Il faut nous éloigner encore de cette belle cité; mais avant de perdre de vue et ces hautes murailles flanquées de tours solides, s'élançant vers le ciel, et l'aspect ravissant des *Villa* nombreuses qui embellissent les environs de *Burdigala*, allons visiter le *Campus Aureus*, le champ du repos, où les citoyens de cette ville déposent dans des urnes, et sous de riches mausolées, les cendres de leurs morts.

» A peu de distance du temple du Dieu tutélaire, et le long de la muraille boréale de la cité, mon guide me fit voir, avec recueillement, le dernier et funèbre asyle des Burdigaliens. On y voyait de tout côté de modestes ou de somptueux tombeaux, la plupart ornés de sculptures, portant de touchantes épitaphes, et qui, plus tard, enfouis dans la terre après les ravages des barbares, puis exhumés par hasard, déposés avec soin dans le *Musée de Bordeaux*, devaient être

décrits et expliqués par un habile archéologue du 19.me siècle.

» Ce tableau douloureux me causa promptement un saisissement extraordinaire, à la suite duquel je perdis tout à fait connaissance; et quand mes yeux revirent la lumière, je me trouvais reposant, à côté de mon protecteur, sur les débris d'un tombeau renversé.

» Des murailles, des tours, des temples, des palais, des maisons démolis, pillés, incendiés, tout ce que la cupidité, la fureur aveugle et l'ignorance peuvent inspirer à des peuples barbares, avait été accompli, dans la ville de *Burdigala*, pendant mon absence de ce monde et par les *Vandales !*

» Hé bien ! me dit le Druide, vous le voyez, mon fils, voilà ces jours de désolation et de larmes que je prévoyais jadis en sortant du cirque de *Galien ?* Les Vandales sont venus, ils ont dévasté cette ville, ils ont chassé de leur patrie les Burdigaliens désespérés. Rassurez-vous, le règne du vandalisme sera court, les Goths, autorisés par *Honorius*, entreront dans l'Aquitaine, ils refouleront les Vandales vers les contrées boréales qui les vit naître. *Burdigala* sera vengée par les victoires des Goths, qui régneront dans

cette province jusqu'à l'époque où le peuple *Franc*, conduit par *Clovis*, viendra chasser les Goths, à leur tour, de *Burdigala*, de l'Aquitaine et des pays circonvoisins.

» Partons, mon fils, laissons ces terribles événemens s'écouler loin de nous, et ne revenons sur la terre que pour voir, sous la domination paisible des ducs d'Aquitaine et de Guyenne, un culte nouveau, un culte épuré, s'introduire dans la ville de Bordeaux, et dissiper peu à peu les chimères et les pratiques de l'idolâtrie romaine.

» Une nuit obscure parut suivre ces paroles prophétiques et très-mystérieuses, mon engourdissement ordinaire se manifesta, et quand je sentis que j'existais de nouveau, j'étais avec mon guide vénérable hors des murs de Bordeaux, auprès d'un temple d'une architecture inconnue, mais originale, élégante et hardie, d'où s'élevaient des chants graves, mesurés, et d'une facture étrange.

» Mon guide me fit pénétrer dans ce temple sombre, et là des autels nouveaux, des décors tristes et mystérieux, des cérémonies nouvelles, des prêtres revêtus d'ornemens d'une forme bizarre, et des prières formulées d'une manière à la fois sévère, noble et touchante, tout ce que je vis, tout ce que j'entendis me plongea dans

un étonnement indicible. Où sommes-nous, dis-je bien vite à mon vénérable protecteur? Qu'est devenu le temple romain et ses pontifes, et ses flamines, et ses victimes, et ses victimaires, et ses autels arrosés du sang des animaux immolés? Mon fils, me répondit le Druide, nous sommes dans une Église catholique, consacrée au vrai Dieu, sous l'invocation d'un saint pontife, nommé *Severin;* le culte des idoles est à jamais détruit, et la ville de Bordeaux, l'Aquitaine, la Gaule tout entière reconnaissent et pratiquent le *Christianisme.*

» J'écoutais avec attention ce langage mystique dont je ne cherchais point alors à pénétrer le sens entouré d'obscurité, et bientôt après nous quittâmes l'église de Saint-Severin pour aller explorer la ville capitale des ducs d'Aquitaine.

» Sur les ruines de la cité romaine, on avait rebâti la ville de Bordeaux qui, de même que *Burdigala*, offrait une figure carrée, un peu allongée de l'est à l'ouest. Avec les débris des colonnes des temples, des autels et des tombeaux renversés par les barbares, on avait reconstruit de solides murailles, soutenues et fortifiées par de nombreuses tours élancées. Dans la ville, des palais, des maisons, des églises gothiques, remplaçaient les temples, les palais et les édifices romains. Hors de la ville, le temple du Dieu tu-

télaire, le cirque de Galien et les thermes étaient seuls encore debout, et faisaient voir par la grandeur et la noblesse de leur architecture, quelle avait été la magnificence de la cité romaine, dévastée par tant d'invasions, de combats et d'incendies.

» Mais l'aspect de la population bordelaise était aussi totalement différent de ce qu'il était du temps de la domination romaine; les sénateurs, les consuls, les pontifes, les augures ne traversaient plus le *Forum;* il était rempli par une foule d'hommes et de femmes vêtus d'habillemens courts, étroits et serrés contre le corps; et du sein de ce peuple nouveau, costumé comme les nations de la Germanie, on entendait s'élever, en sons rudes et discordans, un langage bizarre, formé par la fusion mal terminée de plusieurs idiomes d'origine opposée. »

Là se termine, Messieurs, le fragment historique du manuscrit que j'ai cru devoir vous faire connaître.

Permettez-moi de vous communiquer aussi une partie de la récapitulation, par laquelle le contemporain de *Tarquin-l'Ancien* finit son journal extraordinaire

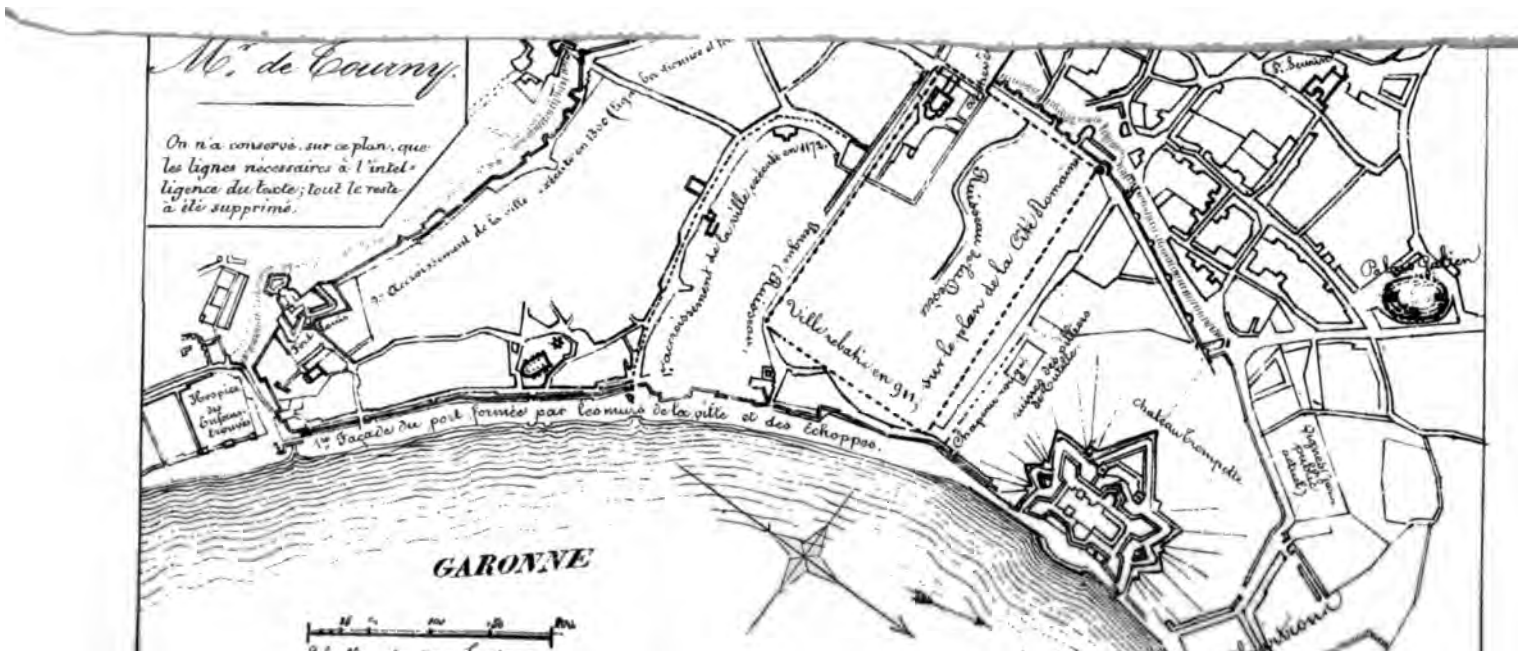
Mr. de Tourny.
On n'a conservé, sur ce plan, que les lignes nécessaires à l'intelligence du texte; tout le reste a été supprimé.
2e Accroissement de la ville exécuté en 1300
1er Accroissement de la ville exécuté en 1172
Ville rebâtie en 911
sur le plan de la Cité Romaine
Ruisseau
Chapeau rouge
ruines des piliers de Tutelle
Château Trompette
Hospice des Enfans trouvés
1re Façade du port formée par les murs de la ville et des Echoppes.
GARONNE

« J'ai vu, dit-il, Bordeaux, cette opulente cité, envahie, dévastée par les Sarrazins, et puis pillée, démolie, incendiée plusieurs fois par les Normands, abandonnée par ses habitans, et ensuite rebâtie par eux, sous le règne de *Charles-le-Simple.*

» J'ai vu bâtir le *Château-Trompette* sous *Charles VII;* et j'ai vu, sous le règne de Louis XIV, cette forteresse, destinée à maîtriser les Bordelais, être agrandie par Vauban, en démolissant des quartiers populeux, et les nobles ruines, jusqu'alors respectées, du temple *du Dieu tutélaire.*

» J'ai vu Bordeaux tel qu'il était avant l'administration bienfaisante et célèbre de l'intendant Tourny, alors que le port de cette ville n'était bordé que par de misérables échoppes, adossées aux murs de la cité, par le Château-Trompette et son ancien glacis gazonné, et par le faubourg des Chartrons bien moins étendu qu'à l'époque actuelle.

» Bordeaux ne possédait alors ni les allées, ni le cours de Tourny, ni la place Dauphine, ni le cours d'Albret, ni le cours d'Aquitaine, ni le cours du Jardin-Royal, ni le cours St.-André et le chemin du Roi, ni le pavé des Chartrons, ni cette façade de maisons uniformes qui bordent

une partie du Port actuel, ni ces quais, ni ces cales commodes qui rendent les embarquemens et les déchargemens si faciles, ni le Jardin-Public, ni les places Royale, d'Aquitaine, des Capucins et de Bourgogne.

» Le Sol, occupé par les allées, la cauhssée et les maisons de Tourny, était fangeux, plein d'immondices, et limité du côté du sud, par le grand mur de clôture du jardin des Jacobins, et du côté du nord, par la grille du glacis du Château-Trompette.

» Des vignobles, des jardins occupaient les vastes terrains, où se voient aujourd'hui les quartiers, les places et les cours grandioses tracés par Tourny, au nord, à l'ouest et au sud de Bordeaux.

» J'ai vu ces champs cultivés, voisins des murailles de la cité, disparaître comme par enchantement, devant la volonté ferme et persévérante de Tourny, en dépit de l'envie, et de l'ignorance routinière de ses contemporains.

» J'ai vu sur les fondemens du temple du Dieu tutélaire, s'élever, sous la direction du célèbre architecte *Louis*, l'édifice du Grand Théâtre, et le fastueux quartier du *Chapeau-Rouge*, rempla-

cer la triple allée d'ormes magnifiques, si chère aux bordelais d'alors.

» J'ai vu naître et se développer la révolution de 1789, et des quartiers nouveaux et bien percés, des places et des rues commodes, être tracés sur les terrains occupés naguère par des couvens et leurs vastes jardins.

» J'ai vu, sous l'administration du préfet de la Gironde, TOURNON, un grand nombre de projets, relatifs à la salubrité, à l'embellissement de cette ville, se réaliser avec rapidité. C'est alors que j'ai vu démolir, enfin, le Château-Trompette, combler ses larges fossés infects, et des promenades publiques immenses, une vaste place centrale, et de brillants quartiers, couvrir cet emplacement très-étendu, où deux *Colonnes rostrales*, d'un effet pittoresque, remplacent si bien les remparts et les tours colossales de la forteresse éclipsée.

» J'ai vu le port de Bordeaux embelli par le plus grand monument du siècle actuel, par le *Pont-Deschamps*, qui réunissant à jamais les deux rives de la Garonne, doit si puissamment contribuer à la prospérité de l'une et de l'autre.

» J'ai vu, pour remplacer le gothique hôpital

Saint-André, fondé en 1390 par le vertueux et charitable prêtre *Vital Carles*, bâtir en face du fort du Hâ, un édifice superbe où les arts, les sciences, le goût et les convenances ne trouvent que des motifs d'éloges, et que la reconnaissance du pays devrait nommer Hôpital *Carles-Richelieu.*

» Mais quand verrai-je une prison neuve, vaste, aérée, salubre, prendre la place de l'antique prison du fort du Hâ? Quand verrai-je des Fontaines publiques répandre en tous lieux, dans cette vaste cité, une eau pure et salutaire? Quand verrai-je des Bains populaires et gratuits établis aux dépens de la ville, offrir à tout le monde leurs piscines utiles, où nul danger ne se rencontrerait plus.....?

» Enfin, dit, en terminant sa récapitulation, l'auteur gaulois du manuscrit, quand verrai-je, sous l'administration de M. le Maire actuel de Bordeaux, et d'après les projets conçus par un habile ingénieur-architecte, le sol maintenant dépouillé des allées d'arbres plantés par TOURNY, se couvrir de carrés de gazon, d'arbustes variés, séparés par des bassins d'eau limpide, par des jets-d'eau d'un effet grandiose et animé, et couronnés par les grandes, les nobles images de MONTAIGNE et de MONTESQUIEU? »

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS.

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE

PAR M. BOURGES, *secrétaire-général.*

MESSIEURS,

L'époque actuelle paraît remarquable sous plusieurs rapports, mais sur-tout sous celui de la propension et de la facilité des esprits à adopter une opinion en crédit, à la considérer et à la déclarer comme positive, sans en approfondir toute l'étendue et toute la vérité. Il n'est pas d'ouvrage à la mode, il n'est pas d'écrit périodique qui ne se croyent obligés de parler du mouvement progressif, de voir en tout un perfectionnement et même l'espoir de la perfection en beaucoup de

choses. Il est certain que l'esprit humain avance; mais il n'avance pas avec la rapidité qu'on suppose. Il marche en ligne spirale, comme on a dit fort judicieusement. Rien ne s'opère avec précipitation dans l'état régulier de la nature.

Cependant, quelque satisfait que soit notre siècle de sa marche morale, scientifique, littéraire et artistique, il s'est aperçu que l'anarchie se glissait dans la plupart des connaissances humaines, qu'il était important d'observer et de constater le degré du mouvement progressif, de le régulariser et de réunir même les capacités, pour pouvoir bien apprécier tous les produits intellectuels. On a proposé dans ce but de former des congrès scientifiques où les puissances intellectuelles seraient appelées. On a vu que les faits, les découvertes et les grandes pensées se perdaient dans l'isolement, qu'il était utile de se prêter un mutuel secours et de former faisceau pour avoir et pour répandre une plus grande masse de lumières Ces vérités, comme bien d'autres qui ne sont que rajeunies, ont été publiées depuis long-temps. Depuis long-temps les académies ont été instituées pour remplir ce besoin de toutes les époques. Les congrès que l'on réclame seraient nécessaires, si les académies n'existaient point. Il n'y a, en quelque sorte, que changement de nom dans ces institutions; car les académies sont

des points de ralliement scientifiques où tout le monde savant est appelé à faire part de ses travaux. Les académies recueillent, apprécient, colligent les produits intellectuels. Elles provoquent de nouvelles découvertes et publient celles qui ont été faites. Composées de personnes qui se livrent aux différentes spécialités scientifiques, elles possèdent l'histoire de ces spécialités et peuvent plus facilement juger le mérite et le degré de perfectionnement des travaux modernes. On leur reproche de ne pas se passionner tout de suite pour toutes les nouveautés. Les réunions scientifiques ne doivent montrer de l'enthousiasme que pour le vrai, le beau et l'utile bien sentis et bien prouvés. Leur mission est d'examiner avec soin et de juger avec impartialité les faits et les opinions avant de les adopter et de les publier. Leurs annales renferment les élémens et les matériaux propres à composer les principes théoriques des sciences. Les académies font tout les ans ce que les congrès scientifiques veulent faire. Mais ceux-ci n'ayant que quelques jours de durées, seront privés de l'influence morale qui résulte des rapports constans qui existent entre les membres des académies.

Ainsi, Messieurs, vous faites pour les sciences et pour les arts, tout ce qui peut favoriser leur marche progressive. Vous invitez les savans, les

littérateurs et les artistes à déposer entre vos mains les fruits de leurs efforts et de leurs veilles ; vous faites un examen scrupuleux de leurs travaux et vous les signalez au public, lorsque vous les jugez bons et utiles. Nulle autre considération que l'intérêt de la science ne vous dirige. C'est dans ce sens que vous avez constamment marché, et c'est dans ce sens que les congrès devront agir pour obtenir des succès.

Je vais, Messieurs, suivant la méthode que vous avez adoptée, vous présenter l'aperçu des travaux qui ont fait le sujet de vos occupations depuis votre dernière séance publique.

M. Allou, ingénieur en chef des mines, secrétaire de la société des antiquaires de Paris, vous a fait hommage d'un mémoire sur les *casques du moyen âge*, sur lequel il vous a été fait un rapport.

M. le docteur Barbe vous a envoyé des graines d'une espèce d'acacia, nommé vulgairement *acacia à panache, de l'Ile-de-France.* Ces graines ont été distribuées à des propriétaires qui doivent vous instruire du résultat de leur semis.

Vous avez reçu de M. Bigeon, médecin à Dinan, un exemplaire d'un ouvrage qui a pour titre : *Utilité de la Médecine démontrée par des faits ;*

De M. Bonafoux, directeur, du jardin botani-

que de Turin, un mémoire sur la fabrication *du fromage du Mont-Cenis et un traité sur le maïs ;*

De M. Bouchard-Chantereaux, *le catalogue des crustacés observés jusqu'à ce jour à l'état vivant dans le Boulonnais.*

M. Brun, capitaine au long cours, vous a fait part de son projet d'extraire du fond des mers des objets submergés ou des objets d'histoire naturelle, à l'aide de dragues et de griffes dont il veut faire usage dans les voyages qu'il se propose d'entreprendre dans cette intention. Ses vues pouvant avoir d'heureux résultats, l'Académie s'empresse d'applaudir au zèle de M. Brun.

M. Théodore Chrétin, peintre à Nérac, vous a adressé le *fac simile* de deux monumens du plus grand intérêt pour l'histoire. Le premier est la copie d'un bas-relief trouvé à St. Rustic, près Grisolles et l'empreinte en plâtre d'une inscription gravée au revers du bas-relief. Cette inscription annonce l'érection d'un temple dédié par Tetricus à Neptune et aux autres dieux de la mer; elle mentionne aussi la construction d'un *sacellum* bâti par ce prince, à la suite du temple de Neptune, en l'honneur de Nera, épouse de Tetricus et nièce de Claude-le-Gothique. Je ne vous entretiendrais point de l'autre monument, parce qu'il fait le sujet d'une notice qui vous a été lue par

M. Jouannet et qui sera imprimée dans le recueil des travaux de cette année.

Ces deux monumens présentent d'autant plus d'intérêt que l'histoire de Tetricus se lie à celle de l'antique Bordeaux. Les événemens du règne de cet empereur étant peu connus, on ne peut trop encourager ceux qui font des recherches sur cette partie de l'histoire.

M. Théodore Chrétin a joint à l'envoi de ce *fac simile* la demande de membre correspondant que vous lui avez accordée.

M. Clouzet aîné, de Bordeaux, vous a présenté un mémoire intitulé : *Exposé des procédés théoriques et pratiques employés par M. Clouzet aîné, professeur à Bordeaux, pour l'instruction littéraire d'une jeune personne aveugle, suivi d'une lettre écrite par cette jeune personne, un an après la première leçon, et donnant l'historique de cet enseignement.* Au mémoire étaient joints, 1.° l'original de la lettre annoncée; 2.° un ouvrage imprimé en relief, ayant servi à l'instruction de la jeune personne et lui servant encore de livre de prière; 3.° une planche en cuivre, portant un alphabet gravé, et avec la planche un poinçon ou stylet destiné à suivre sur le cuivre les caractères de l'alphabet; 4.° un échantillon de l'écriture en creux, lue sur le relief du revers par l'élève; 5.° une pelotte sur la-

quelle sont disposées des épingles dont les têtes dessinent en relief les lettres de l'alphabet ; 6.° enfin plusieurs exemplaires de la lettre écrite par la jeune personne. Cette lettre est lithographiée, et un *fac simile* de quatorze lignes l'accompagne.

Il résulte du rapport de la commission que vous avez chargée d'examiner le travail de M. Clouzet, que les moyens qu'il a employés, n'offrent, comme il le reconnaît lui-même dans son mémoire, rien qui soit proprement de son invention. En effet, Messieurs, apprendre d'abord au tact à distinguer la forme des lettres, en les lui présentant dessinées en relief avec des épingles sur une pelotte ; familiariser ensuite l'oreille avec la décomposition des mots en syllabes et de celles-ci en sons et en articulations ; puis habituer le tact à reconnaître sur des reliefs les mots et leurs élémens : tous ces moyens avaient déjà été mis en usage pour apprendre à lire aux aveugles. Il en est de même des procédés que M. Clouzet a employés pour rendre son élève capable d'écrire lisiblement ses pensées : les exercices sur la pelotte avec des épingles ; la planche de cuivre sur laquelle est gravé un alphabet en creux ; le poinçon destiné à suivre ces caractères en creux et à donner ainsi aux doigts l'habitude des mouvemens nécessaires ; enfin, l'invention d'un pupitre mécanique pour régler les lignes et empêcher la

main de l'aveugle de revenir sur ses premières traces : tout cela était connu. Mais ce qui appartient en propre à M. Clouzet, c'est d'avoir le premier introduit ces procédés ingénieux dans le département de la Gironde, de les y avoir mis en pratique et d'avoir démontré leur efficacité par les succès même qu'il a obtenus.

L'élève de M. Clouzet est une demoiselle (M.lle Laure Deltour), âgée de 23 ans, et aveugle depuis l'âge de sept ans. Elle savait lire à l'époque de son accident; mais elle avait tout oublié jusqu'à la forme des lettres. Après un an de leçons d'une heure, données par M. Clouzet, trois fois par semaine, M.lle Deltour sait aujourd'hui lire, écrire et calculer; elle possède, en outre, la grammaire, connaît bien sa langue et l'écrit avec pureté. Il est vrai que cette jeune personne est douée de beaucoup d'intelligence, d'aptitude à apprendre et de persévérance; mais ces qualités précieuses honorent l'élève, sans rien ôter au mérite du maître. En effet, quels que soient les moyens naturels d'un élève, combien de soins, de patience et d'esprit d'analyse n'exigent pas ces sortes d'éducation.

L'Académie, convaincue de l'utilité de la méthode introduite dans le département par M. Clouzet, pour l'éducation des aveugles, a décidé qu'une médaille d'or de la valeur de cent fr.

lui serait décernée dans cette séance comme un témoignage tout particulier de son estime pour les travaux de cet habile instituteur.

M.lle Collardon, de la commune de Bayon, canton de Bourg, arrondissement de Blaye, vous a envoyé des cocons de vers à soie et des échantillons de soie brute et de soie préparée qu'elle a obtenus d'une certaine quantité d'œufs. Ces échantillons sont une nouvelle preuve de la bonne qualité de soie que l'on peut obtenir dans le département de la Gironde, avec les mêmes soins et les mêmes précautions que l'on emploie dans d'autres départemens méridionaux.

M. Cotte, fabricant de poèles à Bordeaux, vous a envoyé un exemplaire d'un mémoire intitulé : *Analyse de la nouvelle forme de tuiles pour laquelle il a été délivré, le* 14 *Août* 1828, *un brevet d'invention.* Ces tuiles analogues aux tuiles romaines, présentent des avantages sur celles qu'on emploie communément, surtout à cause de leur légèreté. Il serait à désirer que leur usage en fût plus répandu.

M.lle Fanny Denoix, de Beauvais, vous a fait hommage d'un manuscrit contenant onze petites pièces de poésie, intitulé : *Mes loisirs.* Les sujets variés de ces épîtres et de ces fables ne sont pas tous traités avec le même soin ; mais ils annoncent

que M.lle Denoix a une grande habitude d'écrire en vers et les moyens de faire encore mieux. Sa première pièce est une *Épître à la Captive de Blaye*, composée de douze stances de quatre vers chacune. La seconde porte pour titre : *Une visite au monastère à l'époque du cholera*. La troisième, *une visite à M. de Châteaubriant, à la préfecture de police*. La quatrième, une autre *Épître à M. de Châteaubriant, à son retour de la Suisse*, en dix stances de quatre vers chacune. La cinquième, une fable : *La Biche et les Chasseurs*. La sixième, une *Épître au journal de Loïse*, en huit stances. La septième, une *Épître à mon Bouquet*. La huitième, une *Épître à M. D....., qui demandait pourquoi je n'écrivais plus au journal de Loïse*. La neuvième, *La mort du Duc de Reichstadt*, en neuf stances. La dixième, *un pélérinage à Ermonville le jour de la Toussaint*. La onzième, sept stances de six vers chacune : *à mon cheval*. Les seuls titres de ces pièces indiquent que M.lle Denoix se laisse facilement inspirer par tous les événemens qui lui paraissent offrir de l'intérêt. Elle n'a pas de prétention au romantisme ; mais elle n'est pas assez sévère pour s'en tenir rigoureusement aux règles de l'art.

Comme il ne faut pas juger sans citer, je vous rapporterai quelques passages : *Visite à M. de Châteaubriant* :

« Quel accent retentit en ma sombre demeure ?
» On dirait une voix qui soupire et qui pleure.
» Que viens-tu m'annoncer, écho triste et plaintif?
» Mais il murmure encore..... Châteaubriant captif.
» L'ai-je bien entendu, ne serait-ce qu'un rêve;
» Ciel, dissipe l'erreur, qne mon songe s'achève.
» Je ne m'abuse plus, l'affreuse vérité,
» Frappe, comme l'éclair, mon regard attristé.
» Je m'agite, et soudain de mon âme oppressée,
» S'échappe rayonnante une vague pensée.
» Je quitte mon réduit; un astre lumineux
» Semble guider mes pas sous un ciel nébuleux,
» J'arrive dans le seïn de l'antique Lutèce ..... »

et la voyageuse va droit à la préfecture de police et parvient, après quelques difficultés, dans la prison où les frémissemens et la terreur sont des choses obligées :

« Pourtant, je me ranime à cette voix divine,
» Devant l'homme immortel mon visage s'incline.
» Avec un saint respect je contemple ses fers.
» Je lui paye un tribut que lui doit l'univers!
» Salut, chant sublime, excuse mon audace.
» En ton cœur généreux, as-tu signé ma grâce..... ? »

On lit, dans une visite au monastère :

« De ce cloître je vis les colombes craintives,
» Devant le choléra, tremblantes, fugitives,
» Essayer leur essor, s'élancer et franchir
» Les bosquets enchantés qu'il allait envahir,
» Et soupirant alors au loin de la patrie

» Rappeler de leurs vœux leur retraite chérie.
» Ah ! qu'il était changé le paisible séjour
» D'une vie angélique et du céleste amour. »

Voici quelques paroles de M.lle Denoix à son cheval :

« Mon beau coursier, d'où vient que ta prunelle
» Comme l'éclair, brille, étincelle ?
» Mon beau coursier, d'où viens que tu bondis,
» Impatient que tu frémis ?
» Que sur ton cou s'agite ta crinière,
» Et que ton pied bat la poussière ?
» Mon beau coursier, c'est que tu sens mon cœur
» Partager ta bouillante ardeur ;
» C'est que je suis prête à rompre ma chaîne ;
» Prête à m'élancer dans la plaine ;
» Prête à laisser le dévorant souci ;
» Prête à briser mon mors aussi. »

Vous avez reçu de M. Alex. Ducourneau un ouvrage portant pour titre : *Méthode Ducourneau, applicable à toutes les langues.* L'idée mère de cet ouvrage est renfermée dans ces mots de son épigraphe : *Faites marcher la pratique avant la théorie.* L'auteur, après avoir exposé quelques idées générales sur les langues et les méthodes grammaticales, fait connaître sa méthode qui a beaucoup de rapport avec celles d'autres grammairiens, comme Dumarsais et Luneau-de-Boïs-Germain. Elle consiste à faire apprendre les mots, en parlant devant ceux qu'on enseigne, en présentant

les objets que ces mots désignent, à faire lire les auteurs et à faire étudier ensuite les règles. M. Ducourneau fait faire un long exercice sur les mots usuels, un second, tout aussi long, sur les verbes, un autre sur les racines et leurs dérivés, et un autre sur les mots abstraits. Il met, ensuite, entre les mains des élèves les fables de Phèdre et quelques pages d'Homère qu'ils lisent au moyen du mécanisme interlinéaire.

C'est après ce second exercice, plus ou moins long, suivant le degré des intelligences, que les règles sont étudiées. C'est alors que les élèves savent les langues grecque et latine. L'expérience, fille du temps, dira quels sont les résultats de cette méthode, et si ses succès sont durables et positifs.

M. Ch. Forster, officier polonais, vous a fait hommage de trois livraisons de son ouvrage, intitulé : *La Vieille Pologne.* Ces premiers essais indiquent que ce livre, fait avec luxe, contiendra les hauts faits et les grandes actions de cette nation malheureuse. L'Académie fait une mention toute particulière de cet ouvrage, comme monument littéraire historique.

M. Laporte vous a envoyé un opuscule ayant pour titre : *Observations pour servir à l'histoire de quelques insectes, et description d'une nouvelle espèce*

de Coliade; et un mémoire *sur la culture du mûrier.* Ces deux ouvrages offrent de l'intérêt et seront consultés avec fruit par les entomologistes et les agriculteurs.

C'est avec le même intérêt que vous avez reçu la communication d'un mémoire *sur les résultats d'une expérience comparative entre l'emploi des feuilles du mûrier blanc et celui des feuilles du mûrier des Philippines pour la nourriture des vers à soie, par le* D.r Ygnasio Lomeni.

M. Pedro Martinez Lopes a soumis à votre examen *sa méthode pour apprendre la langue espagnole.* Ses prétentions n'ont pas été de publier un ouvrage sous une forme nouvelle, dans lequel il eut présenté des considérations sur le système grammatical des cinq langues d'origine romane, et exposé l'analogie qu'elles offrent sous une infinité de rapports. Il a voulu faire seulement un ouvrage instructif. Il le commence par la table de tous les verbes qu'il y a dans la langue espagnole; il traite ensuite dans la première partie des lettres et des parties du discours; dans la seconde, du verbe, dans la troisième, de la concordance des mots, et dans la quatrième, de la construction. La méthode de M. Lopes, plus précise et moins surchargée de détails oiseux, et ses règles plus claires et plus concises, rendent sa grammaire plus usuelle et plus éminemment utile que d'autres grammaires destinées à l'étude de la langue espagnole.

M. P. Malle, docteur en chirurgie, professeur agrégé à la faculté de médecine de Strasbourg, vous a fait hommage de quatre ouvrages imprimés : le premier est un *Discours prononcé à l'ouverture d'un cours public de physiologie pathologique, le* 17 *Avril* 1830. M. Malle s'est attaché à démontrer dans ce discours, qu'une connaissance profonde de la physiologie est indispensable au médecin qui, sans cette connaissance, ne peut être jamais qu'un aveugle empirique. Le second est une *Dissertation sur les généralités de la physiologie et sur le plan à suivre dans l'enseignement de cette science.* Un sujet aussi vaste ne peut être traité d'une manière suffisamment approfondie dans une mince brochure ; aussi l'auteur a-t-il été forcé de passer légèrement sur la plupart des divisions qu'il a établies, d'écarter les discussions pour se borner aux explications les plus positives, et de donner les opinions des autres plutôt que ses opinions personnelles.

Le troisième ouvrage de M. Malle est une thèse *sur le mécanisme des mouvemens de la respiration, considérée indépendamment des changemens que subissent l'air et le sang dans le poumon.* Cet ouvrage a été fait pour le concours pour la chaire de physiologie à la faculté de médecine de Strasbourg. Il décrit les parties organiques qui servent au mécanisme de la respiration chez l'homme et

dans les diverses classes d'animaux vertébrés, les causes qui la déterminent, et les phénomènes qui accompagnent quelquefois les deux actes de l'inspiration et de l'expiration.

Le quatrième ouvrage est consacré à l'examen d'une question fort importante ; il est intitulé : *Du rapport de la peine capitale au crime.* M. Malle entre en matière, en montrant que la plupart des malheureux qui peuplent les cours d'assises, sont sans éducation première, et qu'il est de toute nécessité que l'enseignement primaire soit généralement répandu pour diminuer le nombre des coupables, et travailler à l'amélioration des classes pauvres. Il regarde la peine de mort, non-seulement comme inutile pour prévenir le crime, mais même comme contribuant à augmenter le nombre des coupables. L'auteur s'est attaché à prouver cette assertion par des faits et des chiffres pris dans l'histoire et la législation des peuples.

M. Malle, ayant composé ces ouvrages dans des buts déterminés, n'a pu leur donner toute l'extension dont ces sujets sont susceptibles ; mais on s'aperçoit par les nombreuses citations qui les accompagnent, qu'il lui eût été facile de leur donner tous les développemens nécessaires. Vous avez accordé à M. Malle le titre de membre correspondant qu'il vous a demandé.

M. le Préfet vous a transmis une note impri-

mée, sur un engrais nouvellement découvert par M. Moulins, de Toulouse, avec une certaine quantité de cet engrais. Vous avez de suite invité quelques agriculteurs à faire l'essai de cette poudre, en suivant la note explicative, et à vous communiquer ultérieurement les résultats de leurs expériences.

M. Amédée Moure vous a adressé un *Essai de topographie statistique du canton de St.-André-de-Cubzac, arrondissement de Bordeaux.* Il vous a prévenu, quelque temps après cet envoi, que la partie agricole de ce travail, la plus essentielle et la meilleure, appartenait à M. Pisani Moure, son père. Déjà ces documens agricoles vous avaient été donnés par M. Leguay qui les devait à l'obligeance de M. Pisani-Moure. Ainsi, cet essai ne vous donne rien de nouveau et ne fait que confirmer les premiers faits connus. L'Académie n'en doit pas moins des remerciemens à M. Amédée Moure, et principalement à M. Pizani Moure, dont les travaux agricoles peuvent influer efficacement sur les progrès de l'agriculture dans le canton de St.-André-de-Cubzac.

M. Vincent Sandré vous a communiqué deux écrits. Le premier est *une explication d'une médaille d'Aurélien*, que M. Sandré a trouvée dans son jardin au Bouscat. Cette médaille est connue depuis long-temps. M. Sandré, peu versé, sans

doute, dans la numismatique romaine, a commis quelques erreurs dans l'explication de cette médaille. Le second écrit plus volumineux est un *Recueil d'étymologies et recherches sur le Bordelais.* Il est difficile dans un travail de cette espèce de ne pas se livrer à des conjectures, à d'anciens souvenirs qui se transmettent de générations en générations, et à s'en rapporter quelquefois un peu trop aux récits populaires. Plusieurs des étymologies de M. Sandré se ressentent de cette disposition générale de trouver dans la dénomination même quelque chose de grand et d'extraordinaire. Par exemple, il fait dériver le mot Aquitaine des mots *ac Ketim;* Burdigala, de *Burg-di-Gallæ;* Porte-Dijeaux, de *Porta-Jovis;* Libourne, de *Libour-nue;* Fondaudège, de *Fon-dau-Duges, Fontaine des Lessives;* la Porte de la Rousselle, de la Porte *des Rousselaux, des Roux, des Syriens basannés,* etc.

Le travail de M. Sandré, sur les étymologies est très-étendu, et fournit matière à plusieurs réflexions qui présentent de l'intérêt. C'est à l'occasion de ce mémoire qu'un de vos membres, M. Jouannet, vous à fait connaître son opinion sur l'état, sur la position des Maures, ou Sarrazins dans nos contrées : « Plusieurs écrivains, » dit-il, trouvant ça et là, dans notre départe- » ment, les noms de *Mauron, Maurin, Maurian,* » *Sarrazin, Sarcignan* et autres de cette espèce,

» ont avancé, sans preuve, que les Maures ou
» Sarrazins occupèrent militairement tous ces
» lieux. Dans ce cas ils auraient été les maîtres
» du pays. Je trouve en effet des noms de ce
» genre dans nos Landes, dans le Bazadais, au-
» tour de Bordeaux, dans l'Entre-deux-Mers,
» dans la Benauge, partout enfin ; mais prenez
» l'histoire et la carte, suivez la route de la fa-
» meuse expédition de ces orientaux, suppu-
» tez la rapidité de leur marche et de leur fuite,
» vous verrez qu'on peut douter non-seulement
» qu'ils aient occupés nos contrées, mais même
» qu'ils y aient séjournés ; nous n'étions pas sur
» leur route. Je veux cependant qu'ils y soient
» venus : il ne s'en suivrait nullement qu'ils s'y
» fussent établis, à moins que stationner et pas-
» ser ne soient synonymes. Aussi, en étudiant
» tous ces lieux n'ai-je pu découvrir aucune
» construction moresque, aucun autre vestige
» que de simples dénominations. Or, nous ne
» sommes plus au temps des chroniqueurs, à
» ces temps où l'on faisait de l'histoire avec des
» noms et des préjugés transmis par l'ignorance
» ou la passion : nous demandons des faits. Mais,
» dira-t-on, comment expliquer ces noms de lo-
» calités? Les noms imposés sont aussi des faits.
» Oui, sans doute ; mais convenons qu'après la
» mémorable défaite des Maures, bien que les
» chroniqueurs en ait tué deux ou trois cent

» milles, le nombre des prisonniers dut encore
» être considérable. Les vaincus épargnés devin-
» rent le partage des vainqueurs : ceux-ci, qui
» n'eurent pas toujours l'espoir d'une rançon
» voulurent cependant tirer parti de leurs pri-
» sonniers, il les envoyèrent retourner la glèbe
» ou tirer la charrue. Comme le physique, le
» costume, la langue et les habitudes de ces nou-
» veaux venus, étaient de nature à frapper vive-
» ment les habitans du pays, il n'est pas éton-
» nant qu'ils ayent conservé leurs noms, en les
» donnant aux lieux mêmes où ils les avaient
» réunis. C'est ainsi que dans nos campagnes on
» dit encore : *aux Topins...*, *aux Gentillots*, pour
» indiquer les lieux qu'habitent les familles *Tau-*
» *pin*, *Gentillot*. Je reviendrai un jour sur ce
» point de notre histoire locale, et j'espère dé-
» montrer que dans tous ces noms de lieux, qui
» ont trompé nos annalistes, il faut chercher
» des souvenirs d'esclavage et non des preuves
» de conquêtes et de domination. »

M. Sandré vous a envoyé aussi quelques notes détachées : 1.° sur les pierres trouvées l'année dernière place St. André ; 2.° sur la statue découverte, il y a deux ans environ, à la porte St. Pierre ; 3.° sur une antiquité inconnue ; 4.° sur un passage de la chronique de Delurbe, relative à la rue des Loups. Ces notes ne présentant que

des doutes, ne fournissent aucune instruction positive pour l'histoire qui demande des faits et non des conjectures. L'Académie remercie M. V. Sandré de ses communications, qui annoncent de sa part du zèle et de l'ardeur pour un genre de travail qui exige de grandes connaissances et de profondes études.

M. Soulié a adressé à l'Académie des questions sur la qualité variable des vins de l'année 1833. Il résulte de l'examen de ces questions par la commission d'agriculture, qu'en effet les raisins n'avaient pu être cueillis en temps opportun pour avoir du moût qui eût toutes les conditions requises pour donner de bon vin; que les vins de l'année contenant moins de principes alcooliques et plus de muqueux, ont été sujets à fleurir dans les premiers mois; mais que lorsque ces vins ont été bien soignés et entretenus, la fermentation qui s'est faite dans les barriques les ayant débarrassés du muqueux et des dernières parties saccharines, les a rendus plus vineux et meilleurs, par le développement de l'alcool.

Vous avez reçu de M. Tournal fils, de Narbonne, le *Discours qu'il a prononcé au congrès méridional dans la séance d'ouverture du* 15 *Mai* 1834. Les vues de M. Tournal sont sages et sont celles des anciennes académies.

M. le Préfet de la Gironde vous a envoyé de la part de S. Ex. le Ministre de l'intérieur le 23.me et le 24.me volume de la description des brevets d'invention dont le terme est expiré.

Vous avez reçu les annales, les mémoires et les comptes rendus des travaux des Sociétés savantes dont les noms suivent :

De la Société royale d'émulation d'Abbeville ;

De la Société d'agriculture du département de l'Aisne ;

De la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube ;

De la Société linnéenne de Bordeaux ;

De la Société royale de médecine de Bordeaux ;

De la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer ;

De l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Caen ;

De la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente ;

De l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ;

De la Société des antiquaires d'Écosse ;

De la Société d'agriculture du département de l'Hérault ;

De la Société d'agriculture du département de l'Indre ;

De la Société médicale du département d'Indre-et-Loire ;

De la Société d'émulation du Jura ;

De la Société d'agriculture du département de Loir-et-Cher ;

De la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon ;

De la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres de Macon ;

De la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne ;

De l'Académie de Metz ;

De la Société industrielle de Mulhausen ;

De la Société centrale d'agriculture de Nancy ;

De la Société académique de Nantes ;

De la Société d'horticulture de la même ville ;

De la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ;

De la Société centrale d'agriculture de Paris ;

De la Société d'horticulture-pratique de Paris ;

De la Société libre des beaux-arts de Paris ;

De la Société de géographie de Paris ;

De la Société de la morale chrétienne de Paris ;

De la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy ;

De la Société d'agriculture, sciences et arts du Bas-Rhin ;

De la Société royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ;

De la Société industrielle de Saint-Étienne ;

De la Société des sciences, belles-lettres, arts et agriculture de St. Quentin ;

De la Société d'agriculture de Saône-et-Loire ;

De la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure ;

De la Société d'agriculture, sciences et arts du département de Tarn-et-Garonne ;

De l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse.

Quelques-uns de vos correspondans vous ont fait hommage de leurs travaux.

M. Adeler, nouvellement admis en cette qualité, vous a adressé un travail manuscrit sur une *Méthode nouvelle pour extraire les racines de toutes les équations numériques.* Cette méthode consiste à trouver chaque chiffre de la valeur de ses différentes racines, en commençant par le chiffre le plus élevé et suivant ainsi avec des décimales à tel degré d'approximation désiré, absolument comme pour l'extraction des racines carrées et cubiques des nombres. Cette méthode n'exige

que peu de connaissances, mais elle indique de la part de son auteur une grande habitude de calcul et de profondes connaissances en mathématiques.

M. Boucharlat vous a envoyé un volume renfermant trois poèmes et deux précis historiques. Le premier poème porte pour titre : *Le choléra-morbus*, le second, *Les monati de Milan*, le troisième, *La mort noire !* Le volume commence par un *Précis historique sur le choléra-morbus* et se termine par *l'Histoire de la peste de Marseille*. L'auteur en présentant les tableaux et les résultats de ces fléaux, a eu principalement pour but de montrer que dans toutes les époques les hommes ignorans ont eu les mêmes préjugés et se sont livrés aux mêmes excès.

M. D'Hombres Firmas vous a donné communication de la *Description d'un gyromètre ou machine pour mesurer le nombre de révolutions d'une roue et son application à un nouvel instrument de géodésie*. Cette notice fait connaître les divers instrumens destinés à mesurer les distances parcourues par une voiture, par un homme en marche, ou par une simple roue. L'auteur a eu principalement en vue de répandre l'usage d'un procédé propre à faciliter les opérations de l'arpentage, et propose un nouvel instrument qu'il

appele *roue d'arpentage*. M. D'Hombres fait précéder sa description d'une analyse rapide des moyens employés par les anciens et par les modernes pour mesurer les espaces parcourues. En comptant les intervalles de temps, lorsqu'on suit une marche uniforme, on mesure des distances. Ainsi, les horloges, les montres sont les compteurs les plus fidèles des espaces parcourues. Tandis que nos montres et nos pendules se perfectionnent de jour en jour, on néglige et on oublie même les instrumens appelés *odomètres* et *pédomètres*, parce qu'on les considère comme des objets de curiosité propres à amuser le loisir des amateurs. Ces instrumens sont construits d'une manière analogue à celle des montres, ou plutôt à celle des mécaniques de *tourne-broche*. Chaque pas que fait un homme en marche, chaque tour de roue d'une voiture représente une oscillation du balancier de la montre ou du volant du tourne-broche. Une série de roues et de pignons transmet le mouvement jusqu'à un axe qui porte une aiguille pour indiquer le nombre des pas ou les tours de roue. Ces instrumens sont sujets à de fréquens dérangemens qu'il est difficile de faire réparer en route ou dans les campagnes. Ces instrumens donnent des résultats faux, toutes les fois que le pas de l'homme n'est pas parfaitement égal, ou que la voiture ne circule pas sur une route unie, ou que la

roue glisse au lieu de tourner. En général, les odomètres et les pédomètres ne donnent que des aperçus généraux qu'on doit rectifier ensuite par des mesures précises. Pour se servir du pédomètre on place la mécanique, qui a la forme d'une montre, dans le gousset. Un cordon va s'attacher sous le genou, et à chaque pas ce cordon tire un levier qui met les engrenages en mouvement. Les odomètres tournent avec la roue de la voiture où ils sont attachés, et c'est une cheville placée sur le moyeu qui donne l'impulsion aux engrenages.

La machine de M. D'Hombres est un cercle léger en fer d'un mètre de circonférence avec cinq rayons qui le partagent en cinq arcs. Des traits entre les rivures le divisent en décimètres. Ce cercle est monté dans une espèce de chape allant du moyeu à la circonférence et terminée par une douille dans laquelle se visse le bout d'un bâton. L'odomètre est fixé entre deux rayons. On fait marcher par le moyen du bâton la roue devant soi; le point qui touche le sol marque zéro. On voit d'un coup-d'œil sur le cadran le nombre de mètres mesurés.

L'Académie remercie M. d'Hombres Firmas de la communication de ses recherches et l'engage à rendre ces instrumens plus simples et plus économiques, afin de rendre leur application plus générale.

M. Duplan vous a envoyé un exemplaire de son *Abrégé d'agriculture et d'arpentage* dont je vous ai entretenu dans le rapport de 1833.

M. Espic vous a soumis un second fragment de son roman intitulé : *Christine d'Alby*. Cette manière de présenter un ouvrage par parcelles, lui fait perdre de son intérêt, en en dérobant le plan ; car si l'unité est le premier mérite en tout, un écrivain aussi judicieux que M. Espic ne se prive-t-il pas d'une partie de ses avantages, quand il ne vous montre que quelques fragmens de son travail. Dans celui-ci, Christine et Léon ne reparaissent que dans les dernières pages, et les nombreux épisodes qu'il renferme font d'abord oublier les jeunes pélerins par l'énergie avec laquelle ces épisodes sont écrits ; et on ne voit pas toujours trop comment ils tiennent au fond de l'ouvrage ; voici l'ordre dans lequel ils se présentent : à la suite d'une exposition philosophique sur les mœurs de l'époque, il en survient une seconde sur les mœurs normandes en Angleterre après l'invasion ; puis l'histoire d'un lord Minnland ; celle des deux docteurs Sabran père et fils, qui furent annoncés comme de vertueux personnages persécutés dans le premier fragment ; d'un autre médecin nommé Pleaster et de quelques autres. Tous ces savans qui passaient alors pour des magiciens, réunis chez lord Minnland, s'entrete-

naient de chimie, de statistique, de mathématiques, de tout ce qu'on en savait à cette époque, lorsque arrivent des Écossais qui allaient à Londres réclamer auprès de Jean Sans-Terre un de leurs compatriotes, député par eux pour exposer à ce prince les griefs de la nation. Comme ce député n'avait pas reparu, on voulait savoir ce que Jean Sans-Terre en avait fait. Lord Minnland se rendit à la cour avec les députés écossais. Il parla en leur faveur, et leur chef qui était en effet dans les fers, leur fut rendu. Autre histoire : ce lord Minnland est envoyé à Paris pour faire un beau discours au légat qui venait de provoquer une croisade contre Jean Sans-Terre. L'Angleterre n'en fut pas moins soulevée; les deux Sabran, en vrais savans qui craignent le bruit, voyant tout en combustion, quittent le pays, passent en Espagne, où ils espéraient retrouver Christine et Léon Monlaur. Ceux-ci s'étaient embarqués à St. Sébastien pour St. Jacques de Compostelle. A bord du navire qui les porte, surviennent d'autres épisodes. Chaque pélerin conte son histoire, et entre autres un Picard, fou à lier, qui veut épouser Christine qui, d'après une note, doit devenir un jour l'épouse du docteur Sabran le fils. On arrive à St. Jacques, et d'autres épisodes s'y présentent dans le temple et au milieu de cette masse de pélerins. Ce sont les mœurs du temps mises en actions;

celles-ci sont à leur place, tandis qu'on retrouve dans d'autres épisodes des peintures vraies, mais qui sont hors du sujet. En prenant le titre de *Christine d'Alby*, l'auteur s'est imposé l'obligation de tout rattacher à son héroïne. Peut-être que si nous avions tout l'ouvrage sous les yeux, nous y trouverions l'unité désirable.

Vous avez également reçu de M. Espic, un petit conte espagnol intitulé: *Les Dervis*. L'auteur a voulu réunir sous la forme d'un conte ce que nous savons en Europe de la vie des Dervis, de leur apathique indolence, de leur prétendue austérité, de leurs pratiques religieuses et de leur orgueil. Il a voulu peindre aussi l'aveugle crédulité du peuple musulman, surtout des femmes, et leur respect pour ces moines. La scène se passe à bord d'un navire, sur lequel se trouvent deux jeunes espagnols et leur nièce Rosilla, une jeune arabe et un santon. Le santon et la belle arabe sont les deux personnages principaux. Le moine ne sort pas de son apathie ordinaire, la jeune femme le contemple et le révère d'abord dans un religieux silence; mais le naturel reprenant bientôt son empire, elle rompt ce silence pour raconter aux deux espagnols et à Rosilla les miracles et les vertus du bienheureux Santon. Cette pauvre arabe ne tarit pas, bien que les écoutans finissent par rire de tant de crédulité. Ayant eu à

citer le nom de Cordoue, ce nom lui rappelle une histoire d'amour et aussitôt elle la débite à son auditoire avec une expression et une vivacité toute orientale. Ce récit plut à Rosilla et aux espagnols; au moment de se séparer l'un de ceux-ci appliqua ses lèvres sur la belle main de l'arabe et pour la première fois de tout le voyage, le santon ouvrit la bouche pour maudire et insulter l'audacieux.

Vous avez adressés de nouveaux éloges au style de M. Espic et à la vérité de quelques-uns de ses tableaux.

M. Joubert vous a donné communication d'un mémoire qui a pour but de démontrer la nécessité du cuvage des vins de table pour faciliter le développement de toutes leurs qualités. Ce travail a été fait pour répondre à un autre travail de M. Rolland de Blomac qui prétend que le cuvage des vins est inutile. Votre commission d'agriculture a manisfesté dans son rapport son adhésion à l'opinion de M. Joubert.

M. Yvoy vous a envoyé deux notes sur les résultats de ses travaux pour la naturalisation de plusieurs espèces d'arbres exotiques qu'il cultive avec un plein succès sur son bien de Geneste, commune du pian, canton de Blanque-

fort. Une commission a été chargée de vous rendre compte de ce travail important. Elle en a pris connaissance et a vu de plus elle-même les semis et les plantations de M. Yvoy. « En ce moment, dit votre commission dans son rapport, un nombre considérable de pins, sapins, mélèzes et autres arbres verds, étrangers à nos climats, prospèrent dans les landes du bien de Geneste avec autant de luxe et de rapidité, qu'ils auraient pu le faire dans leur propre patrie. Le pin de la caroline surtout (*pinus australis*) y végéte avec une vigueur vraiment extraordinaire: nous avons vu des pins de cette espèce, semés en 1831, déjà parvenus à la hauteur de plus de huit pieds. Les pins de Genève, d'Écosse, de Haguenau, de Riga, de Calabre, de Romanie réussissent aussi très-bien dans le même domaine. »

M. Yvoy a non-seulement acclimatés les arbres verts, mais encore plus de cinquante autres espèces d'arbres forestiers, tels que seize espèces de chênes d Amérique, plusieurs érables étrangers, huit muriers, entre autres le multicaule et le blanc, le liquidambar, le tulipier, etc. Il vous a donné la liste des arbres et arbustes d'agrément qu'il a introduit et cultivé en grand dans les landes du canton de Blanquefort. Personne, Messieurs, de nos jours n'a rendu un plus grand

service à notre agriculture locale. « Déjà sans » doute, dit votre commission, d'heureux essais, » entrepris en petit par d'autres agriculteurs et » horticulteurs de ce département avaient fait » naître l'idée que le sable de nos landes, con- » venablement cultivé, pouvait s'enrichir d'un » grand nombre de productions étrangères; mais » il restait à le démontrer aux plus incrédules, » en opérant sur une grande échelle. C'est ce que » M. Yvoy a fait. » L'Académie lui a décerné la médaille qu'elle accorde tous les ans aux agriculteurs du département qui ont rendu le plus de services au pays.

M. le baron Ladoucette vous a envoyé un exemplaire de son ouvrage, intitulé : *Histoire, topographie, antiquités, usages et dialectes des Hautes-Alpes*, avec un *atlas*. Ce livre, soumis au jugement du public, renferme des renseignemens utiles pour la connaissance statistique du département des Hautes-Alpes.

Le même correspondant vous a fait part *du Compte rendu des travaux de la Société philotechnique.*

M. Charles Malo vous a fait hommage de la douzième livraison du journal intitulé : *la France littéraire;*

M. Michelot, des ouvrages classiques suivans :

Exercices de grammaire et d'orthographe; corrigé des exercices de grammaire et d'orthographe; grammaire française.

M. le docteur VALLOT vous a donné communication, sous la forme de lettres, de ses recherches critiques sur divers sujets d'histoire naturelle. Ce genre de travail est d'une grande importance; il exige, de la part de celui qui s'y livre, une instruction profonde et variée, et une longue habitude dans l'art de bien observer. M. VALLOT néglige souvent de faire connaître les raisons sur lesquelles il appuie ses opinions; il sait cependant qu'on n'est pas obligé de croire un écrivain sur parole.

Ses recherches, dans sa lettre du 9 Octobre 1833, ont pour but de rapporter à la nomenclature actuelle des animaux ou des plantes sur lesquels divers mémoires ont été publiés.

Son premier article, pris dans les mémoires de l'Académie de Paris de 1740, a pour objet la description d'une limace qui, d'après M. Dugué, se trouve dans les jardins de la ville de Dieppe, et qui est reconnue pour *la testacella haliotoidea.* M. VALLOT conclut de là que son existence n'est plus bornée au midi de la France, puisqu'elle se trouve à son nord-ouest, et il ajoute que M. Col-

lard de Cherres l'a citée, en 1830, dans les actes de la Société linnéenne de Bordeaux comme se trouvant aux environs de Quimper. M. Gachet vous a dit que M. Millet avait déjà indiqué cette limace à Angers, dans son ouvrage sur les mollusques fluviatiles et terrestres du département de Maine-et-Loire, publié en 1813, et que l'opinion sur l'habitat exclusif de la testacelle dans le midi de la France est abandonnée.

Le second article est pris dans un mémoire de *Legentil*, consigné dans le volume de 1788, où il s'agit d'une coquille (*patella pellucida*) qui vit dans le tronc du varec, *laminaria saccharina.*

M. Vallot dit que cette observation est assez curieuse pour mériter de sortir de l'oubli où on l'a laissée; « mais il nous paraît assez difficile de trouver dans cette observation, dit M. Gachet, d'autre mérite que l'indication d'une localité. D'abord, la partie relative à l'habitat n'est pas exacte; Legentil n'a observé ce molusque que sur le stipe du *laminaria saccharina*, et il en a conclu qu'il vivait exclusivement sur cette plante; mais on l'a rencontrée indistinctement sur diverses espèces de varecs et sur toutes leurs parties, comme le confirme, entre autres, le passage de l'encyclopédie méthodique rapporté par M. Vallot, à l'appui duquel nous pouvons citer une observation

récente faite par un membre de cette académie, M. Jouannet, qui l'a trouvée en grande quantité sur divers varecs dans le port de Binic, près St. Brieux. Quant à la cavité qu'elle creuse et dans laquelle elle est en partie logée, il n'y a rien de bien remarquable; car toutes les patelles produisent plus ou moins le même effet sur les divers corps où elles se trouvent fixées. M. Vallot dit de plus, d'après l'encyclopédie, *que la forme du test varie suivant que l'animal s'attache aux tiges cylindriques des fucus ou à leurs feuilles*, ce qui le porte à avancer d'une manière peut-être trop affirmative que cela explique les différentes espèces soupçonnées par M. de Blainville, être confondues sous le nom *de patelle transparente*, et qui, selon lui, ne sont que de simples variétés. Je ne sais jusqu'à quel point la forme des patelles qui étaient entre les mains des auteurs de l'encyclopédie variait, mais dans le même moment où je comparais le mémoire de Legentil, le texte de l'encyclopédie et l'article de M. de Blainville avec la lettre de M. Vallot, j'avais sous les yeux quatorze individus de divers âges et tous pris sur des fucus. Je n'y ai remarqué que des différences de forme presque imperceptibles. On conçoit qu'il serait assez étonnant que la forme du test d'un mollusque vivant seulement appliqué sur un corps, jouissant, selon l'observation de Réaumur et de Blainville, de la faculté de se déplacer (ce qu'il

fait de temps en temps), mais pour revenir toujours à sa place première, puisse être modifiée par ce corps. Lors même qu'il en serait ainsi, les modifications imprimées ne seraient jamais assez régulières et assez constantes pour porter un naturaliste habitué, comme l'est M. de Blainville à l'étude des mollusques, à croire que plusieurs espèces sont confondues sous le même nom. Ces caractères ne seraient jamais constans et ne pourraient même pas servir à l'établissement de simples variétés. »

Si le temps me l'eût permis, j'aurais désiré vous présenter les principales remarques qui résultent de toutes les recherches de M. Vallot, notamment sur la nomenclature qu'il a assignée aux fucus que l'on coupe sur les côtes de la Normandie, pour fabriquer la soude, décrits et figurés dans le volume de 1772 de l'Académie des sciences; sur la production qui cause l'altération de la blancheur de la pierre dont Réaumur traite dans un mémoire qui se trouve dans le volume de 1792. M. Vallot dit que ce mémoire *fort bien fait méritait de fixer l'attention des botanistes, puisque Réaumur avait décrit le petit lichen qui noircit les pierres et qui est désigné sous le nom de byssus antiquitatis, lèpre des antiques.* Nous aurions désiré que notre correspondant nous eût appris ce que c'est que cette lèpre; car malgré le mémoire

de Réaumur, et malgré les travaux des naturalistes modernes, on ignore encore quelle est la plante qui produit un pareil effet.

La dernière note a rapport à un mémoire du volume de 1749, dans lequel le docteur Lemonnier, médecin à St. Germain, fait part de l'empoisonnement de plusieurs personnes, par un champignon qu'il dit être *le fungus mediæ magnitudinis, totus albus de Vaillant.* M. Vallot croit qu'on doit encore faire des recherches pour s'assurer si ce champignon est véritablement *l'agaricus eburnus* des botanistes modernes. Il est à présumer, d'après les accidens qui se montrèrent dans cet empoisonnement, qu'il doit être attribué à quelque espèce ou variété d'amanite vénéneuse qu'on avait cueillie avec le champignon édule.

Dans une seconde lettre du 16 Janvier 1834, M. Vallot se montre constamment érudit sévère, et cependant ses renseignemens ne sont pas toujours certains; par exemple, il a fait quelques annotations sur le recueil de vos travaux de l'année 1833. Mais ses annotations ne sont pas toutes exactes, j'en donnerai une preuve. Il dit: « pag. » 42, lignes 6 et 7 (rapport des travaux de l'Aca- » démie, année 1833), *par l'auteur des recherches* » *sur les maladies chroniques.*

« On pourrait croire, d'après le nom de *Bordeu*, qu'il est question du fameux *Théophile Bordeu;* tandis que dans l'article, à l'occasion duquel j'écris, on voulait indiquer *Théodore du Bordeu*, auteur des lettres contenant des essais sur les eaux minérales du Béarn. *Amster.* 1746. 12.° » Nous demandons bien pardon à M. Vallot, c'est lui qui se trompe, c'est bien du fameux *Théophile Bordeu* dont on veut parler; c'est lui qui est l'auteur des lettres citées. Pour s'en convaincre, on peut consulter les bibliographies de l'époque, le catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général, etc., par *J. B. F. Carrère*, ou lire la notice sur la vie et les ouvrages *de Bordeu*, dans l'édition de ses œuvres complètes, par le professeur Richerand. On y trouve le passage qui sert d'épigraphe, à la page 928, ligne 48.me de l'édition citée. Je ne connais point de médecin portant le nom de *Théodore du Bordeu*, qui soit auteur de lettres sur les eaux minérales du Béarn.

L'Académie témoigne ses remerciemens à M. Vallot. Sa correspondance pleine de faits et de réflexions donne souvent matière à d'utiles et curieuses discussions.

Avant de parler de vos travaux, je ne dois pas oublier que M. Édouard Lanet, nouvellement ad-

mis comme membre résidant, vous a fait hommage de sa tragédie de *Jaffier* dont vous connaissez les succès sur le Grand Théâtre de Bordeaux, et d'un poème oriental, intitulé : Le *Paradis et la Péri*, traduit de l'anglais, de Th. Moore.

Le même confrère vous a invité, depuis peu de jours, à prendre connaissance des résultats d'un procédé qu'il a découvert pour obtenir promptement plusieurs *fac simile* d'une page d'écriture. La commission que vous avez désignée pour assister, avec les principaux magistrats, aux expériences de M. Lanet, vous a donné lecture du procès-verbal de cette séance, d'où il résulte que M. Lanet a fait, depuis plusieurs années, des recherches qui l'ont conduit à la découverte d'un procédé simple et facile pour avoir à l'instant même, sans recourir à la lithographie, *le fac simile* autographique d'une pièce d'écriture, exécutée sur du papier ordinaire et de toute dimension. Le procès-verbal constate qu'en moins de 45 minutes six pages d'écriture, écrites par diverses personnes, et sur des feuilles de papier non préparé, ont été reproduites en double, triple et quadruple copie, de manière à former 23 pages d'écriture parfaitement lisible et d'une grande netteté. Plusieurs de ces copies ont même été exécutées sur le *recto* et *le verso* d'une

feuille d'un registre ordinaire, recouvert en carton, fortement relié et de 16 lignes d'épaisseur. Ce procédé est encore un secret pour lequel M. Lanet désire obtenir un brevet d'invention.

M. H. Dudevant, membre honoraire, vous a envoyé un mémoire imprimé, intitulé : *Fastes et Néfastes de la révolution de juillet* 1830.

M. Durand vous a lu une notice sur les travaux qui ont été entrepris, depuis peu de temps, pour l'assainissement et l'embellissement de la ville de Bordeaux. Il vous a donné en même temps la description d'un fragment d'un aqueduc nouvellement découvert dans des fouilles faites le long du cours d'Albret, lequel est en tout semblable à celui qui est décrit, dans un rapport imprimé en 1826, dans le recueil de vos travaux. Le rapport de M. Durand renfermant des matériaux précieux à conserver pour la partie topographique de la cité, vous avez décidé qu'il serait imprimé dans le recueil des travaux de cette année : ce qui me dispense de vous en donner l'analyse.

M. Durand ne vous a point parlé, par modestie, des constructions entreprises par l'industrie particulière, parce que plusieurs de ces constructions ont été faites sous sa direction. Mais M. Jouannet vous a donné communication d'une notice sur quelques établissemens publics et par-

ticuliers construits depuis peu à Bordeaux. Il vous a dit que, parmi ces travaux, les uns prouvent la constante sollicitude de l'administration municipale pour l'assainissement et l'embellissement de la ville ; que d'autres nous montrent l'heureux emploi d'immenses capitaux, et que tous confirment l'honorable témoignage que les étrangers eux-mêmes se plaisent à rendre aux talens et au goût des architectes bordelais.

M. Gachet vous a présenté une note sur des nids de mygale observés aux environs de Bordeaux. Dans cette première communication, notre laborieux collègue nous a entretenu des quatre espèces de mygales connues, des lieux qu'elles habitent, et de la découverte du nid de la mygale maçonne qui appartient plus particulièrement au midi de l'Europe. La description exacte et précise de la demeure de cette araignée, et de la manière dont elle défend ses foyers, imposait à M. Gachet l'obligation d'étudier cet insecte sous tous les rapports. Il l'a rencontrée dans les environs de Bordeaux; ce qui lui a donné la facilité de mettre sous vos yeux une mygale maçonne vivante avec une trentaine de jeunes individus. Cette arachnide est assez commune sur les coteaux de la rive droite du fleuve, vis-à-vis la ville. Là elle creuse des galeries très-profondes dans la terre du revers des fossés dont le sol est argileux et hu-

mide. C'est au mois de juin que M. Gachet a trouvé des petits rassemblés en grand nombre au fond du nid où ils étaient placés derrière leur mère. Ces petites mygales avaient, tout au plus, deux lignes de longueur; elles étaient d'une couleur grise très-claire, ayant une légère nuance ferrugineuse.

L'existence du genre mygale, aux environs de Bordeaux, est un fait remarquable de géographie entomologique; car, jusqu'à ce moment, on ne l'avait observé en France que dans le midi de la Provence, en Corse, et aux environs de Montpellier. C'est un nouveau genre à ajouter aux animaux et aux plantes des pays méridionaux que nous rencontrons dans notre département.

M. Gachet vous a donné également communication de ses observations sur *le tetranychus lintearius*, espèce d'acaridie, appartenant à un genre nouveau, découvert aux environs de St. Sever, par M. Léon-Dufour. M. Gachet a trouvé ce petit animal dans les landes des environs de Bordeaux, c'est en observant avec soin et constance qu'il parvint à découvrir plusieurs toiles très-fines humides de rosée, et sur des branches d'ajonc des milliers de petites mites rouges toutes rassemblées sur le même point et parfaitement à l'abri. Il cueillit plusieurs de ces branches et les plaça dans un lieu

exposé à l'air et à la lumière; il vit dans le courant de la journée, au fur et à mesure que la rosée qui humectait la toile s'évaporait, ces petites mites se répandre de tous côtés et continuer leur travail avec beaucoup d'activité. Pendant plusieurs jours qu'elles vécurent, la toile demeura sèche, et ses habitans ne se réunirent plus en tas, d'où M. Gachet conclut que ces mites s'étaient d'abord toutes réfugiées en famille sous le même abri sur les branches d'ajonc, pour se préserver de l'humidité et peut-être aussi pour résister plus facilement à la fraicheur des nuits. En comparant les caractères de ce petit animal avec ceux de *l'acarus telarius*, notre confrère s'est convaincu qu'ils appartiennent au même genre. Les œufs du *tetranychus lintearius* sont sphériques, d'un rouge brun et attachés aux fils intérieurs de la toile. M. Gachet a vu un de ces œufs éclore le dix-huitième jour. Il fait mention, à ce propos, de la forme, de la couleur, et de l'éclosion des œufs de quelques autres espèces d'acarus ; ce qui lui permet de conjecturer que la couleur des œufs est différente dans chaque espèce ; que dans chacune d'elles cette couleur aurait de l'analogie avec celle de l'animal, et que leur forme serait à peu près identique chez les diverses espèces du même genre. L'auteur, n'ayant pu faire encore qu'un petit nombre d'observations et d'expériences, ne donne ces propositions que comme des conjectures et non comme des vérités.

M. Gachet ne négligeant aucune occasion de vous faire part du fruit de ses découvertes, vous a lu une note sur le *physcia furfuracea*. Comme cette note ne peut être analysée, je vous la présente telle que M. Gachet vous l'a communiquée :

« *Le physcia furfuracea* n'a point encore été signalé » dans le département de la Gironde. On le ren- » contre ordinairement sur les montagnes où il » fructifie, seulement dans certaines localités. » Cette fructification est même assez rare pour » que M. *de Candolle* ait été obligé de décrire » les apothécies d'après un autre botaniste, et » que M. *Duby* les ait qualifiées *apothecia rariora*.

» Les individus porteurs d'apothécies proviennent du Mont-d'Or ; les autres ont été recueillis dans le département de la Gironde. Ceux-ci diffèrent des premiers et offrent quelques » particularités non encore mentionnées par les » cryptogamistes. Plusieurs d'entre eux présentent un aspect tellement étrange qu'il faut les » examiner attentivement pour reconnaître l'espèce à laquelle ils appartiennent. Ils constituent une variété bien tranchée que j'ai distinguée dans ma collection et dans le tableau » des plantes cryptogames du département de la » Gironde, par l'épithète *gracilis*. En effet, les » divisions du thalle sont beaucoup plus longues, » plus étroites et plus rameuses que celles du » type de l'espèce, et toute la plante est d'une

» couleur beaucoup plus claire. J'ai trouvé cette
» jolie variété à la Teste, sur les branches des
» vieux pins où elle croît en touffes serrées,
» mêlée à *l'usnea florida* et à plusieurs autres
» lichens, mais plus particulièrement à des
» physcies.

» L'autre localité où j'ai recueilli cette plante
» est Barsac. C'est sur un vieux chêne des envi-
» rons de cette petite ville que croissait l'échan-
» tillon unique que j'y ai trouvé. Malgré des re-
» cherches attentives et prolongées je ne pus en
» découvrir d'autres individus. Celui-ci est remar-
» quable en ce que les divisions du thalle sont
» proportionnellement plus courtes et plus larges
» que celles du type de l'espèce. Celles des extré-
» mités sont plus nombreuses, plus courtes et
» recourbées. Ces diverses modifications lui don-
» nent un aspect tout particulier et devraient
» aussi le ranger au nombre des variétés, parmi
» lesquelles on le distinguerait par l'épithète
» *crispa*, si on retrouvait d'autres individus sem-
» blables. Mais j'ai dû, n'en ayant observé qu'un
» seul, considérer les particularités qu'il pré-
» sente, seulement comme une de ces variations
» individuelles qu'on rencontre si fréquemment
» chez les plantes de cet ordre. »

M. Guilhe vous a lu deux mémoires. Le pre-

mier a pour titre : *des Libertés publiques de Bordeaux aux diverses époques de son histoire.* Notre honorable collègue, livré depuis long-temps à l'étude de l'histoire de Bordeaux, sur laquelle il a recueilli de nombreux matériaux, présente le tableau de ces libertés depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours. La Gaule étant une fédération de peuples libres, Bordeaux faisant partie des pays aquitains, devait être libre. Les Bituriges-vivisques le furent aussi ; ils formaient une population riche, commerçante, qui avait des rapports fréquens et faciles à l'aide de la Garonne, d'un chemin de neuf lieues, de l'Aude et de la Méditerranée, avec Marseille libre sous une administration de négocians, d'après Valère Maxime. Sous la puissance romaine Bordeaux jouit d'une grande liberté, ainsi que le prouvent son régime municipal et la faculté de partager les magistratures de Rome, comme le fit Ausone. Après l'invasion des Barbares quelques nuages obscurcirent ces libertés sous l'administration des Visigoths et sous celle des premières races Françaises. Ces nuages ne se dissipèrent que sous l'administration paternelle des ducs. Les rois d'Angleterre, héritiers des ducs, exercèrent l'autorité souveraine, sans porter atteinte à l'indépendance complète de Bordeaux qui avait un maire, des jurats, un conseil de ville ordinaire, un conseil extraordinaire appelé des *cent-trente* et l'assem-

blée générale composée de quinze cents bourgeois. Le régime des rois de France s'établit après Charles VII. Les libertés publiques eurent à souffrir sous ces divers monarques. Cependant, quoique plus ou moins altérées par les troubles civils, elles se conservèrent toujours et se relevèrent même au point qu'elles étaient entières à l'époque de la révolution. M. Guilhe retrace ici les libertés Bordelaises et les privilèges de la ville en 1789, et il finit en demandant *si les libertés publiques ont gagné quelque chose sous le régime de la liberté?* Il répond que l'on a gagné sous le rapport de la force et de la sureté générale; mais que la France attend, pour les libertés locales de chaque pays, que le système de centralisation disparaisse.

Le second mémoire de M. Guilhe est intitulé: *des Lettres à Bordeaux jusqu'à la fin du siècle de Louis XIV*. Il nous dit que les Druides furent les premiers instituteurs de la nation, comme les Bardes en furent les premiers poètes, que leur école principale fut chez les Carnutes et dans les forêts des environs de Chartres. L'instruction purement orale était renfermée dans des vers tels que ceux d'Ossian, et les études de la jeunesse se fesaient de mémoire. D'autres écoles druidiques étaient répandues dans les Gaules; c'est ainsi que *Patera*, d'origine druidique, existait encore sous les Romains à Bordeaux.

Rome en se débarassant des druides, changea la langue, les écoles, les habitudes et la religion. Des écoles d'abord libres; ensuite entretenues aux frais de l'autorité publique furent établies en divers lieux, et Bordeaux eut aussi son école; elle devint célèbre et produisit quelques hommes illustres qui sont désignés dans les œuvres d'Ausone, et Ausone lui-même qui fut appelé à Rome pour être l'instituteur du prince Gratien, qui dans la suite le fit consul. Charlemagne fit de vains efforts pour dissiper l'ignorance générale qui était la suite de l'invasion des barbares. C'est alors que se forma la langue romane, langue des troubadours dont Guillaume, dernier duc d'Aquitaine, fut un des principaux, avec Richard-Cœur-de-Lion, Bernard de Ventadour et tant d'autres. On peut juger du génie de cette époque, par la proposition de cette question galante faite dans une cour d'amour : Une dame regarde Geofroy de Blaye, prend la main d'Élie de Bergerac, et touche le pied de Savary de Mauléon; quel est celui des trois que la belle dame préfère?

L'imprimerie et la prise de Constantinople produisirent une révolution générale. Les savans apportèrent en Europe deux langues et deux littératures toutes faites; les langues modernes devenues moins grossières prirent une marche plus

régulière ; il y eut de nombreux travaux d'érudition, et la création des colléges d'enseignement pour préparer aux études universitaires. La jurade jouissant à cette époque d'une grande indépendance, pouvait librement disposer de ses finances sans contrôle ; elle usa de cette liberté pour appeler à Bordeaux les hommes les plus érudits de l'époque, tels que les Govea, les Muret, les Buchanan, les Vinet, dont la réputation fit la gloire du collége de Guienne, devenu le modèle de celui de Coïmbre en Portugal. La langue française, déclarée par François I.er langue publique de la nation, était devenue correcte et naïve, comme on le voit par les écrits de Montaigne, qui n'avait pas eu de modèle, et qui peut-être n'aura pas d'imitateurs. La formation de l'Académie française sous Richelieu, de l'Académie des sciences et des inscriptions sous Colbert, donna en province l'idée de l'établissement de semblables institutions. Une simple réunion d'hommes aimables, cultivant la musique et la physique expérimentale que l'abbé Nollet avait mise à la mode, fut l'origine de l'Académie de Bordeaux, reconnue par le gouvernement sous le règne de Louis XIV. A cette Académie appartinrent Montesquieu, dont le nom est tout un éloge ; Bel, qui légua son hôtel à l'Académie ; Larroque, créateur de la belle horloge de l'hôtel de ville ; l'abbé Baurein, savant et modeste antiquaire ; Latapie, l'élève, l'ami, le

secrétaire de Montesquieu, dont l'éloge fut fait en 1824, par M. le docteur Gintrac.

M. Jouannet, ayant été chargé de vous rendre compte de la 23.me livraison des annales de la Société académique de Nantes, a particulièrement fixé votre attention sur un mémoire de M. Bizeul, sur un dépôt d'armes antiques trouvé dans les fouilles du canal de Nantes à Brest. Il est fait mention dans ce mémoire de plusieurs autres dépôts découverts en divers lieux et à différentes époques. Toutes ces armes sont en bronze; on y reconnait des poignards, des fers de lances, des javelots, des matars, instrumens en forme de coins, dont des analogues découverts à Pauillac, en 1829, vous furent présentés et décrits par M. Jouannet qui, dans son nouveau rapport, s'exprime en ces termes:

« Il résulte de tous les faits cités, que sur treize découvertes, il y en a huit qui nous montrent ces bronzes renfermés dans des vases de terre, et toujours en nombre assez considérables; deux où nous les voyons sous une pierre dont la présence peut bien avoir été l'effet du hasard; enfin trois où les matars étaient brisés et mêlés à des débris d'armes. Vous remarquerez pour ces trois dernières découvertes qu'il n'y en a qu'une où les matars et les armes brisées sont réunies

véritablement ensemble ; c'est la découverte faite à Binic. Ajoutons qu'à Binic, avec les fragmens en question se trouvaient deux masses de cuivre non travaillé. » D'après ces données, M. Jouannet croit pouvoir conjecturer que ces débris, ainsi réunis étaient destinés à la fonte ; mais il n'admet pas avec M. Bizeul que ces dépôts ont eu pour motifs la cessation de la guerre entre deux peuplades qui faisaient leurs traités de paix en enfouissant des armes dans le sein de la terre, leur mère commune et l'une de leurs principales divinités ; que cet enfouissement était un signe de paix jurée, et probablement une cérémonie religieuse, dans laquelle les chefs des nations belligérantes déposaient et brisaient respectivement leurs armes. Si l'usage que M. Bizeul prête aux Gaulois était attesté par l'histoire, de pareils exemples pourraient servir à prouver son authenticité ; mais un fait dont personne encore n'avait parlé, demande d'autres preuves pour être admises. La conjecture de M. Bizeul paraît ingénieuse, et son travail présente beaucoup d'intérêt.

M. Jouannet vous a lu une notice sur les *fac simile* envoyés par M. Chrétin, notamment sur le bas-relief en marbre représentant l'entrée triomphale des deux Tetricus à Bordeaux. Comme ce marbre est du plus grand intérêt pour cette

ville, la notice de M. Jouannet sera insérée dans votre recueil annuel.

L'Académie a la satisfaction de voir que son mode d'encouragement pour les travaux relatifs aux chemins vicinaux, obtient un succès progressif. Les documens administratifs qui lui ont été communiqués, annoncent le zèle et l'activité des maires et des conseils municipaux de plusieurs communes. Les communications rendues plus faciles vers les grandes routes et vers les rivières, ont prouvé aux propriétaires que leurs sacrifices pour ces travaux leur donnaient des avantages inappréciables. L'exhaussement des chemins à l'aide de bons matériaux, l'entretien des fossés, l'établissement des ponts, suffisent pour conserver ce qui a été fait. Il importe d'entretenir, c'est le devoir d'une prévoyante administration; mais il faut aussi ouvrir de nouvelles communications, surtout dans les communes centrales du département, dans celles dont les terres sont argileuses. Ces communes doivent rivaliser d'efforts et de sacrifices pour améliorer les portions de chemins vicinaux qui se trouvent sur leur territoire. En travaillant pour le bien général, elles font beaucoup pour elles-mêmes. C'est par une suite continuelle et simultanée de ces travaux que le bien-être et la prospérité prendront plus d'accroissement parmi les habitans des communes rurales.

Votre mode de concours pour l'agriculture vous donne tous les ans de nouveaux matériaux qui augmentent les faits positifs qui doivent servir de base à une bonne statistique agricole. Vous n'avez reçu cette année qu'un seul mémoire. Il a pour objet *la culture de la vigne dans le canton de Podensac, département de la Gironde ;* il porte pour épigraphe ; *l'Agriculture perfectionnée est fille du travail dirigé par l'observation.* son auteur est M. Éloi Dubroca, à Barsac. Il a répondu avec beaucoup de soins et d'exactitude aux questions qui sont relatives à la culture de la vigne blanche, parce que c'est la culture principale du canton de Podensac. Il commence par faire connaître les variétés du sol de ce canton qui renferme quatre espèces de terrains destinés à la culture de la vigne; il les désigne sous les noms de *graves, palus, terre rouge, sable*; et en donnant l'interprétation de ces qualifications, admises dans le pays, il expose avec détail les préparations que chacun de ces terrains exige. Il décrit les trois manières dont la vigne est cultivée : en sillons dans les graves, les sables et la terre rouge; en jouales dans les palus; en plein dans les graves et la terre rouge. Il explique, en peu de mots, pourquoi le choix du mode de culture a été réglé d'après chaque nature de terrain, les divers procédés usités pour la plantation et les soins donnés aux jeunes plants. Les réponses faites aux questions rela-

tives aux différens âges de la vigne et à sa durée, méritent des éloges; il en est de même pour l'exposé lumineux des procédés employés par les cultivateurs de ce canton pour la taille et les façons. Il donne la préférence à la taille tardive, et pour la faire, à l'instrument nommé *sécateur*. Quand aux façons, il établit clairement ce qu'il faut entendre par ce terme un peu vague; dans beaucoup d'endroits, il ne s'applique qu'au seul travail de la terre; mais les vignerons de Podensac comprennent avec raison parmi les façons, la taille, l'échalassage, et le liage. Ils donnent trois façons de terre, et quelquefois quatre; la première en mars, la seconde dans le courant de juin: elle a pour but de rechausser la vigne dont les radicules ont été découvertes par la première façon, et d'extirper les mauvaises herbes; la troisième dans le courant d'Août, elle se fait en plein, et a pour but de favoriser la maturité du raisin. La partie du travail de M. Dubroca, sur l'échalassement, est développée avec beaucoup de détails et de précision tout à la fois; ses réponses ne laissent rien à désirer sur les différentes espèces d'échalas, sur les essences qui les fournissent, sur les communes d'où on les tire, sur les prix qu'ils coûtent. Il nous apprend que dans quelques communes du canton, on a introduit la coutume de ne pas lier le tronc du cep à l'échalas, on se contente d'y attacher soit les branches, soit le bois à fruit: on économise ainsi le

vîme et la main d'œuvre, économie de 4 francs pour mille pieds, d'autant plus importante que le cep plus libre, plie et ne se casse pas par l'action des vents. Les accidens auxquels la vigne est la plus exposée dans le canton de Podensac, sont les gelées, la grêle, la coulure, les coups de vents, les débordemens de la Garonne et les insectes. Chacun de ces fléaux est apprécié avec beaucoup de sagacité par M. Dubroca, qui décrit avec soin les effets qu'ils produisent sur la vigne. C'est de la même manière qu'il répond à cette question : *Quelle est, pour chaque saison, la température la plus favorable à la vigne?* La température la plus favorable serait, en hiver un froid modéré, qui ne dépasserait pas 0-5; au printemps, petites pluies et chaleur 0+8 à 0+18; en été, chaleur forte, continue, sans pluie 0+20 à 0+30; en automne, chaleur tempérée, point de pluie pendant la récolte.

Vous aviez d'excellens renseignemens sur la manière dont se font les vendanges dans le Médoc et le Cubzagais; mais vous n'aviez rien encore sur les vendanges telles qu'elles se font dans les cantons où se récoltent les meilleurs vins blancs du département. M. Dubroca décrit les vendanges de son canton avec beaucoup de soin. Son travail est consciencieux; on y reconnaît un observateur éclairé qui a bien vu et qui pratique lui-même.

Le canton de Podensac qui compte dix-sept mille habitans environ, n'a pas besoin de recourir à des bras étrangers pour faire ses vendanges. D'ailleurs, la manière dont elles se font rend inutiles les bras de l'étranger. Les vendanges commencent tard dans ce canton, sont longues, et se font à mesure que les raisins atteignent leur plus haut degré de maturité. Je ne suivrai point M. Dubroca dans ses intéressans détails sur les différentes opérations des vendanges ; ses documens sont présentés d'une manière si précise, qu'ils échappent à l'analyse. Outre le pressoir ordinaire, il décrit un autre pressoir propre au canton, qu'il nomme pressoir à bascule. Il eut été à désirer qu'il eût joint un dessin à sa description. Nous aurions formé la même demande pour le cabestan vertical, machine inventée par un simple paysan du canton, qui est devenue d'un usage général. Les avantages du cabestan vertical sont d'augmenter beaucoup la force; servi par deux hommes, son effet égale celui de la barre mue par dix hommes. Sa pression est lente, uniforme, sans secousse, n'expose pas les travailleurs aux dangers de la rupture d'une barre, et épuise le marc jusqu'à siccité.

Les opérations de la mise en barriques, de l'ouillage, du soutirage, enfin de tout ce qui concerne la manutention des vins blancs, sont pré-

sentées avec autant de clarté que toutes les autres opérations que M, Dubroca a décrites.

Votre commission aurait désiré qu'un aussi bon observateur ne se fût pas uniquement occupé des seules questions sur la vigne. Le canton de Podensac renferme des terres à prairies, à bois et à céréales. M. Dubroca eût bien fait d'embrasser dans son travail toutes les parties de l'exploitation agricole de son canton. Vous avez décidé que la moitié du prix proposé pour un travail complet serait décernée à M. Dubroca et que le titre de membre correspondant agricole lui serait accordé.

Portant constamment vos regards vers l'agriculture comme un des meilleurs moyens de soutenir la prospérité du pays, et voyant avec peine que la culture la plus florissante du département éprouve tous les jours de nouveaux échecs, vous avez essayé, depuis plusieurs années, de réveiller l'attention des agriculteurs sur différentes cultures, notamment sur celle du chêne-liége. C'est dans ce but que vous avez proposé cette culture comme sujet d'un prix. Un seul propriétaire, M. N[1]. Johnston, vous a annoncé qu'il possédait une plantation de chênes-liége sur son bien du Tondut près Bordeaux. Une commission s'est transportée sur les lieux, et a vu que les chênes-liége n'étaient point réunis dans un même terrain; que les sujets venus de graines, transplantés de-

puis l'annonce du prix, se trouvaient confondus avec des sujets de 9, 10, 12 et 15 ans. L'Académie ne se proposait pas de récompenser des travaux faits antérieurement à son Programme; elle voulait encourager l'entreprise de nouvelles plantations. D'après l'examen des documens qui ont été fournis à votre commission, le bien de M. N^l. Johnston renferme 3,900 chênes-liége de tout âge; 900 ont été semés depuis deux ans et sont de bonne venue; pareil nombre a été semé depuis l'annonce du prix; mais tout le bien ne renferme pas 3,000 pieds renfermés dans un même espace. L'Académie n'a donc pu adjuger le prix; mais elle s'empresse de signaler le zèle et la persévérance de M. N^l. Johnston pour la culture de cet arbre utile, et lui décerne une médaille d'or comme un témoignage de sa satisfaction. Son exemple aura des imitateurs.

On a, depuis long-temps, senti la nécessité de procurer dans plusieurs contrées du département de la Gironde, surtout à Bordeaux, une suffisante quantité de bonnes eaux pour tous les besoins domestiques. Tout le monde convient de cette nécessité : on n'est en discussion que sur les qualités des eaux et sur les moyens pour les avoir. Les eaux ne manquent point; il ne faut que les choisir, et la raison dit qu'il faut toujours prendre les meilleures; car, quelles qu'elles

soient, les dépenses pour les obtenir sont à peu près les mêmes. Il est également avantageux de faire l'essai de tous les moyens qui conduisent les eaux à la surface du sol, pour faire choix du meilleur et même du plus économique. C'est dans ce but que l'Académie a promis, depuis plusieurs années, de décerner un prix *à l'entrepreneur ou au propriétaire qui aura fait l'usage le plus fréquent, dans le département de la Gironde, de la sonde dite artésienne, pour découvrir les eaux ascendantes, et aura transmis à l'Académie les faits principaux résultans de ses opérations.* M. Joubert, régisseur du bien de M. Barton, à Pauillac, vous a envoyé un mémoire sur les travaux qui ont été exécutés sur le domaine de M. Guestier, à Béchevel. M. Joubert ne vous parle que de ce sondage dont il n'est que l'historien; il n'a pas opéré lui-même. Déjà on vous avait fait connaître les principaux résultats de cette opération et les résultats d'autres sondages isolés. Ainsi le mémoire de M. Joubert n'a rien appris de nouveau à l'Académie; elle ne l'en remercie pas moins, et le loue de son zèle. Elle désire que de nouveaux travaux soient encore tentés, afin de pouvoir être fixée sur la possibilité ou non possibilité d'obtenir des eaux ascendantes dans le sol du département de la Gironde, particulièrement dans la commune de Bordeaux.

Vous n'avez reçu qu'un seul mémoire pour le

prix que vous vous proposiez de décerner cette année à l'éloge de *Louis*, architecte. En demandant un travail sur ce sujet, votre pensée principale était de démontrer l'importance de la conservation de l'ouvrage de Louis tel qu'il l'avait conçu. Le grand théâtre est le monument le plus remarquable de notre ville; sa réputation est, en quelque sorte, européenne. Nous avons donc intérêt qu'il soit conservé aussi intact que possible. Ainsi que vous l'a dit votre commission : « L'administration municipale veille à cette con-
» servation ; mais il pourrait arriver que sa vo-
» lonté fût trompée, soit par les exigences de la
» mode et de nos dispositions à imiter la capitale,
» soit par des conseils fondés sur le goût du jour.

» Un chef-d'œuvre de ce genre toujours lui,
» au milieu de générations et d'idées toujours
» autres, est naturellement exposé à des criti-
» ques passionnées, et par conséquent à des mu-
» tations graves. Ce sont ces mutilations qu'il
» importe de rendre difficiles à l'avenir ; car, un
» premier exemple a été donné, et la demande
» de l'éloge de Louis, dans cette circonstance,
» était, de la part de l'Académie, une invitation
» faite à tous pour flétrir d'avance toute nou-
» velle entreprise semblable. »

Le mémoire envoyé n'ayant point rempli tou-

tes les intentions de l'Académie, elle a remis le même sujet au concours.

Dix pièces de vers vous ont été adressées pour le concours de poésie de cette année. Je vais les passer en revue, en suivant l'ordre de leur inscription.

Le N.° 1. *Bogoris*, porte pour épigraphe : *Videbunt multi et timebunt ; et sperabunt in domino.* p.° 39.

Bogoris, roi des Bulgares, indigné de voir Théodora et son fils Michel établir dans Byzance le culte du vrai dieu, envoie à l'impératrice une ambassade pour la sommer de changer de conduite. Théodora paraphrase ce vers de Racine : *Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte*, et renvoie fièrement les ambassadeurs. Bogoris ne s'en fâche pas ; bien au-delà, il demande la main de la sœur de Théodora, se convertit, et tous les Bulgares se font chrétiens. Telle est l'analyse de cette pièce. Rien n'y rachète la faiblesse et l'invraisemblance d'un pareil plan.

Le N.° 2. *Blanche de Russy* a choisi pour épigraphe :

Sed mihi vel tellus optem priùs antè dehiscat,
Antè, pudor, quàm te violo aut tua jura resolvo.
(Virgile).

Othon régnait dans Byzance. Un de ses généraux, *Porta*, était gouverneur de Bassano, ville

soumise à Othon. Un nommé Acciolin vient assiéger cette ville. Porta et Blanche, son épouse, se défendent vaillamment ; mais Porta est tué, et sa veuve et la ville tombent au pouvoir du terrible Acciolin. Le vainqueur devient amoureux de sa captive. La Belle Blanche, que le poète appelle *l'aimable sœur des aubes du printemps*, résiste aux vœux d'Acciolin. Alors celui-ci a recours à la violence, et Blanche se donne la mort. Pour apprécier la manière dont ce fond est traité, il suffit d'en citer les trois premiers vers :

Après *celle* des dieux la plus belle des craintes,
Sceau divin *dont au front* les vierges sont empreintes.
Voile aimable jeté *sur le feu de leurs yeux*.....
.....
Sainte pudeur, salut !.....

Le N.° 3. *La colonne de la place Vendôme, ou les monumens publics, leçon des hommes*, porte pour épigraphe :

Colonne, d'où si haut parle la renommée,
Je t'aime !....
(Victor Hugo).

Cette pièce, supérieure aux deux précédentes, offre quelques vers assez bien faits ; mais on doit lui reprocher des ellipses forcées telles que celle-ci :

« Des cercueils de la nuit profonde,
» Debout, guerriers ; chantez ce grand âge d'amour.

L'auteur affecte trop souvent une obscurité qui le rend presque inintelligible; témoins ces trois vers :

« L'archange de la France épurera cette ame,
» Que le bronze orgueilleux proclame,
» Non loin des dieux, aux vastes champs de l'air.

Une ame que *le bronze proclame*, non loin des dieux, aux vastes champs de l'air? Cela ne s'entend pas. Il est dans cette pièce d'autres pensées rendues avec encore moins de lucidité.

Le N.° 4. *Byron*, avec cette épigraphe :

Le poète a une malédiction sur sa vie et une bénédiction sur son nom.....

(Alfred de Vigny).

L'auteur, en publiant sa pièce dans les journaux, s'est retiré du concours; et aux termes de ses règlemens, l'Académie n'a plus à s'occuper de cette pièce.

Le N.° 5. *Poètes français du* 19.me *siècle*, avec cette épigraphe :

Regardez la nature, elle sourit, puis pleure.

(L'auteur).

La galerie que l'auteur s'est composée n'est pas nombreuse, mais elle est bien choisie : *Victor*

Hugo, Béranger, Lamartine, Delavigne, voilà les poètes qu'il a célébrés. Dans chacun de ces quatre éloges, il a cherché à prendre quelque chose de la manière du poète qu'il chantait; mais il n'a pas toujours réussi. En effet, sans examiner ici ce que pense l'auteur d'*Hernani* sur la manière dont on doit imiter la nature, on peut dire du moins qu'il n'écrirait pas des vers tels que ceux-ci :

Regardez la nature, *elle sourit, puis pleure,*
Et puis sourit encore *et mêle avec attrait*
Le sublime au grotesque et le *beau dans le laid.*

Et sans s'informer de ce que Victor Hugo pense de l'école à laquelle succède la sienne, à coup sûr il ne jeterait pas à la tête de ses devanciers le quatrain suivant :

C'est en vain qu'une école expirant dans l'oubli,
Fatigue encore le luth de son doigt affaibli,
Et verse, *en remuant sa vieillesse inhabile,*
D'un esprit rimailleur l'inépuisable bile.

A coup sûr aussi, le plus spirituel et le plus lyrique de nos chansonniers s'étonnerait d'apprendre :

Qu'il députa son ame au-delà des nuages
Vers ceux qu'ont dévorés nos glorieux orages.

Vous avez remarqué, Messieurs, d'autres tâches mêlées à des vers dignes d'éloges dans le N.° 5;

vous avez entendu, surtout avec plaisir, ce que l'auteur dit de Lamartine. La muse élégante et religieuse du poète lui-même semble avoir dicté ce passage à l'auteur. Si tout le reste n'offrait pas plus de prise à la critique, cette pièce aurait un droit incontestable à la couronne. Permettez-moi de vous lire ce passage :

Au-delà de l'espace il est un autre monde
Qu'un soleil sans couchant de sa lumière innonde,
Un éther plus subtil en baigne le contour.
L'Éternel, à ce globe, enfant de son amour,
De la création prodigua les prémices.
Les anges s'échappaient vers ce lieu de délices,
Sans voiler leurs beaux fronts de leurs ailes d'azur;
L'homme y vivait comme eux, comme eux il était pur.
On les voyait assis sous l'ombrage qui tremble,
Du mystère des cieux s'entretenir ensemble.
L'homme est tombé ! Dans l'ombre il cherche en vain le fil
Qui puisse le guider hors sa terre d'exil.
Balloté dans les maux comme un vaisseau sans voile,
Qui le reconduira vers cet essaim d'étoiles,
Qui semblent abaisser sur le front du mortel
A travers l'étendue un rayon fraternel ?
Qui mettra sur sa bouche une bouche de flamme ?
Car il a soif d'amour, il a besoin d'une ame
Qui, versant sur ses maux une ardente pitié,
Du fardeau de sa vie accepte la moitié ;
Et faible arbuste, en proie aux souffles de la terre
Il fatigue, en séchant, sa tige solitaire.
Du moins qu'il se retrempe au feu des souvenirs !
Qu'il consume, en rêvant, ses douloureux loisirs !

Détache, ô batelier, la barque de la rive;
Il veut, plongeant dans l'eau la rame fugitive,
Aux lueurs de Phœbé qui perce la vapeur,
Promener sur le lac son inquiète humeur.....
Il a posé la rame et tandis qu'il s'égare,
Vibrant sur ses genoux, la plaintive cithare,
Redit, dans le lointain, la romance d'adieux
Comme une voix qui sort du sépulchre oublieux.
L'errante mélodie avec l'esquif sonore,
S'éloigne, se rapproche et puis s'enfuit encore
Et se perd dans le son de la vague en courroux.
Arrête ton esquif, Lamartine, et dis-nous
L'ange heureux qui t'apprit à consoler les hommes;
Révèle à notre amour le nom dont tu le nommes,
Afin que nos regards, quand l'ombre glisse aux cieux,
Cherchent dans le lointain son globe radieux;
Afin que nous puissions, à l'heure des prières,
Le soupirer tout bas, l'invoquer pour nos frères.
Vous qui, dans les douleurs méditant le trépas,
Dans vos cœurs insensés avez dit: Dieu n'est pas!
Ecoutez, à Byron il chante un hymne austère.
Il apprit dans les cieux à consoler la terre,
Et des astres qu'il aime, oracle harmonieux,
Il apprend sur la terre à retrouver les cieux.

Le N.° 6. *La veillée d'un voyageur en Périgord, dans le château gothique de Michel seigneur de Montaigne, en septembre* 1833, porte pour épigraphe :

Le glorieux chef-d'œuvre de l'homme est de vivre retiré et à propos.....

C'est sur la nature des choses que la législation et la morale devraient patroner les institutions civiles et morales.....

En certaines mains la science est un sceptre, en d'autre une marotte.....

(Maximes tirées des Essais de Montaigne).

Cette pièce, accompagnée d'un avant-propos et de quatre pages de notes, offre trois parties: 1.° un prologue ; 2.° l'entretien de l'auteur avec Montaigne ; 3.° un épilogue. L'auteur vous demande à être jugé sur la seconde. Dans cet entretien avec Montaigne, qui serait mieux intitulé: *Discours sur Montaigne*, l'Académie n'aurait trouvé qu'à louer, s'il s'agissait uniquement de la saine philosophie du concurrent, et de la tolérance philantropique dont il paraît animé; mais dans un concours de poésie, il faut que les vers répondent au sujet. Comment ne pas reprendre des inversions du genre de celle-ci ?

Tu l'as dit, la nature offre au sage un beau livre,
Heureux qui sait le lire *et ses conseils les suivre ?*

Et cette inadvertance ?

..... . Des nuages épars
Sous l'horizon voilé flottent à mes regards.....

Comme si l'on pouvait rien voir sous l'horizon !

Et cette définition de l'art de l'imprimerie, après tant de définitions poétiques et exactes :

L'art d'*un mobile airain, captivant* la pensée,
Sur le papier *muet* la montre retracée.

Du reste, le N.° 6 annonce chez son auteur un bon esprit; et, sous quelques rapports, une spirituelle originalité.

Le N.° 7. *La Mort, chant dithyrambique à l'homme*, avec cette épigraphe :

Mors ultima linea rerum est.

(Hor. Epist. XVI. Lib. I.)

Cette composition est dans le même cas que celles des N.os 1 et 2; il suffit pour la juger de citer quelques vers :

Peut-on prodiguer ainsi les épithètes?

Songe qu'il faut mourir : cet ordre *irrévocable*,
Cet *immuable* arrêt du sort *inévitable*.

Et cette construction :

C'est ainsi que de Dieu la volonté suprême
Sans doute, en ordonna du monde, en le créant.

Ailleurs, le poète personnifie la vétusté :

Il bâtit un palais qu'un jour *la vétusté*
Viendra dégrader et détruire.

Les N.os 8, 9 et 10 ont été reçus sous la même enveloppe. Ils sont tous les trois de la même

écriture ; cependant, comme ils sont accompagnés chacun d'un billet cacheté, ils ont dû être examiné séparément.

Le N.° 8. *Les Volcans*, *ode*, avec cette épigraphe :

Horrificis..... tonat Œtna ruinis.
(Virg. Œn. V).

Cette ode a de l'harmonie, mais de cette harmonie sans variété qui fatigue l'oreille à force de répéter les mêmes accords. Il en devait être ainsi dans un sujet où l'auteur s'est cru obligé de passer en revue tous les volcans du monde et leurs terribles effets. Le tableau d'une éruption est nécessairement poétique, surtout quand l'auteur sait y rattacher quelque scène touchante ; mais vingt éruptions, toujours des monts enflammés, des vents qui mugissent, des tonnerres, du feu, du souffre, des éclairs, et toute cette fantasmagorie obligée, sans qu'il y ait rien qui arrive jusqu'à l'ame ; de pareils efforts ne doivent pas être encouragés. Le style est en général élégant et pur ; mais il le serait encore plus, si l'auteur avait eu le soin d'éviter toute amphibologie, comme dans ces quatre vers :

Libre, il s'étend dans la campagne,
Flore s'enfuit, Pan l'accompagne,
Cérès tremble pour ses trésors ;
Il les brûle..... et se précipite.....

A qui rapporter ce dernier *il* ?

L'auteur fera bien aussi de ne pas laisser se glisser dans une ode quelques vers prosaïques, comme ceux-ci :

> Fuyez, mortels, sans plus attendre,
> Le sol tremble de tous côtés.

Le N.° 9. *La liberté, ode,* porte cette épigraphe en anglais :

> *Tis liberty alone that makes life dear.*
> (Addisson).

Cette ode, comme celle du N.° 8, est en général bien écrite ; et si elle n'atteint pas à la sublimité lyrique, du moins elle ne descend pas au-dessous du style noble et soutenu.

Le dernier vers de la 15.me strophe présente de la dureté :

> Il mourut, mais vainquit.

La strophe suivante manque de clarté :

> Ferais-je répéter aux échos d'Hippocrène
> Les noms de Canaris, de Fabvier, de Cochrane ?
> La gloire les unit aux destins de Byron !
> Et pour eux, renonçant à ses riches offrandes,
> Aux lauriers de Bellone elle joint les guirlandes
> Qui décorent son front !

Les deux vers suivans n'ont pas la couleur poétique du reste :

Il surcharge l'Euxin de ses nombreux vaisseaux.....
Renoncez pour toujours *aux palmes qu'elle donne....*

Le N.° 10. *Ode à Molière*, avec cette épigraphe :

Et tu nous aurais corrigés
Si l'esprit humain pouvait l'être.
(Voltaire, temple du goût).

Cette ode est préférable aux deux précédentes, parce que le poète y est plus lui-même, et que traitant un sujet moins rebattu, il a eu moins à se défendre de ces réminiscences de pensées, d'images, quelquefois même de vers entiers, qu'il est bien difficile d'éviter au milieu de tant de milliers de vers tombés, depuis long-temps, dans le domaine commun. Cependant, quoique digne de vos éloges sous plusieurs rapports, l'ode à Molière n'est pas sans taches.

Dans la seconde strophe : *on l'aperçoit glisser* est une expression peu élégante et peu juste. Plus haut, dans les deux vers suivans, en parlant du soleil :

Il s'élève, déjà sa lumière plus pâle
Indique à peine à l'œil la route qu'il parcourt.

L'adverbe *déjà* semble annoncer tout autre chose que l'effet présent à la pensée du poète : *il s'élève ; mais déjà sa lumière plus pâle*, sauf la mesure, rendait la pensée : avec un peu de soin l'auteur aurait trouvé le moyen de la concilier avec l'impérieuse mesure.

Dans la quatrième strophe : *à la suite des âges*, ne rend pas clairement l'idée après plusieurs siècles.

Plus loin :

Voilà par quels moyens ton esprit nous enflamme,
Agrandit, élève notre âme,
Et ne laisse rien après toi.

Ce dernier vers est vague. L'auteur a voulu dire *au-dessus de toi*, *et non après toi.*

Leurs passions, leurs faux scrupules,
Leurs vices et leurs ridicules
Sont autant de trésors *qui croissent* sous ta main.

Le dernier vers n'offrirait un sens raisonnable, qu'autant que l'auteur aurait voulu dire que le poète comique exagère pour frapper plus fort et plus sûrement ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Malgré ces taches l'ode à Molière est une composition très-estimable. Vous en jugerez par les strophes suivantes :

Lorsque les pampres verts dont Bacchus se couronne
Languissent, dépouillés de leurs fruits précieux,
Et quant les blancs frimats, sur les pas de l'automne
Viennent confondre ensemble et la terre et les cieux :
Le pâtre, errant sur les montagnes,
Cherche encore les riches campagnes
Où le printemps brillait dans toute sa splendeur;
Mais l'humide brouillard n'offre plus à sa vue
Qu'un abîme dont l'étendue
Semble égaler la profondeur.

Cependant, à travers la vapeur matinale,
Aux bords de l'orient paraît l'astre du jour;
Il s'élève, déjà sa lumière, plus pâle,
Indique à peine à l'œil la route qu'il parcourt.
Tantôt, au-dessus des nuages,
Sur un océan sans rivages,
On l'aperçoit glisser comme un esquif léger;
Et tantôt de son disque on cherche en vain la trace
Au milieu de l'obscure masse
Dont il n'a pu se dégager.

Mais parvenu sans gloire au tiers de sa carrière,
Il redouble d'efforts, il lutte, il est vainqueur;
Il inonde les cieux de torrens de lumière
Et bientôt il atteint leur plus grande hauteur :
Là, ses flammes étincelantes,
Telles que des flèches brûlantes,
Dissipent les vapeurs éparses dans les airs;
Et l'homme, qui de l'astre attendait la présence,
S'incline avec reconnaissance
Devant l'auteur de l'univers.

Si, dans ton vaste essor, mon œil ose te suivre,
Combien me paraît grand ton génie inventeur !

A quel charme inconnu sa puissance me livre,
Et comme elle m'attache à ton art séducteur !
Quelle verve riche et facile !
Quelle heureuse adresse de style !
Quels sentimens profonds ! quels tableaux de nos vices,
De nos erreurs, de nos caprices,
Colorés par la vérité !

Ici, c'est un jaloux que tourmente la crainte,
Qui, d'une folle ardeur consumé nuit et jour,
Auprès de sa pupille employant la contrainte,
Prétend la préserver des pièges de l'amour (1).
Là, se montre un sexagénaire,
Scrutateur imaginaire,
Des finesses d'un sexe, habile à nous jouer,
Qui soutient que l'esprit, chez une femme aimable,
Est un écueil inévitable
Où sa vertu vient échouer (2)

Au milieu des objets que ton pinceau rassemble,
Quel chef-d'œuvre nouveau charme et fixe mes yeux ?
Unique pour le trait, unique pour l'ensemble,
C'est un tableau piquant des mœurs de nos aïeux !
L'amour soumis au platonisme,
Le bel esprit, le pédantisme,
Sous le poids des grands mots accablant la raison,
Voués au ridicule, et peints d'après nature,
Sous leur triple caricature,
M'offrent une triple leçon (3).

---

(1) L'École des Maris.
(2) L'École des Femmes.
(3) Les Femmes savantes.

Mais à d'autres assauts ta muse se prépare ;
Prompte à flétrir le vice, elle va l'attaquer ;
Et crayonnant déjà le portrait de l'avare,
Du sceau du déshonneur se plait à le marquer.
Que son amour est insensible !
Que son désespoir est risible !
Comme de sa cassette il parle avec ardeur !
Plein d'un juste mépris pour tant d'ignominie,
Je ris de sa parcimonie
Et j'ai pitié de sa laideur.

Poursuis ! livre un chef-d'œuvre, unique dans le monde,
A l'admiration des siècles à venir ;
Emprunte à la morale une leçon profonde,
La plus belle qu'à l'homme elle puisse fournir !
Démontre lui que la rudesse
D'un rigorisme que tout blesse
Est un excès coupable et souvent dangereux ;
Démontre à sa raison, qu'un vain prestige enivre,
Que c'est de l'art du savoir vivre
Que dépend l'art de vivre heureux (1).

Poursuis ! l'hypocrisie est encore impunie !
Vois-tu son œil perfide exprimer la douceur ?
Que son masque, arraché par la main du génie,
La montre à nos regards dans toute sa noirceur !
Pour la rendre plus odieuse,
Que son astuce insidieuse
Abuse, au nom du ciel, de sa crédulité ;
Que sa fausse vertu lui devienne inutile,
Et qu'elle ne trouve d'asile
Qu'au sein de sa perversité (2).

---

(1) Le Misantrope.
(2) Le Tartuffe.

Ainsi, ton art divin, bravant tous les obstacles
Et vengeant à la fois les mœurs et les autels,
Etonne la raison, prodigue les miracles
Et se joue à son gré des frivoles mortels :
Leurs passions, leurs faux scrupules,
Leurs vices et leurs ridicules
Sont autant de trésors *qui croissent* sous ta main;
Et marchant en vainqueur de conquête en conquête,
Ton génie heureux ne s'arrête
Qu'aux bornes du *génie humain.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture des pièces envoyées au concours de poésie, et le rapport de sa commission, a décidé : aucune des pièces n'ayant assez approché de la perfection pour mériter la couronne, qu'il serait fait une mention honorable de la pièce N.° 10, portant pour titre : *Ode à Molière*, et pour épigraphe :

Et tu nous aurais corrigés
Si l'esprit humain pouvait l'être.
(VOLTAIRE, temple du goût.)

et de la pièce N.° 5, ayant pour titre : *Poètes français du* 19.me *siècle*; et pour épigraphe :

Regardez la nature, elle sourrit, puis pleure.

L'Académie a reçu cette année :

Comme membre résidant, M. Édouard LANET;

Comme membre correspondant, M. P. Malle, professeur agrégé à la faculté de médecine de Strasbourg, et M. Théodore Chrétin, peintre à Nérac ;

Comme membre correspondant agricole, M. Éloi Dubroca, médecin à Barsac.

L'Académie ayant perdu, l'année dernière, M. le baron Rateau, membre honoraire, chargea M. Izard de faire son éloge. M. Izard doit, dans cette séance, acquitter la dette de l'Académie, envers ce vénérable magistrat, qui ne connut que ses devoirs et la justice.

La mort a enlevé, cette année, à l'Académie un de ses membres les plus zélés et les plus laborieux, un de ces hommes entièrement dévoués aux intérêts de l'humanité et de la science, M. J. Félix Capelle, docteur en médecine, médecin honoraire de l'hôpital St. André, membre de plusieurs sociétés savantes, ancien secrétaire de la société maternelle, dont il fut un des fondateurs. Toute sa vie fut consacrée à l'étude des sciences et de la médecine. Ami des pauvres, il chercha sans cesse les moyens de leur être utile. C'est dans cette noble intention qu'il fit les fonds du prix qui fut adjugé, l'année dernière, sur la question relative aux moyens de prévenir la mi-

sère. L'Académie ignorait le fondateur de ce prix ; c'est après sa mort qu'un de ses amis vous dévoila son secret. M. Capelle est mort vivement regretté de tous ceux qui le connurent. M. Dutrouilh doit vous retracer le tableau de sa vie.

PROGRAMME

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 AOUT 1834.

§. I.er

L'ACADÉMIE n'a reçu qu'un seul mémoire sur les questions relatives à l'agriculture. Il porte pour titre : *Viticulture du canton de Podensac, département de la Gironde*, et pour épigraphe : *L'agriculture perfectionnée est fille du travail dirigé par l'observation.* Son auteur est *M. Éloi Dubroca, à Barsac.* Il n'a répondu qu'aux questions relatives à la culture de la vigne blanche, parce que cette culture est la principale du canton de Podensac, et parce que c'est celle que M. Dubroca

a étudiée d'une manière spéciale. Il traite, en se conformant à la série des questions, de la nature du sol dans le vignoble de Podensac, des quatre espèces de terrains qui le composent : *Graves, Palus, Terre rouge, et Sables,* des préparations qui leur conviennent pour recevoir la vigne, des trois manières de la cultiver en sillons, en jouailles et en plein, des soins à donnner au jeune plant, des différens âges et de la durée de la vigne, de sa taille, et des façons qui lui sont nécessaires, des accidens qui lui surviennent dans le cours de l'année, comme gelées, grêle, coulure, coups de vent, débordement de la Garonne, insectes, de la température la plus favorable à la vigne, relativement aux saisons, des vendanges et de toutes les opérations qui se rapportent à la cueillette et à la confection du vin blanc. Ce travail, composé de réponses très-détaillées, très-claires et très-précises en même-temps, donne le tableau le plus exact et le plus fidèle de toutes les opérations qui se rattachent à la culture de la vigne blanche dans le canton. La manière satisfaisante avec laquelle il a été traité, fait regretter qu'un aussi bon observateur n'ait point embrassé dans son travail toutes les parties de l'exploitation agricole de son canton, qui renferme des terres à prairies, à bois et à céréales. En conséquence l'Académie a décidé qu'une médaille d'or de la valeur de la moitié du prix proposé, serait dé-

cernée à M. Éloi Dubroca, à Barsac, et que le titre de membre correspondant agricole lui serait accordé.

L'Académie, convaincue par l'expérience des bons résultats de ce nouveau mode de concours qui lui donne la facilité de connaître à fond, et par canton, toutes les cultures admises dans les divers arrondissemens du département de la Gironde, tient à la disposition des agriculteurs qui voudront concourir, la série des questions dont la solution peut atteindre le but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, aux séries des questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir, trouveront au secrétariat de l'Académie, les séries de questions imprimées.

§. II.

L'Académie a vu avec satisfaction, d'après les documens qui lui ont été fournis par l'Administration, que de grandes améliorations ont été faites cette année aux chemins vicinaux, et que

même des travaux étendus et importans ont été entrepris par suite des seuls encouragemens des maires de quelques communes qui, en stimulant le zèle de leurs administrés, sont parvenus à obtenir des prestations en nature. Ces prestations ont donné la facilité de continuer des travaux dont les avantages auraient été bientôt perdus sans ces secours.

C'est d'après l'appréciation de ces travaux, que l'Académie décerne une des six médailles destinées pour les six arrondissemens :

A M. Godefroy, maire de la Sauve, arrondissement de Bordeaux ;

A M. Rulleau, maire de St. Émilion, arrondissement de Libourne ;

A M. Duranteau, maire de St. Christoly, arrondissement de Blaye ;

A M. Castellane, maire d'Aillas, arrondissement de Bazas ;

A M. Bedouret, maire de St. Pierre-de-Bat, arrondissement de La Réole ;

A M. Rabié, maire de Pauillac, arrondissement de Lesparre.

L'Académie se fait un devoir, ne pouvant décerner d'autres médailles, de mentionner honorablement, dans l'arrondissement de Bordeaux :

M. Joyeux, maire de Bouillac ;
M. Fénélon, maire de Floirac ;
M. Andrieu, maire de Langoiran ;
M. Soret, percepteur du canton de Castelnau, qui mérite une mention particulière par le zèle qu'il met à seconder l'administration.

Dans l'arrondissement de Libourne :

M. Lalande, maire de Coutras.

Plusieurs maires de cet arrondissement ont fait de nombreux travaux à l'aide de prestations en nature et de dons volontaires. Il serait difficile de les mentionner tous.

Dans l'arrondissement de Blaye :

M. Duplaix-Detouchez, maire de Plassac;
M. Le marquis de Lanoignon, maire de St. Ciers-Lalande.

Dans l'arrondissement de Bazas :

M. Partarrieu aîné, maire d'Auros ;
M. Étienne Populus, maire de Gand.

Dans l'arrondissement de La Réole :

M. Monmaurau, maire de Pellegrue ;
M. Duvergier, maire de Blagnac ;
M. Pouvereau, maire de St. Michel ;
M. Pechade, maire du Pian.

Dans l'arrondissement de Lesparre :

M. Delignac, maire de Begadan ;
M. Meynieu, maire de St. Vivien ;
M. Cabern, maire de St. Estèphe.

L'Académie décernera les mêmes récompenses pour des travaux analogues, dans la séance publique de 1835.

§. III.

L'Académie désirant appeler l'attention des agriculteurs sur la culture du chêne-liége, proposa pour sujet de prix, en 1830, la question suivante : *Faire connaître à l'Académie une plantation de chêne-liége de 3,000 pieds, au moins, provenant de semis, faite dans le département de la Gironde.* Un seul concurrent, M. N.el Johnston, a annoncé à l'Académie qu'il a fait exécuter une plantation de chêne-liége sur son domaine de Lescure, au Tondut, commune de Bordeaux. Cette plantation faite depuis plusieurs années, à diverses reprises,

ne remplissant pas les conditions du Programme, l'Académie ne peut adjuger le prix. Mais elle décerne une médaille d'or à M. N.el Johnston pour le zèle et la persévérance louable qu'il met depuis plusieurs années à cultiver le chêne-liége.

l'Académie retire ce sujet du concours; mais elle promet des encouragemens aux agriculteurs qui lui feront connaître des plantations nouvelles exécutées depuis peu.

§. IV.

L'Académie a mis au concours pendant plusieurs années de suite des questions relatives à la construction mieux entendue des cheminées, à l'application des moyens de ventilation, à l'assainissement des fosses d'aisance, aux circonstances qui donnent lieu aux incendies, aux moyens d'y remédier, aux divers modes d'administration relatifs aux incendies. L'Académie n'ayant reçu aucun travail sur ces sujets, les retire du concours.

§. V.

L'Académie devait décerner un prix de la valeur de 300 fr., dans cette séance publique:

A celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aurait fait l'usage le plus fréquent,

dans le département de la Gironde, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aurait transmis à l'Académie les faits principaux résultans de ses opérations.

L'Académie n'a reçu qu'un seul mémoire sur cette question bien long-temps après la clôture du concours; du reste, son auteur, M. Joubert, régisseur du bien de M. Barton à Pauillac, n'a pas fait lui-même l'emploi de la sonde artésienne; il a seulement participé aux travaux et il les a décrits. L'Académie ne peut donc lui accorder le prix; mais elle lui décerne une mention honorable pour son zèle et son empressement à encourager ces travaux.

L'Académie se propose de décerner le même prix dans la séance publique de 1836, pour le même objet.

§. VI.

L'Académie devait décerner, depuis plusieurs années, un prix de la valeur de 300 fr., au fabricant qui aurait su utiliser, dans le département de la Gironde, la précieuse découverte de M. Brard, sur la fabrication du papier et du carton avec du bois pourri. L'Académie n'ayant reçu aucun travail relatif à cette découverte, est

obligée de retirer ce sujet du concours. Elle recevra avec reconnaissance tous les renseignemens qui se rapportent à cette fabrication.

§. VII.

L'Académie a reçu, pour le concours de poésie, dix pièces de vers, inscrites dans l'ordre suivant :

N.° 1. *Bogoris*, avec cette épigraphe :

Videbunt multi et timebunt et Sperabunt in domino. p.° 39.

N.° 2. *Blanche de Russy*, avec cette épigraphe :

Sed mihi vel tellus optem priùs antè dehiscat,
Antè pudor, quàm te violo aut tua jura resolvo.
(Virg.)

N.° 3. *La Colonne de la place Vendôme, ou les monumens publics, leçon des hommes*, avec cette épigraphe :

Colonne d'où si haut parle la Renommée,
Je t'aime !.....
(Vict. Hugo.)

N.° 4. *Byron*, avec cette épigraphe :

Le poète a une malédiction sur sa vie, et une bénédiction sur son nom....
(Alfred de Vigny.)

Cette pièce ayant été publiée dans les journaux, l'Académie, d'après ses règlemens, ne doit plus s'en occuper.

N.° 5. *Poètes français du 19.me siècle*, avec cette épigraphe :

Regardez la nature, elle sourrit, puis pleure.

N.° 6. *La Veillée d'un Voyageur en Périgord, dans le château gothique de Michel Montaigne, en Septembre* 1833, portant pour épigraphe trois maximes des Essais de Montaigne :

Le glorieux chef-d'œuvre de l'homme est de vivre retiré et à propos.

C'est sur la nature des choses que la législation et la morale devraient patroner les institutions civiles et morales.

En certaines mains la science est un sceptre, en d'autres une marotte.

N.° 7. *La Mort, chant dithyrambique à l'homme*, avec cette épigraphe :

Mors ultima linea rerum est.
(Hor. Epit. XVI. lib. 1.)

N.° 8. *Les Volcans*, ode, avec cette épigraphe :

Horrificis..... Tonat ætna ruinis.
(Virg. L. V.)

N.° 9. *La Liberté*, ode, avec cette épigraphe :

Tis liberty alone, that makes life dear.
(Addisson.)

N.° 10. *Ode à Molière*, avec cette épigraphe :

Et tu nous aurais corrigés,
Si l'esprit humain pouvait l'être.
(Volt. Temple du goût.)

Les neuf pièces admises au concours de poésie (1) n'ayant pas rempli complètement l'attente de l'Académie, elle ne décerne point cette année le prix de poésie, mais elle croit devoir payer à de vrais talents un tribut mérité, en décernant une mention honorable à la pièce N.° 10, *l'Ode à Molière*, portant pour épigraphe :

Et tu nous aurais corrigés,
Si l'esprit humain pouvait l'être.
(Volt. Temple du goût.)

---

(1) L'Académie a reçu trop tard pour être admises au concours deux pièces, ayant pour titre : la première, *l'Aimé à Bonaparte*, avec cette épigraphe : *Elle avait toutes les grâces de l'orient, et ses paroles étaient pleines d'avenir.*

La seconde : *Des avantages du divorce, et des maux réservés aux nations civilisées qui le rejettent*, avec cette épigraphe : *Non vinclo retinetur amor.*

(Ovid.)

et à la pièce N.° 5, *Les Poètes français du 19.me siècle*, avec cette épigraphe :

Regardez la nature, elle sourit, puis pleure.

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 200 fr., dans sa séance publique de 1835, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée. Le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. VIII.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« Décrire d'une manière précise et détaillée les » moyens les plus efficaces de préserver les mo- » numens de la foudre par l'emploi des para- » tonnerres. »

Les concurrens devront exposer la théorie de l'électricité en ce qui s'applique aux paratonnerres, et citer les faits et observations qu'ils jugeront propres à éclairer la question, puis dé-

duire de ces bases, 1.° le mode de construction le plus avantageux de ces appareils dans toutes leurs parties et avec tous leurs détails; 2.° la manière dont ils doivent être placés pour en obtenir le meilleur résultat possible, en ayant égard à la forme des combles et à la proximité des paratonnerres et des corps voisins; 3.° la nature et l'importance des soins à donner à leur entretien; 4.° leur degré d'efficacité; 5.° et en résumé, les avantages et les inconvéniens qu'ils présentent.

§. IX.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix, qui sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« A l'époque où les Anglais étaient maîtres de » la Guienne, à quelle forme de gouvernement » la province fut-elle soumise? Quelle fut l'in- » fluence de ce gouvernement sur le commerce, » les arts, les mœurs, et sur la prospérité du » pays? »

§. X.

L'Académie proposa pour sujet d'un prix à décerner, dans sa séance publique de 1834:

« L'éloge de *Louis*, architecte, auquel la ville
» de Bordeaux doit son grand Théâtre et plu-
» sieurs autres édifices. »

L'Académie n'a reçu qu'un mémoire, sans épigraphe, avec ces mots : *A Louis.*

Comme cet ouvrage ne remplit pas ses intentions, elle ne peut que le mentionner, et remet le même sujet au concours pour l'année 1835.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

§. XI.

Comme il existe une lutte réelle, sous le rapport de la littérature, de la philosophie et de quelques idées sociales, entre la France telle qu'elle fut et la France telle qu'elle veut ou croit être, l'Académie convaincue qu'il importe à la société de savoir de quel côté se trouve la sagesse, et par conséquent le gage du bonheur public, propose pour sujet d'un prix, qui sera décerné dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« Quels effets ont produit sur les lettres le ro-
» mantisme, sur la philosophie la métaphysique
» allemande, et sur les principes sociaux le saint-
» simonisme ? »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

§. XII.

Le département de la Gironde renferme une foule de monumens anciens d'une importance remarquable, et à des états très divers de conservation. La tradition seule indique l'existence des uns ; l'emplacement de quelques autres est connu ; des débris épars, des ruines plus ou moins bien conservées en désignent d'autres. Ces monumens sont des tumulus épars dans les Landes ; des châteaux tels que ceux d'Ornon, de Belin, de Castera, près St. Médard-en-Jalles, de Veyrine, à Mérignac ; des voies romaines comme celle qui traversait la Leyre sur un pont de pierre dont les ruines existent encore au-dessous du pont actuel près Belin ; des aqueducs romains comme celui qui a été décrit dans une notice de l'Académie ; des monastères, des églises, des chapelles, des maladreries, et d'autres monumens de même genre qui ne peuvent être ici tous mentionnés, et dont l'établissement a exigé de grands moyens, supérieurs à ceux de la fortune ordinaire d'uu particulier.

L'Académie propose pour sujet d'un concours : « L'histoire générale de ces monumens ; l'histoire » des causes et des moyens qui ont amené d'abord

» leur réalisation, et ensuite leur destruction; et
» enfin, comme résultat de ces recherches, l'in-
» dication des moyens qui peuvent aujourd'hui
» être employés pour créer de nouveaux et de
» grands établissemens utiles à la génération pré-
» sente et de nature à la recommander à la pos-
» térité. »

Les concurrens pourront traiter ce sujet dans son ensemble ou dans quelqu'une de ses parties seulement.

Le prix sera décerné dans la séance publique de 1836, et sa valeur sera une médaille d'or de 200 fr.

§. XIII.

L'histoire de la ville de Bordeaux, dont les élémens se trouvent dans les historiens de la France, dans nos chroniques locales de Delurbe, Darnal et Tillet ; les Annales d'Aquitaine de Bouchet et Mounin; le Traité de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne, par Louvet; les Mémoires de Fonteneil, de Lenet, etc.; Les Dissertations de Vinet, de Venuti, de Labrousse et de Lopes; les Variétés Bordelaises de Baurein, ainsi que les Articles historiques publiés dans les affiches de Labottière, a été traitée, en 1760, d'une manière

spéciale par le bordelais Lacolonie, dans son histoire, en 3 volumes in-12, de la ville et province de Bordeaux.

Mais l'ouvrage rédigé par le bénédictin Dom Devienne, et publié en 1771, en un volume in-4.°, est celui dans lequel les faits historiques relatifs à Bordeaux et ses environs, sont présentés avec le plus de méthode, de philosophie, de précision et de clarté.

Malheureusement cette histoire de Bordeaux, qui devait se composer de plusieurs volumes, n'a pas été continuée, et le premier volume, imprimé aux frais des magistrats municipaux de cette ville, s'arrête à l'année 1675; il y a *cent cinquante-neuf ans !*

On sait que le manuscrit d'un second volume de l'histoire de Bordeaux fut déposé en 1773, par Dom Devienne, dans les archives de la ville, mais on sait également que ce volume in-4.°, dont l'impression fut alors interrompue par un concours de circonstances assez tristes et encore très-mystérieuses, ne contenait guères que des documens ou pièces historiques, propres à justifier les assertions énoncées dans le premier volume, publié en 1771.

Depuis cette époque éloignée, divers ouvrages sur l'histoire de Bordeaux ont été rédigés ou pu-

bliés par plusieurs écrivains, tels que le Bénédictin Dom Carrière, Souffrain de Libourne, l'Hospital, Chevalier et M. P. Bernadau, auteur des Antiquités Bordelaises, des Annales de Bordeaux, du Tableau de Bordeaux, et d'un grand nombre de dissertations sur cette ville, insérées dans la collection du Bulletin Polymathique.

Parmi ces hommes laborieux qui s'occupèrent constamment de l'histoire de cette ville, on doit signaler M. Guilhe et M. Jouannet, le premier pour ses diverses notices sur les antiquités et les transformations de Bordeaux, publiées par l'auteur ou communiquées à cette Compagnie; le second pour ses éloges de Vinet, Sourdis et Tourny couronnés par l'Académie, pour ses nombreuses dissertations archéologiques, historiques et statistiques, publiées dans les recueils annuels de cette Société, pour ses notices de statistique et d'histoire locale, publiées dans la Ruche d'Aquitaine, *in-octavo*, le Bulletin Polymathique et le Musée d'Aquitaine.

L'Académie voit avec peine, qu'aucun écrivain, au milieu de ces matériaux nombreux, et avec le secours des registres de l'hôtel de ville de Bordeaux, des traditions orales ou écrites dans les journaux politiques de la Guyenne et de la Gironde, et dans des mémoires inédits, n'entre-

prenne de continuer et d'achever l'ouvrage commencé par Dom Devienne.

Elle a pensé qu'il était nécessaire d'exciter les hommes de lettres à entreprendre un travail utile, et dont tout le monde désire la prompte réalisation.

Dans ce but, l'Académie annonce qu'elle se propose de décerner, dans sa séance publique de 1836, une médaille d'or de la valeur de 600 fr., à l'auteur qui aura le mieux traité le sujet suivant :

« Écrire l'histoire de Bordeaux, depuis l'année » 1675, jusqu'à 1834. »

§ XIV.

En ce moment où tant d'hommes éclairés recherchent activement les moyens de rendre au commerce de Bordeaux son ancienne prospérité, et de faire fleurir parmi nous l'industrie, l'Académie croit utile de mettre au concours deux questions dont la solution, éminemment avantageuse au pays, tournerait en même temps à la gloire d'un homme qui vivra éternellement dans nos souvenirs. Elle propose en conséquence un prix de 300 fr. à décerner dans sa séance publique de 1836, au meilleur travail qui lui sera fourni en réponse aux questions suivantes:

1.° Quelle a été jusqu'à ce jour, sur la prospérité commerciale, agricole, et industrielle du département de la Gironde, l'influence de l'esprit d'association si heureusement introduit parmi nous par M. Balguerie-Stuttenberg?

2.° Quels bienfaits le département peut-il encore en espérer; et, dans l'état actuel des choses, vers quelles opérations cet esprit doit-il de préférence être dirigé?

§. XV.

L'Académie décerne à M. Clouzet aîné, professeur à Bordeaux, auteur d'un travail important sur l'éducation d'une jeune personne aveugle, une médaille d'or de la valeur de 100 fr., comme un témoignage particulier de son estime et de sa satisfaction pour l'introduction dans ce département de la méthode suivie pour l'éducation des aveugles.

Elle décerne la médaille d'encouragement destinée aux agriculteurs qui ont rendu le plus de services à l'agriculture du département, à M. Yvoy, propriétaire à Geneste, commune du Pian, canton de Blanquefort, pour les utiles travaux qu'il a exécutés sur son domaine, pour la naturalisation d'un grand nombre d'arbres exotiques.

§. XVI.

L'Académie n'a reçu aucun travail industriel qu'elle puisse signaler : elle décernera dans sa séance publique de 1835, ainsi quelle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documens historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs

de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidans de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs ; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er Juin, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, n.° 1.

J. B. De SAINCRIC, D.-M. *président.*
BOURGES, *secrétaire-général.*

Eloge

DE

M. J^x.-F^x. CAPELLE,

DOCTEUR-MÉDECIN, MEMBRE HONORAIRE

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX,

PAR M. DUTROUILH, *D.-M.*

MESSIEURS,

Jean-Félix CAPELLE naquit à Bordeaux en 1761; il fut très-jeune placé par son père au collége de Guienne où il fit ses études avec un grand succès. Lorsqu'il les eut terminées, il suivit les cours de l'université de Bordeaux sous les savans Caze et Betbeder père, et alla prendre le grade de docteur en médecine à Montpellier. Pendant qu'il se livrait avec ardeur, dans cettte ville, aux étu-

des qui pouvaient le rendre digne du titre qu'il sollicitait, il employait ses momens de loisir à l'étude de la botanique, heureuse science qui procure à ceux qui la cultivent tant de jouissances et si peu de regrets. C'est à elle qu'il dut l'avantage de se lier d'amitié avec le célèbre professeur Gouan, amitié qui ne fit que s'accroître avec l'âge, et qui dura jusqu'à la mort de ce savant.

Après avoir reçu le grade de docteur en médecine à Montpellier, M. Capelle se rendit à Paris pour se perfectionner dans l'étude de l'anatomie, sous le célèbre professeur Desault, qui venait de donner à cette science une si grande impulsion, en appliquant à la description des diverses parties du corps humain les formules rigoureuses de la géométrie. C'est à cette école vraiment nationale que notre confrère puisa ce goût pour l'anatomie patologique qui lui inspira plus tard le projet de traduire l'ouvrage de Morgagni, sur les siéges et les causes des maladies.

Revenu au sein de sa famille, en 1787, M. Capelle se présenta au collége des médecins de la ville de Bordeaux afin d'y être agrégé. Vous savez, Messieurs, que pour obtenir cet avantage, il fallait que le docteur qui l'ambitionnait subît un examen public dans l'hôtel de ville, en pré-

sence de MM. les Jurats, sur l'ensemble des connaissances médicales ; et lorsqu'il était reconnu capable, on l'autorisait à faire sa rigoureuse, c'est-à-dire, à exercer la médecine dans une ville ou village de la province, distant au moins de six lieues de la ville de Bordeaux. Notre confrère ayant répondu à la satisfaction de tous les membres du collége, fut autorisé à la faire dans la petite ville de *Rions sur Garonne* qu'il avait choisie.

Cette coutume d'envoyer ainsi les jeunes docteurs qui sortaient des universités pratiquer un certain nombre d'années aux environs d'une grande ville avant de pouvoir s'y fixer, avait, comme toutes les institutions humaines, ses inconvéniens et ses avantages. Nous ne discuterons ici ni les uns ni les autres, nous dirons seulement que le but que l'on se proposait, était de procurer aux campagnes un certain nombre d'hommes instruits ; car, à cette époque comme aujourd'hui, il était rare qu'un jeune médecin qui, par un travail long et pénible avait acquis les connaissances de son art, voulût ainsi aller au hasard se fixer sans retour dans une campagne ; mais lorsque au contraire il avait l'espoir de n'y faire qu'un court séjour, ce sacrifice était moins pénible, et la plupart du temps, sans s'en apercevoir, et presque à son insçu, il contractait des habitudes dans la contrée qu'il aurait ensuite

quitté à regret; c'est ce qui serait infailliblement arrivé à M. Capelle sans les événemens de la révolution de 1789.

Pendant les trois années que notre confrère passa à Rions, son temps fut partagé entre les soins qu'il donnait aux malades et à l'étude.

En 1789, l'Académie de Bordeaux ayant proposé pour sujet d'un prix, *le meilleur moyen d'améliorer le sort des classes indigentes*, M. Capelle lui adressa sur ce sujet un mémoire qui remporta le prix et qu'elle couronna dans sa séance publique du mois d'août 1791.

En 1793, M. Capelle fut nommé médecin à l'armée des Pyrénées occidentales, et chargé du service de l'hôpital de St. Sébastien. Occupé sans cesse du soin des malades qui lui étaient confiés, les visitant jour et nuit, il y contracta la fièvre typhoïde, à laquelle il aurait succombé sans les soins aussi assidus qu'affectueux que lui donna son ami M. le professeur Broussonnet. Mais sa santé affaiblie par cette longue et cruelle maladie, ne lui permit plus de continuer son service à l'armée, il se retira à Bordeaux.

A cette époque l'Académie, dispersée par les orages de la révolution, se réunit de nouveau

sous la protection des lois ; elle s'adjoignit de nouveaux membres afin de réparer les pertes douloureuses qu'elle avait fait ; M. Capelle fut du nombre des élus.

A la même époque se forma la société de Médecine de notre ville, dont il fut l'un des fondateurs et l'un des membres les plus zélés : c'est sous ses auspices qu'il publia deux rapports sur la vaccine, qui était introduite depuis peu d'années dans notre ville, et sur les améliorations dont Bordeaux est susceptible sous les rapports sanitaires. Et afin d'entretenir dans notre cité le goût des sciences, il publia un journal consacré à la médecine et à l'histoire naturelle. C'est dans ce recueil qu'il jeta les premiers fondemens d'un grand travail entrepris par lui sur la topographie naturelle du département de la Gironde : c'est aussi dans ce journal que Draparnaud, enlevé si jeune à la science, consigna ses belles observations sur les égagropiles de mer, qui donna lieu à une polémique si animée et si savante entre lui, *Guérin*, d'Avignon ; *St. Amant*, d'Agen ; et *Tournon*, de Toulouse.

Le savant Borie St. Vincent, notre compatriote, y fit insérer ses premiers essais sur les conferves, les bissus, les salamandres, et la description de plusieurs insectes nouveaux au département de la Gironde.

On trouve aussi dans ce journal la description du genre diopsia, par *Latreille*, et les premiers linéamens de ce *genera*, devenu depuis le guide de tous les entomologistes.

Au retour de son voyage à la recherche de Lapeyrouse, le savant *Riche* passa à Bordeaux et fit insérer dans ce recueil des observations sur plusieurs espèces de quinquina qui croissent spontanément à l'Ile de France.

On y trouve encore la description de la *tremula* thermalis, par Thore, de Dax, et l'extrait d'un voyage au *Mont-Perdu*, par Ramond.

Enfin le célèbre *Brémontier*, dont le nom est si cher aux habitans de nos landes, y inséra plusieurs mémoires sur les dunes du golfe de Gascogne.

Il est bien fâcheux, pour la science comme pour notre cité, que cet intéressant journal n'ait pas été continué.

En 1800, s'organisa dans notre ville une société philantropique, chargée de distribuer aux pauvres des soupes économiques, dites à la Rhumphor, M. Capelle en fut nommé secrétaire, ainsi que de la société de Charité Maternelle. Si

ces deux sociétés ont rendu de grands services aux classes pauvres; si elles subsistent encore de nos jours et continuent à faire le bien, il faut le reconnaître, c'est au zèle infatigable de notre confrère qu'elles doivent cet avantage; car, il ne se laissa jamais rebuter par toutes les tracasseries auxquelles sont en bute les hommes qui se dévouent au soulagement de leurs semblables.

En 1802, M. Capelle ayant terminé sa traduction de *Morgagni*, se rendit à Paris pour la publier; mais l'intrigue et la jalousie réunirent leurs efforts pour s'y opposer; le libraire lui proposa d'y faire ajouter des notes anatomiques par M. Tel, des commentaires par un autre, afin que lorsqu'elle paraîtrait, l'œuvre du traducteur eût entièrement disparu. L'âme noble et fière de notre confrère repoussa toutes ces propositions; et incapable de se prêter à ces petites manœuvres, que les coteries de la capitale exploitent à leur profit au détriment de la science, il préféra que son ouvrage restât inédit que de se prêter à leurs exigences.

Il quitta la capitale et revint à Bordeaux. La commission administrative des hospices qui connaissait son mérite l'en dédommagea en le nommant médecin de l'hôpital St. André, en remplacement de M. Betbeder fils qui venait de mourir.

Pendant vingt-cinq ans qu'il fut médecin de cet hospice, jamais son zèle pour le service des malades ne se ralentit. Lorsqu'en 1809, cette maison était encombrée de soldats malades revenant d'Espagne, et que le thyphus y était presque devenu endémique, bravant tous ces dangers, il ne se bornait pas à leur prodiguer ses soins à l'hôpital Saint-André, il allait encore aider ses confrères dans celui de Notre-Dame.

A la même époque, M. Capelle publia, à la demande de la société de Médecine, un rapport sur les champignons vénéneux qui croissent dans le département de la Gironde, ouvrage rempli d'érudition et d'une saine critique, dans laquelle il indiquait les moyens de les reconnaître facilement, et de remédier aux accidens qu'ils peuvent occasionner.

Nommé professeur de matière médicale à l'école de l'hôpital St. André, il s'occupa de former une collection d'échantillons des substances les plus employées en médecine, tous soigneusement étiquetés, avec une indication de leurs principaux usages ; et lorsque l'âge et les infirmités ne lui permirent plus de continuer ses utiles leçons, il en fit don au cabinet de l'école secondaire de médecine, dont il est un des plus précieux ornemens.

Quoique peu favorisé de la fortune, jamais médecin ne mit plus de désintéressement dans l'exercice de sa profession; et lorsque la fortune l'eut comblé de ses dons, il ne se borna pas à prodiguer aux pauvres ses soins, il les aida de sa bourse.

En 1827, l'Académie reçut d'un anonyme, par l'intermédiaire de son secrétaire-général, une somme de 300 fr. pour être offerte en prix au meilleur ouvrage sur cette question : *Quelles seraient les lois, les institutions, et en général quels seraient les moyens les plus propres à prévenir la misère, et à diminuer, pour les pauvres, la nécessité de recourir à l'assistance publique?*

Ce n'est qu'après sa mort que l'Académie a été informée, par son secrétaire, que c'était M. Capelle qui avait fait le fond de ce prix qui vous a mis à même de couronner l'ouvrage de M. le baron Déjerando, ouvrage remarquable, et qui fera un jour une révolution importante dans cette branche de l'économie politique.

Atteint d'une maladie grave, et presque aveugle, chaque fois que ses forces le lui permettaient, il assistait aux séances de l'Académie, pour laquelle il eut toujours une véritable affection. Il était surtout flatté des témoignages de confiance

dont elle l'avait plusieurs fois honoré, en le choisissant pour la présider, tenir la plume en son nom, ou en l'appellant comme conseiller dans le conseil d'administration.

Tel fut, Messieurs, la vie publique de l'honorable confrère que la mort nous a ravi, le 4 Mars dernier. Bon époux, père tendre, ami sincère et dévoué, il ne cessa de travailler et faire des vœux pour la prospérité de la ville qui l'avait vu naître ; et en descendant au tombeau, il a pu se dire : il ne s'y forma jamais, dans la cité, une association charitable ou philantropique à laquelle je n'aie pris part.

Eloge

DE

M. LE B^ON^. A^TE^. RATEAU,

PROCUREUR-GÉNÉRAL PRÈS LA COUR ROYALE

DE BORDEAUX,

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE CETTE VILLE,

PAR M. YZARD.

MESSIEURS,

L'HOMME ne fait pas sa destinée; le hasard des circonstances peut renverser les plus habiles combinaisons, et les prévisions de la sagesse deviennent, trop souvent, le jouet des caprices de la fortune.

Gardons-nous, cependant, de croire qu'une aveugle fatalité domine seule notre sort, et que

si les flots de la vie son inconstans et légers, une haute prudence, une raison supérieure ne puissent en diriger ou même en maîtriser le cours.

Ce serait dépouiller la nature humaine, intelligente et libre, de ses attributs, et l'affranchir de toute responsabilité.

Mais la conscience de ses forces révèle, tout d'abord, à l'homme de bien le sentiment de son avenir; désireux de se rendre utile à la société, dès qu'il commence à vivre, son intelligence l'éclaire sur la carrière que ses facultés l'appellent à parcourir; il la mesure de l'œil, il y entre d'un pas assuré, et sa liberté morale le guide dans le choix des moyens qu'il doit employer. Il ne lui suffit pas que ses actions apparaissent exemptes de blâme ou dignes d'éloges, mais leurs motifs secrets seront purs à ses yeux; et si le succès, qui justifie tout pour le vulgaire, vient couronner ses efforts, les sages y applaudissent, et y voient moins un avantage personnel, qu'un encouragement offert aux autres hommes pour ne pratiquer que la vertu.

Qui mieux que M. Rateau, l'honorable confrère que la mort nous a ravi, sut ennoblir son existence et lui donner du prix?

Ne reconnaît-on pas, en contemplant cette vie, dont une moitié s'est écoulée dans l'étude et la

réflexion, pour fortifier sa raison de l'enseignement des siècles passés, et l'autre dans la pratique constante des difficiles devoirs attachés aux fonctions publiques, que tous les instans en furent dirigés vers un but noble et utile, qu'il ne livra rien au hasard, et que son âme élevée l'avait mis en garde contre tous les écueils ?

En considérant surtout, Messieurs, les temps orageux et pénibles pendant lesquels il exerça trente ans une haute magistrature, qui n'aurait redouté pour l'humaine faiblesse la rude épreuve des convulsions politiques, du triomphe de tant d'opinions et de partis divers; et si M. Rateau sortit pur de ces épreuves, si son caractère, toujours honoré, a recueilli le tribut de l'estime et de la considération, ah ! certes, on demeure convaincu que les vertus les plus sûres lui servirent à la fois de guides et d'appui.

La sagesse antique les préconisa sous les noms de frugalité et de tempérance; elles ont le même titre à vos respects, lorsque nous les appelons impartialité et amour de la modération.

Ces vertus qui affermirent sa marche sur un sol trop fréquemment ébranlé, qui préservèrent son âme de l'entraînement des circonstances et des écarts des passions, ces vertus qui présentent sa

vie comme un ensemble si parfait, et la colorent d'une teinte douce et grave à la fois, furent chez M. Rateau le fruit d'une heureuse organisation vivifiée par une consciencieuse étude de soi-même.

Ne croyez pas, Messieurs, que l'impartialité dont je vous parle se compose du rigoureux devoir imposé aux juges de peser avec équité des prétentions contraires, ce mérite ne saurait honorer, puisqu'on ne peut être partial sans honte; je vous signale une qualité plus rare et plus élevée, qui dépendant de la rectitude du jugement autant que de la fermeté du caractère, saisit l'ensemble des lois morales, en déduit des principes éternels de justice et de vérité, pour y coordonner toutes les habitudes de la vie.

Sans cette précieuse impartialité, la modération elle-même devient stérile; ou bien incertaine et vacillante, elle dégénère en une malheureuse faiblesse.

L'impartialité et la modération, vertus graves et paisibles, ne jettent point ce vif éclat qui séduit et entraîne; peut être ne produisent-elles jamais ce que le monde appelle héroïsme; elles font mieux pour l'humanité qui leur doit la sagesse et le bonheur.

Des hommes que l'enthousiasme exalte, ou qu'excite l'ambitieuse recherche du mieux, délaignent ces vertus et les délaissent; ils y reviennent, après un retour sur eux-mêmes, lorsque a réalité des choses a dissipé leurs illusions, ainsi qu'un voyageur épuisé par des climats ardens retrouve le repos dans une région tempérée, sous un ciel serein.

Mais les esprits calmes, les cœurs droits règlent eur vie entière sur l'impartialité et la modération; subissant l'influence de leur siècle dans ce qu'elle a de salutaire, et n'adoptant des idées ou des préjugés dominans, que ce qu'ils ont de uste et de vrai, ils offrent en eux un résumé de cette raison universelle, exposée, sans doute, à 'outrage passager des mauvaises passions, mais ımplement dédommagée par l'hommage réfléchi le la vénération publique.

Sont-ils appelés à l'exercice du pouvoir, la conscience et l'équité qui les dirigent sont un gage de sécurité pour tous, et les partis qui se lisputent l'arène devant lesquels leur front ne 'inclina jamais, les respectent comme de sévères et inflexibles juges du camp.

Tel fut M. le baron Auguste Rateau, et pour ustifier cet aperçu général de sa vie, il ne faut

qu'en retracer quelques détails, et rappeller des souvenirs chers à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

Né à Bordeaux en 1757, il se destina de bonne heure à la carrière du barreau. Dans tous les temps cette carrière, semée d'écueils pour la médiocrité, n'offrit qu'aux talens supérieurs des succès certains, mais ils étaient alors à un prix plus élevé que de nos jours.

On s'effraie de l'immensité de connaissances qui formaient le jurisconsulte, et il n'était donné qu'au travail le plus assidu, qu'aux plus profondes méditations, de réunir les élémens épars dont se composait la science du droit.

Notre législation, sortie de coutumes barbares, modifiées par le cours des âges et les progrès de la civilisation, ne présentait aucun ensemble de précision et de fixité.

Chaque province avait des usages particuliers, qu'altéraient, dans la même province, des statuts locaux; le texte précis d'une ordonnance générale du royaume fléchissait devant des traditions équivoques, incertaines, dont il fallait péniblement rechercher la source au travers de l'obscurité des temps.

Quel bizarre chaos! et dans ce vaste dédale es jurisdictions ecclésiastiques ou séculières, es droits régaliens ou seigneuriaux, l'esprit de énétration suffisait-il pour ne pas s'égarer?

Mais les difficultés de la législation française se ompliquaient encore de l'influence tantôt directe antôt indirecte qu'exerçait suivant les lois, la urisprudence romaine, sur les rapports des ciyens entre eux.

Les Romains, lors de leur invasion des Gaules, e formèrent pas sur tous les points des établisemens durables. Ils ne daignèrent pas assujettir leurs lois, façonner à leurs mœurs, des peulades éparses; ils campèrent au milieu d'elles, placèrent le chef-lieu de quelques légions, dans unique objet de maintenir la domination de leurs rmes. Ils donnèrent d'autres soins aux portions u territoire envahi plus favorisées de la nature et u sol. Une ébauche de civilisation s'y faisait remarquer, les Romains se plurent à la perfectionner; lentifiés, par la suite, avec les anciens habitans, s ne formèrent plus qu'un même peuple, et les ienfaits du commerce et des arts de la paix, ffacèrent bientôt l'humiliation de la conquête.

Ici la législation romaine avait toute son étenue et pénétrait profondément, ailleurs elle ne

touchait guère qu'à la surface et n'atteignait que des actes extérieurs. Et l'on conçoit aisément que ces torrens de barbares du nord qui, se précipitant sur la Gaule, la plongèrent de nouveau dans les ténèbres de l'ignorance, laissèrent à peine quelques traces confuses de Rome chez les uns, tandis que chez les autres des impressions plus complètes conservèrent une partie de leur force.

Ne serait-ce pas, Messieurs, à ces faits historiques qu'il faut rapporter l'ancienne division de la France en pays de droit écrit, et en pays de coutumes.

Les pandectes retrouvées, en manuscrit, dans les ruines d'Amalfi, au douzième siècle, excitèrent l'admiration de tous les esprits qui cherchaient à s'éclairer; elles réveillèrent les sympathies des populations qui reconnaissant dans ce monument de sagesse les règles oubliées de leurs mœurs et de leurs usages, se remirent sans effort sous son empire; tandis que les mêmes lois ne furent pour d'autres provinces qu'un supplément à la tradition des coutumes et y obtinrent plutôt l'autorité du conseil que la rigueur du précepte.

Il était donc indispensable que le jurisconsulte suivit laborieusement ces faits et ces distinctions pour les embrasser dans leur généralité comme

dans les moindres détails', et qu'il pût déduire de la combinaison de tant de principes généraux et de règles exceptionnelles un art pratique, applicable à la solution des espèces particulières.

M. Rateau avait compris toutes les difficultés de la science du jurisconsulte, et il s'était préparé à les surmonter.

L'étude des langues anciennes, dont la possession semble pour d'autres un assez noble but à leurs travaux, ne fut pour lui qu'un moyen de s'élever jusqu'à l'ensemble des connaissances humaines.

Fréquemment encore on ne voit dans le grec et le latin que des mots qui ne servent plus à la communication habituelle des idées, et à quoi bon, disent des esprits superficiels, en charger inutilement la mémoire.

Notre confrère ne pensait pas ainsi; il les étudia toujours, lui cependant qui possédait à un si haut degré toutes les ressources, la grâce et la souplesse de sa langue maternelle.

Il y voyait un exercice continuel pour l'esprit, et un travail d'analyse qui perfectionne l'entendement. C'est qu'en effet la comparaison des mots rectifie les idées et forme le jugement. Son atten-

tion excitée par l'obscurité du langage se reportait sur les choses plus vive et plus soutenue, et sa mémoire s'enrichissait des efforts de son intelligence. Il puisa dans la lecture réfléchie des écrivains de la Grèce et de Rome, nos maîtres en tous genres, ces sucs nourriciers et féconds qui développèrent de bonne heure son talent et le maintinrent constamment simple, naturel et vrai. Il ne se borna pas à comprendre les anciens, il eut le sentiment de leurs beautés, et l'ambition de les égaler.

Il parvint bientôt à écrire la langue d'Homère et de Cicéron avec l'élégance antique, et ces instrumens si perfectionnés de la pensée, imprégnèrent sa diction de cette fleur d'atticisme, de cette suave abondance qui fesaient le charme de tout ce qui sortait de sa bouche et de sa plume.

Parmi les objets divers que M. Rateau soumit dès sa jeunesse à ses réflexions, l'histoire de l'antiquité tint le premier rang.

Les peuples qui ont passé sur la terre ne peuvent être qu'imparfaitement connus par celui qui se contente de récits de révolutions ou de combats rendus par des traducteurs incomplets et sans critique; notre savant confrère étudia l'histoire dans ses sources et ses monumens contempo-

rains. Familiarisé avec toutes les finesses de l'idiôme des anciens empires, il semblait avoir vécu parmi eux; les causes de leurs divisions intestines, de leur élévation et de leur décadence, ces énigmes impénétrables au vulgaire, lui furent dévoilées, et profondément initié dans les ressorts secrets des gouvernemens et des mœurs, il parvint aisément à la connaissance complète de leurs lois.

C'est ainsi que son esprit, si bien nourri, pénétra tous les mystères de l'obscure science du droit romain.

Cette vaste collection présentait aux méditations des juristes la trace des transitions successives qu'avait subies la grandeur romaine, depuis qu'un peuple jaloux de sa liberté, applaudissant à la lutte de ses tribuns contre le sénat, les suivait sur le mont Aventin, jusqu'aux temps déplorables où courbé sous le joug d'impurs tyrans, il ne demandait plus que des jeux pour oublier ses fers, et se réfugiait dans l'excès de la corruption pour échapper à la honte. Rome, tombée graduellement du noble et simple éclat du régime consulaire à l'avilissant opprobre du despotisme impérial, avait déposé dans ses lois ou dans les commentaires officiels sous lesquels ses docteurs en étouffaient le texte, une teinte distincte qui

signalait chaque degré de sa chute. Et plus tard les compilations ordonnées par les empereurs de Constantinople se ressentirent peut-être de l'esprit d'argumentation ingénieuse et subtile, propre à la Grèce dégénérée, qui animait les savans chargés de ce soin.

Cependant, malgré ses imperfections, le corps du droit romain est une œuvre de génie qu'on ne saurait assez admirer, il était digne d'un peuple qui domina le monde par ses lois autant que par ses armes, et plusieurs parties de cet immense recueil semblent avoir atteint les limites de la sagesse et de la raison humaines.

Mais pour en faire une étude profitable et déduire des immortels principes qu'il renferme des conséquences usuelles et décisives, l'érudition avait besoin de s'appuyer sur l'histoire et la philosophie, et c'est avec leur secours que M. Ratran porta dans la jurisprudence romaine un coup-d'œil aussi profond qu'étendu.

Il venait à peine de terminer ses cours et de prendre sa place au barreau, lorsqu'il donna une preuve éclatante de la supériorité de son savoir.

L'université de Bordeaux possédait alors une faculté de droit, dont les professeurs distingués

taient choisis à l'épreuve d'un concours public. ne chaire de droit romain devint vacante, c'é-ait le prix du mérite, M. Rateau crut pouvoir : disputer.

De nombreux concurrens rendirent la lutte vive t redoutable, la solennité des débats, les sévè-es investigations des juges étaient de nature à ntimider les candidats, à paralyser leurs forces, otre confrère triompha de ces obstacles, il fut roclamé vainqueur, et l'on vit, avec surprise, asseoir parmi les maîtres de la science celui qui aguère encore n'était qu'un disciple attentif.

Ses rivaux eux-mêmes applaudirent à son triom-he et le ratifièrent de leurs suffrages; le plus istingué d'entre eux, et sans doute hélas! le seul moin vivant de cet assaut de talent et d'érudi-on, un savant et vénérable ecclésiastique qui nseigne nos jeunes lévites à discerner les bornes ue la raison et la foi assignent au pouvoir des ontifes, bien digne d'apprécier notre confrère, rma dès-lors avec lui une de ces amitiés que stime mutuelle resserra de jour en jour; de-uis, dans leurs entretiens du passé, il se plaisait reporter les souvenirs de M. Rateau sur les antages d'un triomphe que sa modestie avait ubliés; noble et touchante union, sortie dura-e d'une rivalité passagère et qui honore autant vainqueur que le vaincu.

Ainsi, M. Rateau, brilla dès son début au sein de l'ancien barreau bordelais, qui comptait tant d'hommes d'un mérite éminent; la force et la lucidité de ses leçons présageaient assez qu'il ne pouvait manquer d'honorer la profession d'avocat, en répandant de vives lumières sur cette lice tortueuse où les lois et l'équité luttaient trop souvent dans les ténèbres.

Cependant tout se préparait à changer autour de lui, et le moment s'approchait ou le plus difficile ne serait pas de remplir ses devoirs, mais de les connaître.

Le 18.me siècle touchait à sa fin, et allait amener en France cette commotion terrible devenue pour l'Europe entière le signal d'un avenir encore mystérieux. Ce siècle qu'il ne faut pas isoler de ceux qui l'ont précédé, poursuivit, avec ardeur, les travaux philosophiques commencés par les écrivains du 16.me, lorsque sous le règne de François I.er se manifesta le passage du moyen âge aux temps modernes. La marche rapide des opinions et le développement de l'esprit humain substituant le raisonnement à l'autorité, et passant du besoin de l'indépendance à l'ardeur des innovations, avaient mis partout des idées à la place des croyances.

Cette transformation était complète, mais lente

t progressive, tous les esprits l'avaient subie sans a remarquer; l'ordre social et politique se trouait privé de ses appuis et de sa base, à l'insçu le tous, et quand la tempête révolutionnaire en lispersa les derniers débris, il est vrai de dire, qu'elle signala plus de destructions qu'elle n'en avait consommé.

M. Rateau, homme d'étude et de réflexion, suivit le mouvement intellectuel et progressif du siècle, sans entraînement, et en s'arrêtant aux bornes éternelles de la morale et de la religion.

Grâce à l'étendue de ses études et de son instruction, ce qui dans l'ordre politique frappa comme une nouveauté, ne fut pour lui qu'un souvenir. Préservé des illusions par une expérience prématurée, le premier jour de cette grande révolution, qui ne se proposant d'abord que la réforme de l'arbitraire par des lois positives, parut beau comme l'espérance, intéressa sa raison sans l'émouvoir. Quelques-uns de ses confrères, que l'amour du bien public exaltait, illustrèrent à la tribune nationale une éloquence qu'il avait si souvent applaudie au barreau; il admira le patriotique enthousiasme qui les soutintjus qu'au sacrifice de leur vie, mais son caractère calme et méditatif le retint toujours en dehors des mouvemens politiques. Et le spectacle

de tant de passions déchaînées remplit son cœur droit de cette tolérance philosophique qui, tout en blâmant le désordre et le mal, ne conçoit aucune haine contre les faibles hommes qui s'y laissent entraîner.

Aussi, Messieurs, échappé au glaive de la terreur, dont les coups frappèrent des membres de sa famille, M. Rateau se retrouva parmi les gens de bien qui ne désespéraient pas de l'avenir du pays.

La société se recomposait et tendait au repos, les lois reprenaient leur empire, la justice relevait ses autels et réclamait des ministres éclairés; il fut successivement nommé, par le suffrage de ses concitoyens, juge au tribunal du district, et à celui du département de la Gironde.

Et aussitot que les sentimens généreux purent se produire, le goût des arts, l'amour des lettres, placèrent M. Rateau au premier rang des fervens disciples de la science, empressés de reconstituer votre ancienne et honorable société.

Sa santé l'obligea de quitter à la fin de la troisième année, une magistrature que les circonstances rendaient épineuse, et dans laquelle la solidité de son jugement, la force de sa pénétration furent d'un puissant secours.

Pendant cette retraite momentanée, le héros, alors expression si vraie de tous les vœux de la France, gloire au dehors, ordre et sécurité au dedans, parvint au pouvoir suprême, qu'un gouvernement irrésolu, doutant sur tout de lui-même, ne sembla disputer un instant que pour ménager son amour-propre.

L'ordre judiciaire reçut une organisation nouvelle, assise sur de larges bases; et Napoléon, qui excellait à discerner le mérite et à choisir les hommes, appela M. Rateau aux fonctions de chef du ministère public, près la cour d'appel de Bordeaux.

Les traditions de cette importante place s'étaient effacées depuis la destruction des parlemens; il eut la gloire de les faire revivre et de continuer en sa personne ces vertus simples et modestes qui honorèrent d'anciens magistrats dont il se montra le digne successeur.

On n'oubliera jamais l'essor élevé que prit parmi nous l'éloquence du barreau, quand au sortir de nos troubles l'ordre illustre des avocats réunit ses membres dispersés, et rentra dans l'exercice de ses droits. La tribune qui long-temps avait poussé des clameurs de vengeance et de mort, répétés en échos sanguinaires par les vociférations des

clubs, la tribune était muette alors. Les cœurs, naguère glacés par la crainte, s'ouvraient à la confiance, et cherchaient des consolations à de récentes douleurs. Il y avait une sorte d'émulation à flétrir l'oppression et l'injustice, à calmer les maux de l'exil et de la proscription; les orateurs profitaient habilement de cette disposition générale, ils épanchaient sans contrainte des sentimens que tout le monde éprouvait, et les accens de l'indignation ou de la pitié, les plaintes de l'infortune aux prises avec la cupidité, les grandes leçons de morale, tous ces moyens puissans de remuer noblement les âmes, excitaient vivement les sympathies d'un public avide d'émotions douces ou génereuses et qui les sollicitait comme la terre desséchée par les feux du jour aspire au baume de la rosée.

Mais si les sciences exactes peuvent se perfectionner et s'étendre indéfiniment, il n'en est pas de même des arts de l'esprit et du génie. Dans l'art oratoire, au barreau surtout, les formes s'usent et le fond s'épuise promptement.

Aujourd'hui, Messieurs, que le champ de l'éloquence judiciaire est retréci par l'intérêt général des discussions politiques, un goût plus sévère proscrit tous les ornemens, sous peine de tomber dans la déclamation; resserré dans les

étroites limites d'un intérêt vulgaire et privé, le principal mérite du talent d'un avocat semble désormais contraint à savoir ne pas se montrer.

Mais à cette époque si florissante d'un barreau, dont l'éclat s'est perpétué malgré la défaveur des circonstances nouvelles, M. Rateau se plaçait constamment à la hauteur des discussions pour en préparer le jugement. Il porta la parole dans plusieurs causes importantes, et si la gravité de son ministère le privait des mouvemens passionnés, et de ces ressources dont les défenseurs des parties usaient librement, il compensait ce désavantage par la solidité de son esprit, la précision de sa méthode, l'art de choisir les moyens, de les grouper dans un ordre analytique, en les ramenant aux véritables principes; enfin, en rachetant l'aridité des dissertations érudites, par les charmes d'une élocution abondante et soutenue.

Quel serait le prix de ces grands travaux pour le magistrat, s'il ne le trouvait en lui-même, et dans la satisfaction d'un devoir accompli ? Les contemporains entrent à peine dans le prétoire de la justice, et la postérité oublieuse n'en sonde jamais l'obscurité !

Les réquisitoires de M. Rateau ne se sont pas conservés, et ils ont laissé des impressions si

profondes sur les anciens membres du barreau, que nous devons d'autant plus déplorer cette perte. Mais les mercuriales qu'il prononçait à la rentrée des tribunaux, nous offrent une sorte de dédommagement, et il nous est donné d'admirer l'esprit et le caractère qui les a dictés.

Que ne puis-je, Messieurs, vous retracer tous ces discours également remarquables par l'intérêt des vérités qui y sont démontrées, par la hauteur des vues et le coloris du style, je dois me borner à vous entretenir de ceux qui manifestent le mieux la haute sagesse de leur auteur.

Le pouvoir absolu du chef de l'empire ne fut pas moins, dès le principe, l'œuvre de son propre génie que du mouvement de l'opinion publique. Habile à lui imprimer une direction dont il profitait ensuite, Napoléon rendait la liberté odieuse comme complice de tous les excès de la licence, et en entretenant l'effroi des désordres démagogiques, il essayait la réhabilitation des abus de l'aristocratie.

Croirait-on aujourd'hui que les esprits étaient si vivement entraînés sur cette pente rétrograde, qu'ils accueillaient avec faveur l'annonce du prochain rétablissement de la vénalité des emplois judiciaires ?

C'est pourtant ce qu'atteste un discours prononcé par M. Rateau, à la rentrée des cours en 1808.

Notre confrère repoussa cette funeste opinion avec énergie; après avoir rapidement signalé les causes qui, dans l'ancienne monarchie, affaiblirent les dangers de la vénalité des charges, il prouva qu'elles étaient toutes exceptionnelles, attachées à des circonstances qui ne pouvaient renaître, et que l'institution vicieuse en elle-même, était sur-tout opposée aux principes qui servaient de base à notre état social, puisqu'elle fermait la carrière aux vertus, aux talens peu favorisés de la fortune.

« Peut-on douter, disait l'orateur, que lorsque » les richesses seules donneront des droits cer- » tains à la puissance et à l'autorité, elles devien- » dront le principe du gouvernement, principe » funeste qui découragera le mérite et les talens, » et mettra les spéculations sordides au-dessus » des idées et des conceptions libérales. »

Cette éloquente réprobation, partie de haut, éclaira l'opinion sur ce qu'il fallait repousser comme dangereux, elle l'instruisit aussi de ce qu'il était impérieuxde réclamer comme garantie de la justice : l'inamovibilité qui manquait

encore aux justiciables et aux juges ; et les paroles de M. Rateau, appuyées de l'autorité de la raison et de l'expérience, eurent un retentissement qui ne tarda pas à produire des résultats importans.

Notre confrère vint encore, l'année suivante, au secours de l'opinion qui s'égarait. Nos lois, ramenées enfin à cette uniformité si désirée, étaient rédigées dans des codes méthodiques et clairs, qui paraissaient accessibles à toutes les intelligences. Le public pensait qu'il suffirait désormais de lire les formules du code pour acquérir la connaissance du droit. M. Rateau combatit ce préjugé qui tendait à faire négliger, comme superflues, des études approfondies, et donnant à la fois l'exemple et le précepte, il démontra que les règles tracées par le législateur, ne pouvaient être comprises qu'en remontant à leurs principes ; et il renferma dans quelques pages nerveuses et concises, le germe des idées qu'ont développées depuis des publicistes étrangers, et surtout *Jérémie Bentham*, sur les avantages et les inconvéniens de la codification.

C'est ainsi, que toujours attentif à faire ressortir la vérité, à déraciner l'erreur, il imprima un grand caractère d'utilité à ces solennités judiciaires, dont le retour périodique pouvait les faire

dégénérer promptement en vaines cérémonies. Et ces discours, si profitables à ceux qui les écoutaient, serviront, dans tous les temps, de nobles sujets de méditation aux jurisconsultes et aux magistrats.

Telle est la puissance de ces écrits, qu'en les lisant on se sent meilleur et pénétré de cette force morale qui élève l'âme et réveille dans les cœur l'amour du bon et du beau.

Ce mérite distingue particulièrement l'importante composition que M. Rateau consacra au génie de Montesquieu.

Qu'il nous soit permis d'y arrêter votre attention, bien que cet ouvrage, publié par la voie de l'impression, ait obtenu les suffrages de tous les hommes éclairés.

Sans doute, Messieurs, l'éloge de Montesquieu présentait un riche et vaste sujet, mais après tant d'éloquens écrivains qui l'ont traité, ne devait-on pas craindre, soit le danger des imitations, soit l'exagération et l'extraordinaire en cherchant une route nouvelle. M. Rateau sut éviter ce double écueil. Déjà, dans un âge avancé, son talent parut se réchauffer au foyer de *l'Esprit des Lois*, et son écrit aussi neuf que fortement pensé, ne redoute aucune rivalité, aucune comparaison.

Il fit plus que de lutter avec ses devanciers, pour peindre l'admiration qu'inspire Montesquieu, puisqu'il osa lutter avec Montesquieu lui-même.

A peine le grand homme avait-il publié son œuvre immortelle, fruit de trente années d'études et de méditations, que l'envie et la haine déchaînèrent contre lui des écrivains qui, faisant de la critique un métier et non une science, transportant dans la littérature la violence des querelles religieuses dont le public ne s'occupait plus, adressèrent à *l'Esprit des Lois* des accusations qui rejaillissaient sur son auteur et pouvaient compromettre sa personne. Montesquieu se défendit, et sa défense fut un nouveau chef-d'œuvre. L'arme de la raillerie, si redoutable alors, aida son argumentation puissante, et en repoussant ses ennemis il les rendit ridicules.

Eh bien! Messieurs, ces accusations trouvaient encore de l'écho en 1822, écho faible et timide comme les impuissantes passions qui l'entretenaient; mais enfin M. Rateau s'en affligeait, et en présence du marbre que le gouvernement, juste interprête de l'admiration de la postérité, élevait au génie de notre illustre compatriote, son panégyriste, chose étrange, crut devoir présenter d'abord une apologie.

Montesquieu avait certes consigné dans *l'Esprit des Lois*, l'expression de son respectueux attachement pour les institutions monarchiques sous lesquelles il vivait, mais il montrait aussi qu'on pouvait en rencontrer de plus propres à garantir la liberté publique. C'est sous ce point de vue qu'il fait ressortir les avantages d'un système gouvernemental pondéré par la séparation de trois pouvoirs heureusement conciliés, dont l'Angleterre présentait seule alors une application qu'on n'avait pas osé croire possible; c'en était assez pour qu'un petit nombre d'hommes aigris jusqu'à l'injustice par les maux de la révolution, et réprouvant comme ses conséquences les institutions constitutionnelles qui modifient le pouvoir absolu d'un seul, voulussent rendre Montesquieu responsable des excès dont ils avaient à se plaindre.

M. Rateau fit voir que *l'Esprit des Lois* tendait à épurer les résultats de toutes les révolutions politiques, sans pouvoir servir de prétexte à aucune; et s'il donna une preuve de talent dans cette appréciation de l'influence de Montesquieu, l'orateur prouvait encore qu'il était au-dessus de tout esprit de rancune contre les progrès du temps et de la raison.

Et ce fut un grand honneur pour lui de n'avoir jamais partagé des préventions fâcheuses, qui en

subjugant enfin le pouvoir lui-même entraînèrent sa perte. Notre confrère, dans la position enviée où son mérite l'avait placé, dut quelques mauvais jours à une petite coterie de puristes politique, qui, couvrant son ambition du voile d'un dévouement exclusif, parlait de morale en la corrompant, et mettait *le bien penser* au-dessus du bien agir. Mais cette affectation de zèle, cette ferveur d'obscures tracasseries ne purent troubler la sérénité de son âme, ni le faire dévier d'une ligne de conduite impartiale et modérée, pour descendre à leur niveau.

D'excellens juges, en matière de goût, ont affirmé que le talent de notre confrère avait atteint dans l'éloge de Montesquieu sa plus haute portée. Nous ne saurions émettre une opinion aussi décisive, car s'il a fourni, avec succès, une carrière étendue, nous n'admirons pas moins toutes les richesses qu'il sut tirer de sujets arides et ingrats, et les développemens lumineux dont il fécondait un précepte de morale ou l'enseignement d'un devoir judiciaire.

Cependant une qualité précieuse orne au même degré toutes ses compositions. C'est le mérite d'un style en harmonie constante avec le sujet, distingué par la propriété des termes et par la netteté, mesure ordinaire de la justesse des idées.

ı phrase était toujours élégante et nombreuse, un tour naturel et simple, exempte d'affectaon maniérée ou prétentieuse. La pensée ne s'y roduit point en trait vif et soudain, semblable l'éclair qui brille pour disparaître aussitôt, nais elle se déroule graduellement; c'est une lamme soutenue qui échauffe en répandant une mière progressive.

Ce style si correct et si pur, ne manque pas e l'éclat convenable au genre tempéré : souvent es vérités y deviennent plus sensibles, revêtues l'images naturelles dont le sentiment des conveances et le goût déterminent l'emploi. On voit ue M. Rateau s'était formé sur le modèle de os grands écrivains du dernier siècle. Ses disours ont une direction philosophique; la paole n'est pas son but mais son instrument, et omme ses connaissances littéraires étaient le réultat d'études et de réflexions plus élevées, l'art l'écrire n'est pour lui qu'un moyen d'accroître influence de la raison.

En parcourant ses diverses compositions, on e fait une idée exacte de la personne de notre confrère, elle y respire tout entière.

Sa contenance réservée, suite de ses habitudes méditatives, paraissait froide au premier

abord ; on y rencontrait bientôt un fond d'aménité obligeante et gracieuse, qui rendait sa conversation aussi agréable qu'instructive.

Une légère disposition à l'ironie s'y faisait peut-être entrevoir ; ses traits lancés de haut eussent été blessans ; une bienveillance habituelle les adoucissait, et ses plaisanteries réglées par la politesse, expression des égards qu'on doit à soi-même et aux autres, étaient piquantes et n'offensaient jamais.

M. Rateau, qui connaissait trop le prix du temps pour le consumer dans les intrigues de l'ambition, avait vu successivement s'agrandir le cercle des attributions de sa place, les titres et les distinctions honorifiques le rechercher, sans en concevoir ni vanité ni orgueil. Et tandis que le bruit, l'ostentation, l'esprit de rivalité, excitaient partout tant de prétentions sans titres, toujours simple et modeste, se tenant presque à l'écart, il cachait, pour ainsi dire, sa supériorité et dissimulait ses avantages.

Aussi, Messieurs, le jour où rendu à la vie privée, après les événemens de 1830, il reçut l'honorable retraite due à ses longs services, fut pour lui un jour de délivrance.

Certes, un gouvernement devenu illégal en violant les principes qu'il avait proclamés lui-même, et vaincu par eux, ne pouvait inspirer ni regrets ni sympathie à un magistrat dont la vie entière s'était dévouée au culte des lois et de la justice; mais dans les circonstances nouvelles où se trouvait le pays, il ne suffisait plus d'avoir des talens et des lumières, il fallait des forces physiques, et celles de M. Rateau s'épuisaient. Sa santé détruite par les pénibles travaux du cabinet, autant que par l'âge et les infirmités, réclamait le repos; il lui fut donné de mettre un intervalle entre son existence publique et ses derniers jours.

Entouré d'une famille adoptive qui le récompensait en amour empressé, en attentions délicates des soins paternels qu'il lui avait prodigués, il approcha du terme de sa carrière avec la résignation d'un cœur religieux qui porte ses espérances au-delà du tombeau.

L'affection vigilante des siens le conduisit, en 1833, dans les Pyrénées. Là ses forces semblaient se ranimer et dissiper toutes les inquiétudes. Un soir, après avoir quitté une société d'hommes éclairés, avec lesquels son esprit déploya ses ressources ordinaires, il se livra au sommeil pour ne plus se réveiller.

La providence couronnait des jours noblement remplis par une fin douce et paisible, et montrait qu'il est facile de mourir quand on a bien vécu.

Sa perte excita de vifs et profonds regrets. Vous les ressentez encore, Messieurs, mais cette confraternité, qu'avaient établie les mêmes goûts et des efforts dirigés vers le même but, lui survivra long-temps parmi vous ; et le souvenir des services que M. Rateau rendit aux sciences morales, aux lettres, à la société, adoucit votre douleur, et comble l'abyme qui l'a pour toujours séparé de nous.

Le Lierre

' CHATEAU DE DURAS,

VALLÉE DE BLANQUEFORT.

MÉDITATION,

Par M. Edouard Lanet.

.....Et nunc et semper !

ant que le soleil dore encor les nuages ,
le, parcourons les frais et beaux ombrages
Qui se penchent sur le coteau ;
ons jusqu'au vallon leurs pentes abaissées ;
irons promener nos pas et nos pensées
Sur les ruines du château.

tre amour des arts, là , vos pinceaux dociles
iveront des tons vrais et des touches faciles ;
Et lorsqu'ils vous retraceront

Ces créneaux mutilés, ces tombes féodales,
Les mille souvenirs de nos vieilles annales,
Lucile, vous inspireront.

Hâtons-nous; nous touchons au pied de la colline;
Son clocher rajeuni, blanc à l'œil, se dessine
Sur le ciel empourpré du soir;
La brume indique, au loin, le cours de la Gironde,
Et le long des prés verts, en glissant sur son onde,
Une voile encor se fait voir.

Nous voici parvenus au sein de la vallée,
Lucile; arrêtons-nous sous cette tour voilée
Par le lierre aux cent mille bras.
Le couchant l'embellit de lumières et d'ombres;
L'heure est propice; il faut retracer les décombres
Du château des ducs de Duras.

Les Duras!... où sont-ils?... Les secousses civiles
Ont noyé leurs débris dans la plèbe des villes!...
Le temps, ce grand démolisseur,
Fait tomber leurs crénaux aux crêtes dentelées,
Et pour ensevelir leurs pierres écroulées,
Y sème un lierre envahisseur.

Un nom de femme, encor, leur survit dans notre âge (1
Mais il est dépouillé de ce noble héritage
D'où le siècle les a chassés.
Ainsi tant de châteaux dont la France était fière,
Abandonnés au temps, habités par le lierre,
Jusqu'au sol se sont affaissés.

---

(1) M.me la duchesse de Duras, auteur *d'Ourika*, etc.

lierre s'étend de ruine en ruine ;
ɜur base à leur cîme, il se hisse et chemine
Infatigable, à pas comptés ;
ıttache, il se cloue à toutes les murailles,
ɲu'à ce qu'achevant leurs lentes funérailles,
Il les cache de tous côtés.

es dômes touffus amoncelés sans nombre,
ı, sur ses débris, recourbent leur dais sombre ;
En voûte, ils se sont abaissés.
ɪmide obscurité des saintes cathédrales
ne sous leurs arceaux qui pendent sur les dalles
Qui s'élancent sur les fossés.

ɪs ces tombeaux couverts d'un crêpe de branchages,
vain des temps passés nous cherchons les images,
Le lierre sait nous les voiler.
sur les souvenirs dont gît partout l'empreinte,
'entasse.... On dirait que dans son horreur sainte
Sous terre il voudrait les sceller.

t de sang fut versé sur ces dalles poudreuses !
noirs cachots ont vu tant d'histoires affreuses !
Tant de crimes ! tant de douleurs !
discret, le lierre en reçut confidence,
ı pour les effacer, pour passer le silence
Sur les crimes et sur les pleurs.....

re ! étends tes festons, cours le long des ogives,
ɪe tous ces débris ; que leurs traces massives
Sous toi s'abyment en tous lieux ;
ondoyer partout tes touffes verdoyantes,
elles n'offriraient, ces ruines pendantes,
Qu'horreur et que deuil à nos yeux.

Comme ces cœurs voués à la mélancolie,
Qui, loin d'un monde ingrat dont l'orgueil les oublie,
Se font un sublime bonheur
De chercher l'infortune et qui trouvent des charmes
A consoler ses maux, à recueillir ses larmes,
Lierre ! vieil ami du malheur,

Loin des jardins fleuris tu cherches les ruines;
Dans leurs flancs désolés tu plantes tes racines;
Tes pampres, flexibles lambris,
Comme pour consoler leur triste décadence,
Aux lieux les plus rians préfèrent leur silence
Et leurs solitaires débris;

Dans tes bras caressans tu sembles les étreindre;
De leur affliction ta feuille aime à s'empreindre
En se teignant d'un noir de deuil;
L'hiver t'assiège envain, ta verdure fidèle,
Quand toute autre verdure est flétrie autour d'elle,
S'y crampone, plus sombre à l'œil.

Et là, comme au printemps, ta belle chevelure
Se penche avec amour et semble une parure;
On dirait, à voir tes rameaux,
Que la pitié te fixe autour de leur vieillesse,
Ainsi qu'une ame tendre et pleine de tristesse
Vouée au culte des tombeaux.

Étends, étends partout ton manteau vénérable;
Assez de souvenirs au récit lamentable
Nous sont restés des anciens jours.
Si l'homme pouvait lire au front de ces murailles,
Il n'y verrait que deuil, meurtres, crimes, batailles....
Lierre ! efface tout dans ton cours.

.....

ıdant que je rêvais à la course des âges,
:e calme de mort qui succède aux orages
Des guerres, dans ces lieux déserts,
ıus avez achevé leur peinture fidèle,
ıcile; levons-nous, le hameau nous rappelle,
L'*angelus* traverse les airs.

Rapport

FAIT

L'ACADÉMIE ROYALE

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX,

LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EXÉCUTÉS PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

PAR M. DURAND.

MESSIEURS,

: but et le devoir des académies des sciences non-seulement de se rendre utiles par leurs res ouvrages, mais encore d'encourager les mes qui consacrent leurs talens à faire des es avantageuses à leurs concitoyens, et de ler à la reconnaissance publique les travaux endent au bien être général.

Placés ainsi, dans l'heureuse position d'avoir à encourager le mérite et à applaudir aux succès, sans envier à d'autres la triste tâche de critiquer, vous vous êtes toujours empressés de remplir votre mission, et laissant de côté le vain étalage d'une érudition scholastique, vous avez demandé à vos collègues, et récompensé chez ceux qui ne siègent point parmi vous, non des discours riches de paroles, mais bien des travaux utiles tendant à la propagation des sciences et à la réalisation des bienfaits qu'elles répandent sur la société.

L'honneur que j'ai d'être compté parmi vous m'interdit les éloges dus à vos constans efforts, et dont vous cherchez à vous rendre dignes bien plus qu'à les obtenir; mais je dois seconder vos vues ainsi que vos travaux, et c'est pour remplir cette tâche que nous a rappelée notre honorable président, dans une de nos précédentes séances, que je viens vous demander quelques momens d'attention.

Bordeaux n'est point demeuré en arrière dans le mouvement si énergique de l'industrie vers les améliorations; loin de là, cette ville s'est enrichie depuis quelques années, d'établissemens d'une notable importance que l'esprit d'association a réalisés sous nos yeux; mais j'ai trop coopéré à plusieurs d'entr'eux, pour qu'il m'ap-

partienne de vous en entretenir; laissant donc à d'autres le soin d'en porter le jugement qui peut leur être dû, je vais seulement vous entretenir des travaux publics récemment exécutés pour l'assainissement de la ville, et qui témoignent de la sollicitude de l'administration pour le bien être des habitans.

Le desséchement du faubourg des Chartrons et de la partie des marais qui en est la plus voisine, a été assurée par la construction des trois aqueducs souterrains dont je vais donner le détail.

Le premier, situé à Bacalan, est divisé en trois branches; la principale a son orifice sur le chemin du Roi, et suit la rue Maurice jusqu'à la Garonne; la seconde part des fossés de la rue Ste.-Elisabeth, et la suit jusqu'à la rencontre de la branche principale; la troisième part des fossés de l'*andronne* de la rue Denise, longe une prairie, et va se déverser dans l'aqueduc précité de la rue Maurice.

Le développement total de ces trois branches est de 620 mètres.

Un second aqueduc divisé, comme le précédent, en trois parties, suit les voies que je vais

indiquer ; la principale a son orifice supérieur à la jonction des rues Lagrange et Traversière ; elle suit dans toute sa longueur cette dernière rue, puis celles Cornac et Latour et débouche enfin dans la Garonne ; la deuxième branche part de l'angle des rues Lechapelier et Martial, longe une partie de la première de ces deux rues, puis celles Laujacq et St.-Maur, jusqu'à la rencontre de l'aqueduc principal ; la troisième branche a son orifice au ruisseau du *Estey des Moines*, et suit la rue Luckner, jusqu'à la rue Traversière où elle rencontre la branche principale.

Le développement total de ce second aqueduc est de 1,500 mètres.

Un troisième aqueduc part d'un canal voûté qui se dirige dans le Jardin Public, du sud au nord ; il traverse, en grande partie, cette promenade et suit le pavé des Chartrons, jusqu'à la Garonne.

Son développement est de 655 mètres.

Les aqueducs dont il vient d'être parlé opèrent la plus grande partie du desséchement du faubourg si important de la ville où cette amélioration était de la plus grande urgence ; ils pré-

parent et assurent le complément de cette utile entreprise qui sera facilement réalisée au moyen de quelques travaux subsidiaires.

Une portion notable du Jardin Public, placée au nord et à un niveau trop bas, était constamment inondée dans la saison des pluies; et il n'existait de moyen de desséchement que l'évaporation qui viciait l'air par des miasmes délétères on ne peut plus insalubres. Ce foyer de maladies a été détruit par le remblai des parties basses du Jardin Public, qui maitenant est accessible dans toutes ses parties et dans tous les temps.

En nous rapprochant de la ville, nous trouvons le ruisseau du Peugue qui la traverse en entier, dont les eaux, souillées de mille impuretés, empoisonnaient autrefois l'air de leurs émanations fétides, dont les recuremens devenaient la cause de maladies affreuses qui décimaient la population. La construction de voûtes sur la presque totalité du cours de ce ruisseau, l'a réduit à l'état d'aqueduc, et a ainsi détruit sa funeste influence sur la santé publique. Les moyens aussi simples qu'ingénieux, employés récemment pour le recurer, ont permis d'opérer ce travail difficile sans aucun des graves inconvéniens qu'il avait entraînés jusqu'ici. Ce recurement s'est opéré, pour ainsi dire, sans que les voisins même s'en soient aperçus.

Plus près encore de l'extrémité sud de la ville, on a construit un nouvel aqueduc qui écoule les eaux, jusqu'ici stagnantes, dans une partie du quartier St. Nicolas. Il a son orifice supérieur dans la rue Cornu, et après avoir suivi les rues Canteranne et Donissan, les cours d'Aquitaine et d'Albret, il vient se jeter dans le ruisseau du Peugue.

Son développement de 955 mètres porte à 3,730 mètres la longueur totale des aqueducs mentionnés dans ce rapport.

La construction de ces canaux souterrains a présenté de nombreuses et graves difficultés, en raison de la nature du sol, des profondeurs souvent considérables auxquelles il a fallu descendre, du peu de largeur des voies qu'ils sillonnent, et de la proximité des maisons dont un grand nombre n'a pu être conservé qu'au moyen des plus grandes précautions. L'un d'eux a fait faire une découverte intéressante sur laquelle je dois appeler votre attention, et il faut pour cela que je rappelle quelques circonstances antérieures.

Au mois de Décembre 1825, vous chargeâtes une commission prise parmi vous, et dont j'eus l'honneur d'être membre, de rechercher un aqueduc antique dont des vestiges avaient été décou-

verts dans une sablière près le pont d'Ars. Le rapport de cette commission inséré dans votre cahier de 1826, rendit compte de ses travaux; il en résultait que l'aqueduc avait été suivi sur un développement de 10,000 mètres environ, depuis une source voisine du moulin de Vayre jusqu'à la sablière précitée, au-delà de laquelle il n'en existait plus de vestige connu.

En exécutant les fouilles très-profondes, nécessaires à la construction de l'aqueduc précité qui suit le cours d'Aquitaine, on rencontra, entre les rues Tanesse et de Berry, un massif de maçonnerie que l'on prit d'abord pour un rocher, mais que son déblaiement fit bientôt reconnaître pour un aqueduc semblable en tout à celui que vous aviez fait explorer en 1826; les dimentions extérieures, la nature des matériaux, le système de construction, tout m'en a paru absolument identique après l'examen attentif que j'en ai fait. On doit donc conjecturer que l'antique aqueduc récemment découvert est une prolongation de celui que vous avez déjà reconnu, et l'on acquiert ainsi une donnée précieuse sur sa direction; le point de cette nouvelle découverte est éloigné de 2,500 mètres environ, et en ligne directe, de la sablière où l'on avait trouvé ses derniers débris.

La solidité de la construction du fragment

découvert sous le cours d'Aquitaine est telle, qu'ayant été dégagé des terres qui l'environnaient dans tous les sens, il est demeuré entièrement isolé et sans aucun soutien intermédiaire, au-dessus du vide produit par les fouilles, c'est-à-dire, sur une longueur de 4 mètres environ, sans que sa parfaite conservation ait été altérée en rien.

Comme il peut devenir important de retrouver plus tard ce beau fragment antique, je vais préciser rigoureusement sa position. Si en partant de l'angle de la rue Tanesse on mesure vers l'ouest une longueur de 17 mètres sur la façade sud du cours d'Aquitaine; que de ce point on élève sur cette façade une perpendiculaire longue de 6 mètres, l'extrémité de cette dernière ligne donnera la position exacte de l'angle *sud-est* du fragment; sa direction oblique à celle de la façade sud du cours d'Aquitaine, s'incline vers l'ouest selon un angle de 68° environ.

Après ces détails archéologiques, je reviens au sujet principal de mon rapport.

J'ai signalé les principaux ouvrages d'assainissement exécutés depuis peu dans la ville; il ne me reste qu'à indiquer ceux d'une espèce analogue, mais moins importans par eux-mêmes; tels sont

vans : Le recurement de l'égoût de la rue r à Paludate ; le placement de clapets à urs têtes d'aqueducs ; l'établissement d'un nombre d'urinoirs en divers lieux ; la cou- e en planches du canal du manège, qui derrière l'ancienne verrerie Mitchell ; enfin, biement de divers canaux.

les sont, Messieurs, les principales amélio- s sanitaires exécutées à Bordeaux depuis l'années ; elles constituent un bienfait im- pour le présent et elles en promettent de aux pour l'avenir ; elles ne peuvent donc, à able titre, que vous inspirer un vif intérêt, e tout ce qui tend au bien être de vos con- ns.

Antiquites.

RAPPORT

A L'ACADÉMIE ROYALE

DE BORDEAUX,

Par F. Monannet.

MESSIEURS,

L'ANNÉE dernière, quand vous me chargeâtes n rapport sur les antiquités de Nérac, je sentis vous m'imposiez plus que le devoir de vous retenir des découvertes déjà faites dans cette lité. Je dus croire, en effet, que le nom de icus, d'un empereur proclamé dans vos murs ont la vie est si peu connue, se liait trop intimement à l'histoire antique de votre patrie, pour

vous laisser indifférens aux nouvelles découvertes que Nérac fournirait peut-être encore. Je me mets donc en mesure d'être fidèlement instruit des résultats intéressans, que pourraient amener d'heureux hasards ou des fouilles ultérieures. En cela, Messieurs, j'ai été puissamment secondé par votre utile et zélé correspondant, M. Théodore Chrétien. Grâce à lui, grâce aux dessins et aux *fac-simile* de cet estimable artiste, je puis appeler votre attention sur un nouveau monument, sur un bas-relief destiné à perpétuer le souvenir d'un second triomphe décerné aux Tetricus dans Bordeaux.

Ce marbre, haut de 0m 83c, large de 1m 70c, épais de 0m 11c, non compris le relief, représente l'entrée triomphale des deux princes dans la cité Biturige. L'artiste a choisi le moment où le quadrige va passer sous l'arc de triomphe (1). Le père et le fils, debout dans le char, sont couronnés de laurier et vêtus de la toge de pourpre enrichie de palmes d'or, de cette *togâ palmatâ* réservée aux triomphateurs. Tetricus père tient de la droite une branche de laurier; il porte dans

(1) Cet arc n'est peut-être qu'une des portes de Bordeaux. Ainsi, de nos jours nous avons vu la porte des *Salinières* devenir momentanément un arc de triomphe. Plus anciennement la porte *du Cailleau* reçut aussi pareille destination.

la gauche un globe surmonté d'une victoire tournée vers la ville, et tendant des deux mains une couronne. On lit sur le globe ces lettres S. P. Q. et le commencement d'un R. (1). Le sceptre impérial, bâton d'ivoire terminé par un aigle d'or sur un globe, se voit dans la gauche de Tetricus fils; son autre main repose sur l'épaule droite du père et le tient embrassé. Les chevaux sont guidés par deux guerriers sans armes, mais vêtus de l'habit militaire romain; ils portent dans la main droite une branche de laurier. De ces deux personnages, le seul que l'artiste ait pu représenter entièrement a la tête tournée vers le char, comme s'il attendait des ordres. Le mouvement de son bras gauche et la pose de la main indiquent qu'il tient les rênes; mais ces rênes ne sont point figurées, particularité indifférente dont les monumens antiques offrent beaucoup d'exemples. Les chevaux n'ont que le mors sans gourmette, la *tétière* et le *poitrail* (2).

Je dois remarquer, Messieurs, que des deux militaires qui dirigent le quadrige, l'un a pour casque une tête de lion, dont la gueule ouverte lui sert de coiffure, et dont la crinière lui tombe sur

(1) Si l'on pouvait voir le globe entier on y lirait S. P. Q. R. G. *Senatus populusque romano-gallicus;* autrement S. P. Q. R. serait un mensonge lapidaire.

(2) Noms de certaines parties du harnais.

le dos. Ainsi sont casqués tous les *aquilifères* représentés sur la colonne trajane. L'autre est sans casque ; mais le paludament agraffé sur son épaule droite annonce un général : tous deux ont la tête laurée. Revenons au char.

L'artiste l'a décoré avec tout le luxe de l'époque, et avec plus de goût que ne le sont ordinairement les monumens du troisième siècle. Sa forme diffère un peu de celle des chars de triomphe dont l'antiquité nous a laissé quelques modèles. Comme eux, celui-ci a le devant arrondi en coquille ; mais l'arrière, s'il était plus incliné, tiendrait davantage des chars jadis usités dans les jeux publics. Quant aux autres détails, au timon qui a pour tête celle d'un lion, aux roues, à leurs raies, à leurs jantes, aux clous ornés qui les fixent, enfin à la plaque élégante qui recouvre l'emboîture du moyeu : tout cela est bien dans le style antique. Je passe au décor de la conque même du char.

Sur le devant une couronne de laurier entoure l'inscription suivante : *Hostibus foris et domi devictis.* Vue de profil, cette inscription ne permet de lire que la première moitié de ses cinq lignes, mais cette moitié suffit pour ne laisser aucun doute sur ce que l'œil ne saurait voir. Derrière la couronne et la tête du timon, je reconnais une victoire debout, couronnée de laurier, les

ailes déployées, tenant de la gauche une palme, et de la droite indiquant la route que suit le char. Cette figure se tourne à moitié et regarde un autre personnage ailé, assis, demi-nu et coiffé d'une espèce de casque ou de pétase; d'une main il soutient une tablette inclinée, de l'autre il écrit ces mots PAX ORB. (*Pax orbis*). Derrière sa tête, le sculpteur a indiqué un petit rameau d'olivier. Le dernier emblême, placé le plus bas et presque au marche-pied, est celui de Rome, une louve au-dessus de laquelle on lit *Romæ æternæ*. Si cet emblême fut un memento substitué à l'esclave qui, dit-on, suivait le triomphateur pour lui rappeler qu'il était homme, on serait d'abord tenté d'imaginer que Tetricus aurait pu trouver l'emblême trop significatif; mais, quand on voit cet empereur lui-même unir dans ses inscriptions le peuple gaulois et le peuple romain, on conçoit aussitôt que le sculpteur du monument put, sans audace et sans danger, placer la louve de Romulus sous les lauriers de Tetricus. D'ailleurs, souvent la politique honore par des signes extérieurs la puissance que ses armes ont dépouillée.

Si ce monument est intéressant par les détails que je viens de vous présenter, il l'est bien plus encore par les inscriptions dont il est couvert, et par les documens qu'elles nous fournissent. La première est un senatus-consulte inscrit sur une

tablette fixée à un poteau planté sur la voie publique. Le char vient de passer, et l'on peut lire.

S. C.
OPT. ET. INVICT. PRINC. IMP.
LVC. PVBL. C. TETRICO P. F. P. M. T
RI P. IIII P.COS. PP. AVG ET CARIS
SIMO FIL. L. PVBL. C. PIVES. TE
TRICO PRINC. IVVENT. CENS. P
PT. PCOS. IMP.II COS. ITER. DES
IG. CÆS. TRIVMPHVM II BVRDIG.
INGRED.S.P.R.G.Q.
S. VAL. ÆL. DRVSVS. MAX. TETRIC. COSS.
L. PUBL. ID.APRI.

Senatus-consultum. *Optimo et invicto principi imperatori Lucio Publio Caio Tetrico, pio, felici, pontifici maximo, tribunitiâ potestate quartùm, proconsuli, patri patriæ, augusto; et carissimo filio Lucio Publio Caio Pivesuvio Tetrico, principi juventutis, censori perpetuo, proconsuli, imperatori secundùm, consuli iterùm designato, cæsari, triumphum secundum Burdigalam ingredientibus, Senatus Populus Romanus Gallicusque sanxit.* Valerius Ælius Drusus, Lucius Publius, Maximus Tetricus, *consules* (1). *Idus Aprilis.*

Dans ce senatus-consulte, le sigle de la 3.me ligne

(1) Le chiffre est caché sur le monument. *(V. la planche.)*

P.COS. me paraît indiquer le titre de proconsul; titre donné aux empereurs sur plusieurs inscriptions, même sur quelques-unes de celles où le nombre des consulats est relaté (1).

J'interprète le premier sigle de l'avant-dernière ligne S. par *sanxit*. Il est possible que ce soit la première lettre du mot *subscripserunt*. On sait que tout senatus-consulte devait être signé de ceux qui l'avait proposé.

La seconde inscription, gravée au-dessus du quadrige relate, suivant moi, la pose du monument et les sacrifices faits à cette occasion.

Elle est ainsi conçue :

EX. GLOR. ÆTERNÆ NN. LIBERT. AD
SERT. CIVIT. SERV. STILOBAT. DEO
RVM. TEMPL. JOVIS O. M. PROPVG. VIC
TORIS VICTORIÆQ. IN ARCE A D. N.
CÆS. ERECT. D. P. PVBL. DD. ET CONS.
POP. LOCVPL. P. ID. MAII. POSIT. V. S.CV
RVILLIVS V.Q.FIL.ST.PICT.DOM.DD.NN.
PREFECTVS DITIS SASERD.NOBILIS.VAL.
EGREG. S. DELVB. ÆD
S. C, FLAM JOVIS ORD.
COOPT S. VPRA NVM. (2).

(1) *Voyez* Gruter, tom. 1.er, p. CCLVIII, n.° 1, Marc-Aurèle; p. CCLX, n.° 1, *Antonin le Pieux*, p. CCLXIII, n.° 4, *Septime Sévère;* p. CCLXXII, n.° 1, *Gordien Pie;* p. *id.*, n.° 8, *Philippe père; etc.*

(2) Sur le marbre, le blanc laissé dans les trois dernières lignes est occupé par la tête des deux guides du char.

Je l'interprète :

Exemplis gloriæ æternæ Nostrorum (Cæsarum) (1) *Libertate adsertâ, civitate servatâ, stylobatis Deorum templo Jovis optimi maximi, propugnatoris, victoris, Victoriæque, in arce à Domino nostro Cæsare erecto, de pecuniâ publicâ; Decreto Decurionum et Consilio populi locupletati, primo idus Maii posuit, Valerius Sextus Curvillius Valerii Quinti filius, statuarius* (ou structor) *pictor domûs dominorum nostrorum præfectus, Ditis sacerdos; nobilis Valerius, egregius sacerdos, delubri ædibus sacra confecit, flamen Jovis, ordini cooptatus suprà numerum.*

Cette inscription commence peut-être par la préposition *Ex*; Dans ce cas GLORIÆ ÆTERNÆ serait pour *ad gloriam æternam*, et se rapporterait aux actes de Tetricus; mais, en voyant ici l'abréviation du mot *exemplis*, et prêtant à ce mot la valeur que lui donne Cicéron dans son traité de de l'orateur, *Monumenta rerum gestarum et vetustatis exempla*, le sens, la construction et l'ordre des idées m'ont paru plus clairs.

---

(1) On peut lire aussi *nostrâ libertate adsertâ*, ces variantes d'interprétation sont indifférentes. Dans cette inscription, *posit* pour *posuit*, *saserdos* pour *sacerdos* sont des fautes dont les marbres antiques nous offrent des exemples à toutes les époques.

A la septième ligne, les sigles V. Q. FIL. ST. PICT. DOM., etc., peuvent être interprétés autrement et lus ainsi : *Vir quæstorius, filius St.* (prénom) *Pictoris, domûs...., etc.* Alors Curvillius ne serait plus fils de Valerius Quintus, on ne le regarderait plus comme peintre et architecte du palais impérial, ce serait un ancien questeur, fils d'un *St. Pictor*, *etc.* Cette différence d'interprétation n'altérerait en rien le sens général de l'inscription : on y verrait toujours qu'après la conquête de la liberté, le salut de l'état et l'érection du temple dédié à Jupiter, Curvillius posa le monument dont il s'agit, et que les sacrifices usités en pareil cas furent faits par le flamine Valerius. Peut-être ai-je été conduit à l'interprétation que j'ai préférée, par le souvenir du chiffre inscrit dans les jolies mosaïques de l'antique Nérac (VSC). J'avais conjecturé que c'était le chiffre de leur auteur; aujourd'hui, s'il était permis de donner quelque importance à cette conjecture, je pourrais voir, dans les trois initiales en question, celles des nom et prénoms de *Curvillius.* Si mon idée ne fait pas fortune, du moins on voudra bien l'excuser.

L'inscription que nous venons de lire ne mentionne qu'une partie des titres de Tetricus à l'insigne honneur que lui décernèrent son sénat et son peuple; d'autres titres de gloire couvrent

l'arc de triomphe. 1.° On lit, à la naissance du cintre :

OM. MUNIT. IN. ALP^{is}
ERID.Q.A.REBEL ERE
CTÆ DESTRUCTIO.

J'interprète : *omnium munitionum in Alpibus Eridanæis, quæ a rebellibus erectæ* (fuerant) *destructio.* Les Alpes Eridaniennes, celles où l'Eridan prend sa source, sont les mêmes que les Alpes Cottiennes.

2.° A droite de l'arc et à l'imposte :

SEDITIONES.....
REBEL.Q.INDVLGENT^{as}
COMPRES.^{as} IVS M
VNICIP.OM.CIVITAT^{us}

Inscription que je lis ainsi : *Seditiones rebellionesque indulgenter compressæ. — Jus municipale omnibus civitatibus* (*concessum* ou *restitutum*).

3.° Même pilier, sous l'imposte :

COL. VRB. Q. RESTITVT.
RELIQ. PVBL. ABOLITIO.

Je lis : *Coloniarum urbiumque restitutio. — Reliquorum publicorum abolitio.*

Les latins appelaient *reliqua publica* ce qui restait encore à payer de la somme des tributs et des impôts.

4.° Même pilier, à la base :

EXER.
ET CL
ASS.
STUDI
OSE DI
SCIP^L R^S
VOCATI

On doit lire : *Exercitus et classis studiosè disciplinæ revocati.*

5.° Sous l'arc et sur le mur on voit un médaillon qui représente les deux Tetricus relevant des femmes à genoux : la tête des chevaux du quadrige cache presque entièrement ces femmes, mais une légende nous avertit qu'elles figurent les provinces dont voici les noms :

AFRICA, HISPANIA, GALLIA, BATAVIA, BRITANNIAQUE RESTITVTÆ.

6.° Second médaillon, sous le précédent. Celui-ci représente un trophée entre deux captifs, avec une légende double.

1.re *Ligne :*

GOTH.PROFLIG.GLADIO.DIVI CLAVDII TRADITI

2.me *Ligne :*

RELIQ.Q.PER.GERMAN.AVXIL.DEPRESSAM EXCISI

J'interprète ainsi ces deux lignes : *Gothi profligati, gladio divi Claudii traditi, reliquique per Germaniam auxiliarem depressam excisi.* L'inscription N.° 8 de mon second rapport relate

ces faits presque dans les mêmes termes, et dissipe tous les doutes que pourrait faire naître le mot *traditi*. Quant à celui d'*auxiliarem*, considérant avec quelle ardeur les peuples du nord embrassaient la cause de tous les ennemis du nom romain, j'ai d'abord été tenté de voir dans les Germains des auxiliaires des Goths; mais il est plus naturel de croire qu'ils étaient déjà les alliés et les auxiliaires de Tetricus.

7.° Entre les deux médaillons s'offre cette courte inscription :

XX POP IIII REM
ISSAE. CONG. II.

Elle me paraît devoir être interprétée ainsi : *Vicesimæ quater remissæ. — Congiaria duo.* Ces vingtièmes dont Tetricus fit quatre fois la remise aux peuples se prélevaient sur les héritages, les affranchissemens, etc.

8.° Sous le second médaillon, on lit les trois lignes suivantes :

COL. COND. V. VRB X VIÆ
RENOV. VII ÆD. S. DE
HOST. ERECT.XXXI.

Je les interprète ainsi : *Coloniæ conditæ quinque, urbes decem, viæ renovatæ septem, ædes sacræ de hostibus erectæ trigenta et una.*

9.° A la base, dans ces trois autres lignes,

IN VNA EX ALTERNE
REIPVBL. MAG. REFER. A
COSS CONGRESSVS.

crois reconnaître que Tetricus attribua aux ils consuls une faculté dont il paraît que d'au- s magistrats jouissaient aussi, c'était quand il gissait d'affaires d'intérêt public, d'en référer . Sénat. Je lis donc ainsi l'inscription : *Concur- s ex magistratibus reipublicæ alternæ* (1) *in unâ* republicâ) *referendâ à consulibus.*

10.° Au pied de la base, et sous l'inscription écédente, s'en présente une autre qui n'a rien obscur :

VRBES FIN. BARBAR. INVAS. R
EPVG. ACCVRATÈ MVNITÆ XXXIII.

Je la lis ainsi : *Urbes finitimæ barbaris invasio- um repugnatoriis accuratè munitæ triginta et tres.* Le terme de *repugnatoria*, opposé à celui d'*op- ugnatoria*, désigne les moyens employés pour a défense d'une ville assiégée (2).

---

(1) Cet adjectif exprime souvent une idée opposée à lle d'uniforme. C'est dans ce sens que les Latins ont t : *alternæ civitates* (Cic. 4, Verr. 2) ; *consilia alterna jecta* (Cic. in Vat 27); *rejectio judicum alternorum* (Cic. ro Planc.).

(2) *Vitruv.*, *lib.* 10, *cap. ult.* Si j'invoque souvent l'au- rité des auteurs du bon temps, c'est que le style lapi- ire s'est maintenu dans sa pureté long-temps encore rès Tetricus.

11.° A droite de l'arc, sous l'imposte de l'autre pilier, on voit ce commencement d'inscription; le reste manque :

VICT.....
XX.....

Le marbre fracturé permet seulement de conjecturer qu'ici se trouvait relaté le nombre des victoires de Tetricus, ou le nombre des peuples vaincus.

12.° Le cadre placé immédiatement au-dessous de ce fragment ne se voit qu'à moitié; il est même mutilé. On y reconnaît une proue de navire, et à l'entour ce reste d'inscription : MARES PIRAT. VINDIC. T....., qu'il est peut-être permis d'interpréter ainsi : *mares piratarum vindices triremes.* Souvent ce terme *mares* a été employé comme un synonyme de *fortes*, de *bellicosi*, et je crois que le *mares triremes* de notre marbre n'aurait rien de plus étrange que le *bellatrix triremis* de Claudien ; mais j'aime mieux lire, en restituant la fracture, *mares piratæ vindicat triremibus dominorum nostrorum.* Au reste quelque interprétation qu'on adopte, on voit que l'inscription mentionnait une victoire navale et la punition d'audacieux pirates.

Derrière la proue est planté un enseigne orné d'une couronne; au-dessus, l'étendard porte

la lettre V, abrégé de *Victoria*, ou chiffre indicateur de la légion qui avait combattu.

13.° Une dernière inscription couvre le reste du pilier et sa base; la voici :

SENATVS
DCCC VIR
PATR. ORD.
CC EQVEST
CC A AVGV
STO DESI
GN. CCCC
PLEB. POP
VLO ELECT.
INSTITVTVS
QVINQ. CV
R. CLX VIR
DIVID. CAR
THAG. HIS
PAL. BVRDIG.
AQV. GRAN. ET
EBORAC. PROV
MUT. ADMINI
STR. PER APR^{IL}.
MAII. Q. MENS^{ES}.

Je lis ; *Senatus octingentorum virûm, patricii ordinis Ducenorum, equestris Ducenorum ab augusto designatorum, quadringentorum plebeiorum populo electorum, institutus quinque curiis centum et sexaginta virûm dividendorum Carthaginensi, Hispalensi, Burdigalensi, Aquisgranensi et Eborracensi provinciis mutuò administrandis per Aprilis Maii, que Menses.*

C'est-à-dire : « Institution d'un sénat de huit
» cents sénateurs , savoir : deux cents patri-
» ciens, deux cents chevaliers désignés par l'em-
» pereur , quatre cents plébéiens élus par le
» peuple ; ledit sénat divisé en cinq curies de
» cent soixante membres chargés d'administrer
» tour à tour, pendant les mois d'Avril et de
» Mai, les provinces de Carthage, de Séville,
» de Bordeaux, d'Aix-la-Chapelle et d'Yorck. »

Maintenant, Messieurs, réunissons en un fais-
ceau les titres glorieux que nous venons de par-
courir en détail sur le marbre de Nérac. La li-
berté vengée, l'état sauvé, le culte remis en hon-
neur, un temple dédié à Jupiter et à la Victoire;
la destruction des forts que les rebelles avaient
élevés dans les Alpes, la mer purgée des pirates
qui l'infestaient, les débris des Goths exterminés
nés en Germanie ; trente et un temples bâtis des
dépouilles de l'ennemi , les anciennes villes et
les Colonies , l'Afrique , la Gaule , l'Espagne,
la Batavie, la Grande-Bretagne rétablies dans
leur prospérité première; la fondation de cinq
colonies, de dix villes, et la réparation de sept
grandes voies publiques; trente-trois villes fron-
tières soigneusement munies de tous les moyens
propres à repousser l'incursion des barbares,
les troupes de terre et de mer ramenées à la
discipline ; l'institution d'un sénat , l'adminis-
tration publique organisée ; quatre remises de

l'impôt des vingtièmes, d'immenses largesses (*congiaria*), l'abolition des dettes que le fisc pouvait encore réclamer; enfin, l'indulgence triomphant des séditions et des révoltes : tels sont, Messieurs, les faits qui constatent les mémorables travaux de Tetricus. Voilà, même en faisant une part à la flatterie, d'éclatans témoignages de sa vaillance, de sa haute politique, de sa prévoyante sagesse et de ses bienfaits. Faut-il que le même homme ait foulé aux pieds tant de gloire, en livrant son armée et son peuple au glaive d'Aurélien ! Quelques personnes ont prétendu que Tetricus avait, dès le jour où il prit la pourpre, formé le dessein bien arrêté de rendre un jour la Gaule aux Romains; mais, à notre avis, c'est expliquer et non justifier une infâme trahison. J'aimerais mieux croire qu'il fut amené à cette déplorable extrémité, par l'intime conviction de ne pouvoir plus long-temps maîtriser des peuples inconstans, et des armées séditieuses habituées de longue main à faire et à défaire leurs empereurs.

Depuis mon dernier rapport, Messieurs, on a découvert une autre inscription relative aux événemens du règne de Tetricus. Ce n'est point à Nérac, mais près de Grisolles et de Saint-Rustic que cette découverte a été faite. Le marbre dont il s'agit voyageait depuis vingt ans; il a même long-temps séjourné à Bordeaux. Son propriétaire, qui l'avait transporté à Carcassonne, ne

sachant plus que faire de cette pierre, se proposait de la briser, de la broyer et de l'employer à composer je ne sais quel mastic, lorsque M. Chrétin instruit du fait acquit le monument et en prévint la destruction.

Ce marbre long de 0^m, 715°, haut de 0^m, 495°, épais de 0^m, 05 non compris le relief, présente d'un côté, en bas-relief, quatre têtes impériales vues de profil. Sur le revers se trouve l'inscription que je viens de vous annoncer. On croit reconnaître dans les têtes Claude-le-Gothique couronné de laurier, vêtu du paludament, présentant une branche d'olivier aux deux Tetricus, dont les têtes accolées et couronnées de laurier sont en regard de la sienne. La quatrième tête, qui serait celle de Nera, nièce de Claude et femme de Tetricus, est tournée dans le même sens, et placée derrière celle de son époux. Nera est coiffée comme Junon; mais, sous l'ornement pyramidal qui la couronne, les cheveux, au lieu d'être partagés sur le front, sont annelés en spirales, comme on les voit sur quelques têtes étrusques.

On lit au-dessus de ces quatre figures l'inscription suivante mutilée.

..... D FIDES Q AVGG ET CAES (Ici un papillon volant) D. .....

que l'on peut restituer ainsi: *Concordia fidesque Augustorum et Cæsarum* (Le papillon) *Diva Nera.*

ntre la tête de Tetricus et le profil de Nera, roit la suite de l'inscription précédente.

Θ III
V. S
ANNO
XXXI

: j'interprète ainsi, (Diva Nera) DEFUNCTA AB- : TRIBUS ANNIS, VITÆ SANCTÆ (ou suæ) ANNO ESIMO PRIMO.

'ous savez, Messieurs, quele Θ, première let- du mot grec Θανατος, se présente assez souvent, les inscriptions latines, dans le sens que je donne. Je crois qu'on peut conclure de cette rprétation que le bas-relief de Grisolles fut lpté trois ans après la mort de Nera, et que e princesse cessa de vivre à l'âge de 31 ans. inscription qui nous occupa l'année der- re la fait mourir à cet âge (1).

laintenant, Messieurs, j'ai l'honneur de mettre s vos yeux *un fac simile* de l'inscription gravée revers du bas-relief. (*V. la planche jointe à ce port*).

e la lis ainsi : *Neptuno deo maximo, diis dea-*

) *Voyez* mon second Rapport sur les antiquités de c, planche 2 n.° 9, ligne 14.

busque maris, sponsoribus Augusti (1), *imperator Caius Tetricus, pius, felix, pater patriæ, pontifex maximus, terrâ marique invictus, tribunitiâ potestate tertiùm, consul quartùm, Augustus, domum et labrum sacerdotum sancti collegii, templum* (2) *dedicavit, et de reipublicæ perduellibus erexit; designatis numinibus voto soluto libenter meritò, sacellum divæ Neræ uxoris, M. A. Claudii Augusti sororis filliæ, Caii Pivesuvii Tetrici principis juventutis Cæsaris matris, Iberiâ Oceanoque receptis, ritè junxit.*

L'inscription qui, comme vous le voyez, Messieurs, annonce la dédicace d'un temple à Neptune, ayant été trouvée non loin du lieu où, dans ces derniers temps, M. Soulage a découvert le

(1) Je crois que l'on pourrait lire *Augusti Spotsor*; en conjecturant que Tetricus avait fait ce vœu à Neptune et aux Dieux de la mer, à l'époque où il prit la pourpre.

(2) Je sais qu'on dédiait aux Dieux non-seulement des temples, mais encore des édifices particuliers, des meubles et autres objets; cependant ne pourrait-on pas interpréter ainsi cette ligne : *Domo et labro* (pour Balneis) *Sacerdotum Sancti Collegii ?* Ce serait dans le Palais et les Bains du collége des prêtres que Tetricus aurait bâti son temple à Neptune. Une autre interprétation des mêmes sigles donnerait à croire que ce temple fut construit et dedié dans le palais même de l'empereur, si on lisait, comme le permet l'inscription : *augustâ domo et labro*, etc.

ıgnifique pavé d'un temple consacré aussi à ɜptune, on peut conjecturer que le temple de nscription est le même que celui qui a été dé-ɔuvert par M. Soulage.

CONCLUSION.

Les inscriptions du bas-relief triomphal que nous venons d'examiner, non-seulement suppléent au silence de l'histoire, en nous faisant mieux connaître tous les titres de Tetricus à l'admiration des peuples de la Gaule; mais elles nous prouvent en même temps que, sous le règne de ce prince, la ville de Bordeaux conservait encore, parmi les cités gallo-romaines le rang honorable qu'elle avait occupé dès le temps d'Auguste. C'était toujours une capitale; son nom avait même passé à la province dont elle était la métropole, comme celui de Carthage (*Carthago*) à une province d'Afrique, celui de Séville (*Hispalis*) à une province espagnole, celui d'Aix-la-Chapelle (*Aquis-Granum*) à une province germaine, enfin celui d'Yorck (*Eboracum*) à une province anglaise.

La petite ville de Nérac ne figure nominativement sur aucune des inscriptions du monument en question; rien d'étonnant à cela : mais il est naturel de présumer qu'elle est implicitement comprise, soit parmi les villes, soit parmi les colonies, dont la 8.me inscription attribue la fon-

dation ou la restauration à Tetricus. De même il est probable qu'au nombre des trente-et-un édifices sacrés mentionnés aussi sur cette huitième inscription, il faut comprendre le temple de Nérac, celui-là même où furent célébrés les sacrifices expiatoires dont on a tant parlé l'année dernière (1).

Le nom de Nérac réveillant le souvenir d'un médaillon votif sur l'authenticité duquel j'ai élevé des doutes, je dois dire deux mots d'un autre médaillon que l'arc triomphal vient de nous offrir. Loin de voir dans la double légende qui l'entoure une preuve certaine que Tetricus, par ses manœuvres en Germanie, eût livré les Goths au glaive de Claude, j'y vois, au contraire, que ce glaive victorieux livra des fuyards au fer de Tetricus. Ce n'est point, en effet, par la Germanie que les Goths arrivèrent en Illyrie; mais par des routes tout opposées. D'ailleurs le mot *reliqui* indique des débris échappés au vainqueur, et celui d'*auxiliarem* motive l'invasion de Tetricus en Germanie. Il me paraît donc juste de laisser à Claude tout l'honneur de la victoire sur les Goths. Qu'après cela, Tetricus ait profité des succès de l'oncle de Nera, que ses flatteurs lui en aient fait un titre de gloire, cela n'intéresse point la vérité. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que le médaillon de l'arc de triomphe

(1) *Voy.* mes précédens Rapports.

dire invinciblement constater l'authenticité du médaillon votif de Nérac (1). L'âge seul, en effet, ne constate pas l'authenticité. Un marbre, quelque antique qu'on le suppose, n'est pas un motif certain de juger, quand il ne s'accorde ni avec les faits connus, ni avec le style lapidaire de l'époque. C'est pour cette même raison que j'ai cru devoir révoquer en doute l'authenticité des inscriptions de Nérac présentées dans mes premiers rapports sous les n.os 1, 2 et 3 (2).

Les sigles, la ponctuation, le style de ces trois marbres ne peuvent se justifier par aucune autre inscription du même temps. Le titre de *Divus* qu'ils donnent à Tetricus est démenti par toute la numismatique du règne de ce prince ; enfin leur date diffère des dates romaines, autant que le calendrier romain diffère du nôtre. Après cela, qu'importe leur âge ? Admettons qu'ils soient vraiment de l'époque : en auront-ils pour cela plus d'authenticité, que n'en ont ces milliers de médailles barbares frappées dans les Gaules sous Tetricus? Ferons-nous pour eux ce que fit pour ces monnaies l'érudit mais trop singulier père Hardouin? Y chercherons-nous aussi des documens historiques?

---

(1) *Voyez* mes Rapports de l'an dernier, pag. 22.

(2) *Voyez* les mêmes, planche 2.

Je le demande, sans croire qu'une répon négative puisse enlever à Nérac l'honneur d'u origine à laquelle il attache du prix. Cette o gine n'est-elle pas constatée par la longue i scription que vous connaissez : *Diti patri magn omnibus Diis.....*, *etc.* (1)? A plus forte raiso pourrait-on partager mes doutes, sans troubl la cendre d'une famille impériale, sans ravir Nera son apothéose et son titre de nièce Claude. A la vérité quand ces derniers faits no furent révélés pour la première fois, leur no veauté dut faire désirer de les voir confirm par d'autres monumens; mais ces monumens se sont pas fait attendre long-temps : le médaill d'or découvert et publié par le savant M. Dumè a démontré l'apothéose de Nera; l'inscription Grisolles est venue aussi la confirmer, et de pl cette inscription nous a prouvé ce que nous pr sumions déjà de la parenté de Claude-le-Gothiq et de Nera.

Je remarquerai, en terminant ce rapport, q l'inscription de Grisolles justifie quelques conje tures émises dans mes premiers travaux sur l antiquités de Nérac. D'abord, on ne doutera pl que l'association de Tetricus fils à l'empire, soit postérieure au quatrième consulat du pèr ensuite je ne serai plus exposé au reproche d'

(1) *Voyez* les Rapports déjà cités.

voir voulu enlever au jeune prince la gloire de la prise d'Autun, et l'honneur d'avoir réuni à l'empire de son père l'Afrique, l'Espagne, la Batavie, etc. On conviendra plutôt que j'ai pu sans erreur ne voir dans la citation de ces hauts faits, qu'un moyen chronographique d'indiquer après quels événemens le jeune Tetricus obtint un second consulat, et fut associé à l'empire. C'est ainsi que, dans l'inscription de Grisolles, les termes *Iberiâ Oceanoque receptis* sont évidemment employés pour apprendre au lecteur, que Tetricus avait déjà recouvré l'Espagne et l'empire de la mer, quand il bâtit le *Sacellum* de Nera à la suite du temple de Jupiter (1). Je ne conteste point au jeune Tetricus ses vertus guerrières, mais je ne saurais l'agrandir outre mesure, aux dépens de la gloire paternelle; *cuique sua.* Le sculpteur du bas-relief triomphal me semble avoir été du même avis. En ne mettant une branche de laurier que dans la main de l'un des deux triomphateurs, dans celle du père, il voulut probablement indiquer que c'était principalement à lui que se rapportaient les honneurs du triomphe.

10 *Juillet.* *F. J.*

---

(1) *Jungere domos*, bâtir des palais à la suite les uns des autres (Saluste): *ritè jungere Sacellum et templum*, *bâtir* un *Sacellum* à la suite d'un temple, en observant les rites religieux.

Nota. Le rapport ci-dessus était déjà sous presse, quand j'ai appris que l'authenticité du bas-relief triomphal était devenue problématique. Quelques antiquaires dont le suffrage est pour nous une autorité, non-seulement ont partagé mes doutes au sujet des premières inscriptions de Nérac, mais encore ils ont enveloppé dans la même suspicion et le bas relief dont il s'agit et les marbres de Grisolles et le médaillon d'or publié comme constatant l'apothéose de *Néra*. Dans cet état de choses il est sage, avant d'admettre ou de rejeter les faits attribués ainsi au règne de Tetricus, d'attendre une discussion approfondie. S'il est difficile, en effet, de concilier ces faits avec le silence de l'histoire, peut-être ne l'est-il pas moins de concilier l'idée d'une supposition avec la présence de tant de monumens parfaitement d'accord entre eux, et pourtant trouvés sur différens points éloignés les uns des autres. La date de la supposition serait encore plus difficile à découvrir; nous oserons cependant l'entreprendre, si, la question de l'authenticité une fois complétement résolue, pareille tâche devenait utile à remplir.

B. 6 *Octobre.*

F. J.

EXPLICATION

DE LA PLANCHE JOINTE A CE RAPPORT.

Fig. I. Bas-relief trouvé à Nérac, mentionnant l'entrée triomphale des deux Tetricus à Bordeaux.

II. Bas-relief trouvé à St. Rustic, près de Grisolles.

III. Inscription gravée au revers.

IV. Petite tête en marbre trouvée à Nérac ; on croit qu'elle représente Nera.

V. Médaillon d'or de Nera, découvert et publié par M. Dumège. Il doit être au Musée de Toulouse, ainsi que les N.os II et III.

TABLEAU

DES MEMBRES

'E L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

POUR L'ANNÉE 1834.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS,

UN (J.), maire de la ville de Bordeaux.
YAS (MARQUIS DE), ancien maire de Bordeaux.
SCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DEVANT, naturaliste.
HAMEL (LE VICOMTE), ancien maire de Bordeaux.
COSTE (DE), préfet de la Gironde.
INÉ (LE COMTE DE), pair de France.
NCH (LE COMTE DE), pair de France.
NBADON (LE COMTE DE), pair de France.
NBALON, médecin, ancien conservateur de la biblio-
ıèque de la ville.
ISSAC (LE COMTE DE), ancien préfet de la Gironde.

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CAMBON, ancien armateur.
CHAIGNE, professeur.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX FILS, notaire licencié.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
GACHET, naturaliste.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUÉRIN (PAULIN), médecin.
GUESTIER JUNIOR (P. F.), négociant.
GUICHENET, médecin vétérinaire.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-mu
GUITARD, médecin.
GUYET DE LAPRADE, ancien conservateur des e et forêts.
JOUANNET, membre de la commission préposée à conservation des antiquités du département.
LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peint
LANCELIN, professeur de l'école de marine.
LANET (ÉDOUARD), littérateur.
LARTIGUE, pharmacien-chimiste.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physiq
LOZE, pharmacien.
MAGGESI, statuaire.

HANT (Léon), médecin.
RIC (De), médecin.
L professeur.
S (R.), propriétaire.
), conseiller en la Cour royale de Bordeaux.

MEMBRES CORRESPONDANS.

:R, mathématicien, à Lamothe-Boutiran, dépar-
:nt de la Gironde.
:T. littérateur, à Tonneins.
RT, médecin, à Paris.
J, ingénieur en chef des mines à Paris.
(Adrien), littérateur, à Paris.
:RE, médecin vétérinaire, à Agen.
:U, professeur de rhétorique, à Niort.
:ROT, naturaliste, à Dublin.
:RET, peintre, à Paris.
:AND, médecin, aux eaux du Mont-d'Or.
:T de LESCURE, officier du génie maritime, à
:efort.
SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.
HARLAT, littérateur, à Paris.
HEREAU jeune, propriétaire, à Carbonieux.
), minéralogiste, à Alais.
DEAU, naturaliste, à Estillac, près Agen.
:, chanoine, à Versailles.
DS, propriétaire, à Saint-Médard.
NTOU, chimiste, à Paris.
:UX, propriétaire, à Béliet.
UYS (Baron de Montlaville), littérateur, à Char-
:ay, département de Saône-et-Loire.
ALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
TIN (Théodore), peintre, à Nérac.

PERNET, directeur du collége, à Salins.
PRONY, membre de l'institut, à Paris.
RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.
RAFN (CH. CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.
RANQUE, médecin, à Orléans.
RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.
SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.
SALVERTES, homme de lettres, à Paris.
SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.
SAUTEYRON, physicien, à Moulins.
SIGOYER (ANTOINE DE), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.
SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.
TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.
TARRY, médecin, à Agen.
TUPPER, naturaliste, à Paris.
VALERNES (LE VICOMTE DE), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.
VALLOT, naturaliste, à Dijon.
VAUVILLIERS, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.
VIEN (M.me CÉLESTE), littérateur, à Paris.
VIVENS (LE VICOMTE DE), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.

PROCÈS-VERBAL de la séance publique du 28 Août 1834 ..... pag. 3.

DISCOURS de M. de SAINCRIC sur l'histoire de Bordeaux ..... 5.

RAPPORT sur les travaux de l'Académie; par M. BOURGES ..... 27.

— Mémoire sur les casques du moyen âge; par M. ALLOU ..... 30.

— Graines de l'acacia à panache envoyées par M. BARBE ..... *ibid.*

— Utilité de la médecine démontrée par des faits; par M. BIGEON ..... *ibid.*

— Mémoire de M. BONAFOUX sur la fabrication du fromage du Mont-Cénis, et sur le maïs ..... 31.

— Catalogue des crustacées du Boulonnois; par M. BOUCHARD ..... *ibid.*

— Sur l'emploi des dragues; par M. BRUN ..... *ibid.*

— Bas-relief et inscription envoyés par M. CHRÉTIN. *ibid.*

— Mémoire de M. CLOUZET sur l'instruction d'une demoiselle aveugle ..... 32.

— Cocons et soies envoyés par M.lle COLLARDON ..... 35.

— Mémoire sur une nouvelle forme de tuiles; par M. Cotte..... *ibid.*

— Poésies de M.lle F. Denoix..... 36.

— Méthode applicable à toutes les langues; par M. Ducourneau..... 38.

— La Vieille Pologne; par M. Forster.....

— Observations sur quelques insectes; par M. Laporte..... *ibid.*

— Mémoire sur l'emploi des feuilles de mûrier; par M. Lomeni..... 40.

— Méthode pour apprendre la langue espagnole; par M. Martinez..... *ibid.*

— Ouvrages physiologiques; par M. Malle..... 41.

— Engrais en poudre; par M. Moulins..... 43.

— Topographie de St. André-de-Cubzac; par M. Moure..... *ibid.*

— Étymologies et recherches sur le Bordelais; par M. Sandré..... 44.

— Questions sur les qualités du vin de 1833; par M. Soulié..... 47.

— Discours de M. Tournal au congrès méridional. *ibid.*

— 23.me et 24.me volume des brevets d'invention... 48.

— Mémoires des sociétés savantes..... 49.

— Mémoire de M. Adeler sur les équations..... 50.

— Divers poèmes; par M. Boucharlat..... 51.

— Notice de M. D'Hombres Firmas sur un gyromètre. 52.

— Abrégé d'agriculture et d'arpentage; par M. Duplan..... 54.

— Christine d'Alby; par M. Espic..... *ibid.*

— Les Dervis ; par M. Espic..... 56.
— Mémoire sur le cuvage des vins ; par M. Joubert. 57.
— Notes de M. Jvoi sur la naturalisation de plusieurs arbres exotiques..... 58.
— Topographie des Hautes-Alpes ; par M. Ladoucette..... 59.
— France littéraire ; par M. Malo ..... *ibid.*
— Ouvrages classiques ; par M. Michelot..... *ibid.*
— Recherches sur divers sujets d'histoire naturelle ; par M. Vallot..... 60.
— Tragédie et poème ; par M. Lanet. Découverte d'un procédé pour obtenir le *fac-simile* de l'écriture ; par M. Lanet..... 66.
— Mémoire sur les fastes et néfastes de la révolution de 1830 ; par M. Dudevant..... 67.
— Notice de M. Durand sur les aqueducs..... *ibid.*
— Note de M. Gachet sur des nids de mygale.... 68.
— Observations par M. Gachet sur *le tetranychus lintearius*..... 69.
— Et sur le *physcia furfuracea*..... 71.
— Mémoire de M. Guilhe sur les libertés publiques de Bordeaux aux diverses époques de son histoire..... 73.
— Et sur la culture des lettres à Bordeaux jusqu'à la fin du siècle de Louis XIV..... 74.
— Réflexions de M. Jouannet sur le mémoire de M. Bizeul sur un dépôt d'armes antiques.... 77.
— Travaux relatifs aux chemins vicinaux..... 79.
— Mémoire de M. Dubroca sur la culture de la vigne dans le canton de Podensac..... 80.

— Question sur la culture du chêne-liége..... 84.
— Question relative à l'emploi de la sonde artésienne..... 85.
— Éloge de Louis, architecte..... 87.
— Dix pièces de vers pour le concours. N.os 1 et 2.. 88.
— N.° 3. La colonne de la place Vendôme..... 89.
— N.° 4. *Byron ;* N.° 5. Poètes français du 19.me siècle..... 90.
— N.° 6. La veillée d'un voyageur en Périgord.... 93.
— N.° 7. La mort, Dithyrambe..... 95.
— N.° 8. Les volcans, ode..... 96.
— N.° 9. La liberté, ode..... 97.
— N.° 10. Ode à Molière..... 98.
— Mentions honorables accordées aux N.os 10 et 5. 103.
— Membres admis dans l'Académie..... 104.
— Membres morts : MM. Rateau et Capelle..... 104.
PROGRAMME pour l'année 1834..... 107.
ÉLOGE de M. Capelle; par M. Dutrouilh..... 131.
ÉLOGE de M. Rateau ; par M. Yzard..... 141.
LE LIÈRRE au château de Duras ; méditation ; par M. E. Lanet..... 171.
RAPPORT de M. Durand sur les travaux d'assainissement exécutés par l'administration..... 177.
RAPPORT de M. Jouannet sur un bas-relief relatif au second triomphe de Tetricus..... 188.
Note relative à ce bas-relief..... 212.
EXPLICATION de la planche jointe au rapport... 213.
Tableau des membres de l'Académie pour 1834... 215.

AVIS AU RELIEUR.

LE PLAN d'Aquita..... *à la pag.* 8.

LE PLAN de la Ville, bâtie par les Romains (l'an 260.)..... *à la page.* 13.

LE PLAN de Bordeaux en 1733..... *à la page* 25.

LE GRAND BAS-RELIEF..... *à la fin du volume.*

CADÉMIE ROYALE

NCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 10 SEPTEMBRE 1835.

A BORDEAUX,
CHEZ DELIÈGE AINÉ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,
SUCCESSEUR DE BROSSIER, RUE ROYALE, N.° 13.

M. DCCC. XXXV.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 10 SEPTEMBRE 1835.

M. Durand, président, ouvre la séance, à sept heures du soir et prononce un discours sur les monuments historiques découverts à Bordeaux ou dans ses environs.

M. Bourges, secrétaire-général, donne communication du rapport sur les travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique.

M. Gachet, secrétaire, lit le Programme; et après cette lecture, M. le Président proclame les noms des personnes qui ont obtenu des prix ou d'autres récompenses académiques. (*V.* le Programme de 1835, p.)

M. Bourges donne lecture de la pièce de poésie, couronnée, ayant pour titre : *Le Gentil Page*.

M. Ch. Sédail présente des considérations sur la nécessité de conserver les monuments des idiomes du midi de la France.

M. Jasmin, membre correspondant, lit un poème intitulé : *l'Abuglo de Castel-Cuillé*, tradition populaire, en idiome agenais.

La séance est levée à neuf heures.

Durand, *président*.

Gachet, *secrétaire*.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 10 SEPTEMBRE 1835,

PAR M. DURAND, *président*.

MESSIEURS,

PARMI les nombreux ouvrages dont s'enrichit continuellement le domaine des lettres, nul n'inspire un intérêt plus général et plus mérité que les recherches historiques; en effet, tous les peuples aiment à connaître leur généalogie, et tous les hommes sages se plaisent à étudier le passé dont ils savent tirer d'utiles leçons, pour le présent et pour l'avenir.

Mais les peuples et les sages sont également trompés dans leur attente lorsque les ouvrages

dans lesquels ils cherchent de l'instruction leu présentent des données fausses ou inexactes, e c'est ce qui arrive trop souvent, soit par la faut des auteurs, soit par d'autres causes indépendante de leur volonté.

Si l'on réfléchit combien il est difficile, d'abord, d'être exactement informé des causes et de tous le détails d'un fait de quelque importance, accompl de notre temps et presque sous nos yeux; en suite d'en rendre compte avec exactitude et élégance, o sentira sans peine combien est grande la tâche d l'auteur qui entreprend d'écrire l'histoire de siècle dès long-temps écoulés : obligé de chercher de sources de renseignemens éloignés, il en manqu souvent, et lorsqu'il en trouve, ce sont des tradi tions, des monumens ou des écrits tous trop sujet à être altérés par les influences et les passions con temporaines, pour qu'on puisse leur accorder un entière confiance.

Il faut donc que l'historien compare et appréci toutes ces autorités, souvent douteuses et quel quefois contradictoires; qu'il saisisse la vérité a milieu des nuages qui la voilent, puis qu'avec l talent de l'écrivain il rende compte du résultat d ses laborieuses et savantes recherches.

Tel est l'aperçu des difficultés contre lesquelle

doit lutter celui qui veut relater un seul évènement ancien. On sent dans quelles énormes proportions elles se multiplient lorsqu'il s'agit d'écrire la longue série de faits qui constitue l'histoire d'un peuple, sur-tout lorsque ce peuple, comme celui de France, se compose de l'agglomération de cent peuples différens, divisés par leurs origines, leurs intérêts, et qui ne se rencontraient guère que sur les innombrables champs de batailles où ils retrempaient sans cesse leurs vieilles haines nationales.

Plus de vingt siècles, et une multitude de circonstances compliquées, ont à peine pu accomplir une fusion de ces peuplades dont les traits primitifs et caractéristiques se dessinent encore aux yeux de l'observateur éclairé, à travers la phisionomie uniforme du dix-neuvième siècle.

Écrire une *bonne Histoire de France* sur les bases que je viens d'indiquer, serait donc une entreprise effrayante, si rien pouvait effrayer le mérite et l'amour du travail ; mais trop d'hommes de génie et de talent ont illustré notre patrie pour qu'on ne soit pas autorisé à croire qu'il s'en trouvera qui parcourront avec succès et en entier cette carrière dans laquelle plusieurs auteurs se sont déjà honorablement distingués.

Pour construire un vaste édifice, il faut d'abord,

Messieurs, en rassembler les matériaux, et c'est par le même motif qu'il est désirable que de toutes parts on rassemble les élémens relatifs aux histoires locales. Il est incontestable, en effet, que ce n'est qu'en réunissant toutes ces histoires particulières, et même tout ce qui s'y rattache, que l'on pourra en conclure l'histoire de l'ensemble dont elles ne sont que des parties isolées.

Il peut donc être intéressant d'examiner les élémens historiques qui existent dans nos contrées, et laissant à une main plus habile à traiter des traditions et des écrits, je vais m'occuper de quelques-uns des monumens historiques, proprement dits, qui existent dans nos murs ou dans nos environs.

J'ai déjà dit combien les monumens historiques doivent inspirer de défiance, combien il est sage de les soumettre à un examen sévère et éclairé, avant de les considérer comme authentiques : ces réflexions s'appliquent surtout aux médailles et aux monumens isolés de sculpture.

Quant à la numismatique, on sait que de nombreux faussaires, contemporains ou postérieurs au temps des médailles qui ont été imitées, ont répandu une immense quantité de ces monumens si parfaitement contrefaits, que l'œil le plus exercé

a souvent bien de la peine à les distinguer des pièces vraies. Des erreurs ont aussi été commises sur beaucoup de médailles authentiques, par l'ignorance ou le peu de soin des monnayeurs, et le nombre de ces erreurs a été assez grand pour fournir exclusivement au P. Frœlich le sujet d'un livre curieux et utile. Enfin, des formules adoptées même de notre temps, comme celle par laquelle le roi d'Angleterre prend le titre de roi de France, manquent certainement d'exactitude et préparent, peut-être, d'étranges embarras aux archéologues qui dans les siècles futurs voudront expliquer par les monumens l'histoire de l'époque actuelle.

Souvent aussi, les monumens isolés de sculpture ont été frauduleusement altérés ou imités; je citerai entre mille exemples, celui des bas-reliefs de Nérac, et dont la fausseté est maintenant démontrée.

Les monumens d'architecture ne se prêtent pas aux mêmes falsifications; aussi leur étude présente-t-elle généralement des résultats plus positifs; les armes, les ustensiles, les meubles peuvent encore fournir des données précieuses et propres à jeter quelque lumière sur la sombre obscurité des siècles : cette espèce de débris me semble digne d'une attention toute spéciale.

Les monumens les plus anciens de nos contrées

sont d'abord, ces collines régulières et faites de main d'homme, auxquelles on a donné le nom de *tumulus*, et que l'on trouve souvent dans nos campagnes, soit isolées, soit par groupes; on sait que des collines semblables se retrouvent dans presque toutes les parties du monde, et qu'elles sont, partout, contemporaines ou voisines des temps de barbarie antérieurs aux époques historiques; on sait aussi, que quelques-unes d'entre elles ont servi de sépulture; mais il serait à désirer qu'on en fouillât avec soin un plus grand nombre pour reconnaître si toutes ont eu cette même destination, ou si, au contraire, leur emploi a souvent varié, ainsi que le pensent plusieurs érudits. C'est aussi à une époque antérieure aux temps historiques qu'il faut attribuer ces pointes en silex que l'on trouve quelquefois dans nos contrées, et qui ont évidemment servi à armer les flèches des antiques habitans des Gaules à l'époque où ils n'étaient pas plus avancés en civilisation que ne le sont les sauvages actuels errans dans les forêts du Nouveau-Monde, où ils font usage d'armes tout à fait semblables; des haches en pierre ont aussi été recueillies, mais en beaucoup moins grand nombre que les pointes de flèches; il est de vastes portions de pays, notamment dans les landes, où les pointes de silex abondent, mais où l'on ne trouve jamais de haches.

Les monumens de l'époque romaine sont plus

communs et un assez grand nombre en a été publié ; on a reconnu en mille endroits des cippes tumulaires, des médailles, des inscriptions, des voies, des aqueducs, des ponts, et beaucoup d'autres fragmens antiques. Dans les fouilles d'une construction importante récemment exécutée dans nos murs (1), ainsi qu'en beaucoup d'autres lieux, on a retrouvé au milieu de nombreux débris romains, des traces irrécusables des incendies et des saccagemens successifs qui ont désolé Bordeaux ; enfin, les débris romains sont nombreux, et il est à désirer qu'on en rassemble le plus possible, car rien n'est indifférent en ces sortes de choses, et l'objet le plus insignifiant par lui-même acquiert quelquefois une haute importance par son rapprochement avec d'autres débris du même genre.

Malheureusement il ne nous est resté aucun monument d'architecture romaine, si ce n'est l'amphithéâtre attribué à Galien, et qui, construit à une époque de décadence des arts, est par cela même d'un intérêt secondaire.

On n'y voit aucun vestige de cette richesse majestueuse que les anciens prodiguaient avec tant de goût dans leurs principaux monumens. Dans

(1) La Galerie de Bordeaux.

cet édifice, la grandeur des masses constitue seule l'effet de l'ensemble et la régularité de la construction en moilons écarris et en briques, présente les seuls détails remarquables.

Une foule de fragmens atteste cependant qu'il a existé à Bordeaux de nombreux monumens dignes de la grandeur et du génie de Rome; mais les siècles et sur-tout les barbares les ont fait disparaître et n'en ont laissé que quelques vagues souvenirs et quelques débris épars et mutilés.

Après le temps de la domination romaine se déroule cette sombre et terrible époque du moyen âge, si fertile en évènemens, dont un grand nombre est encore inconnu, malgré la proximité de l'époque qui les a vu naître.

Ici se présentent en foule les monumens isolés de sculpture et de numismatique, les ustensiles, les armes, les meubles, et sur-tout les ruines d'architecture d'une conservation assez complète pour se prêter à une foule d'observations intéressantes, bien qu'elles ne soient que les derniers restes de la classe la plus importante de ces monumens.

En effet, Messieurs, et sauf quelques rares exceptions, les seuls monumens appelés à traverser les siècles et à léguer leurs ruines aux générations

futures, sont ceux qui ont été élevés avec une grande solidité, et dans la construction desquels on n'a point fait entrer de matériaux qui puissent tenter la cupidité.

Si l'on excepte ces villes que les cendres du Vésuve ont englouties, mais dont elles nous ont conservé les débris, aucune maison d'un simple particulier romain n'est parvenue jusqu'à nous : à peine reste-t-il quelques ruines des palais des patriciens ou de ceux des empereurs où étaient accumulés l'or et les dépouilles du monde, et si quelques monumens du premier ordre viennent encore nous offrir de faibles traces de la magnificence de ces époques reculées, ce n'est qu'au travers de leurs ruines et de leur décrépitude ; pour rançon de ce qui leur reste d'existence, ils ont payés aux siècles et aux barbares une partie d'eux-mêmes, tous leurs marbres, tous leurs bronzes, toute leur élégance, tout ce qui constituait cette richesse inouie dont on prendrait les descriptions pour des fables, si des témoignages authentiques pouvaient laisser le moindre doute à ce sujet.

Plus voisine de nous, l'époque du moyen âge nous a laissé un plus grand nombre de constructions, d'autant mieux conservées et d'autant plus nombreuses qu'elles remontent à des époques

moins éloignées. Au nombre des édifices partic
liers les plus anciens que l'on voit encore dans
ville, sont quelques maisons dont aucune n'
antérieure au treizième siècle : les façades o
conservé leur caractère primitif, mais les int
rieurs ont subi l'influence des temps, et l'ensem
ble n'est que d'un faible intérêt sous le rappo
historique, bien que l'artiste y trouve souve
des détails gracieux et naïfs, dignes d'être repr
duits par ses crayons.

Un assez grand nombre d'églises, telles q
Ste.-Croix et St.-Seurin, se composent, da
quelques-unes de leurs parties principales, d
justemens du neuvième au dixième siècle ;
cette époque où l'architecture gothique enc
jeune et timide, n'avait pas entièrement oub
l'art antique dont elle reproduisait encore
formes simples, nobles et élégantes, mais en
brodant des ces festons et de ces dentelles qu'
prodigua plus tard, lorsque affranchie de to
influence elle se livra sans réserve à ses brill
caprices et à sa bizarre originalité.

Aucune église de cette époque n'est parve
entière jusqu'à nous ; les temps, les évènem
et sur-tout les guerres de religion leur ont
éprouver de nombreux dommages, presque t
jours réparés par des restaurations successives

dont la plupart sont assez caractérisées pour donner les dates approximatives qu'il pourrait être intéressant de constater et de recueillir.

Après les églises du neuvième et du dixième siècles, on en voit encore dans la ville des époques suivantes jusqu'à celles les plus voisines de nous; mais il n'en est pas de même dans les campagnes où l'on en trouve rarement qui doivent être attribuées à une époque postérieure au quatorzième siècle; il paraît même que ce fut à cette époque que la plupart de ces temples furent restaurés ou construits.

Il serait hors de mon sujet de décrire avec détail les monumens que je viens d'indiquer; je dirai cependant que sous ce rapport, Bordeaux ne le cède qu'à bien peu de villes de France; qu'il peut presqu'à l'égal des mieux partagés en architecture gothique, offrir à l'admiration des érudits comme au crayon des artistes, de nombreux modèles de ces ajustemens légers et gracieux; élégantes productions de siècles féconds en désastres et qui sous tout autre rapport, se présentent avec l'aspect le plus sombre et le plus calamiteux.

A Athènes, comme à Rome, ce fut au milieu du fracas de la guerre et des révolutions que les

arts brillèrent de leur plus vif éclat et c'est aux époques les plus tranquilles de notre histoire qu'ils ont été le moins en honneur : faut-il donc le bruit des armes pour animer le génie des artistes et s'endort-il dans les tranquilles loisirs de la paix?

Les châteaux du moyen âge méritent une mention toute particulière. L'extrême solidité de ces constructions leur aurait assuré une longue durée si les assauts, les souterrains au moyen desquels on renversait les remparts, et plus tard, la poudre, n'avaient été employés contre eux avec un funeste succès : grâce à ces moyens énergiques de destruction, il ne reste presque plus de ces forteresses que des ruines plus ou moins démantelées, mais toutes fortement empreintes de l'esprit guerrier et dominant de l'époque à laquelle elles furent construites.

Un des plus remarquables est le château d'Ornon; il n'en reste plus qu'une tour et quelques pans de muraille trop dégradés et trop peu caractérisés pour qu'on puisse assigner une date précise à leur construction; néanmoins la manière dont est disposé le sol qui supporte ces ruines détermine d'une manière incontestable l'époque du onzième siècle; on trouve en plusieurs autres lieux du département des dispositions de sol entièrement semblables et qui attestent l'exis-

tence de châteaux de cette époque; mais, je ne connais aucun autre lieu où l'on retrouve des restes encore visibles de ces vieilles forteresses féodales : le plus grand nombre des ruines de vieux châteaux du département date des treizième, quatorzième, et quinzième siècles; plusieurs d'entre elles ne consistent qu'en une seule tour, réservée vraisemblablement, par un suzerain qui ayant démoli le château d'un vassal rebelle conservait néanmoins sa principale tour afin de ne pas détruire le fief.

Beaucoup de ces ruines portent les traces irrécusables d'un violent incendie après lequel le château délabré fut définitivement abandonné.

Presque tous étaient situés dans des lieux d'un accès difficile; sur-tout dans des marais qui apportaient les plus grands obstacles aux moyens d'attaque alors en usage, et procuraient, en outre, la facilité d'augmenter la force du manoir en l'entourant d'un large fossé plein d'eau.

En approchant de ces ruines maintenant silencieuses et désertes, sur-tout en les contemplant de près, il serait difficile de se défendre d'une vive émotion et de ne pas admirer avec quels soins minutieux, avec quelle industrieuse adresse, les monumens, dont elles sont les restes, avaient été appropriés à leur destination : la grossière magnificence des

seigneurs de cette époque ne soupçonnait même pas l'existence de ces mille raffinemens de luxe devenus pour nous des nécesssités; toutes leurs pensées se portaient vers les moyens de conserver ou d'accroître leur puissance, de résister avec avantage aux attaques continuelles qu'un état permanent de guerre les autorisait assez à prévoir; aussi, tout dans leurs demeures respire-t-il la guerre et présente-t-il sur chaque point tous les moyens de défense alors en usage. Des murs d'une épaisseur immense, des croisées rares et étroites comme des meurtrières au rez-de-chaussée, plus larges aux étages supérieurs, mais percées en biais afin que les traits lancés du dehors ne pussent pénétrer dans l'intérieur; puis, mille passages, mille réduits dérobés dans l'épaisseur des murailles et des souterrains, enfin mille dispositions singulières, qu'on ne peut s'expliquer que conjecturalement. Il est vraisemblable qu'une étude méthodique et approfondie de toutes ces bizarreries les rendrait intelligibles, et il ne pourrait qu'en résulter des renseignemens précieux sur les mœurs d'une époque aussi intéressante et aussi peu connue.

Il n'est personne qui n'ait vu au moins quelques fragmens des lourdes armures défensives et des gigantesques armes offensives avec lesquelles nos aïeux livraient leurs fréquens combats. En con-

templant ces armes démesurées on serait tenté d'attribuer à ceux qui en firent usage une vigueur plus qu'humaine, si l'on ne savait combien un exercice constant développe et entretient les forces.

Ces monumens des anciennes guerres deviennent tous les jours plus rares, et parce que la rouille les ronge, et sur-tout, parce que la mode qui s'en est emparée les réunit dans les cabinets de quelques curieux où ils deviennent de précieux renseignemens pour l'histoire.

La plupart de ces armes ne remontent guère au-delà du quinzième siècle, et il est rare de trouver même des fragmens des armures de mailles en usage à l'époque des croisades.

Les anciens meubles, comme tous les objets qui se rattachent au moyen âge, sont aussi devenus un objet de mode, et ils sont recherchés avec un empressement que leur extrême rareté permet difficilement de satisfaire.

On trouve encore quelquefois des meubles du dix-septième siècle; mais il est bien moins fréquent de s'en procurer des époques antérieures, sur-tout de celle de la renaissance, si remarquable par la grâce et la perfection de tout ce qu'elle a produit.

On ne peut qu'applaudir, sans doute, à la pres-

qu'universalité d'un goût qui tend à sauver de
destruction et de l'oubli une foule de monume
historiques, d'un ordre secondaire il est vrai, m
qui n'en sont pas moins propres à jeter du jo
sur les mœurs et sur les habitudes de cette époq
du moyen âge ; époque qui, sans doute, fut m
heureuse pour les contemporains, mais qui
présente aux générations suivantes avec un gra
diose de formes et une noblesse d'attitude qui
peuvent qu'inspirer le plus vif intérêt.

Je terminerai ici ces aperçus, déjà trop lon
peut-être, et destinés à appeler l'attention sur u
foule de monumens nationaux importans po
l'étude de l'histoire et des mœurs des siècles pass
Je me croirais amplement récompensé de ce lé
travail s'il contribuait à faire découvrir ou à cons
ver quelques-uns de ces débris des vieux temp
qui semblent venir témoigner des évènemens d
siècles passés, comme un voyageur oublié, que l'
croyait la proie d'un ancien naufrage, et qui vie
drait étonner une nouvelle génération du récit d
merveilles dont il aurait été témoin sur des plag
lointaines et inconnues.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS,

DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE,

PAR M. BOURGES, *secrétaire-général.*

MESSIEURS,

DANS l'espèce d'anarchie où se trouve encore la république des lettres, votre soin le plus constant a été de conserver votre indépendance et de faire choix du vrai, du beau et de l'utile, partout où ils se sont présentés. Cette détermination est la plus sage et la plus rationelle, car tant que l'ordre et l'équilibre ne seront pas établis, et tant que des innovations seront imminentes dans les pensées et dans les systèmes, votre position doit être celle d'un observateur étranger à toute opinion exclusive.

Que les essais qui ont été faits, dans quelques branches de connaissances humaines, soient le résultat des passions, ou d'un enchaînement de circonstances dues au hasard, ou enfin d'une meilleure manière de sentir et de voir, ces essais n'en ont pas moins soulevé un état de vague et de confusion dans la littérature, la morale et la métaphysique, dont chacun désire sortir, et cependant personne n'ose se prononcer sur la meilleure voie à suivre pour parvenir à ce but. Heureusement que cette position embarrassée n'a nulle influence sur les sciences physiques et naturelles, dirigées par des principes plus fixes, et marchant continuellement vers des progrès réels; c'est leur application à l'agriculture, à l'industrie et à l'économie domestique qui les rend les plus précieuses et les plus importantes; c'est aussi vers ces sciences que se dirigent plus particulièrement vos études et vos méditations. Les résultats en sont d'une utilité positive pour la société qui vous environne, qui est toute agricole et toute industrielle.

L'éclectisme est donc votre guide; c'est, du reste, la voie dans laquelle doit marcher tout corps académique qui ne veut pas se renfermer dans les limites étroites et retrécies des systèmes. Vouloir circonscrire dans leur cadre la nature et les révélations qu'elle fait, c'est vouloir renoncer aux progrès qui ne peuvent être que la suite de l'ob-

servation et de l'expérience et non de suppositions gratuites. C'est avec cet esprit impartial d'investigation que vous avez examiné et jugé les ouvrages qui vous ont été communiqués.

Je vous présenterai le rapport sur les travaux de l'Académie, en vous signalant, premièrement, les ouvrages qui lui ont été envoyés par les personnes qui lui sont étrangères.

Vous avez reçu de M. Henri Beaufoy, de Londres, le premier volume *des Expériences hydrauliques et nautiques*, de feu le colonel Mark Beaufoy, son père. Cet ouvrage, imprimé aux frais de M. H. Beaufoy, avec un soin et un luxe remarquables, offre un intérêt majeur sous le rapport de la navigation, où l'exactitude des calculs, fondés sur des expériences répétées et comparées, établit la solidité des principes. L'Académie s'est empressée de voter des remercîments à M. Beaufoy, pour l'hommage qu'il lui a fait du précieux travail de son père.

M. le docteur Cazenave, de Bordeaux, vous a envoyé un exemplaire de son ouvrage, portant pour titre : *du Coryza chronique, et de l'Ozène non vénérien.* L'expérience et la sagacité de ce praticien pour saisir les analogies des affections maladives, et déterminer leur traitement par suite de ces analogies, ont avancé la science pour la cure de ces deux maladies, plus désagréables que dangereuses.

M. Colson, de Bordeaux, a soumis à votre examen deux ouvrages, intitulés : *l'Art de parler purement la langue française*; *et les Principes de prononciation en exemples.* D'après le rapport qui vous a été fait de ces deux ouvrages, vous avez donné des éloges au premier, en raison de son degré d'utilité; mais le second vous a paru moins propre à atteindre le but que l'auteur s'est proposé, à cause du choix des exemples destinés aux enfants.

M. Dubroca, de Bordeaux, vous a présenté un tableau renfermant deux cadrans, le premier marquant les révolutions ou périodes du cycle solaire de vingt-huit ans; et le second, du cycle lunaire ou nombre d'or de dix-neuf ans. On peut calculer, par le moyen de ces cadrans, dit l'auteur, toutes les époques des mois, fêtes mobiles, et autres, et les jours de la semaine, pour les années à venir. M. Dubroca n'a rien ajouté, avec ce tableau, aux travaux qui ont été faits avant lui, sur l'art de compter le temps.

M. Gréau aîné, membre de la Société d'Agriculture du département de l'Aube, vous a fait hommage d'un exemplaire de son Mémoire sur les divers cas de détérioration, de destruction ou de combustion auxquels sont exposés les tissus de coton ou de fil, avant qu'ils soient livrés à la consommation, et sur les moyens d'y remédier. M. Gréau, étant

manufacturier à Troye, s'est appliqué à étudier les meilleurs procédés pour le blanchissement et la teinture des tissus sans les exposer à des altérations qui nuisent à leur durée. Les renseignements qu'il donne dans son mémoire étant le résultat de ses expériences et de son observation, ne peuvent être appréciés que par des essais analogues. L'industrie et sur-tout les consommateurs lui doivent tenir compte de ses efforts et de ses succès.

M. le docteur Ch. Lalesque, de La Teste, vous a envoyé un exemplaire de sa *Topographie médicale de La Teste-de-Buch* (département de la Gironde). Ce travail établi sur l'étude approfondie du pays, pour tout ce qui intéresse ses habitants, ne fait qu'ajouter à ce qui avait déjà été écrit sur ces contrées si dignes de l'attention du médecin, du naturaliste et du législateur.

L'Académie s'occupant depuis long-temps de tout ce qui se rapporte aux landes, remercie M. Lalesque des renseignements qu'il fournit pour perfectionner plusieurs parties de leur statistique.

Vous avez accepté avec reconnaissance de MM. Laporte frères, directeurs du Gymnase français, de la rue St. Siméon, à Bordeaux, le don de plusieurs briques, ou carreaux en terre cuite, sorties des fouilles pratiquées dans l'ancienne église

de St. Siméon; ces carreaux présentent différents dessins, et doivent avoir fait partie d'un carrelage symétrique propre à simuler une espèce de mosaïque.

MM. Laporte frères vous ont adressé, de plus, les débris d'un casque en tole, du quinzième siècle et deux pièces de monnaie du règne de Louis XIII et du règne d'Henri II; ces objets ont été découverts dans les fouilles faites dans la même église St. Siméon. M. Jouannet a réuni dans un rapport collectif qu'il vous a présenté, sur plusieurs autres découvertes d'antiquités faites depuis peu à Bordeaux, la description de ces briques, du casque et des deux médailles. Vous avez témoigné à MM. Laporte frères votre gratitude, en leur décernant la médaille destinée à récompenser les recherches archéologiques.

M. Lavau, vicaire de la paroisse St. Seurin, à Bordeaux, ancien professeur de philosophie, vous a présenté une grammaire latine sur laquelle il vous a été fait un rapport favorable; le plan de cet ouvrage élémentaire, n'est point calqué sur celui des grammaires ordinaires presque toujours composées de nombreux plagiats. Celle-ci est écrite d'après une méthode analytique. Les différents principes, dont l'ensemble et les détails constituent une grammaire, y sont exposés d'une manière claire et

précise. M. Lavau a introduit d'heureuses innovations, non-seulement dans les déclinaisons et les conjugaisons, mais encore dans l'exposition analytique de la syntaxe. Sa grammaire peut faciliter beaucoup l'étude de la langue latine. Vous avez décerné à M. Lavau, la médaille d'encouragement que vous destinez à l'auteur qui vous a offert dans l'année le meilleur ouvrage de littérature ou d'instruction.

Vous avez reçu de M. Louis Cyprien Mel une traduction des *Veillées du Tasse* sur la troisième édition en langue italienne; et de M. J. F. Porte, une brochure intitulée: *Des moyens de propager le goût de la musique en France, et particulièrement dans les départements de l'ancienne Normandie.*

M. Renault de Bécourt, vous a écrit de Metz pour vous faire part des rectifications qu'il propose pour quelques dénominations géographiques vicieuses, que le temps et l'usage ont consacrées. Il est a désirer que les mots expriment avec exactitude, dans toutes les circonstances, les choses qu'ils sont destinés à désigner. On doit donc des remercîments aux personnes qui réveillent l'attention sur les faux rapports qui existent entre les dénominations et les objets qu'elles expriment.

M. Le comte Albret de Rouvroy vous a com-

muniqué une notice sur l'avantage des conservatoires pour la naturalisation des plantes exotiques, et le plan lithographié du conservatoire, qu'il a fait exécuter à Fournes, pour la culture en pleine terre de toutes espèces de fleurs. Ce conservatoire construit sur une grande échelle et traversé par des tuyaux de chaleur, est divisé en plusieurs compartiments remplis jusqu'au niveau du sol de différentes espèces de terres, appropriées aux divers végétaux qui y sont plantés, chacun dans l'exposition qui lui convient. Tous y jouissent de la lumière et de la quantité d'air qui leur est nécessaire dans les différentes saisons, et ils se trouvent, en été, entièrement exposés à l'air libre par l'enlèvement total des chassis vitrés. M. De Rouvroy affirme que les conservatoires offrent les moyens les plus prompts et les plus assurés pour parvenir à acclimater les plantes. On a en même temps, l'agrément de cultiver, pour ainsi dire, en pleine terre, des plantes qu'on peut à peine sortir pendant quelques jours de la serre; leur végétation en devient plus active et leurs fleurs plus belles, de telle sorte qu'elles ont l'aspect de nouvelles plantes n'offrant aucun rapport avec celles que l'ancienne culture tient dans un état habituel de rachitisme. Ces conservatoires peuvent être construits avec plus ou moins d'économie, et sont connus dans le midi de la France sous le nom de serres chinoises. L'Aca-

démie a adressé ses remercîments à M. le comte de Rouvroy, dont les expériences confirment l'utilité des conservatoires pour la conservation et la multiplication des plantes indigènes et exotiques les plus précieuses et les plus rares.

M. de Ségur Dupeyron, secrétaire du conseil supérieur de santé, vous a adressé un exemplaire du rapport qu'il a fait au Ministre du commerce, sur les divers régimes sanitaires de la méditerranée, et sur les modifications qui pourraient être apportées aux tableaux qui fixent la durée des quarantaines en France. Les renseignements officiels fournis dans cet ouvrage se rapportent particulièrement à l'hygiène publique dont l'objet principal est de prévenir les grandes épidémies. La question de la contagion, qui se lie si intimément à leur apparition, ne peut être envisagée par vous que d'une manière théorique.

M. William Stewart, ingénieur civil, à Bordeaux, vous a fait hommage d'un exemplaire de son plan du pont de Cubzac, projeté pour la communication des deux rives de la Dordogne, dans la continuation de la grande route royale de Bordeaux à Paris. M. Stewart cite dans sa lettre d'envoi les ponts les plus célèbres de l'antiquité, et pense que celui de Cubzac pourrait les surpasser sous tous les rapports, d'après l'état actuel de nos connaissances dans les sciences et

dans les arts, si une économie mal entendue l'esprit d'égoïsme ne venaient s'opposer à sa co struction monumentale.

Vous avez reçu de M. Thomas, membre de société libre d'émulation de Rouen, un mémo imprimé sur la fabrication des toiles à voiles France, depuis le dix-septième siècle, et nota ment sur les toiles à voiles en coton, dites *to nautiques*, de la fabrique de M.rs A. Lelong ne et La Roche-Barré, de Rouen. Votre devoir ét de signaler à l'industrie et au commerce tout qui peut favoriser leurs progrès, vous avez po votre attention sur le sujet de ce mémoire où l indique, non une invention, mais un utile per tionnement. L'auteur donne un aperçu historic des travaux qui ont été faits sur ces tissus. paraît que depuis long-temps on employait d la méditerranée le chanvre et le coton conc remment à la fabrication des toiles à voiles : premier pour la chaîne, le coton pour la tra L'emploi simultané de ces deux substances r dait cette espèce de toile d'une infériorité nota à celle composée uniquement de fil de chanv M. Masse, manufacturier de la Ciotat, près M seille, fut le premier qui opéra le perfection ment dans ces toiles, en les confectionnant t en coton. M. Lelong et La Roche-Barré ont faire de plus grands progrès à cette industrie.

Voici comment s'exprime M. Thomas : « J'ai trouvé dans leur établissement une bonne et sûre théorie, exprimée par une fabrication bien entendue. Partout, soit dans le choix de la matière première, soit dans l'exactitude de la filature, soit dans la préparation des fils, soit dans la tissanderie, j'ai remarqué un soin minutieux. La toile séduit au premier coup d'œil ; elle soutient un examen approfondi. Mais ce n'est pas assez, il faut que l'expérience vienne justifier l'opinion avantageuse que l'on est porté à concevoir. Les faits que j'ai recueillis, vous convaincront qu'il en est ainsi. » C'est cette exposition des faits présentés avec de grands détails et des expériences comparatives faites sur plusieurs bâtiments et dans plusieurs circonstances, qui autorise M. Thomas à résumer ainsi son mémoire :

« Les toiles à voile en coton présentent plus de » force que les toiles de chanvre ;

» Elles sont plus légères et plus souples ;

» Elles sont imperméables à l'air et à l'eau, » qualités dont la première accélère la marche du » navire, et la seconde, ne changeant point la pesanteur de la voile, n'amène pas, dans le poids que supporte la mâture, une variation

» qui est toujours au détriment de celle-ci. L'im-
» perméabilité à l'air permettra d'employer une
» moindre surface de toile ;

» Elles sont plus faciles à manœuvrer, soit qu'il
» faille les serrer entièrement ou seulement pren-
» dre des ris, qualité importante quant à la con-
» servation du navire, quant à la fatigue de l'é-
» quipage et quant au nombre d'hommes qu'il
» sera vraisemblablement possible de réduire,
» d'où résultera économie dans la dépense de solde
» et de victuailles.

» Elles durent davantage, et, dans un même
» espace de temps, éprouvent moins de détério-
» ration. Cette condition de durée est augmentée
» encore par de moindres frottemens et une con-
» texture mieux combinée. »

La navigation faisant un des objets importants de l'industrie de Bordeaux, vous avez jugé qu'il était utile de faire connaître ce mémoire, afin de réveiller l'attention des armateurs sur l'emploi de ces tissus en coton. La manière dont M. Thomas présente l'histoire des faits, rend ce travail encore plus précieux.

M. Jacob Trémieux vous a adressé une lettre dans laquelle il annonce avoir découvert une méthode de calcul qui dispense de faire usage du zéro.

Vous avez reçu de M. le Ministre de l'intérieur le vingt-cinquième et vingt-sixième volume de la description des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

M. le Préfet vous a donné récemment l'avis qu'un cétacée de 42 à 45 pieds de longueur, sur 20 à 22 pieds de circonférence, avait été jeté à la côte le 28 Août, entre Ste.-Eulalie et Mimizan. Vous avez désigné un de vos collégues pour se rendre sur les lieux, afin de pouvoir prendre une description exacte de cet animal et en préparer le squelette pour en conserver avec soin les parties qui forment ses caractères zoologiques essentiels; mais l'autorité a reçu immédiatement la nouvelle que le cadavre de cet animal avait été livré aux flammes, à cause, sans doute, de l'odeur que la putréfaction commençait à développer par suite des chaleurs du mois d'Août.

M. le Maire de la ville de Bordeaux a annoncé à l'Académie, que l'administration municipale avait décidé que deux statues seraient érigées sur l'emplacement des anciennes allées de Tourny, en mémoire de nos deux grands hommes, *Michel Montaigne* et *Montesquieu*, et que cette entreprise serait exécutée à l'aide d'une souscription générale. L'Académie s'est empressée de souscrire pour une somme de mille francs en quatre an-

nuités. Elle a ensuite invité les autres sociétés savantes du royaume à s'associer à l'érection de ces monuments qui rappelleront le souvenir de deux hommes qui appartiennent au monde civilisé, à toute l'humanité entière. Déjà l'Académie de Metz a donné l'exemple, et vous a prié de déposer sa souscription dans les mains de M. le Maire de la ville de Bordeaux.

Vos relations avec la plupart des sociétés savantes du royaume et avec quelques sociétés savantes étrangères ont enrichi, cette année, vos archives :

Du troisième volume du Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen ; et des Dissertations sur les antiquités de Nérac, lues dans sa séance du 11 Mars 1835 ;

Du Journal d'agriculture, sciences et arts de la Société royale d'émulation du département de l'Ain ;

Des Annales agricoles, littéraires et industrielles de la Société d'agriculture du département de l'Arriège ;

Des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube ;

Des Actes et de l'Annuaire de la Société linéenne de Bordeaux ;

Du Rapport des travaux de la Société de médecine de Bordeaux ;

D'une Grammaire et d'un Dictionnaire en langue tibétaine, publiés par la Société asiatique de Calcutta ;

Des rapports sur la cinquième exposition des produits des arts du Calvados, en 1834, faits dans la Société royale d'agriculture et du commerce de Caen, avec le catalogue de ces produits, et le rapport de la séance publique de cette Société, tenue le 29 Avril 1834 ;

Des Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente :

Des Mémoires, pour l'année 1834, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ;

Du troisième numéro du Bulletin de l'Académie ébréïcienne du département de l'Eure ;

Des numéros 1 et 2, du Recueil de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Falaise ;

Du Programme des prix proposés par l'Acadé-

mie du Gard, et du Recueil de ses travaux de 1833 à 1834;

De plusieurs numéros du Bulletin de la Société d'agriculture du département de l'Hérault;

Des Annales et de la Flore d'Indre-et-Loire, publiées par la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Tours;

Du Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire;

Du Procès-verbal de la séance générale de la Société royale d'agriculture du département du Loir-et-Cher;

Du Programme des prix proposés par l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon;

Du Bulletin de la Société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans;

De la Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, du 4 Septembre 1834;

Des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Metz, années 1833 et 1834.

Du Programme de la Société des antiquaires de la Morinie, pour le concours de 1835;

Du Bulletin de la Société industrielle de Mulhaussen;

Des Annales de la Société académique de Nantes;

De l'Extrait du réglement de la Société royale des antiquaires du nord, à Copenhague, et de sa séance annuelle tenue le 30 Janvier 1834;

Des Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans;

Du Journal des travaux de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale de Paris;

Du Lycée, ou journal des sciences, des lettres, des arts et de l'industrie, publié par l'Athénée des arts de Paris;

Du Compte-rendu de la séance publique de la Société libre des beaux-arts de Paris, du 8 Février 1835;

Du Journal de la Société de la morale chrétienne;

Du Compte-rendu des travaux de la Société philotechnique de Paris;

Des Publications de la Société française de statistique universelle de Paris ;

Des Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy ;

Du Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1834 ;

De l'Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure ;

Du Compte-rendu de la séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen, du 6 Juin 1834 ;

Du Bulletin de la Société industrielle de l'arrondissement de St.-Étienne ;

Des Mémoires de la Société royale d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise (34.e année.)

Du Recueil agronomique, publié par la Société des sciences, agriculture et belles-lettres, du département de Tarn-et-Garonne ;

De l'Histoire et des mémoires de l'Académie

royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, années 1828 à 1833;

Du Recueil de l'Académie des jeux floraux de Toulouse, pour l'année 1835;

Du Programme des prix proposés par la Société d'agriculture de Valencienne.

Quelques-uns de vos correspondants ont répondu à l'appel que vous faites tous les ans à leur zèle.

M. Allou, ingénieur en chef des mines, vous a envoyé la seconde partie de son ouvrage, intitulé: *Études sur les Casques du moyen âge.* M. Durand vous a entretenu du mérite de ce travail auquel M. Allou doit ajouter d'autres recherches archéologiques.

M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, nouvellement élu votre correspondant, vous a fait hommage de plusieurs brochures: 1.° d'une *Notice sur la cathédrale d'Angoulême;* 2.° d'une ode, intitulée: *l'Arbre de la Liberté;* 3.° d'une pièce, portant pour titre: *la Lyre d'amour,* suivie d'une biographie des poètes nés dans le département de la Charente; 4.° d'une Ode, lue en séance générale du congrès scientifique de Poitiers, en Septembre 1834. Ces travaux annoncent que vous avez fait dans M. Castaigne l'acquisition d'un archéologue et d'un littérateur distingué.

M. A. Chevallier, chimiste, à Paris, vous a envoyé trois Mémoires imprimés. Le premier a pour objet *les faux en écriture, et les moyens de reconnaître ces falsifications et de les prévenir.* Les expériences et les faits chimiques qui y sont cités, servent à éclairer les difficultés qui se présentent dans les affaires litigieuses de ce genre. Le second mémoire est extrait des annales de l'hygiène publique, et traite de la nécessité de faire de nouvelles recherches sur les maladies qui affligent les ouvriers, et des observations sur celles qui se font remarquer chez les imprimeurs. Ce livre, écrit avec érudition, réfute ce qui a été publié sur les maladies attribuées aux imprimeurs, et prouve que ces ouvriers n'en éprouvent pas de plus particulières, s'ils savent être sobres, propres et d'une vie régulière, et mettre en pratique les conseils hygiéniques qui sont prescrits dans cet ouvrage. Le troisième Mémoire a pour auteur, avec M. A Chevallier, M. J. Boys de Loury, médecin à Paris; il est intitulé: *Essais sur les moyens à mettre en usage, dans le but de rendre moins fréquent le crime d'empoisonnement.* Les recherches que ces auteurs ont faites sur le nombre des accusés de ce crime, dans un laps de temps donné, sur les substances vénéneuses employées, et autres circonstances dont s'occupe la médecine légale dans les empoisonnements, les conduisent à proposer, pour atteindre leur but, la nécessité d'ajouter à l'arsenic blanc, employé le

plus souvent dans l'empoisonnement, soit une substance très-sapide, soit une matière colorante comme l'aloès ou le bleu de Prusse.

M. Faure, médecin militaire, vous a fait hommage d'un exemplaire de la thèse qu'il a soutenue à Montpellier, sur les naissances précoces et les naissances tardives, pour le concours de la chaire de médecine légale.

M. D'Hombre Firmas vous a communiqué le résultat de ses observations sur la culture de différentes espèces de mûriers; et des notes sur quelques végétaux qui croissent spontanément dans le département du Gard et qui mériteraient une culture particulière par leurs vertus médicinales et leurs usages dans les arts.

M. Alexandre du Mége vous a envoyé la description du Musée des antiques de Toulouse; et M. J. Girardin de Rouen, un mémoire sur les moyens de reconnaître l'existence de l'acide sulfureux dans l'acide hydro-chlorique du commerce.

Vous avez admis au nombre de vos correspondants M. Jasmin, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Las papillotos;* ouvrage qui le place au premier rang des poètes méridionaux. Il m'est

impossible de vous donner un aperçu des nombreux sujets sur lesquels sa muse s'est exercée. Je me contenterai de vous rapporter le jugement de votre commission d'après l'impression que lui a faite la lecture de ce recueil. « La Muse gracieuse » et légère, mordante et passionnée de ce mo- » derne Troubadour n'emprunte ses inspirations » que d'elle-même. Sa place, entre nos poètes » méridionaux, est marquée d'avance auprès et » peut-être au-dessus de Goudouli. Comme son » illustre dévancier et comme lui, parlant une » langue, fille de celle des troubadours, M. Jasmin, » doit son beau talent moins à l'étude qu'à l'in- » stinct d'un heureux naturel. C'est pour ainsi- » dire, sans y songer qu'il traduit en vers toutes » les impressions qui viennent remuer son âme. » La nature lui a dit : *sois poète* ; comme elle » avait dit à Lafontaine : *sois fabuliste* ; si le bon » homme fût fidèle à sa mission, le jeune age- » nais ne l'est pas moins à la sienne. Soit qu'il » chante la patrie, la gloire ou la liberté ; soit » que, dans *un charivari* bruyant, il donne car- » rière à sa folâtre et imaginative gaîté ; soit que » son cœur s'attendrisse au souvenir d'un bien- » fait reçu, d'une amie qui n'est plus, des grands » hommes que la France de Juillet a perdus, » vous reconnaissez toujours en lui le poète de la » nature : il vous fait partager ses joies, ses re- » grets, ses craintes, ses espérances, parce que,

» chez lui, le sentiment est toujours vrai. Tour » à tour sublime ou populaire, grave ou enjoué, » sensible ou railleur, naïf ou spirituel, son style » s'empreint toujours des couleurs de son sujet. » Heureuse flexibilité que l'art peut suppléer jus- » qu'à un certain point, mais qu'il ne donne » jamais entièrement. » Nous regrettons de ne pouvoir vous rapporter les pièces de poésies qui confirment le jugement de votre commission.

M. César Moreau, fondateur de la société française de statistique universelle, vous a envoyé une des médailles d'honneur en argent qui ont été votées par cette société en faveur des douze académies du royaume, qui, depuis leur institution, ont le plus contribué à propager le goût de la science statistique et à en accroître les succès, en mettant au concours des sujets importants sur des questions d'intérêt général. L'Académie flattée de cette marque distinctive, a décidé que des remercîments seraient adressés à la société française de statistique universelle, et que ses publications et la médaille seraient placées dans ses archives.

Vous avez reçu de M. Moreau de Jonnes un ouvrage intitulé : *Statistique de l'Espagne*, et la première publication de sa statistique de la France, portant pour titre : *Tableau de l'étendue territoriale de la France en hectares et en lieues carrées, divi-*

sée par départements et par arrondissements, d'après les opérations cadastrales les plus récentes. Le premier ouvrage a été apprécié par le monde savant pour son exactitude dans les documents et pour la justesse des jugements portés sur les faits. Le second est le premier essai d'un travail dont M. Jonnes a été chargé par le gouvernement sur la statistique de la France; tout nous fait espérer qu'une telle entreprise établie sur des renseignements officiels et des calculs authentiques servira à dissiper les difficultés et les erreurs qui nuisent à la composition d'une bonne statistique qui ne peut être bien faite qu'avec des faits positifs.

M. Silvela, jurisconsulte et magistrat à Avila, près Madrid nouvellement élu correspondant de l'Académie, vous a fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Du maintien de la peine de mort.* Cette question occupe les publicistes et les philosophes depuis quelques temps; les uns et les autres partant de données qui ne sont pas toutes les mêmes, sont conduits à des solutions modifiées par la manière dont ils considèrent les droits de l'homme et les droits de l'état social. M. Silvela établit que l'état social est l'état nécessaire, et que pour son existence, il est indispensable que ses membres observent, les uns envers les autres, sinon les devoirs de morale, au moins ceux qui sont attachés à sa conservation. Le législateur

ayant reçu le droit de déterminer l'espèce de ces devoirs, a le droit également d'exiger l'obéissance à ces devoirs et de prescrire la punition attachée à leur infraction. Il peut, dans l'intérêt social, parcourir l'échelle des peines depuis la plus légère jusqu'à la peine de mort. Elles doivent *prévenir*, *réparer*, *corriger* : c'est là leur but, ou elles ne seraient qu'un abus de la force. Mais lorsque la réparation et la correction sont impossibles, il ne faut pas repousser la peine, puisqu'elle prévient d'autres crimes par un salutaire exemple. M. Silvela se demande si la société a le droit de mort sur l'un de ses membres, et si le législateur, en l'imposant, ne dépasse pas ses pouvoirs, de quelque part qu'ils lui viennent. En examinant sous toutes ses faces cette question, qu'il résout d'une manière affirmative, il combat le système de M. Lucas, l'un des plus éloquents adversaires de la peine de mort; et joint aux réfutations qui en ont été faites des arguments nouveaux. Selon lui, chaque citoyen, d'après un pacte implicite, donne sa vie en garantie de celle des autres, et il conclut que la société a le droit de faire usage de la peine capitale dans certains cas heureusement très-rares. L'ouvrage de M. Silvela est un savant résumé de l'importante controverse qui s'est ouverte de nos jours sur cette grande question, et se termine par un examen approfondi du système pénitentiaire, contenant des observations sages et réfléchies, des

vues d'améliorations et de perfectionnement qui, sans doute, deviendront plus tard d'une utilité pratique.

M. Le vicomte De Valernes vous a fait hommage de trois compositions musicales.

Un de vos plus exacts correspondants, M. Vallot, vous a adressé, sous la forme épistolaire, le résultat de ses recherches et de ses observations sur divers sujets d'histoire naturelle tels que : la découverte d'une espèce de polype dans un champignon; le mode de génération des aplysies annoncé par plusieurs naturalistes; la découverte, faite par Daubenton d'un obturateur adhérant à une coquille terrestre; des observations relatives aux insectes sur lesquels on trouve des plantes; comme des algues et des moisissures sur les animaux morts; le rapport qui existe entre la pierre nommée par Pline carchedoine, et la tourmaline qui a la propriété d'attirer les corps, après avoir été échauffée. Ces recherches annoncent que M. Vallot se livre avec zèle et constance à l'érudition, genre de travail difficile et peu cultivé de nos jours. Vous lui avez décerné cette année la médaille destinée à récompenser celui de vos correspondants qui montrent le plus de zèle à faire part à l'Académie des résultats de leurs travaux.

Dans vos séances consacrées à l'agriculture où

vous recevez les communications de vos correspondants agricoles, dont l'expérience réfléchie fournit des leçons si utiles, M. Yvoy vous a fait part du résultat de ses travaux, pour la culture des pins exotiques qu'il est parvenu à acclimater avec succès. Il a vu que les pins d'Écosse, de Riga, d'Hagueneau, n'avaient point souffert de la sécheresse de nos étés et de l'inconstance de la saison première qui ont fait un si grand tort à tant de productions indigènes. Il rapporte un fait qui détruit le préjugé d'après lequel on prétend que les bois du nord venus dans nos contrées sont de mauvaise qualité. Des sapins blancs et des épicéa venus dans les mauvais sables de la commune de St.-Aubin ont été abattus. Leur bois présente un grain aussi serré que les bois du nord, et la personne qui a acheté ces arbres ne doute pas qu'ils ne soient d'une plus longue durée que les premiers. Les pins francs, venus dans les mêmes sables, ont fournis des pièces parfaitement droites, qui ont été employées avec le plus grand succès dans des constructions importantes. M. Yvoy vous a fait part de ses essais avec *l'oxalis crenata.* Cette plante donne pour produit des tubercules; elle vient avec une grande facilité, même de boutures qui donnent du fruit la même année. Il est utile d'en espacer la plantation, parce que les pousses forment des touffes fort larges. On dit que son tubercule est meilleur et

plus farineux que celui de la pomme de terre. Les tiges sont aussi très-bonnes pour la nourriture du bétail. M. Yvoy se propose de faire des expériences avec cette plante, et de vous les communiquer. Cet agriculteur vous a lu, dans la séance du 19 Février, un mémoire sur la culture du mûrier dans le département de la Gironde. « Au moment, dit-il, où une nouvelle » industrie se naturalise dans notre département, » il n'est peut-être pas inutile de faire connaître » les résultats heureux ou malheureux, obtenus » par les personnes qui l'ont introduite, afin que » celles qui voudront entrer dans le champ des » expériences, soient prévenues des écueils qu'il » faut éviter, et des chances favorables qu'elles » sont en droit d'espérer. » M. Yvoy désigne, d'abord, les terrains propres à la culture du mûrier, puis les différentes espèces ou variétés de cet arbre, dont les feuilles sont reconnues les meilleures pour l'éducation des vers à soie, et ensuite les divers modes de culture à suivre pour chacune d'elles. Les terrains où prospèrent la vigne et le châtaignier, sont convenables pour la culture du mûrier; on obtiendra les résultats les plus avantageux dans un sol riche et profond, sur les coteaux bien aérés et peu exposés aux gelées blanches. On a propagé le mûrier blanc (*morus alba*), à l'aide des semis, parce que ces feuilles sont l'aliment le plus favorable au

développement des vers à soie. Pour obtenir de plus grandes feuilles que celles du mûrier sauvageon, on a été obligé de se servir des greffes, des boutures, des marcottes qui conservent pures les variétés à grandes feuilles. Mais M. Yvoy, conduit par l'expérience, donne la préférence aux mûriers sauvageons, qui durent très long-temps, et conservent des siècles une végétation brillante, tandis que les mûriers greffés dépérissent de bonne heure, sur-tout s'ils sont plantés dans des terrains maigres et peu fertiles. Pour planter des arbres à haute tige, des trous larges et profonds doivent être faits quelques mois d'avance, et s'il se rencontre une couche de tuf ferrugineux, nommé *alios*, il faut la percer sous peine de voir dépérir les arbres. Les vastes terrains sont plus avantageusement complantés d'après le mode des *taillis* ou *des arbres nains*. Quand on veut jouir vite, on plante, en suivant ces deux méthodes, des sujets de cinq à six ans; mais M. Yvoy conseille dans les terrains maigres des sujets de trois ans, parce que les frais de défoncement sont moindres et que les arbres ont tout le temps de bien s'enraciner avant qu'on n'y touche. Les mûriers peuvent se planter aussi en charmilles et en haies, et la cueillette se fait au ciseau ou au croissant.

Après avoir énoncé les variétés du mûrier blanc, (*morus ovalifolia ; mûrier à feuilles roses ; morus*

macrophylla), l'auteur mentionne d'autres espèces, telles que le mûrier d'Espagne, *morus latifolia*, le mûrier rose d'Italie et le mûrier moretti qui ne valent pas le mûrier blanc, le mûrier du Japon qui a beaucoup d'affinité avec le mûrier multicaule ou des Philippines qui est un des plus recherchés, soit à cause de sa prodigieuse végétation, de l'étendue de ses feuilles, soit à cause de la facilité avec laquelle il se reproduit par boutures. Les reproches qu'on lui fait sont que sa précocité l'expose aux gelées printanières, et que sa feuille, quoique bonne, n'est pas très-nourrissante. Malgré ces inconvéniens, M. Yvoy pense qu'on doit cultiver le mûrier multicaule et qu'on y trouvera du profit, en le plantant sur des coteaux bien exposés, arrosés par des sources, en taillis, par rangées espacées de cinq pieds et trois pieds sur le rang. En le recépant tous les ans en terre, on a l'espoir de le voir occuper entièrement le terrain. On peut le cultiver aussi comme les oseraies, ou d'après la méthode en quenouille exposée dans les annales de Fromont. L'Académie remercie M. Yvoy de son zèle et de ses efforts constants, et rappelle que depuis plusieurs années elle se fait un devoir de provoquer de nouveaux travaux sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, en donnant des prix, et en mentionnant tous les essais qui ont été faits à ce sujet dans le département de la Gironde.

Messieurs, pressé par l'obligation de vous entretenir des mémoires envoyés au concours, je ne ferai que vous rappeler quelques-uns de vos travaux.

M. Billaudel vous a fait hommage d'un exemplaire de sa *Notice sur les ossements fossilles recueillis en* 1833 *et* 1834 *dans la commune d'Aillas, département de la Gironde.* Les faits consignés dans cette brochure sont des documents précieux pour la géologie du département de la Gironde.

Vous avez reçu de M. Deschamps, inspecteur-général des ponts et chaussées, l'un de vos membres honoraires, un mémoire intitulé : *Recherches et Considérations sur les canaux et rivières en général*, ouvrage dans lequel l'auteur a eu pour but principal de présenter d'une manière précise et d'après de simples observations, une application des moyens indiqués à la navigation de la Garonne entre Toulouse et Bordeaux. Ce travail qu'accompagne une très-belle carte des bassins du sud-ouest et du midi de la France est une nouvelle preuve de l'intérêt que M. Deschamps prend à la prospérité de Bordeaux et de son commerce. Depuis la publication de ce mémoire, d'autres moyens que ceux de l'auteur ont été adoptés pour assurer la navigation entre Bordeaux et Toulouse ; mais l'ouvrage de votre col-

légue n'en restera pas moins comme un travail consciencieux d'un de nos plus habiles ingénieurs, et le Gouvernement sentira que si le canal latéral doit offrir des avantages, ce n'est pas une raison de renoncer à ceux que nous tenons de la nature elle-même.

Je dois signaler ici le don fait à l'Académie, des bustes de *Montaigne* et de *Montesquieu*, par M. Hyacinthe Dudevant, membre honoraire. Vous avez ordonné que ces bustes et celui de M. *Mazois*, donné également à l'Académie par M. Jouannet, fussent placés dans votre salle ordinaire des séances.

M. Durand dont le zèle et l'exactitude sont au-dessus de tout éloge, vous a lu un mémoire dans lequel il a présenté un résumé de vos précédents travaux en agriculture, notamment pour le défrichement des landes. Il explique ensuite, d'après la théorie du calorique rayonnant, la gelée des plantes. « Vous savez, dit-il, que pour chaque nature de corps, l'intensité du rayonnement augmente ou diminue avec la température de l'air ambiant; que les gaz rayonnent moins que les autres corps, et qu'au contraire les substances filamenteuses ont le pouvoir émissif le plus considérable: on sait encore que le vent accélère le refroidissement d'un corps plus chaud

que lui et qu'il hâte l'échauffement d'un corps plus froid, parce qu'il amène continuellement à la surface de ces corps de nouvelles couches atmosphériques dont le calorique tend sans cesse à se mettre en équilibre avec celui de ces mêmes corps. C'est d'après ces principes empruntés à M. Arago, que M. Durand donne la théorie de la gelée des végétaux, et des effets attribués par les agriculteurs à la *lune rousse.*

M. Gachet vous a fait hommage d'un mémoire sur la reproduction de la queue des reptiles sauriens. Les expériences et les faits énoncés dans ce travail imprimé, ne font que confirmer l'esprit d'observation de notre studieux confrère.

M. Guitard vous a rendu compte des essais entrepris avec l'engrais en poudre, de M. Moulins de Toulouse. Les résultats n'en ont pas été plus favorables que ceux produits par d'autres engrais, soit pour la vigne, soit pour d'autres cultures.

M. Jouannet continuant ses recherches archéologiques, toujours dans le but de trouver la vérité, vous a lu un mémoire ayant pour titre: *Examen critique des antiquités de Nérac.* Les circonstances qui se rapportent à ces antiquités offrent tant de particularités et laissent tant de doutes sur leur authenticité, que M. Jouannet s'est fait un de-

voir de vous communiquer ses observations et ses réflexions qui portent à conclure que ces antiquités sont apocriphes et toutes modernes. Vous avez décidé que ce mémoire serait imprimé cette année dans le recueil de vos travaux, pour faire suite à ce qui a été publié dans les années précédentes.

M. Jouannet, en vous donnant la description des briques émaillées envoyées par MM. Laporte frères, a joint à son rapport la description d'autres objets archéologiques qui appartiennent à la ville de Bordeaux. Comme ces découvertes peuvent servir à éclairer l'histoire, vous avez décidé qu'elles seraient consignées dans votre recueil annuel.

M. Jouannet vous a donné également la description de divers autres objets d'antiquité qui vous ont été envoyés par MM. Laporte frères : ces objets sont les débris d'un casque en tole du quizième siècle, et deux pièces de monnaie, l'une du règne de Louis XIII, et la seconde, anglo-gascone, plus rare, du règne d'Henri II. Il vous a parlé, dans le même rapport, de la découverte d'une mosaïque trouvée, en creusant une cave dans la maison de M. Martineau, rue Neuve-Saint-Seurin ; deux pieds au-dessous de cette mosaïque, on a rencontré un squelette avec

un petit lacrymatoire en verre, et plus loin une médaille d'Antonin à tête radiée.

M. Keene, ingénieur civil, nouvellement élu membre résidant de l'Académie, vous a présenté un mémoire sur l'application de la machine à vapeur comme force motrice aux voitures pour le transport des voyageurs sur les routes ordinaires. M. Keene trace dans ce travail la marche du progrès d'une des plus importantes inventions du siècle et fait l'éloge bien mérité du célèbre Gurney qui fut l'auteur de cette application. Il fait en même temps, l'histoire de ses premiers essais, pendant lesquels Gurney éprouva de grandes contrariétés. Mais ayant triomphé de toutes les difficultés, il soumit l'appréciation de son travail au parlement anglais dont une commission nommée pour cet examen, déclara :

1.° Qu'on peut faire mouvoir des voitures par le moyen de la vapeur sur les routes ordinaires avec une vitesse moyenne de dix milles à l'heure (16,090 mètres) ;

2.° Qu'avec cette vitesse, la voiture a porté plus de quatorze personnes;

3.° Que leur poids, en y comprenant celui de la machine, du combustible, de l'eau et des guides, pourra être porté jusqu'à soixante quintaux.

4.° Que ces voitures montent et descendent, avec facilité et sécurité, des côtes d'une inclinaison considérable;

5.° Qu'elles sont parfaitement sûres pour les voyageurs;

6.° Qu'elles ne sont nullement nuisibles au public;

7.° Qu'elles deviendront un moyen de transport plus facile et à meilleur marché que les voitures traînées par des chevaux;

8.° Que comme ces voitures permettent de faire usage de roues à jantes beaucoup plus larges que celles des voitures ordinaires, et n'ayant point d'action semblable à celle des pieds des chevaux, les routes seront moins dégradées que par les voitures à chevaux.

M. Lacour vous a fait hommage d'une brochure, intitulée : *Études d'après les vieux maîtres antérieurs au* 18.me *siècle.* Dans ce précis remarquable par sa clarté et sa concision, notre savant et modeste collègue rappelle l'état d'oubli dans lequel sont tombées les anciennes gravures devenues très-rares, leur importance comme sujets d'études, et la nécessité d'un recueil de ces monuments de l'art propres à faciliter les progrès

des personnes que leur intérêt attache à la province. L'Académie s'empresse de remercier M. Lacour d'avoir entrepris ce recueil qui sera composé d'une suite de croquis à la plume, figures, groupes, et quelquefois compositions entières, d'après les artistes les plus célèbres et les plus estimés des écoles anciennes, depuis le commencement du 13.me siècle jusqu'à la fin du 17me.

L'Académie désirant entrer dans toutes les voies qui peuvent favoriser la marche progressive des sciences et des arts, a essayé d'introduire dans l'ordre de ses travaux des conférences sur les différentes matières dont elle s'occupe. C'est d'après cette décision que M. Sédail a fait une conférence sur l'art dramatique français moderne. Cet art consiste, dit-il, à représenter la vie humaine dans ce qui est action. Il le divise en deux parties, suivant qu'il représente la vie humaine dans la douleur ou dans la joie, admettant entre ces deux types des nuances intermédiaires qui s'y rapportent toutes plus ou moins. Chez nos devanciers, ces deux types étaient séparés, d'après leur système d'art qui tendait à créer une nature idéale, à représenter la belle nature plutôt que la nature elle-même. Quoique dans tout fait il s'y mêle quelque chose de comique, l'école classique de Louis XIV a repoussé cette partie comique du fait. L'école actuelle ou romantique, au contraire, l'admet tout.

entier et s'attache à peindre tout. M. Sédail pense qu'il vaut mieux représenter la nature telle qu'elle est plutôt qu'une nature de convention. Il repousse le reproche d'immoralité adressé à un grand nombre de pièces de l'école moderne. L'examen de ces propositions a exigé de nombreux développements fondés sur des raisonnements, des explications et des citations, d'où il résulte : que l'art nouveau ne ressemble pas à l'art classique qui n'est qu'une imitation de l'art antique; que l'art nouveau doit être adopté, comme une tentative, mais qu'il ne doit pas être jugé, parce qu'il est encore dans l'enfance, parce que ce n'est encore qu'une ébauche informe, relativement à ce qu'il sera plus tard; que l'art nouveau n'est point immoral, mais qu'il est l'expression d'une morale nouvelle, d'un dogme philosophique nouveau. Un sujet de cette nature a dû nécessairement provoquer de puissantes objections où l'éclectisme a pu faire choix de ce qui était vrai et positif.

Messieurs, plusieurs mémoires vous ont été envoyés cette année pour répondre aux questions que vous avez proposées pour sujets de prix.

Le mode suivi pour le concours d'agriculture vous a fourni trois mémoires. Le premier est de

M. Éloi Dubroca, de Barsac; le second, de M. Cazade, maire de Montagoudin, et le troisième, de M. Dussaut, de Captieux.

Le mémoire de M, Dubroca porte pour titre : *Agriculture du canton de Podensac, département de la Gironde*, et pour épigraphe : « Si vous voulez » ne jamais trouver de mauvais sol, ne lui de- » mandez que ce que sa nature lui permet de » produire. » Ce travail est le complément de celui que l'auteur vous adressa l'année dernière. Celui-ci traitait uniquement de la culture de la vigne blanche dans le canton de Podensac; vous appréciâtes les documents qu'il renfermait par une honorable distinction. C'était un encouragement bien propre à piquer l'émulation de M. Dubroca : il l'a senti, et vous lui devez cette année un travail qui ne vous laisse plus rien à désirer, quant à la statistique agricole du canton de Podensac. Il a divisé son mémoire en dix chapitres. Le premier traite des bois et forêts. Le premier article est consacré aux taillis de chêne qui ne sont nombreux que dans les parties du canton qui sont éloignées du littoral. Ces taillis sont généralement mal entretenu, parce qu'on croit que ce genre de culture ne demande aucun soin, parce que les procédés de plantation et de coupe sont mauvais, que le remplacement ne se fait pas, que l'arrachis des taillis existants est continuel, et qu'il ne se

fait pas de plantations nouvelles. M. Dubroca, dit votre commission, ne se contente pas d'indiquer le mal, il indique aussi le remède, sans se dissimuler pourtant combien il est difficile de l'appliquer dans un siècle trop positif peut-être ; siècle de calcul et d'ambition dont les spéculations ne s'étendent pas au-delà du cours de la vie. Il conseille l'instruction agricole comme le meilleur remède à opposer à la dépopulation des taillis. Le second article traite de la plantation des saules, des soins qu'ils exigent, de leur coupe, des accidents qui nuisent au saussaies, des revenus qu'elles donnent. Les oseraies sont décrites avec le même soin dans le troisième article. Le quatrième enseigne la culture des taillis d'acacia qui est devenue dans ce canton un objet important pour la fabrication des échalas. Après avoir décrit les travaux que cette essence exige, son mode d'exploitation et ses produits, il exprime le regret que l'exemple donné par les bons agriculteurs pour la coupe ne soit pas universellement suivi, et qu'au lieu de couper entre deux terres, quelques propriétaires laissent encore au-dessus du sol une souche plus ou moins haute qui finit par se pourrir. L'échalas d'acacia l'emporte sur tous les autres, surtout si on le laisse immerger dans l'eau pendant qnelques mois. Le cinquième article traite des arbres fruitiers qui réussissent parfaitement, et donnent d'excellents produits, sur-tout en pé-

ches. Le sixième expose l'état des arbres forestiers qui ne forment point dans ce canton de forêts proprement dites. On y rencontre çà et là de parcelles de terrain couvertes de bois de haute futaie. Les essences les plus nombreuses sont le pin maritime et quelques espèces et variétés de chêne. On lit avec le plus grand intérêt le chapitre deuxième sur les prairies naturelles et artificielles. Les premières occupent les bords du fleuve, ces fonds d'alluvion que les dépôts séculaires de la Garonne ont formés, et qui ont besoin d'être renouvelés pour conserver leur fertilité. Ce chapitre est rempli de détails curieux relatifs à l'effet des crues pour la destruction des insectes et aux changements des terres paludeuses en terres légères et sablonneuses. La culture des prairies artificielles occupe la partie non littorale du canton. On trouve dans le troisième chapitre la culture des grains, comme le blé, le seigle, le millet, le maïs, le genêt à balais et le chanvre; il y a très-peu de blé noir. Les campagnes de Podensac sont pour ces grains dans le même cas que beaucoup de cantons du département. Ce ne sont pas les cultures les plus généralement suivies, et qui offrent le plus de remarques à faire. La culture de la vigne rouge fait l'objet du quatrième chapitre; on l'établit sur les palus changés en fonds légers et sablonneux par l'effet des débordements, et quelquefois dans les graves. Les vins de celles-

ci sont plus estimés; mais l'exploitation en est plus coûteuse. Les détails dans lesquels entre M. Dubroca ne sont ni moins judicieux, ni moins exacts que ceux qu'il a employé pour décrire, l'année dernière, la culture de la vigne blanche. Il se montre non moins grand observateur dans son cinquième chapitre sur les mœurs des cultivateurs qu'il distingue judicieusement, suivant qu'ils habitent la partie littorale du canton plus peuplée et plus fréquentée par des étrangers, ou l'intérieur des terres et les landes, où la civilisation n'est pas aussi avancée, et où les préjugés et les superstitions sont difficiles à détruire. Le sixième chapitre traite des fumiers, engrais et amendements, qui sont en usage dans le pays et qui se font par les transports de terre. Le septième fait connaître les modes d'assolement usité dans la partie littorale où l'assolement est triennal, et dans les landes où il est encore plus borné. La nature du sol est décrite dans le huitième chapitre. Cette nature varie beaucoup dans le canton de Podensac; aussi les différentes cultures sont plus ou moins avantageuses, suivant qu'elles sont faites dans les trois qualités de terre que l'on distingue dans ce sol. La description des outils aratoires est exposée dans le neuvième chapitre. Cette partie de l'agriculture est une des plus négligées. Le dixième donne l'état des biens cultivés par leurs propriétaires. Il paraît que le nombre des propriétaires

qui cultivent leurs biens est avec ceux qui ne les cultivent pas dans le rapport approximatif de 1 à 10. M. Dubroca n'a rien oublié dans son travail; il est entré, pour chaque nature de cultures, dans tous les détails; il a désigné les parties du territoire que chacune d'elles occupe, la nature du sol qui leur est consacrée, l'époque des plantations, des semailles, des récoltes, les frais et produits nets, les accidents auxquels chacune de ces productions est exposée, en raison du site qu'elle occupe. Ce mémoire forme le complément du mémoire déjà couronné, et mérite à son auteur la même récompense académique.

M. Cazade, maire de Montagoudin, canton de La Réole, a répondu aux questions proposées par l'Académie, d'une manière directe et concise. Il a suivi l'ordre établi dans vos demandes. Dans le paragraphe premier, relatif à l'exploitation, il annonce que l'usage des fermages n'a guère lieu que pour les prairies; que l'étendue des métairies est en rapport avec leur position sur les côtes ou dans la plaine. Il annonce quelles sont les conditions des propriétaires avec le colon, la quantité des bestiaux, le nombre des charrues, des outils aratoires, des bâtiments de tout genre nécessaires pour l'exploitation de la métairie. L'article des fumiers, engrais, amendements, présente, malgré la louable précision de l'auteur, des détails

circonstanciés où sont joints les conseils de l'expérience et d'une longue pratique. Il cite les agriculteurs de son canton qui font et encouragent par leurs exemples ces sortes d'améliorations, en faisant usage des fumiers ordinaires, du plâtre, de la marne, des cendres gravelées, des transports de terre. Il évalue les frais de ces divers engrais, des moyens de s'en servir et de leurs transports. Les assolements ne sont pas en usage dans ce canton. La culture du blé alterne avec celle des légumes et des fourrages. La description de la nature du sol s'accorde parfaitement, dit votre commission, avec ce qu'on connaissait déjà de la constitution géologique des terrains compris entre la vallée de la Garonne et le vallon du Drot : tantôt la couche superficielle est une terre argileuse mêlée de débris calcaires et d'une épaisseur qui varie de trois à cinq pieds ; elle repose sur un lit de sable ou de gravier ; celui-ci gît sur la marne. Tantôt c'est le sable ou le gravier qui est à la surface, sa couche épaisse de deux à trois pieds gît aussi sur un lit de marne, et celle-ci sur une argile ocreuse. La première nature de ces terrains est sur-tout consacrée aux grains, et l'autre à la vigne. M. Cazade, en parlant des cultivateurs, dit que leurs mœurs sont généralement bonnes, parce qu'ils ont peu de rapports avec les habitants des villes, qu'ils sont laborieux, intelligents, honnêtes et sobres ; mais qu'ils sont enclins à empiéter sur la pro-

priété de leurs voisins ou sur la voie publique; et que quelques-uns croyent aux devins et aux sorciers. La proportion des paysans propriétaires est des deux tiers, comparativement au nombre des autres. Ils possèdent dans le canton, au moins la moitié du sol. Le prix des journées et les gages des domestiques varient pour les deux sexes, relativement aux travaux. La culture du blé, qui est la principale, et celle du seigle, qui est peu considérable, forment un article plein de documents précieux sur les travaux qu'ils exigent pour la préparation primitive des terres, pour leur ensemencement et pour leurs récoltes; la même chose est prescrite pour le maïs qui n'est guère cultivé que dans les communes des plaines de la Garonne, et pour l'avoine, qui est cultivée en petite quantité. Le paragraphe suivant enseigne la manière dont on plante et cultive la vigne rouge et la vigne blanche. Il indique l'exposition la meilleure des vignobles, les soins qu'exigent les différentes façons, sur-tout la façon de la taille, les accidents qui nuisent à la vigne, la manière de faire le vin et de le convertir quelquefois en eau-de-vie. Dans le paragraphe quatrième se trouve décrit tout ce qui a rapport aux prairies soit naturelles, soit artificielles; les premières ne sont pas toutes très-bien soignées; cependant celles qui sont dans la plaine donnent de grands produits. Il paraît que la culture des prairies artificielles, dans le canton de

La Réole, a fait de grands progrès, et ces progrès y sont d'autant plus remarquables, qu'autrefois la moitié des terres restait en jachères pendant un an, et quelquefois deux ans. Votre commission dit à ce sujet : « Sans doute la rotation bisannuelle des grains et des fourrages annonce une culture encore imparfaite; mais il y a beaucoup d'espoir dans les améliorations déjà introduites; et quand des hommes tels que ceux dont l'auteur a cité les noms (MM. Dupui de Lamothe, de Seguin, Nogues d'Hure) auront fait quelques pas de plus, ils trouveront des imitateurs dans un canton où les deux tiers des paysans sont maintenant propriétaires et possèdent plus de la moitié du sol. Cette classe qu'on croit si routinière n'est que timide et intéressée : donnez-lui des exemples suivis de succès, et soyez sûr qu'elle imitera ». Le cinquième paragraphe expose la culture des bois et forêts, comme les taillis, les saussaies, les oseraies ou les vimières, qui reçoivent des soins tout en rapport à leurs produits. L'auteur annonce que la culture des arbres fruitiers a fait des progrès dans son canton, depuis quelque temps, et qu'il n'y existe point de forêts, ni des bois de haute futaie d'une grande étendue, et que les arbres forestiers, (le chêne et le charme) sont épars dans les taillis. Tel est le résumé des réponses principales que M. Cazade a donné à vos questions. Il n'a rien négligé; aussi, avez-vous décidé qu'une médaille d'or lui serait

décernée et que le titre de membre correspondant agricole lui serait accordé.

Le troisième mémoire sur différentes cultures usitées dans le canton de Captieux, est arrivé tard à l'Académie. Il paraît que son auteur, M. Dussaut, pressé par le temps, a remis à d'autres mains le soin de copier son ouvrage et qu'il n'a pu en examiner la copie. S'il l'eût fait, il y aurait remarqué des omissions importantes, des mots mal lus, devenus inintelligibles; enfin des fautes de calcul dans le départ des frais et produits des matières résineuses. Vous avez décidé que M. Dussaut, qui a des droits aux distinctions honorables que vous décernez pour les travaux agricoles, serait invité à revoir son mémoire, pour vous le présenter l'année prochaine, purgé des fautes et des erreurs graves dues à la main de son copiste.

Vous avez reçu un seul mémoire sur la question suivante : *Décrire d'une manière précise et détaillée les moyens les plus efficaces de préserver les monuments de la foudre par l'emploi des paratonnerres.* Ce mémoire porte pour épigraphe : *Elidere nubibus ignes.* Comme son auteur n'a fait que traiter superficiellement la question, sans rien ajouter à la science, l'académie ne croit pas devoir en présenter l'analyse.

Trois mémoires ont été adressés à l'Académie,

en réponse aux questions suivantes : « Quels effets » ont produit sur les lettres le romantisme ; sur » la philosophie, la métaphysique allemande ; et » sur les principes sociaux, le saint-simonisme ? »

Le premier mémoire porte pour épigraphe : *Les Français ont été gâtés par les Anglais. Ceux-ci leur ont dit, sans le croire, que la France était esclave, comme ils leur ont dit que Shakspeare valait mieux que Racine, et les Français l'ont cru.* (M. Le Maitre, *Considérations sur la France*, chap. 8, pag. 122.) Cet écrit peut se résumer, en disant qu'il est composé pour faire l'éloge de tout ce qui existait avant 89, et la critique du temps présent. La littérature française, en essayant le romantisme a imité les littératures étrangères, ce qui lui a fait perdre son lustre et son éclat. De modèle qu'elle était, elle est devenue imitatrice. Elle a marché sur les traces de l'Angleterre et de la Suisse, et leurs écrivains l'ont conduite dans une mauvaise voie. Ainsi, lord Byron, chef de l'école romantique, a été aussi funeste à la littérature, que l'influence de Mirabeau le fut en politique. « Ce qui » manque aux ouvrages du jour, dit l'auteur, » c'est l'âme, parce qu'il n'y a plus de foi en rien. » L'esprit philosophique avait commencé de cor- » rompre la littérature, le jargon politique de la » révolution et le romantisme lui ont porté le » dernier coup. » C'est d'après la même manière

de raisonner, qu'il prétend que l'abus de l'esprit d'analyse a fini par tout détruire. Il critique fortement la liberté de la presse qu'il regarde comme une machine sans frein, ni direction. Il s'élève contre le travail matériel, et prétend que les machines ont usurpé les droits de l'humanité. L'Allemagne, foyer de l'hérésie, a matérialisé notre philosophie, comme l'Angleterre notre politique. Ici se trouve l'éloge du clergé, de la noblesse et même de l'inquisition. La métaphysique allemande enveloppée de nuages, conduit dans les ténèbres et l'obscurité ; elle n'est que vague et néant ; elle tend donc à détruire le bon sens, et à obscurcir les dernières clartés de notre esprit. « S'il est une métaphysique réelle et utile, c'est celle » qui donne la raison de chaque chose, c'est la » théorie d'un art, d'une science, d'un métier. » Tout ce que dit l'auteur sur le saint-simonisme, comme système social, n'est qu'effleuré ; il fait remonter sa source à 89 (car tous nos maux, d'après lui, remontent à cette époque) ; mais c'est sur-tout à Bonaparte et à l'école polytechnique qu'il attribue la propagation des idées matérialistes de ce système, dernier résultat de l'industrie et de l'agiotage. « Avec ce système, dit-il, » plus de famille, mais seulement des académies ; » plus de mère, plus de sœur, plus de fils, plus » de frère ; mais partout des savants et des femmes » savantes ; partout de la science et de l'esprit ;

» nulle part des sentiments et du caractère. » L'auteur est un homme de savoir qui a une plume exercée; cependant, dans un sujet aussi grave, il ne s'est pas toujours tenu en garde contre les trivialités. Ses vues peuvent être respectables; mais elles sont loin d'être en harmonie avec les idées générales de la société. L'Académie pense qu'il n'a pas résolu la question.

Dans le second mémoire, qui porte pour épigraphe : *Trinus et unus*, tout y est romantique, les pensées, les principes, le style, et même les fautes de goût et les critiques; le plan en est méthodique. L'auteur, avant d'entrer en matière, exprime sa surprise de ce qu'une académie a fait l'essai de s'écarter de l'unité en réunissant trois questions dans un sujet. Il croît que cette réunion est logique; car il admet que chaque époque a une pensée unique à laquelle tout se rapporte. L'antique Athènes est représentée par la théorie du beau de Platon; le dix-huitième siècle, par la futilité et la légèreté de la société qui se réunissait chez la comtesse Du Barry. La pensée de notre époque est une réaction contre celle du dix-huitième siècle; mais quelle est cette pensée qui a produit une littérature, une philosophie, un essai religieux nouveau; et quelle influence ces trois expressions ont-elle exercée? C'est-là la question à résoudre.

L'auteur annonce dans sa première partie que le monde littéraire était déjà fatigué de la littérature classique, aussi froide que pâle, quel que fût le genre. « La poésie eût péri, dit-il, sous » le ridicule immense de ces espèces de poètes, » si la poésie pouvait périr. Elle est, non une » imitation, mais l'expression d'un besoin sérieux » de l'humanité, la traduction d'un fait moral » incontestable, le sentiment du beau. » L'école romantique admet la poésie sous sa forme primitive; elle répudie toute imitation d'une ancienne littérature; elle écrit sous l'inspiration de l'âme et non avec la mémoire. Son principe était une réaction spiritualiste, en cherchant le *beau* dans le monde vivant du christianisme et non dans les catacombes du paganisme. Les hommes de génie n'admettant d'autres règles que celles du goût, ont tentés de saisir le *beau* dans toute la nature; mais leurs jeunes imitateurs se sont égarés et sont sortis de la route de l'idéalisme pour tomber dans une dégradation honteuse. L'auteur conclut que l'idée génératrice du romantisme est une réaction spiritualiste, que son influence *bienfaisante* fut de proscrire l'imitation, que son influence *funeste* fut de proscrire l'idéal et que sa direction *légitime* est un large *éclectisme littéraire.*

Dans la seconde partie, l'auteur examine les efforts du dix-huitième siècle, pour sortir des

entraves de la scolastique, à l'aide de l'expérience qui se renferma toute dans la sensation. Aussi l'école sensualiste ne donna que des êtres sentants, au lieu des êtres sentants, raisonnants et libres. Rousseau avait le premier élevé la voix en faveur des droits du sentiment moral; mais ce n'était chez lui que l'effet de l'instinct. Kant et ses disciples en firent l'objet de leurs méditations et jetèrent les bases de l'idéalisme. On a essayé d'associer leur philosophie avec celle des sensualistes; et quoique ces tentatives soient encore peu avancées, elles n'en ont pas moins tempéré l'esprit sceptique par un peu de spiritualisme, et l'ont rendu moins exclusif. C'est l'influence salutaire qu'a exercé sur la philosophie française l'introduction de la métaphysique allemande; c'est un pas fait vers l'éclectisme.

La troisième partie est consacrée au saint-simonisme, que l'auteur définit: *un je ne sais quoi, qui renferme un peu de tout et qui s'appelle une religion.* Cette dénomination indique, dit-il, que l'époque a besoin d'une réaction religieuse qui puisse convenir à la dignité morale de l'homme. Il pense que le saint-simonisme ne fut pas assez fidèle à l'esprit idéaliste du dix-neuvième siècle; car en échelonnant sa hiérarchie selon ce principe: *à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres,* il place au sommet de l'édifice

un homme avec ses faiblesses, son ignorance, ses passions et ses vices : peut-on localiser en lui *la vérité absolue*, *la raison*, *la loi*, *l'idéal?* « Le dé-
» faut d'inspiration spiritualiste éclate encore plus
» chez les saint-simoniens, dans la question de la
» femme, que la société a écartée avec soin du
» bruit de la place publique et du tumulte pro-
» fond des affaires, en la faisant l'ange protecteur
» du foyer domestique, gouvernant par l'amour, et
» tout puissant par sa faiblesse. » Tout en blâmant cette réunion sociale, il dit qu'elle a produit quelque bien, en appelant l'attention des hommes publics sur le bien être et l'instruction des masses, et en ramenant les esprits du stérile champ-clos de la politique vers les fécondes questions d'économie sociale.

Le saint-simonisme fut donc, comme le romantisme et l'idéalisme, une tentative d'éclectisme, appelé par une société qui a besoin de foi et qui voudrait s'éloigner du froid et abrutissant matérialisme.

L'auteur n'a pas exactement résolu le problème : car il s'est appesanti sur les causes qui ont amené le romantisme, l'idéalisme et le saint-simonisme et il a passé légèrement sur les effets qu'ils ont produits : et c'était là où tendait principalement la question.

Le troisième mémoire porte pour épigraphe :

Compenso vitiis bona : pluribus hisce
Inclino.
(Hor.)

L'auteur n'a traité que la première partie du sujet, celle du romantisme : il l'a fait avec beaucoup de succès ; ce qui fait regretter qu'il n'ait pas complété le travail que vous avez demandé. Il a divisé son sujet en deux sections. Il se montre, dès son début, le conciliateur entre la littérature classique et la littérature romantique, commençant par faire l'éloge de la littérature classique, calquée en partie sur les principes des anciens que l'Italie et la France avaient étudiés et imités avec un respect religieux. Les peuples du nord, au contraire, comme l'Allemagne et l'Angleterre, placés hors du cercle de la première civilisation, créèrent plus tard, en raison de leur indépendance, une littérature plus hardie, tout *d'inspiration.*

Le principal caractère de cette littérature a été cet esprit d'indépendance même, qui a permis aux écrivains de se livrer à toutes les fantaisies de la pensée. Ils ont dédaigné le goût, pour s'en rapporter à la seule puissance du génie. C'est dans cette voie, dit l'auteur, qu'ont marché avec succès Shakspeare et Calderon ; mais condamnons nos romantiques pour avoir converti en

système ce qui ne fut que l'élan de la nature et l'erreur du talent; ils ont essayé de sacrifier à ce système les lois du goût et les convenances dramatiques. Surchargeant leurs sujets d'épisodes, ils n'ont fait de la comédie et de la tragédie, qu'ils ont souvent confondus, qu'un roman dialogué. Il en résulte que l'attention se fatigue, parce qu'elle n'est pas concentrée, et que l'intérêt se perd, parce qu'il est trop divisé. Ils exagèrent la nature, lorsqu'ils devraient l'imiter, ils la tourmentent, lorsqu'ils devraient l'embellir. Mais ce n'est pas seulement dans les peintures qui peuvent inspirer l'horreur, que l'on remarque ce défaut de mesure chez les romantiques; ils traitent de même la belle nature. Cette exaltation habituelle de sentiments, fruit d'un idéalisme désordonné, répand sur les compositions modernes un effet de vaporeux et d'indéfini qui égare la pensée. Elle nuit aussi à l'idiome. Le génie de la langue allemande supporte les reflets de cette métaphysique; mais il n'en est pas de même de la langue française. Après cette critique faite avec goût et discernement, l'auteur expose dans la seconde partie, les avantages que l'on peut retirer du romantisme même. D'abord il le loue d'avoir substitué à l'invocation du poète et aux précautions de l'orateur ces expositions rapides qui remplacent par les choses et les sentiments les débuts souvent un peu lents des compositions

classiques. Il le loue d'avoir varié le système de versification, et d'avoir, en général, adopté des formes plus animées. Il pense, qu'en conservant l'unité d'actions, on peut conserver moins scrupuleusement les limites des temps et des lieux. Il laisse à l'homme de goût le droit d'user de ces libertés, sans présenter de trop grandes invraisemblances. Il reconnaît que la tragédie moderne a fait usage avec succès de ces libertés, en mettant en scène les faits de notre histoire, et en y associant pour plus d'effet la pompe et la magnificence des décorations. « Le principe de » l'idéal, dit-il, a rajeuni les arts, et leur a ou- » vert de nouvelles routes. Une disposition senti- » mentale et une réflexion inquiète sont devenues » les caractères de notre siècle. Il lui faut des » émotions nouvelles et des idées inconnues. » L'auteur termine le tableau des avantages que l'école romantique peut donner par la citation des modèles qu'il est utile d'imiter et des sources où l'on peut puiser, en marchant sur leurs traces. L'Académie aurait bien désiré que cet auteur, si érudit et si judicieux, eût traité les deux autres membres de la question. Elle n'a pu décerner le prix; mais ces premiers essais lui font espérer que ce sujet obtiendra plus tard une solution favorable.

Le concours de poésie est remarquable cette année par le nombre des concurrents et par le

mérite de plusieurs des poèmes sur lesquels l'Académie avait à prononcer. Vingt-trois pièces sont parvenues à son secrétariat en temps utile, savoir : quatre odes, cinq épîtres, deux dialogues, deux fragments dramatiques, et dix petits poèmes ou pièces fugitives.

Les quatre odes inscrites, suivant la date de leur arrivée, portent les N.os 5, 6, 7, 20. Les trois premières renfermées dans la même enveloppe et écrites par la même main, appartiennent probablement au même auteur.

Le N.° 5 a pour titre : *au Poète*, et pour épigraphe : *Nascuntur Poetæ.*

Le N.° 6, intitulé : *les Empires*, a pour épigraphe ce passage du discours de Bossuet sur l'histoire universelle : « Ainsi, quand vous voyez » passer comme en un instant devant vos yeux » ces grands empires qui ont fait trembler tout » l'univers ; quand vous les voyez se présenter » successivement devant vous et tomber, pour » ainsi dire, les uns sur les autres, ce fracas ef- » froyable vous fait sentir qu'il n'y a rien de so- » lide parmi les hommes, et que l'inconstance » et l'agitation est le propre partage des choses humaines. »

Le N.° 7, ode adressée *à la Muse de l'histoire*,

porte pour épigraphe : *La vraie gloire a pour objet l'utile, l'honnête et le juste; c'est la seule qui soutienne les regards de la vérité.* (Marmontel, *Essai sur la Gloire.*)

Le N.°. 20, intitulé *à Boïeldieu*, a pour épigraphe ce vers :

On répond d'un grand homme à la postérité.

Les N.os 5, 6 & 7 annonçent chez leur auteur une oreille exercée, beaucoup de facilité, un esprit nourri de la lecture des bons modèles, mais ne se défiant pas assez des réminiscences. Sa marche didactique, ses monotones énumérations, et trop souvent l'imitation trop fidèle de pensées et d'images, devenues communes à force d'avoir été répétées, sont, dans ses trois odes, d'autant plus répréhensibles, que de tous les genres de poésie, l'ode est celui qui supporte le moins de pareils défauts. La strophe prescrit sévèrement ce que la stance peut quelquefois tolérer. Quand l'ode énumère, c'est d'une manière vive et rapide; un trait lui suffit pour chaque objet, et ce trait est un éclair. Ainsi, dans son ode à Malherbe, Rousseau, énumérant aussi les poètes des vieux âges, nous montre dans dix vers Orphée adoucissant les lois d'un dieu barbare; Pindare charmant les rois; les folles Ménades souriant à Anacréon, et Sapho pleurée par les Nymphes : que d'images dans ce petit cadre !

Dans le N.° 5, *l'ode au Poète*, Homère, Pindare, Horace et Virgile ont chacun leur strophe de dix vers, et tous les quatre arrivent méthodiquement, l'un avec son illiade, l'autre avec ses odes aux athlètes; Horace avec l'apothéose d'Octave ou de Romulus; Virgile avec son énéide : le tout en vers généralement assez bien écrits; mais l'ode demande quelque chose de plus que de l'élégance et de la facilité.

Le N.° 6 nous offre une autre énumération, celle des empires renversés, et suivant toujours l'ordre des temps, l'auteur passe en revue Sésostris, Ninus, Sémiramis, Cyrus, Alexandre, les Romains, Attila, Charlemagne, etc. De Sésostris à Charlemagne le fil historique est enveloppé dans huit strophes. Au milieu de ces strophes uniformes, riches de faits, mais pauvres d'images, l'Académie en a pourtant remarqué une véritablement poétique; elle suit celle qui fait allusion aux mémorables et sanglantes dissentions de la convention nationale :

Tels deux lions, pressés d'une faim dévorante,
S'arrachant les lambeaux de leur proie expirante,
L'un sur l'autre en fureur s'élancent à la fois,
Combattent, et bientôt déchirés de morsures
Meurent de leurs blessures,
Et de leurs cris de mort, épouvantent les bois.

La comparaison est vraie, l'image est juste et bien rendue.

L'ode N.° 5 présente aussi une strophe digne d'éloges, bien qu'elle rappelle un peu trop fidèlement la première strophe de la meilleure ode de Lefranc de Pompignan. Il s'agit de la chute de Rome, et de la décadence des lettres après l'invasion des barbares :

Elle tombe avec ses murailles,
Ses dieux, son capitole altier,
Et dans ses vastes funérailles
Semble entraîner le monde entier.
Des deux Brutus les pâles ombres
Frappent l'écho de ses décombres
De cris plaintifs de leurs douleurs,
Et leurs Muses épouvantées
De leurs retraites dévastées
S'éloignent en versant des pleurs.

Le N.° 7, inférieur aux deux autres, offre des prosaïsmes, beaucoup d'épithètes amenées seulement pour la rime, et plusieurs strophes construites de manière à rompre l'harmonie.

L'ode à Boïeldieu, N.° 20, présente des fautes sans nombre et de tout genre. Il suffit d'en lire une strophe pour juger cette pièce souvent inintelligible :

Boïeldieu! toi, semblable à l'ardent météore
Qui, mesurant les cieux que sa *clarté* colore,
Grave au loin dans l'espace un rayon *lumineux*
Pélerin d'un seul jour, tu laissas *sur la grève*
Un sentier *non suivi..... que la pensée achève*,
Où déjà marchent d'autres preux.

Les cinq épîtres inscrites portent les N.os 1, 8, 9, 10, 15.

Le N.° 1, adressé à un instituteur primaire, a pour titre : *de l'Intelligence dans les classes incultes et des Mœurs en général.* Ces mots du Misantrope de Molière lui servent d'épigraphe : *Je veux que l'on soit homme.*

Si les bons sentiments n'inspiraient jamais que de bons vers, cette épître, qu'on pourrait aussi nommer la satire du siècle, n'aurait rien que d'estimable; mais quand la morale s'exprime ainsi, comment écouter ses leçons :

Hommes inconséquents, vous voulûtes le crime,
En refusant à l'homme un principe sacré,
Et le ciel sur vos fronts, faire de la victime
Tomber, un jour, *le sang de vengeance altéré.*
Eh ! pourquoi pour vous seuls perdraient-ils leur bassesse,
Ces tigres dont vos mains n'ont point rivé *le mors ?*

Le N.° 8, épître à Casimir de Lavigne, *sur l'Ambition de la gloire poétique et ses dangers pour la médiocrité*, porte pour épigraphe :

Pindarum quisquis studet æmulari,
...Ceratis ope Dædaleâ
Nititur pennis, vitreo daturus
Nomina ponto.
(Hor. Lib. IV. Od. II.)

Le N.° 9, *l'Épicurisme*, épître d'un campagnard à ses amis de la ville, porte pour épigraphe :

Vivre et jouir pour être heureux ;
C'est toute ma philosophie.
(Ancienne chanson.)

Et le N.° 10, *Épître à mon dernier écu*, au sujet de la souscription ouverte en faveur des détenus politiques de Paris, de Lyon et du Mont St.-Michel, a pour épigraphe :

.... Quis non mortalia pectora cogis.
Auri sacra fames !
(Virg. Œn. III.)

Si ces trois épîtres ne sont pas du même auteur, elles ont été écrites, du moins, par la même main. La plus estimable des trois est sans contredit, l'épître à Casimir de Lavigne. Elle est d'un ton plus élevé que ne l'est ordinairement l'épître ; mais la correspondance se trouvant établie entre poètes, rien d'étonnant qu'elle ait pris une couleur lyrique : mais plus elle est dans le genre élevé, moins les négligences qu'on y remarque sont excusables. Ainsi, quand l'auteur dit à Casimir de Lavigne :

Ah ! sois ici mon juge et décide toi-même
Si l'on cède au délire, alors qu'il *est extrême.*

Et plus loin quand opposant au vol audacieux

de l'aigle le faible vol d'un oiseau qui a voulu suivre le roi des airs, il termine ainsi ce contraste :

Trahi par sa faiblesse, il *fléchit* et s'arrête
Tandis que l'aigle *monte* et poursuit sa conquête.

L'auteur a rendu sa pensée avec peu d'élégance et de justesse.

Dans cet autre passage la construction est vicieuse :

Toi, qui changeant sans peine et de rime et de ton,
Ramène l'Hellénie aux jours de Marathon !
Toi qui, par tes accords, nourris ton énergie !
Soit que, de ses douleurs soupirant l'élégie,
Soit que, de ses guerriers célébrant les exploits,
Mon cœur s'épanouisse ou s'afflige *à ta voix*,
Partout, je reconnais le dieu qui me possède.

Le plus grave reproche qu'on puisse faire à cette épître, d'ailleurs à quelques taches près bien écrite, c'est de manquer d'imagination et de variété. L'énumération des ouvrages d'un auteur, est une manière de louer usée à force d'avoir été employée, tandis que l'état actuel de notre littérature et le rang que Casimir Delavigne y occupe, auraient pu ouvrir au poète un champ plus neuf et plus poétique.

L'épître intitulée *l'Épicurisme* offre bien le même fond d'idées que les poésies des Chaulieu, des La-

fare, des Chapelle, mais elle est loin d'égaler pour le style, même Chapelle, le dernier de ces poètes licencieux et négligés. Jamais Chapelle n'eut dit :

Le faune amoureux
Sur ses pieds *se guinde*
Et suit en *sautant*.....

L'autre *Épître à mon dernier écu*, est encore plus faible.

Le N.° 15, intitulé *Épître à mon fils*, a pour épigraphe ces vers de Boileau :

Que votre âme et vos mœurs peintes dans vos ouvrages
N'offrent jamais de vous que de nobles images ;
En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur
Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.

Aussi morale, mais presque aussi obscure que l'épître N.° 1, celle-ci ne peut pas davantage prétendre à des succès ; en voici les premiers vers :

Lorsqu'aux jours du printemps aucun souffle ne ride
Dans son bassin *profond* le flot *calme et limpide*,
Le firmament semé de ses globes de feu
Se reflèchit le soir au fond *du cristal bleu ;*
Mais cette belle image et s'altère et s'efface
Quand un limon impur a troublé *sa* surface.
Ainsi de la beauté l'*archétype vivant*
Se reflèchit dans nous comme en *un flot mouvant*,
Et *de l'art infini les mille astres de flamme*
Mystérieux et doux dorment au fond de l'âme ;

Mais la corruption comme un souffle empesté,
De cette image sainte altère la beauté,
Et comme *un cigne pur l'intelligence ailée*
Ne s'abat pas du ciel, lorsque l'onde est troublée.

La morale s'adressant à tout le monde doit parler à tous un langage intelligible.

Les deux dialogues envoyés au concours sont inscrits sous les N.os 14 et 17. Le dernier est intitulé : *Veillée littéraire*, dialogue entre un académicien français, classico-romantique et un provincial amateur classique des belles-lettres; il a pris pour épigraphe ce passage de l'art poétique d'Horace :

Ingenium miserâ quia fortunatius arte
Credit et excludit sanos helicone poëtas
Democritus. etc.....

Le titre seul annonce que le lecteur ne doit pas s'attendre à ces contrastes amusants qui provoquent le rire, quand deux personnages d'opinions diamétralement opposées, sont oralement aux prises. Ici les deux interlocuteurs se trouvent être l'un et l'autre du juste milieu en littérature; c'est assez dire que l'auteur qui les a mis en scène n'a pas eu l'intention de piquer vivement la curiosité et de plaire au lecteur; car le lecteur est ainsi fait, il prend peu d'intérêt aux causeries de deux bonnes gens à peu près d'accord sur tout, bonasses rivaux qui,

....Dans leur malice feinte,
S'arment de deux fleurets émoussés par la pointe.

Ce trait emprunté à l'auteur même du N.° 17, prouve qu'il ne manque pas de malice; au besoin cet autre trait le prouverait aussi: le classico-romantique vient de dire, en parlant de Victor Hugo:

Pourtant reconnaissez, dans Victor, un génie,
Sublime, original, plein d'élan, d'abandon.

Et l'amateur classique répond:

La nature, je crois, lui départit ce don;
Mais, comme un enfant dru, cet ingrat, par caprice,
Exerce sa vigueur en battant sa nourrice.

Mais ce n'est point assez que dans un dialogue

.....où les fautes fourmillent,
Des traits d'esprit semés de temps en temps pétillent.

Ainsi, tout en reconnaissant que cette pièce mérite quelque estime, on ne peut s'empêcher de remarquer que le style en est presque toujours dur, sacadé, sans harmonie, offrant des expressions impropres, et des vers tels que ceux-ci:

D'une langue après tout *l'honneur se décolore*.....
De l'institut français la gloire *lumineuse*.....
Moi, comme un lycéen de *mentor* dégagé....
En temporisateur, Guillaume, adroit roué
Semble changer son sceptre en plume d'avoué....
Racine (*on l'a prédit*) passe avec le café,
Et *du roi des beaux arts* Victor a triomphé....

De pareils vers gâteraient le dialogue le plus spirituel.

Le N.° 14 que son auteur a intitulé *Trilogie*, et que votre commission a classé parmi les dialogues, parce que la première et la troisième partie se trouvent liés par un dialogue, porte pour épigraphe un vers de Pope:

Let me, ò let me to the shades repair!

Deux jeunes amis, poètes et dessinateurs, se trouvent ensemble au bord de la fontaine de Véronne, cité fondée jadis par les gaulois cénomans. Cette fontaine existe-t-elle, ou n'est-ce qu'une fiction poétique? Peu importe: laissons les deux amis où l'auteur les a placés. L'un écrit en vers l'éloge de la fontaine, l'autre dessine les saules de ses bords. Quand ils ont fini, ils se communiquent leur travail et se prennent réciproquement pour juges. Alors s'établit un dialogue vif et spirituel, dans lequel Alfred, c'est le dissinateur, se plaint de ce que son ami, en chantant la fontaine de Véronne, patrie de Scaliger, n'ait pas dit un mot de cet illustre érudit. C'est un soin que j'ai voulu te laisser, lui répond son ami. Alfred ne se le fait pas dire deux fois, et tandis que l'ami retouche un peu le feuillage des saules, l'autre écrit quelques stances en l'honneur de Scaliger. Telle est l'analyse de la trilogie du N.° 14. La première partie, l'éloge de la fontaine, a paru à l'Académie digne d'être lue en séance publique.

Naïade aux fraîches eaux, fontaine de Véronne,
O toi qu'avec amour ce vieux saule couronne

D'un feuillage éploré qui tremble au vent du soir,
Permets, qu'osant fouler ta rive hospitalière,
A l'abri du rocher qu'embrasse un sombre lierre
Un voyageur vienne s'asseoir.

Que ta vallée est belle! une ligne onduleuse,
Dessinant mollement sa robe moelleuse,
Caresse de son sein les gracieux contours.
Il s'élève, descend, s'incline , se redressse,
Il semble palpiter d'une douce tendresse
Au dernier adieu des beaux jours.

Ton calme, ta fraîcheur pénètrent dans mon âme
Comme un mot de pitié qu'une lèvre de femme,
Céleste médecin fait tomber sur mes maux.
Sombre, horrible roulait ma houleuse pensée,
Elle coule aujourd'hui suave, nuancée
Par le doux reflet de tes eaux.

Dans un sommeil de paix l'âme ici se recueille:
Elle s'écoute vivre, elle entend feuille à feuille
Tomber chaque moment que le temps lui ravit.
Comme Alcyon, lassé des vagues conjurées,
Elle replie enfin ses ailes azurées,
Elle n'agit pas, elle vit.

Que de bruits ont passé prés de ce doux murmure!
La guerre y secoua sa frémissante armure,
Le vallon retentit des fiers éclats du cor.
Sûr de l'éternité, le flot coulait tranquille:
Tout ce fracas humain s'est tû dans cet asile;
Et le ruisseau murmure encor.

Il change seulement sa parure mobile:
Ce vieux saule à son tour penche son front débile,
Bien d'autres avant lui jonchèrent le chemin.

Ainsi, quand d'un long bal la beauté se repose,
Elle effeuille en jouant sa couronne de rose
Et la change le lendemain.

Naguère j'entendis la voix grande et sauvage
Dont l'antique océan ébranle son rivage.
Mon cœur s'élargissait à ce bruit solemnel,
Pensif, je contemplais ces immenses abymes,
Du plus ancien des jours contemporains sublimes
Creusés du doigt de l'Éternel.

Tremblant, j'interrogeais ces séculaires ondes:
Je leur redemandais les annales des mondes,
Du néant animé le réveil étonnant.
La mer me répondait par le cri des tourmentes;
Et, prophète effrayant, ses lèvres écumantes
Rendaient un oracle tonnant.

Que plus douce est ta voix, onde pure et sacrée!
C'est le soupir plaintif de la vierge adorée
Qui porte au fond du cœur une indicible émoi.
Quoique du temps jaloux tu braves les outrages,
Tu vis, comme tes eaux s'écouler bien des ages;
O nymphe, raconte-les moi.

Sans doute il te souvient de l'austère Druide:
Tu voyais, au travers de ton voile fluide,
Le gui sacré tomber sous la faucille d'or.
Il te souvient du cri de cette aigle insolente,
Alors que, pour tomber sur la gaule tremblante,
Elle prit son horrible essor.

Peut-être un vieux gaulois, le soir d'une bataille,
Mourant, percé de coups, sous ce toit de rocaille
S'est-il trainé, fuyant les romains ses bourreaux?
Oh! parle? as-tu touché ses membres intrépides?
As-tu versé pour lui des ondes plus limpides?
As-tu ranimé le héros?

Peut-être deux amants au vallon solitaire
Sont venus demander le charme du mystère.
Ils s'assirent peut-être au banc où je m'assieds.
Où sont-ils maintenant ? leurs flammes sont éteintes ;
Leurs fronts où se jouaient de gracieuses teintes
Sont la poussière de mes pieds.

Et moi qui, sur la terre, en une étroite place,
Secouant du néant l'originaire glace,
Viens me chauffer un jour au soleil des vivants,
Sèché par la souffrance, au souffle monotone,
Demain je tomberai, comme un fétu d'automne
Qu'emporte un caprice des vents.

Oh ! que ne puis-je au moins clore ici ma paupière,
Que ne puis-je appuyant mon front sur cette pierre,
Pélerin fatigué, m'endormir sur tes bords.
Il me semble qu'au bruit de ton onde qui tombe
J'aimerais à dormir le sommeil de la tombe,
Et rêver les rêves des morts.

Cette pièce bien supérieure à toutes celles qui viennent d'être passées en revue, n'est pas sans tache. La métaphore des coteaux de Véronne donnés pour robe à sa vallée, perd de sa grâce et de sa justesse par trop de développement. Un goût sévère doit aussi être blessé de ces deux vers :

Leurs fronts où se jouaient de gracieuses teintes
Sont la poussière de mes pieds.

Les vers sur Scaliger sont moins bien. *Une roche primaire*, pour dire *une roche primitive*, annonce quelque prétention à la science ; mais ce mot ne

dit rien à l'esprit. Un reproche plus grave qu'on peut adresser à l'auteur, c'est d'avoir comparé le vieux et le jeune Scaliger s'embrassant, au tableau que présenteraient l'aurore et le midi, s'il était possible de les voir ensemble dans les cieux. Il y a là du manièré, de l'afféterie, défaut d'autant plus repréhensible que le reste est d'un ton simple et vrai.

Les deux fragments dramatiques sont inscrits sous les N.os 13 et 18.

Le premier intitulé : *Thomas Becket*, a pour épigraphe ces mots extraits de la chronique de Glochester :

Of normans beth theese high men that beth in this land, and the low men of Saxons....

Ce fragment fait partie d'une pièce intitulée : *Thomas Becket*. Il commence à une scène quatrième et finit par l'assassinat du primat, dans le sanctuaire de Canterbury. Thomas Becket est-il une tragédie ou seulement un lambeau d'histoire travesti en scène, comme on en a tant vus depuis quinze ans ? L'auteur n'a donné aucune explication à cet égard. En laissant aux concurrents la liberté du choix des sujets, l'Académie exige au moins d'eux un tout, un ensemble. Ainsi, un bon récit, un bon discours, fût-il extrait d'une pièce de théâtre, peut prétendre à la

palme : ce fragment de Becket est loin de former un ensemble. Dans cette portion d'acte, le lieu de la scène change quatre fois ; ajoutez qu'on pourrait supprimer la scène IV et la scène VIII, sans nuire au reste : on y perdrait seulement deux obscurs saxons qui se racontent leurs visions, un maire sans caractère, et une Emma, sa femme, personnage insignifiant, fort étranger au nœud de la pièce, si ce nœud existe véritablement. Les cinq dernières scènes qui retracent fidèlement la fin de Thomas Becket et donnent une idée de son inflexible caractère, auraient suffis à l'auteur, si dans un concours de poésie la fidélité historique pouvait suffire. Peut-on ne pas critiquer les vers suivans ?

> Cédric, fasse le ciel qu'aujourd'hui *tu te sauves !....*
> Mon secours vous sortit d'*une pénible passe.*
> Ce souvenir.....
> *A l'aspect du soleil* me fait encor frémir.

pour dire que le souvenir d'un songe, même après le réveil, le fait encore frémir.

L'auteur multiplie trop les enjambements, au point que quelquefois pour transformer plusieurs vers de suite *en vers blancs*, il suffit de les lire tels qu'ils sont ponctués.

Le N.° 18, intitulé : *Le Tasse dans la prison de*

Ferrare, scène lyrico-dramatique, accompagnée de symphonie, a pris pour épigraphe ces vers :

Je suis libre ! je suis immortel !.... Toi, barbare,
Parais au tribunal de la postérité ;
Tout t'accuse : ces tours, ton palais, tout Ferrare ;
Subis et ton opprobre et ma célébrité.

Une note préliminaire nous apprend comment l'auteur a été conduit à écrire sa scène lyrico-dramatique : « Je relus Byron, dit-il, et je fer-
» mais le livre ; alors, je ne sais quelle flamme
» électrique de sympathie passa, courut de mes
» veines dans mon cœur ; je sentis tous les trans-
» ports d'amour et de fierté, tous les mouve-
» mens de la juste haine et de la noble vengeance
» qu'avait éprouvé le Tasse, malheureux et poète.
» Je m'incorporai, pour ainsi dire, avec lui-même
» (excepté sans doute), avec son immortel ta-
» lent qui m'échappa, et c'est dommage. » Ce passage peut donner une idée de la prose de l'auteur. Voici maintenant quelques-uns de ses vers :

Alors rapide éclair, ta vive et belle image
Sillonna ma pensée, enflamma tous mes sens ;
La foudre de l'amour gronda dans le nuage,
Et sur la victime l'orage,
Sans s'éteindre en ses pleurs, vomit *ses feux tonnants*.

Le premier des petits poèmes, dans l'ordre numérique, est inscrit sous le N.° 2 ; il porte

pour titre : *Moïse*, et pour épigraphe : *Possunt quia posse videntur*. Comme la pièce précédente, celle-ci présente en foule des expressions et des images bizarres ; mais c'est un bizarre couleur de rose : *La brise du matin est un réseau frémissant qui verse un frais dictame dans le sein du voyageur*. La chaîne des montagnes de l'Arabie *est la mobile cuirasse du serpent du désert ; elle enlace de mille replis les monts verdoyants et les vallons délicieux*. Mais voici une apostrophe à la nuit plus singulière encore :

Sur la mobile tente et sa poudreuse toile
Riante nuit, au riche pavillon
Fais au front de l'oreb scintiller une étoile
Comme par un beau ciel, sur l'émail du gazon,
De tous les feux du jour rayonne un papillon,
A l'étole pourprée, à l'aube incadescente.

Et c'est dans un sujet biblique qu'on trouve le vêtement sacerdotal d'un papillon !

Le N.° 3, *une Rêverie de jeune homme*, porte pour épigraphe, ce mot de Lamartine : *Amour, être de l'être* ! Si le N.° 2 se fait remarquer par ses images bizarres, celui-ci n'est pas moins remarquable par le bizarre du sentiment. Le poète débute ainsi :

J'ai dix-neuf ans, un cœur qui bat, du feu dans l'âme,
Et pour un seul baiser ! un seul regard de femme !
Oh, malédiction ! le ciel m'a donc formé
Pour avoir soif d'amour sans jamais être aimé.
.....

Je l'aimerais tant celle qui m'aimerait!
Comme au contact d'un cœur, mon cœur *s'enflammerait*,
Comme je lui rendrais caresse pour caresse,
Du feu pour ses baisers, *du feu* pour sa tendresse!
Elle ne serait pas une femme à mes yeux,
Mais un ange envoyé *des sommités des cieux*
Pour jeter quelque *miel dans le fiel* de ma vie.

Le reste répond à ce début. La pièce se termine ainsi, après tout ce feu d'artifice :

Avec elle le ciel, si non damnation.

La pièce N.° 4, *Éliza Mercœur*, intitulée, on ne sait trop pourquoi, *Harmonie*, a pour épigraphe :

Et sa mère?.....sa pauvre mère!.....
Que deviendra-t-elle?

Cette pièce, estimable sous plusieurs rapports, n'est pas à l'abri du reproche;

En lisant ces vers de la seconde stance :

Et moi, qui pressentais la destinée amère
De cet *autre messie* envoyé par le ciel.....

On se demande en quoi l'infortunée mérita d'être nommée un *messie*.

Dans la stance suivante, *une sœur qui tombe flétrie au vent de la fatalité*, ne présente pas une image juste : la métaphore serait reçue après le mot *fleur*, mais après le mot *sœur*, comment sans être blessé, passer du sens propre au sens figuré?

Malfilatre n'est point mort de faim, comme l'a dit Gilbert, et comme le répète l'auteur du N.° 4; pourquoi perpétuer le mensonge?

Dans ces deux vers:

Mourir!...Lorsque l'infortunée
Naguère encor *de boutons couronnée.*

Le poète a voulu sans doute indiquer que la pauvre Éliza ne donnait encore que des espérances; mais cette *couronne de boutons* n'est pas heureuse. Le goût ne demande pas en vers une exactitude mathématique. Malgré ces taches et quelques autres, Éliza Mercœur a droit à des éloges Cette stance, bien qu'injuste n'est pas moins poétique, à l'exception pourtant du premier vers:

Paris, mais sais-tu bien ce que c'est, jeune fille?
Sais-tu que c'est un gouffre où nul astre ne brille?
Tu cherches un Eden...Mais Paris,...c'est l'enfer,
C'est un cloaque impur de crimes et de fange,
Sais-tu qu'il t'y faudra laisser tes ailes d'ange,
Et mourir sur un lit de fer?

Il y a de la mélancolie dans cette autre stance:

Vœux superflus! la fleur est transplantée.
La voyez-vous déjà pâle et désanchantée,
Pencher sa tête et se flétrir?
Vainement vers le ciel sur sa tige épuisée
Son front s'est relevé. Le ciel est sans rosée:
Plus d'espérance, il faut mourir.

Les N.os 11 et 12 appartiennent au même auteur. Le premier, intitulé *à la poésie*, a pour épigraphe :

Sur cette terre infortunée
Où tous les yeux versent des pleurs,
La lyre ne nous fut donnée
Que pour endormir nos douleurs.

(Lamartine.)

Le second, ayant pour titre : *souvenirs d'un brave*, porte pour épigraphe :

Audet que viris concurerre virgo.

(Œ. l.)

De ces deux poèmes, le premier, qui compte 172 vers, est l'énumération des bienfaits de la poésie et des grands hommes dont elle consola l'infortune. Le second n'est aussi qu'une longue et pourtant rapide énumération des triomphes de Napoléon et de sa grande armée : elle ne comprend pas moins de 272 vers.

S'il fallait choisir entre ces deux poèmes qui n'offrent l'un et l'autre que des taches légères, il faudrait donner la préférence au premier, parce que la poésie ne se compose pas seulement de vers brillants et sonores, d'images poétiques, de difficultés vaincues avec bonheur ; l'art, l'habitude d'écrire, le goût et la lecture des bons modèles, peuvent donner tout cela ; mais la poésie exige de

plus une imagination créatrice, et, avant tout, cette voix du cœur qui pénétrant jusqu'à nos âmes, trouve le secret de les émouvoir et de les toucher. Ce sont là des dons que l'art et l'étude ne donnent pas.

L'auteur en retraçant les bienfaits de la poésie, comme en rappelant le nom et les ouvrages de David, d'Homère, d'Ossian, d'Ovide, de Young, et de beaucoup d'autres poètes, n'avait rien à inventer; il n'avait qu'à choisir; mais si, par la nature même d'un sujet si souvent traité, il n'a pu faire une ample part à l'imagination, du moins en se mettant lui-même en scène, il a trouvé le moyen de nous intéresser à ses infortunes réelles ou imaginaires. Les vers où il parle de lui et ceux où il caractérise le beau talent de Lamartine, sont ce qu'il y a de plus estimable dans l'ouvrage.

Quant au N.° 12, tout en applaudissant au poétique dénombrement des victoires de Napoléon, on ne se sent point ému, et cette série de tableaux brillants, comme ceux d'un panorama, ne disent rien à l'âme: Le poète ne fait pas tomber une larme sur la mort de tant de braves, sur les malheurs de Moscou, sur les glaces sanglantes de la Bérésina, sur la chute du grand homme, sur le rocher de Ste.-Hélène; après l'avoir lu, on se trouve dans l'état où serait un amateur de ta-

bleaux, auquel on ferait rapidement parcourir une longue galerie peuplée de Rubens, de Raphaël, de tous les plus grands maîtres : au bout de la course que lui resterait-il ? des noms ; tant de chef-d'œuvres l'auraient ébloui sans l'émouvoir.

Ces deux petits poèmes, sous le rapport même de la facture, offrent quelques taches. Ainsi dans les cinq stances qui commencent le N.° 11, la première, la seconde et la cinquième laissent trop à désirer. Ces périodes de huit vers, presque sans repos marqué, après une période de quatre, sont trainantes et embarrassées. Ce n'est pas ainsi que procède la muse lyrique. Ces deux vers ont quelqu'obscurité.

Ossian dans les champs de la Calédonie,
Croit *revoir* le soleil au *feu* de son génie.

Et ceux-ci sont encore moins clairs :

Tu viens partout de l'infortune
Adoucir le regard amer
Toujours dans sa *main importune*
Tu fais plier le joug de fer.

La première stance du N.° 12, offre un vers du même genre :

Ton éclat du passé renaît triomphateur !
Il semble dissiper *l'ombre de ma paupière.*

On doit reprendre aussi cette tournure prosaïque :

Franchissant en un jour d'incroyables espaces,
D'autres siècles ont vu là passer les romains.
Les français sont, *marquant de triomphes leur traces,*
Aussi prompts, plus heureux sur les mêmes chemins.

Il est encore quelques négligences à reprendre, mais les vers suivants méritent d'être loués :

O divine amitié ! si sublime et si tendre,
Je possédais un cœur aussi pour te comprendre !
Lorsque je te cherchais partout dans l'univers,
C'était donc au milieu des sauvages déserts,

Parmi l'homme des bois, l'enfant de la nature,
Que tu m'apparaissais si touchante et si pure !
René, que n'ai-je pu, comme toi, la goûter ;
Moi, je ne la connais que pour la regretter !

Mais ô toi, ma fidèle lyre,
Tu sais par ton charme puissant,
A mon bonheur encor suffire,
Ranimer mon cœur languissant,
De l'abandon, de la souffrance,
Émousser le dard acéré,
De la fugitive espérance,
Orner le front décoloré ;
Voiler à ma triste paupière
La teinte du noir horizon,
Et détourner la coupe amère
Où l'ennui verse son poison.

Douce compagne de ma vie,
Auprès de moi restes toujours!
Dans le malheur tu m'as suivie,
Je te consacre tous mes jours.
Adieu donc inutiles songes,
Fortune, joie, ambition,
Monde, plaisirs, brillants mensonges,
Gloire, fantôme, illusion!
Chimères qui m'avez bercée,
Idole au visage trompeur,
Que j'avais long-temps encensée
Comme l'image du bonheur!

Ces biens que son vague sourire
Promet et ne donne jamais;
Je les retrouve en toi, ma lyre,
Avec de plus constants attraits!
Toi, quand l'amitié me délaisse,
Et que je la rappelle en vain,
Tu viens à mon cri de détresse,
Soupirer, gémir sous ma main.
Hélas! isolée en ce monde,
Ainsi qu'au milieu des déserts
Où je n'ai rien qui me réponde,
Tu deviens pour moi l'univers!

Quand autour de moi le silence
Ne laisse entendre que la voix
De mon faible cœur qui s'élance
Vers les souvenirs d'autrefois;
De ma plainte qui fuit dans l'ombre,
Tes murmures sont les échos,
Et la corde vibrant plus sombre
Semble s'unir à mes sanglots!

Lyre, qui, seule sur la terre,
Sait compatir à mes douleurs,
Dans mon asile solitaire
Que j'aime à te mouiller de pleurs!

Le N.° 19, *Le Barde vengeur de la justice*, a pour épigraphe :

Oculi ejus in pauperum respiciunt: insidiatur in absconditò quasi leo in speluncâ suâ.

(David.)

L'auteur de cette pièce paraît ignorer à quel siècle appartiennent les bardes ou peut-être croit-il que les mots barde et poète sont synonymes: quoi qu'il en soit, au temps du barde qu'il met en scène il y avait des pauvres, des riches, des pélerins, un Dieu sauveur et des pécheurs. Citons quelques vers, ils dispenseront de lire les autres. Après avoir dit que Dieu, qui veut bien *porter une minute* le fardeau des méchants, prononcera enfin leur dernier arrêt, le barde ajoute:

Jusque-là nous marchons *à l'ombre d'un rideau.*
Le pélerin pieux y suspend son roseau
Et respire à travers le fin lin de sa trame
Le feu vivant du ciel qui réchauffe son âme.
.....
Du navire de Dieu, méconnaissant la voile,
Le pécheur lui répond que ce n'est qu'une toile,
Qui nous laisse arriver *par le même conduit*
Et la chaleur du jour et l'ombre de la nuit.

Le N.° 16, *Anniversaire de la mort du général Lafayette*, a pour épigraphe, ces mots *des paroles d'un croyant :*

A ceux qui ont une âme, la récompense des âmes ; parce que tu as aimé plus que toute chose la liberté et la justice, viens et possède à jamais la justice et la liberté.

Pour juger ce petit poème, il suffit, comme pour le précédent, d'en citer quelques vers. L'auteur termine ainsi sa composition :

Ne soyez plus aux rois, à l'homme, à la patrie
Mais soyez à l'humanité !
Donc ne remuez plus tant d'os et de poussières,
Amis n'adorez plus ces ruines grossières
Cherchez ailleurs ; — Laissez ce qui vécut jadis;
Puis allons nous laver dans la sainte fontaine,
Tant que l'humanité fait encor quarantaine
A la porte du paradis.

Le N.° 21, *l'Empereur sur la colonne*, a pour épigraphe ce codicile du testament de Napoléon :

Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé.

(Longwod, 16 Avril 1821. NAPOLÉON.)

Cette pièce rappelle les poésies populaires d'une époque où Némésis dicta des vers qu'elle a depuis regretté; Mais ce n'est point Némésis qui a inspiré l'auteur du N.° 21 ; son enthousiasme est celui de

la gloire réveillé par le souvenir de Napoléon. Une expression toujours vive, mais peu jalouse d'être noble, la hardiesse des images et des tours, des tableaux populaires mis en action, l'emploi de noms et d'idées propres à agir sur la multitude, voilà en quoi le N.° 21 rappelle une école dont il est trop facile d'emprunter le laissez-aller. Malgré quelques incorrections et beaucoup de réminiscences soit de tours et d'images, soit même d'expressions, *l'Empereur sur la colonne*, est l'œuvre d'un homme d'esprit habile à manier la langue poétique.

Le N.° 23, *La vraie liberté*, sous cette épigraphe:

Non secundum tempora
Sed pro veritate.

est une nouvelle traduction de la cinquième satire de Perse, dans laquelle le poète prouve, conformément à la doctrine de Socrate que *le sage seul est libre*, et que *sans la sagesse l'homme est esclave*. C'est une satire dialoguée entre Perse et son ancien professeur Cornutus. On sait combien la concision de Perse, ses fréquentes allusions à des usages antiques peu ou mal connus, enfin l'obscurité quelquefois calculée de son style, rendent difficiles la traduction de ses satires. C'est un auteur auquel on peut emprunter, comme le fait Boileau; mais le traduire c'est s'imposer un travail ingrat et sans fruit. Pour en juger que l'on com-

pare l'imitation par Boileau de ce passage *manè piger, etc. : debout, dit l'avarice, etc.* A la traduction du même morceau, telle que la donne le N.° 23 du concours, on conviendra aussitôt que les vers de Boileau ont dû se graver dans la mémoire de tous les amis des lettres; tandis que ceux de notre traducteur, avec toute leur fidélité classique, ne peuvent aspirer qu'au suffrage des érudits; encore les érudits chercheront-ils souvent querelle au traducteur, lui reprochant d'avoir dans presque toute sa satire, employé deux vers pour rendre quelquefois un seul hémistiche. Les érudits sont inflexibles et n'admettent pas pour excuses les exigences de la rime. Le traducteur de la cinquième satire de Perse est un homme de savoir et d'esprit qui pourrait faire de ses talents un emploi moins ingrat et plus utile; mais en lui rendant cette justice, on doit aussi remarquer plusieurs taches dans son ouvrage; La traduction de *dare pondus fumo* par ce vers:

A *de* vaine fumée *ajouter* quelque poids.

est tout à fait incorrect, le *de* est partitif: il fallait *à la vaine fumée*. Il était si facile de dire : *donner à la fumée un chimérique poids*. Plus loin le mot *bulla* est mal traduit par *l'antique collier*. *Nos vœux ont leurs nuances* n'est pas exact. On peut citer encore plusieurs autres phrases qui ne rendent pas d'une manière heureuse les pensées du poète latin.

Le N.° 22, *Le gentil page, ballade*, porte pour épigraphe :

Occhi avea neri, e chioma crespa d'oro :
Angel parea di quei del sommo coro.
(Orlando furioso, canto XIII.)

Trad. Il avait des yeux noirs et une blonde chevelure bouclée :
Il semblait un ange du cœur suprême.

Cette pièce appartient à un genre de poésie, aujourd'hui peu cultivé; mais elle a la naïve simplicité, la grâce et la fraîcheur de nos anciens fabliaux. L'auteur a su prendre et conserver dans toute sa composition le ton naturel, convenable à la muse qu'il avait choisie. L'Académie a arrêté que cette pièce, qui a été couronnée, serait lue dans la séance publique et imprimée à la suite du rapport. (*Voy.* le Programme donnant le jugement de l'Académie.)

Le Gentil Page,

Ballade,

PAR M. A.dre CAZALIS, DE CETTE,

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

Occhi avea neri, e chioma crespa d'oro:
Angel parea di quei del sommo coro.
(Orlando furioso, canto XVIII.)

Trad. Il avait des yeux noirs et une blonde chevelure bouclée:
Il semblait un ange du chœur suprême.

Sous Louis, *dit* le Bègue, il était une dame
En jeunesse et fraîcheur éclipsant toute femme;
Elle avait cheveux noirs et lèvres de carmin,
Voix suave à l'oreille et gracieux sourire,
Peau blanche, mais personne encor n'aurait pu dire
Si sa peau, blanche à l'œil, était douce à la main.

Le dimanche matin, quand la blanche Loïse,
Marchant les yeux baissés, s'en allait à l'église,
Pages et chevaliers, non pas pour prier Dieu,
Mais pour voir, de plus près et plus long-tems, la dame
Pour laquelle ils auraient, je crois, vendu leur âme,
En foule, avec Loïse, entraient dans le saint lieu.

Lors il fut convenu qu'au point du jour, sans faute,
Tous deux, le lendemain, jour de la Pentecôte,
Se rendraient en champ clos, pour un duel à mort;
Qu'à ce duel le roi présiderait lui-même,
Et que l'on laisserait à Dieu, juge suprême,
Le soin de décider qui des deux avait tort.

Quand la blanche Loïse apprit cette nouvelle,
Éperdue et pleurant : Gentil page, dit-elle,
Oh! certes, point ne veux vous laisser battre ainsi!
Pourquoi prendre pitié de mon triste veuvage?
Cet homme vous tûrait, sans égard pour votre âge,
Et moi, de votre mort aurais long-temps souci.

Mais le page disait : O ma gentille dame,
Point ne refroidissez cette ardeur qui m'enflamme!
Donnez-moi seulement, pour mettre sur mon cœur,
Un peu de vos cheveux; ensuite, qu'il vous plaise
Me tendre votre main, afin que je la baise :
Cela me fera fort et me rendra vainqueur.

Alors la jeune dame, écoutant sa tendresse,
De ses beaux cheveux noirs coupe une longue tresse
Que, sur le cœur du page, elle pose en tremblant;
Après quoi, dégantant sa main blanche et mignonne,
Avec pleurs et sourire, au page elle la donne,
Et le page la baise avec enivrement.

Or donc, le lendemain, le jour pointait à peine,
Que les deux champions descendaient dans l'arène.
Les spectateurs étaient nombreux; même l'on dit
Que les dames, en foule, et c'était, je le gage,
Afin d'encourager l'enfant au doux visage,
Plutôt que de coutume avaient quitté leur lit.

Ce n'est pas étonnant : la femme faible et belle,
S'intéresse aux enfans, beaux et faibles comme elle;
Et j'ai dit que le page était tout jeune encor;
Il n'avait que seize ans et demi pour tout âge,
Était bien fait de corps et bien fait de visage,
Et ses beaux cheveux blonds au soleil semblaient d'or.

La tristesse était peinte au front de chaque dame,
Car toutes, en effet, pensaient au fond de l'âme
Que l'enfant périrait dans ce combat fatal;
Toutes, pour lui faisaient de ferventes prières,
Et toutes, l'œil fixé sur les deux adversaires,
Avec inquiétude attendaient le signal.

Mais le gentil enfant, que l'on pleurait d'avance,
Faisait voir, sur ses traits, une mâle assurance;
En songeant à Loïse, il rayonnait d'espoir;
Joyeux pour le combat comme pour une fête,
Fort de sa bonne cause, il portait haut la tête,
Et, fier, caracolait sur son beau cheval noir.

En nombre étaient aussi les jeunes damoiselles,
Brillantes de parure : en passant devant elles,
L'enfant les regardait avec un œil serein;
A l'une il envoyait un aimable sourire;
A l'autre, un de ces mots qu'il savait si bien dire;
A toutes il faisait un salut de la main.

Tandis que son rival, à la haute stature,
Laissait voir, au contraire, une morne figure;
Il était là, l'œil triste et le front soucieux;
Le malheureux à peine osait changer de place,
Et, quand le page enfant le regardait en face,
Ce chevalier félon soudain baissait les yeux.

Le signal est donné : l'un et l'autre s'élance,
Coursier contre coursier et lance contre lance.
Ils se heurtent, le page est à peine ébranlé;
Mais Gontran qui, sans doute, en ce corps si débile,
Ne croyait pas trouver tant de force virile,
Sur le sol qui résonne a pesamment roulé.

On proclame le page avec cris d'allégresse;
On vante, à qui mieux mieux, sa force et son adresse;
Chacun le félicite.— On dit que, l'âme en deuil,
Loïse, dédaignant les choses de la terre,
Afin de prier Dieu, dans un couvent austère,
S'ensevelit vivante, ainsi qu'en un cercueil.

D'autres différemment terminent cette histoire.
Ils disent, et, vraiment, c'est plus facile à croire,
Que du page, sans peine, elle accepta l'amour;
Qu'elle lui concéda sa main en mariage;
Qu'elle fut, comme on pense, heureuse en son ménage,
Et qu'elle eut des enfants aussi beaux que le jour.

Nota. Le fond de cette Ballade est historique. (*Voyez* Brantôme en son livre des duels.

PROGRAMME

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BORDEAUX.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 1835.

§. I.er

L'Académie a reçu trois mémoires sur les questions relatives à l'agriculture. Le premier porte pour titre : *Réponses faites aux questions proposées par l'Académie royale de Bordeaux à ses correspondants agricoles*, par M. Cazade, maire de Montagoudin, canton de La Réole. L'auteur traite avec soin et concision, dans cinq paragraphes, de tout ce qui a rapport à l'exploitation, comme ferme, colonage, métairies, outils aratoires, fumiers, engrais, amendements, assolement, nature du sol, mœurs des cultivateurs. Il termine son ouvrage par la description très détaillée des divers travaux qu'exigent : 1.° la culture des grains, blé, seigle et maïs, les seuls que produit le canton; 2.° la

culture de la vigne rouge et de la vigne blanche; 3.° la culture des prairies naturelles et artificielles; 4.° enfin la culture des bois. Aucun détail nécessaire n'est omis : la date de chaque opération agricole, le mode de son exécution, les dangers que courent ces différents genres de produits, soit par l'effet des météores, soit de la part des insectes; l'époque des récoltes, les frais de culture et le produit net; enfin tout ce qu'il importe à l'Académie de savoir pour ajouter à la masse des documents positifs qu'elle a recueillis sur l'état actuel de l'agriculture dans le département de la Gironde, M. Cazade le lui a fourni pour le canton de La Réole. L'Académie jugeant ce travail aussi complet que possible, décerne à M. Cazade, maire de Montagoudin, une médaille d'or de la valeur de 200 fr., et lui accorde le titre de membre correspondant agricole.

Le second mémoire est de M. Éloi Dubroca, correspondant agricole à Barsac. Il porte pour titre : *Agriculture du canton de Podensac, département de la Gironde*, et pour épigraphe : *Si vous voulez ne jamais trouver de mauvais sol, ne lui demandez que ce que sa nature lui permet de produire.* Ce mémoire forme le complément du travail du même auteur sur la culture de la vigne blanche que l'Académie couronna l'année dernière. Il a divisé celui-ci en dix chapitres, et chaque chapitre en plusieurs articles. Le premier est consacré à la description

des bois et forêts du canton de Podensac, comme taillis de chêne, saussaies, oseraies, taillis d'acacia, arbres fruitiers, arbres forestiers. Le second chapitre décrit la culture des prairies naturelles et artificielles. Le troisième, la culture des grains, comme blé, seigle, millet, blé noir, maïs, gênet à balais, chanvre. Le quatrième, la culture de la vigne rouge, soit dans les palus, soit dans les graves. Le cinquième chapitre peint les mœurs des cultivateurs du canton. Le sixième fait connaître ce qui a rapport aux fumiers, engrais, et amendements. Le septième, les assolements. Le huitième, la nature du sol. Le neuvième, les outils aratoires, et le dixième, les biens cultivés par les propriétaires. C'est dans ce cadre que M. Dubroca a renfermé tout ce qui restait à publier sur toute l'agriculture du canton de Podensac. Il l'a fait avec non moins de succès que dans son premier travail. Il est entré pour toutes les cultures dans tous les détails qu'on peut exiger; désignant les parties du territoire que chacune d'elles occupe, la nature du sol qui leur est consacré, la date des plantations ou des semailles, l'époque des récoltes, les frais et produits nets, les accidents auxquels chacune de ces productions est exposée, en raison du site qu'elle occupe; M. Dubroca n'a rien oublié. En conséquence, l'Académie décerne à M. Dubroca, son correspondant agricole, à Barsac, une médaille d'or de 100 fr. pour son second mémoire sur

l'agriculture du canton de Podensac. Ses deux mémoires ne forment qu'un seul et même ouvrage, les deux médailles réunies forment aussi une seule et même récompense.

Le troisième ouvrage, intitulé : *Mémoire sur les différentes cultures qui se font dans le canton de Captieux*, est signé par M. G. Dussaut. Ce travail était d'autant plus désiré par l'Académie, qu'elle ne possède que très peu de renseignements sur les cultures de ce canton. Mais le copiste à qui il a été confié a commis des erreurs et des fautes très graves. L'auteur ayant négligé de les corriger, l'Académie l'invite à revoir son travail, lui réservant pour les années suivantes ses droits au concours.

L'Académie, convaincue par l'expérience des bons résultats de ce nouveau mode de concours qui lui donne la facilité de connaître à fond, et par canton, toutes les cultures admises dans les divers arondissements du département de la Gironde, tient à la disposition des agriculteurs qui voudront concourir, la série des questions dont la solution peut atteindre le but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance

publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, aux séries de questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir trouveront, au secrétariat de l'Académie, les séries des questions imprimées.

§. II.

L'Académie n'a pas reçu de documents suffisants pour donner les médailles d'encouragement qu'elle est dans l'usage de décerner tous les ans aux fonctionnaires qui apportent le plus de zèle pour la réparation des chemins vicinaux. Mais d'après les renseignements administratifs qui lui ont été donnés sur le zèle soutenu de plusieurs fonctionnaires, elle croit devoir signaler avec éloge et comme s'étant plus particulièrement distingués par des améliorations faites aux chemins de leurs communes;

M. Godefroy, maire de la Sauve;
M. Lambert-Desgranges, maire de Baurech;
M. Bordes, maire de Noaillan;
M. Bayle, maire de Bazas;
M. Lalande, maire de Préchac;
M. Larquey, maire de St.-Germain Dupuch;
M. Dupuy, maire de Naujean;
M. Dupuy Florentin, maire de Moulon;
M. Venlouse, maire de St.-Romain;

M. De Lamoignon (le marquis), maire de St.-Ciers-Lalande;

M. Delignac, maire de Begadan;

M. Rabié, maire de Pauillac.

L'Académie décernera, dans la séance publique de 1836, des médailles et autres récompenses académiques, pour les améliorations qui auront été faites aux chemins vicinaux, pendant l'année 1835.

§. III.

L'Académie rappelle qu'elle doit décerner dans la séance publique de 1836, un prix, de la valeur de 300 fr., à celui des propriétaires ou entrepreneurs de travaux qui aura fait l'usage le plus fréquent, dans le département de la Gironde, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aura transmis à l'Académie les faits principaux résultant de ses opérations.

§. IV.

L'Académie a reçu, pour le concours de poésie, vingt-trois pièces de vers, inscrites dans l'ordre suivant :

N°. 1. *De l'intelligence dans les classes incultes, et des mœurs en général*, épître, avec cette épigraphe :

Je veux que l'on soit homme.

(Molière, le Misantrope.)

N°. 2. *Moïse*, avec cette épigraphe :

Possunt quia posse videntur.

N°. 3. *Une rêverie de jeune homme*, avec cette épigraphe :

Amour, être de l'être !

(Lamartine.)

N°. 4. *Éliza Mercœur*, harmonie, avec cette épigraphe :

Et sa mère ?.... sa pauvre mère !. .. que deviendra-t-elle ?

(M.me Mélanie Waldor.)

N°. 5. *Ode au Poète*, avec cette épigraphe :

Nascuntur poetæ.

N°. 6. *Les Empires*, ode, avec cette épigraphe :

« *Ainsi, quand vous voyez passer comme en un instant devant vos yeux ces grands Empires qui ont fait trembler tout l'univers; quand vous les voyez se présenter successivement devant vous et tomber, pour ainsi dire, les uns sur les autres, ce fracas effroyable vous fait sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes, et que l'inconstance et l'agitation est le propre partage des choses humaines.* »

(Bossuet, disc. hist. univ., 3.e part.)

N°. 7. *A la Muse de l'Histoire*, ode, avec cette épigraphe :

La vraie gloire a pour objet l'utile, l'honnête et le juste; c'est la seule qui soutienne les regards de la Vérité.

(Marmontel, Essai sur la Gloire.)

N°. 8. *L'ambition de la gloire poétique, et ses dangers pour la médiocrité*, épître à M. Cazimir de Lavigne, avec cette épigraphe :

Pendarum quisquis studet æmulari
.....Ceratis ope Dædaleâ
Nititur pennis, vitreo daturus.....
Nomina ponto.
(Hor. l. IV. O. I)

N°. 9. *l'Épicurisme*, épître d'un campagnard à ses amis de la ville, avec cette épigraphe :

Vivre et jouir pour être heureux;
C'est toute ma philosophie.
(Ancienne Chanson.)

N°. 10. *Épître à mon dernier écu*, au sujet de la souscription ouverte en faveur des détenus politiques de Paris, de Lyon, et du Mont St.-Michel, avec cette épigraphe :

Quid non mortalia pectora cogis
Auri sacra fames.
(Virg. Æ. III.)

N°. 11. *A la Poésie*, avec cette épigraphe :

Sur cette terre infortunée
Où tous les yeux versent des pleurs,
La Lyre ne nous fut donnée
Que pour endormir nos douleurs.
(Lamartine.)

N°. 12. *Souvenirs d'un Brave*, avec cette épigraphe :

Audetque viris concurrere virgo.

(Œ. 1.)

N°. 13. *Thomas Becket*, scène IV, avec cette épigraphe :

Of normans beth theese high men that beth in this land and the low men of Saxons.....

(Robert of Glocesters chronicle.)

N°. 14. *Veronne et Scaliger*, trilogie, avec cette épigraphe :

Let me, ô let me to the shades repair !

(Pope.)

N°. 15. *Épitre à mon fils*, avec cette épigraphe :

Que votre âme et vos mœurs peintes dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images ;
En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur,
Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.»

(Boileau.)

N°. 16 *Anniversaire de la mort du général Lafayette*, avec cette épigraphe :

A ceux qui ont une âme, la récompense des âmes ; parce que tu as aimé plus que toute chose la liberté et la justice, viens et possède à jamais la justice et la liberté.

(Paroles d'un Croyant, p. 224.)

N°. 17. *Veillée littéraire.* Dialogue entre un académicien français classico-romantique, et un provincial amateur classique des belles-lettres, avec cette épigraphe :

Ingenium miserâ quia fortunatius arte
Credit et excludit sanos helicone poetas
Democritus.....

(de art. poet.)

N°. 18 *Le Tasse dans la prison de Ferrare,* scène lyrico-dramatique, avec cette épigraphe :

Je suis libre ! je suis immortel !.....Toi, barbare,
Parais au tribunal de la postérité :
Tout t'accuse ; ces tours, ton palais, tout Ferrare ;
Subis et ton opprobre et ma célébrité.

(vers du poème.)

N°. 19. *Le Barde vengeur de la Justice,* avec cette épigraphe :

Oculi ejus in pauperem respiciunt : Insidiatur in absconditô quasi leo in speluncâ suâ.

(David.)

N°. 20. *A Boïeldieu,* ode, avec cette épigraphe :

On répond d'un grand homme à la postérité.

N°. 21. *L'Empereur sur la Colonne,* avec cette épigraphe :

Ceci est un codicile de mon testament : 1°. Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé.

(Longwod, 16 Avril 1821. Napoléon.)

N°. 22. *Le gentil Page*, balade, avec cette épigraphe :

Il avait des yeux noirs et une blonde chevelure bouclée : il semblait un ange du chœur suprême.
(Trad. Rol. furi.)

N°. 23. *La vraie Liberté*, 5°. Satire de Perse, traduction en vers, avec cette épigraphe :

Non secundum tempora
Sed pro veritate.

Ces pièces ont été examinées. Le rapport sur les travaux contient les résultats de cet examen. Les conclusions de l'Académie sont :

1°. Qu'elle décerne le prix, consistant en une médaille d'or de 200 fr., à M. Alexandre Cazalis, de Bordeaux, auteur de la pièce cotée N°. 22, balade, intitulée : *Le gentil Page*, portant pour épigraphe :

Ochi avea neri, e chioma crespa d'oro :
Angel parea di quei del sommo coro.
(Orlando furioso. Conto 18.)

Traduction :

Il avait des yeux noirs, une blonde chevelure bouclée :
Il semblait un ange du chœur suprême.

2°. Qu'elle décerne une médaille d'argent à M. Demogeot, de Bordeaux, auteur de la pièce

N°. 14, portant pour titre : *Veronne et Scaliger*, et pour épigraphe :

Let me, ô let me to the shades repair !
(Pope.)

3°. Qu'elle fait une mention honorable de la pièce N°. 11, intitulée: *A la Poésie*, ayant pour épigraphe ces vers de Lamartine:

Sur cette terre infortunée
Où tous les yeux versent des pleurs,
La Lyre ne nous fut donnée
Que pour endormir nos douleurs.

4°. Que quelqu'autres pièces ont mérité, sous certains rapports, les éloges de l'Académie : il en sera rendu compte dans son recueil annuel.

L'Académie décernera une médaille d'or, de la valeur de 200 fr., dans sa séance publique de 1836, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée. Le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. V.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« Décrire d'une manière précise les moyens les » plus efficaces de préserver les monuments de » la foudre par l'emploi des paratonnerres. »

L'Académie a reçu un seul mémoire qui porte pour épigraphe :

Elidere nubibus ignes.

Comme la question y est traitée d'une manière incomplète, l'Académie ne peut en faire mention. Elle retire le sujet tel qu'il a été rédigé dans le Programme de 1834, pour le reproduire en ces termes :

Décrire d'une manière exacte et détaillée les moyens employés jusqu'ici pour préserver les édifices de la foudre, en signalant ; 1°. les avantages et les inconvénients des appareils usités jusqu'à ce jour ; 2.° le mode de construction le plus avantageux de ces appareils ; 3.° l'influence absolue de ces appareils sur les nuages chargés d'électricité, et l'influence de ces appareils entre eux ; 4.° l'influence que peut avoir sur les appareils usités la forme des combles, notamment celle des toitures aigues, dont les angles sont revêtus de lames métalliques.

Le prix de la valeur de 300 fr., sera décerné dans l'année 1837.

§. VI.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à décerner, dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« A l'époque où les Anglais étaient maîtres de » la Guienne, à quelle forme de gouvernement » la province fut-elle soumise ? Quelle fut l'in- » fluence de ce gouvernement sur le commerce, » les arts, les mœurs, et sur la prospérité du pays ? »

L'Académie n'ayant reçu aucun mémoire sur cette question, la remet au concours pour l'année 1836.

§. VII.

L'Académie a reçu trois mémoires en réponse à la question suivante :

« Quels effets ont produit sur les lettres le » romantisme, sur la philosophie la métaphysique » allemande, et sur les principes sociaux le saint-simonisme ? »

Le premier porte pour épigraphe :

Les Français ont été gâtés par les Anglais. Ceux-ci leur ont dit, sans le croire, que la France était esclave, comme il leur ont dit que Shakspeare valait mieux que Racine, et les Français l'ont cru.

(M. de Maistre. *Considérations sur la France*, ch. 8, p. 122.)

Le plan de l'ouvrage est renfermé dans trois parties inégalement traitées ; celle du romantisme est la plus étendue, les deux autres sont à peine effleurées. L'auteur est de l'école de M. de Maistre et Bonald. Son écrit est l'éloge du temps passé et la critique du temps présent.

Le second mémoire porte pour épigraphe :

Trinus & Unus.

Les trois parties bien distinctes qui le composent, établies sur un plan méthodique, ont moins pour but d'indiquer les effets du romantisme sur les belles-lettres, de la métaphysique allemande sur la philosophie et du saint-simonisme, sur le principe social, que de désigner les circonstances qui ont amené ces trois expressions nouvelles, et de rechercher la pensée unique, l'électisme, vers laquelle toutes les trois aboutissent. Le style du mémoire appartient à l'école moderne ; il est, en quelque sorte, l'opposé du précédent. Ni l'un ni l'autre n'ont résolu le problème.

Le troisième, ayant pour épigraphe :

Compenso vitiis bona : pluribus hisce inclino.
(Hor.)

aurait rempli les intentions de l'Académie, s'il avait traité les trois membres de la question, comme

il a traité le premier. Il est divisé en deux parties consacrées, l'une à l'éloge de la littérature classique et à un examen critique de l'école romantique, l'autre aux avantages que présente le romantisme.

L'Académie déclare que ces trois mémoires n'ont pas atteint le but; elle reconnait cependant qu'ils ont du mérite chacun dans leur genre. Elle fait une mention honorable des N.os 2 et 3. Elle remet le même sujet au concours, en faisant remarquer qu'elle demande les effets produits sur la littérature actuelle, sur la philosophie actuelle, et sur l'ordre social actuel par le romantisme, la métaphysique allemande et le saint-simonisme.

Le prix qui sera décerné en 1836, est une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

§. VIII.

Le département de la Gironde renferme un grand nombe de monuments anciens d'une importance remarquable, et à des états très-différents de conservation. La tradition seule indique l'existence des uns; l'emplacement de quelques autres est connu; des débris épars, des ruines plus ou moins bien conservées en désignent d'autres. Ces monuments sont des tumulus épars dans les Landes; des châteaux tels que ceux d'Ornon, de Belin,

de Castera, près St. Médard-en-Jalles, de Veyrine, à Mérignac; des voies romaines comme celle qui traversait la Leyre sur un pont de Pierre dont les ruines existent encore au-dessous du pont actuel près Belin; des acqueducs romains comme celui qui a été décrit dans une notice de l'Académie; des monastères, des églises, des chapelles, des maladreries, et d'autres monuments de même genre qui ne peuvent être ici tous mentionnés, et dont l'établissement a exigé de grands moyens, supérieurs à ceux d'un particulier.

L'Académie propose pour sujet d'un concours: « l'histoire générale de ces monuments; l'exposé » des causes et des moyens qui ont amené d'abord » leur exécution, et, plus tard, leur destruction, » et enfin comme résultat de ces recherches, l'in- » dication des moyens qui peuvent aujourd'hui être » employés pour créer de nouveaux et de grands » établissements utiles à la génération présente et » de nature à la recommander à la postérité. »

Les concurrens pourront traiter ce sujet dans son ensemble ou dans quelqu'une de ses parties seulement.

Le prix sera décerné dans la séance publique de 1836, et sa valeur sera une médaille d'or de 200 francs.

§ IX.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé de décerner, dans sa séance publique de 1836, une médaille d'or de la valeur de 600 fr., à l'auteur qui aura le mieux traité le sujet suivant :

« Écrire l'histoire de Bordeaux, depuis l'année » 1675, jusqu'à 1834. » (*Voy.* le Programme de l'année 1834, § XIII.)

§ X.

En ce moment où tant d'hommes éclairés recherchent activement les moyens de rendre au commerce de Bordeaux son ancienne prospérité, et de faire fleurir parmi nous l'industrie, l'Académie croit utile de mettre au concours deux questions dont la solution, éminemment avantageuse au pays, tournerait en même temps à la gloire d'un homme qui vivra éternellement dans nos souvenirs. Elle propose en conséquence un prix de 300 fr. à décerner dans sa séance publique de 1836, au meilleur travail qui lui sera fourni en réponse aux questions suivantes :

1.° Quelle a été jusqu'à ce jour, sur la prospérité commerciale, agricole, et industrielle du département de la Gironde, l'influence de l'esprit d'association si heureusement introduit parmi nous par M. Balguerie-Stuttenberg ?

2.° Quels bienfaits le département peut-il encore en espérer ; et, dans l'état actuel des choses, vers quelles opérations cet esprit doit-il de préférence être dirigé ?

§. XI.

Comme les renseignemens contemporains ou voisins des faits des anciens temps, sur-tout les traditions et les écrits, peuvent seuls donner des documents exacts sur les événements qui ont eu lieu à ces époques reculées; comme ces renseignements ne peuvent véritablement avoir été fidèlement rapportés que dans les langues usitées à ces époques qu'il importe de pouvoir consulter dans les originaux même et non dans les traductions ; comme il importe enfin de recueillir, pour l'intelligence de ces écrits, tous les renseignements propres à faire bien comprendre les langues ou idiomes autrefois en usage dans nos contrées, tels que le gascon et le basque ;

L'Académie propose pour sujet d'un prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr., qui sera décernée dans la séance publique de 1837, la question suivante :

1° Faire connaître, avec tous les détails possibles, des traditions ou des écrits inédits, relatifs à des faits historiques qui intéressent le midi de la France, et surtout l'ancienne Guienne.

2.° Présenter l'histoire des langues en usage dans ces contrées, depuis l'époque romaine, ou du moins des observations nouvelles et utiles sur ce sujet.

§. XII.

Les ouvrages de Montesquieu ayant eu une grande influence sur son époque, l'Académie propose au concours la question suivante :

« Quelle influence ont eue sur la civilisation » des deux mondes les trois grands ouvrages de » Montesquieu, les Lettres Persannes, l'Esprit des » Lois, et les Considérations sur la grandeur et » la décadence des Romains? »

On a fait souvent l'éloge de Montesquieu; ce n'est donc pas un éloge de Montesquieu que l'Académie demande; elle désire qu'on détermine l'influence des *Lettres Persannes*, sur les opinions et sur les mœurs; de *l'Esprit des Lois*, sur les libertés des nations; enfin des *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains*, sur la sagesse des gouvernemens et l'état politique des peuples.

Le prix, qui sera une médaille d'or de 300 fr., sera décerné dans l'année 1837.

§ XIII.

L'Académie décerne la médaille réservée au zèle

de ses correspondans, à M. Vallot, docteur en médecine, à Dijon, auteur de plusieurs observations critiques sur divers sujets d'histoire naturelle.

L'Académie décerne la médaille qu'elle destine au meilleur ouvrage d'instruction ou de littérature qui lui a été adressé dans l'année, à M. Lavau, ancien professeur de philosophie, vicaire dans la paroisse St.-Seurin, à Bordeaux, auteur d'une grammaire latine.

Elle fait une mention honorable de l'ouvrage de M. Colson, professeur à Bordeaux, sur l'art de parler purement la langue française.

L'Académie décerne une médaille à M. Henri Beaufoy, de Londres, comme un témoignage de son estime pour l'important ouvrage de feu le colonel Mark Beaufoy son père, sur des expériences hydrauliques et nautiques, ouvrage qu'il a publié à ses frais avec le plus grand désintéressement.

L'Académie décerne à MM. Laporte frères, directeurs du Gymnase français, la médaille réservée aux recherches archéologiques, pour lui avoir fait don de plusieurs briques incrustées, d'un casque du quinzième siècle et de deux pièces de monnaies anciennes trouvées dans les fouilles faites par ces Messieurs dans l'intérieur de l'église St. Siméon, à Bordeaux.

L'Académie fait une mention honorable de M. Martineau, demeurant rue Neuve St. Seurin, pour lui avoir donné communication d'une mosaïque découverte, en creusant le sol de sa maison pour faire une cave, et communication d'un lacrymatoire trouvé au côté d'un squelette placé deux pieds au dessous de la mosaïque, et d'une médaille d'Antonin à tête radiée rencontrée dans la même fouille, loin de la sépulture.

§. XIV.

L'Académie n'a reçu aucun travail industriel qu'elle puisse signaler : elle décernera dans sa séance publique de 1836, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissements nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée pour les recherches archéologiques et pour les communications qui seront faites à l'Académie d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documents historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des médailles pour les

observations météorologiques, et pour les recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrents aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensées de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidants de l'Académie.

Les concurrents sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er Juin, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, N.° 1.

DURAND, *président.*

BOURGES, *secrétaire-général.*

CONSIDÉRATIONS

SUR LA

NÉCESSITÉ DE CONSERVER LES MONUMENTS

DES IDIOMES DU MIDI DE LA FRANCE,

PAR M. CH. SÉDAIL.

La civilisation semble dans sa marche progressive se rapprocher de plus en plus de l'unité. De là, les extinctions successives de tout ce qui tend à faire centre à part, la destruction des provinces en tant que localités soumises à des juridictions différentes du reste de la nation, et la disparition successive des idiomes locaux faisant place à une langue unique et nationale, appelée à régner bientôt en maîtresse souveraine et sans rivale.

Partout, s'opère cette conquête de la civilisation sur le passé; partout s'anéantissent hommes et institutions qui ne veulent pas se soumettre aux exigences de cette direction générale vers l'unité. En Europe les provinces de chaque état,

ainsi que leur dialecte, disparaissent sous l'influence victorieuse de la centralisation ; en Amérique les peuplades sauvages sont obligées de céder leurs forêts et leurs savannes à la hache et à la charrue du civilisé. Encore quelques années, et l'état sauvage n'existera plus que dans les récits de nos voyageurs.

Cette tendance vers le progrès est un fait dont il faut sincèrement s'applaudir : l'humanité doit parcourir toutes les phases de ses destinées; et il faut en seconder le développement en encourageant par tous les moyens qui sont en notre pouvoir les efforts de ceux qui favorisent cette tendance.

Malgré l'introduction en France d'un vaste système d'instruction primaire, la langue nationale n'a pas encore pénétré dans un grand nombre de nos provinces; aussi avons nous à déplorer combien est arriéré l'état des lumières dans ces contrées ; car il arrive une époque, et c'est la nôtre, où la langue de l'unité nationale est aussi celle du progrès, celle qui seule sert d'interprête au plus grand nombre d'hommes appelés à augmenter la somme des idées scientifiques et industrielles. Aussi, pour ne parler que de notre pays, les provinces où la langue française est le plus répandue, et se parle le plus purement, sont en même temps les plus avancées.

On ne saurait donc trop s'efforcer de concourir à généraliser de plus en plus dans nos différentes localités, la connaissance et l'usage de la langue française.

Mais s'il est à désirer que l'unité politique du pays s'appuie sur l'unité de la langue, ce n'est pas à dire pour cela qu'il ne faille pas conserver les débris des différents idiomes qui s'en vont; ces idiomes ont été autrefois les instruments utiles d'une société progressive; ils sont encore aujourd'hui les dépositaires des idées et des sentiments des masses; ils servirent à l'édification de notre langue française: encore quelques années, et les écoles dont on pourvoit nos moindres villages auront détruit ces idiomes en tant que langue parlée : empressons-nous donc d'en recueillir les derniers vestiges qui pourront seuls apprendre à nos descendants ce qu'était à notre époque la langue des populations rurales de quelques contrées du midi de la France. Plût à dieu que les générations qui sont venues avant nous, se fussent montrées plus soucieuses de conserver et de nous transmettre des monuments littéraires qui eussent été comme les archives de langues maintenant perdues.

Colliger les produits les plus remarquables des différents idiomes de nos provinces, est un travail

pour le moins aussi profitable à l'art littéraire, que l'ont été ces recueils en divers idiomes étrangers où nous avons trouvé la révélation d'une foule de sentiments et d'idées qui nous étaient complétement inconnus.

A côté des poésies des Klephtes, des Albanais, des Slaves et des Hongrois qu'on a vus apparaître dans le monde littéraire avec un si vif sentiment de curiosité, pourquoi ne serait-il pas permis de placer avec orgueil les chants d'un poète, notre collègue, lorsque sur-tout ils offrent la plupart, le pittoresque contraste d'une langue qui se meurt exprimant les vœux et les sentiments d'une civilisation qui grandit : accorder l'hospitalité à la poésie du pays, sous quelque forme quelle se produise, ce n'est pas être ennemis du progrès, c'est au contraire comprendre toute l'étendue de la mission artistique dont nous sommes investis.

La science étymologique de notre langue ne repose pas seulement sur la connaissance des langues antiques; et le français dans sa portion la plus riche sous le rapport du rythme et de la prosodie, dérive des idiomes méridionaux représentant eux-mêmes, à de légères altérations près, la langue romane, la langue des troubadours; aussi croyons-nous, à l'exemple de M. Raynouard, que l'histoire de la langue et de la littérature

française, se rattache d'une manière intime à celle de la langue et de la littérature romane, et des idiomes du midi de la France.

Mais le grand ouvrage de M. Raynouard ne traite que de la langue morte des troubadours; il reste à faire un travail semblable sur les idiomes du midi qui se parlent encore et dont quelques-uns diffèrent aussi peu de la langue romane, que le portugais diffère de l'espagnol.

C'est en recueillant les principaux monuments de ces idiomes, que l'on peut espérer de trouver les véritables sources étymologiques de notre langue : aussi l'activité des philologues actuels se dirige-t-elle avec ardeur vers de semblables études.

On collige de riches nomenclatures de leurs mots, on en mesure la prosodie, on en formule les règles grammaticales, on expose la théorie de leur versification. Ces travaux joints a ceux de M. Raynouard serviront à déterminer d'une manière certaine l'origine et la valeur primitive des éléments qui constituent nos langues méridionales.

L'Académie de Bordeaux qui a toujours dirigé ses travaux vers un but d'utilité locale, et qui par sa position géographique, est peut-être plus à même qu'aucune autre société savante de pro-

voquer d'utiles travaux sur les idiomes de nos provinces, propose cette année une question philologique qui ne saurait manquer de susciter des recherches précieuses pour l'histoire de la langue.

Aujourd'hui que tout le monde sait par cœur les chefs-d'œuvre des grands écrivains français, chacun désire connaître des sources nouvelles de poésie : rien n'est donc plus opportun que de rechercher les inspirations artistiques de nos provinces du midi, à une époque sur-tout, où ces modes divers d'inspirations locales tendent à s'anéantir pour se confondre à jamais dans la grande unité nationale.

Les juges du concours de poésie ouvert à l'occasion de l'inauguration de la statue d'Henri IV l'avaient bien compris : en témoignage de la sympathie que la mémoire de ce roi a conservée chez nos populations méridionales au milieu desquelles il naquit et fut élevé, ils laissèrent aux auteurs la faculté de choisir entre les deux langues française et languedocienne. Troubadours et Trouvères se présentèrent nombreux au combat ; mais cette fois le troubadour triompha comme aux anciens temps ; le prix fut décerné à M. Jasmin.

Quand le présent a définitivement vaincu le passé, il est plus juste à l'égard de celui-ci, qu'il

ne le fut quand la lutte entre eux présentait une issue encore incertaine.

La philosophie et l'art du dix-huitième siècle étaient hostiles au moyen âge qu'ils devaient apprécier d'une manière injuste et partiale. De nos jours que choses et hommes de ces temps reculés, ont été emportés par les révolutions sociales, l'impartialité préside à tous les jugements qu'on en porte.

Et voilà aussi, ce qui explique le goût du public pour l'étude des dialectes provinciaux et pour les travaux que les savants publient sur ce sujet.

Il y a quarante ans, on ne songeait qu'à détruire les monuments du moyen âge ; on proscrivait l'idiome en même temps qu'on brûlait le château, qu'on démolissait le monastère ; aujourd'hui qu'une société nouvelle s'avance sans obstacle dans la voie de l'avenir, l'art recueille avec un soin religieux tout ce qui appartient à des siècles qui ont tracé eux aussi leurs sillons dans le champ de la sociabilité, et qui ayant dû laisser la place à d'autres n'en méritent pas moins des souvenirs.

Ce serait donc mal apprécier notre époque que de croire qu'il y aurait inopportunité à recueillir

les monuments d'âges antérieurs, dans la crainte de voir revenir leurs institutions si arriérées, si défectueuses quand on les compare aux nôtres. Lorsque la lutte est finie et que la victoire est complète, le vainqueur peut traiter généreusement le vaincu.

Notre honorable correspondant, M. Jas
est aussi membre de l'Académie d'Agen,
vous remercier de l'avoir choisi pour coll

Il vous présente un poème inédit, écr
cette langue languedocienne qu'il nous a n
si riche, si vibrante d'harmonie et d'expr
Il a cru que vous accueilleriez ses inspiratio
velles avec le même empressement que vo
mis a applaudir la publication de ses œuv
a voulu contribuer à l'éclat de la solennité
raire qui clot vos travaux de cette année.

Pour ma part, je remercie M. Jasmin de
vre qu'il va lire, et je me hâte de mett
terme à la juste impatience du public; j'avai
lement à expliquer les motifs qui ont porté
société à accueillir une œuvre en langue lang
cienne. Ma tâche est donc finie, car ce n'es
le moment d'entrer dans de plus grands dév
pements à ce sujet En présence du poète, le
sertateur doit se taire.

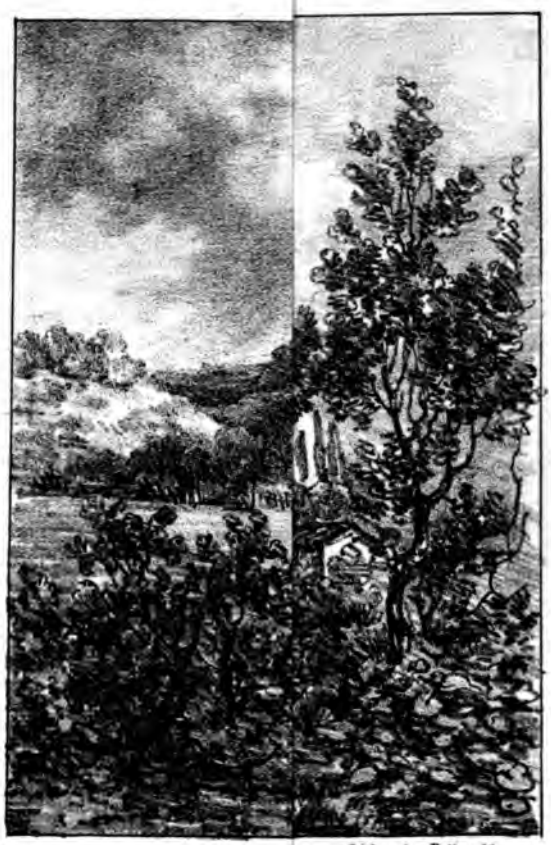

Litho. de Pallard.

GLEY

L'ABUGLO

DE CASTÈL-CUILLÉ,

TRADITION POPULAIRE,

PAR M. JASMIN, *membre correspondant.*

I.

DEL pè d'aquelo haouto mountagno
Oun se pinquo Castèl-cuillè ;
Al ten que lou poumè, lou prunè, l'amellè,
Blanquejâbon dins la campagno,
Baci lou chan qu'on entendèt,
Un dimècres mati, bèillo de Sent-Jouzèt :

» Las carrèrosdiouyon flouri,
» Tan bèlo nobio bay sourti ;
» Diouyon flouri, diouyon grana
» Tan bèlo nobio bay passa ! ! (1) »
Et lou bièl *Te-Deoun* des pichous maridatges
Semblâbo parti des nuatges,

(1) Ce vieux refrain, conservé par la tradition, est rapporté ici intuellement et comme il se chante encore à toutes les noces.

Quand, tout d'un cot, un grand troupèl
De fillos al tin frés, proupetos comme l'èl,
Caduno dambé soun fringayre,
Bénon sul bord del soc entouna lou mêmo ayre;
Et ressemblan achi, tan bezinos del cièl,
D'anges catifoulès, qu'un diou rizen emboyo
Per fa lous pellerets et nous pourta la joyo;
Prenon lou balan,
Et léou debalan
Pel la route estreto
De la costo dreto,
Ban en renguileto
Cats à Sent-Aman,
Et las faribolos
Pel las caminolos
Ban coumo de folos
Toutjour en sisclan :

« Las carrèros diouyon flouri,
» Tan bèlo nobio bay sourti;
» Diouyon flouri, diouyon grana,
» Tan bélo nobio bay passa!! »

Aco Batisto et sa fiançado,
qu'anâbon querre la jouncado.

Lou cièl èro tout blu; l'on non berjo nat crun;
Un bèl sourel de mars rajâbo;
Et dins l'ayre déjà lou ben fresquet lançâbo
Sas halenados de parfun.

Quand on bey blanqueja las ségos negrillouzos,
Uno noço del puple, ah! qu'és poulit aco!

Al brut de bin cansous jouyouzos
Que bous fan tendromen lous gratillous al co,
Un fun de maynados
Escarrabillados,
Un fun de gouyats
Escarrabillats,
Se poutounejon,
Se calinejon,
S'encocon lous dits;
Mais, affadits,
Lèou saoutiquon; s'agarrejon,
Se capignon, se pelejon,
Fan à qui may rits,
Tandis que la nobio aberido,
En saoutiquan tabé, s'escarto et lous y cride :
« Aquelos que m'attraparan,
» Se maridaran
« Ounqan ! ! »

Et toutos de courre sur elo,
Et toutos de l'atenje lèou,
Et toutos de touca soun bèl demantal néou,
Et soun bèl coutillou de telo.

Cependen, doun bèn qu'al mitan
D'aquelos fillos tan laougèros,
Tan jouyouzos, tan ritchounèros,
Batisto, mut, soupire tan ?
La nobio és poulido pourtan !
Es-qué Jouzèt lou sènt boudro nous fa coumprene
Qu'à l'amou, trop balen, nou rèsto res a prene ?
Oh ! nou, fillo qu'és en defaou

Nou porto pas lou froun tan haou.
Quas nobies! nou se fan jamay nado jouïno;
A lous beyre tan frets et tan endiférens
On lous creyo de grandos gens!

Oh! cé-qu'al foun de la coulino,
Dins aquel poulit oustalet
oun bezès un pichou balet,
Damoro l'abuglo orphelino,
Fillo d'un ancien beteran.
Et bous cal dire qu'arunan
La jouyno et tendro Margarido
Del mayne èro la pu poulido,
Et Batisto èro soun galan.
L'amou, boyme, lous coucoulâbo.
L'aouta per és se preparâbo.
Mais un jour, un fléou de l'estiou,
Un mal à qui res nou rezisto,
La picoto, ou lou sarranpiou,
A la nobio prenguèt la bisto.
Tout cambièt à la bouès d'un pay pugnastre et dur;
L'amou restèt damb'es, mais noun pas lou bounhur:
Persecutat ches el, léou partisquèt Batisto;
Et dezunpèy tres jours tournat,
Per un bri d'or que ll'an dounat,
Lou bachi seduit, entraynat,
Que damb'Angèlo se marido,
Pensan toujour à Margarido.

Tout d'un cot, la doünzelo crido:
Catin, Trèzo, Magna, Catoun,
Baci Jano la torto! Alors prèt d'uno foun,
Uno fenno, pes ans blanquido,
Parey debat dus amourès.

Toutos li bolon à trabès,
Coumo s'abion d'alos as pès.
Cé qué Jano la tourtejayro
És uno aymablo debinayro,
Dit la bouno abanturo et digun nou s'en plan :
A l'uno proumet un galan,
A l'aoutro un hurous maridatge,
As nobies un poulit maynatge;
Tout ço que dit arribo, al pun
Que jamay n'a troumpat digun.

Mais aqueste cot, la sourcièró
Pren uno figuro sebèro,
Et debat sous perpils clarets et blanquignous,
Sous dus èls semblon dus canous
Braquats sul nobie en bèsto bluyo,
Qu'ès plantat coumo uno estatuyo,
Et que bèn de milo coulous
Quand la bièillo sempiternèlo
De la noubieto pren la ma,
Damb'un brigal de carumèlo
Y fay la crouts, et dit : « Douma,
» Diou bolgue, faribolo Angèlo,
» Qu'en espouzan Batisto l'enfidèl,
» N'atges pas cruzat un toumbèl ! »
Et se tayzo; et las jouynos fillos
Besquèron de sous èls escapa dios grumillos.
Mais sur un pichou riou claret coumo d'argen,
Que podon dus glouts d'aygo troublo !
La noço, attristado un moumen,
S'afadis, saoutiquo, redoublo,
Lou nobie soul és palle coumo un mort;
Et las faribolos
Pel las caminolos

Ban coumo de folos
En sisclan pu fort :
« Las carréros diouyon flouri,
» Tan bèlo nobio bay sourti !
» Diouyon flouri, diouyon grana
» Tan bèlo nobio bay passa ! »

II.

Et pel la souffrenço magrido,
Mais bèlo coumo un angelet,
Atal se plagno Margarido,
Souleto dins soun oustalet :

» Es arribat, dibi zou creyre,
« Jano dunpèy tres jours nou me parlo plus d'el ;
« Es arribat et nou bèn pas me beyre !
« Et sat qu'és de ma ney l'estèlo ! lou sourel !
« Et sat que soulo, aci, dunpèy siès mes l'espéri !
« Que counti lous moumens dunpèy que me quitèt ;
« Oh ! que bèngue teni ço que me proumetèt,
« Per que posqui teni ço que li proumetèri.
« Car sans el, aci-bas, que faou ? quas plazes èy ?
« Lou mal bargo ma bito et me la ran affrouzo ;
« Jour pes aoutres, toujour ! et per jou malhurouzo,
« Toutjour nèy ! toutjour nèy !.....
« Que fay negre lèn d'el !...Oh ! que moun amo es tristo !
« Oh ! que soufri moun diou !...Couro bèn doun Batisto !
« Quand és à moun coustat al jour nou pensi plus !
« Qu'à lou jour ? un ciél blu ! mais Batisto a d'èls blus,
« Acos un ciel d'amou que per jou s'illumino,
« Un ciel tout de bounhur coumo lou de lassus ;
« Plus de chagrin ! plus de languino !
« Oublidi tout. Sourel, ciel, terro, prats, moutous,

« Quand Batisto me fay tres ou quatre pontons!
» Mais soulo, de tout me rapèli !.....
» Que fay Batisto doun? n'enten plus quand l'apeli?
» Bren de lèro, ranpan mourtillons pel gazoun,
» Per pas mouri, de soun aoubre ey bezoun!
» Oh! per pietat! que bèngue aleougi ma cadeno!
» Dizon qu'on aymo may quand on ès dins la peno;
» Et quand on ès abuglo doun!

» Mais, qui sat, beléou ma quitado!.....
» Malhurouzo! qu'èy dit! cadro bé m'enterra!.....
» Bou-diou, qualo negro pensado!
» Me fay poou, cassan lo! Batisto tournara!
» O! tournara! n'èy res à cregne!
» Me zou jurèt sur nostre segne;
» N'a pas pouscut beni talèou;
» És las; és bien malaou belèou;
» Belèou que soun co me preparo
» Quaouquo surprezo per tout-aro;
» Mais entendi quaouqu'un!... Oh! pas may de doulou!
» Moun co me troumpo pas! acos el! bachi lou!.....»

Et la porto se desiscleto;
Et la paouro Margarideto
Se lèbo, oubro sous bras, fay dus pas en aban,
Mais Paul, soun pichou fray, dintro soul, en cridan:
« Angèlo la nobio es passado!
» Ey bis sa noço, jou, la bas;
» Digo, ma so, perquè nou t'an pas enbitado?
» Gna que nous-aous que n'y sèn pas!

—« Angèlo espouzo! Paul, l'as bisto?
» Qual secret! digun n'a pouisat;
» Oh! parlo! quin es soun flançat!
—» Et ma so, toun amit, Batisto! »

L'abuglo pousso un crit et pas may nou respoun;
La blancou de la lèy s'esten sur soun bizatge;
Un glas, pezut coumo un gros ploun,
Toumban à la boués del maynatge
Sur soun co, lèou sans batomen,
Suspen sa bito un grand moumen;
Et la bachi semblan, prèt del drolle que plouro,
Uno bierges de eiro habillado en pastouro.

A la fi, lou noubial refrin,
La torno à soun negre chagrin.
—« Tè! lous ayres n'en reboumbisson!
» Ma so, lous entendes canta?
» Moun diou coumo se dibertisson!
» Se begnon aoumen t'enbita;
» Prendroy las caousos que me couzon,
» Tabé ma bèsto de couti;
» Qui sat! belèou bendran, n'espouzon
» Qu'à sèt houros doumo mati. »
Boun! zou sabi, dit Margarido,
Que la pensado moustre, à figuro negrido,
Torno mestreja tout d'un cot,
Et ten coutado, achi, coumo dins un estot.
—« Paul, counsolo-té! sèn de fèsto;
» Douma mati prendras ta bèsto!
» Mais, dacho-mé soulo un paouquet! »
Paul sort en fan al parranquet;
A peno estiflo sur la porto
Qu'on bey dintra Jano la torto:

—» Sento-bierges! quin calimas!
» Estoufi!.... Souy lasso!.... Espoussado!....
» Maïs tu, s'ès fredo! s'ès glaçado,
» Moun amigueto; soufres! qu'as? »
—» Oh! res; canton la nobio et jou lous escoutâbi!

« Et touto à moun bounhur, pensâbi
» Que moun tour bendro léou tabé;
» A pasquetos, zou sabes-bé!
» Tas cartos nou soun pas menturos,
» M'an debinat tan d'abanturos!
» Que toun sabé sara bantat,
» Quand lou beyran à moun coustat!
» Et Batisto, qu'en dizes? crezi
» Que diou bien li tarda! me semblo que lou bezi! »
Jano, en fremin, li pren la ma :
—« Ma fillo l'aymes trop! te blaymi!
« A tan creyre al bounhur cal pas s'acoustuma;
» Bay! crey-mé, prègo diou de nou pas tan l'ayma! »
—« Jano, may prègui diou may l'aymi!
» Mais n'es pas un pecat, es-bé toutjour per jou?..... »
Jano nou respoun plus; tout es dit; aco prou.

A l'espouèr, tout à fèt, aro soun co se barro;
Per troumpa la bièillo, se sarro
Debat un ayre tout counten;
Que li parlen plèjo, bèl ten,
Rits à tout la paouro maynado!
La bièillo boymo és embouymado;
Talomen, qu'èn sourtin al toumban de la nèy,
Dit : nou sat res, la saoubarèy!!

Paouro Jano la fatchillèro,
Aro que zou boudros nou la s'ès pas sourcièro!
Et belèou qu'al mati, quand abios lou co plé,
Las estado sans zou boulé!

III.

De la campano, anfin, naou pichous truts s'entendon;
Et l'aoubo blanquignouzo, arriban lentomen,

Bey que, dins dus oustals, dios filletos l'attendon
Bien differentomen.
L'uno, Rèyno d'un jour, de flaturs s'embirouno;
Boto sa crouts et sa courouno;
D'un gros bouquet floco soun sé;
Et se palayzo, et se poumpéune,
Et se miraillo dan plazé.
L'aoutro, abuglo, dins sa crambeto,
N'a ni courouno ni bouquet;
Mais, en placo, à tastous, bay prene quaouseoumet
Que sat al foun d'uno tireto,
Et per debat soun juste en bèl cocolico,
Zou sarro, en fremin, sur soun co.

Aquelo, beziado, laougèro,
Al brut des poutous
Et de las cansous
De bint galistrous,
Oublido de fa sa prièro.

L'aoutro, lou froun mouillat d'uno fredo suzou,
Junis sas dios mas, s'aginouillo,
Et dit tout bas, penden que soun fray desfarrouillo,
« O moun diou, perdouno-mé-zou!! »

Et part; et la jouyno orphelino
Que soun fray meno pel la ma,
Cats à la glèyzo, à la sourdino,
D'un ayre tranquille, camino;
Un aoudou de laourè, que la fay frissouna,
Souben la bèn enbirouna;
Al cièl d'anèy rés enquèro daourejo,
Lou ten s'és encrumit; brumejo.

Proche d'aquel poulit castèl,
Claoufit de tros de bièllo architecturo;

De merbèillos de la naturo,
Et floucat d'un noum tan bèl;
Uno gleyzeto, presque nudo,
Al pé d'un roc és assetudo;
Touto glouriouzo d'ennarta
May que la gareno jalouzo,
Soun biscle benezit, frizat del ben d'aouta,
Et sa pungiriquo crumouzo
Oun la brezago bay canta.

« Paul, finis dan toun rigo-rago!
» Dit la bierge, oun sèn? Me semblo que mountan;
—» Et nou bezes pas qu'arriban!
» N'entendes pas canta sul clouchè la brezago!
» Oh! lou bilèn aouzèl! porto malhur pas bray?
» T'en soubenes ma so, quand nostre paoure pay
» Dizio, la nèy que lou beillâben:
« Té! pichouno, souy bien malaou!
» Gardo bien Paul aoumen! car senti que m'en baou! »
» Plourabes, et tabé, jou tabé, touts plourâben!
» Ebé sul teoule, alors, la brezago cantèt,
» Et nostre pay tout mort, aci, tè! se pourtèt.....
» Ay! m'embrasses trop fort! m'estoufés Margarido!
» Intro! la noço bay beni;
» Trambles! te bas estabani! »
En efèt, n'en pot plus; l'abuglo és estarido;
La cordo que soun fray, tan fort, bèn de touca.
La fay fremi, la fay sousca.....
Tout d'un cot reculo espaourido;
Mais Paul, que l'estiro pel bras,
La fay marcha quatre ou cinq pas:
Et quand, debat sous pès, la malhurouzo fillo,
Sen craqua lou laourè, daban lou sent-oustal,
Et que rasco, del cat, tandis que Paul babillo,

La courouno de canetillo
Que penjo à l'arcèou del pourtal;
Se couney plus; res nou l'arrèsto;
Intro coumo s'anâbo à fèsto;
Et dins la bièillo glèyzo, oun se sarron sans brut,
Léou touts dus an disparesqut.

Anfin, la campano,
As truts del batan,
Lanço, en brounzinan,
Soun tindomen noubial sul roc et dins la plano.
Aro fay jour, fay sourel, amay plèou;
Digun cependen n'es loungayne;
Touto la noço arribo lèou,
Damb'elo, entraynan tout lou mayne.

Cal bé que de troumpa nou rande pas hurous,
Puisque Batisto, al miey d'un trioumfe tan dous,
Mut coumo un intener, triste commo la bèillo,
Nou saounejo qu'as mots terribles de la bièillo.
Per Angèlo, nou penso à res plus qu'à sa crouts;
Estre nobio, aco tout per elo, et l'estourdido
Sen espoumpa soun co, quand enten dire à touts:
Ah! qu'és poulido! qu'és poulido!!
Cependen cal se mestreja,
Car la messo se dit deja;
Lou prèste ès à la sento-taoulo;
L'anèl és benezit et Batisto lou ten;
Mais aban de lou mètre al ditou que l'aten,
Cal que prounounce uno paraoulo.....
Es dito, mais taléou, del coustat del dounzel,
Uno bouès counescudo a cridat: acos el!!
Et tout d'un cot, as èls de la noço interdito,

Lou coufessiounal s'oubro et l'abuglo n'en sort.
« Tè Batisto, sa dit, perqu'as boulgut ma mort,
» Qu'à ta noço moun sang serbe d'aygo benito ! »
Et tiro un coutèl sans trambla ;
Mais, sans douto, qu'abio soun ange per escorto :
Car sa doulou fusquèt tan forto,
Qu'al moumen de se coutela,
Toumbèt morto.

Et lou sero, aoulot de cansous,
Lou *de profundis* se cantâbo ;
Uno cacho dambé de flous,
Al cementèri se pourtâbo ;
De filletos, toutos en blan,
L'accoumpagnâbon en plouran ;
En lot non parressio lou rire,
Al countrari, cadun, aro, semblâbo dire :

« Las carréros diouyon gemi,
» Tan bèlo morto bay sourti !
» Diouyon gemi ! diouyon ploura !
» Tan bèlo morto bay passa ! ! »

EXAMEN CRITIQUE

DES ANTIQUITÉS DE NÉRAC.

PAR F. JOUANNET.

18 JUIN 1835.

MESSIEURS,

LORSQUE naguère encore je vous entretenais des inscriptions de Nérac, et de quelques autres marbres relatifs au règne éphémère des deux Tetricus, aucun de vous n'aurait imaginé, qu'après avoir été pendant deux ans un sujet de controverse entre les antiquaires du midi, ces mêmes inscriptions tomberaient tout à coup dans le domaine judiciaire, et fourniraient matière à une grave accusation. Il en est pourtant ainsi. Tandis que l'Institut s'inscrivait en faux contre ces monuments, qu'en même temps une Société savante s'empressait de les acquérir, et que devant vous j'exprimais des doutes sur leur authenticité, la petite ville de

Nérac, trop fière peut-être de l'origine que lui donnaient les marbres en question, accusait de oustraction l'homme qu'elle avait chargé des fouilles, et lui intentait un procès comme coupable de l'avoir dépouillée de ses titres de gloire.

Je ne crois point à la soustraction ; il me semble même qu'elle était impossible. Au reste, dans l'examen auquel je vais me livrer, je n'ai rien à dire qui concerne la partie litigieuse de cette étrange et déplorable affaire.

Les inscriptions de Nérac relatives aux Tetricus, et celles que l'on a dites trouvées près de Grisoles sont-elles authentiques? Telle est, Messieurs, la question que je vais examiner, avec la même impartialité que si j'ignorais encore le jugement qu'en a porté l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Pour le faire avec plus de clarté, j'exposerai d'un côté les motifs de croire, de l'autre les raisons contraires.

Voici les premiers :

1.° Le lieu même où les découvertes ont eu lieu ;

2.° La manière dont elles ont été faites ;

3.° L'accord parfait de ces monuments entre eux, bien que trouvés dans différents endroits, à des époques différentes ;

4.° Le peu de fondement qu'aurait contre l'authenticité des inscriptions dont il s'agit le silence de l'histoire ;

5.° Le style de ces inscriptions ;

6.° L'impossibilité morale de leur fabrication moderne;

7.° Enfin, la bonne foi qui répugne à soupçonner la fraude, sur-tout quand celle-ci semble n'offrir aucun espoir raisonnable de gain.

Permettez-moi, Messieurs, de développer ces motifs sans les affaiblir.

Le lieu des découvertes. — Plusieurs de ces monuments ont été découverts dans la garenne de Nérac, au milieu de ruines dont les murs, les mosaïques, les débris de pavés et de toiture, enfin tous les matériaux, leur appareil et leur emploi, appartiennent évidemment à une époque romaine, qu'on peut sans anachronisme rapporter au siècle des Tetricus. Si ces ruines reposaient sur des substructions d'un âge encore plus reculé, c'est une présomption de plus en faveur des inscriptions, puisque l'une d'elles mentionne la restauration de quelque grand édifice. Enfin, un de ces marbres s'est rencontré dans les mêmes ruines, sous un fragment de rocher; un autre, sur le coteau qui domine le vallon, au milieu de débris du même âge que les premiers. Enfin, quelle que soit la véritable origine de ces inscriptions et de quelques autres relatives aussi aux deux Tetricus, mais qu'on a dites trouvées tantôt à St. Rustic, tantôt à Grisoles, tantôt au port Sainte-Marie, du moins ces variantes n'indiquent-elles que des lieux déjà connus pour renfermer des traces romaines.

La manière dont ces découvertes ont eu lieu. — C'est en plein jour, sous les yeux de témoins dignes de foi, par des personnes honorables que l'autorité municipale avait elle-même choisies.

L'accord parfait des inscriptions entre elles. — Toutes déposent des mêmes faits, ou si quelqu'une en mentionne qui lui soient particuliers, ceux-ci ne contrarient en rien les autres. A la vérité les premières inscriptions trouvées à Nérac parurent d'abord n'offrir que des énigmes sans mot ; mais divers marbres découverts plus tard dissipèrent l'obscurité, il ne fut plus permis d'hésiter sur le sens à donner aux premiers. Comment concilier pareil accord avec l'idée d'une supposition frauduleuse?

Le silence de l'histoire. — L'histoire, presque muette sur le règne des deux Tetricus, mentionne seulement les victoires du père, le siège et la prise d'Autun, la pacification des Gaules, l'association du jeune Tetricus à la puissance de son père ; mais elle ne nous dit rien de l'alliance de celui-ci avec la sœur de Claude-le-Gothique, des monuments civils et religieux qu'il érigea, de l'apothéose de Néra, du sénat gallo-romain, de l'organisation administrative des Gaules. Est-ce une raison suffisante pour douter de toutes ces nouveautés? Non, vous dit-on. En effet, combien de faits ignorés des historiens n'en ont pas moins existé! Combien sont maintenant admis comme authen-

tiques, qui seraient encore inconnus sans le témoignage des inscriptions ! Quand on sait que Claude ne troubla point Tetricus dans son usurpation, leur parenté ne devient-elle pas très-probable ? Banduri n'a-t-il pas cité une médaille portant d'un côté la tête de Claude, et de l'autre celle de Tetricus ? L'apothéose de Néra, fait qui n'aurait rien que de conforme aux usages alors reçus, n'est-elle pas d'ailleurs attestée par un médaillon d'or ? Enfin, si l'administration établie par Tetricus dans les Gaules a une physionomie toute moderne, n'est-il pas moralement possible que l'idée lui en soit venue, comme elle est venue à d'autres après lui ?

Le style des inscriptions et des bas-reliefs. — Refuser à ces inscriptions l'authenticité, parce qu'elles présentent des incorrections ou des bizarreries, c'est oublier l'époque à laquelle elles furent gravées. Personne encore n'a imaginé de contester l'antiquité de cette foule de petits bronzes frappés sous le même règne, et qui n'ont de remarquable que leur étrange barbarie : Œdipe, lui-même n'expliquerait pas leurs légendes. On rejette ces énigmes sans mot, sur l'ignorance des monétaires ; pourquoi n'imputerait-on pas aussi à l'ignorance des graveurs ce que les inscriptions dont il s'agit présentent de bizarre ? Au reste on ne doit pas ranger parmi ces bizarreries les titres pompeux donnés aux deux Tetricus dans ces in-

scriptions. Ne sait-on pas que tous les usurpateurs qui ont régné dans les Gaules, quelquefois seulement un jour ou deux, prenaient aussitôt tous les titres que portaient les empereurs ? Ils singeaient la cour impériale. Quant au style des bas-reliefs, tous ceux qui les ont vus s'accordent à y reconnaître le faire antique.

L'IMPOSSIBILITÉ MORALE D'UNE FABRICATION MODERNE. — Nérac n'a, de mémoire d'homme, possédé sculpteur assez habile pour exécuter le monument sur lequel est représenté le second triomphe de Tetricus, ni antiquaire assez instruit pour imaginer les inscriptions dont ce marbre est couvert.

LA BONNE FOI NE PERMET PAS DE SOUPÇONNER ICI LA FRAUDE. — Nul ne ment sans espoir de profit. Or, quel bénéfice espérer des marbres trouvés dans les fouilles ? Ils passaient aussitôt de la main des trouveurs dans les archives de la commune. Les marbres étrangers aux fouilles, mais qui figurent dans cette série de monuments de la même époque, ne pouvaient pas plus que les premiers fournir matière à des spéculations frauduleuses. En effet, quel artiste, quel antiquaire aurait été assez ennemi de ses intérêts, pour se constituer en frais immenses, sans garantie du placement des objets fabriqués, sans certitude d'en obtenir un prix proportionné au travail ? Dira-t-on que le sot orgueil d'avoir mystifié le public et quelques savants, lui aurait paru un assez

digne salaire de ses peines ? Mais dans un siècle aussi positif que le nôtre, s'il est des hommes qui, au hazard d'être découverts, osent jouer leur réputation, c'est dans l'espoir d'un gain plus solide qu'un stérile plaisir, plus réel qu'un puéril hochet de vanité.

Tels sont, Messieurs, les motifs qui semblent militer en faveur des monuments en question. Je ne crois pas les avoir affaiblis. Il me paraît, au contraire, que dégagés de tout étalage d'érudition, resserrés dans un petit cadre, et réduits à la plus simple expression, ils n'en deviennent que plus spécieux, Mais suffisent-ils pour mettre hors de doute l'authenticité en faveur de laquelle on les invoque? Je ne le crois pas.

Revenons sur ces différents motifs.

L'authenticité d'une inscription ne se déduit pas seulement des lieux où elle a été trouvée, des débris qui l'accompagnaient, du nombre et de la moralité des témoins de la découverte. Toutes ces circonstances environnantes, sont très-propres certainement à constater la véracité de cette découverte; mais elle ne nous apprennent rien sur l'antiquité du monument. C'est la pierre qu'il faut interroger; elle seule peut répondre.

Mais si les lieux d'où proviennent ces inscriptions, si la moralité bien connue des témoins qui les ont retirées des fouilles ne suffisent pas pour constater l'authenticité, n'accordera-t-on pas du

moins ce pouvoir à la parfaite correspondance des inscriptions entre elles? Cette autre considération serait sans doute du plus grand poids, s'il s'agissait de monuments découverts dans des endroits assez éloignés les uns des autres pour qu'on ne pût soupçonner aucune identité entre les mains qui les ont gravés, si sur-tout les faits nouveaux mentionnés sur ces marbres n'étaient pas en contradiction manifeste avec l'histoire; mais qu'elle valeur accorder à la concordance de marbres qui offrent, comme je me propose de le démontrer, des caractères tout opposés.

On insiste, et l'on prétend qu'on ne peut objecter, contre l'authenticité des inscriptions dont je vous entretiens, le silence de l'histoire. Non, mais on est fondé à lui opposer son témoignage. Ainsi, que Trebellius Pollion qui fut, comme on l'a judicieusement observé, plutôt le panégyriste que l'historien des Tetricus, n'ait cependant rien dit de leurs plus beaux titres de gloire; que, presque contemporain des faits, il ait pourtant passé sous silence la fondation de cinq colonies et de dix villes, l'érection de trente-un temples, la restauration de sept grandes routes, les fortifications de trente-trois villes frontières, etc. : tout étrange que soit pareil silence de la part d'un homme dont le grand-père avait été l'intime ami de Tetricus fils (1), néanmoins, à la rigueur, on

(1) *Narrabat avus meus hunc sibi familiarem fuisse.* (Trebb Poll. De Tetrico juniore.)

peut le concevoir; les panégyristes comme les historiens ne savent pas tout, et ne peuvent pas tout dire; mais l'histoire, malgré son mutisme, en a dit assez pour rendre au moins très-suspectes et la part de Tetricus à la défaite des Goths en Illyrie, et l'administration libérale établie par ce prince dans les Gaules, et l'existence contemporaine d'Aix-la-Chapelle sous le nom *d'Aquis-Granum.*

Quant au style des inscriptions ou des bas-reliefs, on n'en peut raisonnablement déduire aucune induction favorable à ces monuments. En effet, de la profonde ignorance des monétaires de l'époque, on n'est pas en droit de conclure qu'alors pareille absence de lumière se trouvait aussi chez tous les graveurs sur pierre. Il est plus rationnel de croire que les inscriptions destinées à transmettre aux générations à venir les événements mémorables d'un règne, étaient au moins surveillées par l'autorité; elle avait trop d'intérêt à ce qu'on ne dénaturât pas ses actes. C'est ainsi que, pour conserver son crédit, la même autorité surveillait la fabrication des monnaies d'or et d'argent. Aussi les médailles précieuses et les médaillons du règne de Tetricus sont-ils exempts des bizarreries et du mauvais goût qui souillent la plupart de ses petits bronzes. Qu'on attribue à l'ignorance le style, la lettre, les sigles, et la ridicule ponctuation des premières inscriptions

sorties des fouilles pratiquées dans la garenne de Nérac, je le conçois ; mais alors que devient leur authenticité, si par ce mot on entend avec nous une réunion de motifs certains de juger, assez puissante pour ne laisser aucune place au doute? Nous le demandons; mais les personnes mêmes qui ont défendu avec le plus de chaleur ces marbres suspects, n'y voient plus aujourd'hui que des essais malheureux jetés au rebut. Resterait donc le style des bas-reliefs. Les connaisseurs, nous dit-on, s'accordent tous sur l'incontestable antiquité de leurs sculptures. J'oserais être d'un avis contraire, s'il s'agissait du fameux médaillon de marbre déposé à la mairie de Nérac. Vous savez déjà, Messieurs, ce que l'on doit penser de son mérite comme ouvrage de l'art, et de sa valeur comme témoignage des faits qu'il atteste. Si ces connaisseurs n'ont constaté que l'antiquité du monument triomphal, je ne puis ni admettre, ni repousser leur suffrage, je n'ai pas vu ce marbre; mais je pourrais m'informer s'ils ont aussi constaté que les inscriptions dont il est couvert ne seraient pas postérieurs aux reliefs? De même tout en admettant, si on le veut, l'impossibilité morale d'une fabrication moderne, pour les inscriptions déterrées à Nérac, on doit cependant convenir que la fraude a pu avoir lieu à une époque antérieure. Le mensonge n'est-il pas aussi vieux que le monde? N'y a-t-il pas des inscriptions, même vraiment an-

tiques, qui n'ont d'autre authenticité que celle de leur âge?

Vous le voyez, Messieurs, on n'invoque en faveur des monuments dont je discute la valeur, que des présomptions beaucoup plus faibles que celles qui s'élèvent contre eux. Soumettons maintenant tous ces marbres à un examen plus approfondi.

Parmi les faits qui les concernent, il en est un qui domine tous les autres. Plusieurs de ces inscriptions ont été connues long-temps avant les fouilles de Nérac; la longue inscription encadrée *Diti patri.....*, qu'on prétend avoir été suspendue dans l'église d'un couvent depuis long-temps supprimé; la plaque sur laquelle figurent d'un côté quatre têtes, et de l'autre la dédicace d'un temple à Neptune, monument qu'on a fait voyager pendant plusieurs années de St. Rustic à Bordeaux, puis de Bordeaux je ne sais où, et enfin à Toulouse; le marbre triomphal, qui fut, dit-on, transporté à Nérac antérieurement à la révolution : tous ces monuments ont vu le jour avant même qu'on soupçonnât les antiquités qui dormaient sous les jolies promenades de Nérac. Je sais qu'on a varié sur les circonstances que je viens de rappeler, mais on s'est accordé et l'on s'accorde encore sur l'antériorité de leur découverte.

Maintenant, je le demande, comment se fait-il

que ces monuments depuis long-temps déterrés n'aient frappé les yeux de personne? Comment une inscription exposée à tous les regards dans une église, n'a-t-elle appelé l'attention d'aucun voyageur, d'aucun curieux, d'aucun antiquaire? Par quelle suite d'événements mystérieux, tous ces monuments se sont ils trouvés réunis dans les mêmes mains? Nous le saurions si M. Chrétin, auquel nous devons la connaissance de ces marbres, n'avait pas promis de garder le secret, et de ne point révéler la source d'où lui sont venus tous ces trésors. La discrétion de cet artiste peut n'avoir rien que d'honorable pour lui; la foi du secret est toujours sacrée : mais que penser du silence que garde le premier détenteur? Comment, il voit un honnête homme accusé; d'un mot il ferait tomber l'accusation, et il ne le prononce pas! A la vérité, comme nous il pense peut-être que l'accusation n'en sera pas moins reconnue mal fondée; mais il eût été à désirer pour lui que ce fût d'après sa déclaration. Une seule chose peut, je ne dirai pas justifier, mais expliquer son silence; c'est la conscience qu'il aurait de la véritable valeur de ces monuments, qu'il a pourtant livrés comme authentiques. On serait tenté de croire qu'au premier bruit des inscriptions découvertes à Nérac, désir lui vint de mettre en lumière des marbres que jusqu'alors il avait prudemment laissés dans l'oubli. Je le soupçonnerais

même d'y avoir mis de la malice. Remarquez en effet, Messieurs, comment se sont succédées les publications. La seconde expliquait la première, elle était à son tour élucidée par la troisième, celle-ci par la quatrième, et de même jusqu'à la dernière. Ainsi, tandis que MM. Dumège, Chaudruc, Vitet et moi, nous interprétions ces marbres, l'inconnu semblait attendre dans l'ombre nos explications, pour les confirmer ou les démentir, et dans tous les cas pour rire à part soi des tortures auxquelles il nous soumettait.

Mais laissons les conjectures et revenons aux inscriptions elles-mêmes; c'est toujours là qu'il faut revenir quand on cherche de bonne foi la vérité.

Pour juger de l'authenticité d'une inscription, la saine critique nous dit de consulter la lettre, le style, les usages admis à l'époque, et de discuter les faits avec d'autant plus de sévérité, que ces faits sont plus importants et moins connus.

Au temps de Tetricus, vers le milieu du troisième siècle, la lettre était presque carrée, surtout les D, les P, les M; l'O n'était point ellyptique, mais circulaire; or, dans les inscriptions dont il s'agit, toutes les lettres sont très-allongées. Les V se terminaient inférieurement par un trait carré; dans presque toutes nos inscriptions, la base de cette lettre est aigue, telle que nous la figurons encore aujourd'hui. On ne peut pas dire

que la multiplicité des mots à insérer dans chaque ligne, força le graveur de donner à ses lettres une forme plus étroite : en effet, la première ligne de quelques-unes de ces inscriptions lui laissait toute latitude ; cependant ces mêmes lignes en plus gros caractère se composent aussi de lettres allongées. Les R à panse étroite, dont la queue sinueuse se prolonge au loin sous les lettres suivantes, n'appartiennent point au troisième siècle ; nous les voyons pourtant figurés ainsi sur nos inscriptions. Quelle que soit la date d'une inscription, on remarque toujours entre les caractères qu'elle présente une parité de formes et de goût qui donne, pour ainsi dire, le cachet de l'époque ; dans celles-ci vous trouvez des lettres et des sigles de tous les temps. Plusieurs de ces marbres, entre autres la longue inscription *Diti patri*, la dédicace d'un temple à Neptune, *Neptune deo maximo, etc* ; le sénatus-consulte du monument triomphal, et quelques-unes des autres inscriptions qui l'accompagnent : tous ces monuments écrits se font remarquer par un anachronisme de forme plus étrange encore que ceux dont je viens de parler. Ces longs I dont la tête au lieu d'être carrée se termine en griffe, la haste des B, des D, des E, terminée aussi de la même manière sur la plupart de ces inscriptions, voilà autant de bizarreries modernes, que nous n'avons encore trouvées que dans les manuscrits postérieurs

au onzième siècle. En les voyant figurer ici sur des marbres découverts en différents lieux, et les voyant au milieu d'inscriptions auxquelles leur lettre allongée donne un air de famille qu'il est facile de reconnaître, n'est-on pas tenté de les attribuer à la même main ? Quelle est cette main ? Nous l'ignorons et l'ignorerons probablement toujours. Si nous étions convaincus de l'authenticité de ces marbres, nous dirions qu'au temps de Tetricus les graveurs en lettres étaient probablement assez rares, et que le même artiste pût être successivement appelé à Nérac, à Grisoles, à Sainte-Marie, que sais-je, en vingt endroits différents. Mais où prit-il son alphabet, ces lettres étrangères à son époque, et qui devaient revivre plusieurs siècles après lui ? Je serais, même dans l'hypothèse, fort embarrassé de le dire.

Je le serais encore plus s'il me fallait concilier les faits mentionnés sur ces marbres, avec ceux que nous a transmis l'histoire. En effet c'est pour la première fois qu'on entend parler d'un sénat gallo-romain, de patriciens, de chevaliers Gaulois, de ce gouvernement mixte, libéral et presque populaire, improvisé par Tetricus dans la Gaule, dans un pays qui n'avait encore rien vu de pareil, et qui depuis n'aurait conservé d'autre souvenir d'une telle organisation que le marbre de Nérac. Mais n'est-il pas possible, dit-on, que ce système politique soit tombé dans la tête de Tetricus ?

Non, une idée aussi complexe, qui ne peut naître que de l'expérience des siècles, d'une suite de révolutions, d'une foule d'essais par lesquels passent nécessairement les peuples avant d'obtenir du maître de telles concessions, n'a pu tomber dans la tête de Tetricus. Mais je veux qu'il l'ait eue, j'accorde même qu'il ait conçu la pensée de réaliser un pareil rêve en faveur de ses sujets. En aurait-il eu le pouvoir ? Comment établir sa chimère et soumettre à la même unité d'administration l'Africain, l'Espagnol, le Gaulois, l'Anglais, le Germain, tant de peuples indociles qui différaient pour la langue, les habitudes, les mœurs et les intérêts matériels ? Comment opérer cette révolution toute pacifique, sous les yeux d'une armée turbulente, pour qui le pillage et la guerre étaient devenus un besoin ? Tetricus aurait-il oublié que ces mêmes soldats qui lui avaient jeté la pourpre pouvaient la lui arracher? Le monument triomphal nous apprend, il est vrai, que les troupes de terre et de mer avaient été ramenées par ce prince à une discipline sévère; mais l'histoire nous montre ce même Tetricus, réduit, un an plus tard, à se jeter aux pieds d'Aurelien, et à lui livrer ces mêmes légions que nous voyons si bien disciplinées dans l'inscription de Nérac. Horrible nécessité! Il les fit égorger, pour n'être pas égorgé par elles. Avouons-le, cet acte et le mot de Tetricus à Aurelien, *Eripe me*

his, *invicte*, *malis*, donnent un bien éclatant démenti au marbre de Nérac.

Mais il est une objection plus forte contre l'authenticité du monument triomphal. Elle a été soulevée par un des plus habiles antiquaires de notre époque, par M. Haze. Ce savant a remarqué un fait échappé à la sagacité de tous ceux qui ont parlé des antiquités de Nérac, c'est que le nom *d'Aquis-Granum*, donné à Aix-la-Chapelle dans une des inscriptions du marbre triomphal n'était pas connu au temps de Tetricus. Nul itinéraire, nul historien, nul monument, nulle inscription antérieure à Charlemagne n'en a fait mention. Eginhard est le premier chez lequel on trouve Aix-la-Chapelle désigné sous ce nom, et il en fait toujours un nom composé, *Aquæ Grani*, les eaux de Granus. Quel était ce *Granus?* Nous trouvons la réponse à cette question dans le discours que Charlemagne lui-même adressa aux grands de sa cour, le jour où Léon III consacra la basilique d'Aix-la-Chapelle. « Vous savez, » leur dit-il, comment étant allé chasser, suivant » mon usage, à l'endroit que ses sources d'eau » chaude ont fait nommer *Aquis*, égaré dans la » forêt et séparé de mes compagnons je découvris les thermes et les palais jadis bâtis par » Granus, prince romain, frère de Néron et » d'Agrippa. Les murs démolis par le temps » n'offraient plus que des ruines désertes, des

» débris dont les buissons et les halliers s'étaient
» emparés. J'ai rétabli le tout au lieu même où,
» m'étant arrêté au milieu des bois, je décou-
» vris les sources d'eau chaude..... etc. »

Dans le reste de son discours, Charlemagne ne donne point à la ville le nom *d'Aquis-Granum*, il lui conserve son ancien nom *d'Aquis*. En rapportant ce discours, avec quelque doute sur son authenticité, Lemire, auteur d'une diplomatique estimée (1), remarque que personne encore n'avait parlé de ce prétendu *Granus* (2). Mais il suffit de le voir frère de Néron et d'Agrippa, pour reconnaître aussitôt une fable populaire et locale, dont Charlemagne put être dupe. Or, une fable accueillie par un prince, passe aussitôt pour vérité chez les courtisans. Depuis long-temps la postérité a relégué Granus chez les êtres imaginaires. Remarquons en passant que si Lemire doute de l'authenticité du discours de Charlemagne, c'est uniquement parce qu'il y voit mentionnés des titres, des dignités inconnues à l'époque. Avec le même esprit de sagesse, admet-

(1) *Miræi opera Diplomatica et historica, Bruxellis*, F. Foppens 1723. 2 V. Lemire écrivait au seizième siècle.

(2) Quelques géographes modernes, avertis sans doute que Néron n'eut pour frères ni Agrippa ni Granus, ont fait de celui-ci un officier de Trajan, et l'ont nommé *Serenus Granus;* autre rêve. Il eût été plus raisonnable de voir dans *Granus* un nom sous lequel Apollon fut adoré.

trait-il aujourd'hui le sénat, les patriciens, les chevaliers et les espèces de *missi dominici* de Tetricus? Il est permis d'en douter.

Il me reste à dire un mot de la plaque aux quatre têtes, trouvée, a-t-on dit, près de Grisoles. On veut qu'elle prouve l'apothéose de Néra, et l'accord pacifique établi entre Claude-le-Gothique et les deux Tetricus; mais aucun de ces personnages n'est nommé dans l'inscription. En juge-t-on sur la ressemblance? Mais si l'on compare ces têtes à celles que nous voyons sur les meilleures médailles des trois princes, il est difficile de convenir de cette ressemblance. Quant à Néra, on devine son nom à la date de sa mort, telle que ce marbre la donne; c'est en effet la même date que celle qui nous est fournie par une des inscriptions de Nérac; mais il faudrait prouver d'abord que celle-ci est irréprochable; puis, chose plus importante, il faudrait constater que la courte inscription, placée entre le profil de la femme et la tête qu'on prétend être celle de Tetricus, est de la même date et de la même main que la ligne qui occupe le bord supérieur de la plaque. Or, les caractères de cette ligne sont inégaux, irréguliers, mal gravés; ceux de la petite inscription sont au contraire parfaitement alignés, droits, réguliers, tranchés nettement et carrément aux extrémités. Cette différence peut être l'effet du hasard; mais dans un examen critique je n'ai pas dû la passer sous silence.

Je viens de vous exposer les motifs qui militent pour, et ceux qui s'élèvent contre l'authenticité des inscriptions de Nérac. Maintenant le choix à faire entre les deux opinions ne saurait être douteux. En voyant d'un côté des probabilité du plus faible degré, des conjectures fondées sur des suppositions gratuites, des faits en contradiction manifeste avec l'histoire ; de l'autre, l'application consciencieuse des seules règles que nous ayons pour juger de la valeur des monuments écrits, je ne puis croire à l'authenticité de ces marbres. Mais, Messieurs, je n'ai point la folle prétention d'imposer mon opinion aux autres, je sais trop bien que mon suffrage n'est pas une autorité.

En terminant, permettez-moi de rassurer quelques amis de l'antiquité, qui m'ont paru craindre que le peu d'accord des savans entre eux, sur l'interprétation et l'authenticité des inscriptions de Nérac, ne portât quelque atteinte à la science, et ne diminuât le respect que nous devons avoir pour elle. Loin de là, l'erreur au lieu de nuire à la vérité l'aura servie. Des discussions auxquelles ces monuments ont donné lieu il sortira du moins une leçon utile, que je prends pour moi-même, et dont beaucoup d'autres pourront profiter : c'est qu'en fait d'inscriptions, il faut se défier des premières impressions, isoler la pierre de tout ce qui n'est pas elle, et n'y voir que ce que la saine critique peut admettre pour vrai.

Ce n'est pas la science qui trompe, elle éclaire; mais souvent les plus habiles se laissent surprendre, et quelquefois l'érudition nous égare.

RAPPORT

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS,

PAR LE MÊME.

6 Août 1835.

Messieurs,

Vous m'avez chargé d'examiner plusieurs carreaux en terre cuite, sortis des fouilles que MM. Laporte frères, ont pratiquées dans l'ancienne église de Saint-Siméon, en y établissant leur belle et utile école gymnastique. Je me suis acquitté de la tâche que vous m'avez imposée. Voici le résultat de mes observations.

Les carreaux en question se sont trouvés à environ un mètre en contre-bas du pavé actuel de l'édifice, et paraissent avoir fait partie d'un carrelage plus ancien. Plusieurs sont en tout semblables aux petits carreaux que nous employons au même usage dans nos constructions

les plus communes; mais il en est quelques-uns qui, fabriqués avec une certaine recherche, présentent différents dessins, et doivent avoir été employés dans les combinaisons symétriques de quelque mosaïque. Que ce mot de *mosaïque* ne vous en impose pas. L'ancien pavé de Saint-Siméon ne ressemblait point aux mosaïques dont, aux premiers siècles du christianisme, on décorait le sanctuaire et certaines parties des églises; on ne peut y voir que le grossier et dernier souvenir de cet usage beaucoup plus ancien. En effet, à Saint-Siméon chaque dessin occupait tout un carreau, et n'était point, comme dans nos églises primitives, le résultat d'une foule de petits cubes diversement colorés.

Les carreaux que vous devez au zèle éclairé de MM. Laporte frères, ont à peu près 127 millimètres de côté; leur pâte commune, assez mal corroyée, mêlée d'ailleurs de grains de quartz et de chaux carbonatée, est cependant assez bien cuite, d'un rouge pâle, et d'une dureté moyenne; quelques-uns sont en partie brûlés. En général leur fabrication est aussi imparfaite que celle des carreaux qui sortent maintenant de la plupart des usines rurales du département.

Je vous entretiendrai seulement de ceux de ces carreaux qui présentent quelques dessins, dessins peu variés qui se réduisent à sept, autant que j'ai pu en juger sur huit carreaux conservés entiers, et sur les débris de trois ou quatre autres.

1.er Dessin. — Une fleur de lis, de forme allongée et comparable à celle des fleurs de lis du quinzième siècle. Placée diagonalement elle a dû former l'angle d'un cadre ; sa longueur est de 150 millimètres.

2.me — Un oiseau, ailes déployées : sa pose diagonale indique aussi un carreau angulaire.

3.me — Un oiseau, près de déployer ses ailes : il occupe presque tout le carreau, et s'y trouve placé diagonalement.

4.me — Un cavalier casqué, tenant de la droite une épée, et de la gauche la bride ; il passe au galop de gauche à droite : il occupe presque tout le carreau.

5.me — Trois cercles concentriques, autour d'un point central. Le cercle le plus grand a 118 millimètres de diamètre ; le suivant, 84 millimètres ; le troisième, 45 millimètres ; et le point central, 15 millimètres. De cet assemblage résultent six cercles concentriques alternativement blancs et rouges, épais chacun d'environ 10 millimètres. Chaque angle du carreau est de plus orné d'un petit cercle de 20 millimètres de diamètre, ayant pour centre un cercle rouge et plein, de 5 millimètres.

6.me — Quatre cercles, un à chaque angle du carreau ; diamètre 56 millimètres, épaisseur du cercle 9 à 10 millimètres.

7.me — Un carré, terminé aux angles par une

fleur de lis allongée, mais ayant l'extrémité de ses feuilles latérales un peu recourbée en dehors. Un cercle rouge et plein, de 10 millimètres, est au milieu du carré.

Il serait facile, en combinant symétriquement ces sept sortes de carreaux, de composer un tableau assez convenable au pavé d'une église. Au centre serait une croix ainsi formée : pour croisillon, le N.° 5; pour chaque bras, le N.° 6; entre les bras, les N.os 2 et 3 opposés; pour encadrement, le N.° 4 répété; enfin, le N.° 7 répété, et le N.° 1 aux angles composeraient le cadre extérieur. Dans cet agencement, au milieu d'un cadre en fleur de lis, on verrait une croix écartelée de colombes, et entourée de cavaliers pour la défendre, enblême mystique qui n'est pas sans exemple.

Beaucoup d'autres combinaisons seraient possibles; c'est une raison pour nous de ne pas insister sur celle que nous venons d'indiquer. Nous remarquerons seulement que ce carrelage mosaïque, qui, dans notre hypothèse, formerait un carré de 895 millimètres de côté à cause des joints (1), paraît avoir alterné avec des carrés de même dimension, mais établis en carreaux ordinaires : la grande quantité de ceux-ci, comparée au

(1) Il aurait de côté 7 carreaux de 127 millimètres, ce qui ne ferait que 889 millimètres; mais dans un travail aussi grossier, on peut je crois accorder 6 millimètres aux joints.

petit nombre des autres, permet du moins la conjecture.

Les carreaux mosaïqués de St.-Siméon ne sont ni peints, comme on serait tenté de le croire au premier coup d'œil, ni émaillés comme quelques personnes l'ont pensé : les dessins qu'on y remarque sont de simples incrustations. Le moule portait en relief l'objet représenté, la terre en reçut l'empreinte, et dans cette empreinte on appliqua une argile fine, ayant la propriété de blanchir au feu; le carreau reçut ensuite un engobe ou léger vernis à l'alquifoux, et l'on enfourna. A la cuite le vernis a donné par endroits à l'argile blanche une teinte jaunâtre; mais partout où ce vernis a disparu sous le frottement des pieds, on reconnaît la véritable couleur de la terre. Les carreaux sans dessin furent aussi vernis. Sur les uns et les autres, quand on fait miroiter la surface qui était exposée au jour, on reconnaît encore les derniers vestiges de l'engobe.

Les incrustations des carreaux de St.-Siméon ne présentent, comme les silhouettes, que le trait périmétrique de l'objet, le reste est plein; seulement on voit, sur les ailes déployées et sur la queue des oiseaux, quelques traits parallèles placés là pour indiquer les plumes. Tout ce travail grossier est sans grâce et sans élégance. Le vernis de ces carreaux nous avertit qu'ils ne sont probablement pas antérieurs au quinzième siècle. Malgré leur

mauvaise fabrication, l'éclat que leur prêtait le vernis, et l'agencement des divers sujets devaient rendre ce genre de carrelage assez agréable à l'œil. L'âge que je crois pouvoir assigner aux carreaux dont je vous entretiens s'accorde avec l'architecture de l'édifice.

Je rapporterais volontiers à la même date quelques carreaux trouvés épars auprès de l'église Ste.-Croix; ceux qui ont été découverts en place à l'abbaye de la Sauve; d'autres reconnus à Bordeaux, soit dans l'ancienne église des templiers, soit dans la chapelle souterraine de St.-Seurin, où l'on en voit encore quelques-uns employés dans le pavé. Ces derniers sont d'un dessin plus régulier, mais le mode de leur fabrication est le même, et je crois m'être trompé en leur assignant autrefois une date plus ancienne que celle du quinzième siècle. Ainsi, à cette époque, les pavés incrustés furent de mode dans notre département, au moins pour le pavage des grands édifices.

Vous m'avez chargé, Messieurs, de vous rendre compte aussi de la découverte faite, il y a quelques semaines, d'une portion de l'antique enceinte de Bordeaux, aperçue en reconstruisant la maison qui forme l'angle de la Bourse et de la rue du Pont de la Mousque. J'ai malgré moi tardé à vous faire connaître le résultat de mes observations sur ce point; mais je n'en avais pas moins rempli la tâche que vous m'aviez imposée.

Quatre assises des fondations du mur antique ont été mise à nu au point indiqué, mais seulement sur la face extérieure de la construction : on n'a point entamé le massif, aussi les fouilles ont-elles été stériles en antiquités. Seulement un très-joli chapiteau a pu être arraché de la partie supérieure. Le travail en est remarquable et du bon temps. J'avais prié l'entrepreneur de le conserver pour le musée de la ville, offrant de lui payer la pierre et les frais ; il me l'avait promis, mais vaincu par les pressantes sollicitations d'un architecte de cette ville, il a fini par le lui abandonner, et ce précieux débris a été porté dans un jardin situé, je crois, près du *Sablonat*. Ainsi, l'amour des arts leur devient quelquefois nuisible. Comment des hommes de goût ne sentent-ils pas que disperser ainsi les antiquités d'une ville, c'est travailler à leur oubli ? Ce n'est certainement pas leur intention ; mais toutes ces petites conquêtes individuelles ont le même sort. A la mort de celui qui les fit, elles tombent dans le domaine des héritages, et n'arrivent pas à la troisième génération, sans que la pierre méprisée, mutilée, et employée comme pierre de libage, ne soit entièrement perdue pour les arts et pour l'histoire.

Le mur antique reconnu à l'endroit indiqué, l'a été sur une longueur d'environ 4 mètres ; il se prolonge sous la Bourse. A l'extrémité opposée,

il se lie à une tour à moitié engagée, dont la base repose aussi sur des fondements antiques; mais toute la construction extérieure de cette tour est moderne. Le seul objet recommandable sorti des fouilles, ce chapiteau qui aurait dû entrer dans le Musée de la ville, est d'autant plus regrettable qu'il est de la même pierre, du même style et du même faire que l'énorme et beau pilastre angulaire dont la base et le chapiteau furent trouvés l'année dernière, rue du Pont de la Mousque, dans le prolongement du mur antique, à deux ou trois pas de l'endroit même où s'est rencontré le débris que nous regrettons. Il m'a semblé que ce petit chapiteau, maintenant perdu pour nous, dut faire partie d'un ordre intérieur dans quelque grand édifice, dont l'énorme pilastre décorait le frontispice. J'ai déposé au Musée ce qui restait de ce beau pilastre : si l'autre débris eût eu le même sort, les hommes de l'art pourraient aujourd'hui reconnaître si ma conjecture est fondée ou non; mais la fatalité qui a ravi à l'histoire de Bordeaux tant de documents précieux, poursuit encore le peu qui en reste.

Les récompenses honorables que vous avez décernées à plusieurs entrepreneurs, doivent suffisamment avertir leurs confrères. Vous ne sauriez, Messieurs, donner trop de publicité à ces récompenses et à l'engagement que vous avez pris d'en décerner de pareilles à tous ceux qui conser-

veront à votre patrie quelque monument de son ancienne splendeur. C'est sur-tout quant ils ont à explorer quelque point de l'antique enceinte, qu'ils peuvent espérer des découvertes utiles. Partout où cette muraille n'a pas été complétement détruite, on est presque sûr de ne pas la fouiller en vain. C'est ainsi qu'au mois d'Octobre dernier, quand on a reconstruit la maison attenante à la Gallerie, rue Ste-Catherine, bien que les fondements antiques sur lesquels cette maison était assise eussent déjà été remués, cependant il en est sorti une statuette charmante, d'un style supérieur à toutes celles que nous avaient déjà fournies les ruines de Bordeaux.

Ce petit monument, haut de 0,250 sur 0,122, représente une femme assise, vêtue d'une large tunique et d'un ample manteau : elle a le pied gauche posé sur un marchepied. La tête et les bras manquent; mais le siège et ses ornements, la pose de la figure, les plis et l'ajustement des draperies, sont traités avec autant de grâce que de vérité. Cette jolie petite statue s'est trouvée enveloppée de ciment : un seul côté du siège paraissait, il aurait suffi pour faire juger du mérite de tout le reste ; mais l'ignorance n'a pas d'yeux, elle jeta ce morceau dans les décombres. Par bonheur un de mes amis l'en retira et me l'a remis.

Ce n'est pas seulement l'antique enceinte qui

renferme des monuments dignes d'être soigneusement recueillis, on en trouve même dans des quartiers éloignés de l'ancienne ville. J'ai acquis cette année une vingtaine de médailles de Posthume, de Claude-le-Gothique, et de Galien, trouvées près de la place Dauphine : dans le nombre, il est quelques revers assez rares. Près de Terre Nègre, un des ouvriers que j'employai autrefois à fouiller le cimetière Gallo-Romain de cette localité, a trouvé dernièrement et m'a remis un Mercure en bronze, haut de 0,140, auquel il ne manque que les mains, le pied droit, et une des ailes du pétase; la chevelure traitée avec recherche, le dessus du pétase couvert de petits ornements annonçent la décadence de l'art; mais la pose, le corps, le dos sur-tout, prouvent que l'artiste avait étudié les modèles du bon temps. Enfin, hors de Bordeaux, en face du port, sur la côte de Cénon, un laboureur a trouvé une médaille d'or, classée parmi les médailles rares; elle porte d'un côté la tête d'Antonia couronnée de chêne ou de laurier. On lit à la legende : ANTONIA AUGUSTA. Sur le revers, autour de deux flambeaux allumés, la pièce porte pour légende : SACERDOS DIVI AVGVSTI.

Les flambeaux et l'exergue témoignent que cette Antonia, épouse de Drusus et mère de Germanicus, était prêtresse d'Auguste.

Vous voyez, Messieurs, que m'étant proposé

seulement de vous faire le rapport dont vous m'aviez chargé, je me suis laissé entraîner à vous entretenir des autres antiquités que Bordeaux m'a fournies cette année. Vous m'excuserez et parce-qu'il s'agit de Bordeaux, et parce que les antiquités de votre patrie sont l'objet de mes études. Les mêmes raisons m'engagent à vous annoncer, et sans doute vous l'apprendrez avec plaisir, qu'un ecclésiastique instruit et zélé s'occupe maintenant de l'étude approfondie de nos monuments religieux.

Non seulement les monuments de ce genre sont de nature à jeter un grand jour sur l'histoire du pays, mais ils sont propres aussi à constater, bien mieux que tous les systèmes, la marche de l'art parmi nous à l'époque gothique, c'est-à-dire, de la fin du douzième au commencement du seizième siècle.

COMMUNICATION

FAITE A

L'ACADÉMIE ROYALE

PAR LE MÊME.

3 SEPTEMBRE 1844.

MESSIEURS,

J'AI l'honneur de mettre sous vos yeux un débris de casque en tôle, et deux pièces de monnaies que MM. Laporte frères offrent à l'Académie. Ces antiquités proviennent d'une fouille récente faite par ces Messieurs dans l'intérieur de l'église St.-Siméon. Le casque, mutilé et dégradé par le temps, ne paraît pas remonter à une époque antérieure au quinzième siècle. Des deux monnaies, l'une est un denier tournois du règne de Louis XIII, et n'offre aucun intérêt; mais l'autre pièce mérite votre attention. Elle est rare, et l'une des

premières frappées à l'époque où le second mariage d'Éléonore fit passer le duché d'Aquitaine dans la maison des Plantagenets. Cette monnaie anglo-gasconne date du règne de Henri II. Elle a été publiée par l'honorable M. Hainsworth, et gravée sous le N.° 64, planche 6 de son bel ouvrage intitulé : *Illustration of the anglo-french coinage.* Toutes les monnaies anglo-gasconnes de Henri II sont rares. Après nombre de recherches suivies avec constance et à grands frais pendant plusieurs années, M. Hainsworth n'avait pu s'en procurer que cinq ou six.

Celle-ci est un demi-denier d'argent mêlé de cuivre (3 arg. 9 alliage); elle porte d'un côté l'image de Henri II vu de face, la tête couronnée, une épée nue dans la droite : on lit à la légende, en caractères gothiques du douzième siècle : ENRIC. R. ANGLI. (*Henricus Rex angliæ*). Un grènetis demi-circulaire entoure extérieurement le personnage, et à la naissance de la couronne ce grènetis se rattache par un petit ornement à un entourage ogival et fleuroné, qui s'élève un peu au-dessus de la tête.

Au revers c'est une croix filetée, patée aux extrémités, cantonnée de léopards et de fleurs de lis : les bras de la croix coupent la légende. Aux deux cantons occupés par la fleur de lis, au-dessous d'elle, on voit une marque circulaire, un point auquel M. Hainsworth, dans sa description, a

donné le nom *d'annulet :* peut-être est-ce une marque de la valeur de la pièce. On lit à la légede AQIT..... le reste est fruste.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, que dernièrement MM. Laporte vous adressèrent des pavés incrustés trouvés aussi dans l'église Saint-Siméon : vous leur devez donc à double titre des remercîments pour leurs intéressantes communications.

M. Martineau, demeurant rue neuve St.-Seurin, a pareillement bien mérité de vous en me chargeant, il y a quelques jours, de vous faire connaître les résultats d'une fouille qu'il a entreprise dans sa maison pour y construire une cave. A environ sept pieds de profondeur, sous des terres jectisses et des débris de différents âges, les ouvriers sont arrivés à une mosaïque commune, établie de la même manière que les autres mosaïques gallo-romaines découvertes dans Bordeaux. Au-dessus du lit de cailloux et du rudus qui les recouvre, la mosaïque n'a présenté à sa surface extérieure que des fragments de briques liés entre eux par un ciment et nivelés ensuite au rouleau ; mais, de six pouces en si pouces, on remarquait un petit cube de pierre blanche entouré de quatre autres cubes noirs. Ce simple ornement symétriquement disposé en lignes continues dessine, sur le fond rouge du pavé, comme le plan d'un quinconce. C'est le second exemple

que Bordeaux nous ait offert de ce genre de pavé Les pièces de servitude étaient carrelées ainsi. Ce pavé s'étend sous la rue et sous les maisons voisines. Dans les terres qui couvraient la mosaïque on a rencontré beaucoup de fragments de tuiles à rebords, et quelques poids en terre cuite.

A deux pieds sous la mosaïque, les ouvriers ont découvert un squelette, près duquel était déposé un petit lacrymatoire en verre parfaitement conservé, de forme ballonnée, légèrement déprimé à sa partie inférieure. Une médaille d'Antonin à tête radiée, s'est aussi rencontrée dans la fouille, mais loin de la sépulture qui paraissait n'avoir pas été dérangée; ainsi la médaille lui est étrangère.

M. Martineau a déposé à la salle des antiques deux fragments de la mosaïque, et un poids de terre cuite portant une marque de fabrique, ou seulement un petit ornement de fantaisie.

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

POUR L'ANNÉE 1836.

F

MEMBRES HONORAIRES,

MESSIEURS,

BRUN (J.), maire de la ville de Bordeaux.
BRYAS (Marquis de), ancien maire de Bordeaux.
DESCHAMPS, inspecteur général des ponts et chaussées.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (Le vicomte), ancien maire de Bordeaux.
GUYET de LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.
LA COSTE (De), préfet de la Gironde.
LAINÉ (Le comte de), pair de France.
MONBADON (Le comte de), pair de France.
MONBALON, médecin, ancien conservateur de la bibliothèque de la ville.
PREISSAC (Le comte de), ancien préfet de la Gironde.

MEMBRES RÉSIDANTS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES ✻, médecin.
CHAIGNE, professeur.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX FILS, notaire licencié.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
GACHET, naturaliste.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUESTIER (P. F. JUNIOR), négociant.
GUICHENET, médecin vétérinaire.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
GUITARD, médecin.
JOUANNET, membre de la commission préposée à la conservation des antiquités du département.
KEENE, ingénieur civil.
LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture.
LANCELIN, professeur de l'école de marine.
LANET (ÉDOUARD), littérateur.
LARTIGUE, pharmacien-chimiste.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MAGGESI, statuaire.
MARCHANT (LÉON), médecin.
SAINCRIC (DE), médecin.
SÉDAIL, professeur.
VIGNES (R.), propriétaire.
YZARD, conseiller en la Cour royale de Bordeaux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ADELER, mathématicien, à Lamothe-Boutiran, département de la Gironde.
ALBERT, littérateur, à Tonneins.
ALIBERT, médecin, à Paris.
ALLOU, ingénieur en chef des mines à Paris.
BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASTEROT, naturaliste, à Dublin.
BERGERET, peintre, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux eaux du Mont-d'Or.
BONNET de LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BOUCHEREAU jeune, correspondant agricole, à Carbonieux.
BRARD, minéralogiste, à Alais.
BRONDEAU, naturaliste, à Estillac, près Agen.
CAFOR, chanoine, à Versailles.
CASTAIGNE (Eusèbe), bibliothécaire, à Angoulême.
CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZADE, correspondant agricole à Montagoudin, près La Réole.
CAZEAUX, propriétaire, correspondant agricole, à Béliet.
CHAPUYS (Baron de Montlaville), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.
CHEVALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
CHRÉTIN (Théodore), peintre, à Nérac.
D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.
DAGUT, astronome, à Rennes.

DARMAILHAC, correspondant agricole, à Pauillac.
DARRIEUX PÈRE, correspondant agricole, à Baron, près Bordeaux.
DEGERANDO (BARON), membre de l'institut, à Paris.
DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.
DÉPIOT-BACHAN, correspondant agricole, à Saucats.
DESMOULINS (CHARLES), naturaliste, à Lanquais, près Bergerac, département de la Dordogne.
DUBROCA, médecin, correspondant agricole, à Barsac.
DUFAU FILS, littérateur, à Paris.
DUMÈGE, ingénieur militaire, à Toulouse,
DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.
ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.
EUSTACHE, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.
FAURE, docteur médecin militaire, à Montpellier.
FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.
GARY (LE BARON), membre de la cour de cassation, à Paris.
GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort
GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Malo.
GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.
GŒTHALS, antiquaire.
GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
GUILLON, médecin, correspondant agricole, à Rozan.
HOMBRES-FIRMAS (BARON D'), homme de lettres, à Alais.
HOUSSET, correspondant agricole, à Pessac.
JASMIN, poète, à Agen.
JAURIAS, médecin, correspondant agricole, à Libourne.
JOUBERT, correspondant agricole, à St. Julien en Médoc

JVOY, correspondant agricole, à Blanquefort.
KERKADO (DE), correspondant agricole, à Gradignan.
LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.
LAGATINERIE (DE), commissairre de la marine, à Bayonne.
LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.
LEGUAY, médecin, correspondant agricole, à St. Aubin, canton de St. André-de-Cubzac.
LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Vonges près Pontarlier, département de la Côte-d'Or.
LESSON, naturaliste, à Paris.
LEVY, mathématicien, à Rouen.
LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.
MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Semur.
MALLE, médecin, professeur agrégé de la faculté de médecine de Strasbourg.
MALO (CHARLES), littérateur, à Belleville, près Paris.
MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.
MICHAUD, naturaliste, officier au 10.me régiment de ligne.
MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.
MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.
MOREAU (CÉSAR), homme de lettres, à Paris.
MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, à Paris.
PERNET, directeur du collége, à Salins.
PRONY, membre de l'institut, à Paris.
RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Monspellier.
RAFN (CH. CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.
RANQUE, médecin, à Orléans.
RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.
SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.

SALVERTES, homme de lettres, à Paris.
SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.
SAUTEYRON, physicien, à Moulins.
SIGOYER (Antoine de), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.
SILVELA, jurisconsulte, à Avila, près Madrid.
SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.
TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.
TARRY, médecin, à Agen.
TUPPER, naturaliste, à Paris.
VALERNES (Le vicomte de), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.
VALLOT, médecin, à Dijon.
VAUVILLIERS, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussés, à Paris.
VIEN (M.me Céleste), littérateur, à Paris.
VIVENS (Le vicomte de), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.

PROCÈS-VERBAL de la séance publique, du 10 Septembre 1835.....*page* 5.

DISCOURS de M. DURAND, sur quelques monuments antiques de Bordeaux et de ses environs..... 7.

RAPPORT sur les travaux de l'Académie, par M. BOURGES..... 23.

— Expériences hydrauliques et nautiques, par M. MARK BEAUPON..... 25.

— Du Coryza chronique, par M. CAZENAVE..... *ibid.*

— L'art de parler purement la langue française, etc., par M. COLSON..... 26.

— Tableau de deux cadrans, par M. DUBARCA..... *ibid.*

— Sur la détérioration des tissus de coton et de fil, par M. GREAH..... *ibid.*

— Topographie de La Teste, par M. LALESQUE..... 27.

— Antiquités découvertes par MM. LAPPORTE..... *ibid.*

— Grammaire latine, par M. LAVAU..... 28.

— Réflexions sur des dénominations géographiques, par M. RENAULT DE BECOURT..... 29.

— Des conservatoires, par M. A. de ROUVROY..... 30.

— Rapport sur les régimes sanitaires, par M. de Ségur Dupeyron..... 31.
— Plan du Pont de Cubzac, par M. W. Stewart..... *ibid.*
— Sur la fabrication des toiles à voiles en coton, par M. Thomas..... 32.
— Méthodes de calcul sans zéro, par M. Trémieux.. 34.
— 25.me et 26.me volumes des brevets d'inventions.... 35.
— Cétacée échoué aux environs de La Teste..... *ibid.*
— Souscription pour les statues de Montaigne et de Montesquieu..... *ibid.*
— Mémoires des Sociétés savantes..... 36.
— Ouvrages des correspondants : Études sur les casques du moyen âge, par M. Allou..... 41.
— Ouvrages de M. E. Castaigne..... *ibid.*
— Mémoires de M. A. Chevallier..... 42.
— Sur les naissances précoces, etc., par M. Faure. 43.
— Sur les mûriers, par M. d'Hombre-Firmas..... *ibid.*
— Sur les antiquités de Toulouse, par M. Du Mège. *ibid.*
— Poésies de M. Jasmin..... 44.
— Médaille envoyée à l'Académie, par la Société française de statistique..... 45.
— Statistique de l'Espagne. Tableau de l'étendue de la France, par M. Moreau de Jonnes..... *ibid.*
— Du maintien de la peine de mort, par M. Silvela. 46.
— Musique, par M. de Valkanes..... 48.
— Recherches, par M. Vallot..... *ibid.*
— Communications agricoles, par M. Yvoy..... 49.
— Notice sur des ossements fossilles, par M. Billaudel..... 53.

— Considérations sur les canaux et les rivières, par M. Deschamps..... *ibid.*
— Dons faits à l'Académie des bustes de Montaigne, Montesquieu et Mazois..... 54.
— Mémoire de M. Durand, sur les travaux agricoles de l'Académie..... *ibid.*
— Sur la réproduction de la queue des reptiles, par M. Gachet..... 55.
— Essais sur les engrais en poudre, par M. Guitard. *ibid.*
— Examen critique des antiquités de Nérac, par M. Jouannet..... 56.
— Rapport sur les antiquités découvertes à Bordeaux, par le même..... *ibid.*
— Machine à vapeur pour les voitures, par M. Keene. 57.
— Études sur d'anciennes gravures, par M. Lacour. 58.
— Conférence sur l'art dramatique, par M. Sédail. 59.
— Concours d'agriculture : Mémoire de M. Dubroca sur l'agriculture du canton de Podensac..... 61.
— Mémoire de M. Cazade sur l'agriculture du canton de La Réole..... 65.
— Mémoire de M. Dussaut, sur des cultures du canton de Captieux..... 69.
— Mémoire sur les paratonnerres..... *ibid.*
— Concours sur les effets du romantisme, etc. ;
— Premier mémoire..... 70.
— Second mémoire..... 72.
— Troisième mémoire..... 76.
— Concours de poésie; vingt-trois pièces..... 79.
— Quatre odes..... *ibid.*

— Cinq épîtres..... 83.
— Deux dialogues..... 87.
— Deux fragments dramatiques..... 93.
— Dix petits poèmes..... 96.
— Pièce couronnée, le *Gentil Page*..... 109.
PROGRAMME pour l'année 1835..... 115.
CONSIDÉRATIONS sur la nécessité de conserver les monuments des idiomes du midi de la France, par M. Sédail..... 139.
L'ABUGLO DE CASTÈL-CUILLÉ, tradition populaire, par M. Jasmin..... 147.
EXAMEN CRITIQUE des antiquités de Nérac, par M. Jouannet..... 161.
RAPPORT sur quelques antiquités, par le même... 183.
COMMUNICATION faite à l'Académie, par le même. 195.
TABLEAU des membres de l'Académie pour l'année 1835..... 199.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 22 SEPTEMBRE 1836.

A BORDEAUX,
CHEZ DELIÈGE AINÉ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
SUCCESSEUR DE BROSSIER, RUE ROYALE, 13.

M. DCCC. XXXVI.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 22 SEPTEMBRE 1836.

M. Lancelin, président, ouvre la séance à sept heures du soir, et prononce un discours sur l'instruction en général, et principalement sur celle des ouvriers;

M. Bourges, secrétaire général, donne communication du rapport sur les travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique;

M. Gachet, secrétaire, lit le programme, et après cette lecture, M. le Président proclame les noms des personnes qui ont obtenu des prix ou d'autres récompenses académiques (*V. le programme de* 1836, p.)

M. de Saincric, prononce l'éloge de M. de Martignac, membre honoraire.

La séance est terminée par la lecture des

deux pièces de vers qui ont obtenu le prix de poésie, la première *une ballade,* intitulée : *la Peur;* la seconde, une *épître à M. de Lamartine.*

La séance est levée à neuf heures.

LANCELIN, *président.*

GACHET, *secrétaire.*

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 22 SEPTEMBRE 1836,

PAR M. LANCELIN, *Président.*

MESSIEURS,

Votre réglement veut que celui que vous avez appelé aux honneurs de la présidence, prononce un discours d'ouverture dans la séance solennelle où vous distribuez les couronnes obtenues par les concurrents aux prix proposés dans vos programmes.

Loin de moi l'idée de chercher à m'affranchir de cette règle générale à laquelle nous devons tous nous soumettre. Cependant, Messieurs, il n'est pas donné à tout le monde d'écrire avec élégance; on n'a pas toujours à sa disposition un sujet intéressant, et la matière, en ce genre, est tellement

épuisée, qu'il est bien difficile de ne pas répéter ce que tant d'autres ont dit déjà et bien mieux. Permettez-moi donc, Messieurs, de vous présenter seulement quelques réflexions qui, peut-être, ne seront pas sans intérêt pour vous et pour ceux qui nous honorent de leur présence.

Les sciences et les arts ont fait parmi nous d'immenses progrès; appliquées aujourd'hui d'une manière toute spéciale à l'industrie, les sciences, répandent dans toutes les classes de la société un bien-être général; aussi elles deviennent peu à peu et de plus en plus populaires. Au lieu de l'indifférence qui les accueillait, elles inspirent un intérêt toujours croissant. Les hommes les plus illustres par leur naissance, ceux que leur position sociale place au faîte des honneurs, sont convaincus que l'estime publique ne s'accorde plus à des titres, à des décorations, à des dignités, mais seulement au vrai mérite, aussi en voyons nous un grand nombre cultiver avec succès les sciences et les arts. Les gens du monde, même les plus frivoles, les femmes encore étrangères à ces matières un peu arides, sentent le besoin d'acquérir sur les sciences quelques notions, ne fut-ce que pour ne pas rester en arrière du mouvement général.

Le Gouvernement a voulu s'associer à ce mouvement. Depuis plusieurs années il fait de grands efforts pour répandre l'instruction dans toutes les classes. Nous devons concevoir l'espérance qu'avant long-temps on ne rencontrera plus dans une

ville, dans une commune, dans un village, un seul habitant qui ne sache lire, écrire et compter. Les écoles modèles sont destinées à fournir aux campagnes des instituteurs instruits et aussi recommandables par leur moralité que par leurs talents.

Pour les enfants destinés, comme leurs parents, à cultiver la terre, cette instruction est suffisante. Mais en est-il ainsi à l'égard de ceux qui doivent embrasser des professions industrielles ou mécaniques? Je sais que dans les écoles d'un dégré supérieur on leur donne des notions de géométrie, voir même quelques énoncés de principes relatifs aux machines; mais que peut-il rester dans ces jeunes têtes lorsque leurs parents les ont rappelés près d'eux pour se livrer à des occupations manuelles qui finissent trop souvent par étouffer le germe du génie qu'un enseignement spécial aurait pu faire éclore? Tous les hommes éclairés sont convaincus qu'il y a encore beaucoup à faire pour l'instruction des jeunes ouvriers. Dans les villes de commerce maritime, on sent vivement le besoin de donner à l'industrie tous les développements dont elle est susceptible, pour créer de nouvelles sources de richesses pour quelques-uns, de bien-être pour quelques autres, et d'existence pour le plus grand nombre.

Bordeaux est une de ces villes dont le commerce extérieur a le plus perdu. C'est une impérieuse nécessité pour elle, de se créer de nouvelles

sources de prospérité. Le moyen le plus puissant d'y parvenir promptement est de rechercher les ressources que peut offrir le département, pour de nouveaux établissements industriels et manufacturiers. Vous le croyez aussi, Messieurs, puisque vous avez destiné une médaille d'or, dans votre Programme de cette année, à l'auteur du Mémoire qui offrirait, sur ce sujet, les renseignements les plus complets.

Mais le succès de ces essais nouveaux dépend non-seulement de la capacité de ceux qui en auront la principale direction, mais encore, et peut-être même plus, des chefs des ateliers et des ouvriers employés sous leurs ordres. Si ces hommes n'ont d'autres connaissances que celles que leur aura fait acquérir une pratique plus ou moins soutenue, à combien d'erreurs ne sont-ils pas exposés? à combien d'entreprises hazardées et ruineuses n'entraîneront-ils pas les directeurs eux-mêmes? Au contraire, si l'étude des mathématiques, de la physique, de la chimie, sciences aujourd'hui inséparables, est venue éclairer leur jugement, à quels succès ne pourront-ils pas prétendre? Les honorables magistrats qui sont à la tête de nos administrations sont pénétrés de cette vérité. Ils ont créés plusieurs chaires d'enseignement public et gratuit. Si on n'a pas encore obtenu tous les heureux résultats auxquels on doit désirer d'atteindre, ce n'est ni au zèle ni aux talents des professeurs estimables, qui en ont été

chargés, qu'on doit en attribuer la cause. Des essais de même genre ont été tentés par des réunions d'hommes, amis de leur pays, et n'ont réussi aussi qu'imparfaitement. Il me semble que ce qui contribue à paralyser les efforts de ces habiles professeurs, c'est le mélange des classes d'auditeurs. J'explique ma pensée : L'artisan, l'ouvrier laborieux qui profitent d'un moment de repos, après une pénible journée, pour venir aux leçons, ne se trouvent pas à l'aise au milieu d'hommes du monde. Leurs costumes, qui portent encore la trace des travaux qu'ils viennent de quitter, leur paraissent déplacés, et leur font faire souvent de tristes réflexions sur l'inégalité des positions sociales. Des places sont presque toujours réservées à des personnes privilégiées, et ce sont naturellement celles d'où l'on voit et d'où l'on entend le mieux. Aussi l'auditoire ne compte-t-il souvent que bien peu de ces hommes pour lesquels cependant les cours ont été institués. Ce n'est pas encore là, selon moi, le plus grave inconvénient. Le professeur se voyant en présence d'hommes d'esprit, d'éducation et de savoir, est nécessairement dans une fausse position. S'il parle pour ceux-ci, il sera trop profond pour les ouvriers et il sera placé dans une région trop élevée pour eux. Il ne sera plus à leur portée, il cessera d'être compris et bientôt il ne restera à ses leçons que les gens du monde. Le but sera manqué. Si, au contraire, il veut consacrer entièrement sa parole aux ouvriers, il s'ex-

posera à être mal jugé par les autres et ce sera souvent aux dépends de sa réputation comme professeur. Il lui est impossible d'éviter ce double écueil. Ne pourrait-on pas dire aussi qu'il manque d'unité dans ces enseignements isolés, et qu'on y voit le besoin de leur donner une haute direction. Je crois, Messieurs, qu'il appartiendrait à l'Académie de présenter aux autorités un plan général d'enseignements industriel. Je suis d'autant plus fondé à croire au succès de cette idée, que l'Académie de Metz, qui a pris l'initiative, a obtenu les plus brillants résultats. Ce sont ses propres membres qui professent. Des ouvrages, à la portée des ouvriers, sont publiés sous son inspection. Il a fallu des fonds considérables et au-dessus des moyens de l'Académie et même des Conseils généraux et communaux. L'Académie a fait un appel aux habitants favorisés de la fortune. Ils y ont noblement répondu. Tout se fait en grand. Les ouvriers construisent des modèles qui leur méritent des récompenses, soit en argent, soit en médailles d'honneur. Ainsi se forme un cabinet de machines, qui sera, dans quelques années, d'une richesse remarquable. Des distributions de prix ont lieu, et tout ce que Metz a de plus distingué, se fait un devoir, en même temps qu'un plaisir, d'y assister. Pourquoi, Messieurs, n'imiterions-nous pas un si bel exemple? Notre premier soin serait alors d'appeler à nous les honorables professeurs que, depuis long-temps nous aurions peut-être

pour collègues, sans leur trop grande modestie, et oserai-je dire toute ma pensée, sans l'appréhension d'un scrutin qui quelquefois peut n'être pas favorable. La condition de présenter un travail spécial et manuscrit, peut contribuer à éloigner de nous des personnes recommandables; lorsqu'un homme est connu depuis long-temps dans l'enseignement, lorsque, souvent même, il a publié des ouvrages utiles, il peut lui être pénible, peut-être même impossible, de faire quelque chose de nouveau. Alors, il se tient en arrière, où il porte à d'autres le fruit de ses lumières et de ses connaissances acquises. Pourquoi nous montrer plus sévères que l'Institut? Là on juge les candidats sur leurs travaux connus et surtout publiés, et non pas sur des productions instantanées.

Si ce que j'ai l'honneur de vous proposer avait votre approbation, nous ne manquerions pas de porter, au nombre des enseignements, celui d'une morale à la portée des intelligences que nous aurions à former. Ce cours est habilement professé à Metz, et on ne saurait croire le bien qu'il produit dans la classe ouvrière.

Une plume plus exercée que la mienne aurait su, j'en suis convaincu, donner à ces réflexions un développement et un intérêt qui leur manquent. Mais, Messieurs, j'ose compter sur votre indulgence : mes intentions sont bonnes. J'ai aussi donné des leçons aux ouvriers de Bordeaux; j'ai rencontré parmi eux beaucoup d'hommes d'un

jugement solide, remplis d'honneur et de désintéressement. Ils accueilleraient avec la plus vive reconnaissance les vues générales d'une compagnie qui a toujours encouragé les progrès des sciences, des arts, des lettres et de l'industrie. J'avoue que je serais surtout heureux de penser que j'aurais pu contribuer en quelque chose, à la réussite d'un pareil projet.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE

PAR M. BOURGES, *Secrétaire-Général.*

F

MESSIEURS,

L'Académie, fidèle à son institution, se fait un devoir scrupuleux de cultiver et d'encourager les sciences, les belles-lettres et les arts, toujours dans un but d'utilité publique. Étrangère à toute intrigue, dégagée de toute ambition qui n'a pas le bien public pour objet, elle suit la voie de l'éclectisme, sans se soumettre à des idées exclusives. L'observation et l'expérience, voilà ses guides; l'intérêt public, voilà son but. C'est d'après cette manière de considérer les objets qui sont de son ressort, que l'agriculture fait une des branches principales de ses travaux. Les essais agricoles qu'elle a pro-

voqués, les divers genres de culture qu'elle a encouragés, l'application des sciences physiques et l'appréciation des observations météorologiques, sous le rapport de l'agriculture, les tentatives qu'elle a faites pour avoir un Manuel d'agriculture, adapté au département de la Gironde ; enfin, les nombreux matériaux de statistique agricole qu'elle a recueillis, par les soins de ses correspondants, et qu'elle coordonne pour en composer un tableau didactique, applicable aux différentes localités. Tels sont, Messieurs, les sujets majeurs, d'agriculture, qui l'ont occupée et qui fixent constamment son attention. L'agriculture, comme science, est donc une spécialité qui est dévolue de fait à l'Académie. Aussi, le Conseil général du département, composé d'hommes instruits et dévoués aux intérêts du pays, s'est-il empressé de réparer, à ce sujet, l'erreur commise par une fausse interprétation du vote qu'il avait émis dans sa session de 1835. L'Académie se fait un devoir de lui en témoigner publiquement sa reconnaissance.

Je vais, Messieurs, vous présenter une esquisse des travaux de l'Académie, pendant cette année, en suivant l'ordre établi dans vos précédents rapports.

Divers auteurs étrangers à la compagnie, lui ont adressé leurs ouvrages manuscrits et imprimés.

Elle a reçu de M. le chevalier Joseph Bard, de la Côte-d'Or, un exemplaire de son *Archéogra-*

phie de l'insigne Église collégiale de Notre-Dame et du *Beffroi de Baune;* et de M. Bercy, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, ses *Esquisses archéologiques, historiques et pittoresques, sur Saint-Etienne d'Agen, ancienne cathédrale.* Cet ouvrage, écrit avec élégance et érudition, est accompagné de sept planches litographiées, et renferme des notes et des considérations sur l'histoire de cette cathédrale et sur l'histoire du territoire agenais. L'étude des monuments anciens est devenue un besoin de l'époque, pour jeter les fondements de l'histoire générale et de l'histoire de chaque localité.

M. Cazenave, médecin à Bordeaux, vous a adressé les fragments imprimés d'un traité complet des maladies des voies urinaires. Ces fragments vous font désirer que l'auteur termine cet ouvrage, entrepris dans l'intérêt seul de la science.

M. Hector Chaussier, médecin à Paris, vous a envoyé un exemplaire de son *Manuel pratique des contre-poisons.* Le nom de l'auteur, dont l'ouvrage est parvenu à sa quatrième édition, me dispense de vous entretenir d'un livre dont les journaux ont fait mention depuis long-temps.

Un de vos concitoyens, M. Gautherin, vous a donné communication d'une notice manuscrite, intitulée : *Notice sur la culture du melon d'eau ou citrouille pastèque, dans les Landes et sur le sirop, et l'alcool qu'on peut en extraire.* Cette culture offre d'autant plus d'intérêt que les produits que

M. Gautherin a obtenu, sont d'un usage général dans les arts industriels et dans l'économie domestique. Ce melon, cultivé dans les climats chauds du Sénégal, du Brésil, des Antilles, de l'Egypte, etc., sert de nourriture à l'homme et aux animaux. Son suc réunit, à une saveur mucoso-sucrée, un goût acidule, qui le rend agréable et rafraîchissant. Les excellentes qualités de ce fruit et les ressources qu'il offre, furent des motifs qui engagèrent M. Gautherin à commencer, en 1833, à faire des essais sur sa culture. Possesseur de deux propriétés, dont les terrains sont de nature différente, il a observé que le sol de Preignac, propre à la culture du froment, produisait des melons d'eau, moins beaux, moins sucrés et en moindre quantité que le sol des Landes de Pessac, formé de sable et de détritus végétaux.

Ces essais ont été continués en 1834 et 1835, et M. Gautherin a obtenu, au mois d'Août 1835, dans un journal de Landes de Pessac, une récolte de quatre mille melons environ, variant du poids de 15 à 25 livres chacun. Cette abondance lui permit de nourrir, pendant deux mois, un troupeau de vingt-huit vaches, des cochons et de la volaille, avec une partie de ces fruits, que ces animaux mangeaient avec avidité. Il soumit à la presse une certaine quantité de ces mêmes melons, dont il retira un suc, marquant quatre degrés et demi à l'aréomètre de Beaumé. Ce suc, concentré par la coction et refroidi, a fourni un sirop marquant

trente-deux degrés. Ce même sirop, soumis à la distillation, donna une eau-de-vie à vingt-deux degrés. Continuant la distillation et rectifiant le premier produit, il en résulta un alcool à trente-quatre degrés, limpide, droit de goût et tout aussi bon que le meilleur alcool de vin. M. Gautherin a également essayé d'extraire de l'alcool, du suc même, en y établissant d'abord la fermentation; il obtint de l'alcool aussi bon que celui provenant du sirop, mais en moins grande quantité. Les conclusions de son Mémoire, sont : 1.° que la culture du melon d'eau dans les Landes, n'est plus un problème; 2.° qu'on peut extraire de ce fruit un sirop de bonne qualité et un alcool d'un arôme aussi agréable que celui du vin; 3.° qu'on peut nourrir les bestiaux avec les débris et les résidus de ce melon; 4.° qu'on donne, par cette culture, une valeur importante à un pays considéré, jusqu'à présent, comme uniquement bon pour la culture du pin maritime, et qu'on procure en même temps un bien-être à une population pauvre et souffrante.

L'Académie a reçu, avec intérêt et reconnaissance, la communication de M. Gautherin, puisque la réussite d'une telle entreprise peut devenir d'une très-grande importance pour l'agriculture, les arts et le commerce. L'Académie aurait désiré des données positives sur la quantité de suc fourni par quintal de fruit, sur la densité et la quantité de la liqueur mise à fermenter, sur la marche sui-

vie pour déterminer et entretenir la fermentation et les proportions d'alcool qu'elle a fourni. Elle aurait désiré aussi connaître les frais de culture et de fabrication. Les deux produits envoyés à l'Académie ont mérité son accueil; l'alcool, marquant trente-deux degrés à l'aréomètre de Cartier, a un goût pur, très-agréable, sans aucune âcreté; son odeur est suave et franche; il réunit, enfin, toutes les qualités du bon alcool de vin. Il n'en est pas de même du sirop qui a une odeur peu agréable, un goût de fruit caramélé avec amertume, et une couleur d'un brun peu flatteur. Il sucre peu et l'alcool en précipite une grande quantité de matière muqueuse. Le rapporteur, sur cette notice, pense que le suc bien déféqué et évaporé convenablement, pourrait fournir un sirop bien meilleur que celui envoyé par M. Gautherin; mais que, jusqu'à présent, la véritable destination du moût de pastèque est pour la fabrication de l'alcool. L Académie a décerné, à M. Gautherin, une des médailles réservées pour les découvertes en agriculture.

Vous avez reçu de M. Guillon père, de Rauzan, près Libourne, un Mémoire manuscrit, portant pour titre : *Doctrine des chimistes d'Allemagne, considérée comme progrès et application de leur théorie à quelques faits de pratique.* L'auteur de ce Mémoire est M. Ferdinand Guillon fils, pharmacien de l'école spéciale de Paris. Ce travail est une analyse claire et exacte de la doctrine chimique de

Berzelius; mais il n'apprend rien de nouveau; il expose les principes d'une doctrine généralement connue, quoique l'auteur prétende que les savants français et anglais ne la citent que pour Mémoire et comme note curieuse. Votre Commission profite de cette occasion pour faire quelques réflexions et rappeler des faits qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la science. Cette doctrine de Berzelius, par cela même qu'elle est nouvelle, a besoin, pour être généralement adoptée, d'un examen sévère dans les applications qu'on en fait. Quelques savants, en Allemagne, expliquent par cette doctrine, non seulement les phénomènes chimiques, mais encore tous les phénomènes que présentent les êtres vivants. Ainsi, les lois de l'électricité et du magnétisme, sont celles qui régissent tous les phénomènes que présente un corps organisé pendant sa vie. Tout s'exécute sous l'influence des forces polaires et des lois de l'antagonisme; tout est attraction et répulsion. Ces principes dont l'application peut être exacte dans certains cas, ne le sont certainement pas dans beaucoup d'autres; il est donc prudent, avant de les adopter, qu'un examen sévère, fait par des hommes spéciaux, en sépare le vrai du faux et en constate les justes applications. Votre Commission examine ensuite jusqu'à quel point les idées qui ont servi de base à la doctrine de Berzelius, lui appartiennent exclusivement. L'auteur critique vivement le mot *affinité*, employé par les chimistes, pour expliquer les

combinaisons des corps ; il est vrai que ce mot n'indique pas la cause des phénomènes ; il est purement abstrait, et la plupart des chimistes ne s'en sont servi, qu'en l'absence de tout autre, et en attendant que la cause des combinaisons des corps fût connue. C'est ainsi que M. Cazalet, professeur de chimie à Bordeaux, disait, en parlant des effets de l'électricité, dans ses cours, à la fin du siècle dernier, et qu'il a écrit dans son ouvrage, intitulé : *Théorie de la nature*, imprimé à Bordeaux en 1796 : « J'ai déjà annoncé l'électrique, non seulement comme produisant, dans son état de liberté, tous les phénomènes électriques, c'est-à-dire, les météores ignés, et ces sympathies réciproques, observées entre diverses substances et connues, depuis Barchusen, sous le nom d'*affinité*, mot que j'emploi ici pour la première et la dernière fois, mais encore comme principe unique de la vie et de l'organisation, et par-tout seule cause de l'irritabilité et de la sensibilité. »

Ce passage, Messieurs, montre que Cazalet rejetait le mot *affinité*, pour les mêmes motifs que Berzelius, et il montre aussi que les principes de la doctrine de ce dernier ne sont pas aussi nouveaux qu'on le croit généralement et que l'application que les phisiologistes allemands en font à l'explication des phénomènes de la vie, avait été également faite par Cazalet. Voici un autre passage (pag. 15), dans lequel il explique ses idées : « C'est dans cet état d'isolation et de liberté, dans

lequel nous l'offre souvent la nature (*l'électrique*), qu'il produit tous les phénomènes électriques : mais ce rôle n'est, à beaucoup près, ni le plus brillant, ni le plus fréquent de ceux qu'il joue dans l'univers. Si le calorique est seul principe actif de toute combinaison, l'électrique en est seul principe vivifiant. Toute l'activité du premier se borna à former, avec la matière solide, un fluide inerte et mort comme elle ; tandis que ce fluide reçut enfin l'organisation et la vie, de l'action paisible et lente du dernier. Le calorique fut, comme on voit, chargé de préparer la matière et l'électrique de l'organiser. C'est de quoi on ne pourra douter après la lecture du livre second. Vous y verrez que toute organisation est l'ouvrage du seul électrique, principe de la végétation. Tout est son ouvrage ; par lui tout vit ; sans lui tout meurt dans la nature. Doué, si j'ose ainsi parler, d'un instinct qui lui fait ainsi préférer tel objet à tel autre, et fuir celui-ci pour rechercher celui-là, c'est de lui que les corps organisés tiennent ces sympathies et ces antipathies que nous leur voyons démontrer tous les jours, et que je désignerai désormais sous le nom de passion. La sensibilité n'est donc évidemment qu'un effet de l'électrique et par conséquent aussi de l'irritabilité. »

Ces passages donnent la preuve que Berzelius n'est pas *le seul qui a découvert les secrets de l'affinité*, comme dit M. Guillon. Notre compatriote Cazalet a présenté, de la manière la plus

précise, une idée analogue à celle sur laquelle repose la doctrine allemande, et il l'a présentée a une époque assez reculée pour porter à croire que la priorité lui appartient. C'est depuis l'année 1779 qu'il professait, dans ces leçons de physique et de chimie, les principes qui sont consignés dans son ouvrage sur la théorie de la nature.

Vous pardonnerez, Messieurs, cette digression en faveur de l'intérêt de la science et de la justice à rendre à un de nos collègues, qui a émis, au milieu de quelques idées bizarres, des opinions d'un haut intérêt, que le temps et les travaux des chimistes modernes ont confirmées plus tard. L'Académie adresse ses remercîments à M. Ferdinand Guillon.

M. Hallié, mécanicien à Bordeaux, a invité l'Académie à visiter ses ateliers d'ouvrages en fer, notamment d'instruments perfectionnés d'agriculture. L'Académie s'est empressée de nommer une Commission; cette Commission s'est faite un devoir de se transporter dans les magasins de M. Hallié, et de faire un examen soigneux et attentif de tous les instruments d'agriculture dont l'usage pouvait être avantageux au pays.

Vous avez décidé que le rapport de votre Commission serait imprimé, en totalité, dans le recueil de vos travaux.

« Une Commission s'est rendue à l'invitation de M. Hallié; elle a éprouvé beaucoup de satisfaction à l'examen des instruments agricoles en tous genres qu'elle a trouvé réunis dans ses magasins et ate-

liers, et qui méritent d'être vus par toute personne du département s'occupant de l'agriculture pratique.

Là, se trouve la charrue, façon belge, qui a remporté le prix au dernier concours sur le champ de Pessac, et qui doit cette distinction à une amélioration de construction notable, faite par M. Hallié pour l'adapter au labourage du pays, et que nous n'avons point observé dans aucune autre charrue. Ce perfectionnement consiste d'avoir [illegible] couteau solidaire avec le soc, de manière [illegible] teau se trouve comme une lame tendue [illegible] bouts, et ainsi plus capable de résister [illegible] re des souches ou racines, qui se pré- [illegible] ouvent dans le labourage des Landes. [illegible] harrue anglaise, possédant la facilité [illegible] remplacer à volonté le soc, de don- [illegible] u moins d'ouverture au semoir, de [illegible] ns un seul mouvement la ligne de di- [illegible] trait, et d'une solidité de construction [illegible] ée aux terres compactes et humides [illegible] labourer.

[illegible] riétés de la charrue Dombasle figurent [illegible] cette collection; elles sont de forte con- [illegible] t à grand semoir, offrant également le [illegible] changer le soc, et de pouvoir le diriger [illegible] uoique les chevaux tirent en ligne droite. [illegible] ssi la charrue anglaise avec l'avant-train [illegible] ues, qui maintient bien son équilibre, et un lévier présentant à la main du laboureur

toute facilité de baisser ou élever la pointe du soc; et quoique la dernière dans notre rapport, mais non moins digne d'observation, vient la charrue Grangey, présentant des modifications de mécanisme et mouvements simples et solides, qui lui permettent de s'accomoder à toute sinuosité de terrain, et avec laquelle, si nous pouvons nous permettre la comparaison, on pourrait presque écrire sur le sol. Cette charrue a valu, à juste titre, des récompenses distinguées à son inventeur, simple laboureur; et sa construction démontre une connaissance de l'usage des léviers, qui fait preuve de son intelligence et de son adresse. Il y a donc chez M. Hallié des charrues pour satisfaire à tous les usages, tous les goûts, et pour toutes sortes de terrains.

« En seconde ligne viennent diverses variétés de houes, herses, sarcloirs et rayonneurs, des types provenant de diverses localités, dont plusieurs sont modifiés avec intelligence par M. Hallié, pour mieux les adapter aux travaux du département; des hache-paille, à système anglais, et un dont la simplicité et la modicité du prix le rendent incomparable; il ne se trouve que dans ce magasin, et ses combinaisons sont dues à un ouvrier de Bordeaux.

« Des moulins à disque métallique pour mouture des grains, des hache-pommes de terre, des râpes à fécule et à betterave, nous ont parus bien et solidement confectionnés, et très propres pour les exploitations rurales. M. Hallié visite la Capitale

chaque année, pour faire l'acquisition des instruments ou des modèles bien exécutés de tout ce qui est nouveau en industrie agricole, et qu'il s'empresse de mettre sous les yeux du public.

« Votre commission regarde l'établissement de M. Hallié comme unique à Bordeaux, et de la plus grande utilité; elle pense que ce mécanicien, par les sacrifices qu'il fait pour acquérir tout ce qui est nouveau dans ce genre, mérite toute votre approbation. En conséquence, elle vous propose de lui décerner une médaille d'encouragement. Cette marque de votre satisfaction excitera M. Hallié à continuer ses efforts pour faire profiter le département des nouvelles inventions en industrie agricole du produit de l'étranger ou des autres départements de la France. »

L'Académie, adoptant les conclusions de la commission, a décerné à M. Hallié la médaille destinée aux arts industriels.

MM. Laporte frères, directeurs du Gymnase français, ont envoyé à l'Académie plusieurs objets d'antiquité trouvés dans différentes fouilles faites à Bordeaux et dans les environs, notamment dans les emplacements de la maison de M. Vertamont, fossés de l'Intendance, et d'une maison de la rue Sainte-Catherine, faisant le coin de la rue des Alaudettes.

Le rapport qui a été fait sur ces nombreux objets, ne pouvant être analysé, sera imprimé dans le Recueil des travaux de cette année. Vous

avez décidé qu'une médaille serait décernée à MM. Laporte frères, en témoignage de votre satisfaction pour leur zèle et leur empressement à vous offrir les résultats de leurs recherches.

M. le docteur Moreau, de Blaye, vous a envoyé un manuscrit intitulé : *Notice sur le moral des gens de la campagne.* L'ouvrage ayant été envoyé à la fin de l'année académique, le rapport n'a pu encore en être fait.

M. Mouronval, médecin à Bapaume, département du Pas-de-Calais, vous a adressé un mémoire intitulé : *Recherches et observations sur le Prurigo, faites à l'hôpital Saint-Louis, et dans le département du Pas-de-Calais et de la Somme.* Cet ouvrage, résultat de faits pratiques, intéresse particulièrement les médecins. L'Académie remercie M. Mouronval.

M. Magloire-Nayral, juge-de-paix à Castres, département du Tarn, vous a fait hommage d'un ouvrage en trois volumes, intitulé : *Biographie et chroniques Castraises.*

M. Auguste-Petit Laffite de Bordeaux, vous a présenté un manuscrit intitulé : *Examen des chances que pourrait avoir Bordeaux de devenir ville manufacturière.* Cet ouvrage important par son sujet, étant parvenu trop tard, votre commission n'a pu encore en faire le rapport.

M. B. Requier, ex-inspecteur des bateaux à vapeur de la compagnie générale, vous a envoyé une brochure portant pour titre : *Nouveaux moyens de transport entre Bordeaux et Toulouse.* L'auteur

propose de former une société avec le capital d'un million pour établir dix bateaux à vapeur pour le transport des voyageurs et le remorquage d'allèges pour le transport des marchandises de Bordeaux à Toulouse et retour. Il cite les avantages bien connus de la navigation par la vapeur, comparativement aux moyens employés sur la Garonne jusqu'à ce jour, et ne doute nullement que cette navigation qui pourrait avoir lieu pendant dix mois de l'année, ne fût très-avantageuse, sur-tout si les améliorations pour diriger et maîtriser les forts courants de la Garonne, et rendre son lit plus profond, étaient exécutées. La possibilité de communiquer entre Bordeaux et Toulouse, par les bateaux à vapeur, n'est plus un problème. Votre rapporteur, appelé pour appliquer quelques améliorations de la machine à vapeur à la navigation de la Garonne, fut le premier qui remonta en bateau à vapeur jusqu'à Toulouse, dans la saison des basses eaux; elles n'avaient alors que vingt pouces de profondeur. La descente de Toulouse à Bordeaux se fit en quinze heures trente-sept minutes.

M. Vincent Villar vous a envoyé un exemplaire de sa grammaire simplifiée et raisonnée, pour apprendre la langue espagnole. Il vous communiqua ce même travail dans l'année 1828. Il sollicite de nouveau votre opinion sur les changements qu'il y a faits. L'Académie lui adresse de nouveaux encouragements, et l'invite à profiter de son expé-

rience pour rectifier les difficultés que présente cette langue.

Plusieurs Sociétés savantes vous ont adressé le recueil de leurs travaux. Vous avez reçu un opuscule sur divers sujets d'antiquités de la Société royale d'émulation d'Abbeville;

Le journal d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts de la Société royale du département de l'Ain;

Le premier volume de la Société des antiquaires de l'Ouest;

Les annales agricoles, littéraires et industrielles de la Société d'agriculture du département de l'Arriége.

Les mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (1835);

Les actes et l'annuaire de la Société linéenne de Bordeaux pour 1836;

Le rapport sur les travaux de la Société royale de médecine de Bordeaux;

Le procès-verbal de la séance publique de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer, du 24 Septembre 1834;

Le compte-rendu de la séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, tenue à Châlons, le 10 Septembre 1835;

Les annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente;

Le compte-rendu de la séance publique de

l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrant, du 19 Juin 1835;

Les mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Dijon, année 1835;

Le bulletin de l'Académie ébroïcienne;

Le recueil publié par la Société d'agriculture de Falaise;

Le résumé analytique des travaux de la Société havraise, deuxième année;

Les éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre;

Les annales d'agriculture de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire;

Le recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire,

Le volume de 1835 des mémoires de la Société royale des sciences, agriculture et arts de Lille;

Le rapport fait à cette Société sur l'impôt à établir sur le sucre indigène;

Le procès-verbal de la séance générale de la Société royale d'agriculture du département de Loir-et-Cher;

Les mémoires de la Société royale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon;

Le rapport fait à la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Macon, sur un nouveau pressoir dit pressoir cylindrique;

Les mémoires de l'Académie royale de Metz, quinzième année;

Le bulletin de la Société industrielle de Mulhausen;

Le programme des prix proposés par cette Société;

Les mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, années 1833 et 1834;

Les mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, années 1833 et 1834;

Les annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans;

Le journal des travaux de l'Académie, de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale de Paris;

Le journal de l'Institut historique à Paris;

Le journal de la Société de la morale chrétienne à Paris;

Le compte-rendu de la Société philotechnique de Paris, pour 1835;

Le journal des travaux de la Société française de statistique universelle de Paris;

Le bulletin de la Société philomatique de Perpignan;

Les nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin;

Le compte-rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort, 1835;

Le précis analytique des travaux de l'Académie

royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1835;

L'extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure;

Le bulletin de la Société industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne;

Les mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, belles-lettres et arts du département de la Somme;

Le recueil agronomique publié par la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne;

Le recueil de l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse (1836).

Plusieurs de vos correspondants vous ont fait part de leurs travaux. La tendance vers les réunions scientifiques paraît devoir devenir un besoin de l'époque. Le savant, l'écrivain, l'artiste isolés, éprouvent la nécessité de soumettre leurs pensées à des hommes spéciaux, avant de les répandre dans le public. On ne peut assez louer cette disposition, dont les résultats tendent à des améliorations que le Gouvernement devrait encourager dans l'intérêt général. C'est cette censure amicale et fraternelle qui fait le bien et empêche souvent le mal.

M. Brard, dont le savoir et l'esprit d'analyse vous sont connus par plusieurs ouvrages élémentaires remarquables par leur clarté et la pureté du style, vous a fait hommage d'un petit traité

de chimie à l'usage des écoles primaires. Il y donne avec précision et méthode la connaissance exacte de tout ce qu'on peut enseigner dans les écoles de cette science qui est devenue et qui devient tous les jours plus utile et plus compliquée, par ses nombreuses applications.

M. Eusèbe Castaigne, poursuit ses recherches statistiques sur l'Angoumois ; il vous a adressé deux *Notices historiques ;* l'une sur *Isabelle d'Angoulême, comtesse-reine*, et la seconde sur *la famille Saint-Gelais.* Ces renseignements servent à éclaircir plusieurs difficultés historiques qui se rapportent aux localités.

M. Chapuy de Montlaville vous a envoyé un exemplaire du discours qu'il a prononcé dans la discussion générale du budget, dans la séance du 20 Mai 1836 à la chambre des députés.

M. Charles Desmoulins, que l'Académie a vu avec regret s'éloigner de Bordeaux, vous communique tous les ans les résultats de quelques-unes de ses savantes observations en histoire naturelle. Il vous a fait hommage de son mémoire imprimé sur les *Orobanches de Lanquais, près Bergerac.* On trouve dans cet ouvrage une nouvelle preuve de la méthode, de l'exactitude et de la clarté que M. Charles Desmoulins met dans tous ses écrits.

Notre laborieux correspondant, M. Éloi Dubroca, vous a envoyé un rapport sur les travaux exécutés dans la commune de Barsac depuis 1831, par les soins de l'administration municipale, et sous les

auspices de M. Capdeville, maire de cette commune. Ce travail porte pour épigraphe : *La beauté des routes est un indice infaillible de la richesse et de la civilisation du pays.* L'Académie devait déjà à M. Dubroca une bonne statistique agricole du canton de Podensac; elle lui doit de plus aujourd'hui un travail intéressant sur l'état des routes et chemins vicinaux de sa commune, sur les causes qui tendent naturellement à les détériorer, mais qu'une sage administration peut combattre; enfin, sur les avantages que présente le pays pour réparer et entretenir les voies de communication par terre. L'ouvrage est terminé par un exposé des travaux exécutés dans Barsac, sous l'administration du maire actuel. Cette dernière partie est à-la-fois un acte de justice et une preuve de ce qu'une bonne administration communale peut opérer de bien en faveur de ses administrés. Le premier chapitre est consacré à l'exposition des causes de la dégradation des routes que M. Dubroca attribue : 1° à la situation de la commune sur un plan horizontal et peu incliné, circonstance qui ne facilite pas le cours des eaux; 2.° à la nature du terrain calcaire-coquillier qui est un obstacle à leur filtration prompte; 3.° à la mauvaise habitude de jeter sur les côtés de la voie publique, les débris pierreux provenant de l'exploitation des vignobles sur ce sol, ce qui transforme la voie publique en un fossé plus ou moins profond; 4.° à la construction des doubles

murailles, et des murailles mobiles qui facilitent l'abus d'empiéter sur les chemins vicinaux; 5.° au séjour des fumiers sur la voie publique, et à la mauvaise coutume de jeter par charretées sur les routes les détritus des végétaux pour les faire broyer par les passants et en former des terreaux qui, enlevés successivement plusieurs fois, finissent par convertir le chemin en un fossé; 6.° à la grande population de la commune de Barsac, aux nombreux convois, venant des lieux voisins, qui traversent son territoire pour gagner le port, et au poids excessif des fardeaux chargés sur les charrettes; 7.° au débordement de la Garonne qui laissent un dépôt plus ou moins épais d'une vase liquide; 8,° enfin, à l'incurie des autorités. M. Dubroca désigne avec raison cette dernière cause, comme la principale; car si les autorités avaient le soin de donner l'exemple et de s'opposer aux contraventions, aux règlements de la voirie pour faire exécuter rigoureusement les lois, on améliorerait bientôt cette branche importante de la prospérité publique.

Après avoir signalé les causes de dégradation des routes dans la commune de Barsac, M. Dubroca expose dans le deuxième chapitre les avantages qu'offre la localité pour réparer et entretenir ces mêmes routes : 1.° les nombreuses carrières du haut Barsac fournissent en abondance des matériaux éminemment propres à faire d'excellents remblais; 2.° la commune étant peu étendue, les

transports ont peu d'espace à parcourir et y sont peu dispendieux; 3.° la prestation en nature est facile dans une commune aussi peuplée; 4.° cette nombreuse population est, en général, favorablement disposée aux travaux utiles; 5.° dans la plupart des chemins, les réparations à faire n'exigent qu'une meilleure distribution des matériaux; il suffirait de relever les côtés et de les jeter sur le milieu de la voie : on donnerait ainsi aux eaux pluviales un écoulement latéral. C'est leur séjour qui contribue le plus à détériorer les chemins de la commune.

A ces avantages, Barsac joint de posséder un Maire qui a déjà fait beaucoup pour sa commune; et l'Académie ne peut que savoir gré à M. Dubroca de lui avoir signalé les travaux de M. Capdeville. Barsac doit à cet estimable magistrat un lavoir public, le pavage des rues et du port, l'utilisation des chemins vicinaux dans l'intérêt de la commune, l'achat d'un presbytère, l'établissement d'une école primaire et d'autres opérations utiles, comme par exemple, l'établissement d'un cantonnier pour les chemins vicinaux de la commune qu'il est obligé de suivre et réparer sous les ordres et la surveillance du Maire, de l'inspecteur voyer et d'un rapporteur pour aider ce dernier dans l'inspection des dégradations à réparer. La commune, grâce à cette mesure, a déjà vu s'améliorer les chemins, et avant peu, elle rivalisera avec les communes les mieux administrées sous le rapport de la voirie.

Le Mémoire de M. Dubroca et les travaux de M. Capdeville qui y sont mentionnés, ont des droits à une mention honorable.

L'Académie, mûe par un sentiment d'un juste amour-propre, a dû signaler ce travail qui lui a été adressé comme à un juge naturel de semblables travaux.

M. Girard de Caudenberg, ingénieur des ponts et chaussées, vous a fait hommage d'un *Mémoire sur les causes des avaries successives arrivées aux ouvrages de la navigation de l'Isle, dans le département de la Gironde, en* 1824, 1825, *et particulièrement en* 1826. L'analyse de ce Mémoire a fourni à votre rapporteur l'occasion de vous exposer ses idées sur ce qu'on appelle le *régime d'une rivière.* Ce régime consiste dans la marche des eaux courantes qui varie dans chaque rivière; elle dépend de la forme des coteaux, de la pente des vallées, de la nature des rives, de la constitution du sol qui compose le lit jusqu'à une certaine profondeur, du climat, des pluies accidentelles ou périodiques, des vents, des sécheresses, etc. Ce régime se complique lui-même de celui de tous les ruisseaux ou rivières qui ont leur débouché dans le courant principal. Cet enchaînement de voies d'eau donne lieu nécessairement à de nombreuses causes de perturbations et à d'immenses difficultés pour contenir et diriger les rivières et les fleuves dans l'intérêt de l'agriculture et de la navigation. On obtiendra sur ce point d'heureux

résultats des nombreuses observations faites par plusieurs générations, et de l'application modifiée dans chaque cas particulier, de quelques principes généraux apperçus dans la série des faits notés à différentes époques. Toute rivière, dit votre rapporteur, a sa constitution propre pour laquelle il faut un traitement spécial et prudemment dirigé. Les ingénieurs sont réduits à attendre du temps et des travaux dispendieux entrepris par l'administration, l'occasion de faire des remarques profitables à leur instruction. Comme les revers et les succès conduisent à cette instruction, on doit des remercîments à M. Girard, qui a rendu un véritable service à la science, en publiant les observations qu'il a faites sur la rivière de l'Isle. L'exposé sincère et détaillé des circonstances qui ont accompagné la chute des barrages formés pour la navigation de cette rivière, sera lu avec fruit par tous ceux qui se livrent à de semblables entreprises. L'Académie s'empresse, d'après ces motifs, de faire une mention spéciale de l'ouvrage de M. de Caudenberg.

M. J. Girardin vous a envoyé une brochure intitulée : *Quelques conseils aux cultivateurs à propos de la sécheresse qui règne depuis deux ans.*

M. Joubert vous a fait hommage de son Mémoire imprimé sur la culture de la vigne du Médoc. C'est le même travail qui fut couronné, il y a deux ans, par l'Académie.

M. le comte de Kercado, dont le zèle pour

l'agriculture mérite les plus grands éloges, vous a envoyé un Mémoire sur la culture du chanvre du Piémont qu'il a introduite dans la commune de Gradignan. Ce Mémoire est accompagné d'une tige de ce chanvre, haute de 10 à 12 pieds, de plusieurs paquets de graines, de trois paquets de filasse de différentes qualités, de deux pelotons de fil, d'un échantillon de corde et de deux pièces de toiles; tous ces objets provenant du chanvre récolté dans des terres sablonneuses de Gradignan. Votre commission a fait sur le travail et les produits envoyés par M. de Kercado, le rapport suivant :

« Votre honorable Membre correspondant, M. le comte de Kercado, qui recherche avec zèle les cultures les plus propres aux Landes, vous a présenté cette année des échantillons de chanvre provenant de la semence de quelques grains de chanvre du Piémont qui lui furent donnés par la Société linéenne, en 1830.

« M. de Kercado, satisfait de ses premiers essais, a continué annuellement d'augmenter la semence de ce chanvre, et c'est après cinq années d'expérience qu'il vous offre quelques échantillons de ses produits travaillés, et demande votre attention pour répandre la réussite des travaux que, dit-il, vous avez vous-mêmes excités par l'encouragement que vous êtes toujours empressés de donner aux essais d'améliorations de l'agriculture du département.

« La variété du chanvre du Piémont, cultivée par M. de Kercado, paraît une exception aux plantes textiles, en général, qui demandent un sol riche et profond; car semée dans un terrain maigre, naguère couvert d'ajoncs et de bruyères, et sans engrais, après un défrichement cette graine leva facilement et se développa en peu de temps avec rapidité, au point que plusieurs tiges acquirent jusqu'à 10 ou 12 pieds de hauteur.

« Quoique M. de Kercado vous ait envoyé des échantillons de toiles, c'est au cordage produit de ce chanvre que nous avons plus spécialement donné notre attention comme l'objet le plus intéressant pour un port maritime. Nous ne doutons point que nos observations ne disposent M. de Kercado à continuer ses essais, et à nous montrer l'année prochaine un progrès notable dans la confection de ce produit.

« En examinant le cordage, nous avons de suite observé qu'il offrait une grande différence d'apparence avec le cordage fait du chanvre du nord et au désavantage du premier. Cependant, nous avons cru qu'il était mieux de procéder à des essais comparatifs entre ces deux cordages, afin que notre honorable correspondant puisse être fixé sur l'état actuel de son produit, et le point de perfection qu'il faut atteindre, que peut-être nous avancerons par cet exposé.

« Nous avons donc fait faire une longueur de cordage semblable de chanvre de Riga; ayant comme

l'autre, trente millimètres de circonférence, composé du même nombre de fils, et environ du même poids ; nous les avons soumis tous les deux aux épreuves suivantes :

« Prenant environ une longueur de sept mètres du cordage de M. de Kercado, nous avons attaché un des bouts fixement autour d'une poulie, comme point d'appui, et nous avons arrangé le reste de la longueur pendante, de manière à recevoir à son extrémité un poids quelconque.

« Il a fallu un poids de sept livres pour vaincre la rigidité du cordage.

« Nous avons alors mesuré dans la partie suspendue une longueur de cinq mètres ; et après avoir marqué cette longueur par des liens annulaires, nous avons procédé par épreuve de poids en chargeant promptement de dix en dix livres jusqu'à rupture, et en même temps tenant note de l'alongement de la corde entre les marques annulaires pour chaque quintal de charge.

« Le 1.er quintal a produit un alongement

de.	12	centimètres.
2.e quintal.	18	»
3.e quintal.	25	»
4.e quintal.	38	»
5.e quintal.	50	»
6.e quintal.	56	»
7.e quintal.	62	»
8.e quintal.	68	»
9.e quintal.	75	»

« Et à ce dernier poids, la rupture a eu lieu.

» Nous avons ensuite procédé de la même manière pour le cordage du chanvre de Riga, et voici le résultat :

« Pour vaincre la rigidité, un poids de trois livres a suffi.

« Le 1.er quintal a produit un alongement

de.	40	centimètres.
2.e quintal.	58	»
3.e quintal.	70	»
4.e quintal.	80	»
5.e quintal.	87	»
6.e quintal.	90	»
7.e quintal.	93	»
8.e quintal.	96	»
9.e quintal.	99	»
10.e quintal.	102	»
11.e quintal.	104	»
90 livres de plus.	106	»

« Et la rupture a eu lieu.

« Nous voyons que dans l'essai du premier, il y a eu alongement total, *avant rupture*, de 75 centimètres; et pour le second, un alongement de 106 ou plus d'un cinquième. Mais aussi nous ferons observer que, quoique le dernier ait eu un alongement total plus considérable, cet alongement n'a été que de la moitié de la première épreuve pour chaque quintal de poids, après le point de la charge où nous pouvons supposer l'élasticité des fibres vaincue, et que la charge commence à agir mécaniquement, tendant à produire rupture du fil.

« Nous devons maintenant faire observer que le cordage de M. de Kercado a été fait avec très-peu de soin, d'une fillasse peu choisie et très-mal peignée, et quoique nous eussions prié le cordier qui a bien voulu se charger de l'imiter en chanvre de Riga, de faire une pièce aussi peu soignée, il n'a pas pu réussir, comme vous en serez convaincus par les échantillons que nous mettons sous vos yeux. Nous ne doutons point qu'avec plus de soin, les cordages du chanvre des Landes pourront approcher de beaucoup plus près, pour la force, les cordages du chanvre du nord.

« Il y a cependant une souplesse soyeuse dans le chanvre de Riga que nous ne trouvons point dans le chanvre de M. de Kercado, et qui est cause de la plus grande rigidité que nous avons notée dans ce dernier; mais nous croyons, sur-tout après l'examen de la fillasse qui nous a été remise, que cette souplesse pourra être atteinte par un bon système de préparation, et qu'elle provient autant de la manière de travailler le chanvre que de la qualité. »

Les conclusions du rapport, adoptées par l'Académie, sont consignées dans le seizième article de son Programme.

Vous avez reçu de M. le baron de Ladoucette, député du département de la Moselle, le discours qu'il a prononcé sur la proposition de défricher les forêts.

M. le vicomte de Métivier, de Saint-Pau, près Nérac, vous a demandé le titre de Membre cor-

respondant, et vous a fait hommage d'un Mémoire manuscrit, qui porte pour titre : *Recherches sur l'ancienne cité des Sotiates, sur leurs mœurs, coutumes et croyances.* Ce Mémoire a été imprimé depuis le rapport de votre Commission et l'admission de M. de Métivier, comme Membre correspondant. Les changements qu'il a faits à sa dissertation imprimée consistent dans une exposition plus méthodique des mêmes faits, dans une rédaction plus soignée, et dans un plan de la ville de Sos, que l'Académie avait désiré devoir faire suite aux recherches de M. de Métivier, pour mieux fixer l'état des lieux.

Le but de l'auteur a été de déterminer la position et l'étendue de l'ancienne cité des Sotiates, qui, d'après les géographes, occupaient le territoire de la petite ville de Sos, dans le département de Lot-et-Garonne, de décrire les ruines des monuments qu'elle renfermait et la direction de la voie romaine qui traversait la cité, et de rapporter les récits plus ou moins fabuleux que la renommée raconte d'âge en âge sur quelques hommes de guerre de l'époque romaine, sur les propriétés miraculeuses de quelques fontaines et sur les superstitions des gens du peuple.

M. de Métivier, en citant les faits propres à nous faire juger des mœurs du temps, a consciencieusement étudié l'histoire de son pays, et ne manque jamais d'indiquer les sources où il a puisé ses documents : ce sont les archives de Sos, des actes publics et des titres authentiques.

L'Académie a reçu de M. l'abbé Miller, curé de Lugon et de l'Isle de Carney, dans le canton de Fronsac, une notice sur deux antiquités dont il a donné les figures. L'une appartient à l'époque où les instruments en silex étaient en usage, l'autre est un anneau en cuivre d'une date très-postérieure. La hache en pierre a été découverte en 1835, par M. Henri Letournon de Bonnet, propriétaire de la paroisse de Saint-Romain, auprès d'un autel druidique. Peut-être y a-t-il ici quelque erreur, fait observer la Commission dans son rapport, mais quand il n'existerait pas d'autel druidique dans Saint-Romain, l'instrument n'en est pas moins curieux en lui-même. L'anneau provient d'une fouille pratiquée, dans un tumulus, par un journalier au service de M. Massé, propriétaire du château de la Rivière. Il y avait trois tumulus, sur la même ligne de l'est à l'ouest. Celui du milieu était à sept pieds des deux autres et plus élevé. On y a trouvé, dans un cerceuil en pierre, un squelette d'une grande dimension, ayant, à un doigt de la main gauche, une bague en bronze, au côté un sabre droit et très-long avec le manche en bois, des éperons en bronze et quelques pièces de monnaies en fer. On a trouvé dans les autres tumulus des vases en terre réduits en poussière et des javelots avec la pointe en bronze. De tous ces objets la bague seule a été conservée. Parmi les objets sortis de ces tumulus, votre Commission ne voit que les javelots armés de bronze, que l'on puisse croire

d'une haute antiquité. Du reste, n'ayant pas ces objets sous les yeux, elle ne peut se prononcer. Quand aux prétendues monnaies en fer, dont la légende aurait été effacée, on peut douter du fait. M. Miller aura été induit en erreur par le trouveur. Votre Commission ne voit dans l'anneau qu'un sceau, un simple cachet dont la date lui semble devoir être rapportée entre le commencement du VIII et la fin du IX siècle. C'est l'époque des monogrammes sur les sceaux et les monnaies : c'est aussi l'époque des sigles hermétiques, cabalistiques.

M. l'abbé Miller, observateur éclairé, habite un pays fécond en souvenirs historiques. Les découvertes dont il vous entretient dans sa notice, vous avertissent de celles que vous pouvez attendre de son zèle et de ses recherches. Le titre de Membre correspondant que vous lui avez donné, sur sa demande, vous fait espérer que le canton de Fronsac, déjà si recommandable par ses fertiles cultures, le deviendra aussi par une connaissance plus intime de ses monuments : il en renferme de tous les âges.

M. Mollevaut, membre de l'Institut royal de France, vous a envoyé trois de ses ouvrages imprimés : le premier est l'*Art poétique d'Horace*, traduit, pour la première fois, vers pour vers; le second est un *Recueil de cent fables en quatrains*, et le troisième est *une ode* intitulée : *La Postérité*. Les nombreux écrits de votre laborieux corres-

pendant occupent une place trop distinguée dans le monde littéraire, pour que l'Académie ait l'intention de porter son jugement sur ces trois ouvrages qui sont soumis à l'examen du public; elle remercie particulièrement M. Mollevaut de son hommage.

M. Pernet vous a adressé un exemplaire d'*une Histoire abrégée des peuples anciens, comprenant l'histoire ancienne et l'histoire romaine, suivie d'un Précis de Géographie ancienne*. Cet ouvrage élémentaire se distingue par la méthode et la clarté, conditions essentielles, lorsqu'on parle à de jeunes intelligences.

M. de Saint-Denis vous a envoyé un *Essai sur une nouvelle manière de désigner les lieux géographiques, en ce qu'on appelle leur longitude et leur latitude*. Il a voulu substituer à la manière ordinaire de désigner par écrit la longitude et la latitude d'un lieu, une figure unique, comme un arc de cercle ou un angle, dont la convexité ou la réunion des deux lignes formant l'angle, serait tournée vers le point cardinal qu'on veut indiquer. Ces signes marquant l'est, l'ouest, le sud, le nord, suivant la position des lieux, sont accompagnés du chiffre donnant les degrés, les minutes et les secondes.

Cette méthode est simple et ingénieuse; mais elle expose à des erreurs graves, car on peut facilement placer ce signe dans des directions contraires et donner de fausses indications qu'il est

souvent très - difficile de rectifier. L'Académie adresse ses remercîments à M. de Saint-Denis.

Vous avez reçu de M. E. Salverte, une brochure intitulée : *De la Civilisation*, et un exemplaire de l'article *Diplomatie* du dictionnaire de la conversation et de la lecture. Ces écrits étant livrés à la publicité, l'Académie est dispensée d'en faire une mention plus spéciale.

Il en est de même des observations de M. Soyer Willemet sur l'*Euphrasia officinalis*, sur l'*Erica vagans* et *multiflora;*

Et du *Cours de latinité élémentaire*, en deux volumes, comprenant la grammaire et le cours de thèmes, par M. Tarneaud, doyen de l'Académie de Limoges. Ce correspondant vous avait déjà envoyé, en 1827, une grammaire latine et, en 1828, un cours méthodique et pratique de latinité. Ces deux ouvrages ont été réunis dans cette nouvelle édition

M. Vallot, continuant ses recherches scientifiques auxquelles il se livre depuis long-temps, a écrit à l'Académie pour la remercier du titre de Membre correspondant qu'elle lui a accordé, et pour lui faire part des résultats de plusieurs observations qu'il a faites sur l'histoire du développement de quelques insectes.

M. de Vivens vous a communiqué une copie d'une lettre sur la Garonne, adressée à M. le Directeur général des ponts et chaussées, le 15 Mai 1836. M. de Vivens a pour but d'exposer dans cette

lettre ses idées sur le projet d'améliorer la navigation de la Garonne, et de consolider ses rives dans l'espace compris entre le Tarn et Bordeaux. Cette amélioration importe à la prospérité de l'agriculture et du commerce du midi de la France. M. de Vivens commence par présenter les causes qui mettent obstacle à la réalisation des moyens propres à obtenir ces avantages. Il trouve ces causes dans l'insuffisance de nos lois sur la police fluviale; dans la présence des moulins à nef dans le lit de la Garonne, dans la loi sur la pêche fluviale, dans le nouveau mode de halage des bateaux, dans le défaut de fixité dans le tracé des chemins destinés à ce halage; dans la diversité d'intérêts et de vues, l'inégalité de position et la mésintelligence entre ceux qui doivent concourir à la défense des bords d'un fleuve; et dans les droits attribués au domaine, sur les alluvions qui sont les résultats des travaux de l'art, etc. Après avoir détaillé les inconvénients qui résultent de toutes ces causes, M. de Vivens donne connaissance des différentes circonstances qui se sont offertes dans le procès qu'il a eu à soutenir contre l'Administration du domaine public, qui voulut en 1828 se mettre en possession, non seulement de tous les terrains d'alluvion qu'avaient produit ses ouvrages de défense des rivages de la Garonne, près Tonneins, mais encore de tout l'ensemble de ces ouvrages. Aussi les propriétaires riverains qui ont eu connaissance de cette affaire, en ont été tellement épouvantés,

qu'ils se refusent à concourir à la défense de la partie du rivage qui touche les limites de leur propriété dans la crainte d'avoir à subir les mêmes attaques.

Cet exposé est terminé par l'observation suivante :

« Puisqu'un simple particulier, dit M. de Vivens (il s'agit de lui-même), malgré tous les obstacles que je viens de signaler, malgré l'insuffisance et les vices de nos lois actuelles, malgré la nouveauté des moyens employés par lui, et dont il n'a acquis l'expérience qu'après bien des essais infructueux, a pu vaincre toutes ces difficultés, a pu consolider et rectifier les rives et la navigation de la Garonne, durant une lieue d'étendue et dans l'une des parties les plus défectueuses de son cours, à plus forte raison le Gouvernement, aidé d'une loi spéciale, secondé par l'ensemble des propriétaires riverains, réunis en syndicat, éclairé par l'expérience des succès partiels déjà obtenus, pourra-t-il facilement, dès qu'il le voudra, réaliser le beau projet de canaliser ce fleuve entre le Tarn et Bordeaux. »

M. de Vivens énumère, dans ses conclusions, un petit nombre de propositions propres à modifier et à compléter, sur plusieurs points, notre législation fluviale; ces propositions ont pour objet principal de remédier aux causes qui ont été précédemment énoncées.

Le travail de M. de Vivens offre de l'intérêt et

de l'importance dans ce moment où les esprits sont dirigés vers le projet du canal latéral de la Garonne.

Vous me permettrez, Messieurs, de ne citer que quelques-uns de vos travaux, obligé de passer sous silence, les vues et les réflexions pleines d'intérêt qui se trouvent dans vos rapports sur les ouvrages et les journaux scientifiques que vous recevez.

Un de vos membres honoraires, M. Deschamps, inspecteur-général des ponts et chaussées, vous a adressé un *Supplément aux recherches et considérations sur les canaux et rivières*, ouvrage dont il vous fit hommage l'année dernière. Dans son nouveau travail, l'auteur examine d'abord l'état de la vallée et du cours de la Garonne, de son fond, de ses rives, l'effet de ses courants, ce qui se passe dans les crues et les débordements; enfin, les obstacles qui nuisent à la facilité de la navigation. Il expose ensuite : 1.° les principaux ouvrages à faire pour canaliser la Garonne, dans le double but de la conservation des propriétés riveraines et de l'amélioration du chenal navigable; 2.° quels ouvrages d'art sont à exécuter pour assurer sur tous les points un mouillage d'un mètre soixante centimètres, voulu pour les plus grands bateaux de commerce; 3.° sur quels points du cours naturel de la Garonne, entre l'embouchure du Tarn et Castets, doivent être construits ces travaux; 4.° l'évaluation de la dépense à faire; 5.° enfin, les voies et moyens pour couvrir ces dépenses.

M. Deschamps admet la nécessité d'une dérivation latérale entre le Tarn et l'embouchure du canal du Midi; il adopte d'ailleurs le système déjà suivi depuis Castets jusqu'à Bordeaux. Ainsi, dans son nouveau travail, après des généralités applicables à tout le cours navigable de la Garonne, l'auteur a dû s'occuper spécialement du trajet entre le Tarn et Castets, trajet d'environ 155,50 killomètres de développement.

Pour canaliser cette partie de la Garonne, la première opération à faire, suivant M. Deschamps, serait de rendre inattaquables les berges en érosion sur l'une et l'autre rive; de planter celles qui sont en alluvion, après avoir fixé les limites et ordonné la retraite des pointes trop saillantes. Quand aux berges en érosion, il expose les moyens de les rendre inattaquables, et quand aux berges en alluvion, l'auteur ne propose rien que de très-favorable aux propriétaires riverains et de facile à l'administration. Ces travaux, une fois exécutés, la rivière serait déjà fixée.

Mais pour assurer à la navigation, au plus bas étiage, 1^{m},60, il faudrait sur quelques points déblayer les roches et draguer les graviers, afin de débarrasser le chenal et d'en régulariser la pente; or, divers procédés connus et susceptibles d'être perfectionnés, atteindraient ce but. La dépense, suivant M. Deschamps, n'excéderait pas 280,000 fr. dans le département de Tarn-et-Garonne, et 750,000 fr. dans celui de Lot-et-Garonne. Après

ces travaux préalables, on soutiendrait les eaux par des barrages pleins avec écluses à sas, et par des barres à pertuis libres, en nombre suffisant, dans l'intervalle des premiers; le nombre des barrages pleins avec écluses à sas serait de douze. M. Deschamps, désigne approximativement, les points où ils devraient être établis. La dépense totale que nécessiterait la canalisation de la Garonne, entre le Tarn et Castets, serait de 18,000,000, dépense qui se réduirait à 16,000,000, si, comme le pense l'auteur, au lieu d'un mouillage de 1m,30, on pouvait, sans nuire aux besoins du commerce, se contenter d'un mouillage de 1m,25. Tel est, en peu de mots, le système de l'auteur pour la canalisation de la Garonne entre l'embouchure du Tarn et Castets.

Dans cet important travail, que nous pouvons regarder comme le complément du premier, M. Deschamps emploie à la défense de son système, le calcul, l'observation et les exemples ; il ne laisse aucune objection sans réponse; son langage est celui de la conviction et d'un homme mûri par l'expérience, et animé du désir de voir s'améliorer la situation commerciale de Bordeaux. Rien ne prouve mieux cette même conviction que le dernier passage de son Mémoire (pag. 49) :

« Au surplus, nous renouvellerons encore une fois la demande de construire, pour expérience, un barrage sur la Garonne, et même de faire aux biefs qu'il séparera les améliorations qu'ils exige-

ront, afin que l'on puisse mieux juger de l'effet de notre moyen de canalisation sur une certaine étendue du cours naturel de cette rivière. On choisira le point qu'on voudra pour cette expérience. Cependant nous nous permettrons d'indiquer celui qui serait établi près de Castets, au-dessous de Caudrot. C'est sur le bief supérieur à ce point que se trouvent les travaux à faire dans la commune de Barie, qui ont été l'objet de tant et de si longues discussions, à cause de divers incidents inutiles à rapporter; il a fallu y renoncer après plusieurs tentatives sans succès. Cette mesure d'ailleurs n'implique nullement avec le projet d'un canal latéral; elle pourrait même lui servir, par la nécessité où l'on se trouve dans toute hypothèse de faire au cours naturel de la Garonne les grandes améliorations qu'il exige pour être rendu bien navigable depuis Castets jusqu'au-dessous du port de Langoiran. »

Quel que soit d'ailleurs le sort du système proposé par notre savant confrère, ses efforts pour le faire triompher honorent sa constance, et démontrent la nécessité d'entretenir et d'améliorer par tous les sacrifices possibles une navigation fluviale dont aucun autre avantage ne saurait compenser la perte.

M. Durand vous fit, au sujet du naufrage survenu aux pêcheurs de la Teste, au mois de Février dernier, plusieurs propositions pour prévenir de semblables malheurs. Il demanda, princi-

palement, qu'une Commission fut désignée pour recueillir tous les renseignements possibles sur l'état actuel des embarcations employées pour la pêche, dans le port de la Teste, pour faire des recherches sur les améliorations dont elles sont susceptibles et sur les essais qui ont déjà été faits à cet égard. L'Académie a rempli les intentions de M. Durand; mais elle ne peut encore se prononcer sur les moyens les plus efficaces pour rendre cette pêche moins périlleuse; des expériences et des essais sont nécessaires pour confirmer si elle peut se faire facilement et avantageusement dans les parages fréquentés par les pêcheurs de la Teste avec les moyens de sûreté employés pour d'autres genres de navigation.

M. Durand vous a lu une notice sur d'anciens tombeaux découverts à Cameyrac, sur la route de Bordeaux à Libourne. Il détermine leur position au lieu désigné sous le nom de l'*Ancienne Poste*, à moitié chemin, à-peu-près, de Bordeaux à Libourne, sur la voie à gauche qui conduit à Cameyrac. La construction de ces tombeaux est d'une grande simplicité: à trois pieds environ de profondeur on nivelait le sol, et on établissait à plat cinq ou six tuiles à rebords sur lesquelles on déposait le corps de la personne qui avait cessé de vivre; on le recouvrait de deux autres rangs de tuiles posées obliquement, et formant à leur partie supérieure un angle recouvert par un rang de tuiles creuses superposées les unes sur les autres dans

une partie de leur longueur; on achevait ensuite de combler la fosse avec la terre qu'on en avait retirée. M. Durand a accompagné sa description de trois figures qui font connaître plus exactement la position et la forme de ces tombeaux; ils renferment encore quelques débris décomposés du squelette, à cause de leur système très-imparfait de construction; les tuiles sont romaines et d'une époque de décadence. On n'y trouve aucun des objets que l'on rencontre ordinairement dans les anciens tombeaux. M. Durand pense que quelques fouilles peu dispendieuses pourraient fournir des renseignements plus étendus et plus précieux pour la science.

M. Guilhe vous a fait hommage de son ouvrage intitulé : *Études sur l'histoire de Bordeaux, de l'Aquitaine et de la Guyenne.* Ce livre, Messieurs, est connu de vous tous; sa publicité me dispense de vous en présenter l'analyse.

M. Keene vous a fait part d'une découverte en horlogerie faite à Londres, par M. Arnold et Dent, fabricants de chronomètres. Ces mécaniciens se sont livrés à un cours d'expériences dans l'intention de calculer les erreurs provenant de l'expansion (*dilatation*) et de la contraction du ressort balançoir déterminées par les changements de température. De ces expériences, ils ont acquis la conviction que les substances employées jusqu'ici pour la construction des ressorts balançoirs ont des désavantages physiques qui rendent nuls tous

les efforts faits pour donner à ces ressorts les formes qui paraissent les meilleures pour avoir de la régularité dans leur action, quelles que soient leur composition sous divers degrés de température et leur figure. Ils ont reconnu que le balançoir devait être fait d'une matière extrêmement élastique, et que de plus, cette élasticité ne devait être donnée par aucune action chimique et mécanique; ils se sont aperçus que le verre ou le cristal étaient les seules matières possédant à un haut degré les qualités recherchées. Malgré leur fragilité, ils ont une force élastique plus grande que l'acier, et supportent une très-basse température, onze degrés au-dessous de zéro centigrade; ils peuvent également être exposés à l'action de l'artillerie, d'après des expériences faites à bord de la frégate l'*Excellente*. Il résulte des expériences comparatives faites sur la marche des balançoirs faits en verre ou en métal, à des températures différentes, depuis la glace à l'eau bouillante, que l'élasticité du verre est moins altérée par la chaleur que celle des métaux.

On a trouvé les erreurs, pour la perte de temps en vingt-quatre heures, dans les proportions suivantes :

Balançoir en or.....	P.r	4"
Balançoir en acier..		25"
Balançoir en palladium.....		2.31.
Balançoir en verre....		40"

Ces différences ne peuvent être attribuées, disent

MM. Arnold et Dent, qu'aux degrés auxquels ces substances ont eu leur élasticité diminuée par l'élévation de température.

On a construit un correcteur compensateur, afin de corriger ce peu de variation ; et on a soumis à des épreuves comparatives, dans l'observatoire de Grenwich, des chronomètres composés d'après les résultats de ces expériences.

M. E. Lanet vous fit connaître en 1834 les résultats d'un procédé dont il est l'inventeur, qui donne la faculté de prendre avec promptitude *le fac simile* d'une page d'écriture. Il vous a exposé, cette année, dans une séance particulière, tous les détails qui se rapportent à ce procédé. C'est après des essais multipliés, qu'il est parvenu à son but, celui de pouvoir prendre sur le champ une ou plusieurs copies d'un manuscrit. Cette opération se pratique sans altérer l'original, en se servant des papiers en usage, au *recto* et au *verso* des pages sur registre, comme sur feuilles volantes et sans mouiller l'original ni le papier des copies. M. Lanet a écrit trois passages d'une lettre avec une encre particulière qu'il compose et qui fait la base principale de son procédé. Il a ensuite reproduit immédiatement, à l'aide de sa presse, six épreuves exactes de ces trois écrits qui sont de la plus grande netteté. Cette encre est plus tenace que l'encre ordinaire. M. Lanet vous a fait connaître également le moyen aussi simple qu'ingénieux qu'il emploie pour prendre des copies sur un registre.

L'Académie, satisfaite de cette communication, adresse de nouveau ses remercîments à M. Lanet, dont la constante persévérance l'a conduit à la découverte d'un procédé dont les résultats sont très-utiles.

M. Sédail a fait une conférence sur la centralisation. Il admet, comme point fondamental, que la centralisation est seule capable de favoriser le développement de la civilisation, et que la décentralisation empêche le progrès. La centralisation, dit-il, croît en raison directe de la civilisation, puisque les sciences, les arts et la philosophie n'ont pris un grand essor que lorsqu'ils ont établi leur siège dans de grands centres de civilisation. Il pense que c'est de la capitale d'un empire que doit partir la direction des travaux d'un pays, et qu'une direction sociale, pour être puissante, doit se résumer dans l'unité. Ces premières propositions ont été suivies d'autres propositions qui avaient également pour objet de prouver les avantages de la centralisation. Des objections puissantes ont été faites à M. Sédail et le problème n'a pu obtenir aucune solution. Du reste, il était difficile de réunir les opinions sur une question qui partage aujourd'hui les meilleurs esprits en France.

Vous avez admis cette année trois nouveaux membres résidents, MM. *Fauré*, *de Latour-du-Pin* et *Lemonier*. Les rapports qui ont été faits sur les ouvrages qu'ils vous ont présentés me dispensent

de vous en donner l'analyse : je dois vous en rappeler les titres et les sujets. M. Fauré vous a donné *l'Analyse chimique de deux échantillons de mines de cuivre ferrugineuse et sulfureuse.* Ces deux minerais ont de grands rapports physiques et chimiques, quoique provenant de deux points du globe bien éloignés : l'un, d'une mine cuivreuse de la Norvège ; l'autre, des environs de Périgueux.

Le mémoire de M. R. de Latour-du-Pin, est intitulé : *de l'Influence de l'Industrie sur le progrès intellectuel.* Ce travail est l'abrégé d'un ouvrage étendu, dans lequel M. de Latour-du-Pin se propose de montrer combien l'industrie est susceptible de favoriser les progrès des facultés intellectuelles et morales.

Le mémoire de M. Lemonier porte pour titre : *Considérations économiques sur le salaire, la rente et le profit.* Cette question est une des plus importantes de l'économie politique ; elle a pour objet l'amélioration de la condition de la classe la plus nombreuse de la société. M. Lemonier indique les moyens qui peuvent conduire à ce résultat.

M. de Latour-du-Pin, obligé par ses fonctions de lieutenant-colonel du 44.me régiment de ligne, de quitter Bordeaux, vous a adressé ses remercîments dans un discours qui devait être lu dans la séance publique de cette année. L'auteur rappelle les services qu'ont rendu les anciennes académies et trace la marche que doivent suivre les académies de notre époque pour contribuer aux pro-

grès du siècle. Vous avez décidé que ce discours, destiné à faire partie des lectures de cette séance, serait imprimé dans le recueil des travaux. Vous avez également décidé que le discours que M. Lemonier prononça dans la séance de son admission serait imprimé. Ce discours a pour objet de déterminer la marche que les académies doivent suivre pour unir le passé avec l'avenir, sans secousses et sans transition brusque.

Avant de vous donner un précis des rapports qui ont été faits sur les Mémoires envoyés au concours, il est de mon devoir de vous parler des pertes douloureuses que l'Académie a faites depuis sa dernière séance publique.

M. Lainé, membre honoraire, mourut le 10 Décembre 1835; sa longue carrière fut remplie par une suite d'actes de vertu et de courage et par de nombreux travaux comme avocat, administrateur, membre de la Chambre des Députés, Ministre d'état et Pair de France. Je dois vous rappeler que vous le reçûtes Membre honoraire, à l'époque même où il quitta le pouvoir. Vos suffrages, au moment de sa disgrâce, fut pour lui une des circonstances des plus flatteuses. M. Jouannet a été chargé de faire l'éloge de M. Lainé, à qui l'Académie doit un témoignage tout particulier de reconnaissance.

M. J. B. Guérin avait succédé parmi vous à son honorable père. L'héritage de savoir et d'expérience qu'il avait reçu de ce praticien célèbre, avait

rendu la perte de ce dernier moins sensible. Des talents, un jugement exquis, une adresse et un sang-froid remarquables dans les opérations les plus délicates, l'avaient fait distinguer depuis long-temps parmi les médecins-opérants les plus renommés de notre cité. Il est mort en Novembre 1835, pouvant rendre encore de grands services à l'humanité.

M. le docteur Guitard, membre résidant, dont le zèle et l'exactitude pour ses devoirs resteront parmi nous comme exemple, s'adonnait principalement à la médecine, à l'agriculture et à la métaphysique. Ses conseils fondés sur un jugement sûr, sur une expérience éprouvée, et les principes d'une morale pure, étaient d'autant plus précieux, qu'ils étaient donnés avec franchise et conviction. Il est mort le 23 Avril 1836.

M. Pierre-Timothée Guyet de Laprade que vous aviez admis depuis peu au nombre de vos Membres honoraires, à cause de ses longs services comme Membre résidant, et à cause de son âge et de ses infirmités, est décédé le 31 Août 1836. Cultivant les sciences politiques, civiles et administratives, il s'était plus particulièrement adonné à l'agriculture et à l'administration des eaux et forêts, dont il fut long-temps conservateur, jusqu'en 1815. Les travaux et les rapports qu'il vous a communiqué sont des souvenirs précieux qui vous rappellent ses talents et ses excellentes qualités sociales.

M. Dufau fut Membre résidant pendant son séjour à Bordeaux comme professeur de l'Université; il fut admis au nombre de vos Membres correspondants, après avoir fixé sa résidence à Paris. C'est là qu'il cultivait paisiblement la littérature auprès d'un fils qu'il avait formé, et dont le mérite comme littérateur et historien l'a fait admettre parmi vous comme Membre correspondant. M. Dufau, distingué par son savoir et ses précieuses qualités, est décédé à Paris dans le mois de Novembre 1835.

Messieurs, on a répondu à quelques-unes des questions qui ont été mises au concours.

Vous avez reçu deux Mémoires sur les questions suivantes : *Quels effets ont produit sur les lettres le romantisme; sur la philosophie, la métaphisique allemande; et sur les principes sociaux le saint-simonisme ?*

En remettant ce sujet au concours, l'Académie espérait, d'après les trois Mémoires qu'elle avait reçu l'année dernière, qu'une solution favorable en serait le résultat. Elle s'est trompée dans son attente : les deux derniers Mémoires n'ont pas mieux traité ce sujet.

Le premier porte pour épigraphe :

Non sibi, sed toti genitum se credere mundo.

Son auteur est un homme instruit, habitué à

réfléchir; mais il rend ses idées avec une obscurité et un enchaînement de pensées et d'expressions, qui fatiguent le lecteur qui veut suivre avec attention le sens positif du discours. Son début est celui d'un poème épique : « Homme de sens, d'observation et de conscience, c'est toi que j'interroge; dis-moi quelle influence ont exercé sur les lettres le romantisme, etc.? » Il considère les trois questions comme partant d'une source commune. La première partie du Mémoire traite de l'influence du romantisme sur les lettres. L'auteur dit que le romantisme est une révolte de l'idéalisme contre la médiocrité de la littérature. Le romantisme s'est servi de la parole pour mettre partout désordre et confusion; et pour mieux réussir, il a pris sous sa protection les femmes et les écoliers, et il a eu soin d'aspirer aux richesses et aux honneurs.

« C'est ainsi qu'il a comprimé les lettres, et si les lettres, ajoute-t-il, ont perdu de leur influence, du moins elles n'ont rien perdu de leur honneur : à quel culte le romantisme ne s'est-il pas prostitué? au dernier de tous, à l'argent, qui empêche de s'estimer intérieurement. » Cependant, quelle que soit la position dans laquelle se trouvent les lettres, par l'usurpation du romantisme, et l'éloignement de l'éloquence de la tribune et de la chaire, l'auteur espère que le retour aux principes que les lettres ont consacrés, moins l'emphase et la monotonie, est encore possible, et qu'il s'opérera par les feuilles périodiques : du

moins ne séparent-elles pas, dit-il, l'utile du vrai; la vénalité est moins un but qu'un besoin pour elles. L'auteur croit que le romantisme eût pu être utile à la littérature qu'il a ridiculisée par des expressions de mauvais goût, qui, répétées, ne vont pas très-bien dans un écrit académique; et qu'il aurait dû ne pas abolir les règles et les lois de la littérature, pour les remplacer par la confusion et la licence : il pense qu'il aurait dû donner plus de liberté et d'indépendance au génie, sans ressusciter le schisme des anciens et des modernes, et les rivalités des littératures du nord et du midi; qu'il aurait dû secouer le joug ennuyeux des vieilles traditions et censurer la manie de justifier chaque émotion par la citation d'un ancien auteur, et réveiller l'enthousiasme dans les ames refroidies par l'égoïsme et blasées par l'insipidité. Ces idées principales sont accompagnées de citations, de phrases épisodiques qu'il n'est pas toujours facile de comprendre.

La seconde partie, l'*Influence de la métaphysique allemande sur la philosophie*, exige encore plus d'attention de la part du lecteur. La métaphysique est présentée comme un ensemble de vérités invariables, et la philosophie comme un ensemble de propositions variables. Les premières résultent d'un fait qui remplit toujours les mêmes conditions, et les secondes d'un fait qui se modifie et change suivant les circonstances et les personnes : ainsi, *un triangle a toujours trois angles et un triangle isocèle deux côtés égaux;* mais *la justice n'est*

pas toujours de commander ou d'obéir ; de vivre ni de mourir. Ici se présente une discussion sur les fondements de la justice que quelques écrivains attribuent aux idées innées, nécessairement invariables, et sur les résultats de l'association de *l'habile* avec *le robuste*. « Pour continuer de tenir *les robustes* dans leur dépendance, *les habiles* leur ont persuadé que l'obéissance était une nécessité de leur conservation ; mais l'œuvre qu'ils avaient tant intérêt à consolider ne dépendait-elle pas de cette question : l'homme peut-il agir contre son plus grand bien sans se révolter contre son essence, ou ne peut-il l'anéantir sans la dénaturer? Ce qui est vrai de l'obéissance s'applique pareillement aux autres obligations ; elles ne sont point des abstractions et les hommes ne sont point des nécessités ; les devoirs sont la balance des bienfaits, ils s'appellent et se repoussent mutuellement. » Des propositions dans ce genre conduisent l'auteur à dire que le monde a été gouverné successivement par plusieurs espèces de métaphysiques, qu'il qualifie métaphysique astronomique, dogmatique, scholastique, critique, même naturelle et expérimentale. « Qu'a fait, dit-il, la métaphysique allemande? Elle a pris pour point de départ cette impuissance de la métaphysique à gouverner le monde ; et en la détrônant pour régner à sa place, elle-même s'est égarée à la recherche de l'autorité. Elle n'a pas compris qu'elle était une règle par-

ticulière et non une règle générale. Non-seulement elle a élevé un mur de séparation entre l'autorité générale et l'autorité individuelle, mais elle a fait à l'autorité générale une part si large que l'autorité individuelle n'a plus été libre d'émettre son avis. Elle a abandonné la direction du monde moral à l'action de l'autorité générale, ce qui était prendre l'engagement d'absoudre les abus. Elle a professé cette maxime : *Les peuples comme les individus ont toujours ce qu'ils méritent*. Dogme de la nécessité, dogme de l'optimisme. Elle résume un peuple en une idée, pourvu qu'il soit représenté par une autorité. Ainsi elle n'oppose pas un peuple à un peuple; elle compare l'idée de tel peuple à l'idée de tel peuple ; c'est à l'idée la plus ancienne à céder la place à l'idée la plus jeune, ainsi le veut la loi du progrès métaphysique. Lorsque les armées s'entregorgent, ce ne sont pas les peuples qui se heurtent, se sont leurs idées qui s'échangent. » Il est difficile d'analyser les réfutations de l'auteur sur la métaphysique allemande, sur-tout ce qui regarde le principe généralisateur appliqué aux actions des grands hommes et aux causes premières et finales, les rapports, les propriétés de l'intelligence et de la volonté, ses applications à la politique et aux gouvernements. Ces détails renferment sans doute de bonnes réflexions ; mais ils sont enveloppés d'une telle obscurité, qu'on ne peut les suivre.

La troisième partie traite de l'influence du saint-

simonisme sur les principes sociaux, et porte pour épigraphe : *Indè mali labes.* Après l'analyse du programme du saint-simonisme, l'auteur demande si la bonne foi a présidé à un si pompeux énoncé, ou si des promesses si brillantes ne sont pas un piège tendu à l'inexpérience ? Quoiqu'il en soit, ces enivrantes théories manquent rarement de produire de l'effet sur les esprits ardents pour la nouveauté ; et elles ne paraissent au vulgaire exemptes d'inconvénients, que parce qu'il connaît jusqu'aux moindres imperfections du système auquel on les oppose. Le saint-simonisme a fait la critique de tous les gouvernements pour adopter les *industriels* qu'il a fini par repousser ensuite, prétendant que ceux-ci étaient plus avides de richesses, que les guerriers de gloire, les légistes de pouvoir, et les libéraux de renommée. Les Saint-Simoniens n'ont montré ni ce dévoûment à la cause populaire, ni ce désintéressement, ni cet exemple d'abnégation qui engagent à se livrer au hasard et sans garantie. Ce qui a sur-tout contribué à les faire descendre au degré de discrédit où ils sont tombés, c'est leur maladresse ou mieux leur impossibilité à établir d'où ils tirent leur origine. Le choix des capacités est encore un des grands inconvénients de leur système, et présente de grands abus; car la classification des *utilités* de travail n'est pas moins odieuse que les distinctions de la fortune, et ce problème est aussi difficile à résoudre que les catégories de la naissance. La

porte a été ouverte plus que jamais aux rivalités, et l'amour du travail est si peu en raison du degré de capacité, que les hommes capables comme les robustes s'arrogent, sans travail, ce que les faibles ne se procurent qu'à force de peine et de fatigue. Les Saint-Simoniens n'ont réussi à mettre complétement dans leurs intérêts aucune classe de la société; ils ont brisé les liens de famille et éteint le sentiment de la patrie : leur principe est *ubi benè, ibi patria.* Ce système n'a pas prévalu; cependant on s'inquiète, comme si l'esprit des St.-Simoniens continuait d'agiter le monde. Les riches, comme autrefois les puissants, à la naissance du christianisme, ont-ils le même sujet de crainte et d'alarme ? La plus audacieuse des révolutions n'est-elle pas, dans le fait, la tentative d'obliger au travail ceux qui en sont dispensés ? » Les continuateurs de l'œuvre saint-simonienne ont suivi une ligne différente; ils se montrent les opposants les moins soucieux de la manière dont s'organise le pouvoir, que pourtant ils surveillent, et dont ils sont les ennemis dans le for intérieur; en n'allarmant ni les possédants, ni l'autorité, ils peuvent plus librement et avec plus de sécurité faire appel aux hommes de progrès dont ils sont, en réalité, plus rapprochés que des classes infimes. L'art avec lequel ils font germer la défiance dans les consciences et entretiennent l'agitation dans les esprits est plus dangereux mille fois qu'une lutte corps à corps. » Ce mémoire est écrit dans un style obscur

et nébuleux; son auteur se montre historien et critique, plutôt que juge impartial. Son exposition de la métaphysique allemande laisse beaucoup à désirer, sur-tout pour l'ordre et la clarté; il ne veut pas prononcer entre l'imperfection des vieilles doctrines et l'impuissance des idées nouvelles.

Le Mémoire n.° 2, porte pour épigraphe :

« Les Allemands sont les mineurs de la pensée; ils « exploitent en silence les richesses intellectuelles du « genre humain. »

(M.me DE STAEL, ouvrage sur l'Allemagne).

L'avant-propos décide déjà la question, puisqu'il est dit que la littérature de ce siècle est un éclectisme formé des beautés de l'école classique et du romantisme, et la philosophie, le spiritualisme rationnel venu d'Allemagne. Quant à la religion, les tentatives n'ont rien produit. L'auteur demande que ses juges ne l'épargnent pas, car il annonce qu'il n'a mis qu'*une douzaine de jours pour méditer et pour écrire.* La première partie offre une esquisse historique très-superficielle de la littérature au XVI.e siècle, sous Louis XIV; au XVIII.e siècle, sous Voltaire; puis, dit l'auteur, *le vent philosophique survient, flétrit, dessèche et brûle tout; enfin, la terreur fait taire les muses et achève la destruction de notre littérature, en même temps que celle de nos académies. Le génie lui fait ombrage comme le clergé et la noblesse.* Mais bientôt la tempête s'appaise, les écrivains reparaissent et semblent avoir,

pendant l'orage, retrempé leurs génies dans la nature et la religion : tels sont Bernardin de St.-Pierre, M.me de Staël, Châteaubriant, dont il cite et célèbre les ouvrages.

Les poètes Allemands et les auteurs du nord de l'Europe, moins imitateurs et plus indépendants, vinrent à la mode, et donnèrent naissance à l'école romantique française, à laquelle l'auteur donne des éloges; il avoue cependant que les romantiques ne sont pas exempts de défauts, sur-tout de cette exaltation qui leur fait si souvent franchir les bornes de la nature et présenter des tableaux hideux, des fantômes horribles, et tout ce qui porte le trouble et l'effroi dans l'ame. *Ils sont toujours dans les convulsions du désespoir ou les rêves d'une folle espérance.* Cette manie de bouleverser se montre principalement sur le théâtre où ils n'ont rien respecté. Leur goût pour le nouveau et l'extraordinaire éclate aussi dans le style et dans le choix des mots; le plus dur, le plus trivial est souvent celui qu'ils préfèrent. Tout en paraissant blâmer, l'auteur exprime de la reconnaissance aux romantiques de ce qu'ils nous ont délivré *des imitations éternelles* des Anciens et des écrivains du siècle de Louis XIV, de ce qu'ils ont reveillé l'esprit de liberté, banni la mythologie pour les déesses fantastiques, et répandu par-tout de l'idéalisme. « Notre siècle, dit-il, est rêveur et paraît agité de réflexions inquiètes. Quelle littérature pourrait donc lui convenir mieux que la romantique, qui

rappelle sans cesse nos ames à la divinité, qui nous peint par-tout les misères de l'homme, qui nous fait rêver à nos destinées futures si belles et si sublimes. » La nouvelle littérature a fait de notre langue une vraie langue de peuple libre, en prenant dans le langage populaire l'expression de la franchise et des sentiments énergiques. *Les grands*, ajoute-t-il, *n'expriment que faiblement, parce qu'ils ne sentent que faiblement.* On a fait de la langue française une langue aussi poétique que le XVIII.e siècle en avait fait une langue philosophique et artistique. La guerre dans le camps des classiques et des romantiques s'est terminée par la médiation des grands écrivains qui ont exigé de l'ancienne école qu'elle se relachât de son rigorisme, et de l'école moderne qu'elle mit de justes bornes à son goût excessif pour la variété. L'auteur espère que cette réunion fera la gloire des lettres dans le XIX.e siècle.

Le commencement de la deuxième partie de ce mémoire désigne les deux écoles de philosophie qui ont régné en France à la fin du XVIII.e siècle, l'école de la sensation et celle de la révélation ou théologique; le tableau de leur influence sur les lettres, les sciences, les arts, la politique et la religion y est indiqué, pour arriver à l'époque où M.me de Staël fit connaître la métaphysique allemande, dont l'auteur fait l'éloge sans la décrire, se bornant à dire que les savants d'aujourd'hui ne font de la philosophie que par l'observation et

l'expérience, et que M. Cousin a divisé la psycologie en trois points : la liberté, la raison et la sensibilité. Il espère qu'un jour viendra où la philosophie, ainsi étudiée, d'après les principes de la métaphysique allemande, disposera des croyances, des volontés et des actions, et portera la perfection dans l'ordre physique, social et religieux.

Dans la troisième partie se trouve consignée la vie de Saint-Simon, et les idées principales qui ont servi à fonder sa religion politique, dont le point de départ est la perfectibilité de l'homme démontrée par l'histoire. « Tout le monde, dit l'auteur, croit aujourd'hui avec Saint-Simon que les peuples ne sont pas loin du moment fortuné où ils formeront une alliance complète et définitive, où toute la terre ne formera qu'une grande famille. » Quelle heureuse croyance !..... Le Saint-Simonisme a relevé l'honneur des savants et des artistes, et a rendu la dignité au travailleur dont la conduite *honorable le rend mille fois plus estimable que l'oisif inutile et toujours onéreux à l'humanité.*

L'auteur approuve l'opinion des S^ts.-Simoniens, sur l'exploitation de l'homme par l'homme, et leur opinion contre l'hérédité. Il reconnaît cependant que ces deux opinions, mises à exécution, peuvent soulever de grands malheurs et de grandes révolutions. Les efforts du saint-simonisme, pour organiser un culte, est *un bienfait,* dit l'auteur, *pour la société, en ce qu'il a contribué à expulser l'incrédulité et l'impiété, cette mère féconde de tous les cri-*

mes et de tous les maux. Du reste, il ne pense pas que cette religion puisse jamais s'établir, mais il croit qu'elle contribuera à introduire, dans la religion chrétienne, des améliorations qui seront en rapport avec le siècle. Les Saints-Simoniens ont contribué à l'organisation de l'éducation, sur-tout, pour les écoles primaires, et à quelques changements dans la législation. Il ajoute que leur influence a été immense, et aurait été encore plus grande sans leurs fausses idées et la maladresse d'attirer sur eux le ridicule par leur costume bizarre et leur conduite souvent originale.

L'auteur du Mémoire, n.° 2, plus jeune sans doute, plus prompt à décider, et plus plein d'espoir pour l'avenir que l'auteur du Mémoire n.° 1, a des opinions tranchées, rarement accompagnées de doute, toutes en faveur du romantisme, de la métaphysique allemande et du saint-simonisme.

Vous aviez mis au concours les questions suivantes :

« Quelle a été, jusqu'à ce jour, sur la prospérité commerciale, agricole et industrielle du département de la Gironde, l'influence de l'esprit d'association si heureusement introduit parmi nous, par M. Balguerie-Stuttenberg? »

« Quels bienfaits le département peut-il encore en espérer; et dans l'état actuel des choses, vers quelles opérations cet esprit doit-il de préférence être dirigé? »

Vous n'avez reçu qu'un seul Mémoire sur ce sujet, que vous aviez jugé d'un haut intérêt pour le pays. Ce Mémoire porte pour épigraphe :

Le commerce et l'industrie sont des sources intarissables de bien-être pour les peuples.

Son auteur eût résolu la première question, si elle avait pu l'être par la simple énumération de ce que l'esprit d'association a fait exécuter dans le département. Mais cette énumération se trouve consignée dans les journaux et les biographies de l'époque. L'Académie demandait que, par des faits et des calculs dont les éléments existent, on constatât l'influence que l'esprit d'association a véritablement exercé sur la prospérité commerciale et industrielle du département. Considérée sous son véritable point de vue, la question aurait conduit l'auteur à révéler nombre de faits trop peu connus; et en indiquant plusieurs entreprises industrielles dont il n'a pas dit un mot, il aurait eu à expliquer les causes qui ont amené la ruine de ces entreprises, ruine qu'on ne saurait sans injustice attribuer à l'esprit d'association. Cet esprit excite à produire et en donne les moyens ; mais il ne peut pas donner la sagesse au producteur. Or, l'abus ne change pas la nature du bienfait.

A l'exception de la création de la banque de Bordeaux, l'auteur n'a apprécié l'influence d'aucun établissement dû à l'esprit d'association ; encore l'a-t-il fait d'une manière trop vague et insuffi-

sante; cette matière demandait des calculs et à être approfondie.

En parlant des cinq ponts établis sur le Lot, la Garonne, la Sarthe, le Tarn et la Dordogne, l'auteur aurait dû faire connaître quelles étaient avant la construction de ces ponts, les relations plus ou moins directes qui existaient entre Bordeaux et les pays qu'arrosent les cinq rivières: et en quoi ces ponts ont favorisé ces relations. C'était encore par des calculs comparatifs qu'il aurait fallu répondre.

Dans le paragraphe relatif aux bateaux à vapeur l'auteur aurait dû rechercher en quoi ces bateaux ont contribué à la prospérité agricole du pays? Alors, il n'aurait pas borné leur heureuse influence à la simple surveillance plus prompte et plus facile des propriétés; mais s'élevant à de plus hautes considérations, il aurait vu la culture des campagnes riveraines améliorée et activée par la certitude d'un prompt et facile écoulement des produits; la charrue occupant aujourd'hui des bras devenus inutiles au service de la rivière; la population agricole considérablement accrue, sur-tout dans les Landes; les bois de pins, indispensables à la consommation des bateaux à vapeur, quintuplant de valeur; enfin le fonds qu'ils ombragent, sable aride, qui se vendait 3 fr. le journal, avant d'être défriché, se vendant aujourd'hui 25 à 30 fr.

La réponse à la seconde question est une nou-

velle énumération tout aussi vague que la première. Quand l'auteur en vient au fond même de la question : *Vers quelles opérations cet esprit doit-il être dirigé ?* Il répond que c'est vers des entreprises d'une utilité générale. Mais dans un tout composé de tant de parties, quelle faut-il choisir ? C'est ce choix que l'auteur aurait dû nous indiquer, et ne point proposer de ressusciter le projet de l'intendant Dupré de Saint-Maur, au sujet d'un canal de ceinture autour de Bordeaux ; car l'auteur devait savoir que ce projet soumis à un examen approfondi, a été reconnu au moins inutile au desséchement des marais et dangereux pour la ville. Ce canal de ceinture et l'exploitation des mines à découvrir dans un département qui, à l'exception de quelques minerais de fer superficiels, ne renferme point de mines, ne sont point des entreprises qu'on puisse considérer comme des bienfaits de l'esprit d'association.

Les deux questions proposées n'ayant pas été résolues par ce mémoire, l'Académie les a remises au concours pour l'année prochaine.

Un seul mémoire a été adressé à l'Académie pour répondre au concours ouvert en 1836, sur l'histoire de Bordeaux depuis 1675 jusqu'à 1835. Il porte pour épigraphe :

Repetendum videtur qualis status urbis..... Nec amore quis quam et sine odio dicendus est..... rarâ temporum felicitate ubi sentire quæ velis et quæ sentias dicere licet.

(TACITE, hist. L. 1.)

Vous avez décidé, pour donner une connaissance plus exacte et plus étendue de ce travail, que le rapport qui en a été fait par votre commission serait imprimé en entier dans le compte rendu de vos travaux. (*V. plus loin le rapport.*)

Dix-huit pièces de vers ont été envoyées pour le concours de poésie; quatre dans le genre lyrique, une ballade, deux épîtres, deux dialogues, et neuf pièces qui, sous des titres divers, peuvent être rangées parmi les poésies fugitives. Huit de ces pièces ont été écartées du concours, comme trop peu dignes de prétendre au prix, à cause des taches nombreuses qu'elles renferment, comme fautes de langue, de prosodie, de vérité, de convenance et de goût. Je vous rappellerai leur numéro d'inscription, leurs titres et leurs épigraphes, sans entrer dans les détails d'une analyse plus approfondie, qui vous a été donnée par votre commission.

Le N.° 1. *La Conquête d'Alger*, avec cette épigraphe :

Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur,
Alger, riche des dépouilles de la chrétienté.
(Bossuet).

Le N.° 3. *La Matinée solitaire*, méditation sur la côte de Gers en Béarn, avec cette épigraphe :

L'aube sur le rocher lance un trait de lumière,
L'oiseau chante avant moi : béni soit le Seigneur.
(Harmonie de Lamartine.)

Le N.° 4. *La Sagesse*, ode, avec cette épigraphe :

Vains mortels, que du monde endort la folle ivresse,
Écoutez, il est temps, la voix de la sagesse.

(J. B. Rousseau, L. 1, épode.)

Le N.° 5. *Le Génie de la civilisation, sur la liberté antique et moderne*, méditations poétiques, suivies de l'*Hymne au Soleil du Juillet*, sixième fête anniversaire, avec cette épigraphe :

Discite justiciam moniti,.... (Œn., L. VI.)
Salve magna parens !.....
Magna virum.... (Georg., L. II.)

Le N.° 8. *Épître à mon ami*, avec cette épigraphe :

L'écrivaillerie semble être quelque symptôme d'un siècle débordé.

(Montaigne.)

Le N.° 9. *Léon et Rosalie*, cantate, avec cette épigraphe :

Le plaisir ainsi que la peine, tout passe avec rapidité.

(Paul & Virginie.)

Le N.° 16. 1793, 1830, avec cette épigraphe :

Qui peut dompter la mer? Seigneur, qui peut répondre des ondes de Paris et des vagues de Londres, sur-tout lorsque la ville, ameutée aux tambours, sent hurler dans ses flots, l'hydre de ses fauxbourgs.

(Victor Hugo.)

Le N.° 17. *Le réveil du condamné*, élégie, avec cette épigraphe :

Quel opprobre, grands Dieux, et quelle indignité !
Au supplice, qui? moi! l'avais-je mérité?

(Crébillon.)

Après ces pièces, il en est sept autres, où l'on trouve quelque vers heureux; elles sont classées dans l'ordre suivant :

Le N.° 18. *Maria et Fabio*, porte pour épigraphe :

Maria l'aimait, parce qu'il était Fabio;
Fabio l'aimait, parce qu'elle était Maria.

Le sujet de ce petit poème est très-simple : deux orphelins, *Maria* et *Fabio*, recueillis et élevés ensemble par de pauvres pêcheurs, s'aimèrent dès l'enfance ; ils s'aimaient encore dans l'âge des amours. Le jeune Fabio exerçait le métier de pêcheur. Il eut le sort de tant de malheureux pêcheurs : un jour il partit et ne revint plus. Après l'avoir long-temps et vainement attendu, *Maria* désespérée se précipita dans les flots qui avaient englouti son amant.

Le style répond en général par la simplicité à celle du sujet ; on peut citer les vers suivans :

« Il partit..... et bientôt au sein des flots rapides
» L'esquif léger fuyait. Pâle, les yeux humides,
» La jeune fille alors d'un douloureux regard,
» De celui qu'elle aimait suivait la voile errante
» Qui dans le fond des mers se perdait blanchissante,
» Et disparut au loin sous un léger brouillard.
» Et seule, elle resta sur le bord de la rive,
» Seule, le cœur brisé, délirante et pensive,
» Pour calmer ses douleurs, elle fut en pleurant
» S'agenouiller auprès de la madone sainte,
» Laissant tomber ces mots, d'une voix presqu'éteinte,
» Comme un soupir d'adieu, donné par un mourant.

» Sa voix douce disait : bonne Vierge Marie !
» Espoir des malheureux que nul en vain ne prie,
» Pitié pour Fabio ! pitié pour mes douleurs.
» Daigne le protéger ; ô ma sainte patrone.
» Et ses bras, enlaçant les pieds de la madone,
» Elle les humectait de baisers et de pleurs.

« Elle pria long-temps. Quand la nuit fut venue
» De l'horizon lointain, mesurant l'étendue,
» Ses yeux allaient cherchant sur la cime des flots,
» Du malheureux esquif la voile consolante,
» Et puis elle écoutait si la brise tremblante
» Lui portait, en passant, les chants des matelots. »

Mais dans cette pièce digne d'éloges, sous quelques rapports, on rencontre quelques fautes de prosodie. Le poète dit de *Maria :*

Belle comme le cou d'un cigne qui *se penche*,
Et se *joue* coquet sur les rides de l'eau.

et parlant d'un baiser donné par *Fabio* à son amie :

Et pour la consoler ses lèvres carressantes
Sur sa *joue* d'enfant *placèrent* un baiser.

Dans les deux citations, à côté de la faute de prosodie, se trouvent deux verbes mal choisis : *Se pencher* et *placer ;* on rencontre aussi dans cette pièce de nombreuses répétitions, comme *lointain rieur*, *lèvre rieuse*, *foule rieuse*, *souriant à la vie ; sur le bord de la rive* plusieurs fois répétés.

Le N.° 15. *Un tombeau*, ayant pour épigraphe ces vers de Barthélemy :

« Qu'un navire argonaute, au mois de Messidor,

» Parte pour conquérir une autre toison d'or !
» Dites au *Marengo* de tourner sa poulaine
» Vers le saule français qui pleure à Sainte Hélène ;
» Sans carte, sans boussole et sans compas marin,
» Il saura bien trouver son glorieux parrain. »

Il s'agit du tombeau de Napoléon : la vue de ce triste monument rappelle au poète la gloire du grand homme, et lui inspire le désir de voir bientôt sa cendre rendue à la France.

L'auteur ne s'est point élevé à la hauteur d'un sujet si fécond en grandes pensées, en douloureux souvenirs. Son style, en général, correct et pur, n'est pas toujours exempt de reproches. Cette comparaison du tombeau de Napoléon au tombeau du Christ manque de justesse et de clarté :

« Mais du sépulcre où, mort, Sion le vit descendre,
» Un Dieu *lui seul* a pu briser le lourd sommeil ;
» Mais il n'est qu'un tombeau qui n'aura rien à rendre
» Au jour du grand réveil. »

La construction suivante est encore plus répréhensible ; elle précède la comparaison :

« Il croit voir le géant *qui bientôt* la soulève,
» *Et* poussant dans les airs un long cri martial,
» *S'échapper* du tombeau son aigle impérial. »

La conjonction semble lier la phrase suivante avec l'incidente, et non avec la phrase : *Il croit voir.*

Est-il du bon goût d'appeler Napoléon, *l'éblouissant soleil de la victoire ?*

Peut-on dire, en montrant l'endroit où il aimait

à s'asseoir : *Qu'il y rêvait le soir à sa Louise bien-aimée ?*

On remarque avec plus de plaisir ce trait :

« Sombre comme l'écueil de son île lointaine,
» Le voilà, descendant ce long sentier qui mène,
» Au doux et frais abri du saule hospitalier !
» Le flattant pour ses maux d'une espérance vaine,
» Que n'a-t-elle du moins, cette pure fontaine,
« La vertu de faire oublier. »

Le N.° 14. *Aux mânes d'un ex-conventionnel*, hymne avec cette épigraphe :

Idoles le matin, victimes le soir.

S'il est un genre ennemi du style familier, c'est sur-tout le genre lyrique. Cependant, on a vu l'ode descendre du ciel dans la rue, emprunter le langage populaire et commander l'admiration. L'exemple était contagieux ; après un tel succès, on aurait pu craindre qu'un style aussi étranger à l'élégante délicatesse de notre langue et de nos mœurs, n'envahit la littérature moderne; mais heureusement le goût qui est d'instinct public en France, nous a préservé de ce malheur. On trouve quelques vestiges de ce style dans cet hymne d'ailleurs étincelant de verve ; on ne peut blâmer cette métaphore :

« Car il était aussi de la grande famille
» Qui, broyant sous ses pieds les tours de la Bastille,
» Sur ses remparts détruits d'un nouvel avenir
» Jeta les fondements; puis, sans pain, sans salaire,
» Mourante, succomba sur la pierre angulaire
» Du monument sacré qu'elle voulait bâtir ! »

Mais en poursuivant la métaphore jusqu'à ses dernières limites, le poète est tombé dans le défaut qu'on lui reproche. Comment admettre, sans blesser les convenances et le goût, une assemblée de législateurs transformée en *chantier politique*, ses membres en *compagnons*, les plus vertueux d'entre eux en *probes journaliers*, et ces vers trop familiers dans un hymne :

« Était-ce là, *voyons !* ce qu'ils devaient attendre.
» Place au peuple, *voyons !* place à ses mandataires.

Vous lirez avec plus de plaisir les cinq dernières strophes :

« Montrez-nous le tantôt de l'émeute qui gronde
» Immobile et silencieux ;
» D'un geste comprimant la fureur vagabonde,
» Et rendant à leur lit ces flots audacieux.
» Ici, fendant les rangs de l'autrichien farouche,
» Le pistolet au poing, le sabre dans la bouche,
» Son panache pour étendard ;
» Là, des prêtres proscrits archange tutélaire,
» Pour dérober leur sein au poignard populaire,
» Leur faisant tout-à-coup de son corps un rempart.

« Montrez-nous le fidèle à sa foi politique,
» Vieux soldat de la liberté,
» Refusant d'adorer l'idole despotique
» Que d'autres encensaient avec servilité.
» Montrez-nous le jeté sur la rive étrangère,
» Pour crimes ses bienfaits, ses vertus pour remords,
» Dévorant dans l'exil le pain de la misère
» Jusqu'à l'heure où Juillet de sa voix libre et fière
» Vint le rappeler sur nos bords.

raisonnable, le père, a promis la main de sa fille au jeune Armand; mais en apprenant que cet Armand ne croit pas en Dieu, il s'irrite, et jure de retirer sa parole à moins que l'incrédule ne se convertisse. Eudoxie qui aime Armand se charge de sa conversion, et la tante confidente de leurs amours veut participer à cette bonne œuvre. Rien de mieux jusque-là; mais c'est par la séduction qu'elles prétendent le ramener à la vérité, et là commence l'inconvenance. La vieille tante tombe en extase au souvenir d'un époux qu'elle a perdu; elle le voit, l'entend, et fait bien d'autres rêves. Écoutez-la :

« Mon ame, par avance, à son ame s'unit;
» Un feu céleste et pur m'embrase, me ravit.
» Non, ce bonheur n'est point une vaine chimère !
» Et peut-être jamais tant qu'il fut sur la terre,
» Des transports aussi doux ne charmèrent mon cœur. »

Mais pour sentir pareils transports, il faut croire à l'immortelle vie. A ce beau raisonnement, Eudoxie en joint un plus énergique; la modeste Eudoxie mène son amant au bord d'un bassin, et là se mirant dans l'onde, elle s'admire elle-même, vante ses beaux cheveux, son front que la pudeur colore, son sein palpitant de plaisir, son corps se balançant mollement, sa grâce, enfin tous ses charmes. Tant de beautés ne peuvent être que l'ouvrage d'un Dieu ! Très-bien raisonné ! Pour achever la conversion, Eudoxie offre un baiser au jeune amant; il en prend un, et puis

deux; puis, vaincu par tant d'éloquence et de caresses, il court se jeter aux pieds d'un prêtre. Que d'invraisemblance, que d'inconvenance dans cette scène de famille! Qu'importe après cela qu'elle soit assez bien écrite.

Le N.° 10. *Bonaparte*, méditation, porte pour épigraphe :

Amat qui castigat.

Le début de cette espèce de dithyrambe est poétique; mais les deux strophes suivantes remplies d'images bizarres font aussitôt oublier la beauté du début :

« Mais il était aussi des insectes sans nombre,
» Qui, rampant à ses pieds, le déchiraient dans l'ombre;
» Le manteau du guerrier les prenant dans ses plis,
» Ils mordaient le manteau, se traînaient sur la moire,
» Jusqu'à ce que, trouvant une goutte de gloire,
» Ils y restaient ensevelis!

» Mais avant d'en mourir, l'infâme sauterelle
» Le heurtait mille fois de la tête ou de l'aile!
» Mais avant d'en mourir, elle avait pu crier:
» Du grand Napoléon, je fais un grain de sable,
» Afin que mon esprit débile et périssable,
» Puisse l'embrasser tout entier!

Le reste du poème, quoique bien écrit, nous offre un singulier exemple d'aberration. L'auteur veut, dit-il, défendre la gloire de Napoléon contre la dent des serpents; et bien, comment la défend-il? En présentant le héros comme l'aveugle

instrument de la colère divine, comme le fléau qui fut destiné à punir les crimes de la France. Quand à sa fin déplorable, elle fut, suivant l'auteur, un acte de justice. Napoléon, sur ses vieux jours, avait nié l'existence de Dieu, et Dieu s'est vengé. On croit rêver en lisant de telles calomnies ! Heureusement la gloire de Napoléon n'a rien à craindre ni des serpents, ni de ses prétendus défenseurs.

Le N.° 2. *Le Père et le fils*, poème lyrique, avec cette épigraphe :

Où sont-ils ?

Les destinées de Napoléon et de son fils ont inspiré au poète la pièce qu'il vous a présentée. La chute du père et sa mort, l'espèce d'exil du fils et sa fin prématurée, les événements du règne de l'Empereur, rappelés d'une manière rapide et dramatique, ont conduit le poète à des réflexions religieuses et morales sur la vanité des grandeurs humaines. Ces réflexions adressées aux rois de la terre terminent le poème.

Supérieure à la pièce dont nous venons de vous rendre compte, celle-ci offre pourtant çà et là des taches d'autant plus frappantes qu'elles se rencontrent dans des strophes écrites de verve et pleines de mouvement. Dès le premier vers :

« *Les voilà morts enfin..... morts chacun dans sa cage.* »

le peu de noblesse de l'expression et la coupe du vers, laissent en doute sur le sentiment qui inspire le poète. Dans ces trois vers :

« Après avoir trente ans avantureux Moïse
» Entraîné sur ses pas vers sa terre promise
» Un peuple pour étoile *ayant ses éperons.* »

Le prosaïsme du dernier vers est moins répréhensible encore que la fausseté, et cette ridicule image tirée de la molette des éperons.

Quand le poète dit au rois de la terre :

« Faites passer vos chars de guerre
» *Sur le ventre* des nations. »

Est-ce bien là le langage lyrique?

Mais un reproche plus grave, c'est d'avoir, comme l'auteur du N.° 10, vu dans Napoléon un nouvel Attila suscité par la main de Dieu pour punir la France, et dans la mort du fils et du père, qu'il appelle *la colombe et le vautour*, une double vengeance divine. A la vérité l'auteur du N.° 2 n'avait point promis de défendre la gloire du héros, mais les convenances et la vérité lui commandaient de la respecter.

Le N.° 13. *Savoir aimer*, *savoir mourir* a pour épigraphe ces mots de Salomon :

L'amour est fort comme la mort.

Suivant le poète, savoir aimer c'est aimer Dieu ; savoir mourir, c'est sacrifier sans regret sa vie pour le triomphe de la vérité, le salut de la patrie, le bien de l'humanité. Mais de tous ceux qui eurent ce double savoir, nul n'est plus grand aux yeux de notre auteur que Telem ou Téléma-

que, saint homme qui, sous Honorius, eut le courage d'élever publiquement la voix contre les jeux sanglants du colysée, et qui du milieu même de l'arène osa conjurer l'empereur de supprimer ces jeux barbares. Le peuple furieux lapida Telem, mais les combats de gladiateurs furent supprimés. Telle est en peu de mots l'analyse de cette pièce, remarquable par ses défauts et ses beautés. Le poète débute ainsi :

« D'un précoce réveil, quand l'ardeur ennemie,
» Tient ouvert dans la nuit mon regard incertain ;
» Quand la réflexion, comme une autre insomnie,
» Interroge notre destin.

» Je me dis : Pourquoi donc cette fièvre de l'ame ?
» Ces rêves de l'espoir, ces transports de l'amour ?
» Et ces vœux éternels gravés en traits de flamme
» Sur ce cœur qui bat un seul jour ?

» Pourquoi le sentiment de sa triste impuissance
» Est-il le noble effort d'une noble raison ?
» Pourquoi ces yeux de l'aigle, à cette intelligence,
» Dont la nuit couvre l'horizon ?

» Sous son voile la foi nous cache ces abîmes ....
» Mais ce voile semblable aux nuageux contours,
» Peut aussi nous cacher avec les hautes cimes,
» Les lointains reculant toujours.

» Ah pourquoi l'homme est-il jeté sur cette terre ?
» Où s'élève son but ? où fleurit son espoir ?
» Ses guides sont voilés, sa course est un mystère....
» Malheureux, que peut-il savoir ?

» Mais soudain, en mon cœur vibre une voix profonde,

» Puissante comme un cri, tendre comme un soupir.
» Écoutez, écoutez l'écho d'un autre monde :
» *Savoir aimer, savoir mourir.* »

Le poète définit ensuite les deux *savoir :* la première de ces définitions est toute mystique, quand elle aurait pu, comme la seconde, être à la fois religieuse et philosophique. Le langage mystique, toujours obscur et souvent inintelligible, n'est pas celui de la vérité; loin de la servir, il la défigure.

Quelle différence entre les tendres et pieuses rêveries qui sont tracées dans la neuvième et dixième strophes, et les images et les sentiments vrais qu'on lit dans les strophes suivantes jusqu'à la quatorzième.

Ah ! quand le cœur brûlant d'une céleste flamme,
Sous tes chastes regards, dans tes bras frémissants,
J'oublie, ô bien aimé ! que l'ivresse des sens,
S'unit à l'ivresse de l'ame ;
L'infini tout entier habite en ce transport.
Dieu ! c'est Dieu !...Je le sens, il m'anime, m'embrase !...
Puis, un ange voilé, le désir de la mort,
Se joint aux ardeurs de l'extase.
Écoutez, écoutez cette voix retentir :
Savoir aimer, savoir mourir.

Mourir ! mourir ! c'est là l'expression dernière,
Du mystère adoré que l'homme appelle amour ;
Ainsi sur l'œil frappé du vif éclat du jour,
S'abaisse humide la paupière ;
Ainsi l'être inondé par le soleil divin,
S'élance, et succombant au bonheur qui le noie,
Vers l'ange du trépas étend sa faible main

Pour qu'il l'aide à porter sa joie.
Écoutez, écoutez cette voix retentir :
Savoir aimer, savoir mourir.

Mourir ! c'est donc le vœu de l'extase ravie ;
Mourir ! Ah ! c'est encor le vœu du dévoûment.
Puissant besoin du cœur, sublime sentiment,
D'où naît l'amour de la patrie !
La nature t'enseigne à l'amour maternel ;
Le Christ à l'homme impur vint l'apprendre lui-même.
Sur sa terrible croix il dressa ton autel ;
Et tu devine sa loi suprême.
Écoutez, écoutez cette voix retentir :
Savoir aimer, savoir mourir.

Dévouement, don du ciel, preuve énergique et pure,
De l'humaine immortalité.
O toi ! qui, malgré la nature,
Change la mort en volupté.
Le monde, qui doit tout à ton sacré martyre,
T'adresse un encens glorieux ;
Et l'heure de ton saint délire,
Se fixe pour jamais aux cieux.

Les noms de ces héros, comme des voix divines,
Retentissent dans l'univers ;
Et de leurs couronnes d'épines
Se parfument au loin les airs !
Sur leurs beaux monuments où rayonne sans cesse,
La clarté d'un céleste jour,
L'amour médite avec ivresse ;
Car la gloire est aussi l'amour !

C'est l'auguste rocher qui garde encor l'empreinte
Des adieux de Léonidas.
D'Eustache, c'est la corde sainte ;

C'est le plomb tonnant sur d'Assas,
C'est le calice offert aux mourants de la peste
Par Belzunce sur eux penché :
Ce sont les cloux, lien funeste,
Du Christ à la croix attaché.

Le récit de la mort de Telem n'est pas moins poétique; mais la prière qui le suit remonte dans les brouillards du mysticisme.

Les deux pièces qui restent sont :

Le N.° 11, *Épître à M de Lamartine*, avec cette épigraphe :

Les Dieux s'en vont.

Et le N.° 7, *La Peur*, ballade, avec cette épigraphe :

Les morts vont vite.

(Burger.)

Ces deux pièces vous ont été lues en entier, et vous avez reconnu avec votre commission leur supériorité sur les autres pièces admises à concourir, mais vous avez remarqué aussi leur imperfection. Ainsi, dans l'épître à M. de Lamartine, vous avez trouvé son auteur trop peu juste appréciateur du mérite littéraire, quand il dit de Thompson, de Parny, de Roucher, que ce sont des poètes sans voix et sans couleur; c'est un mauvais moyen de louer les vivants, que de se montrer injuste envers les morts. Vous n'avez pas approuvé davantage le conseil adressé par l'auteur à Lamartine : *Ne crains pas d'aborder des détails*

trop mystiques, c'est lui conseiller de ne pas craindre de se jeter hors du vrai. Le combat de l'ame et du corps, après la création n'est pas une métaphysique de très-bon goût.

Dans la ballade on ne peut pas admettre cette locution : *J'aime voir luire les éclairs*. La *Danse des morts* présente aussi trop de longueur.

Vous avez décidé que le prix serait partagé entre les auteurs de ces deux dernières pièces et qu'elles seraient imprimées à la suite du rapport, et qu'une mention honorable serait décernée au N.° 13, *savoir aimer savoir mourir*.

ÉPITRE

A M. DE LAMARTINE,

PAR M. JEAN-LOUIS-MARIE BRUNET, ABBÉ A LAYRAC, PRÈS AGEN.

Épigraphe : *Les Dieux s'en vont.*

C'EST des cieux entr'ouverts qu'émane le génie :
Issu du sein de Dieu, le ciel est sa patrie.
Byron l'osa nier ; mais ce poète ingrat
Contre le sol natal, comme Eugène, combat.
Semblable au noir Satan, qui du fond des abîmes
Hurle à Dieu, dans Milton, des blasphèmes sublimes,
Son front cicatrisé, mais encore glorieux
Laisse lire ces mots : *ange tombé des cieux.*

Quand Dieu de sa parole eut enfanté le monde,
Il rendit sa pensée et vivante et féconde :
L'homme naquit; son être, immense et limité,
Fut entre l'existence et le néant jeté.
L'ame tendit aux cieux et le corps vers la terre;
Mais le corps fit à l'ame une coupable guerre,
Et leur paix fit éclore un monstrueux traité,
Où l'ame osa jouer son immortalité.
Soudain l'esprit du mal, avec un cri de joie,
S'abattit sur le monde et bondit sur sa proie :
De l'aveugle matière injustement épris
L'homme oublia dès-lors le monde des esprits;
Lui seul peupla les cieux; la terre fut muette;
L'aride fiction inspira le poète,
Et son regard privé du flambeau de la foi,
Ne voyant rien en Dieu ne comprit rien en soi.

La forme sur l'idée exerçant son empire
Le monde fut un livre où nul ne sut plus lire.
D'un prêtre couronné Rome en vain s'étonna,
Sur ses débris fumants le Christ en vain tonna,
Le soleil n'était plus que le fils de *Latone*,
Le printemps et les fleurs conservaient leur couronne;
Thompson, Boucher, Parny, sans voix et sans couleurs,
Chantaient, peignaient les mois, les saisons et les fleurs;
Le monde se mourait, la poésie éteinte
Avec Chenier jetait une dernière plainte.
Lamartine apparut à ce siècle sans nom
Comme l'*astre rêveur* qui monte à l'horizon.
Soudain de l'univers les bornes s'étendirent;
Des millions de voix à nos voix répondirent;
Sortant d'un long sommeil la terre aux cieux parla,
Et vivant dans tout être un Dieu se révéla.
De grâce et de fraîcheur la nature parée
Comme une jeune épouse à l'hymen préparée
S'éleva du sépulcre où froide elle dormait
Sous le linceul glacé dont le poids l'opprimait.
L'oiseau, l'herbe des champs, et l'onde, et le zéphire,
Furent doués par lui d'une ame qui soupire;
Tous les êtres créés ne furent qu'un miroir
Où le type éternel put vivre et se mouvoir.
D'un poète chrétien il fallait le génie
Pour rendre à l'univers la majesté, la vie,
Préter une ame à l'air, aux astres, aux *lacs bleus*,
Et déchirer le voile étendu sur nos yeux.
Comme l'ange Eloa, s'abritant de son aile
Il chantait la douleur sur sa lyre fidèle;
Dans les plaines du ciel son doux regard cherchait
L'ame qu'un autre monde à son ame arrachait,
Et nos cœurs attendris recueillaient en silence
Les flots qui débordaient cet océan immense.
Le monde fut à toi, poète harmonieux,

Et de la fiction tu détrônas les Dieux.
Puis, lorsque, au fond des bois, tristement recueillis,
Ton ame eut bien pleuré le néant de la vie,
Elle espéra : son vol prit un sublime essor
Et perça *le zénith* avec ses ailes d'or.
Dès ce moment ta voix ne fut plus à la terre,
Et tu planas tout seul dans un ciel solitaire.
Ton génie à Socrate y faisait entrevoir
Le sage s'asseyant à la fin d'un beau soir
Au banquet immortel de l'essence divine;
Puis, semblable au géant qui sur la mer s'incline,
De la splendeur des cieux illuminant les flots,
Tu revins du vieux monde éveiller les échos.
Pour célébrer de Dieu les œuvres infinies
Ton ame s'exhalait en pures *harmonies :*
La gloire, la vertu, la puissance, l'amour,
Dans tes chants vers ce Dieu s'élevaient tour à tour,
Et sur le cœur humain qui te servait de lyre
Son souffle inspirateur promenait ton délire.
Mais un vent du désert tout à coup te saisit,
Et sur le haut Liban rêveur te conduisit.
Quand le vieil orient te vit sur ses rivages,
Il te prit pour celui qu'avaient prédit ses mages;
Il salua ton nom, comme un vieillard assis
Au seuil de sa maison, pour recevoir son fils.
Il me semble te voir, recueillant ta pensée
Suivre de l'œil le char du maître d'Élisée,
Les Hébreux du Jourdain passant à pied les eaux;
Et les morts secouant la poudre des tombeaux,
Et Moïse nouveau, de ses cimes neigeuses
Descendant lentement les pentes orageuses,
Rapporter *sur ton front deux rayons lumineux,*
Témoignage éclatant du commerce des cieux.
La lune se mirant au front des pyramides
Le vieux Nil au Delta roulant ses flots rapides,

Tranquille, et sur son sein réfléchissant les feux
Qui, rubis éclatants, étincelaient aux cieux,
Les grands roseaux flottants, les flexibles lentisques
S'agitant mollement au pied des obélisques,
Le buffle, le bison, au départ de la nuit,
Venant baigner leurs pieds près des Dieux de granit;
Vieux pasteurs dont la main impuissante, immobile,
Semble régner encor sur leur *foule docile;*
Le lourd massif du Caire avec ses minarets,
Tombeau de marbre blanc, *parsemé* de Cyprès;
Au loin, dans le désert, les sauvages cavales,
Le cri du crocodille et le bruit des cymbales;
Les fraîches Oasis, le Simoun meurtrier,
Roulant monts contre monts, ardent comme un brasier,
Quels tableaux dont ton ame a senti la magie,
Mais dont les *souvenirs* ont pâli la copie.
Ce qu'on sent en poète en beaux vers se traduit :
Pour qui ne chante pas tout prestige est détruit;
L'ame dans son élan par la raison trompée,
Sous son plumage d'or gémit enveloppée,
Poète voyageur, non, tu n'as point failli;
De ton pied seulement la poussière a jailli:
Ce n'est point ton trésor qu'en ces tableaux rapides
Tu voulus étaler à nos regards avides.
Comme l'aveugle Homère, aux lieux où tu passas,
Dans tes simples récits tu reportes nos pas;
Mais l'œuvre qu'en ton sein leur aspect fit éclore
Au fond de ta pensée en secret s'élabore.
Jocelyn a paru, précurseur radieux
Des prodiges plus tard déployés à nos yeux.
Ah! que de pélerins aux gouffres de Valneige,
Iront pleurer Laurence en son linceul de neige,
Chantre de la douleur, encore à ton midi,
A l'ombre des cyprès ton génie a grandi.
Des immenses douleurs de la nature humaine,

Tu peux à chaque pas accroître ton domaine ;
C'est la tâche que Dieu t'a donnée à remplir.
Ah ! puisse ton soleil se coucher sans pâlir,
Et plus majestueux à la fin de sa course
Aux torrents lumineux dont il ouvrit la source
Sans jamais s'épuiser prêter toujours ses feux !
Du haut du ciel chrétien fais luire un jour pieux
Que ton génie, Alphonse, et grandisse et s'épure,
Sur l'aile de la foi, guidé par la nature,
Monte chercher au sein de la divinité
Le mot d'ordre, éternel, dont l'homme avait douté.
Le monde, trois mille ans éclairé par Homère,
De ses dieux mensongers a brisé la chimère :
La gloire en est à toi, mais ton ciel est désert;
Par quoi remplaces-tu l'illusion qu'il perd ?
Nommes-nous les gardiens de ces troupeaux d'étoiles
Qui, lorsque vient la nuit, en émaillent les voiles;
Quelle est celle qui luit aux amants malheureux;
Celle de l'amitié, celle des longs adieux;
Celle de la douleur, celle de l'espérance.
Des hôtes de la mort fais parler le silence;
Du commerce de l'ame apprends-nous les secrets;
Revêts d'un corps brillant tous les êtres abstraits :
Ne crains pas d'aborder des *détails trop mystiques;*
Soumets le nouveau monde à tes lois despotiques,
De la création interprète nouveau !
La foi, la poésie ont un même berceau :
Nommes-nous les esprits qui peuplent l'empirée;
Fais les descendre aux sons de ta lyre sacrée;
Que de la vérité, le magique tableau,
Jette un défi sublime à l'ombre de Boileau.
De la forme stérile a triomphé l'idée.
Vers des bords inconnus l'humanité guidée
N'attend que toi, poète, et brûlant d'avancer,
T'ouvre déjà la voie où tu la dois lancer.

La Peur!

BALLADE,

PAR M. AUGUSTE TARRY, A PARIS.

Les Morts vont vite.
Burger.

Voici la nuit, le ciel est noir,
La neige au loin blanchit la terre,
Des ombres perçant le mystère,
Une lumière solitaire
Scintille au front du vieux manoir;
Le vent dans les rameaux bourdonne,
On entend la voix monotone
De la cloche du bourg qui sonne,
Qui sonne l'angelus du soir.

Vieille église de la vallée,
Quand je te contemple isolée,
Au pied du mont sous tes ormeaux:
Avec ta grande croix de pierre,
Et tes murs que rongent le lierre,
Et ta ceinture de tombeaux.

Quand je vois ta muraille brune,
Qui s'argente aux feux de la lune,
Et ta flèche de fer qui luit :
Alors tu me semble une ombre
Qui va, traînant son voile sombre,
Dans les ténèbres de la nuit.

Puis une sinistre pensée
S'étend sur mon ame oppressée,
Et je suis triste en te voyant :
Car malgré moi dans ma mémoire,
Revient la lamentable histoire
Du pauvre petit mendiant.

Ce jour là, le ciel était noir,
La neige aussi couvrait la terre,
Des ombres perçant le mystère,
Une lumière solitaire
Tremblait de même au vieux manoir.
Le vent sifflait dans le feuillage,
Le temps se montrait gros d'orage,
C'était l'heure où sur le village
Retentit l'angelus du soir.

En vain tu cherchais un asile,
Pauvre Loys, fier ou tranquille
Chacun te repoussait du pied;
Car, misérables que nous sommes,
Le bonheur endurcit les hommes
Et clôt le cœur à la pitié.

De froid ta main était bleuie,
Bientôt du ciel à flots la pluie
Tomba froide sur tes pieds nus;
Et tout grelotant sous la bise,
Tu vins au parvis de l'église
T'abriter, lassé des refus.

Et l'ombre devint plus obscure,
Et pour éviter la froidure,
Contre le mur tu t'accroupis;
Et malgré tes vives alarmes,
Et le froid qui glaçait tes larmes,
Pauvre Loys tu t'endormis.

La nuit jetait son manteau noir
Sur le voile blanc de la terre;
Dans les airs grondait le tonnerre,
Des éclairs parfois la lumière
Diamantait le vieux manoir.
Le vent déchirait le feuillage,
Ébranlait les toits du village;
Au milieu des bruits de l'orage
S'éteignait l'angelus du soir.

Il dormait malgré la tempête,
L'enfant, et le vent sur sa tête
Faisait voler en tourbillons
Les boucles de sa chevelure:
Et pour unique couverture
Il n'avait que quelques haillons.

Pauvre petit! la nuit entière,
Que ne *laissais-tu* ta paupière
Tomber sous le poids du sommeil.
Du bon Dieu la main protectrice,
Eût dû t'épargner le supplice
Qui t'attendait à ton réveil.

Mais soudain, ébranlant la terre,
Un horrible coup de tonnerre
Éveilla Loys en sursaut;
Puis il se fit un grand silence,
Et la cloche qui se balance
Sonna minuit au vieux château.

Minuit, heure d'affreuse étreinte,
Où chaque cri se change en plainte,
Où la nature semble en deuil,
Où la terreur glace les hommes,
Où l'on voit de pâles fantômes
Se dresser sur chaque cercueil.

Et toujours le ciel était noir,
Blanche de neige était la terre,
Dans les airs grondait le tonnerre,
Des éclairs la pâle lumière
Brillantait les murs du manoir.
On entendait dans les feuillages
Des chouettes, les cris sauvages,
Dans le ciel couraient les nuages
Balayés par le vent du soir.

Loys eut peur, et de l'église,
Comme un arbre que le vent brise,
La porte lui parut s'ouvrir :
Et tout tremblant dans les ténèbres,
Il crut ouïr des voix funèbres
Et voir des fantômes blanchir.

Puis les ombres moins incertaines,
Semblaient traîner de lourdes chaînes
Qui rendaient le son de l'airain :
Aux feux des torches funéraires,
Bientôt elles se rassemblèrent
Et firent vibrer ce refrain :

A nous la nuit, la nuit bien sombre,
Pour les vivants les jours sont assez longs ;
C'est pour nous seuls que Dieu fit l'ombre,
Chantons, dansons.

Puis se taisaient ces cris d'enfer ;

Alors une voix sépulcrale,
Dans la lugubre cathédrale,
Entonnait la ronde infernale
Seule, sur un lamentable air
Que répétait l'écho des dalles;
Et les voix se mêlant aux râles
Pareilles aux bruits des rafales,
Ou bien aux durs éclats du fer :

A nous la nuit, la nuit bien sombre,
Pour les vivants les jours sont assez longs,
C'est pour nous seuls que Dieu fit l'ombre,
Chantons, dansons.

J'aime voir luire les éclairs,
Pour moi c'est une nuit de fête,
Quand le vent gronde sur ma tête,
Quand j'entends hurler la tempête
Et le tonnerre dans les airs;
J'aime à voir briller lueur bleuâtre,
Sur ses pas, quand s'attarde un pâtre,
Ou bien de ma torche rougeâtre,
Éclairer les chemins déserts.

A nous la nuit, la nuit bien sombre,
Pour les vivants les jours sont assez longs
Pour nous seuls se déroule l'ombre,
Chantons, dansons.

J'aime à sortir de mon cerceuil,
Quand des nuits la blanche courrière,
Répand sa blafarde lumière,
Alors pendant la nuit entière
Je traîne mon pâle linceuil;
J'aime sous les vieilles ogives
Jeter le soir des voix plaintives,
Comme la mer qui sur les rives

Vient se briser contre un écueil.

A nous la nuit, la nuit bien sombre,
Pour les vivants les jours sont assez longs,
C'est pour nous seuls que Dieu fit l'ombre,
Chantons, dansons.

J'aime le cadavre sanglant,
Aux corbeaux servant de pâture ;
La mort, effroi de la nature,
Saisissant une créature,
Et la brisant, comme un milan
Dévore une frêle colombe ;
Le fossoyeur creusant la tombe,
Le bruit de la bèche qui tombe
Et de la terre ouvre le flanc.

A nous la nuit, la nuit bien sombre,
Pour les vivants les jours sont assez longs,
Pour nous seuls se déroule l'ombre,
Chantons, dansons.

Alors sous les arcades sombres,
Hurlaient et se mêlaient les ombres,
Se fuyant, et dansant en rond,
Et Loys sous sa pauvre mante,
Tremblait de froid et d'épouvante,
Ainsi qu'au vent s'agite un jonc.

Puis des fantômes le cortège,
Se range en deux lignes de neige,
Et se dirige vers Loys ;
Ses dents claquaient, et dans sa tête,
Il croit entendre d'un squelette
Les os rouler sur le parvis.

Il veut fuir, mais dans sa pensée,
D'un cadavre la main glacée
Sur son front tombe et le retient

Quelque chose en lui se déchire,
Puis gémit un infernal rire,
Et puis Loys ne vois plus rien.

La lune qui brillait s'éteint;
Comme elle pâlit chaque étoile;
La nuit a reployé son voile,
Et l'aube au ciel qui se dévoile
Étend sa robe de satin.
On entend la voix monotone
D'un tonnerre lointain qui tonne,
La cloche de l'église sonne,
Sonne l'angelus du matin.

Avec le jour laborieuses,
Déjà quelques femmes pieuses,
Ayant soufflé dans leur foyer
La flamme qui s'était éteinte,
Aux sons de la cloche qui tinte
Viennent à l'église prier.

Elles trouvent devant le temple
Loys gissant, on le contemple;
Une voix maudissant le sort
Crie. Oh! sa tête est hérissée,
Ses pieds sont bleus, sa main glacée;
Voyez : le pauvre enfant est mort.

Il n'était plus, la peur, l'orage,
Avait contracté son visage
Et clos ses yeux avant le temps;
Lampe que les vents ont soufflée,
Fleur au matin étiolée,
Loys est mort, mort à dix ans.

La lune comme lui s'éteint,
Ainsi que lui meurt chaque étoile,

La nuit sur lui laisse son voile,
Et l'aube au ciel qui se dévoile
Pâlit à l'horizon lointain;
La gaîté des cœurs est bannie,
On pleure, et la cloche bénie,
En sons de mort et d'agonie,
Change l'angelus du matin.

PROGRAMME

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS DE BORDEAUX.

SÉANCE PULIQUE DU 22 SEPTEMBRE 1836.

§ I.er

L'Académie n'a reçu aucune réponse aux questions agricoles qu'elle a proposées pour sujet de concours. Convaincue par l'importance des travaux qu'elle a déjà reçus, que ce mode est le meilleur et qu'il doit donner les résultats les plus favorables, elle se fait un devoir de continuer d'appeler l'attention des agriculteurs sur les mêmes sujets, et de tenir à la disposition de ceux qui voudront concourir la série des questions dont la solution peut atteindre le but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance

publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, aux questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir trouveront, au secrétariat de l'Académie, ces questions imprimées.

§ II.

L'Académie n'a point reçu en temps opportun les documens relatifs aux améliorations faites aux chemins vicinaux. L'administration n'a pu cette année les lui transmettre. L'Académie ne peut donc décerner les récompenses promises dans son dernier programme (1).

---

(1) Depuis sa séance publique, l'Académie a reçu de l'Administration les documents relatifs au travaux faits aux chemins vicinaux pendant l'année 1835. Elle se fait un devoir d'ajouter une note à son programme pour proclamer les noms des fonctionnaires publics qui ont le plus contribués aux améliorations de ces chemins dans le département de la Gironde, n'ayant pu le faire d'une manière solennelle et comme elle aurait désiré dans sa séance publique. En conséquence elle fait une mention honorable :

Dans l'arrondissement de Bordeaux, de MM. Laffargue, maire de Bègles ; Dantin, maire de Loupiac ; Barbié, maire de Lamarque ; Cormier, maire de Carignan, et des maires de la Sauve, Beaurech et Bouillac, qui continuent à donner des preuves de la plus louable émulation.

Dans l'arrondissement de Lesparre, de MM. Titi-Boué, maire de Saint-Seurin ; Bedel, maire de Loirac ; Déjeau, maire de Saint-Yzans, et des maires de Pauillac et Begadan, déjà mentionnés dans les derniers programmes.

§ III.

L'Académie avait promis un prix de la valeur de 300 fr. à celui des propriétaires ou entrepreneurs de travaux qui aurait fait l'usage le plus fréquent dans le département de la Gironde de la sonde,

---

Dans l'arrondissement de la Réole, de MM. Monmaureau, maire de Pellegrue; Debuc, maire de Caudrot; Gustave Driholle, maire de Martres; France, membre du conseil d'arrondissement, à Bagnaux, et Cazenave, conducteur-voyer du même arrondissement, qui déploie dans ses fonctions une activité et une intelligence dignes d'éloges.

Dans l'arrendissement de Blaye, de M. Henri Demons, maire de Saint-Ciers-de-Canesse, et des maires des communes de Gauriac, Saint-Ciers-Lalande, Plassac, Bourg, Berson et Saint-Paul, qui s'occupent avec un zèle assidu de cette partie du service administratif.

Dans l'arrondissement de Bazas, de MM. Partarrieu, maire d'Auros; Populus, maire de Gans; Mougens, maire de Brannens; Vigneau, maire de Savignac; Castellanne, maire d'Aillas; Marès, maire de Saint-Loubergt.

La société d'agriculture de Libourne a distribué, dans la séance du 6 Septembre, des médailles aux maires de cet arrondissement qui se sont fait remarquer par le même genre de travaux; ces maires sont: MM. Denieau, maire de Guîtres; Musset, maire de Vignonet; Dupuy, maire de Moulon; Gérard, maire de Puisseguin; Devalz, maire de Saint-Magne; Alezeis, maire de Saint-Ciers.

L'Académie est fâchée que les circonstances l'obligent à se borner à de simples mentions honorables, et de n'avoir pu décerner, dans sa séance publique, des récompenses académiques en rapport avec l'importance des travaux.

dite *artésienne*, pour découvrir les eaux ascendantes, et qui aurait transmis à l'Académie les faits principaux résultant de ces opérations. L'Académie n'ayant rien reçu sur ce sujet, le retire du concours, et le remplace par la question suivante : Les sondages artésiens qui ont été opérés dans le département, ont-ils échoués par la faute des sondeurs ou par la nature même des terrains ?

Le prix de la valeur de 300 fr. sera décerné dans la séance publique de 1837.

§ IV.

L'Académie a reçu, pour le concours de poésie, dix-huit pièces de vers, inscrites dans l'ordre suivant :

N.° 1. *Alger*, épigraphe :

Tu céderas, ou tu tomberas sous ce vainqueur,
Alger, riche des dépouilles de la chrétienté.
(Bossuet.)

N°. 2. *Le Père et le Fils*, poème lyrique, avec cette épigraphe :

Où sont-ils ?

N.° 3. *La Matinée Solitaire*, méditation sur la côte de Gers en Béarn, Pyrénées-Occidentales, avec cette épigraphe :

L'aube sur le rocher lance un trait de lumière,
L'oiseau chante avant moi : béni soit le Seigneur !
(Harmonie de Lamartine.)

N.° 4. *La Sagesse*, ode, avec cette épigraphe :

Vains mortels, que du monde endort la folle ivresse,
Écoutez, il est temps, la voix de la sagesse.
(J.-B. Rousseau, L. 1. épode.)

N.° 5. *Le Génie de la civilisation, sur la liberté antique et moderne*, méditations poétiques, suivies de l'hymne au soleil de Juillet, sixième fête anniversaire ; avec cette épigraphe :

Discite justiciam moniti..... (Œn., lib. VI.)
Salve magna parens!.....
Magna virum!..... (Georg. lib. II.)

N.° 6. *Veillée philosophique sur la connaissance des hommes et ses difficultés*, dialogue entre un vieux sage et un jeune homme, épigraphe :

The proper study of Mankind, is man.
(Popes, essay on man.)

N.° 7. *La Peur*, ballade, avec cette épigraphe :

Les morts vont vite. (Burger.)

N.° 8. *Épître à mon ami*, avec cette épigraphe :

L'écrivaillerie semble être quelques symptômes d'un siècle débordé.
(Montaigne.)

N.° 9. Cantate. *Léon et Rosalie*, l'Amour naissant, épigraphe :

Le plaisir ainsi que la peine,
Tout passe avec rapidité.
(Paul et Virginie.)

N.° 10. *Bonaparte*, méditation, épigraphe :

Amat qui castigat.

N.° 11. *Épitre à M. de Lamartine*, épigraphe :

Les Dieux s'en vont.

N.° 12. *L'Athée converti*, scènes domestiques, épigraphe :

Non, d'un aveugle sort ce n'est point là l'ouvrage.

N.° 13. *Savoir aimer, savoir mourir*, épigraphe :

L'amour est fort comme la mort.
(Salomon).

N.° 14. *Aux mânes d'un ex-conventionnel*, épigraphe :

Idoles le matin, victimes le soir.

N.° 15. *Un tombeau !* épigraphe :

« Qu'un navire argonaute, au mois de Messidor,
« Parte pour conquérir une autre toison d'or !
« Dites au *Marengo* de tourner sa poulaine
« Vers le saule français qui pleure à Sainte-Hélène ;
« Sans carte, sans boussole et sans compas marin,
« Il saura bien trouver son glorieux parrain. »
(Barthélemy).

N.° 16. 1793.—1830, épigraphe :

« Qui peut dompter la mer? Seigneur qui peut répondre
« Des ondes de Paris et des vagues de Londres ?
« Sur-tout lorsque la ville, ameutée aux tambours,
« Sent hurler, dans ses flots, l'hydre de ses faubourgs. »
(Victor Hugo).

N.° 17. *Le réveil du condamné*, élégie, avec cette épigraphe :

Quel opprobre, grands dieux! et quelle indignité!
Au supplice, qui? moi! l'avais-je mérité?
(Crébillon).

N.° 18. *Maria et Fabio*, épigraphe :

Maria l'aimait, parce qu'il était Fabio;
Fabio l'aimait, parce qu'elle était Maria.

L'Académie, d'après les conclusions du rapport de sa Commission sur ces dix-huit pièces, dont le résumé est consigné dans le rapport sur ses travaux, décide : 1.° que huit de ces pièces sont écartées du concours, comme peu dignes de prétendre au prix; 2° que huit autres plus remarquables, soit pour le choix des sujets, soit pour la poésie, doivent être classées dans le concours, en raison de leur mérite respectif dans l'ordre suivant: N.os 18, 15, 14, 6, 12, 10, 2, 13; 3.° que les deux autres, n.° 7, n.° 11, supérieures sur toutes les autres compositions ont un droit égal au partage du prix. En conséquence, l'Académie décerne une médaille d'or de la valeur de 100 fr. à M. Auguste Tarry, à Paris, rue Saint-Jacques, n.° 175, auteur de la pièce n.° 7, *La Peur*, portant pour épigraphe : *Les morts vont vite.* (Burger); et une seconde médaille de la même valeur, à M. Jean-Louis-Marie Brunet, abbé à Layrac, près Agen, auteur de la pièce n.° 11, Épître à M. de Lamartine, avec cette épigraphe : *Les dieux s'en*

vent. L'Académie fait une mention honorable de la pièce n.° 13, *Savoir aimer, savoir mourir,* avec cette épigraphe : *L'Amour est fort comme la mort.*

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 200 fr., dans sa séance publique de 1837, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée; le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. V.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet de prix la question suivante :

Décrire d'une manière exacte et détaillée les moyens employés jusqu'ici pour préserver les édifices de la foudre, en signalant; 1.° les avantages et les inconvénients des appareils usités jusqu'à ce jour; 2.° le mode de construction le plus avantageux de ces appareils; 3.° l'influence absolue de ces appareils sur les nuages chargés d'électricité, et l'influence de ces appareils entre eux; 4.° l'influence que peut avoir sur les appareils usités la forme des combles, notamment celle des toitures aigues, dont les angles sont revêtus de lames métalliques.

Le prix sera de la valeur de 300 fr., et sera décerné dans la séance publique de 1837.

§. VI.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de

300 fr., à décerner, dans la séance publique de 1835 et de 1836, la question suivante :

« A l'époque où les Anglais étaient maîtres de « la Guienne, à quelle forme de gouvernement la « province fut-elle soumise? Quelle fut l'influence « de ce gouvernement sur le commerce, les arts, « les mœurs, et sur la prospérité du pays? »

L'Académie n'ayant reçu aucun mémoire sur cette question, la remet au concours pour l'année 1838.

§. VII.

L'Académie a reçu deux mémoires en réponse à la question suivante ;

« Quels effets ont produit sur les lettres le ro- » mantisme ; sur la philosophie, la métaphysique » allemande ; et sur les principes sociaux le saint- » simonisme ? »

Le N.° 1 porte pour épigraphe : *Non sibi, sed toti genitum se credere mundo.* Les trois questions y sont traitées dans un ordre méthodique, mais d'une manière obscure et diffuse. Le style est d'un écrivain qui connaît sa langue, mais qui l'appliquant à l'exposé d'idées en beaucoup d'endroits nébuleuses, est nébuleux lui-même. Les conclusions qui terminent le mémoire, confirment que son auteur est entièrement anti-romantique et peu favorable aux changements.

Le N.° 2 a pour épigraphe ces paroles de M.me Staël prises dans son ouvrage sur l'Allemagne :

» *Les Allemands sont les mineurs de la pensée, ils* » *exploitent en silence les richesses intellectuelles du* » *genre humain.* » Ce mémoire est écrit avec méthode, mais avec trop de légèreté et pas assez de suite; ce n'est en tout qu'un aperçu. Le passé y est moins apprécié que le présent et l'avenir. L'auteur se déclare éclectique, quoique tout annonce qu'il est complétement de l'école romantique. Son style est correct, quelquefois élégant et toujours intelligible.

Ces deux mémoires ne renferment point la solution de la question telle que l'Académie devait l'attendre, après l'avoir remise au concours pour la seconde fois : peut-être n'est-elle pas encore soluble pour la génération littéraire actuelle; en conséquence l'Académie la retire du concours.

§. VIII.

Des essais infructueux ayant été faits dans le département de la Gironde pour la culture de la betterave et la fabrication de son sucre, l'Académie demande qu'on fasse connaître les causes de cette non-réussite, et quelles seraient les conditions nécessaires pour que la culture de cette plante pût prospérer dans le département, et quels seraient les procédés à suivre pour y obtenir une fabrication avantageuse de sucre de betterave.

Le prix de la valeur d'une médaille d'or de 200 fr. sera décerné dans la séance publique de 1837.

§. IX.

La prospérité de Bordeaux ayant diminué par la décadence de son commerce maritime, l'Académie demande quels sont les moyens ou les ressources qu'offre le département de la Gironde pour fonder des usines et des fabriques dont les produits soient susceptibles de rétablir Bordeaux dans son ancienne prospérité commerciale.

Le prix de la valeur d'une médaille d'or de 200 fr. sera décerné dans la séance publique de 1837.

§. X.

L'Académie n'a reçu qu'un seul mémoire sur le sujet suivant : Écrire l'histoire de Bordeaux depuis l'année 1675, jusqu'à 1834; il porte pour titre : *histoire de Bordeaux depuis l'année* 1675, *jusqu'à* 1835, *contenant la continuation et le complément des histoires de cette ville qui ont été publiées par M. de Lacolonie et par Dom Devienne, etc.*, et pour épigraphe : *repetendum videtur qualis status urbis... nec amore quisqam et sine odio dicendus est rarâ tempore felicitate ubi sentire quæ velis et quæ sentias dicere licet.* (Tacite, hist. liv. 1.)

Cet ouvrage composé de 259 pages in-folio est un travail de longue haleine, dans lequel l'auteur remonte à l'origine de la sédition de 1675, pour décrire successivement les événements qui ont eu lieu jusqu'à la fin de 1835. Simple annaliste, il n'a point suivi la méthode critique et philosophi-

que de l'école moderne ; il ne s'est point occupé de rechercher les causes des événements qu'il retrace ; il s'est borné à les raconter avec exactitude, ordre et précision, et sur-tout avec clarté et impartialité. Ce résumé historique manque de développement et d'une appréciation philosophique des événements retracés. Son style pourrait être plus pur et plus élégant. Ce travail ne remplit donc pas entièrement l'attente de l'Académie ; mais elle lui reconnaît un mérite incontestable sous plusieurs rapports ; en conséquence elle décerne à son auteur M. Bernadau, ancien avocat, demeurant à Bordeaux, une médaille d'or de 300 fr.

Elle retire le sujet du concours.

§. XI.

L'Aquitaine ayant passé sous les dominations successives des Romains, des Visigots, des Ducs, des Anglais, des Français ; à quelle époque, avant la révolution de 89, a-t-elle joui de l'existence sociale la plus heureuse ? Comparer ensuite cette époque à l'époque actuelle. Le prix de la valeur d'une médaille d'or de 200 fr. sera décerné dans la séance publique de 1838.

§. XII.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix à décerner dans cette séance les questions suivantes :

1.° Quelle a été jusqu'à ce jour, sur la prospérité commerciale, agricole et industrielle du

département de la Gironde, l'influence de l'esprit d'association si heureusement introduit parmi nous par M. Balguerie-Stuttenberg ?

2.° Quels bienfaits le département peut-il encore en espérer; et, dans l'état actuel des choses, vers quelles opérations cet esprit doit-il de préférence être dirigé ?

Elle a reçu un seul mémoire portant pour épigraphe : *Le commerce et l'industrie sont des sources intarissables de bien-être pour les peuples.*

L'auteur paraît n'avoir pas bien compris les demandes qui lui étaient faites. Il a donné pour réponse à la première question la simple énumération de ce que l'esprit d'association a fait exécuter dans le département, sans indiquer par des faits positifs et des calculs, l'influence que cet esprit a véritablement exercé sur la prospérité commerciale et industrielle du pays. Il a même oublié dans son énumération plusieurs entreprises et les causes de leur ruine. Il n'a pas été plus heureux dans sa réponse à la seconde question dans laquelle il n'a présenté que des généralités et des projets, comme celui d'un canal de ceinture autour de Bordeaux, regardé depuis long-temps, au moins, comme inutile.

L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de donner de récompense et remet ces questions au concours pour l'année 1837.

§. XIII.

Les renseignemens contemporains ou voisins des

faits des anciens temps, surtout les traditions et les écrits, pouvant seuls donner des documents exacts sur les événements qui ont eu lieu à des époques reculées; ces renseignements ne pouvant véritablement avoir été fidèlement rapportés que dans les langues usitées à ces époques; il importe de pouvoir consulter dans les originaux même et non dans les traductions; et enfin de recueillir, pour l'intelligence de ces écrits, tous les renseignements propres à faire bien comprendre les langues ou idiomes autrefois en usage dans nos contrées, comme le gascon et le basque :

En conséquence, l'Académie propose d'un prix, consistant en une médaille de valeur de 300 fr., qui sera décernée à la séance publique de 1837, la question suivante :

1.° Faire connaître, avec tous les détails possibles, des traditions ou des écrits inédits, relatifs à des faits historiques qui intéressent le midi de la France, et sur-tout l'ancienne Guienne.

2.° Présenter l'histoire des langues en usage dans ces contrées, depuis l'époque romaine, ou du moins des observations nouvelles et utiles sur ce sujet.

§. XIV.

Les ouvrages de Montesquieu ayant eu une grande influence sur son époque, l'Académie rappelle qu'elle a proposé au concours la question suivante :

« Quelle influence ont eu sur la civilisation des » deux mondes les trois grands ouvrages de Mon- » tesquieu : les *Lettres Persannes*, l'*Esprit des Lois*, » et les *Considérations sur la grandeur et la déca-* » *dence des Romains ?* »

On a fait souvent l'éloge de Montesquieu; ce n'est donc pas un éloge de Montesquieu que l'Académie demande; elle désire qu'on détermine l'influence des Lettres Persannes sur les opinions et les mœurs; l'influence de l'Esprit des Lois sur les libertés des nations; et l'influence des Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains sur la sagesse des gouvernemens et l'état politique des peuples.

Le prix, qui sera une médaille d'or de 300 fr., sera décerné dans l'année 1837.

§. XV.

D'après les annonces publiées dans plusieurs journaux, il paraît que la Ruche anglaise de Nutt donne de grands avantages pour l'éducation des abeilles et leurs produits; l'Académie, désirant encourager cette branche d'industrie agricole dont elle s'occupe depuis plusieurs années, promet une médaille d'argent à la personne qui fera la première, dans le département, l'usage de cette ruche, et qui lui fera connaître les résultats de ses essais.

§. XVI.

L'Académie décerne la médaille destinée à l'agri-

culture, à M. le comte de Kercado pour avoir introduit la culture du chanvre du Piémont dans les Landes. Les essais de M. de Kercado sur cette culture, et les produits manufacturés provenant de ce chanvre, ont particulièrement fixé l'attention de l'Académie qui a fait faire des expériences comparatives sur les cordes fabriquées avec ce chanvre et celles fabriquées avec le chanvre de Riga.

L'Académie décerne une médaille d'encouragement pour l'agriculture à M. Gautherin, propriétaire à Pessac, pour avoir introduit dans cette commune, dont le sol est sablonneux, la culture du melon d'eau ou citrouille pastèque, et pour avoir fabriqué avec le suc du fruit de cette plante du sirop et un alcool de bonne qualité.

L'Académie décerne un jeton d'or à MM. Laporte frères, pour lui avoir donné un grand nombre d'objets d'antiquités provenant de différentes fouilles faites à Bordeaux, et pour reconnaître le zèle et la persévérance qu'ils mettent aux recherches archéologiques.

L'Académie décerne la médaille réservée aux arts industriels à M. Hallié, mécanicien, fabricant d'instruments destinés à l'agriculture. La commission chargée de visiter l'atelier et le magasin de M. Hallié a fait sur ces instruments un rapport favorable qui sera imprimé dans le Recueil des travaux de l'Académie.

L'Académie décerne la médaille destinée au zèle

de ses correspondants, à M. Eloi Dubroca, auteur d'un Mémoire sur les chemins vicinaux de la commune de Barsac; elle fait une mention honorable de M. Capdeville, maire de cette commune, comme ayant fait exécuter les améliorations qui sont décrites dans le Mémoire de M. Dubroca.

§. XVII.

L'Académie décernera dans sa séance publique de 1837, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissements nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documents historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négocians, les Voyageurs, les

Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de le physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrents aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensées de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidants de l'Académie.

Les concurrents sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront

point rendus aux auteurs; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Art. 29 du réglement de l'Académie : Les manuscrits envoyés au concours doivent rester aux archives tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le président et les secrétaires, et ne peuvent dans aucun cas être déplacés. Toutefois l'Académie ne s'arroge aucun droit sur le mémoire lui-même, qui demeure toujours la propriété de l'auteur; il peut en disposer à son gré, sans qu'il soit nécessaire de demander aucune autorisation à cet égard.

Art. 30. Les mémoires couronnés par l'Académie ne peuvent être publiés par les auteurs sans le consentement formel de la compagnie, qui ne l'accordera qu'autant qu'elle aura la certitude que l'ouvrage imprimé sera en tout conforme au mémoire manuscrit couronné par elle et déposé aux archives. Cet article et l'article précédent seront insérés dans le Programme.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er Juin, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue Saint-Dominique, n.° 1.

LANCELIN, *Président.*

BOURGES, *Secrétaire-général.*

RAPPORT

A L'ACADÉMIE ROYALE

DE BORDEAUX,

Sur les Antiquités données à l'Académie par MM. Laporte frères.

RAPPORTEUR F. JOUANNET.

MESSIEURS,

Les édifices que l'on élève en ce moment, rue Sainte-Catherine, n.° 73, et grande rue de l'Intendance sur l'emplacement de l'ancien hôtel Vertamon, ont nécessité des fouilles assez profondes pour arriver au sol antique : elles ont traversé une masse de débris dont l'épaisseur moyenne peut être estimée de quatre mètres. Ces fouilles, suivies avec autant de sagacité que de persévérance par MM. Laporte frères, leur ont permis de faire des observations et des découvertes, dont ils ont cru les résultats dignes de vous être soumis. Déjà, Messieurs, vous avez eu plus d'une fois l'occasion

de témoigner à ces honorables citoyens le prix que vous attachiez à leurs utiles travaux, à leurs généreuses communications; vous ne vous montrerez pas moins reconnaissants aujourd'hui, qu'ils vous font hommage du fruit de plusieurs jours de soins et de recherches pénibles.

Vous m'avez chargé, Messieurs, de vous rendre compte des différentes antiquités dont ces deux frères viennent de vous enrichir. Je le ferai le plus succintement possible : la présence des objets découverts, et les plans que vous avez sous les yeux doivent vous épargner les longs détails.

Les observations de MM. Laporte et les échantillons qu'ils vous ont envoyés confirment un fait connu dès le temps de Strabon : c'est que l'antique *Burdigala* était bâtie sur un terrain paludeux, formé par les alluvions séculaires de la Garonne. Mais un autre fait qui, je crois, n'avait pas encore été bien observé, nous est révélé par les échantillons que vous avez sous les yeux. Dans ces temps reculés, la Garonne charriait, comme elle le fait encore, beaucoup de débris végétaux qu'elle déposait avec ses vases. Ces débris décomposés par le temps se sont couverts par endroits d'une quantité notable de prussiate natif, ou *hydrocyanate de fer*, substance que vous reconnaitrez aussitôt sur les échantillons. Depuis, notre honorable collègue M. Durand a retrouvé la même substance à Bacalan, dans les alluvions qu'il traversait, en jetant les fondations d'un nouvel édi-

fice. Plus anciennement, j'avais aperçu ces hydrocyanates dans les marais du Bas-Médoc.

Les plus vieux édifices de Bordeaux ont été fondés sur ce terrain alluvionel, et le plan des substructions reconnues par MM. Laporte, à l'angle des rues *Sainte-Catherine* et des *Alaudettes*, vous montre comment ces murs de différents âges se sont croisés et élevés les uns sur les autres. Vous remarquerez sur-tout le mur n.° 1; il est entièrement composé de pierres dures, hautes de dix pouces, horizontalement séparées par trois lignes de briques romaines, genre de construction qui rappelle les murailles du *Palais Galien*. Moins anciens, les murs n.os 2 et 4, construits simplement en moellons, mais où l'on a signalé beaucoup de tuiles romaines, doivent être d'une date reculée. Je n'oserais en dire autant des murs n.° 3, malgré leur grande épaisseur et la dureté de leur mortier. On voit, en effet, des mortiers très-durs dans des édifices assez modernes, et l'on en voit de friables dans des murailles dont l'antiquité est incontestable.

Les fouilles pratiquées sur l'emplacement *Vertamon* ont fait découvrir un nombre encore plus considérable de substructions, dont la date inconnue serait l'époque gallo-romaine et nos temps modernes.

C'est sur-tout dans les fouilles les plus profondes, des rues Sainte-Catherine et de l'Intendance, qu'on a découvert le plus de débris antiques, mêlés pourtant à des débris modernes, comme il arrive

dans tout terrain long-temps habité par l'homme et souvent remué. Si l'on a rencontré quelques médailles près de la surface, ce sont les témoins épars d'anciennes fouilles qui furent autrefois poussées jusqu'au sol antique.

Parmi les antiquités dont il s'agit, nous distinguerons les pavés, les revêtements ou enduits intérieurs, les vases, les médailles, les ouvrages en terre cuite ou en métal, les ustensiles et quelques objets d'art.

Pavés. — Les seuls pavés trouvés dans les fouilles sont du genre le plus commun, de simples rudus en chaux et sable, mêlés de cailloux dans la partie inférieure, et recouverts d'une couche de mortier plus fin. Sur cette couche on sema au hazard une multitude de petits fragments de brique, dont l'ensemble fut ensuite soumis à l'action du rouleau. Ces pavés, épais de six à huit pouces, continus sur tout le sol où on les employa, avaient une grande solidité; ils n'étaient probablement d'usage que pour les rez-de-chaussée. Leur aspect n'avait rien de désagréable: le rouge ordinairement assez vif des briques, et le gris-blanchâtre du mortier qui les unit, donnent à ce pavage l'apparence d'une brèche sans modèle dans la nature.

Revêtements, enduits intérieurs. — Ces revêtements, que l'on a rencontrés dans l'état où les laissa le renversement des murs, c'est-à-dire, la face colorée appliquée sur le pavé, sont identiques pour la composition aux enduits dont les

Romains ornaient l'intérieur de leurs appartements. Ceux dont j'ai à vous entretenir n'étaient point enrichis de tableaux ou d'arabesques, comme les beaux enduits qui brillaient jadis dans quelques maisons de Pompeï ; mais ils ont la simplicité qu'avaient, dans cette ville, les revêtements intérieurs des appartements à l'usage de la classe moyenne : ils consistent en plusieurs couches assez minces d'un mortier fin, que recouvre extérieurement une dernière couche encore plus mince, plus fine et de la blancheur du plâtre. Quand le mortier est très-fin, cette dernière couche manque. Avant d'appliquer les couleurs, car tous ces enduits étaient colorés, les surfaces devaient être unies avec beaucoup de soin ; le décorateur passait ensuite, sur la façade à peindre, une seule couleur ; puis, sur ce fond, il traçait à la règle des compartiments qu'il se proposait d'embellir de quelque feuillage ou de tout autre ornement : les encadrements étaient de différentes couleurs. Les fragments d'enduits, sortis des fouilles dont il s'agit, ne m'ont offert pour les fonds que le rouge et le vert-d'eau ; pour les encadrements, le vert-d'eau, le vert-pomme très-pâle, le blanc et le brun-violâtre. Les mêmes couleurs se retrouvent dans les ornements ; elles ont conservé leur fraîcheur, et ce frêle décor a survécu aux ravages du temps. Le poli de ces enduits, sur lesquels le doigt ne rencontre aucun grain de sable, annonce des peintures à la détrempe.

Je ne sais si je dois ranger parmi ces revêtements antiques, deux chapiteaux de petits pilastres, trouvés aussi dans la profondeur des fouilles; ils sont en marbre blanc, sali par le temps. Nul doute qu'ils n'aient été employés en revêtements; mais à quelle époque?

Vases. — Les fouilles ont amené au jour un nombre considérable de poteries brisées et de différents âges. Parmi ces débris, il s'est trouvé une vingtaine de vases entiers, comparables pour la forme, la terre et la fabrication, à nos vases les plus communs. Ils ont dû servir à des usages domestiques; mais dans le nombre on en remarque cinq ou six que, par comparaison avec les figulines de Terre-Nègre, on peut croire antiques. Leur forme assez élégante permet cette conjecture. Nous ne la hazardons pourtant qu'avec beaucoup de réserve, sans nous dissimuler combien, en l'absence de toute marque de fabrique, il est quelquefois difficile, au milieu d'un pareil mélange, de distinguer sûrement l'antique du moyen-âge, et celui-ci de nos temps modernes.

Cependant, parmi tous les débris que nous avons soigneusement examinés, il en est dont l'antiquité n'est pas douteuse. Tels sont ces grands fragments d'amphores ou diotes, espèce de vases hauts de trois à quatre pieds, pointus par le bas, dont le goulot terminé par un bourrelet est accompagné de deux longues anses. Tels sont encore ces morceaux d'amphores plus petites, d'une forme

moins élégante, mais d'une date aussi certaine. Nous regardons aussi comme antiques ces restes de vases à large ventre, étroits au pied, dont le goulot étranglé se termine par une ouverture évasée, que sa forme tréflée rend très-remarquable. Le cimetière gallo-romain de Terre-Nègre nous a fourni plusieurs vases de cette dernière espèce : cependant, nous ne devons pas vous dissimuler que cette forme s'est en partie conservée dans nos campagnes, mais avec des modifications qui ne permettent guère de confondre l'antique avec le moderne. Celui-ci est plus haut, plus grand, moins ventru ; le trèfle est moins bien senti.

Dans les fouilles dont le résultat nous occupe en ce moment, on n'a rencontré aucun de ces vases d'une terre fine, d'une forme remarquable, et d'un travail que rend plus précieux le rouge brillant de leur couverte ; mais on en a déterré des débris très-intéressants. L'un d'eux porte une marque de fabrique, que nous n'avions pas encore trouvée à Bordeaux ; elle est en relief sur un fond creux circulaire. La lettre est fort belle ; on lit : FAM. F, que j'interprète, sans pouvoir remplir le nom de la fabrique ou du fabricant, FAM..... *fecit*, ou *fabrica* FAM. Cette jolie marque est disposée circulairement autour d'un point central.

Trois autres débris ne sont pas moins curieux sous le rapport de l'art ; ils nous révèlent l'existence de vases d'une forme que les nombreuses

figulines de Terre-Nègre ne nous ont présentée qu'une seule fois. Ce sont des espèces de patères rondes, à bord évasé, dont la hauteur absolue, le pied compris, n'a pas 0,030; elles ont 0,145 de diamètre d'un bord à l'autre, et 0,130 de diamètre intérieur. Cette différence résulte de l'évasement des bords, et d'un bourrelet saillant qui entoure intérieurement le pied du rebord. Pareilles pour les dimensions, ces deux patères diffèrent par les petits filets qui décorent leur contour extérieur. Un troisième débris annonce un vase du même genre, mais plus petit, et d'un travail encore plus soigné.

Nous devons aussi vous faire remarquer les débris de quelques coupes charmantes, ornées de reliefs d'un très-bon goût. L'une d'elles est bordée d'un ornement à la grecque, placé au-dessus d'une guirlande de feuilles alternes. Sous cette double bordure, l'artiste a représenté un lièvre fuyant à toutes jambes devant un chien qui le poursuit: ils courent au-dessus d'un petit médaillon en perles, au milieu duquel on voit un chien qui aboie. Ce petit sujet de chasse dut être répété trois ou quatre fois sur le vase. Un cadre au milieu duquel se montre un faisceau de feuillages, séparait les répétitions. Ce cadre de séparation a pour côtés des cordons, et les feuillages sont liés ensemble par d'autres cordons en diagonales. Sur une autre coupe, on reconnaît des fleurs distribuées avec grâce. Ces divers fragments sont d'une terre fine,

dont la couverte, d'un rouge brillant, s'avive encore par le frottement.

Outre ces débris, les fouilles ont fait découvrir un grand vase rond en cuivre, mais tellement oxidé qu'on ne peut juger ni de sa primitive destination, ni du mérite de son travail.

Médailles. — Les médailles que l'on a retirées des deux emplacements explorés sont au nombre de quatre-vingts. Avec elles, et dans les mêmes terrains, on a rencontré dix-neuf jetons, deniers tournois, ou autres monnaies; deux pièces anglo-gasconnes, et un poids du moyen-âge (1). Presque tous ces objets étaient oxidés profondément; la plupart, soumis aux acides convenables prudemment appliqués, n'ont pu être déterminés. Voici, Messieurs, les pièces qu'il a été possible de reconnaître :

1° Médaille gauloise coupée, mais reconnaissable à la croix de fabrique et aux haches placées entre les croisillons; elle est en argent mêlé de beaucoup d'alliage. J'en ai souvent rencontré de semblables dans les campagnes du Périgord.

2° Deux médailles grecques, sans exergue, sans légende. Cette absence d'indices certains les rend douteuses; on pourrait les croire

(1) D'un côté on voit une porte, probablement celle de l'Hôtel-de-Ville, et à l'entour pour légende : I QUART DE LIVRE. Au revers, c'est un léopard passant de droite à gauche. On lit à la légende : ANNO : DOMINI : M : CCC : XVI.

gauloises. Elles sont en petit bronze, mais épaisses ;

3° Un Germanicus, revers commun ;

4° Treize médailles d'Auguste, savoir :

Cinq avec l'autel de Lyon au revers. De ces cinq médailles, toutes de petit bronze, il n'y en a qu'une qui se recommande par sa patine et sa conservation ;

Quatre médailles de la fondation de Nîmes, reconnaissables aux têtes d'Auguste et d'Agrippa, ainsi qu'au palmier et au crocodile du revers ; mais ces pièces sont très-frustes.

Trois pièces d'hospitalité, ou moitiés de la médaille de Nîmes. Elles sont assez rares à Bordeaux, tandis qu'à Périgueux, elles sont extrêmement communes, indice d'une différence de relations commerciales entre ces deux villes et Nîmes.

Une médaille d'Agrippa, légende et revers communs.

5° Trois médailles de Claude, revers communs, d'ailleurs très-frustes.

6° Deux médailles de Néron, même observation ; cependant l'une des deux a pour revers le temple de Janus et la légende ordinaire.

7° Un Domitien assez bien conservé ; l'oxide qui le recouvre est rouge, sur une première couche d'oxide vert. Avant que la pièce fût nettoyée, l'oxide rouge était recouvert

lui-même d'un oxide partie vert, partie bleu. Presque toutes les médailles provenant de l'emplacement Vertamon ont présenté cette particularité, qui doit provenir de la nature du fond et des révolutions qu'il a pu subir. La pièce dont il s'agit offre une particularité plus digne de remarque : par un mouvement qu'elle aura éprouvé sous la frappe, le revers qui porte une Minerve casquée, armée d'un bouclier et lançant un trait, a pour légende : COS. VII. DES. V. Au-dessus du grenetis et des deux derniers sigles, on lit ceux-ci : DES. VIII. PP., qui sont eux-mêmes surmontés d'un second grenetis. Ainsi, un simple hasard de fabrication fait de cette médaille une pièce unique. Les curieux attachent du prix à ces différences fortuites.

8° Trois Trajan, gr. br., frustes, mais faciles à reconnaître.

9° Un Adrien, qu'on ne reconnaît qu'à sa belle figure, les légendes et le revers de ce moyen bronze étant frustes.

10° Trois Antonin, gr. br., dont un bien conservé; un autre est la médaille de consécration avec l'aigle : elle est fruste.

11° Deux Faustine mère; c'est sa figure et sa coiffure. L'une des deux, frappée après l'apothéose de cette impératrice, nous

montre sa tête voilée. Ces deux pièces sont du reste profondément altérées.

12° Une Faustine jeune, malheureusement altérée; son revers présente les deux jumeaux de Marc-Aurèle.

13° Un Sévère Alexandre, revers commun, pièce fruste.

14° Un Gordien Pie, pièce d'argent recouverte en partie d'une patine de cuivre. Je crois le revers assez rare : c'est une Victoire tenant de la gauche une palme, et de la droite une draperie, ou tout autre objet dirigé vers un petit personnage assis. On lit à la légende : VICTORIÆ ÆTERN.

15° Deux Constance-Chlore p. br., mal conservés; légendes et revers communs;

16° Un Constance, p. br., même observation;

17° Un Maximien (NOB. CÆS.), portant au revers la monnaie et la légende ordinaire; la pièce, d'une assez bonne conservation, est recouverte d'une belle patine.

18° Un Galien, p. br., revers fruste,

19° Une Salonine, pet. br., revers fruste.

20° Une Hélène, p. br., revers ordinaire.

21° Trois Tetricus, revers communs. Deux appartiennent à Tetricus fils.

Les autres pièces, presque toutes du haut-empire, sont illisibles.

Dans les fouilles on a rencontré deux monnaies anglo-gasconnes; l'une est indéchiffrable, l'autre

est partagée en deux, car dans un terrain si souvent bouleversé tout a subi quelque outrage : c'est un hardit du fils d'Edward III. D'un côté, sous un arc ogival, la figure du prince de Galles tenant de la droite une épée, et de la gauche indiquant la pointe de son arme; légende : ED. PO. GNS. REG. AG.; revers : croix patée, filetée, écartelée de fleurs de lys et de léopards; légende : PNCPS. AQUITANIE.

Mais, rue Sainte-Catherine, à l'endroit indiqué sur le plan, on a rencontré une monnaie beaucoup plus intéressante, un tiers de sol d'or, monnaie mérovingienne frappée à Bordeaux. D'un côté, tête diadêmée, profil droit; légende : BURDEGALA; revers : une croix ancrée; légende: BETTONE. J'en possède une identique trouvée à Périgueux. L'or est pur, la pièce bien conservée. C'est la quatrième mérovingienne connue frappée à Bordeaux.

Terres cuites. — Je ne vous parlerai point, Messieurs, des briques, des grands carreaux, des tuiles parementées, que les deux emplacements explorés ont fournis en grand nombre, presque tous sont plus ou moins brisés. Ces fragments, si communs dans tout le département, n'ont qu'une importance relative, et c'est seulement parce qu'ils se lient aux autres découvertes, que je les mentionne. Mais je crois devoir appeler plus particulièrement votre attention sur cette figure en terre cuite que MM. Laporte vous ont envoyée,

avec des débris de tuiles à rebord et de tuiles creuses, qui furent, les unes et les autres, employées à d'antiques toitures. Je crois y reconnaître un de ces mascarons dont les Romains décoraient extérieurement le bord des toits de leurs édifices, au point où la tuile creuse venait couvrir les parements des deux tuiles plates destinés à l'écoulement des eaux.

Vingt-six de ces pyramides en terre cuite, tronquées, quadrangulaires, percées d'un trou rond vers leur sommet, et que l'on désigne ordinairement sous le nom de *poids romains*, font aussi partie de la collection que nous examinons. En augmentant le nombre des objets semblables que nous possédions déjà, ceux-ci viennent à l'appui d'une opinion que j'ai conçue depuis long-temps. Après avoir comparé et pesé plus de cent cinquante de ces prétendus poids, il m'a été impossible de trouver entr'eux aucun rapport, même approximatif; aussi, tout en reconnaissant que ces pyramydes tronquées ont dû faire l'office de corps pesants, je ne saurais y reconnaître des poids d'une valeur constante. Elles ont pu tenir lieu des plombs que nous attachons à nos filets depêche, ou servir à tout autre usage; mais ce ne sont pas des poids réguliers.

Objets en métal et autres petits meubles. — La collection que vous avez reçue de MM. Laporte renferme quelques anneaux, un fragment de style, et deux petits ornements en bronze. Quant aux

ouvrages en fer, ils sont tellement dévorés par la rouille, qu'on peut à peine y reconnaître un couteau à lame longue et carrée par le bout, dont le manche en bois s'est mieux conservé que le métal; un fer de lance, des cloux, et quelques ferrures tellement altérées qu'on ne peut, sans se livrer à de vaines conjectures, dire quel dut être leur emploi.

Parmi les petits meubles joints aux autres antiquités qui font le sujet de ce rapport, j'ai remarqué deux épingles en os, un sifflet à deux trous, long de 0,075, de même matière; un petit couteau, que recommandent sa petitesse et sa forme; il n'a que 0,050 de long: le manche qui est en os représente un pied de sanglier; la lame, d'une largeur disproportionnée par rapport au peu de longueur de l'instrument, est encore fermée; elle était liée à la tête du manche par une virole en cuivre dont il ne reste que l'empreinte. A l'époque gallo-romaine, les os étaient fréquemment employés, dans nos contrées, à la fabrication de petits meubles et de jouets d'enfant. A Périgueux, à Fréjus, à Bordeaux, on en a trouvé plusieurs.

Objets d'art. — De tous les objets d'art sortis de l'emplacement Vertamon, le plus remarquable est sans contredit le corps mutilé d'une Minerve en beau marbre blanc, grandeur de moitié nature. La tête manque, les bras et les jambes sont fracturés, le corps lui-même s'est fendu longitudinalement en exhumant ce débris. La déesse a les bras nus, la gorge et le haut du corps sont cou-

verts de l'égide, dont les deux parties se rattachent par une tête ailée, qui peut être celle de Méduse. Cette Minerve est vêtue de la robe à longs plis; son bouclier ovale, dont l'*umbo* est marqué par une rosace, descend le long de la cuisse gauche; la tête, qui ne s'est point retrouvée, était ajustée au corps par une tige en fer qui existe encore en partie. Cette statue, sans être d'un beau travail, est cependant antérieure à l'époque où l'art descendit jusqu'à la barbarie.

On a trouvé dans les fouilles, dont MM. Laporte vous ont livré les résultats, un anneau d'or, orné d'un chaton de verre antique sur lequel sont gravés deux Centaures opposés, ayant des ailes de griffon; une espèce de trophée les sépare. L'or est pur, la forme antique, mais le travail est barbare. Cet objet est étranger à l'envoi.

MM. Laporte ne se sont pas bornés à explorer les deux emplacements en question; ils ont retiré d'une fouille pratiquée fossés de l'Intendance, au coin de la rue du Temple, une belle médaille de Marc-Aurèle; légende : M. ANTONINUS AUG. TR. P. XXVIIII; revers : l'empereur assis tenant de la droite une Victoire et de la gauche la haste; légende : IMP. VII, COS. II; à l'exergue : S. C.

Dans l'impasse de la rue Ségur, à l'endroit où se construit l'école d'enseignement mutuel, MM. Laporte ont relevé le plan d'une antique conduite d'eau courant du nord au sud, dont le canal a neuf pouces de large sur onze de hauteur.

la construction en est extrêmement simple ; les latéraux se composent d'épais carreaux, le toit et le fond sont des tuiles à rebord, et ce rebord encastre les latéraux.

A Saint-André de Cubzac, ils ont recueilli une statuette en pierre du pays, représentant un personnage drapé à l'antique, assis sur une espèce de chaise curule. Avec cette statuette, qui avait été jetée dans un puits à une époque ignorée, ils ont retiré trois vases antiques en terre noire, et un de ces prétendus poids romains.

En terminant le rapport dont vous m'aviez chargé, Messieurs, je ne crois pas avoir besoin de réclamer, en faveur de MM. Laporte, les éloges et les récompenses de l'Académie; c'est un tribut d'estime que vous vous empressez toujours de payer à ceux qui, comme ces deux frères, s'occupent utilement de la recherches et de la conservation des antiquités de votre patrie.

Rapport

FAIT A L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES DE BORDEAUX,

PAR UNE COMMISSION,

FORMÉE

DE MM. LACOUR, CHAIGNE, ET DE SAINCRIC, RAPPORTEUR,

DANS LE CONCOURS

OUVERT, EN 1834, SUR

L'HISTOIRE DE BORDEAUX,

DEPUIS 1675 JUSQU'ALORS.

MESSIEURS,

Vous nous avez chargés d'examiner un manuscrit de deux cent soixante pages, *in-folio*, ayant pour titre : *Histoire de Bordeaux, depuis l'année* 1675 *jusqu'en* 1835, avec cette épigraphe, empruntée à *Tacite* : « *Repetendum videtur qualis* » *status urbis.... Nec amore quisquam et sine odio*

» *dicendus est... rarà temporum felicitate ubi sentire*
» *quæ velis et quæ sentias dicere licet.* »

Après une lecture attentive de ce manuscrit, votre Commission a l'honneur de vous rendre compte du jugement qu'elle en a porté et des *conclusions* qui découlent de ce jugement.

L'Académie, dans son Programme de 1834, avait ainsi posé la question, dont la solution satisfaisante serait récompensée, dans la séance publique de 1836, d'un prix de 600 fr. :

« Écrire l'histoire de Bordeaux, depuis l'année 1675 jusqu'à 1834. »

Un seul travail vous est parvenu, avec un billet cacheté, en réponse à l'appel que vous aviez fait aux écrivains qui s'occupent spécialement de travaux historiques.

Dans ce travail très-étendu, l'auteur remonte jusqu'à l'origine de la sédition de 1678, déjà racontée par les historiens de Bordeaux; mais il développe et complète la narration ébauchée par La Colonie et Dom Devienne, et c'est ainsi qu'il prend son point de départ pour écrire l'histoire de notre cité, depuis l'époque exigée par vous, jusqu'à la fin de *l'année* 1835.

Passant à des considérations d'une autre genre, il détaille les circonstances de la création d'une chambre de commerce à Bordeaux; parle de l'hiver de 1789, et par occasion de quelques autres hivers rigoureux observés à Bordeaux; de la fondation de l'Académie des sciences de cette ville;

de la procession de la verge de Saint-Martial, qui eut lieu parmi nous, pour la dernière fois, en 1716 ; de la création d'un bureau pour le placement des billets de banque sous la Régence ; des projets de décoration d'une partie du pont de Bordeaux, délibérés en 1781, mais qui ne furent complettement réalisés que sous la paternelle et savante administration du célèbre intendant *Tourny*.

Dans le livre troisième de ce travail historique, on trouve, classés en douze chapitres, tous les travaux publics exécutés par cet homme de génie dans cette ville. La méthode suivie par l'auteur, pour la rédaction de ces divers chapitres, est excellente, en ce sens, qu'elle permet de développer, dans un ordre plein de clarté, tout ce qui est relatif à la sage administration de Tourny, à ses grandes vues, à son ardeur infatigable pour le bien de notre cité, aux résistances anti-patriotiques qu'il rencontra trop souvent, et qu'il sut vaincre, avec bonheur, par de grands sacrifices personnels et une noble persévérance. Tout ce livre pourrait, Messieurs, vous offrir beaucoup d'intérêt, si les limites de ce rapport nous permettaient de vous en donner lecture ; car, si les faits et les documents historiques et statistiques qu'il renferme ne sont pas tous inédits, il en est cependant un assez grand nombre qui sont peu connus, et qui, joints à d'autres appartenant en propre à l'auteur de ce manuscrit, donnent selon

nous, à son ouvrage, une véritable valeur historique locale.

En terminant ce troisième livre, en racontant la destitution brutale subie par *Tourny*, l'auteur déplore avec chaleur les résultats de cette disgrâce ministérielle; et son langage, *tout bordelais*, sait encore, après M. *Jouannet*, louer l'Intendant, dont la mémoire vivra, dit-il, éternellement parmi nous !

Dans le quatrième livre, qui comprend tous les événements arrivés dans cette ville depuis l'année 1758 jusqu'au commencement de la Révolution française, l'auteur parle du gouvernement du maréchal de Richelieu, sur lequel il donne des détails biographiques très-curieux; ensuite, de l'expulsion des jésuites du ressort du Parlement de Bordeaux; de la grande inondation de 1770; du long exil du Parlement de Bordeaux, en 1771; de l'émeute bordelaise à l'occasion du prix du pain, en 1773; de la formation du quartier des marais de la Chartreuse, motivée par la reconstruction du palais archiépiscopal; de la formation du quartier du Chapeau-Rouge, motivée par la construction du Grand-Théâtre; de la lutte soutenue par le Parlement de Bordeaux, pour empêcher la confiscation des alluvions de la Garonne; de la translation du Parlement à Libourne, en 1787; des discussions relatives à l'assemblée des Cent-Trente à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux; de la protestation du Parlement contre l'enregistrement de certains

édits, et de la demande, exprimée par ce corps; de la convocation prochaine des états-généraux du Royaume; et, enfin, d'un projet de restauration des états provinciaux de la Guienne, publié par la *noblesse* de cette province, et combattu par les corporations du *tiers-état* de Bordeaux, lesquelles résolurent d'envoyer au Roi une députation pour demander que le nombre des députés des communes de France, aux prochains états-généraux, fut égal à celui des deux autres *ordres réunis*.

Le cinquième livre de ce manuscrit est consacré aux événements arrivés dans Bordeaux, depuis l'année 1789 jusqu'à la fin du XVIII siècle. L'auteur y parle successivement de l'élection des Députés de la sénéchaussée de Guienne aux états-généraux; de l'assemblée patriotique du Jardin Public, à l'occasion des événements du 14 Juillet 1789 et des assemblées régulières des quatre-vingt-dix électeurs des communes de cette ville; de la formation spontanée de la garde nationale de Bordeaux; de l'institution de la municipalité bordelaise, en 1790; de l'expédition d'un détachement de la garde nationale bordelaise, ayant pour but de pacifier les troubles survenus à *Montauban*; des troubles religieux de Février 1792, pendant lesquels deux prêtres, arrêtés à Caudéran, furent massacrés par la multitude; de l'origine des opérations et de la dissolution de la commission populaire de la Gironde; de l'introduction des mesures révolutionnaires dans cette ville (marquées par l'insurrection

de la section Francklin, par la cassation de la municipalité bordelaise légale, et par la création des comités de surveillance); des principales opérations des divers Représentants du Peuple, en mission à Bordeaux (entrée des Représentants; Bordeaux mis en état de siége; fête de la raison; plantation des arbres de liberté; récomposition des diverses autorités constituées; création des comités sectionnaires des Trois; opérations et suppression de la commission militaire, présidée par *Lacombe*); de l'état de Bordeaux, lors du déclin du gouvernement révolutionnaire, (Décret de la convention qui plaçait Bordeaux hors de la loi rapporté; commencement de la révision des jugements rendus par la commission militaire; clôture du club national; mouvements réactionnaires de 1798); des événements du 9 Août 1799, et des honneurs publics rendus à la mémoire de *Montaigne*.

Dans le sixième livre sont consignés les événements arrivés dans Bordeaux, depuis le commencement du XIX siècle jusques à l'époque de la restauration de la monarchie française. L'auteur y parle de la députation par laquelle les autorités constituées de cette ville invitèrent le général Bonaparte à se déclarer chef héréditaire du gouvernement; de l'arrivée de Napoléon, empereur, et de l'impératrice Joséphine, à Bordeaux, le 4 Avril 1808, et des travaux et des établissements qui furent ordonnés, par suite de ce voyage impérial,

dans le décret de Bayonne, du 24 Avril 1808; de la conception et du commencement d'exécution du pont de Bordeaux sur la Garonne; de l'offrande patriotique d'une *garde d'honneur*, formée de quatre-vingts cavaliers, montés, armés et équipés aux frais des cinq cents plus forts contribuables de la ville; des mesures de défense générale prescrites à Bordeaux, le 16 Janvier 1814, par un commissaire impérial; de l'entrée d'une colonne de l'armée anglaise à Bordeaux, avec le duc d'Angoulême, le 12 Mars 1814; de quelques détails historiques sur les suites immédiates de la journée du 12 Mars (Les Anglais déclarent en état de blocus les forts du golfe de Gascogne; excursion d'un détachement de l'armée anglaise vers Libourne, Étauliers, Blaye et le Blayais; le peuple fait brûler les registres des Droits réunis); du départ des Anglais et du duc d'Angoulême, les uns pour l'Angleterre, et l'autre pour Paris, où *Louis XVIII* l'attendait (origine des brassards Bordelais, prérogatives des chevaliers de cet ordre).

Dans le septième livre, intitulé: *Événements arrivés dans Bordeaux depuis l'année* 1815 *jusqu'à la révolution de* 1830, l'auteur parle du séjour de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux, en Mars 1815 (la duchesse d'Angoulême essaye de s'opposer à l'entrée dans cette ville du général *Clausel* envoyé, avec des troupes, par Napoléon; échauffourée de la garde nationale bordelaise, le 1.er Avril 1815; mort du capitaine Troplong; la duchesse d'An-

goulême sort de Bordeaux, et va s'embarquer à Pauillac); du gouvernement du géneral Clausel à Bordeaux, pendant les cent jours, et de son départ à la fin de Juillet 1815, lors du dernier retour de Louis XVIII; de la démolition du château trompette, et de la solennelle plantation des arbres des nouvelles promenades, tracées sur le terrain de cette forteresse, en Janvier 1818; de l'offrande d'un berceau pour le duc de Bordeaux, faite par des bordelaises, et des médailles en bronze et en or frappées à cette occasion, portant, d'un côté, la tête de la *duchesse de Berry*, et, sur le revers, cette inscription en langage gascon : « La may » dau noubet *Henric-Diou-Donnat*, à lous de Bour- » déou et les brabes bourdelèses qu'an portat lou » Brez oun drom lou hillet dau Béarnet, duc de » Bourdeou » ; de l'inauguration des statues de Montesquieu et de Tourny; de la reconstruction de l'hôpital Saint-André, et de l'érection d'un dépôt de mendicité aux frais de souscripteurs bordelais.

Dans le huitième et dernier livre, intitulé événements arrivés dans Bordeaux, depuis la révolution de 1830, jusqu'a la fin de 1833, l'auteur parle des mouvements précurseurs de cette révolution ressentie à Bordeaux; (mesures de rigueur prescrites par le préfet à l'égard des voyageurs et des lettres de la poste; publication, le 28 Juillet au soir, des ordonnances royales du 25 Juillet); de la journée du 30 *Juillet* à Bordeaux; des suites immédiates de cette journée dans cette ville, (les

soldats tirent sur le peuple dans le voisinage de l'Hôtel de Ville; mesures équivoques prises par la mairie du gouvernement de Charles X; signes du nouveau gouvernement arborés à Bordeaux; destructions des fleurs de lys; démolition de l'obélisque du 12 Mars 1814; abdication secrète de l'ancienne mairie); du remplacement de la mairie de *Charles X*, par une commission municipale temporaire, d'une députation envoyée par elle au *Roi des Français Louis-Philippe*, pour lui porter les hommages des Bordelais, et de l'installation des nouvelles autorités constituées, nommées par le nouveau gouvernement; de l'invasion du *choléra-morbus* à Bordeaux, en 1832 (mesures sanitaires et administratives, prescrites par la Mairie de cette ville); de l'arrestation de la *duchesse de Berry* à Nantes, et de son emprisonnement dans la citadelle de Blaye, le 15 Novembre 1832; des ôtages bordelais offerts à la duchesse de Berry; enfin, des établissements et travaux publics exécutés ou projetés à Bordeaux, en 1835, tels que la formation des *comices agricoles*, l'érection en projet, par souscription européenne, des statues colossales de *Montaigne* et de *Montesquieu*, sur les allées de Tourny; l'érection de nombreuses fontaines (en projet); l'éclairage de la ville, par le gaz hydrogène, (encore en projet); l'institution d'une école normale et de nombreuses écoles primaires publiques et gratuites, aux frais de la ville de Bordeaux.

Après avoir, dans les huit livres précédents,

déroulé le tableau, rapidement tracé, des événements historiques, dont cette ville a été le théâtre depuis l'année 1675 jusqu'en 1835, l'auteur du manuscrit, dont l'examen nous a été confié par l'Académie, complète son travail par de nombreuses notices, relatives aux institutions civiles, religieuses, d'instruction publique et de bienfaisance, qui existaient à Bordeaux avant la révolution de 1789, ainsi qu'aux institutions publiques qui, depuis 1790, remplacèrent, à Bordeaux, celles de l'ancien régime. L'auteur termine son manuscrit par des pièces justificatives, des documents officiels et des remarques additionnelles, qui servent de preuves à l'histoire de Bordeaux.

Parmi ces pièces, on en distingue une très-curieuse destinée à changer toutes les idées qu'on s'était faites, jusqu'à ce jour, sur la munificence personnellement et uniquement déployée, par le cardinal de Sourdis, dans la fondation et l'érection de la belle Chartreuse de Bordeaux; c'est l'extrait du testament de *Blaise de Gascq*, bordelais, daté d'un couvent de Chartreux de la Calabre ultérieure, le 5 Décembre 1605. En voici le préambule et les premières dispositions : « Moi, *Blaise de* » *Gascq*, fils de feu Guillaume de Gascq, quand » vivait, écuyer, conseiller et trésorier général du » Roi, français de nation, né dans le diocèse de » Bazas, novice dans le monastère de St.-Étienne » et de Saint-Bruno-des-Bois, dans la Calabre ul- » térieure, au royaume de Naples, y résidant sous

» le nom de *Dom* Ambroise....., j'institue pour
» mon héritier universel, dans tous mes biens
» mobiliers et immobiliers, noms, actions et droits
» quelconques, le monastère de l'ordre de la *Char-*
» *treuse*, que je veux bâtir et doter de mes dits
» biens, dans la ville de Bordeaux, ou dans un
» faubourg de ladite ville, sous le titre de *Saint-*
» *Bruno*, confesseur, etc.... »

Les autres articles de ce testament prouvent que le *legs* fait par le testateur avait une valeur considérable pour le temps. Cette pièce est suivie de réflexions de notre auteur sur la participation véritable qu'on doit équitablement attribuer au cardinal de Sourdis, dans la construction de la Chartreuse de Bordeaux. Une lettre écrite, le 13 Juin 1668, par le frère *Léon*, prieur de la grande Chartreuse française, et supérieur général de tous les Chartreux, au vénérable père *Dom François de La Roche*, prieur de la Chartreuse de Bordeaux, vient donner plus de force encore aux arguments judicieux de l'auteur de ce manuscrit, et par lesquels il tend à exhumer la charité si généreuse de notre compatriote oublié *Blaise de Gascq !*

D'autres réflexions naissent en nous à l'examen de ces documents : ainsi, n'est-il pas touchant de voir un jeune et très-riche gentilhomme bordelais abandonner, dans le XVI.e siècle, sa famille et sa patrie, pour aller, sans doute, pour de graves motifs, s'ensevelir vivant dans une Chartreuse de la Calabre; et là, jetant un dernier regard sur le monde et

sur son pays qu'il ne doit plus revoir, se dépouiller de tous ses biens, en faveur d'un pieux monastère, qu'il élève dans sa pensée, et dont l'éclat religieux futur semble le consoler d'avance des chagrins qui l'ont fait Chartreux !

Telle est, Messieurs, l'analyse décolorée, mais fidèle, du manuscrit dont nous devons vous rendre compte ; les bornes d'un rapport ne nous ont pas permis de rendre cette analyse moins sèche et moins concise, en y plaçant quelques fragments de la narration historique de notre auteur ; mais, si vous le jugez convenable, nous choisirons dans cet ouvrage plusieurs passages variés, dont la lecture vous donnera une idée de l'intérêt soutenu qu'il présente.

Quant au jugement porté par votre Commission, le voici :

En demandant l'histoire de Bordeaux depuis 1675 jusqu'à 1834, l'Académie s'attendait-elle *absolument* à recevoir un travail dans lequel les événements seraient analysés, jugés et comparés, d'après les règles de la méthode historique adoptée dans ce siècle, c'est-à-dire, à l'aide de la critique et de la philosophie transcendante ? Dans ce cas, Messieurs, votre attente aurait été déçue par l'auteur du manuscrit que vous avez reçu ; car, nous devons vous le dire, cet auteur, simple annaliste, ne s'est point placé, pour composer son travail historique, à ce point de vue élevé ; laissant, sans doute à d'autres écrivains, qui le suivront néces-

sairement dans cette carrière, le soin de juger les causes nécessaires, fatales, ou simplement logiques des événements qu'il retraçait, il s'est borné à la tâche plus modeste de raconter avec exactitude, avec ordre, avec précision, et sur-tout avec clarté, les faits accomplis depuis 1675 jusqu'à nos jours. Témoin, peut-être, des phases successives de nos révolutions diverses et de la chute de deux dynasties, ou bien ayant obtenu de quelques observateurs attentifs des documents très-exacts sur toutes les époques de nos deux révolutions, du régime impérial et de la restauration, il a placé, avec discernement dans son manuscrit, toutes ces observations et tous ces précieux et rares documents historiques.

En général, notre auteur retrace les événements avec une grande impartialité. Dans tout ce qui est relatif à ces événements écoulés, de 1789 jusqu'à nous, il était placé au milieu de nombreux écueils, et nous devons déclarer, qu'à l'exception de quelques réflexions trop sévères, selon nous, ou du moins très-inopportunes, en ce moment, sur les fonctionnaires publics bordelais, peu de temps avant la chute du Directoire; sur la mairie lors de la chute de Charles X, et sur le dévouement chevaleresque de quelques Bordelais, lors de l'arrestation de la duchesse de Berry, on ne trouve que la plume froide et équitable d'un historien consciencieux dans le long ouvrage de notre auteur.

Quant aux événements antérieurs à la grande révolution de 1789, nous avons déjà exprimé, dans

le cours de notre analyse, notre opinion sur tout ce qui traite de l'administration bienfaisante et éclairée du *grand Tourny*. En effet, Messieurs, cette partie du manuscrit de notre auteur est très-intéressante et très-instructive; et, après l'avoir lue, on connaît dans toute leur étendue les travaux vraiment gigantesques, par leur nombre et leur variété, exécutés parmi nous, durant un petit nombre d'années, par *Tourny !*

Il y a donc des éloges à donner à ce manuscrit, qui présente la considération si méthodique de tant de faits, de tant de documents laborieusement recueillis; il y a donc des louanges à adresser à un auteur qui, rédigeant dans un style simple et naturel l'histoire que vous aviez demandée, ne s'est pas laissé entraîner, hors de sa route, par l'attrait de quelques disgressions plus ou moins afférentes au sujet qu'il avait embrassé, mais qui a voulu vous offrir le tableau rapide, et à-peu-près complet, des faits historiques renfermés dans le cercle dont vous aviez indiqué l'étendue. Tout est donc, dans le manuscrit que nous avons examiné, consacré à l'histoire de notre belle et antique cité; tout y respire, à chaque page, l'amour du pays que nous habitons, et les salutaires principes d'une sage liberté; et si le public est appelé, quelque jour, à juger à son tour l'ouvrage de notre auteur, nous ne doutons pas qu'on ne lui applique avec justice cette devise si énergique et tant de fois mensongère : *Indocti discant et ament meminisse periti.*

CONCLUSIONS.

Votre Commission, tout en reconnaissant le mérite réel de ce manuscrit, vous déclare qu'il manque, à ce *résumé historique*, des développements de faits importants; qu'on n'y trouve pas une appréciation philosophique et profonde des événements retracés; que le style pourrait en être plus pur; que l'attente de la compagnie ne doit pas être, sous ces divers rapports, complètement satisfaite. En conséquence, votre Commission vous propose de décerner, à l'auteur de ce manuscrit, un prix de *trois cents francs*, comme un témoignage du mérite incontestable que vous avez reconnu dans quelques parties de ce travail consciencieux et de longue haleine.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA SÉANCE DU 14 JUILLET 1836,

PAR M. LE LIEUTENANT-COLONEL

R. DE LA TOUR-DU-PIN.

MESSIEURS,

En mettant, pour la première fois, le pied dans cette enceinte, je me sens aussi fortement ému de reconnaissance, lorsque je juge toute la bienveillance de la main qui m'en a ouvert l'entrée, que frappé de surprise, si je consulte mes titres à une telle faveur; moi qui, d'après les intentions pacifiques que nous montre l'Europe, devais m'attendre à cacher ma vie

Dans les honneurs obscurs de quelque légion,

je me vois appelé à prendre rang dans une des plus anciennes sociétés savantes de l'Europe; dans une illustre compagnie où la sagesse fit entendre ses oracles par la voix imposante de Montesquieu, qui inscrivit le nom de Voltaire au nombre de ses

correspondants, et qui s'énorgueillit d'avoir compté et de pouvoir compter encore, parmi ses membres, tant d'illustres savants, tant de littérateurs distingués et même de grands poètes, tant d'artistes justement célèbres, tant d'hommes d'état et d'administrateurs non moins habiles que zélés ! Messieurs, la récompense a précédé mes droits à l'obtenir : vous m'avez couronné avant la victoire. Que dis-je ? même avant que je fusse entré en lice. Donc, de grands devoirs me sont imposés par cette faveur prématurée ; mais comment justifierai-je le titre dont vous m'avez honoré ?

A défaut de talent et de science, qu'offrirai-je à l'Académie pour l'aider à s'absoudre elle-même du suffrage qu'elle vient de laisser sortir de l'urne trop indulgente ? Messieurs, si un ardent amour de la vérité, si un désir constant, un désir brûlant d'entrer, selon ma faible portée, dans le sacerdoce du progrès, de ce progrès social dont la loi n'est pas encore définie, mais dont la réalité ne saurait plus se mettre en doute ; si une recherche constante, même opiniâtre, de la solution philosophique du problème de la destinée humaine ; si une profonde conviction de la nécessité d'accélérer le mouvement industriel, afin d'en revenir plutôt au culte des idées ; si un vif élan de l'ame vers ces heureux résultats à défaut de la capacité qui les enfante ; si tout cela, Messieurs, vous offre votre justification, je dois y puiser plus de hardiesse, et commencer dès-lors d'apporter

mon faible tribut à la tâche d'utilité supérieure et de civilisation progressive dont les sociétés pensantes doivent se charger désormais. Permettez-moi donc, Messieurs, de vous soumettre sans détour, et avec toute la franchise de ma profession, ce que je pense du rôle que ces sociétés sont appelées à jouer maintenant pour concourir au développement des intelligences.

Constituées comme elles l'étaient jadis, les Académies ont fait leur temps. Cette vérité est aujourd'hui tellement répandue, qu'elle est devenue un lieu commun. Si donc les Académies veulent ressaisir la vie qui menace de leur échapper, permettez-moi, Messieurs, de le dire avec la voix générale : il faut qu'elles se fassent autres. Rien ne subsiste qu'en se posant d'accord avec les besoins de l'époque; quand l'esprit humain fait un pas, dit très-bien l'illustre auteur du génie du christianisme, il faut que tout marche avec lui. Or, Messieurs, l'esprit humain a fait de grands pas depuis la fondation des Académies; leur constitution devra donc se modifier. Les Académies ont été créées assises; la voix du siècle leur crie : levez-vous et marchez.

Ce siècle qui, dans un mouvement de plus en plus accéléré, nous emporte agités de toutes ses tempêtes, et pressés de mille questions qu'il ne peut résoudre; ce siècle, après avoir renouvelé toutes les institutions, entraîne à leur tour les sociétés littéraires quelque résistance qu'elles fas-

sent. Ces sociétés furent jadis conservatrices; elles seront désormais progressives. Les anciennes s'occupaient presque exclusivement de la forme; les nouvelles auront sur-tout à pénétrer le fond. Enfin, celles-ci s'appliquaient à perfectionner l'élégance de leur parole oiseuse; celles-là n'attacheront de prix au discours qu'autant qu'il enfantera des actes dont l'humanité pourra s'honorer et s'applaudir.

Ne croyez pas, Messieurs, que ce parallèle renferme la plus légère intention de satire contre les sociétés qui nous ont précédés. Loin de moi, la pensée de méconnaître les services qu'elles ont rendus; elles ont fait d'ailleurs tout ce qu'elles pouvaient faire. Nées sous le règne de la tradition, à une époque où la tradition étendait de toutes parts le sceptre de sa souveraineté absolue; alors que législations, formes sociales, littératures obéissaient à sa voix, qui seule osait s'élever dans le monde, que pouvaient faire les Académies? Travailler forcément sur un type donné, propager des règles que l'examen encore timide n'osait citer devant son tribunal, confier à la garde du goût l'élégance d'un langage que la moindre hardiesse, le néologisme le plus nécessaire épouvantait; et encore peu attentives au développement et à la nature de la pensée humaine, donner leur attention principale à conserver, dans toute sa pureté, certaine forme; telle fut, et logiquement telle dut être la mission des Académies. De là, ces pages si coquettes, passez-moi cette expression, si riche-

ment parées, et souvent si pauvres par le sujet, si dépourvues de ces discussions qui traitent de la destinée de l'homme, de ces questions sociales que notre siècle a posées, et dont il attend encore la solution; de là, cette critique fine, mais superficielle; cette petite guerre aux mots, dans laquelle Laharpe s'est montré éclaireur infatigable, et ces ingénieuses puérilités dont Fontenelle nous a laissé de si élégants modèles.

Toutefois, Messieurs, d'heureuses exceptions introduites au sein même des Académies, annoncèrent que la grande voix de Descartes, après avoir brisé les entraves traditionnelles, et ouvert à la raison captive le cachot des catégories d'Aristote, avait enfin opéré l'émancipation de la pensée; et l'Académie de Bordeaux est une des premières qui aient eu la gloire de faire un appel à l'originalité, et de proclamer l'indépendance du génie, quand lui vint l'heureuse idée de faire lire dans une de ses séances les trois premiers chapitres de l'Esprit des Lois qui venait de se lever, comme un astre inconnu, sur l'horizon encore obscur de la science.

Remarquons en passant, Messieurs, que les sociétés savantes n'ont jamais été immobilisées dans les liens de la routine comme les sociétés littéraires; que jamais les sciences ne sont restées stationnaires comme les idées, parce que les sciences se fondent sur des faits visibles, et que l'observation des faits en a toujours grossi le catalogue.

Mais aujourd'hui tout a pris l'essor, et les scien-

ces et les idées. L'antique voix de la tradition se tait, et la spontanéité réveillée, faisant explosion, enfante l'indépendance qui vole déployant sur toute chose humaine l'étendue de l'innovation. Dans ce mouvement rapide, qui tout entraîne, les lettres ne pouvaient demeurer pétrifiées dans leur ancienne fixité; et lorsque, comme un essaim ailé, elles se précipitent vers la région nouvelle qu'elles tentent de s'ouvrir, comment les sociétés vouées à leur culte ne seraient-elles pas emportées dans le tourbillon?

J'avoue, Messieurs, que le rôle même actuel des Académies est moins de hâter le mouvement que de le régulariser; et que semblables à la chambre haute des gouvernements représentatifs, dont la fonction est d'opposer les digues de la sagesse au débordement des passions, ces sénats littéraires sont chargés d'arrêter, de rectifier, par l'examen et l'analyse, les fougueux écarts de la pensée irréfléchie. Mais pour diriger le mouvement, il faut le suivre; et si, aux époques où l'esprit humain s'avance à marches forcées, il ne convient point aux Académies de paraître à l'avant-garde, encore moins doivent-elles compter, selon l'heureuse expression de M. Cousin, parmi les retardataires de la civilisation.

Cesser de voiler sous la richesse décevante de l'expression la pauvreté réelle d'un sujet; agiter les questions religieuses, sociales et philosophiques, et répandre les solutions obtenues; préparer

de concert les matériaux composés de trop de spécialités diverses pour la capacité d'un seul et les bornes d'une vie, de ces monuments intellectuels dont les éléments sont élaborés par plusieurs, bien qu'ensuite la mise en œuvre n'appartienne qu'à un seul génie; briser à jamais le moule de la pâle imitation pour imprimer à notre littérature le cachet saillant de l'originalité qui, aux époques précédentes, lui a manqué dans quelques-unes de ces parties : voilà, ce me semble, plusieurs des conditions à l'aide desquelles les Académies peuvent encore espérer de vivre.

Nous devons donc quelque action de grâce à l'intention des jeunes poètes dramatiques de nos jours, de rendre à notre scène tragique l'originalité qui lui manque. Mais si la tentative ne saurait être trop applaudie, le résultat mérite-t-il le même éloge? Messieurs, je dois parler avec franchise : je suis loin de le penser. Notre ancien théâtre avec ses proportions étroites et ses conventions arbitraires a dû être répudié, quelle que soit la hauteur du génie de ses fondateurs. Quant au nouveau, n'avez-vous pas comme moi le chagrin de penser que la morale, le goût et la raison s'accordent à demander que l'éponge de l'oubli soit passée sur la plupart de ses conceptions avortées?

Au surplus, si je dois achever ma pensée, je dirai que le temps me semble passé pour nous de créer une tragédie originale et digne d'un peuple sérieux. Nous avons assisté à de trop fortes com-

motions ; nous avons vu se dénouer sous nos yeux trop de drames immenses, et non fabuleux, pour nous sentir remués par des catastrophes imaginaires, et que d'ailleurs la conception la plus vigoureuse ne pourrait pousser à la hauteur des événements qui ont épouvanté la scène où plusieurs de nous furent acteurs. Versailles, les Tuileries, le Temple, Fontainebleau, l'île Sainte-Hélène : voilà notre théâtre à nous ; et quel théâtre, Messieurs ! Après ces dramatiques réalités, comment la scène fictive nous offrirait-elle autre chose qu'un délassement éphémère, et alimenté chaque jour par de nouvelles et fugitives compositions dont la critique n'a pas même à s'occuper ?

C'est donc sur des sujets plus sérieux que doit s'arrêter désormais l'attention des sociétés littéraires. Le besoin de voir clair dans les orageuses perspectives de sa destinée, voilà, quoique à cet égard la multitude semble plongée dans une insouciance stupide, voilà ce qui aujourd'hui travaille sourdement et profondément le genre humain.

Nul objet ne peut donc s'offrir aux associations intellectuelles qui soit plus dignes d'investigations laborieuses, de méditations fortement concentrées que la recherche de la loi selon laquelle, semblable à la plante qui germe, pousse, fleurit et fructifie, l'humanité s'avance par des transformations nécessaires et déterminées vers un but final, dont ne la détourneront point les obstacles que lui opposent souvent les passions et les volontés individuelles.

J'avouerai néanmoins que du sein de l'anarchie dans laquelle flottent les esprits tout appauvris de doute, il ne faut pas s'attendre à voir sortir encore cette unité de vue, cet ensemble d'efforts qui constituent pleinement la puissance de l'association. Supposez qu'un observateur vint parmi nous, Messieurs, à l'effet de s'enquérir des doctrines que chacun de nous professe, des fins que chacun de nous se propose, que verrait-il au travers de cet examen ? Certainement bien des oppositions de croyance, bien des divergences de principes, et comme une décomposition de forces, si je puis m'exprimer ainsi, en parlant de la situation des esprits. Mais est-il donc impossible de ramener à un point de contact toutes les incohérences ? Non, certes : l'observation patiente et consciencieuse des faits de la part de chacun, voilà, quelle que soit la diversité des façons de voir, voilà par où peut se relier le faisceau de l'unité, de la fraternité parmi les membres des Académies. Une multitude de routes s'offrent à nos yeux ; une seule conduit au sanctuaire de la vérité : car la vérité est une. Or, comment la trouver cette route, si ce n'est en les explorant toutes ? Quand chacun de nous sera obligé de reconnaître que le chemin où il a marché va se perdre dans le gouffre du vide, il faudra qu'il s'ouvre d'autres voies, et que la recherche se poursuive jusqu'à ce que l'objet en soit trouvé ; car, en conscience, l'humanité ne peut consentir à s'ignorer elle-même.

Et c'est cette tâche qui dépasse si grandement les forces de l'individu et les bornes si courtes d'une seule vie ; c'est cette tâche que les nouveaux besoins de l'époque rejettent sur les Académies. Les peuples ne vivent point de septicisme ; quand ils ont perdu les croyances imposées, il leur faut des certitudes réfléchies. Ainsi, Messieurs, quelles que puissent être les oppositions de nos doctrines personnelles; que nous soyons spiritualistes ou matérialistes, panthéistes et antropomorphistes, déistes ou chrétiens, devenons tous explorateurs, mais explorateurs consciencieux; et quand toutes les questions que l'esprit humain se propose incessamment à lui-même auront été agitées, analysées jusqu'à leur dernier élément, il faudra bien qu'une voix quelconque sorte de l'antre de la sybille, et fasse entendre une réponse désormais dégagée de toute ambiguité.

Permettez-moi donc, Messieurs, d'émettre au sein de cette illustre compagnie le vœu que j'exprimais dans une lettre adressée à une autre société philosophique et littéraire, de voir toutes les forces intellectuelles se réunir, toutes les doctrines se prêter un mutuel secours, toutes les méditations se concentrer, afin de parvenir à dissiper le nuage, qui jusqu'à présent a couvert le chemin que l'humanité doit parcourir pour arriver à l'accomplissement de ses destinées; et comment se guider dans les aspérités de cette route obscure et bordée de précipices, si ce n'est au flambeau de la phi-

losophie ? La philosophie, comme le Sphinx de l'antiquité, apparaît aujourd'hui aux sociétés savantes avec toutes ses voiles à soulever, avec tous ses problèmes à résoudre, avec sa terrible énigme à deviner; mais aussi avec cette consolante promesse que si l'ancien roi de l'énigme, après avoir conquis la science, s'est arraché les yeux, le nouveau roi de l'énigme, en en trouvant le mot, sortirait de la cécité.

C'est donc l'étude des diverses philosophies qui se sont succédées depuis l'origine des choses, et qui toutes renferment des erreurs et des vérités, que les besoins des temps recommandent le plus spécialement aux sociétés savantes. Parmi ces philosophies, celles que l'Allemagne a vu naître se font remarquer par une hardiesse synthétique ou par une profondeur d'analyse que les nôtres ne peuvent se flatter d'avoir égalé. Aussi est-il de la plus haute importance, et sur-tout d'une importance actuelle de les faire adopter par la France, du moins dans ce qu'elles ont de solide, et par là de les rendre européennes; car, quelle que soit la hauteur des idées allemandes, elles n'ont cours en tout lieu que quand, pour me servir de la juste expression de M. Jouffroy, *elles ont été clarifiées par nos écrivains.*

Mais que fais-je, Messieurs, ne viens-je pas de protester, il n'y a que peu d'instants, contre toute espèce d'imitation dans les lettres, et maintenant je m'efforce d'attirer votre attention sur la philo-

sophie allemande; je vais même plus loin, j'ose solliciter l'adoption, la propagation de quelques-unes de ses données? Je ne pense pas que vous me trouviez là en contradiction avec moi-même. Autres sont les lettres, autre est la science. La littérature, expression spontanée d'une nationalité, retentissement harmonieux de ce qu'il y a d'instinctif et de passionné dans un peuple, devient factice aussitôt qu'elle emprunte. Mais la science appartient à l'humanité; elle va recrutant ses faits de toutes parts, et son trésor est en commun. Après avoir salué la psychologie écossaise, pourquoi tournerions-nous le dos à l'ontologie allemande? Sous quelque forme qu'elles se produisent, des vérités sont toujours des vérités.

Remarquons en outre que, tout en continuant de reconnaître combien sont étroites les théories méthaphysiques qui ne s'élèvent pas au-dessus de l'expérience, l'Allemagne commence à se fatiguer des hypothèses dont on l'a bercée dans ces derniers temps; et l'école de Krause que son jeune et intéressant disciple, M. Arhens, vient de nous faire connaître, s'est rapprochée de la France, en prenant pour point de départ la méthode expérimentale et l'analyse psychologique. Si l'Allemagne consent à marcher avec nous, en revanche, Messieurs, il faut de notre côté tâcher de suivre son vol hardi, non dans les nuages, mais au-dessus des nuages, et dans ces régions éthérées où nulle vapeur n'obscurcit le soleil de la vérité. Ainsi donc, dé-

sormais plus d'hypothèses, mais aussi quelque chose de plus large, de plus élevé que cette interminable analyse des facultés de l'esprit, sans que jamais il en sorte un commencement d'usage de ces mêmes facultés.

C'est, Messieurs, une question bien grave que cette question de méthode; mais je ne doute pas que vous ne jugiez, que vous ne sentiez, comme moi, qu'il n'en est point de trop sérieuses, de trop ardues pour les associations intellectuelles qui prennent à cœur de se tenir à la hauteur des besoins moraux de l'époque. D'ailleurs, la compagnie devant laquelle j'ai l'honneur de parler a toujours dû, d'après sa constitution en quelque sorte encyclopédique, s'occuper de choses alors que tant d'autres ne s'occupaient que de mots. Il suffit de jeter les yeux sur les mémoires de cette Académie pour se convaincre qu'elle a pleinement justifié ce que disait Voltaire de l'utilité dont pouvaient être les Académies de province. Physique et chimie, navigation, agriculture, statistique, archéologie, desséchement des marais dans les Landes, épuration des grandes eaux de la Garonne, en un mot, tout ce qui intéresse cette belle partie de la France; tels ont été, depuis votre fondation, quelques-uns des sujets de vos recherches et de vos discussions.

Après avoir dignement rempli le passé, certes, Messieurs, vous ne reculerez pas devant les exigences de l'avenir. Plus que jamais, vous aurez des

intérêts matériels à traiter, et ces temps y joindront sur-tout un développement intellectuel et moral à opérer ; car c'est là ce dont l'humanité est aujourd'hui en attente ; et qu'on ne croie pas que le retour de vos méditations vers les plus hautes questions de la métaphysique se bornerait à la découverte de quelques abstractions inapplicables. Non, certes. Rendre plus perceptibles à ce siècle quelques vérités primordiales dont la forme a vieilli, serait le sauver du vague dans lequel il se perd, et gratifier de la boussole dont ils sont dépourvus, l'art et les lettres qui flottent aux vents des incohérences et des contradictions sans nombre dont les opinions sont empreintes. M. de Bonald remarque avec beaucoup de sens qu'à la suite de l'apparition des méditations de Descartes, l'éloquence française prit l'essor. J'ose ajouter que si la rupture des liens de la tradition, en un mot, que si l'émancipation de la pensée a produit les essais louables à certains égards de la littérature appelée je ne sais pourquoi romantique, une doctrine qui cesserait de confondre ce que la sévère analyse distinguera toujours, c'est-à-dire l'unité et la totalité, la substance et le phénomène, la cause et l'effet ; cette doctrine réglerait la démarche vagabonde de la muse nouvelle qui a pris naissance dans le panthéisme, ce père de toute confusion. C'est donc aux plus hautes questions ontologiques que le siècle a besoin de tout ramener.

A la vue d'une si grande tâche, je ne puis m'em-

pêcher de me replier encore une fois sur moi-même, et de voir mon insuffisance dans toute sa nudité. Pour justifier votre suffrage, Messieurs, il faut que je le redise encore, je n'aurai que mon zèle et ma bonne volonté; mais soyez sûr que ce zèle et cette bonne volonté ne manqueront jamais. En m'ouvrant les portes de cette enceinte, vous m'avez fait en quelque sorte Bordelais. Je prends donc ici l'engagement de me tenir comme en embuscade pour guetter et saisir au vol la moindre circonstance qui pourrait intéresser ce fertile département et cette magnifique cité. Soyez sûrs, Messieurs, que rien de relatif à la prospérité de votre riche et glorieuse contrée ne parviendra à ma connaissance sans qu'aussitôt l'Académie n'en soit instruite. En trouvant dans cet engagement, la satisfaction de remplir une partie des devoirs que vous m'avez imposés par votre acceptation, j'y puise encore un adoucissement aux regrets que j'éprouve de vous quitter aussitôt. Jusqu'à ce qu'une heureuse circonstance, que je hâterai de mes vœux et de ma volonté, me ramène au milieu de vous, au moins tiendrai-je à l'Académie par le lien de la correspondance. En terminant ces pages qui, malheureusement pour moi, contiennent un adieu, je vous demande pardon de m'être répété; mais dans la vive préoccupation de ma reconnaissance, Messieurs, les remercîments que je vous dois et les promesses que je vous fais devaient être comme l'*alpha* et l'*omega* de ma pensée.

Discours

PAR

M. Ch. LEMONNIER,

AVOCAT.

Messieurs,

Nous vivons dans une étrange et singulière époque ! Nous assistons au dernier acte d'un drame merveilleux et terrible ! Trois siècles de théories et de pratiques révolutionnaires ont, lentement et peu à peu, démoli des fondements jusqu'au faîte la vieille société du moyen-âge; dissout les anciennes croyances, affaibli et relâché les vieilles mœurs, brisé les plus sacrés monuments, effacé les règles les plus inviolables, et jonché de ruines de toute espèce le sol religieux et social !

Long-temps et violemment comprimé, l'esprit de liberté s'est à la fin frayé une large voie, et livré

ans contre-poids à ses propres emportements, nous 'avons vu précipiter les peuples de l'esclavage dans 'anarchie, et les individus de l'abnégation dans 'égoïsme. Le but social une fois renversé, tous les angs se sont mêlés, confondus; plus l'ancienne iérarchie s'était montrée forte et despotique, plus on a mis de frénésie et de joie licencieuse à ouler aux pieds les distinctions surannées et fausses ju'elle établissait ! Aujourd'hui les volontés indi-iduelles s'égarent sans frein; les intelligences s'é-ancent sans but; les forces se perdent et se dissi-ent sans résultat. Dans la confusion des rangs, chacun aspire au premier : personne ne reconnaît le supérieur; la mesure manque pour classer les nommes et juger les actions; c'est à grand peine si l'argent lui-même maintient encore dans cette cohue licencieuse et désordonnée un reste de clas-sement et de discipline.

La société ressemble assez à ces armées victo-rieuses après de longs combats et de longues sueurs, dont les phalanges si régulières et si compactes se brisent, se déforment, se confondent, aussitôt la bataille gagnée, et au spectacle imposant d'un corps harmonieux et proportionné, font succéder le tableau pittoresque, mais effrayant, d'une mul-titude enivrée de l'exaltation brutale et confuse de ses passions individuelles.

Miroir fidèle des passions et des sentiments po-pulaires, les arts reproduisent sous un relief plus saillant, sous un coloris plus vif, ce désordre uni-

versel et complet; le joug des plus saintes lois est audacieusement brisé; les anciens maîtres, non-seulement voient leurs autels déserts, mais l'auréole même de leurs fronts augustes pâlir, et leurs vieilles gloires brutalement arrachées du sanctuaire et jetées au vent par des mains sacrilèges.

Morale, beaux-arts, croyances sociales et religieuses ; tout a été mis en pièce, tout a été livré au souffle de la dispersion; et si de nos jours les fureurs de la destruction s'appaisent et tombent enfin, ce n'est trop souvent que pour faire place à une froide indifférence, à un scepticisme railleur et décoloré, à un égoïsme brutal. Cancer dévorant et rongeur dont la triste maladie du suicide accuse suffisamment les progrès et les ravages !

A Dieu ne plaise cependant, Messieurs, que je désespère du salut futur des sociétés humaines ! A Dieu ne plaise que je veuille calomnier le siècle fécond dont nous sommes les enfants, et ne prendre dans les choses de ce temps que leur côté lugubre et désespéré !

Oui, sans doute, si nos regards se tiennent exclusivement attachés au passé, nous ne découvrirons que ruines, désolations, anarchie. Mais tournons-les vers les routes nouvelles dans lesquelles l'humanité incertaine encore pose à peine un pied timide, et de plus consolantes perspectives s'ouvriront devant nous.

La main féconde et bonne de l'éternelle providence ne manque jamais à l'humanité dans le long

et magnifique pélérinage qu'elle accomplit pour son perfectionnement et son bonheur! L'histoire est là pour témoigner hautement que la même loi, qui dans la nature dont nous sommes environnés perpétue la vie par la mort, et place toujours dans une tombe un berceau, préside aussi aux destinées sociales. Quand un peuple disparaît un instant sous les voiles obscurs et silencieux d'une mort apparente, c'est toujours, comme la chrysalide, pour en ressortir plus tard, doué d'une vie plus active et paré de couleurs plus brillantes ! N'oublions pas la prophétique parole du Comte de Maistre : *quand Dieu efface c'est pour écrire ;* et songeons que dans le livre éternel il n'est point de page qui ne doive à son tour recevoir l'empreinte des divins caractères.

Nous sommes entourés de ruines ! Cela est vrai : mais parmi les ruines du passé, l'avenir perce la terre et fleurit. Si à l'extrémité de l'horizon, les flambeaux anciens pâlissent et s'éteignent, dans le ciel opposé les lueurs nouvelles qui brillent déjà dans le crépuscule ne prédisent-elles point l'avènement d'astres nouveaux? Ne sentez-vous pas comme autour de nous, pendant que les uns gémissent ou dorment, se lamentent ou s'appesantissent, s'agite impatiente et active une nouvelle génération ? Par-tout des voies inconnues s'ouvrent à l'ardeur inquiète des peuples; l'industrie, puissance toute jeune, échappée la première des crevasses du vieil édifice féodal, jette dans notre

monde moderne de fortes et longues racines. Non-seulement elle renouvelle, féconde et vivifie la face de la terre, sème le monde de merveilles inouies, décuple la puissance de l'homme, et lui prépare dans le globe assoupli et dompté un associé complaisant et docile, mais son active influence pénètre partout; dans les mœurs, dans les lois, dans les arts, dans la politique! Qui mêle les nations et jette dans leurs cœurs des semences d'alliance et d'union? Qui envoie jusque dans les contrées les plus lointaines d'infatigables missionnaires porter, avec nos modes et nos produits, nos sentiments civilisateurs et nos idées progressives? Qui prépare enfin, par la construction de ces innombrables réseaux de fer, qui vont couvrir l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Allemagne, les éléments d'une ère sociale toute nouvelle? Qui efface les distances, dévore l'espace, détruit les étroits préjugés du patriotisme, et convie toute terre et tout homme aux jouissances du luxe et aux charmes de la liberté? C'est encore l'industrie!

Enfin, Messieurs, les beaux-arts que je vous représentais tout-à-l'heure sortis sans frein des anciennes limites, rencontrent souvent déjà, il faut bien en convenir, de sublimes inspirations, des créations imprévues et merveilleuses; la musique, cette langue universelle dont les accords puissants font vibrer à la fois tant de cœurs opposés, tant d'intelligences diverses, ne se propage-t-elle pas des premiers aux derniers rangs de la société? Si le

drame parlé pâlit et s'efface, le drame lyrique ne donne-t-il pas au théâtre une puissance d'émotion qui bientôt, sans doute, tournera au profit de la moralité publique?

Siècle de préparation, de fusion, de transition, notre époque porte à la fois les couleurs ternies du passé et la livrée brillante de l'avenir. Sollicités par deux forces opposées, l'une qui nous retient au passé, l'autre qui nous entraîne vers un avenir vague et mal dessiné, notre vie se passe dans cette lutte incessante, où tour-à-tour des gémissements funèbres et des hymnes d'allégresse, des chants de désespoir et des cris de victoire, viennent retentir à nos oreilles! Siècle qui tiendra plus de place par les germes qu'il porte dans ses flancs que par les fruits la plupart incolores et fades qu'il donne à cueillir! Époque bizarre (je le répète) dans laquelle toutes choses, même les plus grandes, paraissent petites, parce que nulle chose n'est vue à sa place, et dans sa véritable perspective.

Messieurs, je me suis demandé souvent quel pouvait être, en ces temps où la foi et le scepticisme, le regret et l'espérance, le désespoir et l'enthousiasme se disputent le cœur et l'intelligence, le rôle et la mission de vos antiques et savantes assemblées.

Et il m'a paru, Messieurs, que ce rôle était grand, cette mission utile et glorieuse!

Entre ces deux forces qui la sollicitent sans

cesse, l'une vers le passé, l'autre vers l'avenir, la société ne saurait sans un danger mortel faire un choix exclusif!

Malheur au peuple qui n'aurait pas la force de changer ses arts, ses théories, ses institutions, sa morale, quand l'heure sonne des rénovations sociales! Il périrait, engourdi dans l'immobilité, sous les ruines qu'il n'aurait su ni prévoir ni empêcher! Malheur au peuple qui, saisi d'une fiévreuse ardeur de démolition, brûlant d'une soif rénovatrice furieuse et insensée, méprisant les traditions de ses pères, voudrait, dans sa frénésie, refaire à neuf et de fond en comble l'édifice social entier, supprimer le passé comme absurde et mauvais, dater de lui-même, et se bâtir une société sans traditions, des croyances sans fondements, des institutions sans racines, des mœurs sans antécédents : une telle impiété, ou pour mieux dire une telle folie, conduirait droit au suicide la nation qui en serait capable.

Entre ces deux excès, l'amour exclusif du passé et l'amour exclusif du nouveau, les sociétés doivent d'un pas sage, diversement mesuré selon les époques, suivre la voie progressive que leur trace le doigt de Dieu. Rien dans le monde social, pas plus que dans le monde physique, ne sort du néant; toutes choses veulent être préparées et soutenues par celles qui précèdent.

Ce calme qu'il est si nécessaire d'apporter et de maintenir dans l'évolution sociale qui s'accomplit;

ce rythme sagement mesuré dont la marche des peuples a besoin, vos assemblées, Messieurs, me paraissent admirablement instituées pour en donner à la fois le précepte et l'exemple. Dépositaires naturelles des traditions; gardiennes vigilantes des trésors que l'antiquité lègue au présent, avec mission d'en reporter l'héritage aux futures générations, les Académies ont une grande mission à remplir dans l'œuvre sociale actuelle. Loin d'opposer au progrès une infranchissable barrière; loin de se cantonner exclusivement dans les habitudes anciennes, et dans les errements vieillis, elles doivent, elles aussi, prendre part à la marche générale qui les enveloppe et les entraîne, encourager l'innovation, tendre la main à l'avenir; mais en même temps, et à la fois, représenter dans ce qu'il a de beau, de bon, de grand et de légitime ce passé que la précipitation des novateurs condamne souvent avec trop d'exclusivisme et de légèreté.

Le bien, Messieurs, le vrai, la vie enfin, n'est point une course haletante et sans repos, non plus qu'une froide et impassible immobilité; la vie est un progrès : or, qui dit progrès, dit par cela même enchaînement, continuité, et par cela même, passage, translation, mouvement, transformation.

Comprendre les conditions d'existence nouvelles que le mouvement des sociétés fait aux institutions; chercher partout d'un œil curieux et pénétrant

les innovations, même les plus radicales, pour les encourager en ce qu'elles ont de louable, pour les modifier en ce qu'elles ont de téméraire et d'irréalisable, aider l'activité humaine à se frayer les voies neuves à l'entrée desquelles elle hésite et tâtonne, voilà, Messieurs, un rôle utile et noble.

Avant de prendre ma place parmi vous, qu'il me soit permis d'ajouter que votre savante assemblée le remplit depuis long-temps.

Vos travaux ont eu pour but constant d'encourager le progrès social sous toutes les formes, et dans toutes les directions.

Vous avez sagement compris quelle part l'industrie, soit commerçante, soit agricole, soit manufacturière, devait se faire dans l'époque où nous vivons. Vous avez compris sur-tout quels encouragements les deux dernières réclament dans nos départements. En même temps, vous n'avez cessé de pousser à la culture des lettres; vous avez encouragé les arts; vous avez posé les problèmes les plus élevés de la science.

Pour moi, Messieurs, appelé par de longues études économiques à représenter spécialement parmi vous une science toute moderne, mais pleine d'avenir, j'accepte avec reconnaissance la place que vous voulez bien m'accorder dans vos rangs.

Votre bienveillant accueil va me devenir un encouragement précieux dans mes travaux futurs.

Conduit par l'honorable profession dont je commence l'exercice, à préférer désormais aux recherches économiques les travaux du légiste et les études de l'avocat, vous me trouverez toujours disposé à joindre mes efforts aux vôtres, dans la poursuite de l'œuvre que vous accomplissez si dignement !

ÉLOGE

DE M. LE VICOMTE

J. B. S. GAYE DE MARTIGNAC,

MINISTRE D'ÉTAT,

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

PAR M. DE SAINCRIC.

MESSIEURS,

Sous un gouvernement absolu, on voit trop souvent des hommes doués de talents supérieurs, vivre dans une sorte d'obscurité provinciale, loin des grandeurs suprêmes, et mourir ainsi méconnus, sans illustration et sans gloire, auprès de leurs foyers domestiques.

Dans les états constitutionnels, au contraire, tout homme de mérite peut être amené, par les collèges électoraux ou par le choix du prince, sur la grande scène des Chambres législatives. Alors,

pair ou député, les fluctuations diverses des majorités qui se forment au sein de ces assemblées délibérantes, offrent à son ambition les chances les plus brillantes; il peut arriver rapidement à la puissance, à la fortune, et goûter leurs jouissances amères, jusqu'à ce que le choc violent d'une autre majorité triomphante le fasse rentrer dans les rangs vulgaires d'où son talent distingué l'avait fait quelque temps sortir.

La vie de notre confrère, le vicomte *Gaye de Martignac*, nous offre un exemple mémorable de cette ascension rapide vers le pouvoir ministériel, justifiée par un mérite incontestable, et de cette chute inopinée après les douceurs décevantes d'une grandeur éphémère.

Heureux les Ministres qui, de même que M. de *Martignac*, marquent leur passage dans les voies périlleuses du pouvoir, par des actes d'un ordre élevé, dont le but est la gloire et la prospérité de la patrie, ou par des résolutions plus simples et non moins louables, dont le désir de faire le bonheur du peuple est la cause inspiratrice!

Alors, ces grands d'un jour, qui partagèrent avec les souverains les embarras et les soucis de la direction des affaires, peuvent tomber brusquement des régions élevées de la puissance; mais ils ne tombent pas sans gloire, et si le souvenir de leurs grandes actions politiques ne suffit pas pour les consoler de leur disgrâce inattendue, ils trouvent des consolations dans la reconnaissance de la patrie

et dans les accents de la gratitude du peuple, qui reçut des bienfaits et qui ne les oublie pas.

Tel fut, Messieurs, le vicomte *Gaye de Martignac*, membre honoraire de cette compagnie, dont je fus l'ami, dont je devais il y a trois ans, signaler et déplorer la mort prématurée dans une de nos séances publiques, et dont les plus cuisantes afflictions personnelles m'ont forcé de retarder jusqu'à ce jour l'éloge académique.

Mais aujourd'hui, je puis donc enfin parler dans cette nombreuse assemblée de Bordelais, de ce compatriote et de ce confrère, qui mourut en 1832, et dont la mémoire chérie méritait si bien de recevoir ici un solennel hommage!

Vous avez tous connu, Messieurs, M. de *Martignac*, vous savez que les premiers jours de son adolescence furent marqués par des succès de collége, et que depuis la fin de cette éducation scolastique, il sut conserver, dans les diverses phases de sa trop courte existence, cette supériorité d'intelligence et de talent que sa jeunesse fesait dès l'abord présager.

Lancé bien jeune encore, vers la fin du gouvernement du *Directoire*, dans les cercles de Paris, un esprit vif, brillant et léger le fait distinguer d'une manière très-flatteuse; bientôt après attaché à l'ambassade de *Sièyes* à Berlin, il soutient cette réputation d'homme aimable, et acquiert aussi celle d'écrivain facile et sensé; de retour au sein de la capitale de la France, il se livre à ses goûts

littéraires, et des poésies fugitives, d'un style élégant et pur, et des vaudevilles plein de sel, viennent démontrer l'heureuse flexibilité de son esprit si fécond et si varié.

Mais M. *de Martignac* avait pour père un avocat, professeur jurisconsulte, orateur vif et chaleureux, homme des anciens jours du Barreau Bordelais, qui vit naître *Desèze*, *Lainé*, *Émérigon*, *Ferrère* et *Ravez*, et qui désirait voir son fils entrer, sous ses yeux, dans cette arène oratoire si brillante et si difficile. Les vœux de ce légiste vénérable furent entendus par son fils, et M. de *Martignac*, quittant les plaisirs du grand monde parisien, vint dans sa province natale, embrasser avec zèle, la profession d'avocat, que son père avait tant de fois illustrée par son éloquence et son savoir!

Alors M. de *Martignac* se montre à nos yeux sous un nouvel aspect; s'appliquant à des méditations sérieuses, il se prépare, en secret, aux luttes du Barreau, il y paraît enfin, et il y paraît en maître! Une élocution facile, pénétrante, et pleine de charme, le seconde dans ses efforts oratoires; une érudition judicieuse, peut-être les inspirations paternelles, un sens droit et précis, tout vient ajouter à sa jeune éloquence, et bientôt on classe M. de *Martignac* parmi les bons avocats de notre barreau, depuis longtemps si riche en hommes très-distingués!

Le suivrai-je, Messieurs, dans cette carrière nouvelle, qu'il parcourut avec tant de succès?

Mais ne serait-ce pas un travail superflu, lorsque je parle devant un auditoire qui a si souvent entendu plaider M. de *Martignac*, avec profondeur et clarté, les causes les plus difficiles ? devant un auditoire, qui, je n'en doute point, a conservé le souvenir de ces beaux mouvements oratoires qu'il puisait dans une sensibilité, très-expansive, et qu'un organe pur et flexible lui permettait de réaliser avec bonheur ?

Considérons plutôt M. de *Martignac* dans une position nouvelle, lorsque, revêtu de la toge du magistrat, il se voit appelé, comme membre du parquet bordelais et chef de celui de Limoges, à l'insigne honneur de défendre, au nom du *prince*, les intérêts les plus chers et les plus sacrés, ceux de la patrie, du monarque et du malheur ! Avocat-général, procureur-général, dans ces fonctions progressives, si rapidement confiées par le gouvernement à son mérite généralement reconnu, *M.* de *Martignac* justifie cette confiance du pouvoir, par les qualités les plus nobles et les plus rares, et pour lui, la magistrature est une occasion plus solennelle de mettre en évidence son talent incontestable de jurisconsulte et d'orateur.

Mais c'est bientôt sur une scène plus élevée que vont briller, d'un vif éclat, les talents supérieurs de M. de *Martignac*. Une révolution ardente, passionnée, agite jusques dans ses fondements, le vieux trône d'Espagne ! Les rois de l'Europe, et la France monarchique elle-même frémissent au bruit

sourd et terrible du volcan nouveau qui s'ouvre dans la péninsule, et qui présage déjà des éruptions désastreuses pour tous les souverains ennemis de la liberté, sans limites, compagne ordinaire de la licence et de l'anarchie! Une croisade européenne et monarchique est dirigée vers le royaume espagnol, où la révolution militaire de Cadix, victorieuse à Madrid d'un monarque faible et désarmé, semble menacer tous les états que ne régissent pas des lois *purement démocratiques.*

Alors, vous le savez, Messieurs, une armée française s'ébranle sur notre frontière européenne, sous la conduite d'un prince, voisin du trône constitutionnel de 1814; elle va traverser la *Bidassoa;* mais il faut donner à ce prince des conseillers, ou du moins des hommes capables de le seconder dans l'exécution de ses projets, tout à la fois, belliqueux, diplomatiques et pacificateurs? M. de *Martignac* est choisi pour remplir, auprès du *Duc d'Angoulême*, une partie de ces fonctions délicates et difficiles, et, sous le titre de commissaire civil, il suit, dans la campagne rapide de 1823, les mouvements de notre armée.

Qui ne sait, Messieurs, que dans cette expédition *conservatrice*, M. de *Martignac* par son esprit conciliant, souple, essentiellement empreint d'une modération raisonnée, parvint, plus d'une fois, à calmer les partis, les rivalités furieuses et à désarmer les haines invétérées? Qui ne sait que, dans la sage ordonnance d'Andujar, le *duc d'Angoulême,*

inspiré par M. de *Martignac*, avait fixé les bases du bonheur futur de l'Espagne, si les dispositions prévoyantes de cette ordonnance pacificatrice eussent été exécutées par un monarque, qui depuis.....

Après cette campagne de 1823, pendant laquelle M. de *Martignac* sut étudier les lieux, les hommes, les institutions et les mœurs, il revint dans sa patrie pour y recevoir du gouvernement d'éclatants témoignages de satisfaction et de gratitude, qu'une mission si bien remplie dut lui faire obtenir.

Les bornes qui me sont prescrites me forcent de franchir quelques années qui suivent 1823, et qui nous montreraient M. *de Martignac*, député, toujours l'apôtre de la modération, le défenseur ardent de la monarchie constitutionnelle, obtenant de brillants succès de tribune, et captivant tous les suffrages par son éloquence naturelle, simple, facile et persuasive.

Sur tous les bancs de cette assemblée de législateurs, on rendait en effet hommage à cet art de parler que possédait si bien M. de Martignac; mais on admirait alors, également en lui, les vues grandes et généreuses qui animaient son ame : on voyait que sa pensée dominante était la possibilité de contracter loyalement une alliance, intime et durable, entre le trône et la liberté, entre la monarchie des Bourbons et la démocratie à idées libérales, née dans les orages de 1789, et con-

duite, par les horreurs de 1793 et le despotisme de l'empire, à desirer la possession de la liberté, à l'abri d'un trône soutenu par des institutions constitutionnelles.

Mais bientôt, après avoir occupé le poste honorable de *directeur général de l'enregistrement et des domaines*, M. de *Martignac* devient Ministre de l'intérieur, et ministre très-influent ! On le voit alors, et malgré de nombreux et puissants obstacles, chercher toujours à réaliser l'alliance conservatrice qu'il croyait possible, et qu'il eût amenée peut-être, si des partis, ennemis acharnés, ne l'eussent pas arrêté dans l'accomplissement de cette œuvre patriotique.

Toutefois, dans sa carrière ministérielle, M. de *Martignac* ne se borne pas à des travaux de haute politique; il protège, il encourage par des actes nombreux, émanés de son ministère, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les lettres, les sciences et les arts; il suscite la création de grandes entreprises littéraires, scientifiques et artistiques. Sous ses auspices, de grandes expéditions, toutes pacifiques, s'éloignent de la France : l'une part pour l'Egypte, sous la conduite de *Champollion* et de *Pariset;* elle va dans cette contrée, berceau vénéré de la civilisation européenne et des sciences qui la favorisent, étudier le pays, les hommes les productions, les maladies endémiques si funestes dans ce pays oriental; mais sur-tout dessiner, mesurer les monuments antiques, retracer

fidèlement les hyérogliphes qui les couvrent, afin de confirmer, par des observations locales, les profondes et lumineuses explications données au monde savant par *Champollion*, mort trop tôt pour sa gloire, et pour la connaissance parfaite de ces grands mystères hyérogliphiques que nous légua l'antique Egypte.

Une autre expédition dirigée par le savant bordelais *Bory-de-Saint-Vincent*, notre confrère, se dirige vers la *Morée;* elle va mesurer, fouiller, dessiner, étudier, dans tous les sens, cette terre classique, où tout est souvenir de gloire et de patriotisme, où tout respire la philosophie, les lettres, les sciences et les beaux-arts, où le génie brilla jadis, sous tant de formes et d'un éclat si vif et si pur; cette terre si mal connue des peuples européens modernes, et qui, grâces à la protection de M. de *Martignac*, est si complètement décrite, aujourd'hui, dans le magnifique ouvrage rédigé par la savante commission qu'il sut choisir et mettre en action.

C'est à cette époque, Messieurs, que M. de *Martignac*, écoutant notre voix, accueille les vœux de cette Académie; les soumet à l'approbation du monarque, et que l'ordonnance qui nous constitue sur de nouvelles bases, en harmonie avec la marche progressive de l'esprit humain, est rendue. Inappréciable bienfait! qui nous fut accordé d'après la proposition de M. de *Martignac*, et qui nous fut plus précieux encore, par la ma-

mière délicate et empressée dont il nous fut délivré.

Mais le moment approchait, Messieurs, où M. de *Martignac*, atteint par une réaction politique nouvelle, allait être arrêté dans cette carrière honorable, dans le développement qu'il voulait donner à ses vues élevées, monarchiques et patriotiques ! Il allait tomber devant cette réaction absolutiste, qui devait avoir pour résultat inattendu la déchéance d'une dynastie !..... M. de *Martignac* tomba ! Mais sa chute fatale fut comme le présage, non de la révolution de Juillet 1830, (que personne ne pouvait croire aussi prochaine), mais au moins de quelque coup d'état déplorable et funeste à la vraie liberté. M. de *Martignac* tomba ! Mais il conserva, dans sa disgrâce, tous les sentiments généreux qui l'animaient, depuis quinze ans, au sort d'une dynastie, à laquelle il avait consacré sa vie, et dont, par ses judicieux conseils, il chercha toujours à consolider parmi nous l'existence menacée et tant de fois chancelante !

Rentré dans la vie privée, M. de *Martignac* chercha des délassements, et trouva de vrais plaisirs dans le commerce des muses, auprès de sa vertueuse compagne, si douce, si bienveillante aux jours de la prospérité, si noblement résignée dans la disgrâce de son époux.

Du fond de sa retraite provinciale, il entendit, avec effroi, gronder l'orage de *Juillet*, éclater la

tempête populaire, et se briser, pour toujours, un trône antique qu'il croyait éternel ! M. de *Martignac* déplora silencieusement cette catastrophe terrible qu'il n'avait pas provoquée, et que ses vues, franchement réalisées, eussent peut-être prévenue; mais malgré ses regrets dynastiques, son cœur battit toujours pour la France; et lorsque la nouvelle constitution eut placé *S. M.* Louis-Philippe sur le trône de ce royaume, on vit M. de *Martignac*, apporter à la tribune de la Chambre des Députés, sa parole éloquente et mélancolique, mais toujours empreinte de patriotisme et de modération; discuter avec calme les grands intérêts du pays, et faire entendre de nobles accents en faveur de la famille exilée qu'il servait naguère avec tant de zèle et d'honneur !

Mais bientôt l'imprudent pilote qui, succédant à M. de *Martignac*, dirigea si témérairement le vaisseau royal au milieu des écueils redoutables dont il était entouré, réclama la voix de son prédécesseur, pour qu'elle lui prêtât son appui devant le tribunal auguste, où la chute du trône le faisait comparaître; et cette voix, Messieurs, ne trahit pas la flatteuse confiance du ministre abattu, elle fut éloquente, elle fut digne de sa haute et difficile mission; et ce fut, pour les cœurs généreux, un noble et touchant spectacle que cette lutte oratoire et chaleureuse, où le ministre, ami de la monarchie et de la liberté, s'efforca d'excuser les erreurs funestes de son aveugle successeur !

Cette abnégation loyale de tout souvenir haineux; ce dévouement plein de chaleur; cette plaidoirie longue et pénible ; tout cela fut, pour M. de *Martignac*, l'occasion d'un beau triomphe, comme orateur homme-d'état; mais ce triomphe, si flatteur et si mérité, lui devint fatal ! Car, c'est en quittant le prétoire de la Cour des Pairs, ému, agité, tout en nage, qu'il puisa, dans un air froid et humide, le germe fatal de la maladie consomptive; dont il mourut au mois d'*Avril* 1832 !

Telle fut, Messieurs, la vie de M. de *Martignac*, rapidement considérée. Tel est le simple résumé de cette vie si variée, si pleine d'incidents extraordinaires, si féconde en productions littéraires, oratoires et politiques, et cependant, hélas ! si courte !

Il ne m'a pas été permis, dans cette circonstance et dans cette enceinte, de juger, avec étendue, le mérite intellectuel de M. de *Martignac* ; assez, d'autres parleront de ses nombreuses poésies fugitives, pleines de facilité d'élégance et de traits spirituels, de ses œuvres dramatiques légères (*Ésope chez Xanthus, le Spectateur Nocturne, Une sur Mille*), où le cachet de l'observateur plein d'esprit et de goût se fit toujours remarquer de la simple *nouvelle*, si touchante, où la couleur locale espagnole était si bien observée, et dont le style mélancolique était conforme aux situations retracées dans cette production romanesque, publiée sous le titre du *Couvent de Sainte-Marie aux Bois* ; de ses con-

sidérations historisques sur l'Espagne, dont le premier volume, écrit d'une main si ferme et d'après des principes essentiellement progressifs, mais conservateurs, fut accueilli avec tant d'intérêt, et fait aujourd'hui si vivement regretter la *non publication* des volumes qui devaient le suivre ; de ses plaidoyers, comme avocat; de ses requisitoires de ses mercuriales comme magistrat, où le savoir, l'érudition et la profondeur du raisonnement se couvraient des grâces d'une diction nombreuse, élégante, pleine de clarté, toujours parfaitement appropriée au sujet, et que relevait encore le charme séduisant d'une élocution naturelle, facile et pénétrante?

Quant à moi, Messieurs, qui n'ai voulu dans ce jour, et trop tardivement, sans doute, que remplir un religieux devoir académique, en esquissant devant vous la vie de M. de *Martignac*, permettez-moi de terminer ici cet éloge d'un Bordelais illustre, qui fut le bienfaiteur de notre compagnie, l'orgueil de notre barreau, l'un des plus brillants orateurs de la tribune nationale, un diplomate plein de modération et de fermeté, un ministre libéral et habile, et pour mettre le comble à sa gloire, le défenseur éloquent de son *ennemi vaincu !*

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

J. B. Paulin GUÉRIN, D. M. P.,

membre de l'Académie,

Par M. GINTRAC, médecin.

F

J. B. Paulin Guérin, mort le 20 Octobre 1835, à l'âge de cinquante-neuf ans, était fils de l'illustre Pierre Guérin, que nous perdîmes en 1827, et petit-fils du chirurgien Dubruel, qui s'était acquis dans notre ville, il y a plus d'un demi siècle, une excellente réputation.

Guérin fit de très-bonnes études au collège de Pont-le-Voie. De retour à Bordeaux, il entra dans une pharmacie; mais son frère aîné, destiné à la médecine, étant mort, il vint le remplacer et continuer la carrière parcourue avec tant de succès par les principaux membres de sa famille. Ce fut d'abord sous les auspices de son père, et plus tard à Paris, sous les yeux du célèbre Boyer, que Paulin Guérin fit ses études médicales et chirurgicales. Il eût été difficile de choisir deux maîtres plus habiles, l'un grand praticien et homme de génie,

l'autre professeur savant et méthodique, tous les deux si distingués par un jugement sûr, une vaste érudition et une expérience consommée.

Notre collègue obtint, en 1805, le titre de docteur en médecine à la Faculté de Paris; il prit pour sujet de sa thèse inaugurale l'opération de la cataracte, et démontra, soit par des faits positifs, soit par des raisonnements exacts, combien étaient vaines et spécieuses les objections dirigées contre le procédé de son père.

Revenu dans sa ville natale, il s'occupa avec un soin particulier des maladies des yeux, et il acquit dans cette spécialité un tact, un discernement, une habileté incontestables.

Nommé chirurgien en chef de l'hôpital Saint-André, il déploya de grands talents dans la pratique des opérations les plus difficiles. Parmi celles qui font la gloire de la chirurgie, et qu'il exécuta avec un rare bonheur, je dois particulièrement mentionner la lithotomie; car, en six ans, il tailla par le procédé de son père cinquante-trois malades, et en guérit quarante-neuf; résultat assurément bien digne de figurer dans la grande discussion non encore terminée sur les avantages respectifs des diverses méthodes employées contre les calculs vésicaux.

Guérin ne se livra point à l'enseignement. On aurait le plus grand tort d'attribuer son éloignement du professorat à un défaut de savoir et de capacité; il était retenu par une timidité natu-

relle. Jadis il m'en fit l'aveu; jamais il n'avait pu vaincre ce sentiment né d'une extrême modestie. Cependant, il s'exprimait toujours en un langage correct et avec une judicieuse précision; il parlait en homme qui sait, et non d'une manière vague et irréfléchie; il suivait les progrès de l'art avec intérêt, et ne demeurait étranger à aucun des moyens nouveaux qui étaient successivement préconisés; il les expérimentait, et bientôt son opinion était formée sur leur valeur réelle.

On est étonné que notre collègue, fait pour inspirer une grande confiance, n'ait pas eu l'une des clientelles les plus étendues; la sienne, il est vrai, était en quelque sorte choisie, composée de familles respectables qui lui portaient un sincère attachement; mais Guérin n'avait jamais songé à mettre en relief son mérite personnel; il s'était sans cesse effacé et comme oublié devant son père; il n'avait ambitionné ni honneurs, ni fortune; l'estime des gens de bien, celle sur-tout de ses confrères, qui très-souvent réclamaient ses conseils, lui avaient toujours suffi.

Il était aussi honnête homme que médecin instruit et consciencieux; son désintéressement et son humanité étaient exemplaires. Sous des dehors froids et sévères, il cachait les sentiments de la véritable philantropie; il n'épargnait ni soins, ni attentions délicates, auprès de ceux qui avaient remis en ses savantes mains le précieux dépôt de leur vie et de leur santé. Les pauvres étaient ac-

cueillis par lui comme les riches. Ce fut gratuitement que jusqu'à sa mort il soigna, dans les divers hospices, les individus atteints de maladies des yeux; et qu'il fit pendant environ huit ans, comme chirurgien adjoint, le service trimestriel de l'hospice des Enfants abandonnés.

Guérin était l'un des membres les plus anciens et les plus distingués de la société de médecine, qui deux fois, lui conféra le titre de président; il devint notre collègue en 1823; il fut aussi membre du conseil de salubrité, et membre du conseil municipal en 1831. Dans ces diverses fonctions, il donna des preuves de l'étendue de ses lumières, de la rectitude de son esprit et de son amour pour le bien public.

Il a cessé de vivre à un âge peu avancé. Depuis long-temps, il portait les germes d'une destruction prochaine; mais juge habile de ce qu'il éprouvait, il sut conjurer l'orage qui le menaçait: une plus longue résistance devint ensuite impossible; il mourut avec résignation et fermeté, entouré d'une famille estimable qui le chérissait, d'amis qui lui étaient sincèrement dévoués, et des consalations que donnent une conscience pure et les espérances de la piété.

NOTICE

SUR

J. F. GUITARD,

PAR M. H. GACHET.

J. F. Guitard, né à Bordeaux, d'une famille honorable, fit ses humanités dans l'un des collèges de notre ville. Son goût pour les études sérieuses le portant à embrasser la carrière médicale, il alla se former à Paris, sous les maîtres qui florissaient dans la capitale au commencement du XIX.e siècle. Le zèle avec lequel il saisit l'occasion de mettre à profit les leçons de ces hommes illustres, lui permit d'obtenir bientôt le titre de docteur en médecine et de soutenir, avec distinction, sa thèse inaugurale qui avoit pour sujet les maladies héréditaires (1). Il revint dans sa ville natale et s'y livra à la pratique de l'art de guérir et à l'étude de la saine philosophie. En 1808, il publia un mémoire sur les passions considérées dans leurs

(1) Recherches sur les maladies héréditaires; thèse présentée à l'École de Médecine à Paris, au mois de Prairial, an 11.

rapports avec la médecine (1). Cet ouvrage, qui présente un résumé très-lumineux de ce qu'on avait écrit jusqu'alors, contient aussi des considérations propres à l'auteur. Ces considérations firent accueillir avec intérêt l'ouvrage de M. Guitard.

L'Académie royale des sciences de Caen ayant proposé pour sujet de prix cette question : *Quels sont les effets de la* TERREUR *sur l'économie animale ?* M. Guitard se présenta dans la lice, et le mémoire qu'il avait composé fut couronné par l'Académie, dans la séance publique du 3 Juillet 1811. L'auteur le publia, et le public accueillit, non moins favorablement que le précédent, ce travail (2) où beaucoup de faits très-curieux, sur les effets de la terreur, sont habilement coordonnés.

Au mois de Novembre 1813, la Société de médecine de Bruxelles décerna le prix qu'elle destinait aux réponses envoyées aux diverses questions qu'elle avait proposées sur la fièvre jaune. Le mémoire présenté par M. Guitard (3) obtint une

---

(1) Des passions considérées dans leurs rapports avec la médecine, ou mémoire sur cette question : Déterminer qu'elle est l'influence des passions sur la production des maladies (Paris, 1808).

(2) Mémoire qui a remporté le prix au jugement de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, dans sa séance publique du 3 Juillet 1811, sur la question proposée en ces termes : *Quels sont les effets de la terreur sur l'économie animale* (Bordeaux, 1811)?

(3) Mémoire sur la fièvre jaune, couronné par la So-

mention honorable ; lorsqu'il fut imprimé , le monde médical jugea, comme la Société de médecine de Bruxelles, que c'était l'ouvrage d'un praticien éclairé, éloigné de tout système, exempt de prévention.

Entraîné par son goût pour les recherches scientifiques en même temps qu'utiles, M. Guitard ne pouvait rester étranger aux travaux des sociétés savantes qui existaient à Bordeaux; aussi s'empressa-t-il d'offrir son concours à la Société de médecine de notre ville qui l'admit en 1804. Si la Société royale de médecine jugea devoir recevoir dans son sein le praticien érudit et studieux, l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de notre ville, accueillit le philosophe éclairé, le physiologiste habile, l'écrivain pur et élégant. Le zèle et la persévérance de M. Guitard ne se démentirent jamais dans l'accomplissement des devoirs que lui imposait cette double association. Président, membre des conseils d'administration, commissaire examinateur ou rapporteur, toujours il se montra exact, savant et homme d'honneur.

Depuis son retour de la Capitale, M. Guitard ne se livra pas seulement aux travaux du cabinet; il remplit aussi les devoirs du praticien. Médecin des pauvres de cette ville, son zèle et sa charité le portaient sans cesse vers l'asile de la pauvreté et

---

ciété de médecine de Bruxelles, dans sa séance du 5 Novembre 1813 (Bordeaux, 1814).

du malheur, où la maladie réclamait des conseils, des consolations et des secours actifs; il accomplit pendant toute sa vie cette mission désintéressée et honorable, de manière à mériter les éloges des administrateurs et les bénédictions des malheureux.

M. Guitard était d'une piété sincère et sans ostentation. Sa mort, entourée de toutes les consolations qu'offre la religion, fut la digne fin d'une existence partagée entre le culte de Dieu, l'amour de sa famille, de l'humanité, de l'étude et la pratique de toutes les vertus.

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

POUR L'ANNÉE 1836.

MEMBRES HONORAIRES,

MESSIEURS,

BRUN (J.), maire de la ville de Bordeaux.
BRYAS (MARQUIS DE), ancien maire de Bordeaux.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (LE VICOMTE), ancien maire de Bordeaux.
LA COSTE (DE), ancien préfet de la Gironde.
LARTIGUE, chimiste.
MONBADON (LE COMTE DE), pair de France.
MONBALON, médecin, ancien conservateur de la bibliothèque de la ville.
PREISSAC (LE COMTE DE), préfet de la Gironde.

MEMBRES RÉSIDANTS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CHAIGNE, professeur.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX FILS, notaire licencié.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
FAURÉ, pharmacien chimiste.
GACHET, naturaliste.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUESTIER (P. F. JUNIOR), négociant.
GUICHENET, médecin vétérinaire.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
JOUANNET, membre de la commission préposée à la conservation des antiquités du département.
KEENE, ingénieur civil.
LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture.
LANCELIN, professeur de l'école de marine.
LANET (ÉDOUARD), littérateur.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LATOUR-DU-PIN (R. DE), lieutenant-colonel du 44.e régiment
LEMONIER (CH.), avocat.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MAGESSI, statuaire.
MARCHANT (LÉON), médecin.
SAINCRIC (DE), médecin.
SÉDAIL, professeur.

VIGNES (R.), propriétaire.

YZARD, conseiller en la Cour royale de Bordeaux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ADELER, mathématicien, à Lamothe-Boutiran, département de la Gironde.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.

ALIBERT, médecin, à Paris.

ALLOU, ingénieur en chef des mines à Paris.

BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.

BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BERGERET, peintre, à Paris.

BERTRAND, médecin, aux eaux du Mont-d'Or.

BONNET de LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.

BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.

BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.

BOUCHEREAU jeune, correspondant agricole, à Carbonieux.

BRARD, minéralogiste, à Alais.

BLONDEAU, naturaliste, à Estillac, près Agen.

CASTAIGNE (Eusèbe), bibliothécaire, à Angoulême.

CAVENTOU, chimiste, à Paris.

CAZADE, correspondant agricole à Montagoudin, près La Réole.

CAZEAUX, propriétaire, correspondant agricole, à Béliet.

CHAPUYS (baron de Montlaville), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.

CHRÉTIN (Théodore), peintre, à Nérac.

D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.

DAGUT, astronome, à Rennes.

DARMAILHAC, correspondant agricole, à Pauillac.
DARRIEUX PÈRE, correspondant agricole, à Baron, près Bordeaux.
DEGERANDO (BARON), membre de l'institut, à Paris.
DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.
DÉPIOT-BACHAN, correspondant agricole, à Saucats.
DESMOULINS (CHARLES), naturaliste, à Lanquais, près Bergerac, département de la Dordogne.
DUBROCA, médecin, correspondant agricole, à Barsac.
DUFAU FILS, littérateur, à Paris.
DUMÈGE, ingénieur militaire, à Toulouse.
DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.
ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.
EUSTACHE, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris,
FAURE, docteur médecin militaire, à Strasbourg.
FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.
GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées. à Saint-Malo.
GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.
GŒTHALS, antiquaire.
GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
GUILLON, médecin, correspondant agricole, à Rozan.
HOMBRES-FIRMAS (BARON D'), homme de lettres, à Alais.
HOUSSET, correspondant agricole, à Pessac.
JASMIN, poète, à Agen.
JAURIAS, médecin, correspondant agricole, à Libourne.
JOUBERT, correspondant agricole, à St. Julien en Médoc.
JVOY, correspondant agricole, à Blanquefort.
KERCADO (DE), correspondant agricole, à Gradignan.
LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.
LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Bayonne.

LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.

LEGUAY, médecin, correspondant agricole, à St. Aubin, canton de St. André-de-Cubzac.

LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Vonges près Pontarlier, département de la Côte-d'Or.

LESSON, naturaliste, à Paris.

LEVY, mathématicien, à Rouen.

LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.

MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Semur.

MALLE, médecin, professeur agrégé de la faculté de médecine de Strasbourg.

MALO (CHARLES), littérateur, à Bellevile, près Paris.

MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.

MÉTIVIER (LE COMTE DE), archéologue, à St. Pau, près Nérac

MICHAUD, naturaliste, officier au 10.me régiment de ligne.

MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.

MILLER (L'ABBÉ), curé de Lugon et de l'île de Carney, près Libourne.

MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.

MOREEAU (CÉSAR), homme de lettres, à Paris.

MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, à Paris

PERNET, directeur du collège, à Salins.

PRONY, membre de l'institut, à Paris.

RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.

RAFN (CH. CHRÉTIAN), professeur de philosophie, à Copenhague.

RANQUE, médecin, à Orléans.

RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.

SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.

SALVERTE, homme de lettres, à Paris.

SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.

SIGOYER (ANTOINE DE), homme de lettres, à Valence département de l'Isère.

SILVELA, jurisconsulte, à Avila, près Madrid.
SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.
TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.
TARRY, médecin, à Agen.
TUPPER, naturaliste, à Paris.
VALERNES (LE VICOMTE DE), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.
VALLOT, médecin, à Dijon.
VAUVILLIERS, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.
VIEN (*M.*me CÉLESTE), littérateur, à Paris.
VIVENS (LE VICOMTE DE), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.

PROCÈS-VERBAL de la séance publique du 22 Septembre 1836.....pag. 5.
DISCOURS de M. LANCELIN, sur l'instruction..... 7.
RAPPORT sur les travaux de l'Académie dans l'année 1836, par M. BOURGES..... 15.
— Archéographie de l'église de Baune, par M. J. BARD..... 16.
— Esquisses archéologiques sur l'ancienne cathédrale d'Agen, par M. BERCY..... 17.
— Ouvrage sur les voies urinaires, par M. CAZENAVE. *ibid.*
— Manuel des contre-poisons, par M. H. CHAUSSIER. *ibid.*
— Notice sur la culture du melon d'eau, par M. GAUTHERIN..... 18.
— Mémoire sur la doctrine des chimistes d'Allemagne, par M. F. GUILLON..... 20.
— Rapport sur les instruments d'agriculture de M. HALLIÉ..... 24.
— Antiquités communiquées par MM. LAPORTE..... 27.
— Notice sur le moral des gens de la campagne, par M. MOREAU, de Blaye..... 28.
— Recherches sur le Prurigo, par M. MOURONVAL.... *idid.*
— Biographie et chroniques Castraises, par M. NAYRAL..... *ibid.*
— Mémoire sur l'industrie à Bordeaux, par M. A. PETIT-LAFITTE..... *ibid.*
— Mémoire sur de nouveaux moyens de transport entre Bordeaux et Toulouse, par M. REQUIER.. 29.

— Grammaire espagnole, par M. V. Villar..... *ibid.*
— Travaux envoyés par les sociétés savantes..... .... 30.
— Travaux des Membres correspondants..... 33.
— Traité de chimie élémentaire, par M. Brard..... 34.
— Notices historiques, par M. Castaigne..... *ibid.*
— Discours de M. de Montlaville..... *ibid.*
— Mémoire sur les orobanches, par M. Desmoulin... *ibid.*
— Travaux sur les chemins de Barsac, par M. Duboca..... 35.
— Mémoire sur les avaries survenues aux ouvrages faits pour la navigation de l'Isle, par M. Girard de Caudenberg..... 38.
— Mémoire sur la culture de la vigne du Médoc, par M. Joubert..... 39.
— Rapport sur la notice de M. de Kercado, sur la culture du chanvre du Piémont..... 40.
— Recherches sur la cité des Sotiates, par M. de Métivier..... 45.
— Notice sur des antiquités, par M. Miller..... 46.
— Ouvrages de M. Molleveaut..... 47.
— Histoire et géographie élémentaire, par M. Pernet. 48.
— Essai pour désigner les lieux géographiques, par M. de Saint-Denis..... *ibid.*
— De la civilisation sur la diplomatie, par M. Salverte..... 49.
— Observations sur quelques plantes, par M. Willemet..... *ibid.*
— Cours de latinité, par M. Tarneaud..... *ibid.*
— Observations sur le développement de quelques insectes, par M. Vallot..... *ibid.*
— Lettre de M. de Vivens, sur les travaux à faire pour le cours de la Garonne..... 50.
— Travaux des Membres résidents..... 52.
— Supplément aux Recherches sur les canaux et rivières, par M. Deschamps..... *ibid.*

— Propositions de M. Durand, sur la pêche faite à la Teste; notice sur les tombeaux de Cameyrac par le même..... 56.
— Histoire de Bordeaux, par M. Guilhe..... 57.
— Notice de M. Keene sur les chronomètres..... *ibid.*
— Procédé de M. Lanet pour copier l'écriture..... 59.
— Conférence sur la centralisation, par M. Sédail.. 60.
— Mémoires présentés par MM. Fauré, de Latour-du-Pin et Lemonier, pour leur admission à l'Académie..... 61.
— Annonce de la mort de MM. Laine, Guérin, Guitard, Guyet de Laprade et Dufau..... 62.
— Concours sur les effets du romantisme, etc..... 64.
— Premier mémoire..... 65.
— Second mémoire..... 71.
— Concours sur l'influence de l'esprit d'association.. 75.
— Mémoire sur cette question..... 76.
— Mém. pour le concours sur l'histoire de Bordeaux. 78.
— Concours de poésie; dix-huit pièces..... 79.
— Pièces écartées du concours..... 80.
— Pièces plus remarquables..... 81.
— Les trois pièces couronnées..... 95.
— Épître à Lamartine, par M. Brunet..... 97.
— Ballade : *La Peur*, par M. Tarry..... 103.
PROGRAMME pour l'année 1836..... 111.
RAPPORT sur les antiquités données à l'Académie par MM. Laporte, par M. Jouannet..... 131.
RAPPORT sur le mémoire envoyé au concours sur l'histoire de Bordeaux..... 149.
DISCOURS de M. R. de Latour-du-Pin..... 165.
DISCOURS de M. Ch. Lemonier..... 181.
ÉLOGE de M. de Martignac par M. de Saincric..... 191.
NOTICE biographique sur J. B. Guérin, par M. Gintrac. 205.
NOTICE sur J. F. Guitard, par M. Gachet..... 209.
TABLEAU des Membres de l'Académie de Bordeaux, pendant l'année 1836..... 213.

ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BORDEAUX.

ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BORDEAUX.

2020

SÉANCE PUBLIQUE

DU 22 SEPTEMBRE 1837.

A BORDEAUX,
CHEZ DELIÈGE AINÉ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,
SUCCESSEUR DE BROSSIER, RUE ROYALE, 13.

M. DCCC. XXXVII.

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU 22 SEPTEMBRE 1837.

M. Grateloup, président, ouvre la séance à sept heures du soir, et prononce un discours sur les sciences et les arts et sur l'influence qu'ils exercent sur la civilisation;

M. Bourges, secrétaire général, donne lecture du rapport sur les travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique;

M. Dutrouilh communique une notice nécrologique sur M. Monbalon, membre honoraire de l'Académie;

M. Ch. Lemonier lit le rapport sur l'école des Mousses et Novices, de MM. Laporte frères, par M. Richard;

M. de Contencin donne lecture d'une pièce de vers, intitulée : *Samuel Jonhson ou le 21 Novembre* (trait historique), par M.me Celeste Vien, membre correspondant de l'Académie;

M. Laterrade fait part d'un mémoire sur les champignons comestibles et vénéneux ;

M. Degranges lit la pièce de vers, couronnée, intitulée : *La Pêche aux flambeaux*, par M.lle Victorine Subervick, à Marseille ;

M. Gachet, secrétaire, termine la séance par la lecture du Programme, et M. le Président proclame les noms des personnes qui ont obtenu des prix ou des récompenses de la part de l'Académie (*V. le programme de* 1837).

GRATELOUP, *président.*

BOURGES, *secrétaire-général.*

QUELQUES APERÇUS

SUR

LES SCIENCES ET LES ARTS,

ET DE L'INFLUENCE

QU'ILS EXERCENT SUR LA CIVILISATION,

PAR M. GRATELOUP, *président.*

MESSIEURS,

JAMAIS à aucune époque antérieure l'étude des sciences n'a été cultivée par un si grand nombre de savants ; jamais non plus elle n'a été suivie avec autant d'ardeur par les jeunes gens, qui, à peine sortis de l'enseignement des collèges, ont acquis déjà un savoir qui étonne les personnes les plus instruites.

Les arts aussi sont devenus eux-mêmes une application raisonnée de la science, et réunissent une foule d'adeptes, d'amateurs distingués et de jeunes élèves.

Les sciences et les arts ont obtenu depuis quelques années et conserveront long-temps une grande influence sur la civilisation de notre patrie et du monde entier. Nous entrons dans une ère nouvelle ; l'homme étend sans relâche sa puissance et obtient

chaque jour des résultats gigantesques. La découverte faite hier, l'application perfectionnée qu'on en fait aujourd'hui produisent demain de nouveaux prodiges; et quel sera le terme de nos progrès !..

L'attention, cette première faculté de notre ame, est exercée avec une continuité et une force qui ne laisse rien d'inaperçu. L'intelligence, toujours active, saisit les rapports, les compare, en tire des conséquences; et l'imagination, qui a cessé d'être vagabonde, ne s'égare plus à l'aventure. Elle s'appuie sur des connaissances solides, sur des faits constants, sur des vérités irréfragables : elle s'élance dans les possibles, fait de nouvelles découvertes, en applique l'emploi, crée des chefs-d'œuvre, et réalise ce que naguères on regardait comme les rêves d'une tête délirante.

Réfléchissant sur nos immenses progrès intellectuels, je me suis souvent demandé : mais où allons-nous ? le tourbillon qui nous emporte, conduit-il la grande famille humaine au bonheur, seul but de la civilisation ?

Le vieillard, plein d'expérience, m'a répondu : « va toujours, continue d'étudier, d'apprendre : » la vie ne cessera jamais d'être mêlée de peines et » de joies, de douleurs et de plaisirs; les sciences » et les arts ont en eux-mêmes de grands avantages » réels; l'abus qu'on en fait a seul de graves in- » convénients; l'emploi de leurs découvertes, avan- » tageux pour les uns augmente les embarras et les

» souffrances des autres ; c'est un balancement con-
» tinuel qui déplace les hommes, change leur si-
» tuation respective ; les différentes castes sont tour
» à tour fortunées, plus ou moins malheureuses....
» Tu parles de bonheur ! !.... et il éleva silencieu-
» sement son doigt vers le ciel. » (1)

Je viens, Messieurs, vous présenter quelques aperçus sur l'influence qu'exerce de nos jours, dans la société, l'étude des sciences et des arts.

Ces deux objets, dont les bienfaits se confondent souvent, seront traités séparément pour obtenir plus de clarté.

J'ose espérer, Messieurs, que vous daignerez m'accorder votre bienveillante attention.

Section I.re — *Influence des Sciences.*

Connaître et savoir sont les plus belles prérogatives de notre esprit. Elles sont pour l'homme une soif brûlante que rien ne peut éteindre. Plus nous apprenons, plus nous désirons d'étendre nos connaissances, d'augmenter notre savoir. C'est une passion ardente ; elle nous enivre de bonheur, dès les premiers pas que nous y faisons. Nous suivons avec entraînement notre route, bercés par l'espérance de découvertes nouvelles. La science est un don du ciel ; c'est un domaine immense. Son nom seul réveille en nous des sentiments de grandeur et de

(1) Th. *Moore*, voy. d'un Irlandais à la recherche d'une religion.

gloire. Les peuples anciens ont, dans leur enfance, regardé comme des dieux, les savants leurs bienfaiteurs, qui leur ont apporté les premières connaissances nécessaires, la civilisation et le bonheur, et ils ont donné à la science le nom sacré de sagesse.

Dans un siècle éclairé le savant auprès duquel nous nous approchons, nous apparaît sous un aspect qui a quelque chose de divin : nous l'entourons de nos respects, et nous éprouvons une espèce de surprise, d'étonnement. Triste destinée de la faiblesse humaine ! cet être privilégié, ce génie merveilleux, qui, consumant sa vie dans les veilles et dans les travaux, est devenu le créateur de la science, la mort l'enlève souvent, au moment même où il découvrait une de ces vérités fécondes, qui ont des résultats inespérés : ou bien, leurré dans son espoir, il sent que l'étendue de son esprit est bornée ; qu'il est arrêté dans sa course ; qu'il ne peut aller plus loin : il se retourne, regarde le fruit qu'il a retiré de ses peines, et avec abattement et douleur, il dit, « je n'ai encore découvert que cela ? mes espérances, sont déçues !.. Comme le voyageur du désert, » je suis arrivé jusqu'au sphynx à moitié caché dans » les sables : mais depuis quelque temps je suis le » jouet d'un horizon trompeur ; je crois entrevoir » de nouveaux objets ; mais cet horizon fuit devant » mes yeux, et ces objets fantastiques s'éloignent » toujours et n'existent pas pour moi ?... (1)

(1) Th. Moore, l'Épicurien.

L'homme, ou disparaît ou s'arrête, mais la science marche sans cesse. Les premiers éléments ont exigé le coup-d'œil investigateur d'un génie transcendant, souvent aidé par un heureux hasard. De nouveaux savants saisissent la science au point où elle s'était arrêtée. Aidés par les découvertes déjà faites, ils suivent la route qu'elles leur indiquent, et défrichent plus facilement de vastes étendues du champ immense du savoir. Les générations se succèdent, les méthodes se perfectionnent, et nous pouvons dire que de nos jours les sciences sont devenues plus aisées et se sont en quelque sorte popularisées.

Quoi qu'il en soit, spécialisons maintenant nos observations; mais ne nous en laissons point imposer par l'attente d'une perfectibilité toujours croissante, et, comme on l'a dit, sans fin d'accroissement. C'est un rêve de l'orgueil humain démenti par la raison. Tant que l'intelligence sera servie par des organes si fragiles, elle sera resserrée dans des bornes étroites.

Science religieuse. — Je devrais peut-être me taire avec respect et incliner mon front devant tout ce qu'elle a d'auguste et de saint; mais elle tient d'une manière si intime au bonheur des hommes, que je ne puis omettre d'observer combien la forme actuelle des études qui y ont rapport a déjà eu d'influence sur la société.

La science religieuse a été d'un seul jet créée

dans une perfection infinie, pareille à celle de son divin auteur ; elle ne peut donc ni acquérir, ni perdre ; mais son étude est susceptible de perfectionnement, et par conséquent son influence peut devenir plus grande. Or, nous voyons combien la forme actuelle des études religieuses a profité des découvertes de notre siècle. Nous nous apercevons du bien qu'elle a déjà produit dans toutes les classes. Le désespérant philosophisme n'existe plus. Les instructions publiques deviennent de jour en jour plus savantes, plus persuasives, plus suivies. Enfin, comme l'a dit le célèbre Thomas Moore : « Il reste constant que l'impie rit » moins des obscurités religieuses ; que le croyant » téméraire cherche moins à dévoiler les plus intimes secrets de la Religion ; qu'on découvre davantage la hauteur immense du pouvoir divin, » et qu'on ose moins en sonder l'effrayante profondeur (1). »

Philosophie. — Je ne m'occuperai pas de l'histoire de la philosophie. Je ferai remarquer seulement en passant à quel haut degré les méthodes philosophiques ont servi l'étude de toutes les sciences et les ont rendues d'une application facile.

La création de la philosophie, considérée comme science, date de nos jours. C'est sur-tout depuis que l'illustre chancelier Bacon remplaça les formes

(1) Loc. cit.

bizarres de la dialectique ancienne par la méthode d'induction, dont il posa les règles, que l'étude des sciences, moins sujette à nous égarer dans des routes trompeuses, nous conduit à la vérité par le chemin le plus sûr (1).

Mathématiques. — Pour parler des mathématiques, il ne suffit pas d'avoir quelques connaissances superficielles de cette science, qui ne s'arrête pas à l'immensité et pousse ses calculs jusques sur l'infini : et quoiqu'il n'entre dans mon plan que de m'occuper de l'influence de son étude sur la société, sans sonder ses profondeurs, c'est ici que j'ai besoin plus particulièrement de toute votre indulgence.

Ce que nous devons aux mathématiques est incalculable. Partout où leur application a été possible la marche a été sûre et le cachet de l'évidence est demeuré empreint sur les vérités trouvées. La science prise dans son ensemble a tiré des secours prodigieux des mathématiques. Que seraient, sans elles, l'astronomie? elle se bornerait à des observations de faits plus ou moins isolés, plus ou moins nombreux, puis-je dire, plus ou moins décousus, suivant le plus ou le moins de perfection des instruments qui viennent au secours de la faiblesse de nos organes. Le ciel

(1) Dumas. Discours sur les progrès futurs de la science de l'homme.

serait resté seulement un livre où la terre eût lu l'histoire de l'année; mais avec le secours des mathématiques les effets généraux, les lois de la nature, celle de la gravitation qui a immortalisé Newton, ont été découvertes.

La mécanique, dont l'usage et les avantages illimités transportent le pouvoir physique de l'homme à la matière inerte et paraîtraient lui confier une portion de son intelligence par ses progrès nouveaux dus aux mathématiques, a peut-être trop procuré à toutes les classes les jouissances dangereuses du luxe; et des inventions si ingénieuses, n'ont-elles pas porté du préjudice, du moins momentanément, à un grand nombre d'arts et de professions industrielles?

La navigation, dans toutes les parties de laquelle s'appliquent les mathématiques, agrandit nos idées, en nous faisant connaître complètement notre planète, les productions des différents climats, les mœurs, les lois, les opinions et les sciences des peuples les plus séparés, les plus éloignés de nous; la navigation augmente notre bonheur, en nous procurant avec facilité les richesses des autres nations en échange des produits de notre agriculture, de nos usines, de nos manufactures et ceux mêmes de nos arts; et par-là n'est-elle pas l'ame du commerce, de cette source si honorable et si féconde de la vraie richesse, qui rend les états florissants en réagissant sur la fortune publique

Enfin, sur quoi, jusqu'où ne s'étend pas l'influence des études mathématiques?

La physique, sans leur application, serait demeurée une collection d'observations, d'expériences, de faits isolés. Ils ont été liés ensemble, soumis au calcul; et ce qui n'était que des conjectures ou de simples connaissances détachées, a été transformé en une science exacte d'une vaste étendue et d'un emploi continuel.

Messieurs, quelle reconnaissance ne devons-nous pas aux mathématiques! je ne vous ai présenté que le plus petit nombre de leurs bienfaits.

Ceux que l'on doit à la chimie ont presque une égale importance. Regardée comme une division de la physique générale, cette science, toute d'observation et d'expérience, pousse plus loin ses investigations à l'aide de ses moyens analytiques. Avide de découvertes utiles, chaque jour la chimie régularise et perfectionne les procédés économiques dont l'usage est général dans le cours de la vie. Son but d'utilité principale est de simplifier les moyens employés dans les fabriques, les usines et les manufactures. Une de ses applications les plus heureuses à l'économie publique est celle de l'éclairage avec le gaz hydrogène. Peut-être sommes-nous à la veille d'obtenir les plus étonnants résultats des expériences pleines d'intérêt, qui viennent d'être tentées sous vos yeux avec la combustion des ga oxi-hydrogène, par un de vos honorables membres.

Sciences médicales. Si les sciences en général ont contribué à la prospérité des nations, la médecine en particulier a rendu des services très-signalés à la société.

Les recherches anatomiques, les connaissances physiologiques n'ont-elles pas aidé à lier ensemble les sens de l'homme, son intelligence et son moral ?

De tous les temps les médecins métaphysiciens, par leurs travaux, ont contribué aux progrès de l'esprit humain. Leurs études constamment dirigées par de bonnes méthodes ont servi de modèle à l'art d'observer et d'analyser les facultés de l'ame.

Parmi les génies de l'antiquité qui se distinguèrent dans cet art difficile, nous devons placer au premier rang Hippocrate et Aristote.

Le divin vieillard de Cos, sur-tout, avait une si haute idée de l'utilité de la médecine, comme science indispensable aux progrès de la psychologie, qu'il transporta la philosophie dans la médecine et la médecine dans la philosophie.

Les sciences médicales, la philosophie naturelle, la morale, les mathématiques et la physique eurent depuis entr'elles d'étroites liaisons. La même destinée les ayant associées, il y eut en faveur de l'homme un heureux échange de services et de lumiéres. Or, il est permis de croire que les sciences médicales exerceront encore une puissante influence sur les progrès de la société ; et Descartes pensait que si l'homme doit éprouver quelque

perfection à l'avenir, c'est de la médecine seule qu'il est naturel de l'attendre (1).

Un des objets principaux de la médecine est d'éclairer la nature intime de l'homme. Comme c'est la médecine qui en dernier résultat s'occupe du développement des organes et de leur conservation normale, elle travaille réellement au perfectionnement de l'intelligence. Sous ce rapport, son étude peut influer avantageusement sur le choix d'un bon système d'éducation; car en enseignant à fortifier l'homme physique, on établit des règles sûres pour fortifier l'homme moral.

Il est hors de doute que les climats, l'exposition des divers lieux de la terre, la nature même des terrains, les formes du gouvernement, la force des idées religieuses, le régime de vie et tant d'autres causes, ont des influences marquées sur le physique et le moral des hommes. Ces causes générales modifient singulièrement les tempéraments, les constitutions, la sensibilité, les caractères, les mœurs et l'esprit des peuples. Cabannis a prouvé que c'est à la médecine qu'appartient le droit d'examiner ces modifications, d'en corriger les influences nuisibles, de les faire tourner au profit de la perfectibilité sociale, en éclairant la poli-

(1) *Si ratio aliqua inveniri possit quæ homines sapientiores et ingeniosiores reddat, quam hactenùs fuerunt, credo illam in medicinâ quæri debere.*

(Dumas, disc. cet.)

tique, les systèmes d'enseignement, en dirigeant les règles d'une bonne hygiène et les travaux du corps et de l'esprit (1). Faire connaître les causes des maladies épidémiques, endémiques, contagieuses, qui déciment les populations; celles des maladies héréditaires qui affligent les familles; en indiquer avec lucidité les traitements les plus appropriés, telles sont encore les obligations sacrées qu'a contracté la médecine envers l'humanité. Certes, ce ne serait pas là un faible moyen de perfectionnement social, si elle était assez heureuse pour les accomplir.

Enfin, la médecine légale, soit qu'elle donne au législateur des bases solides pour créer de bonnes lois, soit qu'elle préside à l'"administration de la justice, en éclairant ses magistrats, toujours elle aura pour but le bonheur de la société.

Sciences naturelles. — L'étude des productions de la nature et de ses admirables phénomènes ne se borne pas seulement à éclairer la curiosité de l'homme, elle remue son cœur en y faisant naître des pensées de morale, des sentiments d'adoration et de reconnaissance.

Si l'on envisage les sciences naturelles dans leurs applications on verra qu'elles ont été extrêmement utiles à toutes les classes de la société. Sources inépuisables de bienfaits et de découvertes usuelles,

---

(1) De l'influence du moral sur le physique, tom. 1.

la civilisation n'aurait marché sans elles qu'à pas lents; et les arts de première nécessité, comme les professions industrielles, l'agriculture et le commerce n'auraient jamais acquis le degré de splendeur où ils sont arrivés.

L'homme, les animaux, les plantes, les minéraux, les principes des corps constituent le domaine des sciences naturelles. L'atmosphère et les météores, les grands phénomènes de la nature, les lois qui le régissent sont de leur ressort.

La météorologie, en s'occupant du trouble et de variations de l'atmosphère, a fourni tant de choses utiles à connaître pour le bien-être de la société. Cette étude aussi indispensable au médecin qu'au physicien peut apprendre les véritables causes des épidémies : elle peut aider par conséquent à indiquer les moyens d'en arrêter le cours.

La science du minéralogiste expose les caractères, la structure et la composition chimique des minéraux. Étudiée sous le rapport de son utilité positive à l'égard de l'homme, il est aisé de voir qu'une foule d'arts, tels que la métallurgie, la docimasie, les arts du bijoutier, du joaillier, du fondeur, du potier et de tant d'autres, tous aussi nécessaires, sont sous la dépendance de la minéralogie.

Une autre science, toute moderne, la gloire de notre époque, je veux parler de la Géologie, bien qu'elle s'occupe de la théorie et de l'origine du

globe que nous habitons, de sa structure et des résolutions qu'il a subi est également d'une grande utilité, puisque c'est par elle que la géographie physique, la chorographie, peuvent être éclairées, et qu'elle nous guide dans la recherche de tout ce que la terre contient de plus précieux.

Ainsi c'est le géologue qui nous enseigne à découvrir les sources artésiennes, les filons métalliques, les mines de houille, de bitume, de soufre, de sel gemme, les pierres de construction, les marbres, les granits, les plâtres, les pierres à chaux, les argiles propres à la porcelaine, à la faïence, les faluns si utiles pour l'amendement des terres, etc.

Mais L'HISTOIRE des corps organisés vivants, cette étude si digne de nos méditations, n'a pas été moins utile à la prospérité sociale et à l'agrandissement de l'esprit humain. Les douceurs qu'on goûte en cultivant cette science; celles qu'on éprouve surtout en approfondissant l'organisation mystérieuse de ces êtres étonnants; les admirables rapports qu'ils établissent graduellement entr'eux; les phénomènes extraordinaires de leur vie, deviennent pour le savant des sources intarissables de délassements, de jouissances, et souvent de consolations.

Pourrait-on ne pas reconnaître les services rendus par la zoologie et par la botanique? non-seulement on ne saurait les séparer de la médecine, de nos arts économiques, mais encore de la plupart des arts industriels.

L'anatomie et la physiologie comparées, la chimie organique, la statique des plantes, la géographie des animaux ont faits de grands progrès; et les découvertes auxquelles elles ont donné lieu, sagement appliquées à la science de l'homme, aux intérêts de la société, sont incalculables.

L'alliance de l'histoire naturelle à l'agriculture, grâces à notre époque, lui promet des améliorations et des progrès si certains qu'on peut présager la plus heureuse révolution dans l'économie rurale. Les sociétés d'agriculture, les comices agricoles ont compris déjà depuis long-temps les avantages précieux qui pourront en ressortir pour la prospérité générale.

Enfin, Messieurs, que l'on parcoure les découvertes utiles auxquelles les sciences naturelles ont donné lieu; que l'on réfléchisse sur les trésors en tout genre qu'elles ont versé dans les mains de l'homme, et l'on verra, si l'étude de la nature n'est pas l'un des éléments le plus assuré de la richesse des nations, le fondement du commerce, la ressource la plus fertile de l'existence des peuples.

S'il existe dans le monde, a dit un médecin célèbre (1), « quelque moyen de rendre un état » florissant, heureux, riche, agricole, industrieux, » commerçant, de donner une nourriture abon- » dante et toutes les commodités de la vie à ses

(1) Montfaucon, dict. des sciences médicales.

» habitants, c'est celui de lui dévoiler toutes les
» richesses que la nature leur offre, l'utilité des
» dons qu'elle a répandu sur la terre; c'est d'y
» introduire le goût des sciences naturelles, de ces
» sciences bienfaitrices du genre humain qui lui
» fournissent les moyens de soulager ses maux,
» qui le détournent des frivolités de la vie, qui
» rendent ses mœurs douces et paisibles, et sont
» ainsi le fondement de son bonheur. »

Il me serait facile de démontrer encore, Messieurs, pour en réhausser la dignité, que les études des sciences naturelles, enrichissant l'imagination, réchauffant le génie, sont les plus propres à la culture de la poésie et des beaux-arts. Virgile, ce poète si gracieux, aurait-il chanté la vie champêtre avec autant de charme s'il n'avait pas étudié la nature? Buffon, cet éloquent naturaliste, l'aurait-il peinte avec des couleurs si brillantes, s'il n'en avait pas senti les beautés?

Ajouterai-je qu'aujourd'hui les connaissances en histoire naturelle sont regardées comme tellement nécessaires, qu'elles entrent dans le plan d'une éducation soignée, et qu'elles sont introduites dans l'enseignement public.

Un plus long examen spécial nous entraînerait trop loin, Messieurs. Celui dans lequel je suis entré, bien long déjà, suffit pour former notre opinion sur l'influence avantageuse de la science et par conséquent de son étude.

Il n'entrait pas dans mon sujet d'en signaler les inconvénients et les abus. Passons à l'influence que les arts exerçent sur la société

Section II. — *Influence des arts.*

Arts de nécessité. Depuis quelques années, les arts de nécessité ont été sérieusement étudiés : on a écrit sagement sur chacun d'eux, et il en est résulté une augmentation de bien-être.

Le premier de tous, l'agriculture, est devenue une véritable science, objet particulier des travaux d'un nombre considérable d'agriculteurs laborieux, de sociétés savantes, qui ont rendu d'éminents services à la prospérité publique. La diversité et la fécondité des produits a augmenté ; les moyens de culture se sont améliorés et ont été adaptés à la nature du sol. L'homme a eu un travail moins pénible et a recueilli davantage. Le produit net a été augmenté. Les usages anciens, non pas fruits de l'expérience, mais enfans de la routine, ont été abandonnés. Une raison éclairée préside aux travaux agricoles. Les erreurs sont rares et l'amélioration approche de la perfection. Toutes les parties de l'économie rurale et domestique, celles mêmes dont on éprouvait de la difficulté à faire entrer le nom dans un discours, ont maintenant chacune un livre particulier et bien fait de leurs principes.

La demeure de l'homme rustique est devenue plus saine et plus commode. Son pain moins gros-

sier; son vêtement plus conforme à la différente température des saisons; son aisance est plus grande; sa vie plus douce; son existence plus fortunée; il en a le sentiment. Son bonheur se spiritualise, et il est à remarquer qu'en effet les arts, et surtout les beaux-arts ayant une grande influence sur les jouissances de l'ame, ils ont marché avec la prospérité de la société et de l'agriculture.

Une classe plus élevée jouit des mêmes avantages avec plus de recherche et de raffinement; à chaque degré de l'échelle sociale le mieux s'étend et augmente; mais déjà le luxe, ennemi de la simplicité, combat le bonheur.

C'est dans les grandes villes principalement qu'il faut juger des progrès des arts de luxe et de nécessité.

La classe ouvrière a des manuels instructifs pour chacune de ses divisions. Les produits de son génie ou de son industrie sont devenus bien plus soignés; ils ont acquis du goût et jusqu'à de l'élégance.

Beaux-arts. — L'étude méditée des beaux-arts forme les mœurs et les polit, a dit un ancien philosophe (1): les nations ne se sont civilisées qu'à mesure qu'ils se sont perfectionnés (2).

L'éloquence, la littérature, la poésie ont eu

(1) « Didicisse fideliter artes,
» Emollit mores, nec sinit esse feros. »

(2) Encyclopéd., tom. xx.

une grande influence sur la société. Je n'entrerai point dans la discussion des opinions qui divisent actuellement les littérateurs. Il est certain que l'art de penser, l'art de parler, l'art d'écrire ont grandement profité de l'étude des mathématiques et de la philosophie moderne. Ils ont gagné en ordre, en clarté, en suite dans le raisonnement, en évidence dans les conséquences et dans l'agrément proprement dit de la diction.

Lisons, relisons sans cesse les grands modèles; admirons la science, la sagesse, la profondeur, le charme du style de notre illustre fondateur, de Montesquieu, qui, par un travail immense sur l'origine, la cause, le but, l'Esprit, enfin, des lois, a rendu son nom si grand et a si puissamment contribué à régulariser les mœurs et à civiliser les peuples.

Nous reconnaîtrons aussi à la poésie une influence toute particulière. Le charme de son langage lui assure le don de plaire et d'émouvoir. Homère par ses chants, les Bardes dans leurs poésies, avaient mission d'enseigner les hommes et d'échauffer les cœurs.

J'ai déjà fatigué l'attention que vous avez bien voulu m'accorder, Messieurs, je me hâte de finir, et pour abréger je confonds ensemble l'ARCHITECTURE, l'art ravissant de la MUSIQUE, et celui qui représente par des couleurs ou au moyen d'un ciseau magique l'extérieur des corps et jusqu'aux plus intimes passions de l'homme.

Toute notre vie est embellie par ces beaux arts. L'ARCHITECTURE a fait partout des progrès. Son application s'est étendue plus efficacement, plus largement que jamais à ce qui intéresse davantage la société. Hôpitaux, prisons, lazarets, ponts, canaux, constructions publiques de tous les genres, voilà ses bienfaits.

Dans nos temples, la peinture et la sculpture représentent les grandes et touchantes scènes religieuses et jusqu'aux mystères de nos croyances; ailleurs, des tableaux nous reproduisent les scènes terribles de la guerre ou les grandes actions des héros. Ces arts dans leurs chefs-d'œuvre ne développent-ils pas encore en nous le sentiment et le goût du beau? ne leur doit-on pas des inspirations de vertu et de courage?

Je devrais parler ici des services que le dessin, la gravure, la lithographie, l'imprimerie sur-tout, ont rendu à la civilisation; mais personne n'ignore combien ils ont influé sur les progrès des arts eux-mêmes, des sciences et des lettres; combien ils ont facilité leur étude, ont répandu les lumières et les ont propagées sur toute la terre.

LA MUSIQUE, cette langue mystérieuse du sentiment et des passions, cet art sublime de combiner les sons d'une manière si harmonieuse, exerce aussi une puissance infinie sur le moral de l'homme. Les chants nobles et sévères de nos églises portent au ciel, avec la fumée de l'encens, nos vœux et nos

prières. Dans les combats la musique militaire enivre le soldat et double son ardeur.

Je m'arrête ici, Messieurs ; le tableau que je vous ai présenté, malgré toute son imperfection, démontre suffisamment je crois, l'empire qu'ont exercés les beaux arts et les sciences, les inventions et les découvertes, les doctrines et les lois, la philosophie et la religion sur le perfectionnement de l'esprit humain et la marche progressive de la société.

Les règnes d'Alexandre et de Périclès, de César et d'Auguste, et dans notre belle patrie ceux de François I.er et de Louis XIV prouvent que dans les siècles éclairés, les grands hommes ont reconnu cette vérité comme incontestable.

La protection accordée aux savants et aux artistes a toujours assuré la félicité des états. Notre époque, Messieurs, l'une des plus brillantes dans les fastes de la civilisation, que ne doit-elle pas à NAPOLÉON LE GRAND.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE,

PAR M. BOURGES, *Secrétaire-général.*

MESSIEURS,

Il est difficile de pouvoir indiquer annuellement la marche progressive des connaissances humaines. Cette progression, quelquefois nulle ou peu sensible, peut être remarquée dans quelque branche scientifique particulière, sur-tout dans les sciences d'observation. Mais les sciences spéculatives soumises aux caprices de l'imagination plutôt qu'aux raisonnements d'une logique sévère, ne marchent, en général, que d'une manière incertaine.

L'esprit humain porté naturellement à se fatiguer de l'incertitude, se crée des théories pour essayer de se renfermer dans le cercle de la vérité. Il se

trompe souvent dans son choix, dans ses limitations; mais il fait preuve de son penchant à s'imposer des bornes et à ne pas errer dans le vague. Aujourd'hui cet instinct de l'esprit humain, se montre plus que jamais. On s'écrie: comme on à fait si souvent: assez de faits; il est nécessaire de coordonner les idées, d'asseoir l'édifice et de reconstruire le temple des muses. On consent à des théories, même éventuelles, dans la littérature et les arts, parce que l'état d'anarchie ne peut être long-temps supporté. On doit applaudir à ces heureuses tendances vers l'ordre, qui sont une vraie progression à des améliorations. Les sciences naturelles, physiques et chimiques étant sans limites, ne reconnaissent pour vraies théories que les lois constantes qui satisfont à l'explication des faits. En général, le savant justement ambitieux, ne se contente pas du seul fait de sa découverte: il veut, comme Galilée, Newton, Lavoisier, Franklin, reconnaître la loi des phénomènes qui se lient au fait découvert. Heureux celui qui peut, comme ces savants, attacher la démonstration de la loi à la découverte du fait! C'est ainsi que les sciences de pure observation parviendront avec le temps à compléter le cadre de ces lois qui devront être considérées comme des vérités fondamentales, non sujettes à des changements, comme les théories des sciences spéculatives.

En attendant cette heureuse époque, on se con-

tente dans quelques branches philosophiques et morales, et même dans certaines parties de la physique, de mots nouveaux. Si l'on veut, quelquefois, en approfondir le sens par l'étymologie, on est tout surpris de n'y trouver que l'expression d'idées anciennes. Le costume est moderne; mais le fond et ses résultats ne font pas faire un pas de plus à la science. Rendons justice au temps présent, et reconnaissons que les partis philosophiques et littéraires tendent à se rapprocher et à s'effacer. Il y a moins de dissidence et plus d'unité pour ce qui a rapport aux questions principales.

L'Académie marchant constamment dans la voie de l'impartialité, recueille et fait connaître ce qui lui est soumis. Elle a reçu depuis sa dernière séance publique divers écrits qui présentent de l'intérêt; je vais vous en donner les titres avec les noms de leurs auteurs :

M. Aug. Anot, professeur au collège royal de Bordeaux, vous a fait hommage d'un ouvrage intitulé : *De l'Instruction et de l'Éducation dans une monarchie constitutionnelle.* Son auteur a eu pour but de répondre à cette question : quel est le meilleur système d'instruction et d'éducation dans une monarchie constitutionnelle? Ce travail écrit avec une grande force de raisonnement et un grand esprit d'indépendance, renferme des observations exactes et des réflexions sévères. Il ne cache point les

vices de nos systèmes d'instruction et le peu de cas que l'on fait de l'éducation malheureusement trop négligée, ou la mauvaise direction qu'on lui donne, en général. Pour remédier à ces inconvénients, il veut l'unité d'un corps enseignant, indépendant et l'établissement d'une université nationale, sous la direction d'un chef, d'un grand maître, éloigné de toute influence politique. Il veut que l'instruction et l'éducation provoquent dans toutes les classes, à l'aide de l'émulation, les talents et les vertus, tout en éloignant les mauvaises habitudes et les tendances vicieuses du moment. Il désire que les capacités de l'enfance soient développées dans l'intérêt de la monarchie, d'après le principe de l'unité, à l'exclusion de toute institution excentrique. Il conseille une méthode mixte qui prenne ce qu'il y a de bon dans les méthodes d'obéissance et dans les méthodes de liberté, afin qu'il en résulte une éducation favorable à l'ordre et à la liberté. « Nous voulons, dit-il, un corps enseignant, animé d'un esprit libéral, dévoué à la monarchie constitutionnelle, composé d'hommes d'élite, indépendants jusqu'à un certain point de la société et du pouvoir, attirant à lui la jeunesse, non par le privilège légal, mais par l'ascendant de sa seule supériorité : un corps un et homogène » M. Anot est partisan de l'éducation physique dirigée sans entraves, de manière à rendre le corps fort et robuste, propre à supporter les privations et les

fatigues. Il fonde l'éducation morale sur la religion, les mœurs et le caractère. Il juge et critique avec impartialité tout ce qui lui paraît mauvais dans le système de l'enseignement présent. Nous ajouterons, pour donner une idée plus complète du mérite de cet ouvrage, qu'il a été couronné en 1835 par l'Académie royale des sciences de Lyon.

M. Daniel Bentzien, ardent philantrope, vous a adressé des *considérations sur la nécessité d'encourager la vertu, en cherchant par tous les moyens possibles à honorer la mémoire des hommes et des femmes qui ont mérité la reconnaissance publique dans le département de la Gironde.* Les intentions de M. Bentzien sont très-louables. Il veut qu'on désigne à la vénération des contemporains et de la postérité les personnages des deux sexes qui se sont faits remarquer d'une manière honorable dans *le pays Girondin*, depuis la fondation de Bordeaux jusqu'à nos jours. Il désire qu'il soit fait un appel aux érudits pour les inviter à publier la biographie de ces personnages. L'Académie, porte à la connaissance du public les vœux de M. Bentzien, et laisse aux chefs de la cité le soin d'accomplir le plan de ce zélé citoyen dans toute son étendue.

M.lle Elisabeth Celnart de Paris, est l'auteur d'un opuscule, intitulé : *Quelques mots sur la peine de mort, adressés aux femmes.* La publicité de cet ouvrage me dispense de vous en donner un aperçu.

D'ailleurs, une femme ne peut avoir, sur un sujet de cette nature, d'autres idées que celles des philantropes.

M. Damemme de Caen, a écrit un *Essai pratique sur l'emploi et la manière de travailler l'acier.*

M. Delas, sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux vous a adressé : *Des recherches sur quelques livres rares ou anciens de la bibliothèque publique de Bordeaux. Première série. Édition du* xv.e *siècle. Jurisprudence.* Ce fragment fait partie d'un ouvrage plus étendu. Il vous l'a présenté pour obtenir vos suffrages et avoir l'honneur de siéger parmi vous.

M. Demogeot, professeur au collège royal de Bordeaux, aspirant à la même faveur, vous a soumis une *Dissertation sur le caractère que les grands écrivains français du* xix.e *siècle ont donné à l'imitation de l'antiquité, et une pièce de vers.* La commission chargée de faire un rapport sur ces deux manuscrits, n'a pu s'acquitter encore de son devoir.

M. Desjardins, secrétaire de la société d'histoire naturelle de l'île Maurice vous a envoyé une *Notice historique sur Charles Telfair, fondateur et président de cette société et le septième rapport annuel sur les travaux de cette compagnie.*

L'ouvrage de M. Joseph Esquirol de Toulouse sur le *Système du monde*, est livré au jugement du public, je suis dispensé de vous en entretenir.

M. Fleuriau-de-Belle-Vue est l'auteur d'une *No-*

tice météorologique pour servir à la statistique du département de la Charente-Inférieure. Cette notice a fourni l'occasion à un de vos membres d'établir la comparaison entre la température observée à La Rochelle et celle observée à Bordeaux. Les éléments de cette comparaison ont été pris dans les observations faites aux mêmes époques dans ces deux villes. « D'après les approximations qu'elles donnent, nous savons, dit M. le Rapporteur, que dans les deux départements de la Charente-Inférieure et de la Gironde, l'agriculteur doit s'attendre à des températures très-variables, à des printemps qui participent tantôt des chaleurs de l'été, tantôt des rigueurs de l'hiver, à des étés inconstants, sujets aux orages, à des automnes qui sont ordinairement la plus belle saison de l'année, à des hivers plus humides que froids, à la prédominance des vents de la région de l'Ouest, variant du N.-O., au S.-O., à des pluies abondantes pendant six mois de l'année, sur-tout en Mai, Novembre et Décembre. Les observations comparées sont d'accord sur ces points généraux, et si elles présentent quelques différences, ces différences s'expliquent d'elles-mêmes; ainsi, en raison des latitudes, la Charente-Inférieure à des étés moins chauds que les nôtres; et en raison des niveaux, il tombe une plus grande quantité d'eau de pluie à la Rochelle qu'à Bordeaux. » M. Jouannet remarque que le chiffre de ces différences pour ces deux dé-

partements est difficile à établir, puisque les observations n'ont été faites que sur deux seuls points à La Rochelle et à Bordeaux; et cependant ces deux départements ont des positions très-variables et doivent nécessairement fournir des observations différentes suivant les localités. Les observations comparées faites par mois et par saisons pendant quatre ans, permettent de conclure, d'après les calculs, que la moyenne température de Bordeaux surpasse en toute saison celle de La Rochelle, surtout en été et en automne. » C'est au printemps que la différence est la moindre. Je ne puis citer ici les chiffres présentés dans le rapport pour établir la moyenne de chaleur entre Bordeaux et La Rochelle d'après des observations thermométriques, et la moyenne annuelle des eaux de pluie qui tombent à La Rochelle et à Bordeaux. « Nous devons dire, ajoute M. le Rapporteur, que la moyenne des eaux de pluie est extrêmement difficile à constater, quand il s'agit d'un territoire aussi vaste que celui de la Gironde, ou même que celui de la Charente. En effet, lorsqu'on sait, comme le remarque très-bien M. Fleuriau, que la quantité d'eau de pluie varie considérablement suivant les latitudes, la hauteur et la disposition des lieux, on devient très-circonspect dans ces sortes d'évaluations. » Ce que la notice météorologique de M. Fleuriau nous apprend de la température dans son département, n'est qu'une pe-

tite partie de cet intéressant travail : l'auteur s'est sur-tout occupé du degré de salubrité de l'air dans la Charente-Inférieure. Il a considéré sous toutes ses faces cette question qui est de la plus haute importance non-seulement pour le littoral de la Charente-Inférieure, mais encore pour celui de la Gironde. » L'Académie adresse ses remercîments à M. Fleuriau-de-Belle-Vue dont le mémoire présente beaucoup d'intérêt.

M. Frizon, médecin à Marseille, a écrit un opuscule, intitulé : *Coup-d'œil sur diverses opinions émises concernant les causes productrices du choléra.* Tant que les médecins discutent sur les causes de cette maladie, elle ne cesse de faire des ravages dans les contrées méridionales de l'Europe, c'est moins sur la recherche des causes que les médecins doivent porter leur attention, que sur la recherche des moyens prophylactiques et des méthodes véritablement efficaces.

M. Hugues, vice-président du comice agricole de Bordeaux, vous a présenté le *Résumé des premiers rapports sur les résultats obtenus en* 1836 *sur le semoir qui porte son nom.* L'analyse qui en a été faite, donne pour conclusion que cet instrument est précieux pour la culture des céréales en ligne; culture qui produit économie dans la semence et dans les frais de travail et une plus abondante récolte en grains et en paille. « On s'étonne, dit votre rapporteur, que d'après tant d'avantages, cette cul-

ture en ligne ne soit pas généralement adoptée; nous répondrons que la cause vient de la difficulté que l'on a rencontré jusqu'ici de se procurer un semoir qui remplit les nombreuses conditions d'une machine de ce genre; savoir, solidité, simplicité, bas prix, possibilité de semer toutes sortes de graines, de semer à volonté clair ou épais, de déposer les grains dans la terre à la profondeur voulue en les couvrant en mêmes temps, et de se prêter à ce que les lignes pussent être plus ou moins espacées entr'elles. Le Semoir-Hugues remplit toutes ces conditions; il peut même dans beaucoup de cas répandre tout à la fois la semence et l'engrais pulvérolent. » De nombreuses expériences faites avec cet instrument dans plusieurs contrées de la France ne laissent aucun doute sur ses bons résultats. Son usage devenu plus étendu est un bienfait qu'il est important de publier, sur-tout d'après les offres généreuses de l'inventeur de ette machine. Il demande qu'on fasse dans chaque commune du royaume des essais comparatifs, dont il se charge de faire les premiers frais qui ne lui seront remboursés que sur les produits en plus qui résulteront de la culture en ligne exécutée avec son semoir. On doit être sûr de la réussite, lorsqu'on fait des propositions telles que celles qui sont consignées dans le mémoire imprimé de M. Hugues. L'Académie se fait un devoir d'annoncer l'intention et les propositions généreuses de cet honorable agriculteur.

Vous avez reçu un ouvrage, portant pour titre : *Résumé des principaux traités chinois sur la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie, traduit par Stanislas Julien, membre de l'Institut.* Ce résumé peut offrir quelques renseignements aux agriculteurs qui se livrent à la culture des mûriers et des vers à soie.

M. Kitchen de Bordeaux, vous a envoyé un rapport de *M. Leloup*, professeur de chimie à Nantes, sur l'appareil de M. Rocher pour la distillation de l'eau de mer par le procédé de M. Peyre, et vous a invité à choisir parmi vous des commissaires pour assister aux expériences qui ont été faites pour la distillation de l'eau de mer avec cet appareil. Vos commissaires ont assisté à ces expériences. Il résulte de leur rapport, que l'appareil de M. Rocher est ingénieux, qu'il faut peu de combustible pour mettre l'eau en ébulition; que les aliments introduits dans les marmites placées dans la partie supérieure cuisent promptement; qu'il en est de même du pain cuit dans le four qui occupe avec le foyer et l'eau qui doit être distillée la partie inférieure de l'appareil; que l'eau de mer qu'on obtient par la distillation dans cet appareil, comme dans tous les appareils de distillation, possède les caractères physiques et chimiques qui permettent de l'employer pour la boisson, après toutefois avoir été suffisamment aérée et ventilée; que la matière saline aciduléc que M. Peyre introduit

dans l'eau de mer avant la distillation, n'ajoute rien à la qualité de l'eau distillée; que la ventilation et le séjour du charbon de bois dans l'eau obtenue par la distillation sont nécessaires; mais que l'addition du sulfate acide de chaux, y est plus nuisible qu'utile; et qu'enfin ce n'est que par les expériences qui seront faites en mer qu'on fixera d'une manière rigoureuse si la quantité de produit et les autres avantages compensent les frais d'installation et de combustible.

MM. Laporte frères vous ont écrit le 5 Septembre pour vous faire part des résultats qu'ils ont obtenu dans leur école navale des mousses et novices. Ils vous ont invité à nommer une commission pour assister à une leçon de leurs exercices de marine et constater le degré d'utilité de leur établissement. Votre commission s'est rendue à cette invitation et vous a fait un rapport dont les conclusions sont : que l'école gratuite des mousses et novices, convenablement soutenue, doit produire les plus importants résultats, savoir; diminuer l'oisiveté, le vagabondage, et la démoralisation dans les villes du département et dans les villes voisines ; ouvrir pour la classe pauvre et pour les enfants abandonnés une carrière honorable, lucrative et sûre; servir de bienfaisante succursale à l'établissement pénitencier des jeunes détenus ; former enfin une pépinière de matelots robustes, habiles, prévoyants et dévoués à leur

patrie : ce sont là des services signalés que cette institution promet au pays.

Le rapport qui sera lu dans cette séance, et la médaille que vous décernez à MM. Laporte frères, sont un témoignage de l'intérêt que vous prenez à cette précieuse fondation, d'autant plus digne de fixer l'attention qu'elle est en France la première école dans ce genre et qu'elle peut déjà servir de modèle.

Vous avez adressé, sur sa demande, à M. l'abbé Lecateur, curé de l'île de la Grenade dans les Indes-Occidentales, une série de questions relatives à l'histoire naturelle, à la statistique et à l'archéologie. L'offre bienveillante de cet ecclésiastique qui désire s'associer à vos travaux, vous fait espérer qu'il vous enverra des observations neuves et exactes.

M. Lefévre, médecin de la marine royale, vous a envoyé d'Alexandrie en Égypte, une brochure intitulée : *Propositions de médecine sur la cause et la contagion de la peste.* Cette maladie dont l'Europe chrétienne est parvenue à se garantir presqu'entièrement, est encore celle qui est la plus favorable à l'opinion des médecins contagionistes.

M. Mallet de Chilly, d'Orléans, une brochure intitulée : *Action des impôts sur le travail ou origine du prix naturel des choses.*

M. Marliac-Latour, son *Opinion sur les causes qui produisent les maladies épidémiques.*

M. Micheneau, des *Mélanges de poésie.*

M. Frédéric Portal, de Paris, un ouvrage intitulé : *Des couleurs symboliques dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes.* Ce sujet a exigé de grandes recherches et une étude approfondie de l'histoire de tous les peuples à toutes les époques. L'auteur trouve dans les couleurs le symbole des sentiments religieux de tous les peuples; ce qui lui révèle, dit-il, un grand fait : *l'unité de religion parmi les hommes.* Ceux qui se livrent à la philosophie religieuse, à l'archéologie et à l'histoire de la peinture trouveront dans cet ouvrage de nombreux sujets de méditation. M. Portal dit dans ses conclusions : « la religion et la signification des couleurs suivent une marche identique; l'une est l'expression de l'autre. Le spiritualisme anime-t-il le dogme ? le symbole est spirituel. Le matérialisme entraîne-t-il le culte? le symbole se matérialise. L'Académie adresse ses remercîments à M. Frédéric Portal.

M. Princeps, secrétaire de la société asiatique de Calcutta, a fait hommage à l'Académie d'un ouvrage en anglais, intitulé; *Benares illustrated in a series of Drawings.* Cet ouvrage est composé de trois cahiers in-fol.° renfermant douze planches chacun et l'explication de ces planches. La société asiatique a joint à l'envoi de son secrétaire la première partie du 19.e volume (physique) et le 20.e volume (littérature) de ses recherches, et les

n.os 51 à 59 du Journal asiatique. L'Académie, en adressant ses remercîments à la société asiatique, lui a envoyé la publication de ses travaux.

M. Ract-Madoux vous a exprimé le désir d'avoir votre opinion sur sa traduction en vers français des bucoliques de Virgile. Il avait déjà publié, en 1819, une traduction de cet ouvrage. Des études faites avec soin et mûries par le temps, lui ont fourni l'occasion d'enrichir son premier travail par une plus grande exactitude et une attention toute particulière à ne point s'éloigner du texte, tout en conservant l'élégance, condition essentielle de toute bonne traduction en vers. L'Académie félicite M. Ract-Madoux des améliorations que contient son manuscrit.

M. Saugeon, avocat à Bordeaux, vous a offert *Six leçons manuscrites de littérature sur Corneille.* Le fond de ce travail se rattache à la nouvelle école critique qui se propose de rechercher comment le poète, l'artiste, l'écrivain ont été inspirés par les circonstances sociales au milieu desquelles ils vécurent. La première leçon est consacrée à désigner les événements qui contribuèrent à développer ou à modifier le génie de Corneille. Vivant dans une médiocrité voisine de la gêne, ce poète fut souvent obligé d'avoir recours à la protection des grands; aussi se montra-t-il tour-à-tour trop humble et trop fier : ce caractère s'apperçoit dans ses drames et dans la création de ses personnages. Il com-

mença par écrire des comédies et ses œuvres se ressentirent de ses premières inspirations. La seconde leçon est pour l'examen de la tragédie du Cid qui donna à Corneille la teinte chevaleresque et castillane qui se remarque dans les héros de ses compositions successives. La troisième montre l'influence du pouvoir royal par la puissance de Richelieu retracée dans les Horaces et sur-tout dans Cinna. Cette dernière tragédie fait le sujet de la quatrième leçon où l'on peut facilement établir le parallèle entre Auguste et Richelieu, entre l'aristocratie républicaine de Rome et la noblesse féodale de France. Corneille perdit son père qu'il aimait tendrement; cette circonstance le porta à traiter des sujets religieux et contribua peut-être à la composition de Polyeucte. L'auteur fait mention dans la cinquième et sixième leçon des autres ouvrages du poète où l'on retrouve ses qualités et ses défauts avec tout son caractère original. « La doctrine critique adoptée dans ce travail est toute neuve, dit votre rapporteur; peu d'écrits en ont jusqu'ici exposé les notions. L'auteur s'est montré par-tout au niveau de l'idée mère qui dominé la nouvelle théorie critique et il manie cette méthode avec justesse et quelques fois avec habileté et bonheur. » Le style de ce travail est clair, précis et rapide.

M. Tétard de Dijon vous a adressé une ode imprimée, portant pour titre : *Arc de triomphe de l'étoile, consacrée aux armées françaises, commencé*

par Napoléon en 1806 *et achevé par Louis-Philippe en* 1836.

M. Vauthier, ingénieur des ponts et chaussés, un mémoire imprimé sur *la Théorie du mouvement permanent des eaux courantes et de ses applications à la solution de plusieurs problèmes d'hydraulique.*

M. le docteur Vénot, médecin à Bordeaux, un *Aperçu de statistique médicale et administrative sur l'hospice des vénériens de Bordeaux.* Cet ouvrage est le résultat de documents historiques positifs et d'une expérience toute spéciale. Il peut servir de bases à divers articles de police médicale pour les villes principales de la France. Ce médecin a le mérite d'avoir entrepris un travail qui manquait à la statistique médicale de notre cité. Continuant ses observations sur ce sujet qui intéresse la morale et la santé publique, M. Vénot fera pour Bordeaux ce que Parent-du-Chatelet a fait pour Paris.

Vous avez reçu de M. le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, par la voie de M. le Préfet de la Gironde, le vingt-neuvième, trentième et trente-et-unième volumes de la description des brevets et procédés d'invention dont le terme est expiré, et le premier volume des archives de statistique générale de la France.

Vos rapports avec les sociétés savantes nationales et étrangères, ont continués à être aussi suivis que pendant les années précédentes.

Vous avez reçu les Mémoires de la société royale d'émulation d'Abbeville, années 1834 et 1835;

Le Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la société royale d'émulation du département de l'Ain ;

Trois livraisons des Annales agricoles de la société d'agriculture du département de l'Aisne ;

La Demande de correspondre avec la société industrielle d'Angers ;

Les Annales agricoles, littéraires et industrielles de la société d'agriculture du département de l'Ariège ;

Les n.os 58, 59 et 60 des Mémoires de la société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de l'Aube ;

Les Actes et l'Annuaire de la société linéenne de Bordeaux pour l'année 1837 ;

Le Rapport sur les travaux de la société royale de médecine de Bordeaux ;

Le Rapport général des travaux du conseil central de salubrité du département de la Gironde ;

Le tome quatrième des Mémoires de la société royale d'agriculture et commerce de Caen ;

Plusieurs cahiers des Annales et du journal de la société asiatique de Calcutta ;

Les Annales de la société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente ;

Les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, année 1835 ;

Les Mémoires de la société d'agriculture, sciences naturelles et arts du département du Doubs ;

Le Bulletin des travaux de la société d'agricul- du département de la Drôme;

Le Bulletin de l'Académie ébroicienne;

Le Résumé analytique des travaux de la société havraise d'études universelles, pendant sa troisième année;

Les Éphémérides de la société d'agriculture du département de l'Indre pour l'année 1836;

Le seizième volume des Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire;

Le Compte-rendu de la séance publique du 27 Septembre 1835, de la société d'émulation du département du Jura;

Le Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant l'année 1836;

Le Compte-rendu de la séance publique tenue le 12 Septembre 1836 de la société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon;

Le Rapport fait à l'Académie de Macon sur les concours, par M. Ch. Lacretelle;

Le Bulletin de la société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans;

Le Compte-rendu de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne;

Le Rapport sur les filtres à charges permanentes, inventés par M. Peron, fait à l'Académie de Marseille;

Le septième Rapport annuel sur les travaux de la société d'histoire naturelle de l'île Maurice ;

Les Mémoires de l'Académie royale de Metz, pour les années 1835 et 1836;

La Circulaire du congrès scientifique qui doit se réunir à Metz ;

Le Bulletin de la société industrielle de Mulhausen ;

Les Mémoires de la société royale des sciences, lettres et arts de Nancy;

Le Précis des travaux de la société centrale d'agriculture de Nancy, par M. Soyer-Willemet;

Les Annales de la société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ;

Le Journal des travaux de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale de Paris ;

Le Procès-verbal de la cent deuxième séance publique de l'athénée des arts de Paris, du 29 Mai 1836;

Le premier et second Rapport faits au nom d'une commission d'œnologie de la société royale et centrale d'agriculture de Paris, par M. Leclerc-Thouin ;

Le Programme des prix proposés par la société d'encouragement pour l'industrie nationale de Paris ;

Le Rapport fait à cette société par ses comités de chimie et de mécanique sur le prompt-copiste de M. Lanet ;

Le Journal de l'institut historique à Paris ;

Le Journal de la société de la morale chrétienne de Paris ;

Le Compte-rendu des travaux de la société philotechnique de Paris, par M. le baron de Ladoucette ;

Le Journal des travaux de la société française de statistique universelle de Paris ;

Les Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy (années 1835, 1836) ;

Le Compte-rendu des travaux de la société des sciences et arts de Rennes pendant les années 1833, 1834 et 1835 ;

Le tome 2.e des Nouveaux Mémoires de la société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin ;

Le Journal de la société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort ;

Le précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1836 ;

Le Bulletin de la société industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne ;

Les Annales agricoles de la société royale des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin ;

Soixantième cahier de l'extrait des travaux de la société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure ;

Le Compte-rendu de la séance publique du 11 Mai 1836 de la même société;

Les Mémoires de la société royale d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, depuis Juillet 1835 jusqu'à Juillet 1836;

Le Recueil agronomique publié par la société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne;

La première et seconde partie du tome 4.e de l'Histoire et Mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Un petit nombre de vos correspondants ont été fidèles à leurs engagements.

M. Beaulieu, membre de la société royale des antiquaires de France, vous a fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Recherches archéologiques et historiques sur le comté de Dachsbourg, aujourd'hui Dabo (ancienne Alsace)*. M. Beaulieu fait preuve dans cet ouvrage de profondes connaissances archéologiques. Il rectifie dans la première partie nombre d'erreurs historiques sur les dieux et le culte des peuples qui habitèrent le territoire de Dachsbourg. Il trace dans la seconde la série des événements survenus chez les Triboques depuis l'établissement des deux Germanies par Auguste jusqu'à la fin de la domination romaine sur les bords du Rhin. Dans la troisième partie, il poursuit l'histoire locale depuis l'invasion des Germains au v.e siècle jusqu'à la paix de Rizwich; et dans la quatrième il donne la

description par ordre topographique des monuments celtiques, triboques, romains et du moyen-âge qu'on trouve dans le pays de Dachsbourg.

M. Beaulieu vous a envoyé, depuis sa nomination de membre correspondant, deux opuscules : une *Notice sur le chapiteau trouvé à Toul; et une Notice sur les divinités topiques Mundina et Rusmerta.*

M. C. P. Brard vous a fait part d'une brochure intitulée : *Plan d'un musée public de technologie*, adressé à M. le vicomte de Thury. C'est pour contribuer aux progrès de l'industrie nationale que votre correspondant propose et trace le plan de ce musée. Sa distribution renferme trois sections réservées aux matières minérales, végétales et animales, et sous-divisées d'après l'emploi que l'on fait de ces matières en agriculture, dans l'économie domestique et dans les arts. L'exécution d'un plan semblable servirait plus à l'instruction que beaucoup d'ouvrages technologiques.

M. E. Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême a publié une *Notice biographique et littéraire sur Marguerite d'Angoulême, sœur de François* I.er Votre correspondant a peint avec les couleurs les plus favorables cette princesse, connue plus particulièrement par ses écrits sous le nom de reine de Navarre.

M. Cazade, correspondant agricole, à Mont-à-Goudin, près la Réole, vous fait part dans une notice, de ses observations sur la culture de la

betterave. Il parait que la culture de cette racine n'est pas encore dans ces contrées au niveau des connaissances acquises. Le perfectionnement ne se propage que peu à peu.

M. A. Chevalier, chimiste à Paris, est l'auteur de plusieurs brochures, intitulées : 1.° *Des accidents auxquels sont exposés les couteliers, émouleurs et aiguiseurs ;* 2.° *Recherches sur les causes de la maladie, dite colique de plomb chez les ouvriers qui préparent la céruse ;* 3.° *Note sur de nouveaux moyens employés pour la désinfection des matières fécales dans les fosses ;* 4.° *Notice historique sur les eaux minérales d'Uriage près de Grenoble, département de l'Isère ;* 5.° *Essai sur les fabriques de poudre fulminante, moyens de préserver les ouvriers qui y travaillent du contact des vapeurs acides ;* 6.° *Réponse de A. Chevalier à un mémoire adressé par le sieur Délion à la commission des prix Monthion.* Ces mémoires sont extraits des annales de l'hygiène publique, du journal des sciences physiques et chimiques et du journal des connaissances usuelles et pratiques. L'Académie n'en remercie pas moins M. Chevalier de son exactitude à lui faire part de ses travaux.

M. Emman Develey, professeur de mathématiques à Lausanne, vous a fait hommage d'un exemplaire de *son Cours élémentaire d'astronomie, à la portée de tous les lecteurs.*

M. Espic de Ste-Foy, de trois manuscrits, intitulés : le premier, *Nécessité de cours publics de*

morale; le second, une ode latine : *Carthage et Alger ;* le troisième : *Une épître à la vertu.* M. Espic est un de vos plus laborieux correspondants qui s'acquitte réguliérement de son tribut annuel. Sa plume ne s'exerce que sur des sujets d'instruction ou d'utilité publique. Dans la première de ses productions, il fait sentir la nécessité d'établir des cours publics de morale, faits dans tout établissement consacré à l'éducation, depuis l'école primaire jusqu'au plus haut degré de l'enseignement. Si M. Espic n'a pas le mérite de la nouveauté sur ce sujet, il a du moins celui d'avoir exprimé dans un style simple, correct et gracieux des vérités utiles et senties de tout le monde. La loi, les réglements universitaires, les examens imposés aux instituteurs, tout nous fait présumer que les vœux de M. Espic seront exaucés.

Les poésies latines étaient en honneur au XVI.e et XVII.e siècles; M. Espic est du petit nombre des écrivains de nos jours qui s'exercent dans le même genre avec un certain succès. Dans l'ode, *Carthage et Alger,* l'auteur suppose que Duillius, prêtre de Junon et les Duumvirs, gardiens des livres sibyllins, en révèlent les oracles au peuple qu'a rassemblé sur le forum la nouvelle de la ruine de Carthage. Ces prédictions se terminent par celle de la conquête d'Alger. Dans ce cadre antique, se trouve le tableau de notre dernière conquête.

L'épître contient des vers qui sont d'une belle

ame et d'un bon esprit; et annoncent que leur auteur possède des goûts littéraires et des talents que l'on conserve rarement à son âge. L'Académie se fait un plaisir de pouvoir mentionner honorablement M. Espic.

M. Fabre, médecin à Tonneins, vous a lu *un Essai sur une méthode plus productive et beaucoup moins coûteuse de cultiver la vigne à l'aide d'une charrue nouvelle et de quelques instruments modifiés.* M. Fabre vous a exposé les principes qui lui ont donné l'idée de la charrue dont il se sert pour la culture de la vigne. Cette charrue, d'une construction simple, peu coûteuse, est facile à être mise en œuvre par un seul animal. Pour bien saisir son mécanisme, l'auteur établit trois dispositions principales : 1.° possibilité de faire fonctionner le soc plus ou moins en dehors de la base de sustentation de l'animal ou des animaux qui conduisent la charrue, sans toutefois que la ligne de transmission du mouvement sorte du plan de la base de sustentation des animaux qui la traînent; 2.° possibilité de faire décrire à l'araire un mouvement de rotation à son implantation sur la traverse postérieure du brancard, de manière que le laboureur en appuyant à droite ou à gauche sur le manche, puisse faire décrire un arc de cercle à la pointe du soc, pour le rapprocher des pieds de vigne, s'il en était trop éloigné, ou pour l'en écarter s'il menaçait de les blesser en passant trop

près d'eux ; 3.° possibilité de donner avec la plus grande facilité plus ou moins d'entrée à la charrue sans démonter aucune des pièces qui la composent ; en d'autres termes, créer ce qui manquait à l'araire un régulateur. Pour donner une idée plus précise du mécanisme de la charrue de M. Fabre, je vais citer ses propres paroles : « Pour atteindre le but que je me propose dans la premiere disposition, je me sers d'un brancard dont les deux branches sont unies postérieurement entr'elles par deux traverses qui s'y implantent solidement ; à ces deux traverses, j'en adapte une troisième percée à sa partie postérieure de cinq trous arrondis pour recevoir à volonté l'extrémité antérieure de l'age. Elle présente à son tiers moyen et antérieurement deux montants égaux fixés sur elle, se réunissant à angle aigu à neuf pouces de distance et s'implantant solidement à l'aide de trois boulons en fer au milieu des deux traverses du brancard pour fixer la troisième traverse derrière elle d'une manière invariable. — Si j'adapte maintenant l'age de mon araire dans le trou du milieu de la traverse postérieure dont nous parlons, il est évident que la ligne de traction de la charrue, ou bien la transmission du mouvement passera par le milieu du plan de la base de sustentation de l'animal qui la tracera. Si je place, au contraire, l'age de l'araire à un des trous pratiqués aux extrémités de la même traverse, par suite de la construction mé-

canique que j'ai adoptée, la transmission du mouvement viendra se communiquer à partir du soc à la partie moyenne de la traverse antérieure du brancard. — Les trous dont la traverse postérieure est percée permettront, selon le besoin, de faire fonctionner le soc de la charrue plus ou moins en dehors, en donnant aux deux trous situés aux extrémités de la traverse, une direction oblique de dehors en dedans et d'avant en arrière, on évitera infailliblement de blesser les pieds avec les branches du brancard. Pour obtenir le mouvement de rotation de l'aire sur la traverse postérieure, le mécanisme est extrêmement simple à saisir. Il s'opère à l'aide des trous de forme ronde dont la traverse est percée, et à l'aide de l'extrémité arrondie de l'age qui peut jouer librement dans ces ouvertures. La saillie circulaire l'empêche de pénétrer trop loin, et une cheville en fer qui le retient au-devant de la traverse, l'empêche de s'échapper sans nuire à son mouvement de rotation. La conservation de ce mouvement me paraissait on ne peut pas plus indispensable à ménager, car un laboureur quelque peu intelligent qu'il soit, pourra toujours éviter de blesser les pieds de vigne. En effet, supposons qu'il incline le manche de la charrue à droite, l'extrémité antérieure du soc devra prendre une direction opposée, car le levier dont il se sert trouve une résistance peu considérable, et un point d'appui intermédiaire entre le

soc et le manche. Le soc de la charrue agirait en sens inverse, si le manche était incliné à gauche. — Pour résoudre le problème que je me propose dans la troisième disposition, il faut se représenter l'age de mon araire, présentant d'un côté un tenon et de l'autre une mortaise articulés entr'eux à l'aide d'un boulon en fer assez lâche pour leur permettre l'un sur l'autre des mouvements d'élévation ou d'abaissement. Un arc de cercle ménagé sur les faces supérieure et inférieure du tenon et percé de plusieurs trous est destiné à fixer l'articulation du tenon sur la mortaise sous un angle plus ou moins aigu. Par ce moyen, on peut donner avec la plus grande facilité une entrée plus ou moins profonde au soc dans le sillon, sans démonter, comme on le fait ordinairement, toutes les pièces qui viennent s'articuler autour du sep, ou en donnant à l'age un prolongement plus considérable qui est toujours en raison inverse de la force de traction. Pour que l'articulation du tenon et de la mortaise présente plus de solidité, il faut avoir soin que ces deux pièces soient jointes le plus exactement possible, et établir au-dessus et au-dessous du tenon un second arc de cercle parallèle au premier. Cet arc de cercle prêtera une nouvelle force à cette pièce, lorsqu'on voudra donner à l'araire plus ou moins d'entrée en profondeur. Le régulateur est construit avec une précision et une exactitude mathématique qu'on ne retrouve sur

aucun de ceux qui existent, et est établi de manière qu'en baissant ou élevant d'un trou sur l'arc de cercle, on élève ou on abaisse d'un pouce la profondeur du sillon. Dans les charrues à roues les plus perfectionnées, le régulateur est compliqué et surchargé d'une grande quantité de pièces qui, par leur élévation ou leurs courbures, ralentissent la force du mouvement. Cette circonstance fait que le mien présente sur les autres des avantages incontestables : un araire muni de mon régulateur qui viendrait se fixer sur l'essieu, qui soutient les roues de ces charrues, outre les avantages de l'économie, de la légèreté du poids et de la simplicité de son application exposerait à une perte moins considérable de la force motrice. Ajoutez à cela, qu'à l'aide d'un mécanisme fort simple on pourrait assujettir l'age à droite ou à gauche de manière à donner à volonté à la largeur du sillon une proportion invariable, disposition qui diminuerait de moitié le travail et la peine du laboureur. — Pour donner à mon régulateur toute la solidité convenable, cette pièce avait besoin d'être construite en fer. Aussi l'age de mon araire est-il divisé en deux portions. La première qui supporte le régulateur, est fabriquée en fer. Elle est du poids de 10 à 15 livres, de quinze pouces de longueur et se fixe solidement à la seconde portion qui est construite en bois d'ormeau. — Pour compléter en peu de mots, ces notions sur

la construction de mon araire, je me bornerai à dire que la portion de l'age qui est construite en bois, présente une courbure inférieurement à droite et la hauteur verticale la plus petite possible; que le coutre en venant s'y implanter, peut à l'aide de coins triangulaires être incliné plus ou moins; que le manche peut, jusqu'à un certain degré, être dirigé à droite ou à gauche. »

Les avantages de cette charrue sont : 1.° d'éviter de blesser les pieds de vigne; 2.° de faire mieux le travail en moins de temps et plus de facilité; 3.° de pouvoir s'en servir, quoiqu'il y ait des arbres dans les rangs de vigne; 4.° de pouvoir être traînée par un seul animal; 5.° de pouvoir être convertie en charrue à une ou deux roues, en araire et recevoir à volonté un régulateur et en place du soc divers instruments agricoles; 6.° de donner une grande économie, puisque le travail d'un hectare de vigne ne coûte par ce procédé que 21 fr., au lieu de 48 fr. par l'ancienne méthode; 7.° de fatiguer moins l'animal, qu'avec toute autre charrue, même en portant le soc à droite ou à gauche.

Il vous reste, Messieurs, à voir fonctionner cette charrue dont M. Fabre se sert avec un grand succès dans ses vignes situées dans l'arrondissement de Marmande. Vous lui avez donné le titre de membre correspondant auquel il avait des droits par ses connaissances et son zèle pour l'agriculture.

M. Fournier-Desormes vous a fait hommage d'un exemplaire de son poème sur la peinture.

M. J. Girardin, professeur de chimie à Rouen, de son *Analyse chimique des eaux minérales de St.-Allyre à Clermont-Ferrand et du travertin qu'elles déposent*; de son mémoire *sur la falsification qu'on fait subir au rocou; de son troisième rapport sur le papier dit de sûreté de M. Mozart; et d'une notice biographique sur Édouard Adam.* Ces ouvrages ont été lus dans l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, et dans la société d'émulation de la même ville.

M. Limousin-Lamothe vous a adressé une *Notice sur les prévisions atmosphériques.* Ce correspondant avait observé en 1829 où l'hiver fut si rigoureux, que les arbres et les arbustes étaient garnis de beaucoup de branches et de feuilles, et formaient des haies épaisses surchargées de baies charnues. La neige retenue sur les branches touffues et entrelacées servit d'abri aux oiseaux qui trouvèrent en même temps sur ces arbrisseaux une nourriture convenable. Ce fait frappa M. Limousin-Lamothe qui établit en principe qu'*il existe des motifs providentiels qui se lient à l'harmonie de la création et à la conservation des êtres.* Il vous a dit dans sa notice, le 5 Décembre 1836, que, d'après ce principe, l'hiver serait tempéré et qu'il y aurait peu de neige et des gelées de courte durée, puisque les arbres et les arbustes avaient eu moins de branches, de feuilles et de baies que de coutume. On peut conclure qu'un seul fait ne peut pas établir un principe absolu; car l'hiver de 1836, sans avoir

été très-rigoureux, a été cependant très-long, puisqu'il y a eu de la neige et de la glace dans le mois de mai. Il est à présumer que les oiseaux n'ont pas plus souffert que dans l'année 1829.

Vous avez reçu de M. Michelot, le *Manuel des aspirants aux brevets de capacité pour l'enseignement primaire élémentaire et l'enseignement primaire supérieur :* ouvrage utile aux aspirants et à la science elle-même.

M. l'abbé Miller vous a présenté dans une de vos séances un mémoire manuscrit, intitulé : *Essai critique sur la langue des Druides d'Irlande.* « Il a voulu appeler votre attention, dit votre rapporteur, sur la race Irlandaise, ce noble et important débris des populations celtiques qui dominèrent autrefois dans l'Europe occidentale, sur cette race si digne d'un meilleur sort qui a survécu à la perte de sa nationalité, conservant avec l'indestructible sentiment de son droit, sa physionomie originale, sa langue primitive et surtout ses traditions domestiques, cette religion des peuples opprimés. » M. l'abbé Miller a traité rapidement dans cet essai deux questions difficiles, qu'il n'a pas prétendu résoudre : l'une sur l'écriture des Druides, l'autre sur l'origine et les migrations des anciens Irlandais. Il pense que les anciens Irlandais eurent deux alphabets, l'un composé de dix-sept signes qui fut pendant long-temps l'écriture commune ; l'autre composé d'un plus grand

nombre de signes et dont l'usage ne fut jamais vulgaire. Ce dernier serait, d'après M. Miller, le célèbre et mystérieux *Ogham*, dont l'origine est d'une haute antiquité. Cependant il est généralement reconnu que les Druides n'écrivaient jamais rien qui eut rapport à leurs croyances religieuses et philosophiques, ce qui semblerait exclure l'existence d'une écriture sacrée. Ils empruntaient pour les usages ordinaires l'alphabet grec ou l'alphabet phénicien. « Faut-il dire avec M. Miller, ajoute votre rapporteur, que les Druides d'Irlande, différaient sous ce rapport de ceux du continent et qu'ils étaient seuls en possession d'une écriture sacrée? ou les Druides du continent gardèrent-ils si bien leurs secrets que les étrangers ne le pénétrèrent pas? Nous laisserons cette question indécise, après avoir rappelé toutefois qu'on a souvent observé des signes mystérieux sur des monuments druidiques de la Gaule et que ces signes pourraient bien appartenir à une sorte d'écriture sacrée ou hiéroglyphique. » Les caractères de ces alphabets sont de la plus grande simplicité. Chaque lettre exprime une idée, comme dans l'hébreu, et ces idées sont relatives au même ordre de faits. Ce sont uniquement des noms d'arbres ou de plantes; on sait que le chêne était en grande vénération chez les Druides. Quand à la seconde question qui demanderait des développements très-étendus, M. Miller vous la soumet, plutôt pour vous consulter que

pour la résoudre. Il est porté à croire que les Druides et les anciens Irlandais tiraient leur origine de l'Égypte et de la Phénicie. La première leur donna leur organisation sacerdotale, et la seconde leur système graphique. Il existait, en effet, une grande analogie entre les croyances religieuses et la science des Druides et la mythologie et le savoir des peuples de l'Orient.

L'Académie adresse ses remercîments à son honorable correspondant M. Miller et l'engage à rendre son travail plus complet, en mettant à profit les nombreux documents que lui fournissent, soit les ouvrages spéciaux qui ont été publiés sur ce sujet dans les trois royaumes, soit les nombreux recueils périodiques où ces matières sont chaque jour controversées par des critiques anglais.

M. Mollevaut vous a envoyé cette année trois ouvrages : 1.° *Le fragment d'un poème épique sur la bataille des Pyramides ;* 2.° une pièce de poésie intitulée : *Marie ;* 3.° la seconde édition de son ode *à la postérité.*

L'Académie a admis comme membre correspondant M. Pingeon, secrétaire de l'académie de Dijon. Ce médecin est auteur de plusieurs ouvrages, notamment d'une esquisse de l'histoire de la médecine française depuis le commencement du XIX.e siècle.

M.me Céleste Vien, votre correspondant à Paris, vous a fait hommage d'un apologue, imité de Saadi,

intitulé : *Le soleil et le nuage*. La lecture qui vous en a été faite, vous prouve que M.me Céleste VIEN conserve son même goût et sa même élégance poétique. Elle en donne de nouvelles preuves dans la pièce qui porte pour titre : *Samuel Johnson ou le 21 Novembre*. Cette pièce est une leçon de morale, versifiée avec un certain abandon et une grâce féminine. Je ne vous en présente point le sujet, puisqu'elle doit être lue dans la séance publique.

M. WILLEMET, bibliothécaire de la ville de Nancy, vous a adressé un exemplaire de sa brochure sur le *Gnaphalium neglectum*, nouvelle espèce du groupe des filaginées, avec des observations sur les autres espèces françaises de ce groupe. C'est un extrait des mémoires de la société royale des sciences, lettres et arts de Nancy.

L'Académie a eu la satisfaction d'augmenter cette année le nombre de ses membres résidants, par l'admission de MM. DE CONTENCIN, DEGRANGES, PETIT-LAFITTE, RABANIS et RICHARD. Les usages de l'Académie ne me permettent point de faire l'éloge ou la critique des ouvrages que ces Messieurs lui ont adressés; je me bornerai à en citer les titres. Le mémoire de M. de Contencin est intitulé : *Collection d'autographes et de leur utilité pour la littérature et pour l'histoire*. C'est dans ces collections de manuscrits, en apparence insignifiants, que se trouvent les matériaux les plus positifs de l'histoire; c'est là qu'on découvre, souvent dans une

lettre, dans une phrase, les causes des événements historiques les plus importants et les particularités les plus curieuses de la vie des hommes célèbres.

L'ouvrage de M. Degranges porte pour titre : *Considérations sur la conscience dans les lettres.* La conscience est le premier devoir de l'homme qui écrit. Cette vertu lui prescrit de s'écarter, le moins possible, du vrai, du juste et du beau. C'est *le vir probus* qui a la prééminence sur *le vir eruditus.*

Le travail de M. Petit-Lafitte est intitulé : *Examen des chances que pourrait avoir Bordeaux de devenir ville manufacturière.* La connaissance de tout ce qui se rapporte à la situation géographique de Bordeaux, aux mœurs et aux usages de ses habitants, permet à M. Petit-Laffitte de conclure que cette ville ne reprendra sa splendeur passée, qu'en puisant de nouveau dans les sources d'où coulèrent jadis tant de richessses, savoir : dans la marine, le commerce et les produits du sol.

M. Rabanis vous a fait hommage de son *Introduction à l'histoire de Bordeaux.* Ce travail connu de vous tous, Messieurs, nous fait vivement désirer que M. Rabanis conduise à sa fin une si belle entreprise.

L'ouvrage de M. David Richard est intitulé : *La Phrénologie et Napoléon.* Napoléon n'était point partisan de la science phrénologique. Il est arrivé que l'examen de sa tête fait sur le buste moulé à

Ste.-Hélène, par le docteur Antommarchi, a fourni aux adversaires de la phrénologie des preuves de réfutation. M. Richard, désireux de connaître la vérité, a fait des observations qui permettent de conclure que les caractères phrénologiques que l'on remarque sur ce buste, sont en rapport avec les facultés que le monde reconnaît à ce grand homme. M. Richard a composé, en poursuivant cet examen, une défense complète de la phrénologie qui devient la science des rapports du physique au moral.

Je ne puis faire mention, Mesieurs, de tous les rapports que vous avez faits, soit par écrit, soit verbalement, sur les ouvrages envoyés à l'Académie. Ils ont souvent donné matière à des discussions instructives et à des réflections judicieuses.

M. Déchamps, membre honoraire, vous a envoyé ses *Nouvelles observations pour faire suite au Mémoire du* 20 *Janvier* 1832, *sur l'amélioration des Landes de Bordeaux*. Constamment occupé de tout ce qui peut être utile aux départements méridionaux du Sud-Ouest de la France, M. Déchamps s'empresse, dès que ses observations et ses études l'ont conduit à des résultats nouveaux et utiles, à les communiquer à ses concitoyens et au gouvernement. Ses vues sages et bien réfléchies sur les Landes contribueront tôt ou tard à arracher ces contrées, en grande partie incultes, à l'état sauvage et misérable où elles sont encore plongées.

M. Durand vous a donné quelques détails sur des restes antiques de construction trouvés dans l'emplacement de l'ancien hôpital Saint-André. D'après ces premiers renseignements, l'Académie a nommé une commission pour se rendre auprès de M. le Maire, et l'engager à faire pratiquer des fouilles dans l'endroit désigné. L'Académie a chargé, en même temps, cette commission de suivre les travaux qui seront faits et de recueillir tous les objets d'antiquité qui seront découverts. M. Durand doit vous donner une note sur ce qu'il a déjà observé.

M. Jouannet vous a lu une Notice sur deux médailles antiques, découvertes depuis peu dans le département. La première trouvée, il y a peu de temps, à La Réole, est un quinaire d'Honorius, dont le travail est beaucoup meilleur que ne l'est ordinairement celui des pièces de l'époque.

La pièce porte, d'un côté; la tête d'Honorius, couronnée d'un diadême; légende : D. N. HONOIIIVS. P. F. AVG. Le revers représente une Victoire casquée, tenant de la droite une couronne et de la gauche un globe surmonté d'une croix; légende : VICTORIA AVGASTOIIVM. Dans le champ on lit : R. V., et à l'exergue CON., abréviation de *Conob.* La Victoire paraît assise sur une espèce de therme : au reste, on n'en peut pas bien juger, le revers n'étant pas traité avec autant de soin que le côté de la tête.

L'autre médaille, trouvée aussi dans l'arrondissement de La Réole, est un Auguste en or, d'une

très-belle conservation. Tête d'Auguste couronnée de laurier; légende : *Augusto divi filius;* revers : un personnage debout tenant une lyre : dans le champ, on lit : *Imperator duodecies;* et à l'exergue, *act.* (*actium*).

M. Jouannet vous a fait connaître une autre antiquité beaucoup plus précieuse, déposée dans ce moment au Musée de peinture de Bordeaux. C'est un fragment de bas-relief, d'un beau travail grec, en marbre pentélique. Voici la description qui a été publiée : « L'artiste y a représenté de trois-quarts, un peu tourné à gauche, un jeune homme aux formes sveltes et délicates, soutenant de la main droite les plis d'un manteau qui, du haut de l'épaule, descend derrière lui et laisse voir tout le nu. De la gauche il élève et semble offrir un objet que l'état du marbre ne permet pas de spécifier. Toute mutilée qu'est cette figure, dont la tête et les jambes n'ont pas été retrouvées, c'est encore un fort beau monument. La grâce est son principal caractère : la pose, les contours, les mouvements du corps et des mains, enfin jusqu'à l'agencement du manteau, dont les plis élégants, rassemblés à la naissance de l'avant-bras gauche, retombent de là vers la terre; tout, dans ce tratrail, rappelle le beau temps de l'école d'Athènes. Ce bas-relief dut être transporté ici à l'époque Gallo-Romaine. La figure a, du genou droit à l'épaule, $0^{m}7$ de haut ». C'est à M. Béraud, archi-

tecte, que nous devons la conservation de ce monument dont il a généreusement fait don à la ville. L'Académie a cru devoir se rendre l'interprète de la reconnaissance publique, en décernant une médaille d'encouragement à M. Béraud.

M. Jouannet vous a fait hommage du premier volume de la statistique du département de la Gironde : cet ouvrage doit nécessairement fixer l'attention des savants et des administrateurs. Vous savez, Messieurs, avec quelle vérité scientifique et quelle exactitude scrupuleuse les bases de cet immense travail ont été établies. Quand au style, il est au-dessus de nos éloges; tout le monde connaît la manière facile, claire et élégante avec laquelle M. Jouannet sait présenter ses pensées.

M. Keene fit part à l'Académie des expériences qu'il avait faites à Londres, en 1822, avec un chimiste anglais pour opérer la combustion du gaz hydrogène par l'oxigène, en les dirigeant sur un fragment de chaux. On sait que la chaleur qui en résulte, est d'une grande intensité. Des améliorations furent faites pour rendre ces expériences moins dangereuses. On vit que cette combustion donnait une lumière des plus vives, qui pouvait, tôt ou tard, servir à l'éclairage des phares et des places publiques. Le lieutenant Drummond, ingénieur du cadastre en Angleterre, fut le premier, dit M. Keene, qui fit usage en 1830, de ce procédé pour éclairer une montagne enveloppée de

brumes dans un des comtés d'Irlande. Il se trouvait dans la direction de cette montagne, mais beaucoup plus près, un clocher sur lequel M. Drummond fixa une lampe ordinaire avec un réflecteur. Le clocher était à la distance de quatre lieues, et la montagne à vingt-quatre. Quand les deux lumières furent établies, celle qui était à la distance de vingt-quatre lieues parut plus grande et plus brillante que celle de la lampe du clocher qui était à quatre lieues. Ces faits excitèrent l'attention de l'administration en Angleterre, qui fut chargée de faire des essais pour faire l'application de cette lumière aux phares du royaume. M. Keene ayant pris part à ces expériences et les ayant répétées à Bordeaux avec un appareil improvisé, mais suffisant pour démontrer la lumière directe dans toute son intensité, proposa à l'Académie de faire ces expériences devant une commission. L'Académie accueillit favorablement la demande de M. Keene; et la commission qu'elle désigna lui fit un rapport détaillé dont j'extrais la description suivante :..... « L'appareil de M. Keene se composait de deux tonnes cerclées en fer, exactement lutées, placées verticalement près l'une de l'autre, sur des tains en bois qui les élevaient suffisamment pour pouvoir les vider au moyen d'un robinet placé à leur partie inférieure. Sur les fonds supérieurs de chaque tonne servant de gazomètre, étaient fixés deux tuyaux en fer, courbés en quart de cercle,

se dirigeant l'un vers l'autre de manière à se réunir. Au point de jonction s'élevait un tube de cinq à six pieds de hauteur sur dix-huit de diamètre, communiquant dans les deux tonnes au moyen des deux tuyaux courbés et se terminant par un entonnoir évasé, dans lequel aboutissait une conduite partant d'une cuve pleine d'eau, placée dans un des coins élevés de l'atelier, dont on pouvait activer ou arrêter l'écoulement au moyen d'un robinet. Les deux gazomètres étaient remplis, l'un de gaz hydrogène obtenu de la décomposition de l'eau par l'acide sulfurique et les rognures de fer, l'autre de gaz oxigène retiré du per-oxide de manganèse par le moyen du feu. »

» A quelques pouces de distance des deux tuyaux courbés en quart de cercle, s'élevaient de chaque gazomètre deux tubes en cuivre de trois à quatre lignes de diamètre recourbés en S renversée et placés de manière que, partant les uns de l'hydrogène, les autres de l'oxigène. ils se réunissaient, de deux en deux, sans se confondre, à quelques pouces de leurs extrémités. Les orifices de chaque paire de tubes étaient terminés par un bec vissé sur les deux tubes de manière à les réunir en un seul jet, de sorte que les deux paires de tubes formaient deux jets séparés. Au-devant de chaque bec était placée sur un support, une pierre de chaux de 5 à 6 pouces de grosseur, dont la surface avait été aplanie.

» M. Keene donna l'explication de la construction de son appareil et le fit immédiatement fonctionner. Un homme placé auprès du tube à entonnoir où arrivait l'eau de la cuve, en ouvrit le robinet; M. Keene ouvrit aussitôt le robinet d'hydrogène du premier jet, le gaz s'en échappa avec force, étant comprimé par la colonne d'eau qui s'écoulait dans le gazomètre; et une bougie allumée présentée à son courant l'enflamma. Aussitôt après, le robinet du tube d'oxigène du même jet fut ouvert, et au même instant une vive clarté remplaça la pâle lumière que produisait l'hydrogène seul. La partie de la chaux qui se trouva frappée par le jet de cette brillante flamme fut dans quelques secondes, portée à l'état incandescent, et la clarté que ce point lumineux répandit, fut si vive que les yeux avaient de la peine à en supporter l'éclat, et que l'atelier très-spacieux en fut illuminé. Bientôt après, l'autre paire de tubes fut allumée avec les mêmes précautions, c'est-à-dire, l'hydrogène seul d'abord, puis ensuite le courant d'oxigène. La lumière fut alors prodigieuse et quoique les deux points de chaux incandescente ne parussent avoir que deux à trois lignes de diamètre et qu'il n'y eut pas de réflecteur, la clarté était telle qu'on pouvait lire distinctement à trente pas du foyer. L'appareil fonctionna ainsi pendant 40 à 50 minutes et l'intensité de la lumière fut constamment la même.

» Après que la combustion eût été arrêtée, on fit l'examen des deux pierres de chaux qui avaient servi à l'expérience : une cavité ronde de quelques lignes de profondeur sur une ligne de diamètre fut la seule trace que l'on aperçut de cette ignition : cependant au fond de cette perforation et aux parois de son orifice se montraient des signes de fusion et une légère coloration que l'action du feu avait produite sur la chaux.

» Tel est, Messieurs, dit le rapporteur de votre commission (M. Fauré), le sommaire de l'expérience à laquelle vos commissaires ont assisté ; il suffira pour faire apprécier l'importance que peut avoir un pareil moyen pour l'éclairage en général. En effet, lorsqu'on considère l'immense quantité de lumière que répand un morceau de chaux de trois à quatre pouces de diamètre rendu incondescent par la combustion simultanée de l'hydrogène et de l'oxigène gazeux, l'esprit ne peut se refuser à admettre la possibilité d'éclairer de grands espaces, des villes même avec un, deux ou trois foyers de cette nature et de ces dimensions. »

Ces expériences excitèrent l'attention de l'Académie, qui chargea sa commission de faire avec M. Keene de nouveaux essais, dont les applications pussent conduire à la découverte d'un mode d'éclairage de toute sûreté.

M. Fauré vous fit part, par suite de ces expériences, d'une lettre de M. Gaudin, insérée dans

le journal intitulé : *La France industrielle.* M. Gaudin rapporte dans cette lettre les expériences faites, il y a environ quinze ans, par M. Drumole, capitaine de la marine anglaise, sur le dégagement de la lumière que produit la chaux par la combustion du gaz oxi-hydrogène. Il dit qu'il trouva le moyen d'employer ce procédé en grand et sans danger, et il ajoute, qu'il s'occupe lui-même de recherches qui l'ont conduit aux mêmes résultats. Mais ces résultats simplement annoncés ne sont pas encore connus. L'Académie a l'espoir que toutes ces expériences conduiront un jour à la découverte d'un procédé d'éclairage sûr et facile : ce qui l'a engagée à formuler dans son Programme une question de prix sur ce sujet.

M. Keene vous a communiqué les essais qu'il a fait tout récemment sur la fabrication du papier avec les fibres de la tige de maïs. « L'expérience a prouvé, dit-il, depuis long temps, qu'on peut faire du papier de toute substance fibreuse, reduite en pâte par la trituration. Un grand nombre de substances végétales sont propres à cette fabrication ; mais il n'en est aucune jusqu'à présent qui ait fourni des papiers de bonne qualité avec le même avantage que le chiffon. Toute tentative pour récolter ces substances dans le seul but de fabriquer du papier, sans avoir servi auparavant à d'autres usages, a été onéreuse au fabricant. Ainsi, le chiffon provenant du lin, a déjà eu un

emploi qui a diminué sa valeur, et le fabricant ne pense pas se servir de la plante textile, dès qu'il peut trouver le chiffon qui est un produit secondaire. Ce n'est donc pas une découverte que de faire du papier avec telle ou telle substance, s'il n'y a pas économie à l'employer.

» De toutes les plantes dont on a fait l'essai, le maïs est celle qui m'a paru la seule propre à fournir une matière aussi avantageuse que le chiffon. L'agriculteur cultive le maïs pour son grain et ses feuilles qui servent à la nourriture des bestiaux et il jette ensuite la tige au fumier. Eh bien, cette tige est pleine de fibres et n'a eu jusqu'à présent aucun emploi qui lui donne une valeur. Cette circonstance favorable pour un nouveau produit, méritait d'être examinée sous le rapport industriel économique. La fabrication du papier s'est également enrichie depuis quelque temps d'une matière qui, comme la tige de maïs, était sans valeur. Les fabricants de coton rejetaient avec un soin scrupuleux les bouts et les coupures des fils un peu gras de l'huile nécessaire à la filature et dont on se servait pour essuyer les machines. Ces coupures imbibées d'huile et mises en tas étaient sujettes à une combustion spontanée et exposaient les fabriques à de grands dangers. On payait les personnes qui voulaient bien les en débarrasser. Un teinturier eut l'idée de les dégraisser et de les blanchir et trouva bientôt leur emploi dans la

fabrication du papier. Cet industriel est aujourd'hui propriétaire d'une des plus grandes fabriques de cette espèce en Angleterre ; et ces coupures dont on était si satisfait de pouvoir se débarrasser sont aujourd'hui très-recherchées et à un prix élevé.

» Pour revenir aux essais sur les matières végétales brutes, on n'en a fait jusqu'à présent que des papiers d'emballage très-communs, à cause des procédés peu scientifiques qu'on a employés. Ainsi, la fibre dans la tige de maïs est entourée d'une moelle ; on a grossièrement haché le tout ensemble et on a obtenu un papier des plus communs. M. le docteur Pallas, médecin en chef de l'hôpital militaire de Saint-Omer, a fait fabriquer, l'année dernière, ce genre de papier, après avoir extrait le suc de la tige de maïs et avoir obtenu de ce suc un sucre cristalisé comparable au sucre de canne.

» Mais il est possible de séparer la fibre de la moelle et de l'employer dans cet état pour la fabrication des papiers d'une qualité supérieure. J'ai réussi à opérer cette séparation, et les produits obtenus présentent assez d'intérêt pour faire espérer qu'ils pourront devenir une ressource économique pour le fabricant.

» Je suis allé en Angleterre, d'après l'invitation d'un fabricant de papier, pour lui faire part de cette découverte. Nous nous sommes livrés aussitôt à des essais qui nous ont prouvé qu'on pouvait faire avec cette substance des papiers de diverses

qualités ; et si le fabricant en Angleterre pouvait se la procurer avec les mêmes avantages que le fabricant en France, l'usage en serait immédiatement adopté.

» On offre déjà pour la fibre préparée un prix qui donne un bénéfice sur l'opération et qui l'établit au même rang que les bons chiffons ; mais les lois de douane en France prohibent d'une manière formelle l'exportation de toute substance servant à la fabrication du papier ; et les marchés étrangers n'offrent pas à cet égard les mêmes avantages ; à la vérité cette prohibition tient le prix du chiffon plus bas ici que dans les pays voisins. »

M. Keene, après avoir donné ces renseignements à l'Académie, lui a présenté des échantillons de la matière provenant de la tige du maïs dans ses divers degrés de préparation et quelques feuilles de papier de différentes qualités résultant de cette matière.

Cette question d'industrie présentant beaucoup d'intérêt, l'Académie en a fait le sujet d'un prix, pour son Programme de 1837.

M. Lartigue, membre honoraire, vous a fait hommage d'une brochure, intitulée : *Considérations sur les eaux de la ville de Bordeaux et de ses environs, suivies du résumé général de leur analyse positive, d'après laquelle a été établie leur classification.* Ce travail est d'autant plus utile et opportun, que l'administration s'occupe de pouvoir

donner à la ville de Bordeaux des eaux de bonne qualité et en quantité suffisante pour l'usage de ses habitants. L'Académie a fait depuis long-temps de nombreuses recherches sur la question des eaux potables et de leur distribution dans Bordeaux. Les renseignements que plusieurs de ses membres ont donné à l'autorité municipale peuvent la décider avec connaissance de cause à prendre une détermination pour l'établissement de nombreuses fontaines que réclament la salubrité et l'embellissement de la cité.

J'ai indiqué dans le cours de mon rapport les membres résidants et correspondants que vous avez admis cette année dans le sein de l'Académie. Vous avez donné le titre de membre honoraire à M. Leupold; ses infirmités et son âge l'ont obligé à vous demander sa retraite. Sa participation aux travaux de l'Académie, depuis sa réorganisation, vous fait regretter qu'il ne puisse pas continuer à vous aider activement de son savoir et de son expérience.

La mort a ravi à l'Académie un de ses membres honoraires, M. Monbalon, médecin et ancien bibliothécaire de la ville. M. Dutrouilh vous retracera la vie de ce respectable confrère qui fut constamment occupé de l'étude des sciences et du plaisir de faire le bonheur de ceux qui l'entouraient.

L'Académie avait demandé qu'on fit connaître :

Les causes de la non réussite de la culture de la betterave et de la fabrication de son sucre dans le département de la Gironde, et quelles seraient les conditions nécessaires pour que cette culture pût y prospérer, et quels seraient les procédés à suivre pour y obtenir une fabrication avantageuse de ce sucre. Il n'a été adressé à l'Académie qu'un seul mémoire. Il porte pour épigraphe : *Tout mon désir, c'est d'être utile à mes semblables.* L'auteur pénétré de l'utilité et de l'importance de cette question pour l'agriculture et l'industrie de notre département, signale les insuccès et la chute de deux fabriques ; l'une établie à Sestas dans les Landes, qui n'a pas réussi à cause de la mauvaise nature des terres où la betterave a été semée ; l'autre établie à Verteuil en Médoc, qui n'a obtenu aucun succès à cause de la mauvaise construction des machines. Malgré ces deux précédents, l'auteur pense que la culture de la betterave et la fabrication de son sucre peuvent être établies avec succès dans le département de la Gironde. Il fonde son opinion sur un commencement de réussite de deux exploitations de ce genre établies, dans la commune de la Saube et à Bergerac. Il paraît que ces exploitations mieux dirigées que les précédentes, donnent déjà des résultats plus heureux, d'après l'auteur. S'il fallait s'en rapporter, dit-il. à M. Dubrunfaut, le midi de la France serait rebelle à la culture de cette racine. Ce n'est pas sur les deux essais infructueux

qu'est appuyée l'assertion de M. Dubrunfaut. Ses raisons sont d'une plus haute portée; et l'auteur aurait dû les contreverser par des faits. Il lui aurait été facile d'en recueillir, d'après les expériences de nos cultivateurs. Il aurait été utile de prouver que la betterave qui puise dans l'air une grande partie de l'aliment nécessaire à sa croissance à l'aide de ses feuilles larges et abondantes, ne souffre pas dans notre climat de la chaleur qui expose ses feuilles à un dessèchement nuisible au moment où la plante a besoin de tous ses organes pour son développement. Il aurait été utile de pouvoir assurer que nos cultivateurs sont prêts à ensemencer leurs champs de betterave et à courir quelques chances dans l'entreprise du fabricant; que les produits de cette plante sont assez constants dans notre climat pour engager le fabricant à en prendre seul les risques avec ceux de la fabrication; que s'il y a superflu dans les récoltes, le fabricant peut en disposer pour la nourriture des bestiaux; et qu'enfin, le produit net de cette racine met le fabricant du Midi dans la même position que celui du Nord. Il est essentiel d'approfondir ces questions comme bases de toute opération de ce genre; et si elles ne sont point résolues d'une manière satisfaisante, on ne peut point espérer de naturaliser cette industrie parmi nous.

Supposant avec l'auteur que les betteraves récoltées dans le Midi, produisent du sucre comme

celles du Nord, qu'elles sont même plus sucrées par l'effet de la chaleur du climat, il est utile de savoir quelle est la quantité moyenne qu'on en a récoltée par hectare dans les divers terrains du département où cette culture a été essayée.

Le produit net de mille kilogrammes de racine dans le Nord ne dépasse pas 16 fr. Le fabricant peut-il acheter la plante à ce prix chez nous? L'auteur aurait dû indiquer la nature des terrains dans lesquels on pourrait espérer une culture aussi avantageuse et y établir une usine avec confiance. Il parle, il est vrai, des Graves comme étant le terrain le plus convenable à cette plante : « Le caillou même, dit-il, que réprouve l'expérience, est un heureux accessoire qui facilite l'infiltration des eaux jusqu'au chevelu de la plante et entretient long-temps la fraîcheur autour d'elle, préparant d'ailleurs la communication immédiate des engrais avec l'intérieur du sol, ce qui est bien difficile dans les terres fermes et argileuses. » En admettant cette observation comme une vérité, on peut demander à l'auteur s'il ne craint pas que la même cause qui facilite l'infiltration des eaux en temps de pluie, n'opère en sens inverse dans les temps de sécheresse. On est, peut-être, encore dans le doute pour savoir si, dans notre latitude, cette racine est plus exposée à souffrir par l'effet de la chaleur que par l'effet de l'humidité; et si un terrain qui ne lui convient pas dans le Nord, lui conviendrait mieux dans le Midi.

L'auteur parle dans le cours de son mémoire d'un engrais, ayant pour base l'eau de mer, qui aurait la faculté de donner à nos Graves une grande force végétative et à nos vins une qualité supérieure. Il dit qu'il a tenté de faire usage de cet engrais, mais qu'il lui a été interdit par le ministère. Cette question de l'emploi de l'eau salée comme engrais présente des doutes; car, si d'un côté les terres qui environnent les marais salins sont de la plus grande fertilité, d'un autre côté on ne voit sur les bords de la mer qu'une végétation réprimée et languissante. Votre commission vous a cité ce qui a lieu en Angleterre où l'agriculture est faite avec le plus de soin et de succès, et où l'impôt sur le sel a été supprimé. Le sel n'y est employé en agriculture que pour assaisonner les aliments des bêtes à cornes; et il y en a eu si peu d'employé pour cette branche, qu'il ne figure pas dans les tableaux de consommation.

L'auteur termine son travail par un résumé des produits de la betterave et annonce que M. Dubrunfaut a découvert de la potasse dans le résidu des distillations de la mélasse. Il dit aussi avoir découvert lui-même que les derniers liquides ou mélasses inférieures, qui restent après l'extraction du principe alcoolique, sont un excellent engrais. Il serait avantageux de constater par des expériences répétées cette découverte, puisque ces résidus sont jusqu'à présent sans valeur. Les calculs consi-

gnés dans le mémoire pour prouver tout l'avantage du fabricant de se servir de ces résidus au lieu du fumier des étables pour fertiliser les terres, sont loin d'être d'une exactitude rigoureuse; car, pour avoir 1,500,000 kilogrammes de betteraves, il demande 1,666 hectares, au lieu de soixante que votre commission croit suffisantes pour avoir cette quantité.

Les conclusions de l'Académie sont consignées dans le Programme.

L'Académie a reçu deux mémoires pour répondre à cette question :

« Décrire, d'une manière exacte et détaillée les moyens employés jusqu'ici pour préserver les édifices de la foudre, en signalant, 1.° les avantages et les inconvénients des appareils usités jusqu'à ce jour; 2.° le mode de construction le plus avantageux de ces appareils; 3.° l'influence absolue de ces appareils sur les nuages chargés d'électricité, et l'influence de ces appareils entr'eux; 4.° l'influence que peut avoir sur les appareils usités la forme des combles, notamment celle des toitures aiguës, dont les angles sont revêtus de lames métalliques.

Le premier mémoire porte pour épigraphe :

Proceras quatiunt turres et turbinis ictus disjiciunt.

Il est orné d'une vignette et de dessins coloriés. L'auteur annonce qu'il s'occupe depuis long-temps

de tout ce qui se rapporte à l'étude de l'électricité et des paratonnerres. Il donne l'histoire de l'électricité, de l'invention des paratonnerres; il cite quelques expériences et quelques événements qui se rattachent à cette découverte. Il propose ensuite l'emploi d'un paratonnerre qu'il appelle rustique, formé par un sapin de 30 à 35 pieds de hauteur, de 5 à 6 pouces de diamètre, carbonisé d'un bout à l'autre de trois lignes environ dans son pourtour, surmonté d'un fil de cuivre de 5 pieds de longueur, de deux lignes et demie de diamètre, affilé et enfoncé de force d'un pied environ dans la moelle du sapin; ce sapin se place le long du pignon de la maison où il est retenu par deux étriers, son extrémité inférieure a un fil métallique qui descend dans la fosse d'aisance ou dans un terrain humide. L'auteur ne cite aucune expérience sur ce paratonnerre qui peut exposer à de graves inconvénients. Il décrit le mode de construction des paratonnerres en cuivre, auxquels il donne la préférence sur ceux construits en fer ou tout autre métal, excepté en argent. L'auteur rapporte, en parlant de l'influence des paratonnerres entr'eux et sur les nuages chargés d'électricité, des expériences qu'on peut faire avec la machine électrique pour montrer que plusieurs aiguilles ou plusieurs paratonnerres déchargent plus promptement et plus sûrement le nuage électrisé. Il dit ensuite, que, quelle que soit la forme du comble et la

nature des angles, si le conducteur est en cuivre et sans solution de continuité, l'édifice pourvu d'un tel paratonnerre est à l'abri de tout accident. L'auteur, partisant des paragrêles, si souvent *décriés*, dit-il, *sans connaissance de cause*, se déclare leur défenseur. Il prétend *qu'ils désarment la colère d'un nuage, en lui soutirant son électricité, ou en changeant son état électrique et prévenant ainsi la précipitation des grêlons.* Voici le paragrêle qu'il conseille : une perche de bois de 30 à 46 pieds de long, surmontée d'un fil de laiton de 3 à 4 pouces effilé en pointe et d'une ligne et demie de diamètre, se continuant le long de la perche dans une rainure; ce fil y est maintenu par de petits anneaux et fixé à la base par une petite clavette. La perche charbonnée de la longueur de trois pieds s'enfonce à cette profondeur dans le sol. Un nombre indéterminé de ces paragrêles sont placés dans le champ à une distance les uns des autres égale au double de leur hauteur. [illegible] n° 1 est terminé par des observations dans lesquelles l'auteur exprime le vœu qu'il y ait dans chaque préfecture, comme pour les incendies, un registre où seraient consignés les comptes-rendus de tous les coups de foudre. Ce travail fait avec exactitude pendant plusieurs années fournirait le moyen d'établir dans quelle proportion ont lieu les dégâts qui surviennent dans les départements dépourvus de paratonnerres, et dans les départements qui ont des para-

tonnerres et des paragrêles. Il voudrait aussi qu'il y eut des commissions spéciales qui fussent chargées de surveiller la construction et l'entretien des paratonnerres. Quoique l'auteur ait fait plus qu'on ne lui demandait, il a laissé d'importantes lacunes dans l'exposé des moyens préservatifs qui ont été employés jusqu'à ce jour. Ses propositions ne sont pas sanctionnées par des expériences et donnent lieu à de graves objections théoriques.

Le mémoire n.° 2, porte pour épigraphe :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.
(Franklin.)

Ce mémoire sur l'électricité atmosphérique est écrit avec beaucoup d'ordre, de clarté et de méthode. Il est divisé en onze chapitres. Le premier donne l'opinion des anciens sur la foudre. Il résulte de cet examen historique que leurs travaux ne peuvent plus être d'aucun intérêt depuis la belle découverte de Franklin. Le second rend compte des expériences successives qui ont été faites pour démontrer l'identité du fluide électrique et de la matière qui produit la foudre. L'origine de l'électricité atmosphérique fait le sujet du troisième chapitre. L'auteur admet avec Volta et de Saussure que les corps prennent de l'électricité en changeant d'état ; ainsi, l'eau en passant à l'état de fluide élastique, est surchargée d'électricité. La végétation et l'évaporation sont deux sources de l'électri-

cité. Elle est également dégagée par le gaz. On trouve dans le quatrième chapitre la théorie de l'électricité atmosphérique, et la manière d'agir du fluide électrique sur la surface des corps, en raison de leur nature, et la manière de s'y distribuer; ce qui fait distinguer les bons ou mauvais conducteurs. Sont décrits dans le cinquième les différents moyens qui ont été employés pour préserver les édifices de la foudre. L'auteur blâme, d'après les faits, l'habitude de tirer le canon contre les nuages orageux et d'avoir recours au son des cloches pour détourner les effets de la foudre, tout comme de se réfugier dans les églises pendant l'orage. Le sixième chapitre est consacré à l'exposition des principes et des conditions qui doivent être suivies pour le mode de construction le plus avantageux des appareils destinés à mettre les édifices à l'abri de la foudre. Le septième, à l'exposition des détails de la construction d'un paratonnerre, soit pour sa tige, soit pour son conducteur. L'auteur traite dans le huitième chapitre de l'influence absolue des paratonnerres sur les nuages électriques. Il cite les expériences de quelques physiciens, qui établissent en principe qu'une tige garantit une sphère dont le rayon est double de la hauteur de la tige : ainsi, une tige de 5 mètres élevée sur la partie centrale d'un bâtiment de 20 mètres de longueur et de 20 mètres de largeur, le défend parfaitement de la foudre. Lorsque les

édifices sont plus grands, on met en raison de leur étendue deux, trois paratonnerres. Un conducteur peut suffire pour deux paratonnerres, mais s'il y en a trois, il faut deux conducteurs. « Comme l'observation confirme que la grêle est impossible, si l'atmosphère n'est pas chargée d'électricité, on est en droit, dit l'auteur, d'avancer que, si on peut détruire, ou au moins diminuer la quantité de matière électrique libre qui s'élève au-dessus d'une certaine portion du sol, la grêle ne pourra s'y former ou au moins qu'on interrompra le cours des circonstances favorables qui président à sa formation. » Plus on établira de paratonnerres sur les points les plus élevés d'une contrée, moins cette contrée sera exposée au fléau de la grêle, d'après l'opinion de l'auteur qui, du reste, se déclare l'adversaire des paragrêles, tels qu'ils sont construits aujourd'hui. « Quoi qu'il en soit, dit-il, si un système d'appareil peut mettre nos propriétés à l'abri de la grêle, dans l'état actuel de la science, aucun ne satisfait mieux aux principes qui découlent de la théorie, que celui que je propose. » Il décrit dans le neuvième chapitre l'influence des paratonnerres les uns sur les autres, ayant soin de calculer exactement leurs rapports; car, éloignés ou trop rapprochés, ils peuvent être nuisibles par l'action des pointes des tiges sur le nuage électrisé. Il examine, dans le dixième l'influence que peuvent avoir sur les appareils usités : 1.° la forme des

combles, notamment celle des toitures aiguës; 2.° les masses métalliques répandues sur un édifice. S'appuyant sur la théorie de l'électricité par influence, établie par les travaux de MM. Coulomb et Poisson, il donne le conseil de construire les magasins à poudre avec des voûtes en haut et en bas du sol, de ne point y élever de paratonnerre et de ne pas se servir de plaques métalliques pour la toiture ou les conduits. Il conseille, dans la construction des maisons, de remplacer par une surface convexe l'arête qui termine la toiture, et dans les édifices couverts en plaques métalliques de mettre en rapport le conducteur avec ces plaques. Il cite dans le onzième et dernier chapitre, plusieurs faits constatant les avantages de l'emploi des paratonnerres, non-seulement sur les édifices, mais encore sur les vaisseaux. Il termine son manuscrit en exprimant le vœu que la France, à l'exemple des États-Unis et de l'Angleterre, soit pourvue d'une plus grande quantité de paratonnerres; puisqu'on n'en trouve que dans la capitale et quelques grandes villes.

Ce mémoire, plus étendu que le précédent, reproduit d'une manière détaillée ce que les auteurs ont écrit sur l'électricité et les paratonnerres jusqu'à ce jour. C'est l'œuvre d'un homme au niveau de la science. Cependant, il faut faire observer que cet œuvre ne contient guère que l'exposé exact et bien fait des choses connues, et peu d'observations et des faits nouveaux propres à l'auteur.

L'Académie avait mis au concours les questions suivantes : « Quelle influence ont eu sur la civilisation des Deux-Mondes les trois grands ouvrages de Montesquieu, les Lettres Persannes, l'Esprit des Lois et les Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains. »

L'Académie a reçu trois mémoires.

Le n.° 1, porte pour épigraphe :

Le Genre humain avait perdu ses droits,
Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus.

(Voltaire.)

L'auteur de ce mémoire établit en principe, dans son avant-propos, que les grands hommes naissent pour les masses, afin d'en diriger leurs destinées, et que Montesquieu a été envoyé pour faire l'éducation du genre humain. Chargé de cette mission, il s'y consacra tout entier; il entreprit dans ce but des voyages et des études, qui lui fournirent les matériaux de ses trois grands ouvrages. Pour ne point effaroucher et pour se faire lire, il commença par publier les Lettres Persannes, où il mit en scène des hommes étrangers à nos usages, libres de nos préjugés, qui pesant tout au poids de la raison, portent sur tout des jugements sains et exempts de toute passion. Le livre fut compris et le succès en fut immense. L'auteur dit qu'il est plus aisé de sentir que d'exprimer quelle a été l'influence des Lettres Persannes sur les opinions

et sur les mœurs. Après cet ouvrage, Montesquieu publia les Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains, œuvre grave, profonde, pleine de hautes vues politiques, renfermant un grand nombre de préceptes de sagesse pour les peuples et pour les rois. L'auteur essaye d'analyser les enseignements de ce livre précieux, et il affirme, sans le prouver, que Napoléon s'y conforma souvent, et que lorsqu'il s'en écarta, il se perdit. L'Esprit des Lois parut; son influence puissante dans le passé, sera prodigieuse dans l'avenir. Ce chef-d'œuvre renferme le germe de tout ce que nos lois actuelles ont de bon et de grand, sur-tout en fait de liberté politique et civile. L'idée d'égalité est l'idée mère de l'Esprit des Lois. Après avoir fait la distinction des gouvernements, l'auteur fait l'éloge du gouvernement démocratique. Il joint à cet éloge cette réflexion : « que l'excès même de la raison n'est pas toujours désirable et que les hommes s'accommodent presque toujours mieux des milieux que des extrémités. » Il fait honneur à Montesquieu de l'établissement en France du gouvernement constitutionnel, du jury, de la liberté de la presse, de la liberté des cultes. Il le loue d'avoir présenté le christianisme comme digne de l'amour du genre humain, tout en éclairant le monde sur l'habilité des moines à accaparer les biens des particuliers. Il fait ressortir son influence salutaire sur l'abolition du droit d'aînesse, afin

que par le partage continuel des successions, les fortunes se remettent toujours dans l'égalité. Il montre enfin avec quelle éloquence Montesquieu a combattu l'esclavage et la traite des noirs. Le mémoire se termine par un résumé sur l'état des choses avant Montesquieu et sur les améliorations introduites après lui par l'influence de ses ouvrages. « Ses bienfaits, dit l'auteur, ne se sont pas bornés à cette belle France, destinée par la Providence à guider l'Univers dans la voie de la sagesse, de la liberté et du bonheur; mais se sont étendus plus ou moins sur chaque contrée de l'Europe et de l'Amérique, et se font sentir jusqu'aux États d'Afrique et jusqu'au fond de l'Asie. » Il termine par une apostrophe à Montesquieu et par une plainte sur ce que sa ville natale ne lui a pas encore élevé une statue. Vous savez, Messieurs, que sous ce dernier rapport la génération actuelle ne mérite aucun reproche. Ce mémoire plein d'excellents sentiments, paraît l'ouvrage d'un esprit très-jeune qui n'a pas encore ce tact des nuances que l'expérience donne. C'est l'analyse de quelques chapitres des ouvrages de Montesquieu plutôt que des recherches sur l'influence qu'ils ont exercée. L'Académie a déclaré qu'elle ne demandait pas l'éloge du grand homme, mais des considérations sur les résultats produits par ses ouvrages. L'auteur ne présume point que Montesquieu puisse se tromper : dès la première ligne, il le place sur un piédestal et il ne

l'en fait plus descendre. Du reste, point de vues neuves dans les pensées, point de trait dans l'expression et point de mesure dans les éloges. Ce mémoire est inférieur aux deux autres.

Le mémoire n.° 3, placé par votre commission au second rang, porte pour épigraphe :

« *Comme le chef de l'école historique du 18.me siècle est Voltaire, le chef de l'école politique de ce siècle est Montesquieu. Toute l'Europe éclairée s'est rangée sous sa bannière.* »

(Cousin.)

L'auteur, dans son introduction, jette un coup-d'œil rapide sur les siècles qui ont précédé celui de Montesquieu; il indique les circonstances qui ont favorisé les progrès du genre humain. Mais dans ce mouvement continu qui tendait à rapprocher sans cesse les conditions sociales, un vide se faisait sentir. Le peuple était déjà fort, riche, puissant et éclairé; tandis que la législation demeurait à demi barbare. Des législateurs et des philosophes avaient voulu combler ce vide; mais s'abandonnant à leur indignation, ils avaient fait trembler les prévilégiés sans beaucoup avancer l'émancipation du peuple. Montesquieu parut : pour initier son siècle à la philosophie et à la politique et guider sa marche qui ne pouvait être suspendue, il publia les Lettres Persannes, ouvrage qui cachait sous une élégance et une légèreté merveilleuses les vues les plus profondes et les plus

philosophiques. Les Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains furent une nouvelle production d'un caractère plus grave, qui conduisit Montesquieu à créer son chef-d'œuvre, l'Esprit des Lois, qu'il élabora toute sa vie. Pour apprécier l'influence exercée par ces trois ouvrages, l'auteur divise son sujet en neuf chapitres dans lesquels il passe en revue les six ou sept principales idées qui forment aujourd'hui les bases de la théorie sociale en France et dans les autres états constitutionnels. En tête de chacun de ces chapitres, il place pour épigraphe une phrase de Montesquieu, qui devient le texte des considérations qu'il expose. La Religion est le titre du premier chapitre. Le XVIII.me siècle était en proie au doute religieux. Montesquieu vit la source du mal; il vit que la religion s'était mêlée à la politique, et qu'elle prétendait enlever à l'homme sa liberté civile et sa liberté de penser. Professant le plus profond respect pour la religion catholique, il croyait que, contenue dans ses justes bornes, elle était très-favorable à la démocratie. Pour redonner à la religion tout son lustre, toute son influence, il pensait qu'il fallait la dégager de toute puissance humaine. Ces trois ouvrages ont puissamment accéléré ce résultat. Loin de mériter le reproche d'impiété, une des gloires principales de Montesquieu, c'est d'avoir dégagé la religion des pouvoirs terrestres et de l'avoir ainsi rendue impérissable.

Dans la seconde section, l'auteur recherche l'influence des ouvrages de Montesquieu sur la liberté de la presse. Ses conclusions sont : « que les bienfaits de la presse sont incalculables; qu'elle arrête les injustices et les violences des gouvernements; qu'elle éclaire les peuples sur leurs droits et leurs devoirs; qu'elle égalise les intelligences et par là très-souvent les conditions, en popularisant les connaissances littéraires et scientifiques. Les maux qu'elle occasionne ne sont rien comparés aux biens qu'elle produit, et même la plupart et peut-être tous, disparaîtront à mesure que les hommes acquieront de l'expérience et des lumières. Ce chapitre fécond en idées excellentes, ferait le plus grand honneur à l'auteur du mémoire, si on n'y avait reconnu la copie, par fois, textuelle de quelques pages éloquentes du livre si remarquable de la *Démocratie en Amérique, par M. Alexis de Tocqueville.*

La troisième section traite du droit d'aînesse. L'auteur expose comment l'aristocratie fut principalement fondée sur la propriété foncière, et comment la loi du partage égal des successions a des effets extraordinaires en faveur de la démocratie. Montesquieu a rappelé les hommes à la loi naturelle en fait d'héritage et préparé la chute de l'ancienne aristocratie par le partage des propriétés. Nous devons encore ici rendre hommage à M. de Tocqueville de ce qu'il y a de profond et de lumi-

neux dans ce chapitre. L'auteur du mémoire a de nouveau suivi pas à pas ses idées, ses phrases et ses expressions C'est une naïveté de plagiat vraiment curieuse.

La souveraineté du peuple fait le sujet du quatrième chapitre. Cette souveraineté admise par Montesquieu avait ses inconvénients chez les anciens par la manière dont ils l'exerçaient. Les modernes, plus instruits par l'expérience, l'exercent par des représentants. L'auteur dit : « Si Montesquieu revenait à la lumière, il nous féliciterait, nous voyant marcher avec tant de prudence et de modération dans la voie de progrès qu'il nous a si heureusement tracée. Peu à peu le droit électoral reculera ses limites, le cens s'abaissera, et dans un délai plus ou moins long, suivant le progrès des lumières et de l'instruction, nous arriverons, comme l'ont fait les États-Unis, au vote presqu'universel, à l'élection de tous les fonctionnaires publics, en un mot, à tous les développements pratiques du principe si fécond de la souveraineté du peuple. » Ce chapitre n'est pas long; car M. de Tocqueville à qui l'honneur en revient, s'est peu étendu dans son livre sur ces considérations générales.

Le cinquième chapitre expose l'opinion de Montesquieu sur le gouvernement représentatif et sur la conatitution anglaise. L'auteur montre que notre constitution est la fille de la constitution d'Angle-

terre. On retrouve encore ici les idées et les phrases de M. de Tocqueville.

Passant dans le sixième chapitre au pouvoir exécutif, notre concurrent rattache à quelques phrases de Montesquieu certaines considérations que l'auteur de la *Démocratie en Amérique* développe dans son ouvrage; et il les reproduit souvent avec ses propres expressions. Il cherche à prouver avec lui que le pouvoir exécutif doit être tout entier dans un seul chef, roi ou président; qu'en France, il ne pouvait être ni électif, ni temporaire, et que si le chef était tenté d'abuser de son pouvoir, il serait bientôt comprimé par la législature et sur-tout par l'opinion publique qui doit être écoutée.

Le septième chapitre traite du pouvoir judiciaire. Montesquieu voulait que les tribunaux fussent indépendants. Le sont-ils en France, demande l'auteur? Ils le sont aux États-Unis. La faculté de donner aux magistrats des fonctions plus honorables ou lucratives, laisse au gouvernement une influence dont il pourrait abuser. Ces remarques judicieuses sont encore de M. de Tocqueville.

Le huitième chapitre a pour titre : *Le Jury*. L'auteur voudrait que le jury fut admis en matière civile comme en matière criminelle. Il attribue à Montesquieu l'introduction du jury dans notre système judiciaire. M. de Tocqueville lui fournit encore tous les éléments de ce chapitre, et même ceux du neuvième qui traite de l'esclavage des.

nègres. L'esclavage, dit l'auteur, corrompt le nègre et le rend aussi stupide que malheureux. L'esclavage nuit au bien physique et au bien moral de la société. Entrevoyant le jour où cessera l'esclavage, il indique les précautions qu'exige l'abolition de cette iniquité.

La conclusion du mémoire expose : « les principes généraux sur lesquels reposent les constitutions modernes ; l'intervention du peuple dans les affaires publiques, le vote libre de l'impôt, la liberté individuelle, le jugement par jury, la liberté de conscience, la liberté de la presse, sont autant de bienfaits de l'influence des ouvrages de Montesquieu. C'est de là qu'est sortie toute grande et toute formée la démocratie sage, prudente et modérée. »

» Ce travail qui remplit, dit le rapporteur de votre commission, soixante grandes pages, est digne d'attention, quand on le considère d'une manière absolue. On peut lui reprocher, il est vrai, de n'être qu'un exposé d'idées politiques à l'occasion de Montesquieu, trop souvent oublié. On pourrait désirer que l'auteur eût donné davantage à la critique et qu'il n'eût pas tout admiré dans le philosophe législateur. Mais les idées y sont distribuées avec tant de netteté que nous aurions proposé le mémoire à votre bienveillante justice, si nous ne nous fussions bientôt aperçus de tous les emprunts faits au livre *de la Démocratie en Amérique*. En suivant cette marche, il eut été facile au copiste d'of-

frir au concours un gros volume. Un tel plagiat mérite le blâme le plus sévère. »

Le Mémoire n.° 2, porte pour épigraphe :

Verbum caro factum est.

Il est le plus volumineux et le plus remarquable. L'imprimerie paraît à l'auteur le levier demandé par Archimède. Par elle la parole prend corps, franchit les limites du temps et de l'espace et devient l'ame du peuple. Autrefois la force présidait aux changements des états, aujourd'hui c'est la pensée. Le génie de Socrate ne nous a été transmis qu'incomplétement par ses disciples; celui de Montesquieu nous parvient tout entier. « On mesura dans l'histoire, dit l'auteur, la puissance du génie de Montesquieu comme celle de Bonaparte : Le solitaire de La Brède et le vainqueur d'Austerlitz se partageront l'honneur du Code Napoléon. » Il fait remarquer que les ouvrages de Montesquieu ont eu, sous le rapport de leur forme, de nombreux imitateurs, ce qui atteste leur influence. Il entre en matière, et prenant une liberté que les auteurs des autres mémoires n'ont pas osé prendre, il accuse Montesquieu d'avoir, dans les Lettres Persannes, abattu l'une des colonnes du temple de la religion. Venu au milieu d'une époque analytique, Montesquieu s'est mis à la tête du mouvement philosophique, et a combattu dans ce premier ouvrage le catholicisme. On est blâmable, dit l'auteur,

d'attaquer même une religion mauvaise, quand ce n'est pas au profit d'une meilleure, parce qu'en le faisant, on affaiblit la morale. Un système religieux est une condition nécessaire à l'existence des hommes en corps de peuple. Du reste, il pense que Montesquieu n'eut pour but que de ridiculiser les excès choquants du catholicisme et l'intolérance. Il remarque que cette philosophie, rivale du christianisme et qui semble le renier, n'en est pourtant qu'une fidèle émanation. Après avoir examiné l'influence des Lettres Persannes sur la religion, il recherche leur action sur l'ancien régime et sur la noblesse dont Montesquieu peignit les ridicules. Il fit rire à leurs dépens et contribua ainsi à renverser les abus qui existaient et à démolir cet ordre scandaleux de choses, par un moyen bien simple, en le peignant tel qu'il était. Montesquieu prépara par ce moyen la conversion de cette nombreuse classe d'anciens nobles qui, dans les premiers jour de notre révolution, renoncèrent si généreusement à leurs privilèges et qui, maintenant, pensent que l'homme vraiment noble est celui qui travaille, et que le plus noble est celui qui travaille pour les autres. Montesquieu a puissamment contribué à l'amélioration de la magistrature et à la suppression de certains usages judiciaires que réprouvait la pudeur. « Montesquieu, dit l'auteur du mémoire, se plaint des mœurs après avoir attaqué la religion, c'est-à-

dire, qu'il consacre la moitié de son livre à déplorer un mal, après avoir employé l'autre à l'agrandir. » C'est être injuste envers Montesquieu qui n'attaque de la religion que les abus. L'auteur reconnaît que les classes élevées ont maintenant plus de mœurs, qu'il y a cent ans; mais il admet le contraire pour les classes inférieures de la société. Le savetier de Lafontaine ne chante plus, dit-il; il est pensif, comme un financier, il lit la gazette, il est envieux, pessimiste et finit par le suicide. Le tableau est rembruni; mais on sait que la liberté amène des mœurs sérieuses. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que les mœurs ne soient généralement meilleures que du temps de Montesquieu. Chaque jour, on applaudit à de beaux actes de courage et de dévouement émanés du peuple. L'auteur reproche à Montesquieu d'avoir fait l'apologie du suicide. L'auteur a raison : on ne saurait justifier un acte qui désorganise toute famille et toute société, qui brise tous les liens les plus respectables. Les raisons que donne Montesquieu en faveur du suicide sont d'une extrême faiblesse. Son intelligence ne lui dicte rien de solide pour soutenir une mauvaise cause. Il faut s'en féliciter. Le rapporteur de votre commission ajoute : « L'habitude de la liberté politique et morale, l'affermissement des sentiments religieux et le développement des mœurs dans les familles, amèneront le terme de cette épidémie de suicide dont s'afflige

notre époque transitoire. » L'auteur blâme hautement Montesquieu d'avoir été partisan du divorce. Cette question importante présente de grandes difficultés, sur-tout si on veut la considérer sous les rapports religieux et politiques en même temps. « Montesquieu, dit le rapporteur de votre commission, ne nous semble pas mériter au sujet du divorce tous les reproches d'ailleurs respectables que lui adresse notre auteur. C'est encore un point contesté que celui de savoir si l'indissolubilité du mariage amène au degré où Montesquieu l'a prétendu, le décroissement de la population. Du reste, comme dit l'auteur, dans l'état actuel des sociétés européennes, ce n'est pas à la multiplication de l'espèce humaine que doit tendre une sage législation, mais bien plutôt au bonheur des hommes. »

Notre candidat attaque aussi Montesquieu sur son opinion favorable à l'égalité des sexes ; il lui reproche d'avoir été le précurseur du père Enfantin. Cette question est trop épineuse pour que nous nous permettions de la discuter dans ce moment. L'un et l'autre sexe a ses avantages : force et faiblesse, sentiments et pensées, vie privée et vie publique, calme et agitation; tout se trouve admirablement combiné, pour concourir à l'harmonie de la famille et de la société : ainsi les sexes sont différents, mais ils ne sont pas inégaux par leurs compensations réciproques. L'auteur loue Montesquieu d'avoir combattu le célibat et le duel,

d'avoir dirigé la force de son ironie contre l'agiotage et l'usure, et d'avoir contribué à corriger, en partie, la suffisance de notre caractère national qui a subi de remarquables changements depuis Montesquieu. Dans son résumé sur les Lettres Persannes, l'auteur observe : « On a reproché à Montesquieu d'avoir, dans le premier de ses ouvrages, traité bien légèrement des sujets forts sérieux. Mais ce n'est pas un tort bien impardonnable d'avoir, dans sa jeunesse, écrit en jeune homme. Ses torts, vraiment graves, sont d'avoir défendu le suicide et le divorce, sur-tout d'avoir affaibli la foi religieuse. Il a payé par là, disons-le sans détour, un déplorable tribut à l'entraînement de son siècle. »

L'auteur examine, selon les conditions du Programme l'influence de l'Esprit des Lois. Il entre en matière par la citation d'un passage du discours de réception de M. Guizot à l'Académie, dans lequel il est dit que le XVIII.e siècle, nous a fait ce que nous sommes; idées, mœurs, institutions, nous tenons tout de lui. La liberté résume ce siècle tout entier; et l'Esprit des Lois est l'expression de la société de cette époque. Montesquieu définit la liberté, *le droit de faire tout ce que les lois permettent.* L'auteur montre l'abus qu'on a fait de ce droit, en s'écartant des principes marqués par Montesquieu lui-même. Il présente des réflexions sur les causes des révolutions; il bannit les utopies et parle

des inconvénients de la démocratie, citant cette phrase : « Que le peuple ne peut plus souffrir le pouvoir même qu'il confie. » Ne voulant ni la république, ni la démocratie absolue, il admet le gouvernement représentatif comme une nécessité. « Ainsi Montesquieu, conclut notre auteur, ne cherche pas l'idéal de la république modèle, il ne discute ni le droit divin, ni la souveraineté nationale; il n'a pas la monomanie d'un principe unique et de ses conséquences irrésistibles. C'est un homme positif : il veut opposer au pouvoir royal la puissance populaire, mais il détermine sagement et l'extension et la portée de cette puissance; il ne veut ni trop d'électeurs, ni des électeurs trop puissants; il organise *la conservation* comme *le progrès;* entre les rois et les peuples, il veut une puissance qui sache au besoin contenir et les peuples et les rois. » Montesquieu veut l'hérédité du trône, trois pouvoirs, une charte et ses conséquences, et la centralisation. Il ne dissimule point les écueils de la monarchie. L'auteur passe en revue tout ce que Montesquieu a écrit dans l'Esprit des Lois sur la liberté individuelle, premier des droits garantis par le pouvoir organisé, la liberté de la presse, l'inviolabilité de la propriété, la loi politique et la loi civile, le code de procédure, le code pénal, la loi du sacrilège, les lois et les peines politiques, la loi du jury, le droit d'aînesse, les impôts, les hôpitaux, la séparation du spirituel et

du temporel et le clergé. Voici le résumé de ce travail présenté par l'auteur :

« Si l'homme est le premier des êtres ce n'est pas seulement par la raison, mais aussi par la liberté ; de même un peuple marche à la tête des autres, non seulement par les arts de la paix et de la guerre, mais aussi par la liberté qui ennoblit tous les actes de sa vie politique. Montesquieu ne fut donc pas inutile à la dignité de l'espèce humaine, il fut l'un des plus puissants et des plus purs apôtres de la liberté. En voyant les ravages que fesait dans le monde cette puissance nouvelle ou plutôt ceux que l'on fesait en son nom, l'on a fait entendre des récriminations furieuses contre ceux qui lui avaient donné la mission de tout changer ; on a fait retomber sur la tête des Voltaire, des Rousseau et des autres philosophes et le sang des victimes et les pleurs des mères et les cris de l'innocence ; nul reproche semblable n'a dû remonter jusqu'au grand homme dont les écrits nous occupent. Il n'a rien écrit qui dût faire couler le sang des victimes, ni les pleurs des mères ; ce n'est pas contre lui que s'élève le cri de l'innocence. Ce qu'il voulait pour nous, pour le monde entier, c'est une liberté progressive, bienfaisante, donnant des droits proportionnés à la capacité des intelligences, une liberté qui ennoblit le passage des générations sur la terre. Montesquieu ne regarde pas les castastrophes particulières inséparables

bles de toute commotion politique, comme des accidents que l'homme d'état ou le chef de parti puissent dédaigner. Loin de là, il redoute les excès de l'homme contre l'homme, il sait que quand la révolution saisit un roi sur son trône brillant, pour le jeter lui et les siens dans les ténèbres extérieures, il y a des pleurs et des grincements de dents, et il cherche à les prévenir. Mais aussi il envisage les changements de constitution des états dans leur origine, qui est presque toujours noble et morale, et dans leur résultat qui souvent est un progrès salutaire. Il ne veut point de ces théories absolues, inflexibles, qui torturent les nations pour les gouverner plus logiquement. Moderne Solon, il ne donne pas les meilleures lois, mais seulement les moins mauvaises que puissent supporter les hommes. A ses yeux donc la souveraineté populaire est impraticable dans un grand pays, le peuple ne peut se gouverner que par ses représentants, et leur mandat ne doit pas être impératif. Et pour contrebalancer la mobilité trop grande de l'opinion publique, il veut l'hérédité du trône, il veut l'équilibre des trois pouvoirs, il veut la Charte enfin. C'était beaucoup demander à une époque où l'État c'était encore le roi, où la monarchie ne connaissait pas les dangers qu'elle pouvait courir. Ces dangers il les lui signale, il place la puissance d'un empire dans la concentration, non pas seulement des soldats

et des richesses, mais aussi, mais sur-tout dans la concentration de toutes les forces morales. A ses yeux *l'union fait la force.* On a abusé de cet axiome; mais qu'importe? Montesquieu réclame successivement la liberté individuelle, la liberté de la presse, la garantie des propriétés, l'abolition de la main-morte, la séparation de la loi civile et de la loi religieuse, la régularité de la procédure, l'adoucissement des peines, sur-tout en matière de sacrilège, le jury, l'ascention graduelle des citoyens du tiers-état, comme on disait alors, vers les sommités du monde social, comme on dit aujourd'hui; il ne veut plus du droit d'aînesse; il veut qu'on affranchisse le commerce et l'industrie des entraves inutiles et des impôts onéreux; il appelle à l'existence les tribunaux de commerce, et veut que les négociants soient jugés par leurs pairs; il ne voudrait dans la loi des douanes ni monopole, ni système trop exclusivement prohibitif, mais une protection large et des tarifs mobiles comme le commerce lui-même; enfin il a vu les dangers et l'immoralité de l'impôt mis en régie, il a préparé notre admirable système de recouvrement des impôts. »

L'auteur, examinant les Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des romains, croit qu'en expliquant la conduite du plus sage et du plus grand des peuples, Montesquieu a puissamment contribué à mettre le peuple français

et par suite les autres peuples sur la voie de la grandeur et de la sagesse. L'histoire qui n'avait été jusque-là que la conseillère des princes, est devenue aussi la conseillère des citoyens éclairés et des corps politiques. Les peuples s'instruisent et s'imitent, et parvienent peu à peu à l'unité. La politique des romains est devenue celle de l'Europe. L'Europe est une vaste école mutuelle où nous sommes souvent le moniteur. Montesquieu tire de l'histoire comparée le véritable esprit de l'histoire, et sa méthode d'investigation sociale est devenue une institution vivante. Voici comment l'auteur résume lui-même ce qu'il dit dans son chapitre sur les considérations. « Les peuplades de l'Europe s'instruisent et s'imitent mutuellement, visent à l'unité nationale, se font équilibre par leurs forces respectives diversement combinées et semblent vouloir se confédérer et se confondre en une seule et immense famille. L'histoire est devenue la conseillère des peuples, depuis que les peuples, en faisant eux-mêmes les événements, travaillent à leurs destinées. Comme l'anatomie, comme la physique, et toutes les sciences naturelles, l'histoire a ses lois et semble déposer en faveur d'une monarchie tempérée par des institutions sagement démocratiques; si la centralisation donne la force, la division des pouvoirs maintient la liberté. Mais un bon gouvernement ne peut se suffire à lui-même: il

doit s'appuyer sur la religion, sur les mœurs, et s'il le peut, sur l'amour des lois qui l'ont institué. Il doit craindre de trop élever la populace et d'amener par là les proscriptions et les confiscations. Il doit aussi donner pour fondement à l'armée un recrutement tout national; il doit ne laisser prendre à aucune classe une trop grande prépondérance sur les autres; c'est-à-dire que l'esprit de modération doit présider à tous ses actes. »

Ce Mémoire est celui qui a obtenu vos suffrages. Les conclusions de l'Académie sont consignées dans son Programme.

L'Académie a reçu dix pièces pour le concours de poésie, deux odes, un poème dithyrambique, une satire, une épitre et cinq pièces diverses qu'on peut classer parmi les poésies fugitives.

Le N.° 1 est une Ode intitulée: *La France régénérée*, avec cette épigraphe:

Tout prospère dans une monarchie où l'on confond les intérêts de l'état avec ceux du prince.

(La Bruyère).

Voici l'analyse qu'on peut en faire;

Dieu gouverne le monde physique et moral, Sa main qui lance la foudre, déchaîne aussi les tempêtes politiques : ainsi c'est grace à sa volonté que la France long-temps asservie par les grands et un clergé superbe, s'affranchit enfin et fit entendre un cri de liberté, cri qui fut suivi d'affreux désastres. Un héros parut pour en arrêter

le cours; il effraya le monde. Mais bientôt il tombe et meurt lui-même. Vient ensuite sans transition la révolution de 1830, et ce roi dont le poète désire que tous les potentats suivent l'exemple : cette pièce porte le nom d'ode, sans en avoir les qualités. Elle présente plusieurs fautes de langue et quelque vers inintelligibles.

Le N.° 2 est une Satyre avec cette épigraphe;

Post equitem sedet atra cura.

Cette pièce n'est pas meilleure que la précédente et se refuse à l'analyse, tant le sujet présente de choses vagues.

Le N.° 3 est une Épître à un ami, intitulée : *Consolation de la foi*, avec cette épigraphe :

La religion, laissant à notre cœur le soin de nos joies, ne s'est occupée, comme une tendre mère, que du soulagement de nos douleurs.

(Châteaubriand).

comparée aux deux pièces précédentes, c'est un chef-d'œuvre; mais le goût doit y reprendre quelques vers, comme ceux-ci :

Et sur les ailes d'or, *le vent de poésie.....*
Ah! que ton ame au ciel dirige *sa prunelle!*

On dit *les yeux de l'esprit*, mais on n'a jamais dit, ni écrit *la prunelle de l'esprit.*

Va, quand le soir secoue au *ciel sa toison grise*
Et boit le haut des toits.....

Le soir n'a pas de toison grise. *Boire les toits* n'est pas reçu dans notre langue.

Il existe encore d'autres constructions vicieuses, quelques obscurités; mais cette pièce renferme aussi les stances suivantes :

Sur toute question notre esprit se divise;
Dieu, le monde, nos droits,
Nous voulons tout refaire; en nos mains tout se brise :
Le monde est aux abois.
La pauvre humanité se tordant dans sa couche,
Hideuse de maigreur,
Ne trouve plus, hélas! à mettre dans sa bouche
Que le pain de l'erreur;
Pain amer et pétri de la cendre ravie
Aux larves des tombeaux,
Qui porte la torture aux sources de la vie
Et dessèche les os.
Elle n'a plus d'abri pour reposer sa tête;
Sa nef tourne à tout vent;
Et pourtant, nul ne sait, sitôt qu'elle s'arrête,
Qui lui crie : en avant!

Ces quatre stances sont poétiques. Ainsi le bien et le mal se trouvent mêlés dans cette composition.

Le N.° 4, a pour titre; *Le Pape*, et pour épigraphe :

Tu es petra.

Cette pièce a un espèce de prologue d'une quarantaine de vers; c'est sa partie la plus estimable. En voici le sens : « En avant, dit une voix céleste, au sanguinaire Attila; tous les échos de l'Orient

répétèrent en avant, et l'empire romain disparut. Dieu conduit aussi la caravane humaine, elle monte en avant à travers les ruines; mais enfin cette voix en avant ne se fesait plus entendre, lorsque le verbe parut, alors la terre fut renouvelée. » Le sens du prologue est plus clair que celui du poème qui échappe à l'analyse. On y trouve une bonne définition du souverain Pontife; mais on y trouve aussi une chose à coup-sûr très-nouvelle, que c'est le Pape qui a détrôné Napoléon, *en brisant avec sa main le sabre du despote*

Sur le cou de la liberté.

Vient ensuite une peinture de l'enfer tout aussi vraie que ce qui précède. L'ensemble de ce poëme offre une grande confusion, et cependant l'auteur y donne des preuves d'un vrai talent; voici les premiers vers de la seconde partie :

« De l'esquif du pêcheur, le Christ a fait un trône
D'où sa voix brille *à tout regard.*
Quiconque le gravit, ceint la triple couronne
De Roi, de prêtre, de vieillard.
Vieillard, il est de Dieu l'image vénérable;
Prêtre, il unit la terre au ciel;
Roi, son sceptre conduit l'humanité coupable
Aux pieds du monarque éternel.
Ce sceptre *est l'arc-en-ciel* suspendu sur la route
Où chemine l'humanité;
Pont sublime jeté sur l'abîme du doute
De l'ombre à la réalité. »

Le N.° 5 est une Épître à la mémoire de son Éminence le cardinal de Chéverus, archevêque de Bordeaux, avec cette épigraphe :

Transiit benefaciendo.

En laissant aux concurrents le libre choix du sujet et du rythme, l'Académie pouvait présumer que plusieurs d'entr'eux auraient célébré les vertus du cardinal et donné quelques larmes à sa cendre. Le seul tableau de la douleur publique, douleur encore aussi vive que si la perte était de hier, aurait suffi pour les inspirer; mais il n'en pas été ainsi : vous n'avez reçu qu'une pièce plus riche en souvenirs historiques qu'en sentiments vrais et profonds; et le style n'en est pas irréprochable.

L'auteur n'ignore point qu'on *ne froisse pas les rebords d'un tombeau;* même au figuré, on ne peut *froisser* que ce qui est *flexible.*

Dans une énumération, l'abverbe *tantôt* doit être redoublé, où il ne doit pas être employé.

Celui ou *ceux* suivis immédiatement de l'adjectif n'est pas français. On ne dit point *ceux tombés*, mais *ceux qui sont tombés.*

On ne doit pas nommer *le trône archiépiscopal, le sopha du pouvoir*, sur-tout quand on songe de quel pontife il est question.

L'apôtre deux fois saint et deux fois immortel. On ne peut pas être immortel deux fois.

Il y a dans cette pièce plusieurs autres fautes analogues que l'auteur aurait pu éviter avec plus de soin et de réflexion.

Le n.° 6, *Reflets historiques*, a pour épigraphe :

L'histoire a aussi sa poésie.

Cet ouvrage est divisé en plusieurs parties, méthode très-commode pour se délivrer de la difficulté des transitions et même de la liaison des idées. Dans la première partie, l'auteur amoureux du moyen-âge, regrette les gothiques cathédrales, leurs processions, leurs cloches, l'oriflamme des croisades, etc. Dans la seconde, ce sont les châteaux, les carrousels, les tournois, les barons, les varlets, les piqueurs, les bouffons, les pages, les parures de l'époque, tout enfin jusqu'aux revenants : rien n'y manque. Dans la troisième division, vient le complet inventaire des meubles : armures, portraits, miroirs, fautueils, armoires, bassins, coupes; puis la musique, luths, chalumets, trompes, rebecs, etc. La quatrième plus courte, représente le mode de construction des villes au moyen âge; les chaperons, les cornettes, les cliquettes des lépreux, le couvre-feu, les vitres diaprées, les chaînes des rues, la voix des crieurs de nuit, etc.; et la cinquième traite du renversement de la féodalité, du gouvernement du cardinal de Richelieu, et enfin de la révolution et de ses résultats. Il y a sur le moyen-âge beaucoup de choses

renfermées dans quelques pages; mais une nomenclature ne suffit pas pour composer un poème.

Dans sa passion pour le moyen-âge, l'auteur nous apprend qu'*alors les ames étaient vierges*; et il nous dit :

« Et quelquefois alors au milieu du silence,
» Une porte s'ouvrait : l'enfant de la Providence,
» Le troubadour heureux, dans les bras de l'amour,
» Goûtait tous les plaisirs, et puis dans sa retraite,
» Du manoir, au matin quand blanchissait le faîte,
» Il était de retour. »

Voilà les ames vierges de ce bon temps.

Ces vers-ci n'expriment pas la pensée de l'auteur :

« Du moine un saint respect enveloppait la cape,
» Et l'on plaçait toujours, *sur* tous les rois, le pape,
» *Sur* le trône, l'autel. »

Il voulait dire : l'on plaçait toujours avant les rois le pape et le trône après l'autel.

L'auteur dit ailleurs, en voulant parler de Dieu :

« Il lui suffit d'un mot pour ébranler le monde
» Jusqu'en son fondement. »

L'usage et la raison demandaient le pluriel et la rime a imposé le singulier.

Il existe encore dans les *reflets historiques*, des constructions vicieuses que nous ne pouvons toutes énumérer.

Le N.° 7, *L'arc de triomphe de l'Étoile*, avec cette épigraphe :

Tout ce qu'il enfantait était grand comme lui.

Ce poème *dithyrambique*, composé de plus de trois cents vers, est loin de l'enthousiasme que suppose ce genre de poésie. L'auteur quitte souvent sa lyre pour la plume du prosateur, et sauf la rime, on croit lire souvent une énumération de voyageur.

L'auteur s'exprime ainsi dès sa première strophe :

« Paris a dans son sein, comme *Rome l'antique*,
» Des temples, des palais, des colonnes d'airain ;
» Il a son panthéon où d'un peuple héroïque
» Tous les noms immortels *sont gravés au burin ;*
» Dans ses riches jardins, au forum, dans les rues,
« *Par milliers* il a des statues. »

Ailleurs :

« *Puis il s'en retournait de royaume en royaume*
» *Enlevant les canons pour sa place Vendôme.* »

Citons ces vers ci ;

« Et là, nous rappelant sa haute destinée,
» Sa gloire d'autrefois à jamais détrônée,
» *Et celui* dont la main jadis le consacra,.....
» Déplorant le sort de nos armes,
» Nous nous demandions tous, *les yeux noyés de larmes*,
» — Hélas ! qui donc l'achèvera ?....
« Qui ?.... *Celui* dont le bras au haut de la colonne
» A replacé notre empereur :
» *Celui* qu'un peuple entier éleva sur le trône
» Après trois jours de sublime fureur :
» *Celui* qui doit, nouveau Moïse,
» Guider notre Israël vers la terre promise ;
» *Celui qui*, de Titus imitant les bi enfaits,

» Doit rendre l'âge d'or à la moderne Rome ;
» *Celui que* l'Europe surnomme
» Le Napoléon de la paix. »

Ce prosaïque, *celui que*, *celui dont*, *celui qui*, se présente trop souvent dans cette strophe qui est poétique pour le fond, mais qui demandait une autre forme.

En général, on peut reprocher à cette pièce de la monotonie, et sa marche est plutôt historique que lyrique. Cela vient du point de vue sous lequel l'auteur a considéré son sujet. Il a voulu tout dire et cette prodigalité de détails a pris trop souvent la place des hautes pensées et des sublimes images qu'un tel monument doit inspirer.

Vous pourrez encore mieux juger de la pièce par les strophes suivantes :

» Échappés au fer homicide,
» Rentrez dans vos foyers, magnanimes soldats !
» Déposez le glaive d'Alcide,
» Minerve succède à Pallas.
» Au champ d'honneur où sont tombés vos frères,
» Si les destins, à vos efforts contraires,
» Vous ont privés, hélas ! du bonheur de mourir ;
» Vivez encore, vivez pour prouver à la France
» Que ceux-là qui n'ont pu mourir pour sa défense
» Sauront désormais la nourrir.....

» Que ta parure est belle, ô fils de nos batailles !
» Avec quel noble orgueil à tes pieds nous venons
» Saluer, burinés sur tes vastes murailles,
» De nos vieux généraux les hauts faits et les noms ;

» Car ils sont là, tous, sur ta pierre,
» Ces hommes immortels que la France guerrière,
» Du couchant au midi, de l'orient au nord,
» Promena triomphants de victoire en victoire ;
» Ceux qui dorment, sous terre, embaumés dans leur gloire,
» Et ceux qui, parmi nous, vivants brillent encor.

» Oui, quand nous contemplons ton immense stature.
» Tes flancs aux contours spacieux,
» Ta tête que notre œil avec peine mesure
» Et qui rayonne dans les cieux.
» Quand sur tes pages triomphales,
» De vingt ans de travaux éloquentes annales,
» De nos pères si grands nous lisons les succès ;
» Oui, c'est alors, ô monument sublime !
» Que nous nous écrions d'une voix unanime :
» Nous aussi, nous sommes Français !

» O vous dont la main homérique,
» Sur ces gigantesques pavois,
» Grava de nos guerriers l'Iliade héroïque ;
» Vous dont l'art fraternel égale nos exploits ;
» Artistes, soyez fiers, votre tâche est finie,
» Votre gloire à la nôtre unie
» N'a plus à redouter le néant du cercueil ;
» Soyez fiers, car Rome et la Grèce
» Devant votre œuvre, avec ivresse,
» Auraient battu des mains et tressailli d'orgueil !

» Et toi, roi citoyen ! toi qui séchant nos larmes,
« Et répondant aux vœux de la grande cité,
» Replaça le Dieu de nos armes
» Sur l'autel d'où les rois l'avaient précipité ;
» Toi qui, du géant militaire

» Dans ce jour glorieux, auguste légataire,
» A nos braves en deuil rendant leur Panthéon,
» De notre arc de triomphe achève l'édifice,
» Ne crains pas désormais que ton règne périsse;
» Philippe est immortel comme Napoléon. »

Le N.° 8, *la mort du duc d'Enghein*, ode, à *M. Victor Hugo*, avec cette épigraphe :

Ceci est de l'histoire.

Le hasard rapproche ici d'un poème, tout à la gloire de Napoléon, une ode où sa mémoire est outragée avec une virulence bien étrange à l'époque où nous vivons. *Ceci est de l'histoire*, dit l'auteur; il aurait dû ajouter, *mêlée à d'indignes calomnies.* Il aurait ainsi prononcé lui-même sa mise hors de concours; car en laissant aux concurrents le libre choix du sujet, l'Académie n'a pas entendu que cette liberté fut sans bornes. Aucun de ceux qui se présentent à ses concours, n'avaient imaginé que la calomnie, pourvu qu'elle s'exprimât en bons vers, pouvait aspirer à ses récompenses.

Le N.° 9, *l'Épouse indienne*, épisode tiré de Marie ou l'esclavage aux États-Unis par M. Beaumont, portant cette épigraphe de Delille :

Tout les félicitait dans toute la nature,
Le ciel par son éclat, l'onde par son murmure.

Cette pièce où l'on remarque quelques vers faciles est d'une extrême faiblesse. Tantôt le poète fait rimer *fier* avec *guerrier*, oubliant que ce qui

fut permis à nos anciens poètes, ne l'est plus de nos jours, la prononciation ayant changé; tantôt il emprunte à l'habitant des forêts indiennes le nom que ces sauvages donnent à l'eau-de-vie, qu'ils appelent *eau de feu*. Ailleurs ce sont de ces locutions dont le bon goût a déjà débarrassé nos romans :

» *Au-devant de ses pas se pressent tous les cœurs.*
» *De mon cœur adorable objet.* »

Depuis vingt ans, on a largement abusé *du ciel bleu;* mais voici un autre ciel dont, sans doute, personne ne sera tenté d'abuser :

Le ciel noir succède au ciel bleu.

On voit dans cette pièce quelques vers dans le goût de ceux-ci :

» Demain, avant de voir le *nuptial festin*,
» *Mon ame vers le ciel aura pris sa volée.*

D'autres nombreuses taches se trouvent dans l'Épouse indienne, que son époux trahit, et qui de désespoir se jette dans les flots.

Le N.° 10, *la Pêche aux flambeaux*, a pour épigraphe :

Et la vague engloutit ses vœux et son navire.
(Lamartine).

L'auteur conseille à un gondolier de craindre l'inconstance des vents et des flots, et pour mieux assurer l'effet de ce bon conseil, il raconte au gon-

dolier l'aventure tragique d'une troupe de pêcheurs; l'un d'eux périt le jour même où il devait se marier; tous étaient partis ayant pour eux le ciel, le vent et la mer; un ne reparut plus.

Ce sujet fort simple est traité d'une manière grâcieuse; mais on trouve dans cette pièce quelques défauts, un petit nombre d'expressions impropres et une erreur littéraire.

Par exemple, *celui qui*, bien que dans le style simple aurait dû être évité.

Ils me dirent des chants, expressions impropres.

Nommer *ballade* ce récit en vers, c'est confondre les genres. Rien ne diffère plus d'une ballade que cette espèce d'idyle.

Les vingt-cinq vers qui suivent : *La voix lugubre du beffroi.....* rompent l'unité; comme ils sont bien écrits, l'auteur n'a pas eu le courage de les rejeter de sa pièce.

Les conclusions du rapport sont renfermés dans le Programme, et il a été décidé que la pièce serait imprimée.

LA PÊCHE AUX FLAMBEAUX. *

Et la vague engloutit ses vœux et son navire.
(Lamartine).

Cette heure où la blanche brume
Comme un manteau couvre la mer,
Où le flot tout brillant d'écume,
Se roule sur le sable amer;
Heure de paix et de silence
Où l'onde plus fraiche balance
Le beau navire qui s'endort;
Heure où sur terre tout sommeille;
Où seul le pêcheur se réveille
Et sans bruit glisse loin du port.
Heure où le cœur dans un doux rêve
Se berce à la brise des nuits;
Alors nul regret ne soulève
Le souvenir de ses ennuis;
Et l'ame en extase ravie,
S'éblouit d'un autre soleil;
Et quelques instans abusée,
Plonge dans un bel Élysée
Plus doux que celui du sommeil!

Que de fois du haut du rivage,
Assise sur de vieux crénaux,
J'ai contemplé le blanc nuage
Qui se marie aux blanches eaux;

* Pêche nocturne fort en usage sur les côtes de Provence.

Rideau de gase éblouissante,
D'une barrière transparente,
Il sépare l'onde du ciel;
La mer, dans ce voile enlacée,
Semble une belle fiancée
Aux pâles clartés de l'autel.

J'aime à la voir ainsi, quand sa large surface,
Du navire amoureux garde long-temps la trace;
Lorsque la voile enflée au souffle du zéphir,
Laisse sur son esquif le gondolier dormir.

Pourtant sur l'élément perfide,
Tremble toujours de t'engager!
Que la prudence soit ton guide
Et que ton sommeil soit léger!
Gondolier, ma voix te répète,
Garantis contre la tempête
Le frêle abri qui te défends;
Il se peut, qu'au départ propice,
Le gouffre au retour engloutisse
Celui qui partit triomphant.....

Écoute, gondolier, cette *vieille ballade?*
Des pêcheurs me l'ont dite, un soir, qu'à leur foyer,
J'allai m'asseoir pensive et le cœur bien malade:
Ils me dirent des chants pour me désennuyer;
Et moi de leurs récits l'ame toute ravie,
Je me laissai aller à l'oubli de la vie,
Et le sein palpitant, l'œil fixé sur la mer,
Je crus avoir passé dans un autre univers.

C'était dans la saison où les roses fleurissent,
Où les femmes, les fleurs et les bois s'embellissent;
Où le soleil toujours brillant de pureté,
N'annonce pas encore les orages d'été;

Où, joyeux, chaque soir, d'une pêche prospère,
Le fils vient apporter le tribut à sa mère.
Saison douce et riante à ce peuple pêcheur !
La mer alors pour lui, c'est l'arbre, c'est la fleur,
La vigne où pend le fruit qui doit le faire vivre,
La table du festin où de joie il s'énivre;
Son champ, son olivier, c'est tout.... hormis l'amour !
L'amour qui pour lui prie et l'attend au retour !
L'amour qui pleure hélas ! car chaque heure d'attente
Accourt plus douloureuse et s'écoule plus lente !....

La voix lugubre du beffroi
Sonnait-elle la dixième heure ?
La jeune fille avec effroi
Rentrait au fond de sa demeure.
Puis, palpitante, elle écoutait
Le bruit de l'oiseau qui chantait,
Le bruit du vent dans le vitrage;
Son souffle, tout l'épouvantait !
Car on est peureux au village.

C'est qu'un rien de l'amour éveille la douleur !
Un rien fait à l'amour soupçonner le malheur.
Puis, les tristes vieillards, les peureuses grand'mères,
Se plaisent aux récits, aux contes funéraires,
Qui sur de jeunes fronts amènent la pâleur,
Et souvent font couler des larmes bien amères.

Voilà pourquoi, dès qu'il est nuit,
Une pauvre fillette émue,
S'alarme au moindre petit bruit,
Au moindre éclair qui fend la nue.
Et pourquoi, durant son sommeil,
Un songe riant et vermeil,
En la charmant, la trouble encore,

Et prolonge après le reveil
L'effroi cruel qui la dévore.

L'effroi ! pour les amants il revient tous les jours !
Cependant des travaux, des longues causeries,
Un joyeux soir de Mai vit suspendre le cours.
Au hameau, la jeunesse était toute aux amours.
Chacun s'était paré de guirlandes fleuries;
Ils célébraient en chœur dans leurs danses chéries,
La fête de l'hymen et celle des beaux jours.

Le lendemain à la chapelle,
Où la Vierge du haut des monts,
Protège les heureux vallons
Que la foi mit sous sa tutelle,
Antonio, le beau pêcheur,
Offrait sa main avec son cœur,
A Nisa, la douce orpheline,
Nisa, la plus charmante fleur
Éclose au pied de la colline.
Nul n'est jaloux de leur bonheur;
Elle est si bonne ! il est si brave !
Il est libre..... un père, un tuteur
A ces nœuds n'ont point mis d'entrave.
Heureux amants, heureux cent fois !
L'amour, à votre premier choix
Fixe vos belles destinées,
Sans jamais changer, sous ses lois
Couleront toutes vos années.

Le rire de la joie animait tous les fronts;
Les amants bondissaient sur le sable des rives,
Les bras entrelacés, ils formaient de grands ronds.
Puis, succéda le calme à des danses moins vives;
Et les jeunes garçons se pressant à l'écart,
Livrons, se dirent-ils, nos barques au hasard.

Amis, venez : demain rentrés avant l'aurore,
Les filles du hameau sommeilleront encore;
La nuit sera prospère, et d'un riche butin
Nous pourrons embellir la table du festin.

Un long oui s'entendit dans la troupe joyeuse.
Chacun d'eux en silence abandonne ce lieu.
Le seul Antonio, par un baiser d'adieu,
Veut rassurer Nisa qui, pâle et soucieuse,
Dans ses bras carressants retenant son ami,
Lui dit : Oh ! ne fuis pas ; sous le flot endormi,
Je crois ouïr des voix sinistres et moqueuses.
Antonio, la nuit les vagues sont trompeuses !
Reste ici. Je suis triste et je sens à mon cœur
Que si tu pars ce soir, c'en est fait du bonheur.
Écoute : tout-à-l'heure, un nuage bien sombre
Sur la lune éclatante a passé comme une ombre.
A ce terrible aspect tout mon sang s'est glacé ;
Car du ciel aussitôt une étoile a glissé !
O mon Antonio ! redoute ce présage !
Et des ruisseaux de pleurs inondaient son visage.
Le beau pêcheur ému, la serrant dans ses bras,
Répond : Je reviendrai, Nisa, ne pleure pas.
Il fuit. Le sein gonflé, sa malheureuse amante,
Sur le sable écumeux resta pâle et mourante.

Sur la côte bientôt tout fut dans le repos.
Nisa seule aperçut luir au loin sur les flots,
Des flambeaux éclatants, des nacelles sans voiles,
Sur l'azur de la mer inconstantes étoiles,
Astres capricieux, le liquide élément
Peuplé par eux, semblait un autre firmament.
La mer était si calme et le flot du rivage
Du plus léger insecte eût réfléchi l'image.

Mais hélas ! que la joie est près du désespoir !
Vois-tu, beau gondolier, c'était comme ce soir.

Ah ! sur un élément perfide
Tremble toujours de t'engager ;
Que la prudence soit ton guide
Et que ton sommeil soit léger.
Entends ma voix qui te répète :
Garantis contre la tempête
Le frêle abri qui te défend.
Il se peut qu'au départ propice,
Le gouffre au retour engloutisse
Celui qui partit triomphant.

Les flambeaux s'éloignaient, la vierge palpitante
D'un œil terne et craintif suivait leur marche errante.
Le sein tout en désordre et les cheveux aux vents,
Pour les voir revenir, elle attendit long-temps.
Enfin vint le matin, un matin sans aurore.
Les flambeaux, loin, bien loin, s'apercevaient encore.
Mais ballotés, flottants au gré de l'aquilon ;
Car l'orage grondait..... la triste fiancée
Étreignit de ses mains sa poitrine oppressée.
A genoux sur la grève et fixant l'horizon,
Elle priait..... Au loin les flammes emportées
Tournoyaient sur le flanc des vagues irritées ;
De livides éclairs se croisaient sur les eaux,
Et l'on n'entendait plus la voix des matelots.

Tout-à-coup un long cri d'horreur et de détresse,
Se mêla dans les airs aux cris de l'ouragan ;
Et l'on vit sur les flots le triste goëlan
Autour d'un corps glacé tourner, tourner sans cesse !....
Et la mort cette fois prit en pitié l'amour,
Car une étoile au loin par la vague abimée
Avait disparu sans retour !

Et Nisa, de douleur à demi consumée,
Nisa, jouet du sort, froide et sans mouvement,
A roulé dans l'abime où périt son amant.
L'orage s'appaisa, tout redevint tranquille;
Les pêcheurs lentement gagnèrent leur asile,
Pâles, les yeux en pleurs.... un seul ne parut pas!
Lorsqu'à la douzième heure, une cloche fidèle,
Appela les amans à l'antique chapelle,
Des couples en long deuil y portèrent leurs pas,
Le prêtre de l'autel ôta les fleurs fanées,
Et se mêlant au chœur des vierges prosternées,
Il chanta l'hymne du trépas.

Gondolier, j'ai fini, sur l'élément perfide,
Tremble toujours de t'engager;
Que la prudence soit ton guide
Et que ton sommeil soit léger.
Ma voix encore te répète:
Garantis contre la tempête
Le frêle abri qui te défend.
Il se peut qu'au départ propice,
Le gouffre au retour engloutisse
Celui qui partit triomphant.

PROGRAMME

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 1837.

§. I.er

L'Académie n'a reçu aucune réponse aux questions agricoles qu'elle a proposées pour sujet de concours. Convaincue par l'importance des travaux qu'elle a déjà reçus, que ce mode est le meilleur et qu'il doit donner les résultats les plus favorables, elle se fait un devoir de continuer d'appeler l'attention des agriculteurs sur les mêmes questions. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, aux questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir trouveront,

au secrétariat de l'Académie, ces questions imprimées.

§. II.

L'Académie n'a reçu aucune réponse à la question suivante : Les sondages artésiens qui ont été opérés dans le département, ont-ils échoués par la faute des sondeurs ou par la nature même des terrains ?

Cette question offrant de l'utilité sous plusieurs rapports, l'Académie l'a remet au concours.

Le prix de la valeur de 300 fr. sera décerné dans la séance publique de 1838.

§. III.

L'Académie avait proposé pour sujet de prix la question suivante :

Décrire d'une manière exacte et détaillée les moyens employés jusqu'ici pour préserver les édifices de la foudre, en signalant : 1.° les avantages et les inconvénients des appareils usités jusqu'à ce jour; 2.° le mode de construction le plus avantageux de ces appareils; 3.° l'influence absolue de ces appareils sur les nuages chargés d'électricité, et l'influence de ces appareils entre eux; 4.° l'influence que peut avoir sur les appareils usités la forme des combles, notamment celle des toitures aigues, dont les angles sont revêtus de lames métalliques.

Deux mémoires ont été reçus :

Le n.° 1 porte pour titre : *Mémoire sur les paratonnerres*, et pour épigraphe ; *Proceras quatiunt turres et turbinis ictu disjiciunt.* Il est orné d'une vignette et de dessins coloriés. Quoique l'auteur soit pénétré de l'importance de son sujet, il ne s'est pas entouré de tous les éléments nécessaires pour résoudre la question. Sa théorie est incomplète et laisse de grandes lacunes dans l'exposé des moyens préservatifs employés jusqu'à ce jour ; et ceux qu'il propose comme nouveaux, soit pour préserver de la foudre, soit pour préserver de la grêle, ne sont point constatés par des expériences directes.

Le n.° 2 porte pour titre : *Mémoire sur l'électricité atmosphérique*, et pour épigraphe : *Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.* (A. Franklin). Il est accompagné de dessins au trait pour l'explication des appareils. Ce mémoire, beaucoup plus étendu que le précédent, est écrit avec méthode et clarté; il fait mention d'une manière exacte et détaillée de tout ce qui a été imprimé sur ce sujet. En rendant hommage au mérite de ce travail, on doit déclarer en même temps qu'il ne contient guère que l'exposé des choses qui sont connues, et qu'il est dépourvu de faits nouveaux propres à augmenter la masse des connaissances que l'on possède sur cette matière. L'Académie ne peut, d'après ces motifs, décerner le prix ; mais elle doit une récompense à l'auteur du Mémoire

n.° 2. En conséquence, elle décerne une médaille d'or de 100 fr. à M. Alexandre-Christophe Mermet, élève de l'école normale, agrégé de l'Université, professeur de physique au Collége royal et à l'école normale de Pau, auteur du mémoire, sur l'électricité atmosphérique ayant pour épigraphe : *Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.*

§. IV.

L'Académie avait proposé cette question :

Des essais infructueux ayant été faits dans le département de la Gironde pour la culture de la betterave et la fabrication de son sucre, l'Académie demande qu'on fasse connaître les causes de cette non-réussite, et quelles seraient les conditions nécessaires pour que la culture de cette plante pût prospérer dans le département et quels seraient les procédés à suivre pour y obtenir une fabrication avantageuse de sucre de betterave.

L'Académie a reçu un seul mémoire portant pour épigraphe : *Tout mon désir, c'est d'être utile à mes semblables.* L'auteur a traité ces questions d'une manière trop brève et avec une connaissance peut-être trop superficielle des essais infructueux qui ont été faits à Sestas et à Verteuil, et des établissements qu'il annonce avoir réussis à la Sauve et à Bergerac. Il s'est également peu étendu sur les conditions nécessaires pour la culture de la betterave, et a négligé les procédés de la fabrication du

sucre de cette plante. L'aéadémie désirant encourager le zèle de l'auteur de ce mémoire lui adresse ses remercîments, et remet la même question au concours pour la séance publique de 1838.

La valeur du prix sera une médaille d'or de 200 fr.

§. V.

La prospérité de Bordeaux ayant diminué par la décadence de son commerce maritime, l'Académie demande quels sont les moyens ou les ressources qu'offre le département de la Gironde, pour fonder des usines et des fabriques dont les produits soient susceptibles de rétablir Bordeaux dans son ancienne prospérité commerciale.

Cette question proposée pour l'année 1837 n'a pas été traitée. L'Académie l'a remet au concours.

Le prix de la valeur d'une médaille d'or de 200 fr. sera décerné dans la séance publique de 1838.

§. VI.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1838, la question suivante:

A l'époque où les Anglais étaient maîtres de la Guienne, à quelle forme de gouvernement la province fut-elle soumise? Quelle fut l'influence de ce gouvernement sur le commerce, les arts, les mœurs, et la prospérité du pays? »

§. VII.

L'Aquitaine ayant passé sous les dominations successives des Romains, des Visigots, des Ducs, des Anglais, des Français; à quelle époque, avant la révolution de 89, à-t-elle joui de l'existence sociale la plus heureuse? Comparer ensuite cette époque à l'époque actuelle. Le prix de la valeur d'une médaille d'or de 200 fr. sera décerné dans la séance publique de 1838.

§. VIII.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix à décerner dans cette séance les questions suivantes:

1.° Quelle a été jusqu'à ce jour, sur la prospérité commerciale, agricole et industrielle du département de la Gironde, l'influence de l'esprit d'association si heureusement introduit parmi nous par M. Balguerie Stuttenberg?

2.° Quels bienfaits le département peut-il encore en espérer; et, dans l'état actuel des choses, vers quelles opérations cet esprit doit-il de préférence être dirigé?

L'Académie n'a reçu aucun travail sur ces questions; elle les remet au concours.

La valeur du prix sera une médaille de 300 fr., qui sera décernée dans la séance publique de 1838.

§. IX.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr., qui devait être décernée dans la séance publique de 1837, la question suivante :

1.° Faire connaître avec tous les détails possibles, des traditions ou des écrits inédits, relatifs à des faits historiques qui intéressent le midi de la France et surtout l'ancienne Guienne.

2.° Présenter l'histoire des langues en usage dans ces contrées, depuis l'époque romaine, ou du moins des observations nouvelles et utiles sur ce sujet.

L'Académie n'a reçu aucun travail sur ces questions; elle les retire du concours.

§. X.

Les ouvrages de Montesquieu ayant eu une grande influence sur son époque, l'Académie avait proposé au concours la question suivante :

« Quelle influence ont eue sur la civilisation des » deux mondes les trois grands ouvrages de Mon- » tesquieu, les *Lettres Persannes*, l'*Esprit des Lois*, » et les *Considérations sur la grandeur et la déca-* » *dence des Romains?* »

On a fait souvent l'éloge de Montesquieu; ce n'est donc pas un éloge de Montesquieu que l'Académie demandait; elle désirait qu'on déterminât

l'influence des Lettres Persannes sur les opinions et les mœurs, l'influence de l'Esprit des Lois sur les libertés des nations, et l'influence des Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains sur la sagesse des gouvernements et sur l'état politique des peuples.

Trois mémoires ont été adressés à l'Académie :

Le n.° 1 porte pour épigraphe : *Le genre humain avait perdu ses titres, Montesquieu les a trouvés et les lui a rendus* (VOLTAIRE.) L'auteur de ce mémoire n'a répondu qu'incomplètement aux conditions du programme ; il n'a parlé de Montesquieu que d'une manière générale et n'a point recherché l'influence particulière de ses trois principaux ouvrages. Il a essayé de faire son éloge, plutôt que d'apprécier ses travaux.

Le n.° 3, placé au second rang, a pour épigraphe : *Comme le chef de l'école historique du* XVIII.e *siècle est Voltaire, le chef de l'école politique de ce siècle est Montesquieu. Toute l'Europe éclairée s'est rangée sous sa bannière.* (COUSIN.) Ce travail plus étendu que le précédent, renferme des considérations d'un haut intétêt; mais, outre qu'il ne remplit qu'incomplètement les conditions du programme, il n'est presque en entier qu'un extrait souvent textuel, et toujours non avoué, de l'ouvrage de *M. de Tocqueville sur la démocratie aux États-Unis.* L'Académie croit devoir manifester son blâme sur un plagiat aussi flagrant.

Le n.° 2, porte pour épigraphe : *Verbum caro factum est.* Ce Mémoire est de beaucoup supérieur aux deux précédents. L'auteur s'est conformé à toutes les conditions du programme. Il examine tour-à-tour les ouvrages de Montesquieu, et les analyse pour en saisir l'esprit et démontrer leur influence sur les opinions morales, religieuses et politiques. Il n'a pas craint de combattre quelques fois Montesquieu, et par exemple sur la question du suicide. Il n'est point d'ouvrage sans taches, on en trouve quelques-unes dans le style de l'auteur qui a fait usage de citations latines trop nombreuses. L'Académie juge cet ouvrage digne du prix et décerne une médaille d'or de 300 fr. à M. Auguste Anot, professeur de rhétorique au collége royal de Bordeaux, auteur du mémoire n.° 2, portant pour épigraphe : *Verbum caro factum est.*

§. XI.

L'Académie a reçu pour le concours de poésie, dix pièces inscrites dans l'ordre suivant :

N.° 1, Ode : *La France régénérée.* Épigraphe : *Tout prospère dans une monarchie où l'on confond les intérêts de l'état avec ceux du prince.* (LABRUYÈRE.)

N.° 2. Satire, avec cette épigraphe :

« Un fou rempli d'erreur que le trouble accompagne
» Est malade à la ville ainsi qu'à la campagne,

» En vain monte à cheval pour tromper son ennui,
» Le chagrin monte en croupe et galope avec lui. »

(Boileau, ép. V.)

Post equitem sedet atra cura. (Hor.)

N.° 3. *Consolation de la Foi à un ami*, épigraphe :

« La religion laissant à notre cœur le soin de nos
» jours, ne s'est occupée, comme une tendre mère,
» que du soulagement de nos douleurs. »

(Châteaubriand.)

N.° 4. *Le pape*, épigraphe :

Tu es petra.

N.° 5. *Épitre à la mémoire de son Éminence le cardinal de Chéverus, archevêque de Bordeaux.* Épigraphe :

Transiit bene faciendo.

N. ° 6. *Reflets historiques*, épigraphe :

L'histoire a aussi sa poésie.

N.° 7. *L'arc de triomphe de l'Étoile*, poème dithyrambique, avec cette épigraphe :

Tout ce qu'il enfantait était grand comme lui.

N.° 8. Ode. *La mort du duc d'Enghein*, épigraphe :

Ceci est de l'histoire.

N.° 9. *L'épouse indienne*, épisode tiré de Marie

ou l'esclavage aux États-Unis, par M. Beaumont, épigraphe :

Tout les félicitait dans toute la nature,
Le ciel par son éclat, l'onde par son murmure.

(Delille).

N.° 10. *La Pêche aux flambeaux*, épigraphe :

Et la vague engloutit ses vœux et son navire.

Aucun des concurrents n'a mérité le prix; mais des dix pièces, il en est deux qui ont des droits à une distinction particulière. L'examen de ces pièces est consigné dans le rapport sur les travaux de cette année. L'Académie décerne une médaille d'argent grand module à M.lle Victorine Subervick, de Marseille, auteur de la pièce n.° 10 intitulée : *La pêche aux flambeaux;* elle accorde une mention honorable à la pièce n.° 7, portant pour titre : *L'arc de triomphe de l'Étoile*, et pour épigraphe : *Tout ce qu'il enfantait était grand comme lui.*

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 200 fr. dans sa séance publique de 1838, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée; le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers ni moins de cent cinquante.

§ XII.

L'on a constaté depuis long-temps la prodigieuse quantité de calorique que dégage la com

bustion du gaz hydrogène par l'oxigène pur, et la brillante lumière que produit cette combustion dirigée sur un fragment de chaux; mais jusqu'ici cette curieuse découverte n'a servi qu'a éclairer le champ du microscope dit *solaire* ou à faire des démonstrations scientifiques.

Les communications qu'a faites récemment à l'Académie, M. W.^{am} Keene, l'un de ses membres, sur les expériences auxquelles il s'est livré pour étendre l'application de ce puissant moyen d'ignition, et le rapport satisfaisant de la commission chargée d'assister à ces essais, ont fait entrevoir à la compagnie l'utilité que pourrait retirer l'industrie et sur-tout l'éclairage public de l'emploi de cette combustion, rendue facile.

En conséquence, l'Académie propose pour sujet d'un prix de la valeur de 600 fr. qui sera décerné dans sa séance publique de 1839, les questions suivantes :

1.° Faire connaître des procédés simples et peu dispendieux pour obtenir en grand les gazs-hydrogène et oxigène purs.

2.° Indiquer un mode d'appareils pour opérer la combustion de l'hydrogène par l'oxigène, de telle sorte qu'on puisse maîtriser le calorique qui se dégage, et le diriger à volonté sur un fragment de chaux ou de tout autre corps également susceptible de répandre par son incandescence une vive et brillante lumière.

3.° La solution de ces deux questions ne sera complète que tout autant que les procédés qu'on indiquera seront appuyés par des expériences concluantes, et seront assez économiques pour permettre d'appliquer cette découverte à l'éclairage des villes, des phares, etc., etc.

§. XIII.

M. Keene vous a fait part du résultat de ses expériences pour la fabrication du papier avec les fibres de la tige de maïs. Ses essais ont été heureux et prouvent qu'on peut fabriquer différentes qualités de papier avec cette substance, soit seule, soit mélangée avec le chiffon. L'Académie désirant que cette découverte puisse devenir un objet d'industrie, propose de décerner une médaille d'or de 300 fr. dans la séance publique de 1839, au fabricant du département de la Gironde ou des départements limitrophes, qui le premier aura fabriqué et introduit dans le commerce du papier blanc, obtenu des fibres de tiges de maïs. L'Académie sera prévenue officiellement, afin qu'elle puisse vérifier les procédés, la quantité de tiges de maïs employées, le produit brut et le produit net.

§. XIV.

D'après les annonces publiées dans plusieurs journaux, il paraît que la Ruche anglaise de Nutt donne de grands avantages pour l'éducation des

abeilles et leurs produits; l'Académie désirant encourager cette branche d'industrie agricole dont elle s'occupe depuis plusieurs années, promet une médaille d'argent à la personne qui fera la première, dans le département, l'usage de cette ruche, et qui lui fera connaître les résultats de ses essais.

§. XV.

L'Académie ayant été invitée à visiter l'École gratuite des Mousses et Novices fondée par MM. Laporte frères, a trouvé que cette école remplissait les vœux de ses fondateurs; en conséquence elle se fait un devoir de publier les bienfaits d'une institution aussi utile, et de témoigner sa satisfaction à MM. Laporte frères, en leur décernant la médaille d'encouragement destinée aux personnes qui ont formé des établissements nouveaux et utiles à Bordeaux ou dans le département.

Elle décerne également une médaille d'encouragement à M. Béraud, architecte, qui a fait don au Muséum de la ville de Bordeaux d'un fragment de bas-relief d'un beau travail grec en marbre pentélique.

§. XVI.

L'Académie décernera dans sa séance publique de 1838, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront commu-

niqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissements nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documents historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans le département.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négociants, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrents aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expériences, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensées de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidants de l'Académie.

Les concurrents sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Art. 29 du réglement de l'Académie : Les manuscrits envoyés au concours doivent rester aux archives tels qu'ils ont été cotés et paraphés par M. le président et le secrétaire, et ne peuvent dans aucun cas être déplacés. Toutefois l'Académie ne s'arroge aucun droit sur le mémoire lui-même, qui demeure toujours la propriété de l'auteur; il peut en disposer à son gré, sans qu'il soit nécessaire de demander aucune autorisation à cet égard.

Art. 30. Les mémoires couronnés par l'Académie ne peuvent être publiés par les auteurs sans

le consentement formel de la compagnie, qui ne l'accordera qu'autant qu'elle aura la certitude que l'ouvrage imprimé sera en tout conforme au mémoire manuscrit couronné par elle et déposé aux archives. Cet article et l'article précédent seront insérés dans le programme.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er Juin, au Secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue Saint-Dominique, n.° 1.

GRATELOUP, *Président.*

BOURGES, *Secrétaire-général.*

RAPPORT

DE M. DAVID RICHARD

SUR

L'ÉCOLE GRATUITE DES MOUSSES ET NOVICES,

FONDÉE EN 1833

PAR MM. LAPORTE FRÈRES.

MESSIEURS,

L'Académie a bien voulu nous nommer, MM. de Saincric, Lemonnier et moi pour assister, sur l'invitation de MM. Laporte, aux exercices de l'école gratuite des Mousses et Novices et pour nous enquérir si la portée sociale de cet établissement nouveau mérite vos éloges et vos encouragements. Votre commission vous soumet aujourd'hui les résultats de l'examen auquel elle s'est livré. Elle croit répondre à vos intentions en entrant dans quelques détails sur le but que se propose cette école, sur son organisation et sur la nature des services qu'elle doit rendre à Bordeaux, à la Gironde et à la marine.

Depuis long-temps MM. Laporte frères, anciens

officiers de marine et fondateurs d'une école de gymnastique, étaient attristés du nombre excessif d'enfans que l'ignorance, l'incurie ou la misère de leurs familles, l'absence de manufactures et le manque d'occupations appropriées à leur âge, livraient chaque année dans Bordeaux aux vices de l'oisiveté et du vagabondage. Ils voyaient d'autre part la pénurie de matelots qui afflige le port de cette ville, pénurie telle que, d'après des documents officiels, Bordeaux n'a pas même le tiers de ceux qui sont indispensables à ses armements, et se trouve réduit à la nécessité, fatale pour la discipline maritime, d'admettre dans ses équipages de nombreux marins américains ou anglais. Ils conçurent la lumineuse idée de détruire l'un par l'autre ces deux graves désordres : ces enfants, pauvres, vagabonds, ils voulurent les arracher à l'oisiveté, les former à toutes les manœuvres navales, en recruter le corps des mousses et des matelots.

Grâce à l'activité intelligente, à la rare constance de MM. Laporte, leur projet se trouve aujourd'hui pleinement réalisé. Ils ont rencontré des obstacles (quelle est la fondation nouvelle qui n'en rencontre pas ?), mais ils les ont courageusement surmontés. Ils sont d'autant plus dignes d'éloges, qu'ils manquaient des éléments de succès que donne toujours une position fortunée. L'excellence du but qu'ils entrevoyaient les a aiguillonnés ; ils

ont eu foi en leur idée; et, pendant quatre ans, ils y ont consacré tout leur savoir, tout leur temps, toutes leurs ressources. Des avances hasardeuses étaient nécessaires : ils n'ont pas craint de compromettre leur avenir. Que ne devait-on pas attendre d'une volonté si persévérante?

Leur entreprise exigeant un local spacieux, ils ont loué, approprié à leurs exercices l'antique et vaste église St.-Siméon, convertie auparavant en magasin.

Là, ils ont fait installer à leurs frais, avec d'autres appareils de gymnastique,

1.° La mâture d'un bâtiment de 200 tonneaux;
2.° Un atelier de garniture;
3.° Un pont à roulis;
4.° Une vergue mobile avec ses agrès;
5.° Un matériel d'armes blanches et à feu;
6.° Des instruments de pêche, etc.

C'est de Décembre 1836 que datent ces dernières acquisitions. Depuis ce moment l'établissement a progressé avec une rapidité qui étonne: Les parents des enfants pauvres ou vagabonds se sont empressés de répondre à l'appel des fondateurs. L'affluence a dépassé tout espoir. En 1833, MM. Laporte n'avaient reçu que douze enfants : ils en formèrent vingt-six en 1834, quarante-cinq en 1835, soixante-huit en 1836. En 1837, depuis que le matériel est plus complet, le personnel a pris de grands développements. Dans le court

espace de huit mois, du 1.er Janvier au 1.er Septembre, l'école a reçu deux cent quarante-trois élèves. De ce nombre plus de cent quatre-vingts ont déjà pris la mer, et soixante suivent à cette heure les instructions journalières de l'établissement. D'autre part, soixante candidats environ se sont fait inscrire et attendent impatiemment leur admission au fur et à mesure des vacances. Forts de leur expérience acquise, MM. Laporte ne doutent point que, si on leur venait en aide, et si la marine militaire leur offrait un écoulement sur ses navires, ils ne pussent former, chaque année, six à sept cents élèves.

Les travaux de l'école des mousses et novices sont distribués avec une intelligence et un ordre rares. Chaque jour les exercices commencent à 5 ou 6 heures du matin pour se terminer à 6 ou 7 heures du soir. Au signal donné par le sifflet d'un contre-maître les élèves se rassemblent. Une blouse grise, serrée par une ceinture de cuir, et le chapeau ciré des marins, voilà leur costume. Par escouades, divisées d'après les âges, ils se rendent aux points désignés à l'avance. Les directeurs donnent leurs ordres, et alors se déploie une activité générale.

Quand les commissaires de l'Académie visitèrent l'école gratuite des mousses et novices, MM. Laporte leur fournirent les facilités de voir simultanément, et en moins de deux heures, plusieurs

genres d'exercices qui d'ordinaire ont lieu successivement et se répartissent sur tous les instants de la journée. Rien ne saurait rendre le spectacle de ces jeunes marins, une fois mis en mouvement. La hardiesse et la prudence, la fougue et la retenue, la vigilance et le laisser-aller offrent partout de curieuses oppositions. On s'étonne, mais on ne craint point.

Les uns grimpent au mât, déploient ou serrent les voiles; les autres prennent des ris sur une vergue mobile fortement agitée. Ici, plusieurs font du bitord ou commettent du cordage; là, d'autres font l'exercice du mousquet; plus loin, quelques-uns se hissent, comme de légères araignées, à une corde flottante nouée à la voûte de l'édifice; ailleurs, d'autres s'efforcent de conserver leur équilibre sur un pont à roulis. Partout le plus grand ordre au milieu d'une inexprimable activité.

Les exercices physiques n'occupent point sans cesse ces jeunes enfants. On leur enseigne les éléments de l'écriture et le calcul; on leur apprend à connaître la rose des vents; on leur fait lire la vie des marins célèbres; et pour tout ce qui tient à l'instruction religieuse, un aumônier leur a charitablement consacré son zèle.

Le soir, les élèves à tour de rôle se rendent en rade. Ils s'embarquent sur de grands bateaux, et sous la surveillance de l'un de MM. les directeurs, ils les conduisent au bas de la rivière qu'ils remon-

tent ensuite. C'est ainsi qu'ils apprennent à ramer avec ordre et mesure, et qu'ils développent leurs forces en luttant contre les courants et contre les marées. Trois fois la semaine, durant l'été, ils prennent dans le bassin du Chantier du Roi, des leçons de natation, si nécessaires au marin, et cependant presque oubliées jusqu'à nos jours dans l'éducation nautique.

L'école gratuite des mousses et novices peut être éminemment utile à Bordeaux et au département. Elle fournit une occupation honorable à cette infinité de jeunes vagabonds auparavant lèpre de nos villes, aliment de nos prisons; elle offre une éducation virile, une profession nationale aux enfants-trouvés, et aux jeunes gens, qui rentreront dans la société après avoir reçu dans nos pénitenciers le baptême régénérateur du travail et de l'ordre.

Les succès de cette école ne sont plus seulement une espérance; les prisons se désemplissent à mesure que cette jeunesse pauvre se presse dans son enceinte. L'établissement de MM. Laporte a prouvé aussi son utilité matérielle et positive. Déjà les capitaines, arrivés de la mer, recourent volontiers aux jeunes mousses pour le dégréement de leurs navires. Fréquemment on les occupe aux travaux préliminaires d'armement. L'hiver dernier, quand les glaces mirent en danger quelques navires de la rade, ces intrépides enfants, déployant une rare

énergie, contribuèrent puissamment à les amarrer en lieu sûr. Il n'y a que peu de jours encore que douze de ces jeunes marins éteignirent au centre du port l'incendie d'une gabarre qui eût pu compromettre gravement la sûreté publique.

Il est reconnu maintenant que six semaines ou deux mois, passés sous la direction de MM. Laporte, sont, pour l'éducation maritime, préférables à des voyages au long cours, tels qu'on les faisait autrefois; aussi les capitaines, qui ont besoin de mousses, les demandent-ils à l'établissement.

Le personnel qui en sort accroîtra sûrement la classe de nos matelots. Plusieurs précautions garantissent ce résultat. Quand les parents présentent leurs enfants à MM. Laporte, ceux-ci leur font souscrire l'engagement de les destiner à la marine, soit marchande, soit militaire. Peu après on enregistre les nouveaux venus dans les bureaux de l'inscription maritime; et dès que les caboteurs, pour éluder le vœu des réglements sur la navigation, prétextent l'impossibilité de trouver des mousses, on leur offre aussitôt les élèves de l'école.

Mais ce n'est pas tout d'assurer une certaine fixité à la profession de ces enfants, il faut encore détourner ceux-ci des migrations à l'étranger si fréquentes chez nos matelots. Pour y réussir, MM. Laporte attachent les jeunes mousses au sol de la patrie par des liens d'ordre et d'intérêt. Ils les obligent à déposer à la caisse d'épargnes leurs

plus légères économies. Excellente leçon de prévoyance, frein puissant à cette insouciante dissipation qui caractérise les marins revenus à terre!

Les parents du tiers au moins des élèves de l'école sont tellement pauvres, qu'ils ne peuvent pas fournir à leurs enfants même les aliments indispensables. MM. Laporte les nourrissent à leurs propres frais. Cette dépense, en aliments sains et de quantité suffisante, ils ne l'évaluent pour chaque élève et par mois qu'à 10 fr. seulement. Qui ne serait frappé de ce que permettent d'améliorations les sommes les plus minimes? Qui ne voudrait prendre part à une œuvre si sagement, si économiquement conduite?

La carrière que MM. Laporte ouvrent à cette jeunesse, jusqu'ici délaissée, est une carrière qu'on peut dire nouvelle. Auparavant, celui qui voulait être admis comme mousse sur un bâtiment, devait nécessairement avoir navigué. Ainsi, par un cercle vicieux assez singulier, il fallait être déjà marin pour devenir marin. L'école des mousses a beaucoup contribué à dissiper ce préjugé exclusif. La profession de mousse et de matelot est fort avantageuse. D'après les données fournies par MM. Laporte à vos commissaires, cette profession offre aux familles pauvres des ressources plus grandes et plus sûres que beaucoup d'autres professions manufacturières ou agricoles.

L'utilité de l'école gratuite des mousses et novi-

ces a vivement frappé la commission de l'Académie. Les services qu'elle rend n'ont pas échappé non plus aux autorités municipale et départementale, ni à l'administration de la marine. Des subventions sont venues encourager MM. Laporte, mais elles sont encore de beaucoup insuffisantes pour balancer leurs dépenses passées et soutenir les développements futurs de leur institution. La faveur publique viendra les aider, n'en doutons pas.

Parmi les améliorations que désirent MM. Laporte, il en est une à laquelle la ville de Bordeaux ne saurait manquer de s'intéresser. Dès qu'ils auront les fonds suffisants, ils se proposent de faire dans les combles de l'antique église Saint-Siméon, une sorte de pont de navire, où seront suspendus des hamacs et disposées des ouvertures en manière de sabords. Là ils caserneront leurs élèves; ils leur apprendront, dans tous ses détails, la discipline des bâtiments de guerre; et ils les exerceront même aux manœuvres de l'artillerie. Une tour de cette même église servira d'observatoire, et permettra de donner aux élèves les notions d'astronomie nécessaires aux marins. Chaque nuit, plusieurs enfants veilleront sur la ville endormie, épiant la première lueur qui pourra leur révéler un incendie, et prêts à réclamer et porter des secours prompts, partant efficaces. Ainsi, ces vagabonds, naguère la peste et l'effroi de notre cité, en devien

dront la sauve-garde, la providence. Nous appelons de tous nos vœux la réalisation si facile de ce projet de MM. Laporte.

En résumé, la commission de l'Académie pense que l'école gratuite des mousses et novices, convenablement soutenue, doit produire les plus importants résultats. Diminuer l'oisiveté, le vagabondage et la démoralisation dans les villes de la Gironde et des départements voisins; ouvrir pour les classes pauvres et pour les enfants abandonnés une carrière honorable, lucrative et sûre; servir de bienfaisante succursale à notre pénitencier des jeunes détenus; former enfin une pépinière de matelots robustes, habiles, prévoyants et dévoués à leur patrie, ce sont là des services signalés que promet au pays cette précieuse institution dont Bordeaux a pris l'honorable initiative. Les commissaires expriment le vœu que le commerce de ce département favorise de tout son pouvoir l'école gratuite des mousses et novices, et ils ont l'honneur de proposer à l'Académie :

1.° De s'associer à la souscription ouverte en faveur de cette école;

2.° De décerner à MM. Laporte frères, comme témoignage d'estime, et comme encouragement, une médaille d'argent de grand module.

DES CHAMPIGNONS COMESTIBLES

ET

DES CHAMPIGNONS VÉNÉNEUX

DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

PAR M. J. F. LATERRADE.

De temps immémorial il a été donné à l'homme d'interroger les plantes, et de chercher au milieu d'elles des aliments pour sa vie, des remèdes à ses maux. Heureux si, jamais infidèle à sa raison qu'il a quelquefois mise par ses erreurs au-dessous de l'instinct de la brute, il n'eût cueilli de ses mains, préparé par son art, et savouré avec délices la plante délétère qui devait produire chez lui les souffrances, la désorganisation et la mort !

Et ne croyez pas, Messieurs, que je veuille parler ici de ces fleurs dont l'émanation, de ces feuilles dont l'ombrage, de ces arbres dont la présence, même à un rayon assez étendu, auraient porté le ravage et la destruction : ce sont des fables; ni du redoutable Mancenilier (1) des

(1) HIPPOMANE *Mancinilla* L., l'un des arbres les plus vénéneux que l'on connaisse.

Antilles, ni du Sumac empoisonné (1) de la Virginie et du Canada : ils croissent trop loin de nous ; ni même de cette Euphorbe (2) que, par une économie sans doute bien mal entendue, le cultivateur pauvre emploie quelquefois dans ses maladies ; ni même enfin de ce prunier Laurier-Cerise (3), improprement appelé Laurier d'Espagne qui contient si abondamment le plus subtil des poisons, l'acide hydro-cyanique, et dont les feuilles sont néanmoins mises journellement dans le lait pour lui donner un goût d'amande ; on use de ces plantes en trop petite quantité pour qu'elles puissent produire de funestes effets sur l'économie animale. Non... c'est sur un ordre particulier de végétaux, famille nombreuse que la nature a pour ainsi dire placés sur les confins des deux règnes organiques, que je désirerais fixer quelques instans votre attention.

Cette famille est celle des champignons, fongosités fugaces, productions éphémères, dont la

---

(1) *Rhus toxicodendron*, à feuilles délicates et ternées, qu'il est même dangereux de toucher sans précaution. Aussi l'appelle-t-on *l'arbre empoisonné*. Il devrait être exclu des jardins, où il est heureusement rare de le rencontrer. Cependant nous en avons vu à Saint-Médard en Jalles plusieurs individus comme abandonnés dans un bois clairsemé. Flore Bord., 3.e *id.*, p. 200.

(2) *Euphorbia lathyris* L. Flore Bord., p. 262.

(3) *Prunus lauro-cerasus*. Fl. Bord., p. 270.

plupart ne vivent que quelques heures; qui, apparaissent tout-à-coup dans un bois dont elles jonchent la terre, et en si grande quantité, que la nouvelle aurore qui suit une nuit humide et tempérée, en éclaire des myriades là où la veille on n'en voyait pas une seule. Aussi les regarda-t-on long-temps comme le résultat du limon et de la corruption. Mais la matière ne peut produire ou plutôt ne peut métamorphoser que la matière. On sait maintenant que les champignons se reproduisent à l'aide de leurs gongyles, à la manière des autres plantes, et la science est assez avancée pour que l'on doive aujourd'hui proclamer, publier, répandre et vulgariser ce principe, que tout être vivant, sensible ou apathique, provient d'un germe, *omnia viventio ex ovo.*

Les champignons forment au moins la moitié de la grande série des plantes acotylédonées. Aussi me bornerai-je à parler, pour le moment, des agarics, me réservant de completter une autrefois ce travail, en traitant des autres genres qui renferment des espèces comestibles. Cependant, je dois prévenir que sous la dénomination d'agarics, je comprends non-seulement les agarics proprement dits, mais encore les mérules et les espèces de la section des lamellaires du genre *dedalæa*, en un mot toutes les espèces dont le dessous du chapeau est garni de lames ou de plis qui ressemblent à des lames.

Sur environ quatre-vingts espèces d'agarics que j'ai observées dans le département de la Gironde, douze seulement peuvent être employées comme aliment. Ce sont :

La Roussette ou Chanterelle, *mérulius cantharellus*, D. C. dont le pédicule s'épanouit en un chapeau irrégulier et d'un beau jaune.

Le champignon proprement dit, *Agaricus édulis*, Bul. et sa variété à lames roses.

L'Oronge, *Auarantiacus*, Bull., beau champignon à lames jaunes, à chapeau d'un rouge orangé, sans ancune peluchure. Ces trois espèces sont portées aux marchés de Bordeaux.

Le Palomet, *A palomet*, Thore, à chapeau mince et fragile.

La Grisette, *A. procerus*, Schœff., que l'on nomme dans quelques cantons le gendarme, a pédicule très-long (quelquefois d'un demi-mètre).

L'Algaric Solitaire, *A. Solitarius*, Bull., à feuillets larges et épais. Ces trois espèces sont sur-tout usitées aux environs de Bazas où on les porte au marché.

Le Catalan, *A. Deliciosus*, Lin., qui contient un suc rouge, laiteux, piquant et par conséquent suspect. Cependant on le mange impunément, quand il a été cueilli dans un bois de pins.

Le Mousseron, *A. Albellus*, Schœff., à chapeau très-charnu, d'un blanc jaunâtre.

L'Algaric des Dunes, *A. Sinuatus arenarius*,

Laterr., *Flore Bordelaise*, nouvelle variété du Sinué que nous avons publiée en 1829. (1). Elle croît sur les Dunes pures de la Teste. Elle est aussi bonne, mais un peu moins délicate que le champignon commun.

Le Faux-Mousseron, *A. tortilis*, D. C., dont le pédicule se tord sur lui-même, en se desséchant.

L'Oronge blanche, *A. ovoïdeus*, D. C., ainsi nommée à cause de sa couleur, à pédicule peu ou point renflé, ressemblant d'ailleurs à la véritable oronge et aussi délicate au goût que celle-ci.

L'Agaric de l'orme, *A. ulmarius*, Bull., à chapeau très-large, croissant sur le tronc de l'orme et sur celui de différents arbres.

Voilà les espèces dont un usage assez fréquent a prouvé jusqu'à un certain point l'innocuité; elles sont, nous le répétons, au nombre de douze, et par ce chiffre nous faisons la part large aux amateurs, puisqu'un rapport (2) et une instruction publiés, l'un en 1809, et l'autre en 1814, par la Société royale de médecine de Bordeaux, ne porte

(1) Fl. Bord., p. 531.

(2) *Rapport* fait à la Société de médecine de Bordeaux, sur les champignons vénéneux. Bord. 1809, impr. de Pinard.

Instruction sur les champignons vénéneux du département de la Gironde, et sur les moyens de remédier à leurs pernicieux effets, par la Société royale de médecine de Bordeaux. Bord. 1814, impr. de Racle.

qu'à cinq, les agarics commestibles du département.

A ces douze espèces, nous ajouterons même l'Agaric tigré, *A. tigrinus*, Bull., qui paraît mangeable, mais dont l'innocuité ne nous est pas encore suffisamment démontrée; l'Agaric à lames pectinées, *A. pectinaceus*, D. C., et l'Agaric à lames fourchues, *A furcatus*, Pers., que les paysans mangent dans quelques-unes de nos localités.

Déduisons des espèces restantes l'Agaric du chêne, *A. quercinus*. L., et les deux qui suivent, devant la coriacité desquelles reculerait le gourmet le plus intrépide, et les huit espèces (*Flore Bordelaise, page* 528) de la section des *coprins*, que personne ne sera tenté de cueillir, soit à cause de leur fragilité, soit parce que leurs feuillets se fondent bientôt en un suc noir et dégoûtant, et il nous restera encore, sans compter celles qui nous ont échappé jusqu'à ce moment, plus de cinquante espèces douteuses, suspectes, ou décidément vénéneuses, sur lesquelles pourra se tromper une main inhabile.

Parmi les espèces les plus insidieuses, nous citerons la fausse Oronge, *A. muscarius*, D. C., qui ne diffère de la vraie que par les peluchures que l'on remarque sur le chapeau de la fausse, encore ces peluchures, formées des débris de la volve, n'existent pas dans une variété, et nous citerons sur-tout l'Agaric printanier, *A vernus*. et le bul-

beux, *A. bulbosus*, Bull., car depuis plus de quinze ans, il n'y a guère eu à Bordeaux ou dans la banlieue, d'empoisonnements par les champignons sans qu'on ne m'ait apporté les restes du fatal repas ou des fongosités dont l'identité était constatée avec celles dont on avait malheureusement fait usage, et toujours, toujours sans exceptions, j'y ai reconnu l'Agaric bulbeux ou le printanier. Le premier est ainsi nommé d'un renflement qu'il offre à la base du pédicule; le second est d'une blancheur remarquable, qu'il conserve à l'extérieur et à l'intérieur, même plusieurs jours après qu'on l'a cueilli et coupé en morceaux. Hâtons-nous de dire que ces champignons si vénéneux sont cependant rongés quelquefois par les limaces et autres animaux.

Ajoutons que tous les champignons, agarics ou autres, sont d'une digestion difficile, et que les meilleures espèces elles-mêmes peuvent devenir bien funestes, quand elles ont trop vieilli : témoin ce bolet, vulgairement *Cep*, *Boletus edulis*, Bull., très grand et fort vieux qui empoisonna dans la commune du Bouscat, trois femmes qui furent cependant sauvées par les soins de feu le docteur Grassy. On remarque dans le rapport présenté à ce sujet, à la Société de médecine, en 1809, par notre défunt collègue, le docteur Capelle, que celle de ces trois femmes qui avait cueilli le champignon précité, en vendait habituellement, qu'elle

connaissait les bonnes espèces et qu'elle n'avait pu être trompée que par la vétusté de l'individu.

D'après ces considérations,

Il est prudent de n'user qu'avec sobriété, même des meilleurs champignons;

De n'employer comme aliment que ceux que l'on vend dans les marchés ou qui ont été cueillis par une main expérimentée;

De rejeter les vieux;

Enfin on ne doit pas moins surveiller la préparation et une cuisson assez prolongée que le choix des espèces.

Et s'il était encore quelque personne inexpérimentée qui voulût néanmoins user de son imprudente récolte, qu'elle se borne à cueillir l'Agaric comestible, *A. edulis*, Bull., à lames roses. Il n'a point d'analogue, au moins dans le département, avec les espèces vénéneuses, et ses lames deviennent noires à mesure qu'il vieillit.

Puissent ces courtes observations être bien accueillies! puissent-elles parvenir jusqu'à ceux qui, sans expérience, s'amusent à récolter des champignons! puissent-elles sur-tout prévenir quelques-uns de ces accidents, trop communs, à une époque dont nous approchons, à cette époque où la terre humide de brouillard et encore fécondée par les rayons du soleil se couvrira d'une immense quantité de ces productions dont nous essayons de rappeler la nature et les effets!

ÉLOGE

M. J. B. H. MONBALON,

MEMBRE HONORAIRE

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS DE BORDEAUX,

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 1837.

PAR L. DUTROUILH, D.-M.

Jean-Baptiste-Henri Monbalon, naquit à Bayonne en 1750. Son père, chirurgien-major de l'hôpital de la marine de cette ville, confia son éducation à son frère, bénédictin de la congrégation de St. Maure, qui habitait le couvent de *Lescar*, près Pau. C'est dans cette maison, et sous ces habiles maîtres, que le jeune Monbalon fit ses humanités, et se prépara à l'étude de la médecine. Mais avant de l'envoyer étudier dans une faculté, M. son père voulut lui-même lui apprendre l'anatomie, étude beaucoup trop négligée par les médecins de cette époque. L'esprit juste et pénétrant du jeune homme lui fit sentir tout ce que

cette science offre d'avantages à ceux qui se destinent à professer l'art de guérir; aussi l'étudia-t-il avec une prédilection toute particulière, et sans la répugnance invincible qu'il eut toujours pour les opérations chirurgicales, il est à présumer qu'il eût succédé à M. son père dans la place de chirurgien-major de l'hôpital de Bayonne. Mais cette fermeté d'ame, ce sang-froid qu'il faut avoir pour pratiquer les grandes opérations de la chirurgie, la nature ne l'en avait pas doué; il fut donc obligé d'y renoncer et de s'adonner exclusivement à l'étude de la médecine.

C'est dans cette vue qu'il se rendit à Montpellier. Cette célèbre école comptait alors au nombre de ses professeurs, Barthez, Lamur, Gouan, Broussonet, Vigarons, Sabatier et Leroy. Ce fut sous ces habiles maîtres que le jeune Monbalon puisa les connaissances étendues et variées qui le firent distinguer parmi la foule des jeunes médecins de toutes les nations, qui fréquentaient alors cette école.

En 1778, pour obtenir le grade de docteur, il présenta et soutint devant la faculté une dissertation ayant pour titre : *De herpeticis affectibus.* Cet ouvrage rempli d'aperçus fins et délicats, de vues curatives judicieuses, est écrit avec une pureté et une élégance de style peu ordinaire à ces sortes d'ouvrages, qui sont presque toujours le fruit de l'inexpérience et de la précipitation.

Après avoir reçu le titre de docteur à Montpel-

lier, M. Montbalon, se rendit à Paris pour y compléter ses études, en fréquentant les hôpitaux de la capitale et en suivant les leçons des plus habiles professeurs qu'elle renfermait.

De retour dans le sein de sa famille, il se livra à la pratique de son art; mais peu de temps après, il quitta Bayonne et vint s'établir dans la ville de Bourg (sur Garonne), où l'avait appelé la confiance des magistrats communaux. Sensible à cette marque de confiance, il mit tous ses soins à la justifier par son zèle et par son assiduité auprès des ma- qui réclamaient ses soins.

C'est à ce zèle, à cette mansuétude, à ses vastes connaissances, et sur-tout à une vie irréprochable, entièrement consacrée au service des malades, que M. Montbalon dut le témoignage de confiance dont l'honorèrent les habitants de cette ville, en le nommant leur député à l'assemblée électorale qui se rassembla à Bordeaux, pour la première fois, en 1789. Il s'agissait de nommer les membres du tiers-état aux états-généraux.

Cette assemblée n'était pas seulement chargée d'élire des députés; elle devait encore rédiger les cahiers où seraient exposés les besoins de la province. Les opinions qu'il émit à ce sujet, fixèrent sur lui les regards de MM. les Électeurs, et dès ce moment M. Montbalon devint l'homme de l'assemblée. Plus tard, elle le délégua pour aller solliciter de l'assemblée constituante que le district fût

placé à Bourg. Lorsque cette illustre assemblée eut décrété l'organisation administrative de la France, et que le corps électoral du département de la Gironde fut appelé à nommer ses administrateurs, M. Monbalon fut choisi par lui pour faire partie du conseil général, et plus tard du directoire du département.

Je ne suivrai pas, Messieurs, M. Monbalon dans sa carrière administrative et dans tous les actes auxquels il concourut; mais si l'on veut bien se rappeler que la nouvelle division du territoire de la France amena nécessairement de grandes difficultés administratives, que beaucoup d'intérêts privés durent être froissés, on sentira combien il fallut de fermeté, de courage et de prudence pour vaincre les résistances et les préjugés de cette époque; mais grâce à la sagesse des administrateurs jamais la tranquilité publique ne fut troublée. On en sera peu surpris, si l'on se rappelle que M. Monbalon avait pour collègue MM. Journu, Cholet, Desbarat, Roulet, Mandavid, Déranci et Lafont.

Je ne puis, Messieurs, m'empêcher, de rappeler à votre souvenir le rapport que M. Monbalon fit au Directoire du département, le 10 Septembre 1791, sur les cimetières. Vous savez qu'à cette époque il en existait treize dans l'intérieur de la ville de Bordeaux, c'est-à-dire un par paroisse, et que presque toutes les personnes riches étaient enterrées dans les églises paroissiales ou conven-

tuelles. Les inconvénients qui en résultaient pour la salubrité publique avaient été plusieurs fois signalés à l'autorité compétente ; un arrêt du conseil de 1765, avait même ordonné la translation des cimetières hors des murs de ville, et défendu d'inhumer dans les églises; mais l'intérêt du clergé et les préjugés s'étaient toujours opposés à ces sages mesures. Ce ne fut donc pas sans beaucoup de peine que la nouvelle administration parvint à faire agréer les changements que réclamaient depuis si longtemps les intérêts de la cité : le rapport de M. Monbalon était si clair, si lumineux qu'il dissipa tous les doutes et rendit aussi simple que facile l'exécution de la translation du cimetrière hors des murs de la ville.

Les principales objections contre le projet roulaient sur ces trois points principaux, 1.° que l'éloignement du cimetière ne permettrait pas au clergé d'accompagner les morts ; 2.° la difficulté des transports à une aussi grande distance; 3.° les frais qu'ils occasionneraient aux familles.

Sur le premier point, M. Monbalon observe qu'il faut bien distinguer la cérémonie religieuse qui aura toujours lieu dans l'église de la paroisse du défunt, d'avec les devoirs de la famille et des amis chargés d'accompagner le convoi jusqu'au cimetière, et il cite à ce sujet ce qui se pratiquait dans la primitive église. Les deux autres questions sont résolues par lui avec le même avantage : en

admettant même qu'il en pût résulter quelques inconvénients, il prouva qu'ils étaient bien compensés par l'avantage d'éloigner du centre de la cité ces foyers d'infection, sources de tant de maladies. Enfin, grâces à son active vigilance et à son dévoûment pour le bien public, les treize cimetières des paroisses furent supprimés, et notre ville fut dotée de celui que nous possédons; établissement si remarquable par son heureuse situation, et par les monuments qu'il renferme.

M. Monbalon était membre du directoire du département de la Gironde, lorsque l'on reçut à Bordeaux la nouvelle des événements du 31 Mai 1793; comme tous les bons citoyens, il fut indigné de cette violation de la représentation nationale. Toutes les autorités constituées de la ville et du département se réunirent pour protester contre cet acte arbitraire, ils se constituèrent en commission populaire, pour s'opposer aux mesures violentes de la convention; mais hélas! que pouvait cette réunion d'hommes honnêtes contre une assemblée à laquelle tous les moyens étaient bons pourvu qu'ils réussissent? Un décret les mit tous hors de la loi. Je n'attristerai pas votre pensée, Messieurs, en vous retraçant le tableau des horreurs dont notre ville fut accablée dans ces jours malheureux; si j'en parle c'est pour rappeler que M. Monbalon fut du nombre des proscrits, qu'il ne dut son salut qu'à son courage, à cette force

d'ame qui fut un des traits caractéristiques de sa vie. En effet, ayant été arrêté et traduit devant cette commission militaire, qui avait envoyé à l'échafaud tant de vertueux citoyens et de patriotes irréprochables, il ne voulut jamais désavouer aucun des actes administratifs auquel il avait concouru, et c'est a cette franchise, à cette fermeté qu'il dut d'être relaxé.

Rentré dans la vie privée, il ne s'occupa plus que de l'exercice de la médecine. Nommé médecin de l'hôpital St.-André, il remplit cette honorable fonction avec le zèle et le dévoûment qu'il apporta toujours à celles dont il fut chargé.

Lorsque des jours plus heureux pour la France revinrent, 'on se rappela des services que M. Monbalon avait rendus au département, et l'assemblée électorale lui confia de nouveau les fonctions de membre du directoire du département. Il profita de cette heureuse circonstance pour améliorer le sort des pauvres malades de l'hôpital St.-André.

En 1796, fut organisée à Bordeaux l'école centrale, M. Monbalon en fut nommé bibliothécaire, et comme le travail et les soucis avaient considérablement affaibli sa santé, il se démit de sa place d'administrateur du département et de celle de médecin de l'hôpital St.-André, pour s'occuper exclusivement de ces nouvelles fonctions.

La ville possédait une grande quantité de livres

mais c'était à peine s'il y avait un catalogue par ordre alphabétique, où la plupart des ouvrages étaient mal désignés : il entreprit non-seulement de le refaire, mais même d'en établir un par ordre de matières ; ce travail fut long et pénible ; un bibliophile seul peut apprécier ce qu'il dut lui coûter de peines et de soins pour le conduire à bonne fin, mais le gouvernement ayant apprécié l'importance de ce travail en ordonna l'impression à l'imprimerie royale. Avant de prendre sa retraite, en 1830, déjà les deux premiers volumes avaient été imprimés, et grâce au zèle de son digne successeur deux autres ont paru depuis, et tout nous fait espérer qu'il sera sous peu terminé.

Pendant près de vingt ans que M. Moubalon fut membre du conseil municipal, il remplit ces honorables fontions avec le dévouement qu'il mettait à tout ce qui avait pour but le bien public, les nombreux rapports qu'il fit prouvent sa solicitude pour les intérêts de la cité, autant que l'étendue et la variété de ses connaissances.

Membre de l'Académie depuis 1797, il fut toujours très-assidu à ses séances et chaque fois qu'elle le chargea d'un travail, il le fit en homme éclairé consciencieux. Nous citerons, entre autres celui sur la culture et la classification de la pomme de terre, ainsi que sur ses usages tant pour l'économie agricole que manufacturière ; ce travail restera comme un bon guide pour tous ceux qui voudront cultiver avec avantage ce précieux tubercule

Enfin, sentant que ses forces physiques ne pouvaiten plus lui permettre de continuer les pénibles fonctions de bibliothécaire, M. Monbalon se démit de sa place, et voulant en homme sage mettre un intervalle entre la vie et la mort, il se retira à la campagne. C'est là qu'entouré d'une famille qu'il chérissait autant qu'elle l'honorait, il passa les six dernières années de sa vie, et qu'il mourut dans les bras de ses enfants, sans souffrance, sans agonie; il s'endormit du sommeil du juste.

Nota. La pièce de vers, intitulée : *Samuel Johnson*, par M.me Céleste Vien, qui a été lue dans la séance publique, aurait été imprimée dans le recueil des travaux, si cette pièce n'avait déjà été publiée dans le N.° 9 du bulletin de l'Académie ébroïcienne.

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

POUR L'ANNÉE 1837.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS,

BORY DE ST. VINCENT (LE BARON), membre de l'institut de France.
BRUN (J.), maire de la ville de Bordeaux.
BRYAS (MARQUIS DE), ancien maire de Bordeaux.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DU HAMEL (LE VICOMTE), ancien maire de Bordeaux.
LA COSTE (DE), ancien préfet de la Gironde.
LARTIGUE, chimiste.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et de physique.
MONBADON (LE COMTE DE), pair de France.
PREISSAC (LE COMTE DE), préfet de la Gironde, pair de France.

MEMBRES RÉSIDENTS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées, député de la Gironde.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CHAIGNE, professeur.
CONTENCIN (DE), secrétaire général de la préfecture de la Gironde.
DARRIEUX FILS, notaire licencié.
DÉGRANGE, médecin.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
FAURÉ, pharmacien chimiste.
GACHET, naturaliste.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUESTIER (P. F. JUNIOR), négociant, député de la Gironde.
GUICHENET, médecin vétérinaire.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
JOUANNET, bibliothécaire, correspondant de l'institut de France (Acad. des inscriptions et belles lettres.)
KEENE, ingénieur civil.
LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture, correspondant de l'institut de France. (Académie des beaux arts.)
LANCELIN, professeur de l'école de marine.
LANET (ÉDOUARD), littérateur.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LEMONNIER (CH.), avocat.
LOZE, pharmacien.

MAGESSI, statuaire.
MARCHANT (Léon), médecin.
PETIT-LAFITTE, agronome.
RABANIS, professeur d'histoire.
RICHARD, (David), secrétaire particulier du préfet.
SAINCRIC (de), médecin.
SÉDAIL, professeur.
VIGNES (R.), propriétaire.
YZARD, conseiller en la Cour royale de Bordeaux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ADELER, mathématicien, à Lamothe-Boutiran, département de la Gironde.
ALLOU, ingénieur en chef des mines, à Paris.
BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BEAULIEU, antiquaire, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux eaux du Mont-d'Or.
BONNET de LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BOUCHEREAU jeune, correspondant agricole, à Carbonieux.
BRARD, directeur des houillières du Lardin.
BLONDEAU, naturaliste, à Estillac, près Agen.
CASTAIGNE (Eusèbe), bibliothécaire, à Angoulême.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZADE, correspondant agricole à Montagoudin, près La Réole.
CAZEAUX, propriétaire, correspondant agricole, à Béliet.
CHAPUYS (baron de Montlaville), littérateur, à Chardonney, département de Saône-et-Loire.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
CHRÉTIN (Théodore), peintre, à Nérac.
D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.
DAGUT, astronome, à Rennes.
DARMAILHAC, correspondant agricole, à Pauillac.
DEGERANDO (baron), membre de l'institut de France, à Paris.
DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.
DÉPIOT-BACHAN, correspondant agricole, à Saucats.
DESMOULINS (Charles), naturaliste, à Lanquais, près Bergerac, département de la Dordogne.
DUBROCA, médecin, correspondant agricole, à Barsac.
DUFAU fils, littérateur, à Paris.
DUMÈGE, ingénieur militaire, à Toulouse.
DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.
ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.
EUSTACHE, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.
FABRE, médecin agriculteur, à Tonneins.
FAURE, docteur médecin militaire, à Strasbourg.
FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.
GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
GIRARD de CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Malo.
GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.
CŒTHALS, antiquaire.
GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
GUILLON, médecin, correspondant agricole, à Rozan.
HOMBRES-FIRMAS (baron d'), homme de lettres, à Alais.
HOUSSET, correspondant agricole, à Pessac.

JASMIN, poéte, à Agen.
JAURIAS, médecin, correspondant agricole, à Libourne.
JOUBERT, correspondant agricole, à St.-Julien en Médoc.
IVOY, correspondant agricole. à Blanquefort.
KERCADO (LE COMTE DE), correspondant agricole, à Gradignan.
LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.
LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Bayonne.
LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.
LATOUR-DU-PIN (R. DE), lieutenant-colonel du 44.me régiment.
LEGUAY, médecin, correspondant agricole, à St.-Aubin, canton de St.-André-de-Cubzac.
LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Vonges près Pontarlier, département de la Côte-d'Or.
LESSON, naturaliste, à Rochefort.
LEVY, mathématicien. à Rouen.
LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.
MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Semur.
MALLE, médecin, professeur agrégé de la faculté de médecine de Strasbourg.
MALO (CHARLES), littérateur, à Belleville, près Paris.
MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.
MÉTIVIER (LE COMTE DE), archéologue, à St. Pau, prés Nérac.
MICHAUD, naturaliste, officier au 10.me régiment de ligne.
MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.
MILLER (L'ABBÉ), curé de Lugon et de l'île de Carney, près Libourne.
MOLLEVAUT, littérateur, membre de l'institut de France, à Paris.
MOREAU (CÉSAR), homme de lettres, à Paris.

MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, membre de l'institut de France, à Paris.

PERNET, directeur du collège, à Salins

PINGEON, médecin, à Dijon.

PRONY, membre de l'institut de France, à Paris.

RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.

RAFN (CH. CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.

RANQUE, médecin, à Orléans.

RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.

SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.

SALVERTE, homme de lettres, député de la Seine, à Paris.

SAUGER-PRENEUF, littérateur; à Limoges.

SIGOYER (ANTOINE DE), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.

SILVELA, jurisconsulte, à Madrid.

SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.

TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.

TARRY, médecin, à Agen.

TUPPER, naturaliste, à Paris.

VALERNES (LE VICOMTE DE), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.

VALLOT, médecin, à Dijon.

VAUVILLIERS, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.

VIEN (M.me CÉLESTE), littérateur, à Paris.

VIVENS (LE VICOMTE DE), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.

PROCÈS-VERBAL de la séance publique du 21 Septembre 1837.....*pag.* 3.
QUELQUES APERÇUS sur les sciences et les arts, et de l'influence qu'ils exercent sur la civilisation, par M. GRATELOUP, président..... 7.
— Influence des sciences..... 9.
— Influence des arts..... 23.
RAPPORT sur les travaux de l'Académie depuis sa dernière séance publique, par M. BOURGES, secrétaire général..... 29.
— De l'instruction et de l'éducation dans une monarchie constitutionnelle, par M. ANOT..... 31.
— Considérations sur la biographie des personnes qui se sont faites remarquer dans le département, par M. BENTZIEN..... 33.
— Quelques mots sur la peine de mort, par M.lle E. CELNART..... *ibid.*
— Essai pratique sur l'acier, par M. DAMEMME..... 34.
— Recherches sur quelques livres rares, par M. DELAS. *ibid.*
— Notice historique sur Ch. Telfair, par M. DESJARDINS..... *ibid.*
— Système du monde, par M. ESQUIROL..... *ibid.*
— Notice météorologique pour servir à la statistique du département de la Charente-Inférieure, par M. FLEURIAU..... 35.
— Coup-d'œil sur les causes du choléra, par M. FRIZON..... 37.

— Résumé des premiers rapports sur le Semoir-Hugues..... 38.
— Résumé des traités chimiques sur les mûriers et les vers à soie, par M. St. Julien..... 39.
— Rapport sur la distillation de l'eau de mer par l'appareil de M. Rocher, par M. Leloup..... *ibid.*
— Sur l'école navale des mousses et novices de MM. Laporte..... 40.
— Sur la cause et la contagion de la peste, par M. Lefèvre..... 41.
— Action des impôts sur le travail, par M. Mallet.. *ibid.*
— Mélanges de poésie, par M. Micheneau..... 42.
— Des couleurs symboliques, par M. F. Portal..... *ibid.*
— Benares illustré, par M. Princeps..... *ibid.*
— Traduction des bucoliques de Virgile, par M. Ractmadoux..... 43.
— Leçons de littérature sur Corneille, par M. Saugeon..... *ibid.*
— Ode sur l'arc-de-triomphe de l'Étoile, par M. Tetard..... 44.
— Théorie du mouvement des eaux courantes, par M. Vauthier..... 45.
— Sur l'hospice des vénériens de Bordeaux, par M. Venot..... *ibid.*
— 29.e, 30e. et 31.e vol. des brevets d'invention, et 1.er volume des archives de statistique générale de la France..... *ibid.*
— Ouvrages des sociétés savantes..... 46.
— Travaux des membres correspondants; recherches archéologiques de M. Beaulieu..... 50.
— Plan d'un musée de technologie, par M. Brard... 51.
— Notice biographique sur Marguerite d'Angoulême, par M. Castaigne..... *ibid.*
— Sur la culture de la betterave, par M. Cazade.... *ibid.*